

**De la démocratie
chez les
prédicateurs de
la Ligue**

Charles Labitte

LIREGRATUITEMENT.COM

**De la démocratie chez
les prédicateurs de la
Ligue**

Charles Labitte

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue

La première (« édition de la Démocratie chez les prédicateurs (de la Ligue a paru en 1841. I/aiiUur, (Charles LabitUi (1), est mort le 19 septembre 1845, et, par un privilège qui n'appartient (prà un)etit nombre de livres, les années cpïi nous séparent de ces deux dates déjà si loin de nous n'ont fait que eonfirmer le mérite de Tœuvre que nous publions aujourd'hui pour la seconde fois.

, Dès son apparition, ainsi que nous le montrent les nombreux articles des revues et des journaux, la Démocratie de la Liijue avait saisi d'une manière peu commune nonseulement l'attention des hommes spéciaux, mais aussi de tous ceux qui s'intéressent au passé de leur pays, de tous ceux qui lisent pour s'instruire et qui cherchent dans l'histoire autre chose que des faits stériles, des phrases à effet ou des dates inertes.

La plupart des critiques, les hommes les mieux en possession de juger, les plus écoutés au meilleur titre, les mieux autorisés, MM. Patin, Louandre, Philarètes Chasles, Sainte-Beuve, s'accordèrent à reconnaître dans ce livre les meilleures quahtés de l'historien et de Técrivain, la curiosité savante, la critique pénétrante et ^e, la clarté

(1) Voir la notice biographique et littéraire de M. de Sainte-Beuv*?, placée en tête des Études littéraires^ 2 vol. in-8°. Durand.

AVERTISSEMENT

(le Texposition, l'étendue des recherches, Thabilité de la mise en œuvre httaire.

Le choix du sujet révélait d'ailleurs à lui seul la sagacité historique de Tauteur, car, sous un titre modeste et en apparence restreint, la Démocratie de la Ligue offre dans une analyse consciencieuse et forte le tableau de toutes les doctrines politiques qui se sont produites dans la France du xvi^e siècle. Le mouvement révolutionnaire de 1356, après avoir fait éclater quelques-unes des théories que devait consacrer 89, s'était arrêté brusquement de lui-même sans rien laisser après lui que la renommée d'Etienne Marcel; le pouvoir royal, appuyé sur la tradition catholique, avait continué de se développer sans obstacle, lorsque le xvi^e siècle, par la Réforme et par la Ligue, vint mettre en question les principes sur lesquels vivait la société française. Il y eut là, dans la tradition monarchique, un point d'arrêt qui fut marqué par une série de luttes et de guerres civiles et par l'avènement d'idées qui devaient, comme celles de 1356, se reproduire encore dans les temps modernes. L'histoire de ces idées a été résumée tout entière dans le livre de Charles Labitte. Ce livre a porté la lumière sur des faits que désormais l'histoire ne peut laisser dans l'ombre; les faits pourront être quelquefois jugés diversement et non à faux, ajouterons-nous, si l'on veut, mais la lumière, nous nous croyons autorisé à le dire, a été répandue et restera. Des individualités d'une vigueur en quelque sorte typique dans la déclamation révolutionnaire ont été révélées, et la Ligue, étudiée dans ses boute-feux, c'est le mot que le xvi^e siècle appliquait aux prédicateurs, s'agite devant nous avec les figures désormais vivantes de ses personnages les plus célèbres.

Tuill un cōu^ ini|n>rutil de ioliij hisUiïro |>i>lihq(ie éLiil iniH au jour. (Jiurh^s LthilUj a|>|)olail pour la |>rv(iiiièrè fom sur lus événcinuub de la Liguo le léiïioiKiiaKe des iirnnonnuïres, (;*e8l«à-dire du ccux-lù inruie» ({ui y avaient joué l'un dos i)rïiï-ci|)aux rôles, car |>endaril (|uelques annétti la oik^ireavail tenu lieu en France de presse el de Uibune. On avait, depuis l^iehe-lieu, oublié cotlo intervenlion; à peine i*indiquait-<)n dans tes récils leB plus détaillés de^ troubles du xvi° siècle; mais depuis le livre (|ue nous réimprimons aujourd'hui, il n*a plus été permis de négliger ces voix du sentiment public, ces organes de la passion religieuse ou politi(|ue qui dominent les guerres civiles sous les derniers Valois et le premier Bourbon.

Bien que Tétude fût plutôt politique que littéraire, on la sentait sortie d'une })lume habituée aux appréciations délicates.

Aux mérites substantiels du livre, de Tavis des mêmes juges de 1841, l'auteur avait ajouté toutes les qualités qu'il tenait de ses études littéraires, qu'il devait à ses goûts d'art, à ses Ihiesses de critique exercé, c'est-à-dire le style vif, dégagé des lourdeurs pédantes, la promptitude du mot, la netteté, le tour spirituel, ennemi des vulgarités convenues, la langue de l'homme vivant familièrement avec Varron, avec Lucile, avec les poètes latins les plus sévères et les plus gais, Lucrèce, Plante et Térence, avec Dante, avec Gabriel Naudé, c'est-à-dire avec la meilleure société de tous les temps.

Tous ces mérites multiples, il ne nous appartiendrait pas peut-être de les signaler, si nous ne les trouvions dans les articles contemporains de l'auteur ou écrits peu après sa mort.

€ Ce livre, disait M. Patin, touchant, non sans hardiesse

4 AVVERTISSEMENT

et sans 5 propos, a des questions rrrchanffées par l'esprit de parti, renouvelant d'une manière pi([uante, par une érudition peu commune, les solutions définitives, ce semble, qu'elles avaient reçues du bon sens et du patriotisme de nos pères, méritait le succès qu'il obtint et que s'empressa de constater et d'expliquernotre journal. » — Le Journal des Savants^ avril 1847.

« Le travail est complet, avait dit plus brièvement M. Ch. Louandre, la biographie, l'histoire politique, la bibliographie et l'histoire littéraire s'y prêtent une mutuelle lumière. » — Revue des Deux-Mondes^ 15 juillet

Cette étude, écrivait M. de Sainte-Beuve, a été élevée « aux proportions d'un ouvrage dont il sera tenu compte « dorénavant par les historiens, d — Revue des Deux- Mondes^ 1^ ^ 7nai 1846.

« Ce volume, disait M. Philarètes Chasles, deviendra nécessaire à tous les historiens qui s'occuperont dorénavant de cet étrange phénomène de nos annales, delà Ligue. Les recherches les plus minutieuses, les plus particulières y sont exposées avec une extrême sagacité. » — Journal des Débats^ 4 octobre 1842.

Et encore : « Le livre de M. Labitte, borné en apparence, est vaste dans ses rapports et par l'extrême variété des points de vue qu'il découvre, v — ibid. (1)

(i) Nous donnerons ici impartialement l'indicalion des principaux articles écnls pour ou conln^ le livre de la Démocratie de la Ligue :

Revue des Deux-Mondes, du 15 juillet 1841, Charles Louandre.

Journal des Savants, août 1841, Patin.

Bibliothèque universelle de Genève, août 1841, F. Roget.

Le Droit du 13 novembre 1841, Ch. de Saint-Gresse.

Le Semeur du 24 novembre 1841, Lulherloh.

AVKimsSKMKNT K

La Dnnncrnlic de la IJ(jue n ^nrdfi sa plucc îiu pn^ micr nng (l<'s oiivrngi's Inslorifiics de noire temps. Klle a Mé sniïs cesse relierie liée pnr les lecteurs qu'ottirenlls études conscMe-neienses; eonsiiltée souvent pour des Ira- \;uix dans l('S(|Uels il est fneilt» de reconnaître la trace des eniprunls (pii lui ont rir f.iis, rllc ;i ins|)iré des recherches analoji:ues, (>l («ll» est (Irv(M)uc Tune des sources les plus autoiisées de Phistoire des règnes de llmri III et de Henri IV.

Aujoui'd'hui, (Ml tirant ce livre d'un sommeil de vinj^t- (|ualr(* ans, nous ne venons pas seulement rendre hommage à l'écrivain qui s'est éteint si jeune, riche des plus belles espérances et les mains pleines de travaux, nous venons aussi aeipiitter envers Charles Labiltc un pieux devoir et lui donner, au nom de son père, de sa mère, de son trère, un nouveau témoignage du souvenir inaltérable et des regrets profonds de notre famille. Ceux qui Tout connu et qui ont gardé la mémoire de sa nature aimable et sympathicpie, de son intelligence sérieuse et vive dans les questions les plus ardues, de cette intelligence délicate, alerte et souriante qui s'échappait avec tant de grâce à travers les littératures de tous les temps et de tous les

Le Constitutionnel du 11 décembre 1841, Amélie Renée.

Le Journal de l'Instruction publique du 8 janvier 1842, A. Dufaÿ.

Le Moniteur du 9 juillet 1842, Louis Coulure.

Le Theologisches literaturblatt des 19 et 21 septembre 1842.

Les Débats du 4 octobre 1842, Philargès Charles.

Le National du 15 octobre 1842, A. Durand.

Les Unités religieuses, sept articles, du 2 au 12 janvier 1844, Léon Aubineau.

Après la mort de l'auteur, MM. de Sainte-Beuve et Patin écrivirent chacun une appréciation d'ensemble sur l'œuvre de Charles Labitte, le premier dans la Revue des Deux-Mondes du 1^{er} mai 1846, le second dans le Journal des Savants, cahier d'avril 1847.

• AVEUSEMENT

pays, s'associeront aux sentiments qui ont inspiré cette publication, et les amis des études historiques, nous en avons la certitude, l'accueilleront également avec faveur, puis elle rend au public un livre justement estimé, toujours recherché et qui était devenu presque introuvable.

F. Labitte.

INTRODUCTION

Jugements historiques sur la Ligue. — - But et plan de ce travail.

Pour rester fidèle au bon sens et à la vérité, un esprit droit est-il forcé, en histoire, d'accepter sans examen tous les jugements reçus, de ne jamais se séparer des idées émises, ou, en d'autres termes, d'adhérer incessamment, et sur tous les points, à la tradition scientifique? Outre qu'on aurait affaire par là à beaucoup d'opinions contradictoires et qu'on risquerait de tomber dans une sorte de syncrétisme historique, ne serait-on pas nécessairement amené à accorder à ses prédécesseurs, qui étaient pourtant dans des conditions analogues, une sorte d'infaillibilité qu'on se refuserait à soi-même? Il semble, au contraire, que le propre de l'érudition véritable soit de contrôler les assertions antérieures, de les redresser quand elles sont fausses par des recherches plus approfondies, par des investigations plus sérieuses. Cette perpétuelle intervention de la science dans ses propres conquêtes est légitime et nécessaire. Les jugements en histoire ne sont pas toujours inflexibles, et les générations se montrent quelquefois plus indulgentes pour les morts que les tribunaux solennels de l'Egypte.

Mais, tout en reconnaissant à l'érudition le droit de revenir

LES PRINCIPES DE LA LIGUE.

sur elle-même, de s'amender quelquefois, de se compléter; tout en récusant la prescription en histoire, il importe de protester, au nom de la simple raison et par la logique des faits, contre ces systèmes aventureux qui, trouvant trop étroit encore le domaine du présent, se rejettent volontiers sur les temps accomplis

et transportent, comme périodiquement dans le passé, des théories individuelles et absolues.

C'est surtout des réhabilitations que je me défie : en littérature, elles ne peuvent blesser que le t^héâtre ; en histoire, elles ont chance de porter atteinte à la morale.

De notre temps, si on a essayé de rabaisser beaucoup de gloires, on a en revanche refait un piédestal à bien des réputations compromises, on a justifié plus d'un souvenir désastreux : plusieurs ont pris à tâche de décrier ce que les précédents historiens avaient loué, et d'admirer où ils avaient été sévère[^] ; Ici, pour être nouveau, il a fallu absoudre avec enthousiasme, là dénigrer avec aigreur.

Si ces tendances à contredire systématiquement l'opinion reçue ont jamais été manifestes, c'est à propos de la Ligue. Le xvii^e siècle avait gardé sur ce triste épisode de notre histoire ravis défavorable des écrivains de Louis XIV. On n'a tenu aucun compte de cette tradition de deux siècles. La Ligue a été réhabilitée de notre temps, réhabilitée au nom de l'absolutisme, au nom de la théocratie, au nom des idées radicales. Cela peut paraître étrange ; je vais citer ; il ne s'agit pas de noms obscurs.

On lit dans un livre de M. de Bonald, publié en 1817 :

« Nos rois, depuis Henri IV, et nos philosophes ont de concert décrié la Ligue ; ceux-ci, parce qu'elle avait empêché la démocratie calvinienne de s'établir en France ; ceux-là, parce qu'elle avait fait de la religion de l'État une condition nécessaire de la royauté ; ce qui, au reste, a été fait en Angleterre et ailleurs pour la religion protestante. En effet, si les ligueurs de la cour voulaient un

roi lorrain ou espagnol, les ligueurs de la France voulaient un roi catholique. Quand la

iNiiiumiiCTioN, Si. o

n'Ti^noii «M.iil ;illa(|mV. ou iw si*|Kir;iit |)as la royaulrf de L'i n'h^ion. Aiiiioiinriiii (|ii<î la h^^nliiniu^ est nn'ajnniir, on ne sc^paiT, pas la royauhWlr la h^itiinir. La France voulait alors, conimHî l'Ilr vnîl aiiijonnl'liiii, la royaule!, el cons.'irrêi par la re-lificion, ou aUcrnmî par la l<'f(iliinih^. l/objet rsl |(î fn<^m<î, les molils son! (lilT^rrnls; les lijîururs d<» re U'ins siéraient les royalistes du fiolr<', v\ Tautrur connaît des familles ipinMi ol-Trenl l'exemple (I). <

M. de La Mennais, à son tour, dans le plus entraînant de SOS pampUIcts ultramontains : Des Pmjrh de In révoluiwi) et de la (jucnr contre riujli^e (^), disait en 1S-2Î) : « Jamiis on n'aperçut nîicux à (juel point le catholicisme empreint dans les Ames le sentiment de la liberté, sans néanmoins altérer I(î principe nécessaire de la soumission au pouvoir léjnlime, qu'à l'époipie trop peu connue de la Lif^ue, l'une des plus belles de notre histoire. » M. de La Mennais continue lonj^temps sur ce ton, et si sa sympathiit^ pour les liLiueurs est sobre de preuves, elle n'est pas sobre d'atfirmations; c'est tout un d>'»veloppenient historique oii l'éclat de la forme, par malheur, ne suftit pas à couvrir ce qu'il y a au fond d'inexact et de paradoxal.

En 1829, M. de La Mennais assurait que la Ligue « avait replacé la monarchie sur ses bases, » et, par secret instinct peut-être de l'avenir, il louait alors au nom de la royauté ce qu'il aurait pu louer depuis, ce qu'on a loué à ses côtés au nom de la démocratie. Un autre écrivain, en effet, qui remue aussi beaucoup d'idées et

qui veut faire procéder la rélbrme politique de la conservation religieuse, a attribué à la Ligue \^ salut de la France; c'est la Ligue, selon lui, qui nous a donné l'unité : « Sans la résistance quelle lui opposa, le pro-

(1) *Pensées sur l'Uvers sujets et Discours politiqu?s*, par M. de Bonald, 1817, in-8o, t. I, p. 17.

(2) *V. OEuvres complètes de M. de Lu Mennais*, 1837. in-S®, t. IX. p. 48 et suiv. ^

testantisme eût partap^é le pays en petites principautés indépendantes, en cercles, ainsi que le fut rAliemagjne (i) ».

Ce n'est pas le moment d'examiner s'il y a quelque chose de plausible dans cette dernière opinion; constatons seulement un point : la Ligue a pu être approuvée simultanément au point de vue monarchique, au point de vue papal, au point de vue répubUcain. Qu'est-ce à dire? et à qui faut-il croire? quelle bannii'^re suivre? comment démêler la vérité? Est-il vrai que la Ligue ait été tout cela à la fois, ou bien les écrivains dogmatiques ont-ils voulu retrouver, après coup et à plaisir, la confirmation de leurs systèmes dans les faits accomplis ? Ont-ils cherché à faire, pour ainsi dire, des événements les pièces justificatives de leurs théories? Quelque chose des contradictions et du pêle-mêle de la Ligue semble s'être reproduit, à notre époque, chez la plupart de ceux qui en ont parlé.

Ce n'était pas dans le dessein d'arriver à un rapprochement perfide et d'amener le sourire par la malice du contraste que je rappelais tout à l'heure des opinions si opposées, la divergence de sympathies en même temps quePunité d'admiration qu'ont montrée à l'égard de la Ligue quelques auteurs contemporains,

quelques esprits spéculatifs et absolus; tant de vues diverses sur une même période, vues également hasardées, je le crains, ont bientôt passé des philosophes aux historiens, puis aux publicistes de second ordre, aux compilateurs de bas étage et même aux abrégiateurs scolaires. Ce qui n'était qu'une assertion jetée au hasard dans un écrit théorique, au profit d'un parti ou d'une secte, s'est trop souvent transformé en aphorismes dans les livres élémentaires. Il est maintenant de bon goût, il est presque à la mode de trouver qu'il y a eu du bon dans la Ligue, et que le XVIII^e siècle, qu'on aime à déclarer incompetent en pareille matière, s'est complètement mépris sur cette phase de notre histoire.

(1) Bûchez, Hist. parlementaire de la Révolution française, 1834, in-8o, t. 1, pag. 136 et suiv.

INTRODUCTION, § 1^{er}

Viii^e siècle pour ce qu'on s'en place, je n'en pourrais pas dire grand-chose, (il y a beaucoup à apprendre de l'histoire de la révolution, de la monarchie des Bourbons, au nom de l'omnipotence (bienséance, au nom de la démocratie c'est tout.

Sans doute il ne l'aurait pas dit avec un autre penseur, M. Ballanche, (il y a eu de la Ligue « les principes sur lesquels repose toute société n'avaient reçu aucune atteinte (1) », Les événements, au contraire, firent alors aux doctrines les plus barbares en tout sens une condition telle, qu'elles ne pouvaient être que les unes par l'esprit de conquête, les autres par l'esprit de résistance, elles durent se produire avec vigueur et dans toute leur force. Par là s'explique, jusqu'à un certain degré, comment, en considérant à leur point de vue particulier et sous des aspects divers, les

troubles de la fin du XVIII^e siècle, les écrivains de parti ont successivement retrouvé dans les idées contradictoires de la Ligue, la confirmation et, pour ainsi dire, les antécédents de leurs idées. L'auteur des Progrès de la révolution contre l'Église a raison de passer par la Ligue pour remonter à Hildebrand. L'auteur de l'Histoire parlementaire est également fidèle à ses tendances quand la souveraineté du peuple l'attire vers l'Union, car les Seize substituaient l'élection au droit divin. Il n'est pas enfin jusqu'à l'auteur de la Législation primitive qui n'ait eu le droit, quoiqu'il moins juste titre, de reconnaître ça et là chez les ligueurs quelques-uns de ses principes extrêmes. Aristocratie et monarchie, ces deux choses se confondent, ou au moins s'appellent nécessairement et se complètent aux yeux de M. de Bonald. Or la Ligue, si elle n'était guère favorable à la royauté (au moins à une royauté nationale), la Ligue voulait l'inquisition, justifiait la Saint-Barthélémy, refusait le libre exercice des cultes et consacrait le privilège plus souvent que l'égalité ; cela eut suffi à l'absoudre, même aux yeux de Joseph de Maistre.

Par malheur, l'historien ne peut s'en tenir à ces jugements

[1] Essai sur les Institutions sociales. Œuv. inéd. t. II, p. 121.

II LES PRINCIPES DE LA LIGUE.

sommaires, partiels, et qui ne voient qu'un côté des choses; n'ayant pas de théorie à compromettre ou à appuyer, il dit ce qui a été, tout ce qui a été; il n'exalte pas uniformément les hommes ou les faits qui ont ses sympathies; il ne choisit pas les événements, il ne supprime point ce qui contrarie ses idées; la vérité est pour lui dans l'ensemble et non pas dans telle donnée restreinte, dans tel point de vue particulier, c'est une œuvre de sec-

taire d'arranger la scène historique comme un théâtre, et, qu'on me passe l'expression, de produire des effets de lumière en laissant les ténèbres à côté.

Je n'ai pas le moins du monde la prétention, on le suppose, de résoudre ici tous les problèmes difficiles que soulève l'histoire de la Ligue. Des esprits éminents ont touché à ces questions sans réussir à persuader par la logique, ou à convaincre par l'évidence des faits; leur, appréciations ont été tranchantes et exclusives. Dans la situation actuelle de la science, au milieu de tant d'opinions contradictoires, de tant de sources diverses et de documents presque innombrables, on peut dire que, par leur multiplié même et leur opposition, les éléments manquent à l'historien pour se prononcer tout à fait en connaissance de cause. La partie militaire de la Ligue, la turbulence des Seize sont connues, et la bravoure toute française de Henri IV a rendu populaire le récit de ses victoires : on sait aussi les émeutes de Paris, la guerre des partisans provinciaux. Toute l'histoire matérielle et extérieure, pour ainsi dire, est suffisamment éclairée; mais l'organisation des partis et ce que j'appellerai volontiers les institutions de la Ligue n'ont pas été assez étudiées, et il serait utile que des monographies vinssent successivement élucider ces points obscurs et vagues. Déterminer exactement, comme on dit aujourd'hui, l'élément espagnol, l'élément italien de l'Union; restituer leur vrai rôle aux parlements, aux communes; redire les menées, la diplomatie, les actes, les projets de la maison de Lorraine et des divers prétendants ; faire la part de la noblesse, du clergé, du tiers état : voilà quelques-

unes dos iioiibnuisos (|U(;sliois pnlimiiaires ()iii (Icinaiide-
raicril nint solution.

I) \ul)i^nni a (lit (|U(*l(iU(' part : a II y i;ri a qui sit ^ ^or^'oiil
deMoltres (1 (h; hnrauijncs, d'aulnîs qui s'rri d<V'<>u**^l<^nt
el doinioil du pouce au feuillet pour aller chercher les œmbids
(1) ». J'ai l'ail eoninie les premiers, et, laissant la partie
slrat(î^n(iue el diploinalicjue, je nie suis attaché à la partie ora-
toire, aux harangues religieuses et politijues, aux doctrines; j'ai
cherché à reconstruire l'histoire de la chaire au temps (le la Lifi-
jue. Il m'a semblé qu'il y avait là plus [wrticulieremenl une lacune
chez les écrivains qui se sont occupés de cette époque.

En eiret, si, en parcourant les travaux modernes qui traitent
de la France à la fin du xvi*' siècle, le lecteur est frappé de
l'imi^orlance considi'ral)l(î conquise alors par la chaire, il Test
bien plus [ourtant, quand il recourt aux sources mêmes, de rini-
fluence trop restreinte encore qu'accordent les historiens aux pré-
dicateurs. J'ai donc essayé ici de mettre dans son vrai jour un
ordre de faits trop négligé à mon sens; en un mot, j'ai voulu re-
tracer le rôle de Téloquence religieuse depuis le commencement
de l'Union, en 1576, jusqu'à Tavénement définitif de Henri IV. Si
ce but est atteint, il ressortira implicitement de ces pa;;es que les
sermonnaires sont un des éléments indispensables de l'histoire
des guerres de religion sous Henri de Valois et sous le Béarnais.

Gabriel Naude, qui était initié à toutes les finesses, à toutes les
ruses d'État, à toute la stratégie des gouvernements, se souvenait
sans doute de la Ligue quand il disait: « C'est un grand chemin
ouvert aux poUtiques pour tromper et séduire la sotte populace
que d'avoir des prédicateurs et de se servir d'hommes bien di-

sants, n'y ayant rien de quoi Ton ne puisse facilement venir à bout parce stratagème (2) ».

(1) Histoire universelle, préf.

(2) Coap^e d'État, chap. IV.

L'expérience, en effet, avait dénoncé, sous les précédents règnes, comment la chaire pouvait s'emparer violemment des esprits et diriger les événements par l'opinion.

Les historiens du temps sont d'accord avec les critiques sur la singulière omnipotence, sur l'espèce de dictature exercée par les sermonnaires de la Ligue. De Thou, Davila, Lestoile (\), l'attestent tout comme la Satire Ménippée. Vinépuisable et perçante érudition de Bayle se joint sur ce point à la curiosité toujours éveillée du collecteur Le Duchat, dans ses savants et diffus commentaires sur la Ménippée et sur la Confession de Sancy,

Une des héroïnes de l'Union, M^{me} de Montpensier (2), disait dès 1387 : « J'ai fait plus par la bouche de mes prédicateurs qu'ils ne font tous ensemble avec toutes leurs pratiques, armes et armées. » Deux ans plus tard, en 1389, l'auteur du Conseil salutaire s'écriait (3) : « Les prédicateurs séditieux ont fait plus de mal que tout le reste, » et Henri IV écrivait : « Tout mon mal vient de la chaire. » Cela dura pendant toute la Ligue, et, dans les derniers temps de l'Union, Cromé, en son célèbre Dialogue, n'exagérait pas quand il mettait ces mots dans la bouche du Maheustre : « Qui ne sait qu'ils ont été les trompettes de sédition, vrais boulets de feu, coupables de tant de meurtres qui ont été commis « par toute la France (4). »

Il s'agit donc ici bien plutôt d'histoire politique que d'histoire littéraire.

Toutefois, pas un des écrivains qui ont traité de la littérature religieuse au xvi^e siècle ne s'est étendu sur les prédicateurs de la Ligue. Ellies Du Pin lui-même, qui, dans sa proximité, vise d'ordinaire à être complet, s'est renfermé dans un absolu silence.

(1) Y. Journal de Henri IV, éd. Champ., gr. in-8o, 1839, pag. 410B. (4) Lestoile, Journal de Henri II f, éd. Champollion, p. 231 B. 13) Pag. 61.

(4) Ap. 3Lénipp., éd. de Kalisbonne, 1726, in-12, t. III, pag. 553,

;iNTtiom <:tiow, § j. Ifi

Les lùsloricns s[M^aciaux de la cliain» cml ohserv»^a la in«>iin! rjîserve. J(î ii(5 sache quti (Iimjx «rudils (|ui ai<*ni «^cnl «n France sur riiistoire de Ti^oqueice |)ai('n^(n|U(% Bail, au XVII* si^{ck} dans sa Sapienlia fonn prædicatis (I), et Uomaiii Joly au xviir, dans son llisloiiy de la prædicatinn (2). Ces deux livres, plus que uM^{di}ocres, sont oubliés, et ILs le imSritenl par le vide absolu d'idées, de faits et même de noms propres. Bail a voulu faire une Smimt', hun aride, bien ivbiitanle, bien didactique, et il se contante, pour tout jugement, de citer les premières pa^{cs} du premier sermon de chaipie autiur donl illait sèchement la bio^Maphie. De son côté, Joly a remplacé l'esprit critique par des phrases banales, et il s'est épargné toute espèce de recherches par des lieux communs déclamatoires.

Je n'ai rien pu tirer, on le sent, de la Sapientia forisproer divans, ni de VHistoire de la Prédication. Pour tout renseignement

sur la Ligue, Bail s'est borné à des notices parfaitement insignifiantes sur Uilaret et sur Feuardent, notices où il n'est même pas question de TUnion. Joly, d'autre part, après avoir copié dans Bayle quelques détails sans valeur sur Maurice Poncet, se contente d'énumérer dans une seule phrase les noms de Boucher, Guincestre, Feuardent, Rose, Pelletier, puis il ajoute pour toute appréciation : « La chaire était devenue la tribune de l'audace et de la calomnie (3). »

Si je ne m'étais proposé qu'un but exclusivement littéraire, on pourrait trouver que je suis précisément tombé dans l'excès qu'a évité Joly. Il a fait une phrase, j'ai fait un volume. Mais, je le répète, ici c'est plutôt la politique que la littérature qui est en jeu; il s'agit bien plus encore d'orateurs de parti que de prédicateurs. Les églises s'étaient, pour ainsi dire, transformées en clubs, la chaire était devenue une tribune.

(1) Paris, 1666, in-40.

(ii) Amsterdam, 1767, in-12.

(3) Pag. 399 et 401.

16 LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

Le président Hénault a dit en parlant des innombrables écrits publiés au temps de la Ligue : « Nous sommes curieux, sur parole, de faits dont la plupart ne faisaient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde. » Cela peut s'appliquer aux pamphlets : dans la pensée de Hénault, cela ne s'applique pas sans doute ou s'applique à tort aux prédicateurs. Les paroles de la chaire étaient prises au sérieux par les contemporains; nous ver-

rons les résultats qu'elles amenèrent, nous verrons l'influence qu'elles purent exercer.

Comme les sermonnaires, transformés en hommes politiques et le plus souvent en tribuns, parlaient de tout, annonçaient les premiers les nouvelles, dirigeaient les factions, et h côté du fait particulier donnaient toujours le précepte, il se trouve que par eu\on touche successivement, en quelque sorte, à tous les côtés de la Ligue, aux événements comme aux doctrines. Leur enseignement de chaque jour, les nombreux traités qu'ils publiaient, leurs relations diverses avec les prétendants, leurs intrigues avec l'Espagne, leurs engagements envers le saint-siège, ces missionnaires venus d'Italie, ces singulières théories démocratiques ou ultramontaines, ces excès, ces violences, puis au dénouement la réaction royaliste, les représailles de l'absolutisme dans la chaire, tout cela m'a paru offrir une sorte d'ensemble dont il était possible de réunir les éléments dispersés.

La diversité des intérêts soutenus et des thèmes traités par les prédicateurs, le récit minutieux et didactique qui va suivre, me permettront de risquer, en terminant, quelques conclusions générales.

Que faut-il penser de la Ligue au point de vue poUtique? La monarchie, comme le veut M. de Bonald, la démocratie, comme l'insinue l'école de M. Bûchez, la théocratie, comme le disait hautement M. de La Mennais, ont-elles également concouru à la Ligue, en ont-elles également profité ? En un mut, comment faut-il juger le but, comment faut-il juger les résultats de cette longue lutte? Tels sont les problèmes qui

présentaicril, pour ainsi dire, au sCuil même de noire sujet. Nous les retrouverons aprJïs Tavoir traverse.

Il sjra Ji eliai|ue instant (|ue.stion dans eetle étude de la viole-
nee lonle popnhire des pn^ie^iteurs ; il y sera question de la (hh-
nocratie eallioliilne de la Li^^ue.

On est (ione anieiui bientôt à s'inlerro^er sur deux |>oints
pn^iniinaires : 1° I/irruption de la chaire dans les affaires
pul)li(|ues au temps de la Li^^ue est-elle subite? ne se raltache-
t-elle pas en partie à des causes, à des habitudes anlérieures? "i"
Les idées de souveraineté populaire adopUies par les ligueurs
ont-elles des rapports avec les idées analogues soutenues par
quehjues écrivains de la Iléformie ?

A ces deux questions vont répondre les deux paragraphes qui
suivent. J'ai lAché de montrer brièvement, dans le premier, les
traditions libres Je la chaire chrétienne se perpétuant, se moi-
fiant à travers les siècles qui ont immédiatement précédé Luther,
et éclatant enfin sans frein et sans mesure dans les sanglants dé-
mêlés de la Ligue ; j'ai donné dans le second l'analyse sommaire
de quelques pamphlets démocratiques publiés par les protestants
et surtout par les calvinistes.

C'étaient là les antécédents naturels, les antécédents néces-
saires du sujet que je voulais traiter.

Vue générale de l'histoire de la prédication en France. — Com-
mencement de la décadence au xiv» siècle. — Avènement de la
politique dans la chaire chrétienne. — La liberté et la répression.

La prédication a été la plus grande gloire de l'Église de France.
Y a-t-il des noms plus célèbres, dans le christianisme, que ceux

des apôtres de la Gaule ? La parole humaine a-t-elle jamais eu autant d'autorité et exercé une plus souveraine, une plus irrésistible influence qu'à l'époque des croisades et par la voix de saint Bernard ?

1K LES PRI-niCATKUILS DE LA LIGUE.

Après l'éclat des premiers siècles, après saint Martin, saint Hilaire d'Arles, saint Gésaire, après tant de luttes infatigables contre les hérésies, après les conquêtes des missionnaires comme Colomban, la gloire de la chaire s'éteignit un instant au milieu des ténèbres qui voilèrent l'intelligence humaine dans les siècles postérieurs à Charlemagne. Ce ne furent plus que des homélies insignifiantes, sèches, côtoyant péniblement le texte biblique à la manière d'Alcuin. La vie s'était retirée de la chaire chrétienne, et c'est à peine si les évêques trouvaient encore assez de courage pour prêcher la résistance aux invasions (1).

La prédication retrouva tout son lustre au xii^e siècle, et revêtit durant cette période deux caractères bien distincts : d'un côté, elle se montra active, pratique, populaire, elle fit les croisades; de l'autre, elle se jeta dans la contemplation, elle fut mystique. Saint Bernard semble résumer en lui ces deux écoles ou, pour mieux dire, ces deux tendances; son génie était fait pour les comprendre. On retrouve en lui la fougue éloquente de l'apôtre et la quiétude ascétique, le goût de l'arène religieuse et en même temps de la cellule et de ses abîmes. La vie fut pour lui à la fois un combat et une retraite : un combat comme pour Pierre l'Ermite, une retraite comme pour Hugues de Saint-Victor. Cela se comprend. Rien de plus conciliable, en effet, dans les grands hommes chrétiens, que le silence du cloître et le tumulte extérieur de l'église ; ils se réfugiaient au besoin dans la solitude de leur

pensée, et on dirait ces cités bruyantes qui ont audessous d'elles de mornes catacombes. G'est là le triomphe

(1) A propos du siège de Chartres par UoUon, AVace dit dans le roman de hou :

Li Eveske Gocelmes a sovent samoné, A chescun prodhome a son péclié parduné, Por la ville desfendre è la Crestienté

{Ruu, t. 1. p. 80, V. 1579.)

iMrnoDir.TioN, jii ii. 19

(le lacliuiiT dans U\ inoyrri à^r. Le inysliiusine, loin dt* la mi-drr iinniolult', stMnbk' donner des forces à s<jn acivilé pratiine.

Ces scM'mons asct!li(inos s'adressaitînln srloul anx moin», ù ces moines dont parle Pierre de Celles, et • dont le con s'était i"epli<^ en arriênî à force de regarder le ciel. » Semufncs ad mimaclios, ce titre revient à chaque instant chez les t^crivains eeei(Vsiastiques du \ir siècle.

(ela ne devait pas durer. La décadence (je parle de la foi plutôt encore que du talent) couunença à se manifester aussil(M a|)res saint Bernard. Déjà Al)("lar(l avait offerl un type distinct ; ce n'étaient plus It s métaphores dV'/oi/e.s et dero^r^, ce n'étaient plus les alléj^ories, les tropolo^i^ies, l'interprétation tiji;urée des Pères et de la Bible. Dans les sermons d'Ab6lard, le sens littéral et historiiue de l'Écriture, et non plus le sens mystii[ue, est examiné avec rij2:ueur, avec méthode. C'est un professeur didactique qui ne détourne pas le texte vers les allusions morales, et qui s'en tient à une glose pure et simple. Saint Bernard réservait pour ses traités, pour ses lettres, les attaques contre la corruption de quelques monastères; Abélarcl les produisit dans la chaire

même. On a de lui tout un sermon où est dépeint, avec des couleurs vives et après, un intérieur de cloître [i]. Mais le relâchement monacal était encore une exception ; sainte Claire et saint François d'Assise d'ailleurs allaient établir dans les couvents une sage et ardente réforme.

Avec le xii^e siècle, le mysticisme de la chaire faiblit rapidement. A la diffusion extatique, aux images, aux vagues élans, aux aspirations de la prière succède une sécheresse extrême. L'influence de la scholastique est évidente ; les sermons visent à la précision, à la régularité, à la classification artificielle des raisonnements. L'abus devint même tel que Jacques de Gessolles, Tun des sermonnaires les plus renommés du

il) V. Abelardi Opera, 1616, in-4o serm. XXI, de Joanne-Baptista.

temps, publia un livre de morale calqué sur le jeu d'échecs. On écrivit dès lors beaucoup de somnifères de manuels à l'usage des prédicateurs, ce qui donna aux sermons un caractère uniforme et enferma la science parénétique dans les formules étroites et pédantesques de l'école.

En subissant renouveau de la scholastique, la chaire montra qu'elle était prête à abdiquer son caractère propre et à donner successivement place à tous les éléments, aux éléments les plus contradictoires. Les trouvères eurent leur tour comme les logiciens subtils ; les rimes firent rivalité aux syllogismes. On prêcha en vers, et plusieurs de ces singuliers monuments nous sont parvenus.

C'est au xiii^e siècle aussi que la langue macaronique commence à envahir les sermons : le fond va devenir satirique, la

forme familière. Ce n'est point Olivier Maillard, comme on le dit d'ordinaire, qui, au temps de Louis XI, a introduit dans la prédication cet idiome bigarré, ce mélange étrange de latin et de français. Sans vouloir rechercher les origines du macaronisme, sans remonter jusqu'à ce drame des Vierges sages et Vierges folles, rapporté par Raynouard au x^e siècle, on peut dire que Gilles d'Orléans a, l'un des premiers, compromis le langage sérieux et grave de l'éloquence chrétienne.

C'était un signe de décadence. A mesure que la foi s'altérait dans les esprits, la forme de l'enseignement religieux se modifiait ; jusque-là , le verbe catholique ne s'était guère adressé du haut de la chaire qu'à des convictions profondes, et, s'ajustant à dessein du côté actuel et pratique, il s'était volontairement enfermé dans les hautes formules de la morale théologique et de l'ascétisme claustral. En pénétrant dans les détails de la vie contemporaine, en voulant reprendre directement les vices et la Uence croissante, la prédication descendit des hautes sphères et se mêla au tumulte du monde. La préoccupation des intérêts matériels s'immisça de plus en plus dans les sermons, et devint si manifeste que le trouvère,

INTRODUCTION, ^ II. H

mais sa influence, eut droit de constater la irische influence de Targent, (lu denier.

Kl iij incassoH lo jor rliarilor...

DariH (tonior fut Inn \fr:itii normonii (1).

Les images vulgaires, les traits familiers, les expressions rôlesques, les sorties viciieuses, avaient remplacé presque

partout la parole ascétique (ici de Boriaventure, l'éloquence entraînant^{(^} de Bernard. Nicolas de Cirinanj[^]MS, Gerson, l'icrre d'Ailly, essayèrent en vain de vaincre à la [ré]lification son rang; et son caractère. La réforme ([u'ils voulaient établir dans la discipline et dans l'orf[^]anisation sacerdotales, réforme sévère qui eut peut-être prévenu la sanglante scission de Luther et de Calvin, échoua contre le fatal entraînement de ré[]oque. Ces grands esprits, Thonneur de la chrétienté d'alors, ne furent pas plus heureux pour la chaire.

Dante s'écriait avec amertume : « Maintenant on s'en va prêcher avec des mots plaisants et des bouffonneries, et, pourri qu'on fasse beaucoup rire, le capuchon s'enfle et l'on ne songe pas à l'autre chose ; mais il se cache au fond de ce capuchon un oiseau tel que, si la foule le voyait, elle douterait des pardons auxquels elle a foi^{(^}). » Le caustique Boccace disait un peu plus tard, dans les dernières pages du *Décameron* : « Considérant que les sermons faits par les prédicateurs pour reprendre le peuple de ses péchés sont le plus souvent aujourd'hui pleins de gaufferies, de railleries et de brocards, j'ai cru que les mêmes choses ne seraient pas mal semées dans mes contes que j'ai écrits pour chasser la mélancolie des dames (3). »

(1) *Jongleurs et trouvères* publ. par M. Jubinal, 1835, in-8», p. 97. (2) Ora si va con motti e couiscede

A predicare, e pur ehe ben si rida, etc.

Parad., c. xxix, v. 115 e seg.

(3) ... E considerato che le prediche fatte da' irati per rimorder delie lor colpe gli huomini, il più oggi piene di motti, e di ciance, e discede si veggono, estima, che quegli medesimi non istesser

maie nelle mie novelle, scrille per cacciar la malinconia délie
femmine {Decam., Conclu sione.)

^?:2 ij:s puroicaikuiis dk la i.im k.

Oï en était donc tombée l'éloquence de saint Ambroise et de saint Gi^sairc? Qu'on y sonjçe ! Dante et Boccace sont du même siecU^ ; l'un représente le passé, l'autre l'avenir. La foi du moyen a^e qui s\ach(H'e semble se résumer dans la Divine Comédie ; le cynisme mordant, les satires bouffonnes du temps de Luther s'annoncent déjà dans le Dénmeron. Eh bien, Dante et Boccace attaquent également et constatent l'abaissement de la chaire, le premier avec une tristesse amère et au nom des croyances anti^ieures, l'autre avec cette gaieté sans frein, cette verve contre les moines, dont héritèrent au xvi^ siècle lesReuchlin, les Hutten, les Henri Estienne, tous les pamplilétaires de la Réforme. La décadence des doctrines, la trivialité de Texpression nous sont attestées de toutes parts.

La littérature religieuse du xiv^ siècle n'a plus tout à fait le même caractère que celle des époques précédentes. Sans doute beaucoup d'esprits distingués se réfugient dans la contemplation; les âmes d'élite éprouvent plus que jamais le besoin de la solitude, Pétrarque lui-même en fait l'éloge. Le mysticisme atteint ses limites avec Catherine de Sienne, avec Tauler, avec Ruysbroek; l'austérité des pénitences arrive aux derniers excès chez les Flagellants. Mais la vie réelle des peuples d'alors, la marche de la société ne sont pas là. En politique, en religion, en littérature, le xiv^ siècle, ainsi que le xv^, est un temps d'initiation et d'enfancement, un temps de travail sans relâche et pourtant de travail stérile, comme Ta remarqué M. Guizot (1).

On le sent, la chaire reproduisit ces aspirations confuses vers un avenir inconnu : on s'avoisinait des siècles positifs et railleurs; elle se préoccupa des ataires du monde, elle ne s'interdit plus les plaisanteries. Les allures des prédicateurs devinrent de plus en plus libres, et les moines so mirent à critiquer le haut clergé. Sous Philippe VI, les franciscains,

(1^e Hist. de (a Civilimlion en Europe, 8^e leçon.

liNTHODIICilOM, ^ 11. tt

CCS anionls ;i|)ol()^(isl!s de la pauvreU^e alliTent jijs(ju*ii alUquor dans leurs seniioiis la rapacité de Jean XXII, et jusfju'ii nier son orlthodoxie. Les arnHs de la Sorbonne furent impuissants.

Vincent Ferrier. au milieu des ardentes et nombreuses missions de son apostolat, acheva de st^eculariser la prédi(V)tiori, en s adressant exclusivement au peuple mème, dans des discours simples, pleins d'une naïve expansion et appropriés directement à rauditoire. Jaciiucs de Lausanne, en (Ut véhémentes déclamations, oii l'on rencontre déjà un mélange continuél de mois latins et français, ainsi que dY'xpressions grotesques, acheva l'œuvre et réduisit la science parénélique aux libres proportions d'un enseignement populaire. Celte école, diversement continuée, domina dès lors et tint le sceptre.

Dans les premières années du xv^e siècle Tavénement de la politique active et actuelle dans la chaire devient manifeste. C'est une véritable irruption. Les vrais précurseurs des sermonnaires de la Ligue sont les sermonnaires du temps des xVrmagnacs et des Bourguignons, du temps du grand schisme dt)ccident. C'est

déjà la même violence, ce sont les mêmes doctrines. Les antécédents de notre sujet sont trouvés (i).

Dès 140:2, Courtecuisse déclare en chaire que le duc d'Orléans est le fauteur des schismatiques. Trois ans plus tard, Jacques Le-grand, prêchant devant ce prince et devant la reine, attaque sans mesure les mœurs de la cour, et déclare que c'est la demeure de Vénus , domina Venus.

(1) Ce rapport n'a pas échappé aux sagaces auteurs de la Satire Méniipée. Pithou dit, dans la belle haraneue qu'il prête à d'Aubray : « Quiconque lira les factions de Bourgogne et d'Orléans y verra nostre misérable siècle naïvement représenté. Il y verra nos prédicateurs boulefeux, qui ne laissèrent pas de s'en mesler, comme ils font maintenant, encores qu'il ne fust nullement question de religion : ils preschoient contre leur roy, ils le faisoient excommunier comme ils font maintenant. » (V. Grosley, Vie de Pierre Pithou, Paris, 1756, \n-\it, t. I. p. 306.)

24 LES PHÉDİNATEURS DR LA LIGUE.

Charles VI veut entendre h son tour le hardi relifçieux, et Le-grand alOi*s va bien plus loin ; il s'écrie que les tailles ne servent h rien, et que le roi est vêtu du sang et des larmes du peuple : Te indvere de substantia, lacrymis et gemitibus tniscrrimœ plebis (1).

Le parti des Bourguignons eut bientôt ses orateurs. Ce fut le règne de la scholastique haineuse. Clercs, gradués, docteurs, tout le peuple turbulent des écoles se mêla par la parole aux débats des partis. Fermer les chaires, interrompre les sermons, c'était le recours habituel du clergé, de l'Université, quand leurs privilèges étaient oubliés, quand on ne se conformait pas h leurs conseils.

Ce silence séditieux était sinistre; car le peuple voulait à toute force avoir ses prédicateurs ordinaires, et il aurait plutôt recouru à la révolte.

La politique ne tarda pas à tenir toute la place dans les sermons. Les citations se mêlèrent aux arguties, le pédantisme de l'érudition au pédantisme de la dialectique.

Quand le duc de Bourgogne eut fait assassiner le duc d'Orléans, on sait qu'il trouva un apologiste de son crime dans Jean Petit. Le curé Boucher, au temps de la Ligue, prêcha aussi et dogmatisa l'homicide. Tandis que Gerson osait faire l'oraison funèbre de la victime, l'insolent prédicateur justifia le meurtrier. On a l'infâme et interminable harangue de Petit. Monstrelet la rapporte tout au long, et se trouve confirmé par le Religieux de Saint-Denis et par Juvénal des Ursins, quoique ces derniers historiens soient bien moins explicites. Rien n'est plus ennuyeux que la magistrale et sanguinaire démonstration de Petit; rien ne répugne plus que cet amas incohérent de traits burlesques, de deductions subtiles, de faits et d'exemples faussés et lacérés. On en trouve dans M. de Barante une longue et plus que suffisante analyse (2). M. Michelet a réduit à trois arguments tout ce pénible discours :

(1) Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 734. Cf. Hel. de St-Denis, ap. Michelet, Hist. de Fr., t. IV, p. 121 et suiv. (2) Hist. des ducs de Bourgogne, 1824, in-8», t. III, p. 108 à 146.

INTRODUCTION, S "• 9\$

• 1. lift diic (lo Boiirfro^no a luf^ pour Dieu, ;iinsi Ju- (illi, etc. Le duc d'Orléans nN^tait pas seuh'iiient rrrinerni du peuple de Dieu eomnir llolopherne, ihUait I ennemi de Dieu,

l'anù dti (lial)le ; il (^lait sorcier (i); la diablesse Vénus lui avait donrKi un talisman pour se faire aimer.

« !2. Ia\ duc iU\ Hour^^o^K^ a tu(i pour lenn. Il a, comme bon vassal, sauvt son suzerain des entreprises d'un vassiil n^Ion.

« 3. Il a tu(i pour la chose publique et comme bon citoyen. Le duc d'Orh^ans était un tyran : le tyran doit être tué. »

La Lijiue adoptera ce principe du /y/i/«/?/cû/('; de même que les Bourj;uij;nons, elle sanctionnera le meurtre commis au nom de Dieu et de l'intérêt ti;énéral, ou, si on l'aime mieux, au nom de la théocratie et de la df^mocratie; seulement, au lieu de tuer pour le roi, c'est le roi même qu'elle assassinera ; voilh la différence et le proc^rts.

On retrouve h chaque instant la prédication dans cette douloureuse histoire du commencement du xv*' siècle; la chaire se mêle à presque tous les événements de quelque importance. Le meurtre commis par le duc de Bourgogne fut tour à tour exalté, maudit, selon le succès ou l'abaissement transitoires des factions. Dès lors la parole évangélique servait tantôt à défendre, tantôt à attaquer les partis, selon les passions, selon les intérêts, selon le caprice des orateurs. C'est une époque pleine de contradictions, pleine de choses qui se repoussent.

Les plus grands, les plus saints abdiquent leur passé, rétractent leurs assertions antérieures. Ainsi, durant l'un des triomphes momentanés des Armagnacs, Gerson, qui naguère avait dit en propres termes : « Nulle victime n'est plus agréable à Dieu qu'un tyran », Gerson s'écrie en chaire : a Tout le mal est venu de ce que le roi et la bonne bourgeoisie ont

{i) On reproduira le même argument contre Henri III — L'indignité des doctrines, la ressemblance des procédés sont frappantes : on le verra dans le cours de ce travail.

été en servitude par l'outrageuse entreprise des gens du petit état... Dieu l'a permis afin que nous connaissions la domination royale et celles d'aucuns populaires; car la royale a communément et doit avoir douceur ; celle du vilain est domination tyrannique et qui se détruit d'elle-même (1) ». Singulière conséquence ! On l'a très-bien remarqué, Gerson, qui cherchait à introduire partout l'élection dans l'Église, et qui voulait faire du principe populaire la base de l'organisation sacerdotale, Gerson proclamait en même temps la légitimité de l'absolutisme dans l'ordre politique.

Je le répète, on se croirait par avance au temps de la Ligue. Les bouchers ont des prédicateurs comme en eurent depuis les Seize; le carme Eustache Pavilly fut leur principal organe; ce moine insolent osa réprimander le dauphin en sa propre présence, lui reprocher en face sa paresse, sa dissipation, comme on fit plus tard à Henri III ; on eût pu composer un volume de ses invectives : *Ex quibus posset componi tractatus valde magnus*, dit le Religieux de Saint-Denis. On verra, au temps de l'Union, des conciliabules se tenir chez les prédicateurs ; il y en eut aussi dans la cellule du tribun Pavilly, en son couvent de la place Maubert. Pavilly travaillait surtout au profit de sa bourse y assure Juvénal des Ursins; c'est une similitude de plus : on rencontrera également sous Henri IV beaucoup de ces natures de moines avides, cruels, entêtés. Je pourrais pousser plus loin ce parallèle. Au temps des Armagnacs, comme au temps de la Ligue, on lut dans la chaire des listes de proscriptions ; constatons cependant une différence : à

l'époque des Bourguignons, on se permit les attaques les plus indécentes contre cette papauté que Pétrarque avait osé nommer la mère de l'erreur, inadre d*errori; on s'habitua à ne plus respecter le saint-siège. Jean Petit, entre autres, tonna en termes de carrefour a contre les farces et tours de passe-passe de Pierre de Lune, dit Benoît. » A l'époque de la Ligue, au contraire, comme on réveillera Tesprit théo-

(I) Op., éd. Du Pin, t. IV, p. iyU et 658.

ivmooDerio^i, S ir. fT

craUque, le ponlifiait se verra rK^coss^iiremonlcnlonré ri hommaj;;es. Toiilcfois ce ne sera lh (pi'iin pnHrxlc : on sait quo (|uan(l Sixlr-yiiiiit mourut, on (Hait sur le point de pnkher contre lui ; IMulippe II dj'jà l'avait fait attaf|uer dans toutes les chaires de l'Kspa^ne (1).

Kn un mot, la pn^dication de rc|)o(iin; de Cliarltis VI lul, en qncl(|uc sorte et dans des proporlions plus rcsleinles, le pn^ludc (i(»s violences de la chaire pendant laLi^ue.

Dans le De Corrupto Kcclesioe siaiu, (llémanpis avait accus(^. les pn^lats, le haut clergé, de dt'daipier les sermons, d'abandonner la chaire. Les moines, en effet, les mendiants surtout, sVî-laient presque» exclusivement emparés de Tenscifi;nement relii:^ieuxet cherchaient à ressiisir leurs succès oratoires, leur puissance des siècles antérieurs, non plus par Téclat de la parole, |)ar la gravité des doctrines, mais par la libre familiarité du geste, par des déclamations brutales, par l'aigreur de leurs attaques contre le pouvoir. Chaque ville eut ses missionnaires, auxquels l'échévinage donnait de fargent, des vivres, du bois pour se chauffer ; ces orateurs nomades, ainsi qu'on l'a dit, prononçaient

leurs discours sur les places publiques, dans les cimetières, et des gardes étaient placés de distance en distance pour empêcher les hommes de se mêler avec les femmes.

Le carme breton Thomas Gonet, bridé depuis à Rome sous prétexte d'hérésie, mais en réalité pour ses attaques contre la cour du Vatican, Conecte fut le principal héros de ces expéditions parénétiques ; il voyageait sur un simple mulet, et, quoiqu'il se dérobât habilement aux ovations, les peuplades tout entières allaient au-devant de lui, tête nue; on dressait dans chaque cité un échafaud sur lequel il prêchait en plein air, et alors, dans l'enthousiasme du repentir qu'il excitait, les femmes, les hommes venaient jeter, dans de grands feux qu'on allumait au pied de l'estrade, leurs atours, leurs bijoux, tout

(1) On en trouvera la preuve plus loin.

28 LES PKÉDICATEUHS DE LA LIGCE.

ce qui pouvait les distraire de la piété : cartes, dés, jeux de toute espèce (1).

Dès lors récole grotesque des Maillard, des Clérée, des Menot (2), triompha universellement dans la chaire et se répandit dans l'Europe entière; en Allemagne, où quelque temps avant Luther on en était arrivé, dans l'abus de lascholastique, à lire au prône les Morales d'Aristote au lieu de l'Évangile (3), Geyier prit bientôt pour texte de ses fameux sermons de Wurtzbourg des vers cyniques tirés de la Nef des Fols, de Sébastien Brandt. Un peu plus lard, Latimer mit à la mode dans la Grande-Bretagne cette manière populaire et bouffonne d'enseigner la religion. Au delà des Alpes, l'éloquence triviale régnait depuis longtemps : nous avons vu Dante s'en plaindre avec colère. Cette manière se perpétua ou-

vertement par Barlette (on sait le proverbe : Nescit predicave qui nescit barletavve), et triompha enfin avec éclat dans ce Savonarole (4) tant loué par Comines (5). En se faisant le chef du parti démocratique contre les Médicis et contre l'aristocratie, Savonarole montra l'empire singulier, le prestige auxquels peut arriver un orateur qui sait mettre les idées religieuses au service des idées politiques; ce moine eût pu renouveler à Florence la destinée de Rienzi et devancer celle de Masaniello ; sa vie, remplie d'aventures bizarres, de péripéties étranges, s'acheva, on le sait, sur un bûcher ; l'histoire ici semble toucher au roman.

On ne parlait plus guère que de politique, même dans les

(1) Chron. de Monstrelet, éd. de Biichon in-S°, t. V, p. 197. — Cf. Hist. d'Abbeville, 1834, in-S°, p. 237, et le Dict. de Bayle.

(2) Charles Labitte a publié sur l'école grotesque dont il parle ici divers articles dont voici l'indication : Menot (Revue de Paris, 12 août 1838), Robert Messier et le Dormi Securé [ibid., 3 févr. 1839], Olivier Maillard (ibid., 26 juill. 1840), et Raulin [Journ. gén. de l'Inst. publ., 28 août 1839]. (Note de l'éditeur.)

(3) Not. de La Monnoye sur la Bibl. de Duverdier, au mot Aristote.

(4) V. le curieux art. de Bayle, et M. de Sismondi dans la Biogr. univ.,

(5) L. VII, ch. 2 et 19.

iMTHonucrionN, ^11. 10

ch;iiros d'Italie, cl virif^M ans avant Savonarolr, l*ie V s'élaill fait ainrnor vin^^t-(l(Mj\ pi-rdicalcurs accusés de se mêler d'af-

faibles d'Klat, cl les avait envoj<^s au\j;aUTcs(l).

Mais c'est surtout en France que ces tendances satiriqu(*s
éclalièrent dans toute leur force ; c'est surtout en France (lue le
contrôle audacieux de la chaire s'exerça îi l'égard de tous les pou-
voirs ; les vices des prélats, des hauts fonctionnaires
ccclésiasti(lues, les simonies, l'abus des indulgences (2), la cor-
ruption des abbayes, le cumul des bénéfices furent dénoncés par
un grand nombre de prédicateurs catholiques, bien avant la Ué-
rorine. D'oii l)rovenaient ces sorties amfires, cette manière impu-
dique? On doit les attribuer quelque peu, je crois, à ces passions
remuantes, à ces aspirations vers le pouvoir qui se manifest^ient
alors dans le clergé inférieur, désormais avide de participer aux
affaires tout comme le haut sacerdoce, et de remi)lir h son tour le
rôle agressif que le tiers état avait joué à l'égard de la noblesse
féodale (3). Les élcc-

(1) Chron. de Louis XI, à la suite des Mém. de Comines, éd. de
1706, t. II, p. 245.

(2) Menot disait : « Essayez de mourir avec votre dispente du
roi et du pape, et vous verrez si vous ne serez pas damnés. » Mes-
sier, à son tour, s'écriait : « Quand vous prêchez en vrais phari-
siens, vous ne manquez pas de parler des indulgences, et vous re-
gardez comme damnés tous ceux qui no vont pas baiser les re-
liques que vous déposez sur la table des tavernes, où ne sont ja-
mais entrés durant leur vie les Saints dont vous dites que vous
possédez les restes. » On lit également dans Maillard : « Ca-
phards jargonners, ne tenez-vous pas vos auditeurs pour sous-
traire leurs bourses? Croyez-vous qu'avec des milliers de péchés,
il suflise do jeter six blancs dans un tronc pour être absous ? Cela
m'est dur à croire et plus dur à prêcher. » Luther a-t-il dit autre

chose contre Tetzels? Au point de vue littéraire on a dû juger sévèrement l'école des prédicateurs macaroniques. Mais au point de vue moral et politique on l'a trop peu ménagée. Cette école, fidèle aux sages doctrines de Gerson, de Clémangis, de Pierre d'Ailly, voulait la réforme de la discipline et en même temps le maintien des dogmes reçus.

\3)*Cette espèce d'insurrection du tiers état clérical, si l'on peut dire, contre la féodalité épiscopale est manifeste dans les sermons de Guibert de Tournay : « Pra?lati induerunt rabiem... spirant sanguinem. Vi\ major esset crudelitas si leones et ursi potestatem regimini^accepissent...

t.o LKS PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

lions canoniques, qui avaient conservé les principes de la démocratie dans l'Église, et qui assuraient l'indépendance du clergé de France, par rapport au pouvoir royal et à la papauté, ayant été abolies par le concordat, les prédicateurs, les missionnaires en montrèrent beaucoup d'humeur, en prirent occasion d'attaquer la royauté.

Nulle part peut-être plus que dans les sermons du temps on ne rencontre de traces vivantes du singulier mouvement du XVI® siècle, de cet esprit inquiet, nouveau, remuant, qui venait de donner l'imprimerie à l'intelligence, l'Amérique au commerce, et qui devait se produire avec entraînement dans les luttes de Charles-Quint, dans les guerres de la Réforme et de la Ligue, comme dans la renaissance des lettres et des arts.

On le sait, le moyen âge semble tout à fait mourir avec François I", dont le règne est rempli par l'avènement tumultueux des idées nouvelles ; le fait capital du commencement du XVI®

siècle, c'est la conquête du pouvoir absolu par la monarchie. L'organisation féodale, les gouvernements locaux, déjà ébranlés par Louis XI, commencent à s'effacer derrière l'unité monarchique, et François P' peut proclamer pour la première fois dans ses ordonnances la formule du despotisme : Tel est notre bon plaisir.

Eh bien! la prédication, dans son audace, ne s'effraya point de ces conquêtes du principe royal. Louis XI lui-même n'osa réprimer la licence des sermons. En 1478, le cordelier Fradin attaqua, dans les chaires de Paris, le gouvernement du prince. Louis XI envoya Ohvier le Daim au moine pour lui enjoindre de se taire. Ce fut en vain. Il y eut des attroupements populaires, et quand Fradin, banni, dut

Ignobiles bestia; praelati tyrannidem suam exercent in religiosos quibus detrahunt pauperes sacerdotes quos devorant et corrodunt... Soevium tantum in tertiam partem... » Les plaintes du peuple contre les exactions de la noblesse n'ont jamais été exprimées peut-être en termes pareils à ceux-là. (V. Servvics Gailliberti Tornacensis, pet. in-fol. sans titre, chifvù, ni. réel. — In synodis, serm. I.)

iNTIlODIlcmOU, jlj II M

quitler l;ï capilah*, la foule loiil t^plon'Mj lui lu rrrnir, eu poussant des ^^t^inissciiruts. Il en lui de nniue d Olivier Maillard; Louis \l (h'pèelia un exprès pour lui nolifu'r qu'il eût à cesser ses allagues, ou qu on It; jellerait dans un sae à la rivière : u Va dire h Ion mailre. n'pondil linsolenl prêcheur au inessa;;('r, (lue j'irai plus vite en paradis par e;iu que lui avec ses chevaux de |)oste. » Maillard resta impuni, et, sous Louis XII, il put encore,

avec Jean Standonc, attaquer la royauté et tonner contre le moianiciu i\ propos de la dissolution de son raariafi^e.

Tels étaient les libres privilèges conquis à la chaire catholique par les moines, par les missionnaires. — Durant les guerres de Rougofi^ne, on avait vu, dans le Nord, les prédicateurs s'immiscer aux élections municipales, aux détails d'administration. Ces altatiucs contre le pouvoir monarchique, cet envahissement du bas clergé dans la pratique des affaires, étaient un triste symptôme pour le catholicisme, à la veille de la Réforme. C'est à la royauté que le sacerdoce allait avoir besoin tout à l'heure de demander appui contre les efforts du calvinisme. Or voici ce qu'un moine d'Évreux, un moine orthodoxe, Guillaume Pépin (1), disait en chaire, bien peu d'années avant que la révolte religieuse éclatât : « Est-ce chose sainte que la royauté ? qui l'a faite ? le diable, le peuple et Dieu ; Dieu, parce que rien ne se fait sans son bon vouloir ; le diable, parce qu'il a soufflé l'ambition et l'orgueil au cœur de certains hommes ; le peuple, parce qu'il s'est prêté à la servitude, qu'il a donné son sang, sa force, sa substance, pour se forger un joug. Quelques hommes, sortis de ses rangs, se vouèrent à la cause de l'ambition et

(1) V. Guillelmi Pépin, *Sermones de Destructione Xinivœ*, Paris, 15:25, in-8^, goth. f. 59, 61, 79, etc. Pépin va jusqu'à invoquer l'époque où il n'y avait pas de rois : « Fuit tempus in quo non fuerunt reges aut principes ; sed unus quisque in libertate sua vivebat... Reges postea venientes et forsitan primitus tyrannice principautés et régnautes non poluerunt licite auferre a subditis invitis « iominia et possessiones eorum... »

de l'orgueil. De là l'origine de la noblesse, car les rois s'associèrent les instruments de leurs passions, les premiers nobles, comme Lucifer s'était associé ses démons. Mais, nobles ou rois, quel usage ces maîtres ont-ils fait de leur pouvoir ? Voyez les princes, les seigneurs ; ils pressurent leurs vassaux et ruinent les marchands par des droits de péage; ils volent, et leurs peuples useraient de représailles légitimes en refusant de payer les impôts. Les rois valent-ils mieux? Non, certes: ils sont prodiges, cruels ; ils attendent à la liberté de leurs sujets, et autorisent ainsi les révoltes, caries sujets ont pour eux le droit divin qui créa la liberté. »

Parce qu'on retrouve ainsi quelques idées révolutionnaires dans des sermons oubliés du xvi^e siècle, est-ce à dire que l'Église alors se fut posée décidément comme l'antagoniste de la royauté ? Non, sans doute. Mais il importe de constater qu'à une date antérieure à la Réforme, on pouvait, sans être inquiété, sans être poursuivi, proclamer dans les chaires de France, puis imprimer dans les livres, de pareilles doctrines. Les traités démocratiques des calvinistes, la réaction populaire de la Ligue n'allèrent guère plus loin.

Le grand instrument de la Réforme, ce fut la prédication. Luther le sentait bien quand il disait dans le *De servo Arbitrio* : « Que sommes-nous, nous autres ? ce qu'on disait de Philomèle : *Vox est proeterea que nihil*, » Et ailleurs : « Je prêche aussi simplement que possible, je veux que les hommes du commun, les enfants, les domestiques me comprennent ; ce n'est point pour les savants que l'on monte en chaire, ils ont les livres (1). » La parole est le grand le-

(1) Parmi les qualités que Luther exige d'un prédicateur, il veut qu'il soit beau de sa personne « afin que les bonnes femmes et les petites filles puissent l'aimer. » (Michelet, Méia. de Luther, in-8, t. II, p. 1⁵, 126.) Nous sommes bien loin, on le voit, de l'idéalisme du moyen âge; ce mol caractérise le xvie siècle. Bayle dit à peu près la même chose du bel orateur : « Il n'a pas besoin de la moitié de l'éloquence qui est nécessaire à un prédicateur de petite mine pour remporter l'applaudissement. »

INTRODUCTION, >) II .50

VHT dcîs nîvolulioîis nîlifçi(usrs. Il(îriri VIII I(î comf»ril aussi bien (\\w W. moirî de VVilhîrnlMîr^^ ; un édil spécial di'nîndil rpxpressciintîiil de pri^clier en Angleterre sans la permission du

roi (I).

Vax Kranee, la chaire calliolique lui au-d(îssous de son rôle.L'ininnient daii^cîr (\\ur courait rK^lisen(î rendit pasaux tWô(\\ues l'activité oratoire. Uonsard avait droit de s'écrier dans son indignation :

El que (liroit s »inl Paul s'il revenoil in

D<i nos jcuiK^s prt'lals qui tous vivent sans peino,

Sans pnVhnr, sans prier, s;ins bon exemple rl'eux!...

Les dignitaires du sacerdoce abandonnaient aux moines, aux curés le saint ministère de la parole (^), ou bien ils taisaient faire leurs sermons h des laïques [Pour les réciter ensuite dans les églises. C'est ainsi que l'abbé de Broviler avait recours à la plume sceptique de Corneille Agrippa, dont nous possédons deux ser-

mons sur les reliques, sermons fort édifiants sans doute, mais qui font singulière figure au milieu des œuvres bizarres de ce hardi docteur. Au lieu de prêcher, les évoques, les abbés passaient leur temps à la cour, loin des diocèses (3). Ce soin de renseignement religieux laissé par le haut clergé au clergé inférieur ne pouvait produire alors quedeux résultats, à savoir des prédications violentes et grotesques, quand parlaient des hommes de conviction qui, peu instruits et sortis des derniers rangs du peuple, voulaient lutter à armes égales contre le langage brutal de la Réforme ; ou des sermons superstitieux, lorsque montaient en chaire des moines ignorants qui transformaient la foi éclairée des grands siècles chrétiens en une étroite crédulité. On sait avec quelle verve pétillante, avec quelle impitoyable causticité cette

(1) Bossuet, Hist. des Variât., I. VII, g 79.

(â) Voir Jean de Montluc, Sermons, 1539. in-S», p. 684. — Sur Montluc, Bossuet, hist. des Variations, liv. VII, § 7 * liv. IX g 99.

(3) V. Brantôme, 45^ Disc, sur Franc, h^, éd. de Bastien, t. V, p.^24.

M LES PRÉniCATEL'RS fîE LV LICUE.

double manière a été ridiculisée dans VApulofîie pour Héro-dote, Quand Grand^^ousier interroge les pèlerins qui avaient été sur le point d'èlre mangés en salade, et qu'après leur avoir lait raconter les sermons des capliarls et faulx prophètes de leur pays, d s'écrite : a M'esbaliys si vostre roy les laisser prescher par son royaulme telz scandales, * c'est aussi une évidente insinuation de Rabelais contre les sermonnaires de son temps.

La raillerie burlesque est le langage de ceux qui attaquent; ce n'aurait pas dû être celui des hommes qui défendaient une cause noble et sainte. La chaire chez les catholiques n'était plus guère sérieuse, et l'habitude semblait y avoir consacré le ton des Maillard et des Menot; le grave L'Hôpital lui-même se laissait aller à dire à propos des qualités que doit avoir un sermon :

Sit mixtum gravitate, vocet risuqpie jocisque (1).

Reuchlin, dans le traité qu'il écrivit sur la prédication, releva avec amertume ces bouffonneries oratoires; et Érasme, qui, dans son *Ecdesiastes sive Concionator evayigelicus*, voulait donner des préceptes de cicéronianisme aux prédicateurs, Érasme ghssait avec malice cette phrase : « Les représentations théâtrales ont été exclues des égUses; mais elles sont impudemment imitées dans beaucoup de chaires (â). » Le coup portait si juste que les moralités et sotties firent bientôt Concurrence aux sermons, et qu'on dut avoir recours à l'auto rite civile. Longtemps le théâtre et la chaire s'étaient, pour ainsi dire, confondus . Beaucoup de mystères, en effet, sont précédés ou accompagnés d'un sermon. Il fallut que la prédication patronat d'abord le théâtre; puis ce fut le théâtre qui prêta son langage à la prédication macaronique. Plus

(1) Ep[^]'st. 1, m, de libert. dicendi.

{12) Nunc autem quum theatrici mores e teraplis ejecti sunt, tamen non désuni qui nimius fréquenter, ;ne dicara impudenter, imitintur abulam. (Erasmi Opora, 1704; in-fol., t. V, p. 860.)

uni ia chaire renia liauhiiiiicnl rAiliti soli(iarii[^]:. iLlk \:A\ , dans un réquisiluiit; du prociirrur [^](hiéral du Parlement, il (îlail evposti tîiilre aulres [^]riels conlre la confrérie : t Que tant i|ue les dicU jeux durent, le eoininuii |HMj|jle, dts fiuil il neul heures du

matin es jours de fesles, ddaisse la niese paroissiale , sermons et vespres , |K)ur aller es dict/ jeux garder sa placee, et y esltre jus(jues à cincj heures du soir, et cessent les pn^licalions, car n'auroient les prédicateurs aucuns auditeurs ^i). »

Dans ia colère que ce délaissement et que le projrrès de la Rél'ormalion leur inspiraient, les orateurs catholirjues se rejetaient avec violence dans la polililijue, ou, comme Noël Beda, att;iquaient toutes les innovations au hasard, jusqu'à tonner contre l'enseignement pubhc du grec au Colhî^e royal, du grec, celle langue des hérésies, comme il la nommait (4). Le Parlement élail à cii.Uiue instant forcé d'intervenir et d'enjoindre au clergé de se tenir dan^^ les limite^ d»renseignement Ciitechétique (6),

({) De Sainte-neuve. Tahl. de In pocs. au wj^^sieclr, in-8o, p. 217.

(là) EUies du Pin, Seizième sièclr, part, m, p. 533. — Cf. Goujet, Mém. sur le Coll. royal., part, i, p. 8. — En 153(5, Deda osa en cliaire accuser le roi de favoriser l'hérésie ; il fut condamné à faire amende honorable devant le portail de Notre-Dame et il alla ensuite muurir dans les prisons du Mont-Saint-Michel.

(3) Longueval, Hist. de VEylise Gallicane, t. XVlll, p. 3. — Dès que le concordat de Léon X et de François l^r eut enlevé au clergé ses libertés et ses privilèges, le Parlement chercha à étendre de ce côté sa juridiction, notamment à l'égard de la chaire. En loio, aussitôt qu'on connut le désastre de Pavie, le président Jean de Selves eut ordre de la cour « de mander les prédicateuis en sa maison pour leur dire la manière dont ils dévoient prescher sur Testât des affaires. » Les orateurs s'y rendirent avec empressement, et, trois jours après, ils remercièrent le Parlement de ses

bons conseils, et s'engagèrent « à donner avis des propos qu'ils entendent oient. » Ce bon accord ne dura guère; le clergé inférieur, dans sa turhulem?^, ne tarda pas à se montrer impatient de toute autorité, même de l'autorité épiscopale. En 1542, un arrêt déclara que « c'estoit à Tévesque à mettre ordre aux invectives des prédicateurs les uns contre les aullres. j> En 1556, la cour fit de nouveau détense expresse à tout prêtre de mouler en chaire sans avoir soumis à Vévèque « ses sermons et doctrines. » Ainsi les prélats

On sait avec quel agrément, avec quelle exquise ironie, Érasme, dans l'Éloge de la folie, s'est moqué des prêcheurs qui prouvent la nécessité de labstinence par les douze signes du zodiaque, la foi par la quadrature du cercle, et la charité par les branches du Nil. Si la chaire chrétienne s'était défendue contre les envahissements du schisme par des arguments aussi détournés, ce n'eut rien été encore, ce n'eût été qu'un ridicule littéraire. Par malheur, on ne s'en tint pas là. Il suffira de citer un exemple : dans lune des stalles de l'église de Saint-Sernin, à Toulouse, on voit un porc en chaire, orné du bonnet et du surplis, et prêchant un auditoire d'ânes mitres et crosses, avec ces mots : Calvin le jwrc preschant : eh bien, l'artiste, dans la grossièreté de sa pensée, n'a fait que reproduire, n'a fait que mettre en scène ce qu'il avait sans nul doute entendu dire aux orateurs de son temps.

L'Église ne tarda pas à apercevoir l'inconvénient de ces prédications triviales, de ces sorties acrimonieuses contre les puissances sécuUères et ecclésiastiques. En 1536, au concile de Cologne, on ordonna aux prêtres d'enseigner simplement l'Évangile, en s'abstenant des plaisanteries grotesques, des récits diffus, surnaturels et apocryphes, des fables légendaires, ainsi que des

attaques et des injures contre la magistrature et le clergé. Cependant cette réforme fut longue à s'opérer, puisqu'il l'ouverture du concile de Trente, de cette

étaient réduits à invoquer contre leurs subordonnés Tappui d'un tribunal séculier. Le Parlement prit bientôt des mesures en son nom ; dès cette même année 1556, le procureur général donna ordre d'informer « contre ceux qui avoient tenu en leurs sermons propos scandaleux. » La rdyauté dut aussi, à plusieurs reprises, intervenir contre la violence de la chaire. En 1563, par exemple, on voit Charles IX faire défense « de sermons convicieux pour exciter le peuple à esmotion, sédition et désobéissance à Tautorité. » (F. Lebe^, de V Etat réel de la presse et d"s pamphlets depuis François /*», Paris, Techener, 1834, in 8», p. 12 etsuiv.) Mais n'anticipons pas sur les temps ; nous touchons presque à ces tribuns de la Ligue que nous retrouverons tout à rheure.

INTFLODICTION, § II. TT

n^union (|m «^Mil (leslin<î(; h rendre 9^ MW(^riti^ h la cJisnpIme et h lutter contre l'iM^nn^ie, rf^vA(|ne de Hitonto (1) donna le pins m;nivais exemple aux orateurs de son temps, en un sern)On (loDl le moins ridicule [Jassa;^'e <Uait la pn;uve de la nécessite^ des conciles par celle raison que dans ĩEnéulc Jupiter assemble 1(îs dieux, et quVi la création de l'homme et à la tour de I^ahel, Dieu s*y prit en forme de concile. Différentes autres réunions sacerdotales , comme celle de Narl)onnec en 1550, celle de (iambrai en ITiOo, et celle de F^ourjres en iiiM (^2), etI-Vayées de cet état de la chaire, ordonnèrent aux prédicateurs de mettre toujours leurs discours sous 1 invocation de la Vier{]^e et de s'éloigner des dogmes fabuleux, fahuloso dogmatCy dans leurs

discussions avec les schismatiques : concionatores ahliorrcant aniles fabulas. Voilà quelles instructions on éUil réduit à donner aux prêtres contre la Réforme.

Ces injonctions furent vaines. Les S^r(?^s de Bouchet, le Cfimbaluin munili de Des Periers, le Baldus de Folengo, le Moyen de parvenir y tous les contes gais et graveleux, toutes les épigrammes lestes, tous les livres « de haulle gresse, » comme dit le Gargantua, qui apparurent en si grand nombre au XVI* siècle et dont Rabelais devait être l'admirable et monstrueux couronnement, toutes ces débauches de l'esprit influaient trop directement sur la chaire pour ne pas laisser aux prédicateurs, outre les traditions de Maillard, des exemples de parole bouffonne qui ne devaient disparaître qu'après les fureurs de la Ligue. Ainsi s'explique la naïveté légendaire et en même temps la forme cynique des sermonnaires du XVI* siècle. Tout en employant le style familier, ils se souvenaient de la Légende dorée de Jacques de Vorage. Par malheur, la Réforme, positive et sèche, proscrivait la poésie des légendes et les traditions merveilleuses des saints, comme elle brisait leurs reliquaires.

(1) Voir sur Cornelio Musso le Dict. de Bayle.

(2) Odespun, Concilia novissima GallicB, 1646, in-fol., p. 399.

38 LES PIIÉniCATEURS DE LA LIGUE.

Quant aux prédicateurs qui, fulMes aux restes mourants d'une schol'istiquo barluare, n'empruntaient paslelan^^agemacaronique et se bornaient à l'enseitrnement vuljcaire, plein de divisions et de sul)tilités, ils fuiisf^ent tous dans les Tliesauri, les Polfiartthea et dans li?s nombreux recueils dV'riidition banale

dont la Gemma p^vfdicans de Denyse est Tennuyeux et oublié modMe.

A la venue de la Réforme il y avait donc dans la chaire deux écoles bien diverses : l'é.^olc scholastique et Técole grotesque; leur durée devait être courte, parce que la première appartenait à une société finie, parce que la seconde était le résultat d'un de ces conflits d'idées heureusement courts pour les sociétés qui y sont en proie.

Ces deux écoles étaient également insuffisantes pour soutenir la lutte; aussi les scènes les plus scandaleuses ne tardèrentelles pas à se produire sur tous les points, au sujet de la prédication. Da[^]s plusieurs villes, les deux partis se disputèrent les chaires par la force.

Dès 1325, à Meaux, l'évoque Briçonnet ayant autorisé les sermons de Farel et de plusieurs luthériens, un procès fut intenté au curé Masurier. Le Parlement l'acquitta, à la condition qu'il se ferait réfuter dans sa propre paroisse, ce qui eut lieu; mais l'évêque réfuta h son tour l'orateur ortho-[^]i doxe (1). Ailleurs il y avait collision en pleine église. A Bourges, par exemple, on s'empara violemment du lieu saint, on chassa les prêtres catholiiiues, et le bénédictin Jean de Saint-Michel se mit alors à prêcher. L'orateur ayant dé'outé parle Pater, un magistrat eut Taudace de se lever et de réciter, comme de coutume, VAve Maria ; le peuple en fureur chassa l'interrupteur à coups de chaise (2).

Dans d'autres parties de la Franc[^]î, la Réforme ne se risqua que plus tard et à la longue dans les chaires. Ainsi, à Rouen, 3n 1532, les calvinistes n'avaient pas encore eu la harliesse

(I) Crévier, His!. de rUniv.. ann. 15[^].

(2\ LonîuevaV, Hisf. dr rÉqhifr qn^icave. t. XVIII, p. 296.

iNTHoniraioi, S II. 89

(le pr/^chor oiivortnnn! ; sciiliMnent, qunnd un pnMn^ c:\' lli()li(|iir p.irl.iil du piir^.iloiro, on se metnil h crier : Au fnl! au fol ! et les enlanis, auxqiiris on avait iait la hron, inii(ai<*nl le miaiilnnrn! des ('hais. F.oïi^:temps,en celte mt^me cit(^ les pn'-dicanis n'osiTciil rnsei};iier quVn secret. Mariorat, par e\cinplc, venu de Herne, tenait ses rr^'unions la nuit, en |)lein air. Des hommes enveloppais de j^rahds mante<aux,et tf visage couvert de (•lia|)eaux a lar^es Imrds, arrivaient à la d(^robt^e. On faisait cercle, on clianlaiti demi-voix les psaumes traduits par Marot, puis loraleur pi'enait la parole. Ces mystères sans doute ('t^ient un texte aux inter|)r(Hations calomnieuses, aux attaques du clerg;é de Rouen, -et, à cette occasion, lejacobin Du Puis, dans sa colère, s'échauffa jusqu'à dire d qu'à leur presche, les femmes s'abandonnoientà qui vouloit abuser d'elles (l) » ; mais ces précautions mêmes, ces allures secrètes, excitaient la curiosité; et, d'un autre côté, ces représsailles grossières , ces exagérations, donnaient des partisans aux idées nouvelles.

Ces scandales, dans leur variété bizarre, se reproduisaient partout ; partout, comme dans les temps de révolution, la parole eut une grande part, une grande influence.

Je le répète, l'église gallicane fut mal défendue par la chaire contre les attaques du calvinisme. Malgré le talent du cardinal de Lorraine, malgré la science de Claude d'Espence (i), malgré la modération de quelques docteurs, on peut dire que les sermonnaires de cette époque ne sortaient guère des \iolences triviales

ou des arguties. L'évêque Vigor se montra au premier rang (3). La Saint-Barthélémy ne fut que la consécra-

(1) Floquet, Hist. du parlem. de Xormandie, in-8, t. II, p. 258, 307, 365.

(2) Il osait dans ses sermons appeler la Légende dorée la légende de fer. (Teissier, El. des homs, t. II, p. 374.) C'est de Claude d'Espence que Bossuet a tiré : « C'étoit un homme de bon sens et docte pour un temps où les natures n'étoient pas encore éclaircies. » [Variât., l. IX, g 96.]

(3) Ce fut lui qui accompagna Anne Dubourg au supplice. Cette scène

V. LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

Il est des doctrines soulevées dans ses Sermons (i). Les chansonniers de la Réforme ne l'ont pas oublié :

« Seneschal, Hugonis, Vigor, Toujours crient à cry et cor (â).

Mais n'anticipons pas sur les temps ; Vigor nous mène presque à ce P. Le Picart que nous retrouverons tout à l'heure.

La publication de l'Apologie pour Hérodotus en 1366, dans laquelle la manière des Maillard et des Menot était ridiculisée avec amertume, vint couper court aux traditions de l'école grotesque. De la forme, la violence passa dans le fond : nous voilà au seuil de notre sujet.

Je dois m'arrêter. Les deux éléments principaux des sermons de la Ligue sont constatés, à savoir : une grande hardiesse d'idées et un grand cynisme de langage.

Pour être juste, pour ne pas faire peser uniquement sur les prédicateurs des règnes de Henri III et de Henri IV la responsabilité des doctrines sanguinaires que nous leur verrons soutenir, il fallait dire de quelles traditions parénétiques ils avaient hérité ; il fallait indiquer la solidarité qu'il y a entre Petit et Boucher, entre les docteurs bourguignons et les docteurs de la Ligue.

est racontée dans ses propres sermons. Vigor avoue que Dubonrg lui reprocha, en ces suprêmes instants, « d'avoir acheté ses bulles. » (Serm. calh. pour tous les jours de carême, éd. de 1597, in-8, p. 316.)

(1) Voici un passage qui justifie pleinement notre assertion : « Nostre noblesse ne veut frapper... N'est-ce pas grande cruauté, disent-ils, de tirer le Cousteau contre son oncle, contre son frère? — Viens, ça! Davantage le îuel t'est plus propre, ton frère catholique et chrestien, ou bien ton frère charnel huguenot? La conjonction ou affinité spirituelle est bien plus grande que la charnelle, et partant je dis que, puisque tu ne veux pas frapper contre les huguenots, tu n'as pas de religion. Aussi, quelque matin, Dieu en fera justice et permettra que cestf bastarde noblesse sera accablée par la commune. Je ne dis pas qu'on le fasse, mais que Dieu le permettra. » (Voy. Serm. cath. sur les dimenches et (estes, édit. de 1587, in-8, t. II, p. 25.)

(2) Leber, loc. cit., p. 86.

iMTnoniicTioN, J[^] III. 41

Il lions resti» m.jinh'ii.iiil à l.iinî la pari dis |»ajii|»lil«%i|p[^]
calvinisles, à morilnîr (hî (|U(;llc inani/'re ils soulinn-ril lanlivei-
nenl W n[^]Mcide. cl la souverainrtr' iUi \)v\i\)\v, ; puis, cfiin-

monl ils ahandoiinrn'nt vos lluiorKîs dàiiocratiques, dès qu'ils
vurvwi inl("r(M à s(i djM'Iarcr royalistes.

s ni

La Rôformo et los idêrs drmorniliquos. — \.o. Intl("nnismn,
lo calvinisme ol l.i royauté. — Tliéoriî ih\ la souvtîniîiKîlô popu-
laire. — Th<;orio (lu ré^'irido. — Los publicistes Holman, liodin,
Lan>çu«!l, La Bo<îli«;, lUicliaiian ; les réfugiés anglais. — Al-
liance de la Ihéocralie el de la déinocralui dans la Ligue. — Le Dr
sunniut yitntifier de lJellarmin.

Les (ferivains de rt^cole monaniiiikut^ altril)U(M)t volontiers
la révolution IVanvaise h la Réforme. Coraaie ce sont là les deux
grands faits des temps modernes, ils aiment à exfdiquer le se-
cond par le premier, et à les confondre tous deux en une même
réprobation. M. de Conny, entre autres, voit dans Luther et dans
Calvin los aïeux directs de Robespierre et de Marat (l), et M. de
Ronald regarde comme un fait historique, comme un fait avoué,
la liaison intime du principe populaire et du principe protestant
[±),

Mais c'est faire trop d'honneur à la Réforme que d'attribuer
exclusivement à rintluence qu'elle exerça sur la politique l'avéne-
ment de la démocratie. M. Guizot lui-même en convient : « Elle a
laissé, dit-il, la pensée soumise à toutes les chances de liberté ou
de servitude des institutions politiques. » C'est maintenant un
lieu commun de remarquer, après M. de Chateimbriand, que la
Réforme s'est parfaitement alliée, ici avec les gouvernements
despotiques contre Toligarchie, le plus souvent avec l'ohgarchie,
contre la royauté. En Angleterre, ellen'a fait qu'ajouter au pou-

voir royale pouvoir pontifical; puis, après la révolution de 1688, elle s'est entendue avec l'aristocratie. En

(1) Hist. de la Révolat, de France, inirod.

(2) Voy. Mélanges, 1819, in-8, t. i, p. 384 et suiv.

42 LES PRÉniainrRs df la ligue.

Danemark, malf^rd la ligue momentanée des villes anséatiques, elle a aidé à Tenvahissement démesuré de la puissance nobiliaire, elle a aidé en mi^me temps la monarchie à devenir d'élective héréditaire : Frédéric II a succédé à Christian III. En Suède, si elle n'a pas enlevé leur droit de déposition au\ États (on se rappelle Éric XI\n, elle a au moins enrichi et, par conséquent, fortifié Gustave Wasa contre la noblesse. LWllemagne fédérale en a profité pour résister à la tutelle impériale, au sceptre de fer de Ch:irles-Quint ; mais qu'est-ce (que cela prouve? En Prusse et en Saxe, le protestantisme n'a-t-il pas affermi la royauté absolue ? En Suisse, il a été repoussé par les cantons démocratiques, et accepté par les cantons aristocratiques; partout il s'est accommodé aux puissances. Il est même inexact de dire que la république hollandaise sortit du sein de la Réforme (1). Le vieil esprit insurrectionnel des Pays-Bas ne fit que se raidir alors contre les persécutions. C'est à Philippe II qu'il faut s'en prendre; son despotisme, comme l'a très-bien dit Voltaire, fut la cause de leur grandeur; ils ne firent que rester fidèles à leur passé (2). D'un autre côté, le presbytérianisme n'a rien fondé en Ecosse.

Sans doute en s'attaquant à la papauté, la Réforme semblait porter une sourde atteinte au pouvoir temporel. L'alliance de l'Église et de l'État avait été si profonde au moyen âge qu'en touchant à la constitution sacerdotale, on semblait devoir ébranler la

constitution politique ; mais la séparation s'était opérée graduellement. En France, elle était manifeste depuis la Pragmatique de saint Louis. Boniface VIII souffleté, alors qu'il déclarait, dans la bulle *Unam sanctam*, que toute créature, *omnem creaturam humanarum* était soumise au

(1) ViUers, *Essai sur Vinfl de la Réform.*, éd. de 1808, in-8, p. 140.

{% \ Les anciennes constitutions du Brabanl disaient : « Si le souverain, par violence ou par artifice, veut enfreindre les privilège^, les États seront déliés du serment de filéité et pourront prendre le parti qu'ils Croiront convenable. >> (*Essai sur f^s Moenr^*, ch. 164.)

iNTRnnffTion, § m. 46

tainl-si<5gc; l'exil d'Avi^^non, les InWsies de Wicicffoi de Jean llus, Ir f?rand schisme d*(décident, les u|i\es r^volulirmnaires de riliiversih^ et des Bour^uiKiions ('M'Jalant aux ron* eiles d(^ ('.onslance et de R:Ue. voila les horilrs, voila l'ahaisseinenl qu'avait suhis tour à lour le pontifical. La monarehie française, au eoniraire, se fortifiait, d<* Louis XI à François !'''■ : on eut dit (|u'('lle rassemblait des forées pour suhir la terril)le crise de la U(!formc et de la Lijçue.

Et qu'on le remarque d'ailleurs, h traversées luttes du pouvoir temporel et du saeerdooe, le principe de l'élection n'avait cess<^ d'être en vue dans ce prmd spectacle; ni l'Empire, ni le saint-siège ne s'obtenaient par l'hérédité, et l'I^l^iise était organisée comme une r(^.pul)li([ue.

Je le répète, ce n'est point le protestantisme qui a apporté tout à coup, au xvr siècle, des idées d'affranchissement et d'émancipation politiques. Il n'a fait, sur ce point, que reprendre, et bien tardivement, des traditions encore vives : non pas les traditions des Madlolins et de la Jacquerie (il faisait cause commune avec la noblesse, et laissait cela aux anabaptistes! , mais celles de Marcel et des Bouchers, de Robert Lecoq et de Caboche, mais surtout celles de la Praguerie.

Il suffit d'ouvrir les traités politiques des calvinistes et des ligueurs pour voir que ces souvenirs ne s'étaient pas effacés, pour voir que les idées de garantie et d'indépendance, et surtout les idées démocratiques éparses à travers le moyen âge, avaient laissé trace dans la mémoire des peuples, pour voir enfin que les pamphlétaires du xviii^e siècle ne cherchèrent nullement à faire scission avec le passé. Dès qu'il s'agit de justifier le régicide, dès qu'il fallut attaquer la monarchie, on chercha, au contraire, des antécédents, des autorités.

Tout le monde connaît les audacieuses doctrines de saint Thomas d'Aquin sur les droits politiques du peuple et sur les tyrans (i). Les publicistes du XVIII^e siècle y recoururent

(i) Dr Régis}. Prive, l. I. c. 6 et 8. — Cf. Doctrine de saint Thomas

avec insistance, et, pour donner encore plus de relief à leurs extraits, ils accumulent les (éloges sur l'illustre auteur de la Somme, On le déclara à cette occasion le prince des théologiens, le plus sage et le plus savant des docteurs (1).

Saint. Bonaventure avait dit en chaire : « On met à la tête des nations ceux qui ignorent l'art de les conduire (2). » On se hâta

de citer saint Bonaventure.

Un moine italien, Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel, avait consacré la troisième partie de son *De Regimine Principum* à l'examen théorique des différentes formes de gouvernement; on cita Gilles de Rome.

Le jurisconsulte Bartole avait composé deux traités pleins de hardiesse il'un *De Regimine civitatis*, l'autre *De Tyrannide*; on cita aussi Bartole. Hubert Languet vanta son courage (3).

Les anciennes formules qui semblaient rappeler l'élection primitive des rois, ou qui constataient en quelque façon que ce fut l'autorité populaire, la cérémonie du couronnement royal, par exemple, les cris de la foule au sacre : *Volumus, volumus*, tout fut évoqué ; ou raviva, on rapprocha tous les souvenirs.

Les Cortès d'Aragon avaient coutume de dire au roi, lors de son avènement : *Nos que valemus tanto como vos, y podemos mas que vos, vos elegimos rey*. Les calvinistes, puis les ligueurs, ne manquèrent pas de s'appuyer de cette coutume ; Languet cite le texte à deux reprises, et Hotman est dans l'admiration : *Præclaram, eximiam ac plane singularem in frenando rege fortitudinem* (4).

sur le tyrannicide, par le chev. de Fréville. Paris, 1764, in-12; et M. Ozanam, *Dante et la phil. cath. au XIII^e siècle*, append., p. 398.

(1) Ita censet princeps ille theologus quo multis saeculis ecclesia neminem habuit vel doctiorem, vel sapientiorem. {De justa reip. christ, in reg, imp. Autliur. Paris, 1590, in-8, p. 42:2 B.)

(2) *Hexæmeron*, V.

(3) Bartolus ipse, Ucel in saeculo tyrannorum feraci natus, non verelur dicere subditos non esse régis servos sed fralres. (Vind. conir, tyrann.y Amst., 1650, p. 177.)

(4) V. Franco-Gallia, 1573, in-8, p. 85, et Vind. contr, tyr., p. 137 cl 227.

INTMOUUNCTION, !^ III. 411

L(ïs (^îrils (lQ){^MMaliqij('s ik; suflisiâiil pas, on <miI «'•tra-
lemenl recours à riiisloin;. à l'hisloini n*c(îiit(î. (Jo invoqua la
mémoire (le Guillaume Tell ; on dt^ciara qu'il tallail laire connnr,
la Suisse (1), ([u'il fallait substituer dans le gouvernemenl une
forme nouvelle à l'ancienne forme. iMais, je le demande, était-ce
\\h une iimovalion de la part des réformés 7 Kst-ceque le protes-
tantisme seul traiuût ainsi les roisï N'avons-nous pas vu le moine
c;illioli(iue (inillaume IN'îpin, au moment m<^me oîi le Parle-
ment déclarait que a S. M. était au-dessus des lois, » donner à la
monarchie une ori{çine diabolique '/ Ne verrons-nous pas tout à
llicure la réaction contre la liéforme, c'est-à-dire la Li^^ie, |)ro-
clamer aussi la souveraineté du peuple?

On serait vraiment tenté de redire le mot de madame de Staël,
que « rien n'est nouveau en France, sinon le despotisme. » De-
puis deux siècles déjà, on était sur une pente fatale. Dante sem-
blait avoir quelque pressentiment de cette lassitude du pouvoir
spirituel, et aussi de ce sourd affaïssement des royautés, quand il
disait :

Pensa che in terra non ù chi governi (2).

La Réforme tient sans doute une place considérable dans l'his-
toire du xvi^ siècle, mais elle n'est pas le seul, l'unique élément

novateur de cette époque. Tout ne sort pas de son sein, tout n'aboutit pas à son œuvre. Il y a aussi la renaissance des lettres, et par conséquent l'esprit démocratique de l'antiquité qui vient enflammer les imaginations ; il y a l'imprimerie, la découverte récente de l'Amérique et mille autres sources d'activité, mille impulsions nouvelles. La connaissance plus approfondie des législations excita surtout les

(1) L'auteur anonyme du *De justa reipublice in rebus auctoritate* s'appuie de cet exemple : « *Necessarii causis et reipublice commoJis adducti alias assurapserunt Helvetii parendi et imperandi formas.* » (p. 6 A.)

(2) Parad., c. xxviii, v. 140.

esprits spéculatifs, et encouragea les systèmes sociaux ; n'oublions pas que nous sommes au temps de Cujas et de Du Moulin. « Tant de travaux divers sur la science du droit devaient naturellement, comme on l'a remarqué, conduire à la recherche des fondements de la société, et tout y poussait les esprits du xvi^e siècle, où les diverses formes de gouvernement, l'hérédité, l'élection, la république aristocratique, la démocratie, n'étaient pas seulement mises en présence par la spéculation et la controverse, mais se heurtaient par le combat (1). »

C'est la liberté philosophique, ce n'est pas la liberté politique qui nous a été donnée par la Réforme. Le protestantisme n'a rien changé aux institutions ; ses conquêtes ont été purement intellectuelles. Sans doute on peut dire que l'indépendance de conscience et le droit d'examen ont préparé l'avancement de la philosophie du xviii^e siècle, laquelle a préparé à son tour l'émancipation de 89, en sorte que, par engendrement, par contre-coup,

c'est la Réforme qui a causé la révolution : Voltaire a servi d'intermédiaire entre Luther et Mirabeau. Cette généalogie est acceptable sans doute, mais point dans le sens direct, dans le sens absolu où Tentend M. de Ronald. De cette façon, rien ne s'expliquerait, en histoire, qu'en remontant d'effet en effet jusqu'à la cause première, jusqu'à la création; il n'y aurait plus d'histoire possible que l'histoire universelle.

Tenons-nous aux résultats immédiats, et ne cherchons point les influences lointaines et détournées. Comment la Réforme, qui, comme Ta dit M. de Chateaubriand, était bien (Vongine princière et patricienne, a-t-elle été amenée en France à invoquer les principes démocratiques ; puis, comment ces opinions populaires furent-elles acceptées par la Ligue contre la Réforme, c'est ce que nous allons constater brièvement par les traités de La Roëtie, d'Ilotman, de Languet et de Ruchanan.

La liberté d'examen dans l'ordre religieux semblait impli-

(1) Villemain, *Tabf. d'xi^e siècle*, 1840, in-8, t. I, p. 391.

IMUODICTION, <i 111. 4|

quer la liberté (l'examen dans l'ordre religieux. Mais le protestantisme n'est pas là où le poussait la logique, et il n'est pas nécessaire de sa condition. Attribuant d'abord à la noblesse allemande, il respecte le principe aristocratique (1). Cette tendance est manifeste dans les écrits de Luther. La réaction luthérienne connue dit l'Orasnie, respecte le pouvoir temporel. Si nous double on pourrait extraire, de quelques traités isolés du moine de Wilttemberg, des phrases hostiles à l'autorité royale, mais ce n'est pas le ton habituel; le besoin (au moment poussait seul Luther à ces invectives bientôt oubliées. Il fallait (que le révolté de Worms lut

blessé au plus vil de son amour-propre pour oser dire à un roi, à Henri VIII, qu'il était « un fol, un insensé, le plus grossier de tous les pourceaux et de tous les vaches. » Plus souvent, au contraire,

(1) Ce n'est pas un exemple de la doctrine ([oc lo protestantisme] a en en Allemagne un caractère aristocratique. Appuyée d'abord par la petite noblesse qui voulait se soustraire au contrôle de ses princes, puis, quand elle se lut arçrôdité', quand elle eut réussi, adoptée par ces princes eux-mêmes, comme instrument contre l'Empire, la Réforme germanique n'ollve pour ainsi dire que des noms féodaux : ce sont tour à tour rélecteur de Saxe, le landgrave de Hesse, les ducs de Mecklenbourg de Lunebourg, de Pomeranie, de Zeitz, le margrave de Brandebourg et vingt autres. Les guerres des sacramentaires et des paysans de Souabe ne sont que des épisodes. Dès que Munzer et Storck, dès que les anabaptistes tentent d'appliquer le principe d'examen à l'ordre civil, ils sont écrasés. La Réforme, en Allemagne, était tout aussi bien une affaire politique qu'une affaire religieuse, une affaire de diète qu'une affaire de foi. La Confession d'Augsbourg est un prélude à la ligne de Snialkaldea.

Le luthéranisme n'a guère eu ses théoriciens démocratiques, à la manière d'Hotman et de Languet, que fort tard, après coup et seules par quelques esprits spéculatifs. Je sais que Leinnitz a dit : « La plupart des auteurs de la religion réformée qui ont fait en Allemagne des systèmes de science politique ont suivi les principes de Buchanan et de Mariana. » Cela est possible, mais ce ne fut qu'un écho tardif et insignifiant; on peut citer, entre autres ouvrages pareils, le livre de Jean Althusen sur lequel Bayle donne un curieux article. Althusen accorde aux États et non aux simples particuliers le droit de résistance contre les tyrans. Selon lui, le

droit de souveraineté, jus majestatis[^] repose dans le peuple, et le peuple ne peut, en aucun cas, en aliéner le droit. (Hallam's, introduction to the *ÎU. of. Europa*, t. IJl, cb. iv, sect. x, g 9.)

Luther était plein de flatteries pour les princes, et ce n'est pas seulement devant la polygamie du landgrave de Hesse qu'il laissait fléchir cet air d'autorité dont parle Bossuet. On le voit faire bon marché de la volonté populaire, non-seulement à propos du gouvernement théocratique et militaire de Jean Mathias, ou de la folle royauté de Jean de Leyde, mais en toute circonstance. Ainsi, à l'occasion de Muhzer, il engageait les princes à frapper sur « monsieur tout le monde, » *heer omnes*. Ce dédain de la foule était volontaire, réfléchi : « La loi écrite, dit-il, est pour le peuple et l'homme du commun. » Une autre fois, il écrivait aux révoltés de Danemark : « Ne combattez jamais contre votre maître, fût-il tyran (1), et sachez que ceux qui l'osent attaquer trouveront leur juge. » Enfin toute sa doctrine se révèle dans ces mots : « Qu'un chrétien puisse se défendre contre l'autorité, il y a là matière à de grandes réflexions. Au fond, c'est au pape que j'arrache l'épée, non à l'empereur. »

Voilà les hardiesses politiques du luthéranisme. A la même époque, le catholique Morus, dans *Y Utopie*, et sous cet Henri VIII que Luther traitait à si juste titre de tyran, Morus demandait un roi électif, un roi révocable.

Ainsi le réformateur de l'Allemagne était deux fois inconséquent à son principe : inconséquent en philosophie, inconséquent en politique; car, d'une part, il proclamait le droit d'examen, et, de l'autre, il refusait le libre arbitre à la conscience et la souveraineté aux nations, c'est-à-dire l'indépendance à l'individu comme à la société.

Luther s'interrogeait avec doute pour savoir si un chrétien a le droit de résister à l'autorité ; Zwingle fut plus explicite et moins favorable aux tyrans : Cum Deopossunt deponi

(1) L'opinion de Luther sur le tyrannicide est curieuse à enregistrer : « Tuer un tyran n'est pas chose permise à l'homme qui n'est dans aucune fonction publique, car le V^e commandement dit : Tu ne dois pas tuer, » (Michelet, Méin. de Luther, II, 246.) La Ligue dépassera Luther.

INTHUDUCTION, § 111. 49

(lisail-il. N^emmoins l;s cantons rcipublic^enns d'Uri, d'Uri-derwald et de* Schwii/. ira(lo|)l(»n;nt pas la lliilornfie; c'<*sl par TarislocraiK! surtout (juc la Suisse entra dans le proleslantisme. Manz et Grelxl, ces parodistes de iMunzer, ne firent que passer.

Il en fut de même en France. Sans la noblesse, chez qui les tendances absolutistes de la royauté avaient aijçri l'esprjt f(id(Sral et turbulent , Ut calvinisme n'aurait jamais eu de chances sérieuses. L'exemple des seigneurs autorisa, excita les bourgeois et le peuple. On sait les opinions que la noblesse se complaisait à accréditer sur l'origine de la royauté françiûse. En montrant au berceau de la monarchie, au début des dynasties, le prince élu par ses pairs, par ses égaux, par ses barons, l'aristocratie tâchait de regagner, à l'aide des systèmes historiques, a l'aide de l'érudition, ce que depuis Louis XI elle avait perdu par les empiétements successifs des rois. Quelques gcntiilâtres allèrent même plus loin. Ainsi, aux États-généraux de 1484, on avait vu un député de la noblesse de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de La Koche, invoquer l'élection populaire, reges pupuli suffragiis creatos (1).

Calvin n'alla guère aussi loin. Saint-Lambert assure, il est vrai, dans le Catéchisme Universel, que a le chrétien de Calvin est nécessairement démocrate : » et, depuis, le cardinal de Bausset a dit : « Calvin transporta la démocratie dans la religion, dans la société politique {2}. » Mais à cette double assertion faite, l'une au nom de la philosophie du xviii^e siècle, l'autre au nom de la réaction catholique, on peut répondre par des citations, par des textes précis.

Selon Calvin, « tout pouvoir vient de Dieu (3). » Les rois

(1) *Populum autem appello non plebem nec alios tantum hujus regni subditos, sed omnes cujusque status.* {Journ de Masselin, éd. Bernier, p. U7.)

(2) Hist. di Bossuet, 1819, in-8, t. IIL

(3) Serm. sur le^e dix comm. du Dec 'lojue. Genève.. 1562, in-8, p. 1-4'.

tê LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

particulièrement sont « d'institution divine (1), » quoique la forme aristocratique soit bien préférable aux deux autres formes de gouvernement. La foule est naturellement encline à la révolte, *educata ad Ikentiam* (2) ; les discussions sur la souveraineté sont donc mauvaises : « C'est vaine occupation aux hommes privés, lesquels n'ont nulle autorité, d'ordonner des choses publiques, de disputer quel est le meilleur état de police. » Il faut, au contraire, respecter les représentants du pouvoir : « Si ceux qui, par la volonté de Dieu, vivent sous des princes et sont leurs sujets naturels, transfèrent cela à eux, pour être tentés de faire quelque ré-

volte ou changement, ce sera non-seulement une folle spéculation et inutile, mais aussi méchante et pernicieuse (3). »

On trouvera sans doute ces différentes assertions assez claires; voici encore un texte formel : « Bien que ceux qui sont en dignité et qui ont le glaive de justice en main s'en acquittent très-mal, qu'ils soient même ennemis déclarés de Dieu, si faut-il connoître que Dieu a institué les royaumes afin que nous vivions paisiblement sous sa crainte... Mettez d'un côté, un tyran qui se livre à toutes les cruautés, et de l'autre, un peuple qui n'ait ni magistrature, ni autorité, mais où tout le monde soit égal, il est certain qu'il y aura une confusion plus grande et plus horrible quand il n'y aura point de prééminence, que s'il y avoit une tyrannie, la plus exorbitante du monde... Toutes principautés sont comme figures du royaume de Jésus-Christ; nous devons les avoir précieuses et prier Dieu qu'il les fasse prospérer, je dis en premier lieu des royaumes légitimes (4). » Le vrai caractère politique du calvinisme se révèle ici manifestement ; mais on va voir

(1) V. tout le ch. XX du liv. iv de VInstit. chrestienne.

(52) Opéra, Amsterd. 1667, in-folio, t. IX, p. 2. Lotlre à Farel.

(3) Inst. chrest. Loc. cit.

{A) Sermons sur les deux Epistres saint Paul à Timothée, Genève, 1563, in-4, p. 65. — Calvin a pourtant dit ailleurs : « Abdicant se poleslate terreni rages ilum insnrgunl contra Deum. » (In cap. vi Daniel.)

INTHoOfCTIOÎS, (5 III. 51

coniinenl, m respect.inl l<*s |)rivil'*i.;(s ci l< s liii^rarchics,
les Impu(in(»ts furoril .inuMu^ à emprunlrr un inslanl lo

dr. ipeau do la démocratie. Déjà/i nôanriioiiiH se vérifie jwur nous la remarque d'un moderne écrivain <|ue « le proteslantisme porle les hommes bien moins vers l'é^çalilé que vers l'indépendance (1). »

Calvin, dans ses livres, respectait le pouvoir, mftme absolu; son Institution clircsticnne était dédiée à Fran(,'Ois I•^ A Strasbourg!;:, ^ Genève, [Jarloul où il alla, on dntsubirsadure, siirigide discipline ; M. Villemain l'appelle « le léfiislateurdespotique^unc démocratie. » Il ne faudrait i)as, en effet, méconnaître, mali^ré les textes que j'ai cit'is, malgré l'opinion du réformateur lui-même, les tendances logiques du calvinisme vers *a souveraineté po|»ulaire. La démocratie, pour parler comme les philosophes, était en puissance, sinon en acte, dans la doctrine de Calvin. Il n'est donc pas éionnant que quelques esprits spéculatifs, comme Holman, comme Languet, auxquels la chronologie va nous conduire, aient, dans leur colère, formulé avec aigreur ce ([ue les premiers chefs de schisme n'avaient das osé ou n'avaient pas voulu dire. On a d'ailleurs observé avec raison que, de tous les réformateurs de celte époque, Calvin, le premier, le seul même, s'était risqué à faire du gouvernement politique un sujet de discussion rationnelle (2) : cela menait loin.

^Institution chrestienne parut en même temps que le Gargantua, Il n'y a que le xvr siècle pour offrir de pareils contrastes.

Dans ce choc contradictoire des opinions, du fanatisme et scepticisme, dansce rapide et tumultueux essor de l'intelligence, la royauté devait recevoir plus d'un échec. C'est peut-être la poh-tique , c'est peut-être la crainte de voir son trône ébranlé, qui ont

retenu François I^{er} dans le catholicisme. Ce monarque, au rapport de Brantôme disait souvent, en parlant

{2) De Tocqueville, De la démocratie en Amérique, in-8, t. II, ch. IX, g 5.

!) HaUam's Intr. to the literat. of Eur, t. I, ch. vu. sect. ii, g ±i.

84 LKS PBÉDICATIONS DE LA LIGUE.

de la Réforme : « Geste nouveauté tend du tout au renversement de la monarchie divine et humaine. » Et cependant aucun des rois du Nord qui embrassèrent le protestantisme ne fut détrôné, tandis que la résistance orthodoxe assassina le dévot Henri III, et ne cessa de tramer contre la vie de Henri IV converti.

On ne peut nier toutefois que la Réforme ne flattât, dans le cœur des peuples, ce secret principe d'indocilité, comme dit Bossuet, cette liberté farouche qui est la cause des révoltes. D'ailleurs, ainsi que l'écrivait le cardinal Bentivoglio(l), l'organisation toute représentative et républicaine des églises calvinistes, ces consistoires, ces colloques, ces synodes, ces délibérations fréquentes, cet ensemble enfin d'institutions libres, en dehors du gouvernement, n'étaient pas propres à entretenir le respect de la royauté.

Mais c'est surtout par les pamphlets des réformés que les doctrines démocratiques, que les doctrines du régicide commencèrent à se développer peu à peu, à se propager. La noblesse faisait les guerres civiles : elle n'écrivait pas. Ce soin secondaire était laissé aux docteurs, aux ministres, aux simples érudits, imbus de l'esprit de l'antiquité, nourris de la Bible. Les premiers ou-

vrages calvinistes répandus en France affectaient la gravité, le ton dogmatique, la phrase solennelle, la citation pédante : bientôt on imita les satires bouffonnes des luthériens; on riposta aux lourds traités des catholiques par des libelles diffamatoires, par des placards de toute espèce, par des cartes et peintures, par des livrets railleurs. Ce fut toute une guerre de plume, guère virulente et amère.

A la longue, les idées démocratiques se firent jour à travers les plaisanteries. On finit par discuter ce dont on avait appris à se moquer. Ces insinuations contre la royauté n'effrayaient

(1) Relaz. degli Ugonotti di Francia, ap. Sismondi, Hist. des Ft l. XX, p. 97.

INTRODUCTION, § ni. 86

pas la noblesse ; la noblesse ne voyait là qu'un instrument utile, et, dans son insouciance puérile, elle encourageait ses docteurs. C'est ainsi que les théories de Wicléff avaient naguère trouvé appui chez l'aristocratie anglaise. Qu'importaient ici les moyens pourvu qu'on atteigne le monarque ? Tout le monde sait le mot d'un contemporain : « Il y a lieu de méconnaître que de hufquenoterie. »

La monarchie s'effaça entre ces partisans hautains, les Guises et le Coligny. « Les Huguenots, dit Saulx Tavannes, sont en dessein de fonder une déniocratie ou une aristocratie. » Et Henri II s'écriait : « Partout où le calvinisme réussit, l'autorité royale devient incertaine, et l'on court risque de tomber en une espèce de république comme les Suisses. »

Ce fut bien autre chose quand on en vint aux armes. Dès la première j^uerre civile, la noblesse mutine du midi, lorsqu'on lui parlait de l'obéissance due au roi, ne craignait pas de dire, au rapport de Montluc ; « Quel roy ? Nous sommes les roys ; celui-là dont vous parlez est un petit royal de rien, nous luy donnerons des verges, et luy donnerons meslier pour apprendre à gagner sa vie comme les aultres. » Les chances diverses de la guerre, les sanglantes représailles des factions, les persécutions, les massacres aigriront encore les esprits. Cette irriUition se reproduisit dans les pamphlets.

Le premier traité ouvertement démocratique qu'on ait écrit au XVI* siècle, le fut par un évêque anglais réfugié à Strasbourg. A Short Treatise of PoUtical power (1), tel est le titre de ce livre (1358). L'auteur, Jean Poynet était venu chercher un refuge sur le continent conlre Tinquisition cathoque de la reine Marie.

Poynet s'interroge sur Torigine du pouvoir politique ; il se

(I) On en trouve des extraits dans HaUam's Intrjd. tothe Ut. of Europe, t. II, ch. IV, sect. II, g 28-31.

54 KLS rUKDICATEUKS DE LA LIGUE.

demande si les rois ont une aulorité absolue, s'ils sont soumis aux lois divines et aux lois positives de leur pays, si les sujets sont tenus de leur ol>éir, si les biens appartiennent au monarque, et enfin s'il est permis de déposer un roi et de tuer un tyran. On devine quelles sont les solutions que donne Poynet. Le tyrannicide, selon lui, est non-seulement absous par l'histoire, mais c'est un acte légitime, juste, conforme au jugement de Dieu (1).

La langue dans laquelle était écrite la diatribe de Tancien évêque de Winchester rempêcha de devenir populaire en France ; mais les libellistes postérieurs y puisèrent sans aucun doute de nombreux arguments. Poynet vint faire à Strasbourg, contre Marie, ce que Fr. Hotman ira faire tout à l'heure à Genève contre Charles IX.

C'est dans la personne de Catherine de Médicis, quand elle les eut décidément abandonnés, que les écrivains protestants commencèrent à attaquer le principe royal. « Ceuxlà, se mit à dire Théod. de Bèze, ont sagement pourvu à leur estât qui ont ordonné que les femmes ne vinssent jamais à régner (2). » Ce fut le signal d'une série d'invectives et de satires qui débordèrent sans cesse contre Catherine, jusqu'à ce que Henri Estienne vint mettre le comble au cynisme des injures par son célèbre pamphlet des Déportements. Brantôme assure que la reine-mère « se rioit des pamphlétaires, les appelant bavards et donneurs de billevesées. » Cela n'est pas probable, car il intervint bientôt une ordonnance portant qu'on ne pourrait imprimer « aucun livre sans permission du roy, sur peine d'estre pendu et estranglé (3). » Mais la répression fut impuissante.

(1) ... The manifold and continual examples that have been, from time to time, of the deposing of kings and killing of tyrants, do most certainly confirm it to be most true, just, and consonant to God's judgement.

(2) Confess. de la foy chrestienne. Genève, 1562 in-S, p. 214.

(3) Leber, De l'Etat de la Presse, p. 17.

INTRODUCTION, § III. 88

Tandis que les pr⁽(liraloursc;jlhohi(|iics eux-mêmes s/î per-meUaicrit contre (ialhcrine toutes sortes d'insinuations, les ministres en vinrent hientfti ;i i^crire dans leurs tr.iilfis, à dire dans leurs proches, à crier dans leurs écoles buisson-jiières (on nommait ainsi les n'ûmonsdrslrifçnenotsen pleine campaj^me), (ju'il lallail massacrer la reine et son entourage (1), qu'il fillait (^t indiv la race des Valois, el ne pas laisser un rejeton de ce tronc maudit. On arriHa mAme un ministre comme Sureau, qui enseii;nait que le meurtre de Charles IX et de sa mère citait permis du jour oii ils refusaient d'admettre l'évanj^ile calvinien (2); mais il fut relûclié.

C'est Ji propos du meurtre de François de Guise par Poltrot, en 151)3, (juc les calvinistes se mirent à justifier ouvertement l'homicide, à l'ériger en théorie. Nous verrons plus loin le meurtrier comparé à Judith (3). Déjà la virulente diatribe du Tijfjre, dirigée contre le cardinal de Lorraine, et qui occasionna de si cruelles vengeance, avait autorisé ot appelé les attentats sangui-naires (4). A l'occasion de Poltrot, il fallait bien prendre un parti. Tiiéod. de Bèze n'hésita pas à l'absoudre, et à lui accorder la récompense céleste, coronam (5). Cette justification ne tenait pas à l'entraînement du moment, à l'exaltation passagère des passions religieuses. La mémoire de Poltrot demeura consacrée ; un pamphlet célèbre, he riéveil-matin, la déclara sainte, et trois ans plus

(1) Quoties ministri non tantum clam insusurrarunt, sed aperte e pulpitis proclamaverunt reginam matrem cum suis calulis esse mactandam. [De }usta Reip. christ, in reijes authorith. 1590 in-8, p. 385 B.)

(2) Communis erat ministrorum prædicatio familiam illam valesianam fuisse instar Amalechi , camque propterea ita radici-

tus e\tirpandara ut nij bec ny ongh, nulli ei potenlia, nulla posteritas, nullus ex îrunco surculus relinqueretur. {Fbid., p. 386 A.)

(3) Demonstrare nitebatur fas e^<e clique e suis fratribus interficere et regem Carolum ei reginain matrem nisi objedire evangelico calviniano (Ibid.)

(i) Voir Rennier de la Planche, Ilist, de VLbtat de France, 1576 in-8, p. 385 et suiv.

(5) Apol. contr. Claudium Xantesimn.

8ê LRS PRÉDICATEURS DK LA IJGUE.

Urd, en 1566, a de la délivrance l'an 111% » un vaudeville (1) courut toute la France, oii il était dit :

Ce fut cet Angoulmois, Cest unique Poltrot (Nostre parler François N'a pas de plus beau mot), Sur qui tomba le lof De retirer de presse Le peuple buguenot En sa plus grand détresse...

l'assassin était appelé :

L'exemple merveilleux D'une extresme vaillance, Le dixiesme des preux Libérateurs de Frajice.. .

Quant à François de Guise il avait été attrapé de Dieu.

Et ce refrain retentissait partout, et cette odieuse cantilène était récitée dans les conciliabules, dans les prêches calvinistes, en même temps que les psaumes rimes de Marot. Voltaire remarque donc avec raison, dans V Essai sur les mœurs, que ce furent les protestants qui, au xvr siècle, justifèrent les premiers le meurtre légal. Les catholiques, au surplus, ne leur laissèrent

rien à envier. La conjuration d'xVmboise, le massacre de Vassy semblaient peu de chose auprès de la Saint-Barthélémy.

Ce coup d'état sanglant, cette oppression impitoyable de la liberté de conscience, enhardirent, animèrent encore la résistance politique des publicistes huguenots. Un savant jurisconsulte, sectaire emporté auquel M. Nodier a cru pouvoir attribuer la satire du Tygre, François Hotman, s'était réfugié à Genève, après avoir échappé à grand'peine aux massacreurs de Bourges. C'est là qu'il publia, un an après la Saint-Barthélémy, et dans toute l'amertume de son ressentiment, le FrancC'GaUia (i>, livre habile, livre érudit;

(1) Leber, loc. cit., p. 82.

(1) Ex off. Jac. Stoerii, 1573 in-8.

INTRODILCTIOPf, § III. W

oii, [Mmr la p^elnl^'^' fois, les doclrinos (l(*,m(KT;i(i(jiH>s nonl appliqiK^es ;i notre histoire nationale, el oii, avec une ^^^ande verve de paradoxe, le droit po]ulaire est justifi(5 par la tradition, eomme reinonlant ;iii berceau mAme et aux lois fondamentales de la monarchie française. Hotman cx)nfondail toutes les (^poqui^s hist()ri(|nes, etc^vorpiait des si^cles barbares je ne sais quel Mv^ue id('Ml de j?ouv(îrnemenl h demi monarchique, je ne sais (|uell(^ rovaul<! impuissante, incessamment contr(M(^e et contenue par les ^M^andes ass(;mbl(^es publiques.

Outre la partie histori(|ue du livre d'Hotman, il y avait une partie politiique, une partie dof!:mali(|U(S qui peut se réduire aux assei'tions suivantes :

« La domination royale, quand elle n'est pas enchaînée, a un penchant naturel, une tendance propre vers la tyrannie (1). C'est pour cela que l'hérédité est mauvaise, et que le peuple a toujours le droit de choisir un chef à son gré (2). Il ne convient pas à des hommes libres, à des hommes que Dieu a doués de l'intelligence, de subir le bon vouloir et le bon plaisir ; l'humanité ne se laisse pas conduire comme un troupeau de brutes (3). Aussi un peuple peut-il toujours déposer son roi, et en créer un autre quand bon lui semble. Ce droit repose dans l'ensemble de la nation, et doit être exercé par une assemblée solennelle. Le noble, comme l'homme du peuple, doivent y prendre part (4). »

Le Franco-Gallia, écrit avec toute la vivacité et l'entraîne-

(1) ... Quod invigilis donatus, si sine freno relinquatur, ibi in tantam omnium rerum potestatem, ubi etiam in lubricum locum, venerit, facillime in tyrannidem delabitur... (p. 8.)

(2) ... Non haereditario jure sed populi judicio eligendi. (p. 4^e elseq.)

(3) ... Non hominum liberorum et ingenii utentium, sed pecudum potius et brutorum consilii expertium... (p. 80.)

(4) Jus omne et ceterarum et abdicandarum regum potestas solenne gentis concilium. (p. 109.) ... Depositio regis et alterius institutio non ad episcopum tantummodo, nec ad clericum aliquem, aut clericali consilio, sed ad universitatem civium inhabitantem regionem, vel nobilium vel ipsorum valentiam multitudinem. (p. 113.)

ment d'une fâcherie extrême, » obtint un immense succès et occupa tous les esprits. On le réimprima plusieurs fois, et à

très-grand nombre. Il y eut même à ce sujet toute une polémique, où intervinrent avec bruit les réfutations et les répliques de Tureau et de Papire Masson, sous le nom de Matharel. Ce dernier, attaché à la Reine-mère, souhaitait tout simplement la mort à Hotman, *iii exilio æternum pereat*, et il l'accusait d'avoir puisé ses doctrines anti-monarchiques dans les cabarets de la Suisse, *tabernœ Helvetiorum popinœ vino madentes* Hotman répondit par une satire macaronique qui jeta le ridicule sur son adversaire. La plaisanterie était une arme sérieuse au xvi^e siècle.

On le voit, le *Franco-Gallia* fut le premier manifeste important du radicalisme calviniste. Il fit entrer dans le courant de la discussion politique une foule d'arguments nouveaux. En essayant, par une fiction habilement soutenue, de retrouver dans l'esprit de la vieille monarchie française quelque chose de l'esprit démocratique de l'Écriture, Hotman s'adressait au sentiment national et éveillait les sympathies. L'histoire des Germains et des races mérovingienne et carlovingienne était de la sorte assimilée à l'histoire républicaine de la Grèce et de Rome, et il n'y avait plus de grande lacune, pour ainsi dire, dans les annales de la liberté.

Le livre de François Hotman a pour nous une importance particulière (1). C'est à propos de ce livre que les plus violents des catholiques commencèrent à se rapprocher de ces doctrines anti-monarchiques des calvinistes, qu'ils devaient tout à Theure accepter tout entières dans la Ligue, et que les protestants, au contraire, devaient alors abandonner.

Les malcontents, que guidait le duc d'Alençon, frère de Henri III, et qui s'étaient retirés de la cour, accédèrent en

[V] Voir sur ce livre : ang. Thierry, Récits des lenis merovïï-giens, 1840, in-8, t. I, p. 27.

iNraouixTroïM, § m. M

(iffiil à la |K)liii(iur liu^^uenole (k iiotrij;in. BoofiTS e4;nvaU à ce propos à Dr. Tlioiï : « C'est une maladie dti laquelle. iKUiuœiip (le nos grns e' trop sont enUehés, qui volonliers rédui-roieni noslre monarchie it une anarchie (1). » Palma Cayel dil ii peu près la miune chose dans sa <jlirunnlo(ji4' novennaire : t Ce livre l'ut afçréahie à quelques réformés ri à quelques catholi(|ues unis, lesquels n'aspiroient qu'à la nouveauUS et non pas à tous (^).

La remarque de Cayel esl di^^ne d'attention. Elle piouve que ces opinions extrêmes n'c'taient pas adoptées par toute la noblesse calvinisie, par tous les partisans de la religion nouvelle. Sans doute ce serait une grande erreur de juger, par ces pamphlets exaltés, de l'esprit public chez les protestants. En prêchant la démocratie, la Réforme mentait à sa nature aristocratique ; mais c'étaient là les théories, sinon les opinions, des meneurs du parti, des publicistes avancés, en un mot, de la partie aciive et militante; c'était, si Ton peut dire, la guerre d'avant-garde, Continuons à observer ces allures démocratiques des écrivains huguenots ; c'est le seul moyen de voir si la Ligue a apporté en politique des idées nouvelles.

On saisissait tous les moyens de déconsidérer la royauté. Chacun savait, par exemple, que les œuvres de Jlachiavel étaient la lecture favorite de Henri III, et que, tous les jours, ce prince se les faisait lire pendant une heure après son diner (3) ; aussi, dès que le duc d'Alençon se fut sépara de son frère, Gentillet lui dédia son

Anti-Machiavel. C'était une épigramme amère contre le monarque ; tous les ministres calvinistes y répondirent, et il y eut un anathème général contre le livre du Prince, que les prédicateurs catholiques avaient

(1) V*. Bayle, art. Hotman, note E.

t2) Cf. d'Aubigné, Hist. univ., t. II, p. 670.

(3) Machiavellum qui perpeiuis ei in sacco atque manibus est (Boucher, de Jusi. Hcnr. III Abdic. éd. il Lyon, p. 192). Cf. Sismondi. Hist. des Franc, l. XIX. p. 464.

au reste attaqué depuis longtemps, si Ton en croit Pasquier.

Injurier Machiavel , comme l'avait fait Gentillet , c'était une manière détournée de décrier Catherine de Médicis et Henri III. Dans la France-Turquie, libelle huguenot qui parut à Paris, en 1573, et qui fut bientôt réimprimé à Orléans, on ne s'y tint pas à ces allusions indirectes. L'auteur proposait tout simplement d'enfermer la Reine-mère dans un couvent ; puis il ajoutait : « Jusques à ce que les ditz articles soyent mis à exécution et les Estatiz généraux tenus en la forme requise, qu'il ne soit fourny aucuns deniers de tailles, subsides, etc., pour estre portez au lieu oii ils puissent servir de cousteau aux ministres de S. M. pour nous couper la gorge (1). » Ce qu'il y a de piquant, c'est que ce pamphlet parut chez Morel « imprimeur du roy, » et avec « privilège du roy. » La liberté de la presse n'est pas chose aussi nouvelle qu'on veut bien l'imaginer.

Nous avons vu la doctrine de l'homicide légal, établie par le réfugié Poynet, servir de justification à l'assassin Poltrot ; voilà

maintenant la doctrine du refus d'impôt. On a les deux éléments suffisants pour faire une révolution.

Quelque chose du trouble de l'époque et de la confusion des idées se reproduisait chez les meilleurs et les plus sages esprits. Ainsi Bodin, qui était à la fois l'ami de Henri II et le secrétaire du duc d'Alençon, Bodin, en 1576, se prononçait d'un côté pour la monarchie pure, et de l'autre, il absolvait en certains cas le régicide (2). L'assassinat, à quelque degré que ce fut, semblait avoir sa place désormais marquée dans les théories politiques du xvi^e siècle.

Bodin n'avait excusé la révolte qu'en passant : le célèbre traité : *Vindiciæ contra tyrannos*, l'érigea bientôt en doc-

(1) V. Lebfir, loc. cit., p. 56.

(2) Selon Bodin le meurtre de l'usurpateur mérite une récompense; le meurtre du roi légitime au contraire est le plus horrible de tous les crimes. (V. Rép. l. ii, c. 5).

INTRODUCTION, § III. 61

IriKi (1). Il est inavouable prouvé que li; calviniste Ilulicr Kan^uet est l'auteur de *CA* livre. De même (que Fraiinois lloiiian, Lan^urt avait failli (Hre vietimedJaSairil-IkiiltK'Ie-riiy. en voulant sauver Du)lessis-Mornay. Il ne faut pas attribuer à Reinortement de 111 jeunesse les idées hardies du l'ianco- Gallia de du Vindiciæ. Ilolinaii avait quarante-neuf ans (juaiid il écrivait le)r(Mnier de ces pamphlets ; I^nguel en avait près de soixante-un quand il pnhiia le second.

Le Vindiciæ fut d'abord imprimé en Suisse, comme Pavait été le Franco-Gallia. L'esprit républicain s'était développé et, pour

ainsi dire, aigri a Genève, depuis la mort de Calvin, et le vieux parti des Eidgenossen triomphait. C'est li qu'on venait, loin de sa patrie, couvrir ses haines et fuir les persécutions. Ces exilés s'exaltaient les uns les autres. C'est de Genève qu'est sorti le génie démocratique de Knox ; c'est de là que sont venues les idées presbytériennes. Swift l'a observé avec raison dans son sermon sur l'anniversaire de la mort de Charles P^a

Le livre d'Hubert Languet est divisé en quatre parties ou plutôt en quatre questions distinctes, dont voici l'analyse sommaire :

« L — Les sujets sont-ils dispensés d'obéir aux princes qui leur commandent quelque chose contre la loi de Dieu ? — Oui, car c'est de demander s'il faut obéir à la terre ou au ciel, au fini ou à l'infini. On objecte, il est vrai, que le roi est le délégué du Très-Haut ; mais le monarque peut à peine être appelé le vassal de Dieu ; son royaume est à peine un fief. Qu'on le dépouille, s'il se révolte. Il n'y a aucune comparaison possible entre la royauté et la divinité, entre la faiblesse humaine et la puissance toute éternelle. Le devoir des sujets, en pareil cas, est donc de s'insurger, si obedi-mus rebelles siimus. Cela est évident ; il serait même oiseux de

(3) *Vindicioe contra tyrannos* , sive de principis in populum populique in principem legitima potestate, Stephano Junio Bruto auctore. — Je me sers de Védil. d'Amsler. 1660.

renoncer, si on ne vivait dans un temps où les princes usurpent une autorité plus que divine et où les courtisans se font les soutiens du despotisme.

« II. — Est-il loisible de résister à un prince qui veut enfreindre la loi de Dieu ou qui ruine l'Église ? — Oui, par un pacte céleste, cela est permis au peuple, pourvu que par « peuple » on

n'entende pas cette bete féroce, belluam, qui a nom la foule, universam multitudinem, mais bien les magistrats et les États. Cela est même perniis séparément aux diverses parties du royaume, aux provinces, aux villes, aux communes (1) ; il n'en est pas de même des particuliers, prira^? ; la résistance armée, le tyrannicide, à la manière de Jéhu et d'Aod, ne sont pas licites, à moins d'une mission extraordinaire, et, pour ainsi dire, divine; cas rare, et tout à fait exceptionnel, que peuvent seuls justifier un complet désintéressement, un zèle ardent, une conscience pure et la science.

« m. —Peut-on résister à un prince qui opprime et ruine rÉtat, et jusqu'oii cette résistance s'étend-elle? — La royauté est à la fois l'œuvre de Dieu et l'œuvre du peuple. C'est Dieu qui institue les monarques, qui donne les royaumes, qui choisit les rois; c'est le peuple qui constitue les monarques, qui fait entrer en possession de ces royaumes, et qui approuve ce choix par ses suffrages. Personne ne naît ni ne se fait roi; on n'est donc roi que par la sanction populaire. Si l'hérédité s'est établie dans quelque pays, c'est pure tolérance ; l'élection n'en reste pas moins un droit inaliénable. Il n'y a pas de prescription pour les nations. La souveraineté permanente, continue, du peuple est donc légitime. Le roi doit consulter la représentation nationale dans ses différentes hiérarchies, sur les questions de paix, de guerre, sur les traités, sur la répartition des impôts et des dépenses, même urgentes. Il n'est pas permis au monarque d'atten-

1) Voir p. 7, 14, 29, 2, 63, 78, 88.

1er aux. privilèges, aux tranchées, tics municipalités ei dat provinces; il ne lui est p^xs permis de (lisi>user des domaiiMS de rÉtat, alleiⁱdu qu'il ifen eslⁱni propri(ilairo, ni m^eine unh fruitier. L'usufruitier en eliet peut donner en gage et disposer des produits, tandis qut; le roi est limité dans ses prodigalités : re^yis dona immensa irrita censetur. C'est le devoir des chambres {cameræ ordinariæ) de faire respecter la vieille formule ; « Trop donné soit répété . » Mais comment doit wS'exercer la résistance contre les mauvais rois? Il y a deux cas de tyrannie bien distincts : dans le premier, c'est un monai^eque lé^e^alement élu et reconnu qui tombe dans la tyrannie, alors il ne peut être frappé que par le glaive des États et non par le glaive des particuliers; dans le second, c'est un usurpateur dont rien n'a sanctionné l'avènement, et alors chacun a sur lui le droit de mort, parce qu'il n'y a pas eu de contrat (1).

« IV. — Enfin, les princes voisins peuvent-ils, doivent-ils donner des secours aux sujets insurgés à cause de de la vraie religion ? Oui, c'est une œuvre de charité. »

Telle est, sans les exemples sacrés et profanes dont l'auteur la pédantesquemenl appuyée, la théorie du Vindicio contra tyrannos. Languet se tient à la fois au-delà et en-deçà François Hotman. Le Franco-Gallia était plus libéral envers la f^jule, s'il était moins sévère pour la royauté. Languet, au contraire, fait reposer la souveraineté, non plus dans le suffrage universel, qu'il appelle une monstruosité, bellua, mais dans je ne sais quelle aristocratie déguisée sous le nom retentissant de peuple. Quant à la monarchie, Languet Tannule et la réduit, pour ainsi dire, à une chimère. On a pu remarquer comment il s'adressait avec insistance aux passions provinciales et urbaines, à l'esprit insurrectionnel des

localités. On reconnaît bien là le fédéralisme protestant, qui veut ses places de sûreté privilégiées, ses municipes à part,

11) Voir p. 93, 94, 104, lia, 141, 1:20, 162. 133, 166, 205, 206, 293.

ses garnisons, ses édits, ses impôts, ses juridictions. Le génie entreprenant de Ridielieu ne pourra le vaincre qu'en démantelant La Rochelle.

Quel singulier tableau que cette anarchie des systèmes politiques au xvr siècle ! Le xvi^e siècle était parti de Machiavel, et le voilà arrivé à Languet. Par malheur, dans ces hardiesses des publicistes de la Réforme, dans ces hasards violents de la pensée, dont la Ligue va s'emparer tout à Theure, c'est plutôt la passion que la raison qui parle. Ils ont beau se déguiser sous la citation, se dérober sous le syllogisme, affecter même l'accent sévère, convaincu, modéré, l'intérêt, la passion, finissent toujours par se trahir. Quand c'est la raison qui disserte, elle ne se préoccupe pas exclusivement des droits; elle se préoccupe aussi des devoirs.

Cependant toutes ces théories allumaient les imaginations, fermentaient en beaucoup d'esprits. On en trouve la preuve dans les curieux volumes, colligés en 1578 par quelque calviniste, et publiés, avec la rubrique de Meidelbourg (sic), sous le titre de Mémoires de V Estât de France sous Charles IX. Outre la trailuction du Franco-Gallia d'Hotman, par Simon Goulard, ce recueil contenait plusieurs traités politiques. Ici, c'était une collection de centons, d'adages, de citations, de lieux communs, un amas de sentences conl^e les rois félons (1) ; là, un récit déclamatoire, une énumération, une sorte de catalogue des vengeances exercées par le ciel contre les tyrans (2).

Mais ce qu'il est intéressant, et en même temps facile de constater dans les Mémoires de VEtat de France, c'est le mariage des idées aristocratiques et des idées populaires, c'est ce compromis de l'esprit féodal avec l'esprit démocratique qui tentait, dans un intérêt passager, de réaliser le

(1) V. Apophthegmes et discours notables recueillis de divers auteurs coyitrt^ la tyrannie et les tyrans, t. 11, p. 51J2 et suiv.

(2) V. Discours des Jugements dp Dieu contre les tyrans, t. 11, p. 554 et suiv.

lîNruomicrioN, nI} iii. Itl

calviiiisiUi'. (Iclte cloubhi Icndaïice so révèle clairement dans deux petits écrits, dont Tun a la forme de dialogue (1); l'autre, la Ibrme do dissorlalion (i). Ils p^'uvenl être de diûu\ plumes ditiïh'cntes, mais ils appartiemKMit ii la même nuance (roi)in-ions. J'en vais extraire I«ïs proi^osilions importantes :

— Les représentants de la nation sont « aullieurs des princes; » il est évident cpui « les ayant faits, ils les peuvent desfaire. » C/esl donc le devoir des peuples de « mettre les rois sous la loy. » Mais on ne peut pas conseiller le tyrannicide; il faut seulement l'absoudre en cas a de vociilion particulière, comme Jehu. » Qu'on se jrarde avec soin de Vochlocratie (3), ou excès de la démocratie, laquelle veut détruire la noblesse. On n'y a que tro|) de penchant a depuis que les choses ont commencé àd(;chner. » Ce serait imiter Henri de Guise, qui, par ses menées, fait en sorte que « la mrlleure noblesse soit raccourcie de toute la teste. » Sans doute cet impudent rebelle « se vantera d'en faire d'autres où, quand et autant qu'on voudra, mais bien en vain toutefois, car ceste ancienne vertu françoise ne se commniqu point à

telles plantes bastardes, quoy qu'il nous veuille produire ses Italiens et Lorrains— (-4).

Le cri de la vérité se fait entendre. On a maintenant le secret de la démocratie du protestantisme; c'était tout simplement une arme contre la royauté, et une cuirasse pour la noblesse, qu'on voulait avilener et priver de ses fiefs. Voilà déjà que les Guises sont accusés de déprimer l'aristocratie. On peut prévoir que les partis ne tarderont pas à changer de drapeaux.

Mais avant d'en finir avec les Mémoires de VEstat de

(1). V. DiaJ. de Vautorité des princes et de la liberté des peuples entre Archon et Politie, t. I, p. 66 et suiv.

(2) V. Response à la question s'il est loisible au peuple et à la noblesse de résister par armes à la félonie d'un souverain, i. III, p. 31» et suiv.

(3) T. III, p. 76 B.

(4) Ibid., p. 338 et 339.

France^ il ne faut pas oublier le plus remarquable, le plus audacieux, et maintenant le seul connu, des traités politiques qui y furent insérés. C'est là, en effet, que vit le jour pour la première fois la Servitude volontaire ou Contrefun. Personne assurément ne saurait le nom de La Boétie, personne ne feuilletterait même l'opuscule qui l'a fait vivre, si Montaigne n'avait couvert de sa grande renommée le nom de son ami, et si la plupart des éditeurs n'avaient réimprimé le Contrefun sous la sauvegarde des Essais. Tel est le privilège de la gloire. On est toujours curieux de connaître celui que Montaigne appelait « le plus grand homme, à

mon advis, de nostre siècle; » on est toujours curieux de lire un opusculé qu'il jugeait « gentil et plein ce qu'il est possible (1). »

Ce qui caractérise particulièrement la Servitude volontaire, c'est une aspiration impatiente vers l'indépendance absolue, une haine acharnée de toute soumission et de toute obéissance. La Boétie regarde comme un très-grand malheur « d'estre subject à un maistre duquel on nepeuh estre jamais asseuré qu'il soit bon, puisqu'il est toujours en sa puissance d'estre mauvais quand il voudra. » De là, sa haine contre la monarchie, ce gouvernement où tout est à un, à un seul homme, lequel n'a pourtant d'autre puissance que celle qu'on luy donne. La Boétie proteste avec chaleur contre cette opiniastre volonté de servir, si avant enracinée. »

L'auteur du Contrefun distingue trois espèces de tyrans, ou pour mieux dire de rois, selon qu'ils sont montés sur le trône par les armes, par l'élection, ou par l'hérédité. L'origine est donc dissémblable : les résultats sont analogues, a Les esleus, dit-il, comme s'ils avoient prins des taureaux à domter, traictent les sujets ainsi ; les conquérants pensent en avoir droict comme de leur proye ; les successeurs, d'en faire ainsi que leurs naturels esclaves (2). » Ces diverses con-

(1) Essais, 1. I, ch. 27, édit. de M. Vict, Le Clerc, Paris, Lefèvre, 1826, in-8«, t. II, p. 1 et suiv.

INTRODUCTION, S

(litions |><)liti(|n('s soiii t^^alonM'ut injustes aux yeux de l'^a
\\()v{k\ v\ il les repousse : « De eliois, jr n'm veoi.s point. » Mais
le (jnfs populas se laisse facilement ahuser et tromper. On leeor-
rompt, on le s^^duil pardes n^eits merveilleux, eomme ceux de
l'Oiillamme et de la S,iinte Ampoule; et il est la victime des cour-
tisans, d(»s favoris, des financiers, en un mot, des a man^c-
peuples. » Heureusement on ne peut invo(|uer la prescription; «
les ans ne donnent jamais droict de mal fmre, ains agji;ran-
dissent l'injure. » Puis il y a toiijours des esprits favorisés, des es-
prits mieulx na\fs que les auHres, ayant la teste bien faicte; le
jou^ç leur pèse et ils « ne peuvent tenir de le crouler (1). » C'est à
eux que l'étude, le savoir, révMent les droits de la nature hu-
maine; la liberté disparaîtrait de ce monde, qu'ils la retrouve-
raient dans leur imagination ; ils sont là pour protester.

La Boétie est une de ces natures ainsi douées. Mais de conclu-
sion pratique, il n'en donne point : « Dieu, dit-il seulement, ré-
serve bien hVbas, h part, pour les tyrans et leurs complices,
quelque peine particulière (2). » L'ami de Montaigne écrivait ceci
à seize ans, par conséquent vers lo46. Le calvinisme alors n'avait
pas encore h justifier Poltrot ; on n'était pas au temps ou la Ligue
voulait absoudre Jacques Clément.

Il y a dans le Contv'un une certaine verdeur qui n'est pas sans
éclat : le style a même de la fermeté ; mais il est tendu, il vise pé-
niblement k rarchaïsme. En somme, ce n'est qu'une amplifica-
tion, une manière iVessai, comme dit Montaigne luimême, l'élan
d'un jeune cœur qui s'éprend de la haine antique contre les ty-
rans, et qui, n'ayant aucune idée des conditions et des nécessités

sociales , déclame en rhéteur, comme avait fait Pétrarque à propos de Rienzi.

C'est le souffle de Genève, ce sont les premiers germes du futur presbytérianisme de Knox, qui s'amalgament avec Têru-

fis LES PRÉⁿ^ATEURS DE LA LIGUE.

(lition enlliousiaste de la Renaissance dans le cerveau d'un enfant (1).

La Servitude volontaire a\ai\i été écrite très-antérieurement aux traités d'Hotinan et de Languet; mais, je l'ai dit, elle ne fut imprimée qu'en 1078 dans les Mémoires de r Estai de France. Le protestantisme revendiquait ce morceau à juste titre et le regardait comme son œuvre. On le lut avidement, et deux ans plus tard, en 1380, Montaigne pouvait dire : « Il court pieça es mains des gens d'entendement, non sans bien grande et méritée recommandation. »

Le nom de Montaigne rappelle aussi le nom de Buchanan, son ancien précepteur, auquel les dates d'ailleurs nous amènent. Après une vie errante et traversée, ce poète célèbre, historien distingué , pamphlétaire bilieux , était revenu en Ecosse pour justifier la révolte contre sa bienfaitrice, Marie Stuart. En 1079 (il avait 73 ans), il pubha, sous le titre de De Jure Regni apud Scotos, un dialogue oii, avec tous les raffinements d'un cicéronien, avec la latinité fleurie d'un bel esprit de la Renaissance , il reprit le thème soutenu plus brutalement, et sans toutes ces aménités littéraires, par Hotman et par Languet.

Buchanan n'était pas le premier qui défendît, au delà de la Manche, la théorie de la souveraineté nationale. Déjà, sous ÉUsa-

beth, Hooker, obscurément il est vrai, avait, dans son

(1) M. de Lamennais a réimprimé, en y ajoutant une préface, la *Servitude volontaire* de la Boétie. Paris, Daulré, 1835, in-8o. M. de Lamennais dit, pag. 7 : « Le sentiment de la liberté se développait au fond des âmes, et, si les disputes de religion n'étaient pas venues le détourner de son cours; si, en dehors de toute contention, il s'était allié au principe chrétien et identifié avec lui, nous ne doutons pas que l'Europe n'eût fait alors dans l'ordre politique des progrès aussi rapides que ceux qui s'opèrent dans des ordres différents. » L'hypothèse est commode ; mais est-elle acceptable? Les théories radicales :>e produisirent au xvie siècle de deux côtés, au nom de deux partis, d'abord par le calvinisme, puis par la réaction catholique. Cela est parfaitement distinct; il serait bon de choisir; tt l'on a peine à comprendre que M. de Lamennais, qui admire la Boétie, admire en même temps la Ligue.

iNTHonuaioîi, § iîi. AO

Kerlfsiaslical Volihj (1), revenfli(|iu^ le ronrours du |h'|J[>Ic; v\ Kuox (2), .'n(l(^ (l(s pnMiralfurs preshylérit.'ns (3), avait reconnu le droi! de disposer l(»s rois.

L'auteur du *Uc Jure Htujui* mit h profil les iddcs ant(^rieurement (omises en son propn^ pays, et il les fondit liahilernel, dans la trame (H'^'^mte dt; son styh», avec les lti(V)ries que nous avons vud(^elopper sur le continent, en sorte qu'il eut l'air (finterverur à son tour dans la querelle avec ori^Mnalit»* et audace. Il n'en était rien pourtant ; tout ce qu'avance Buchanan avait ét(" dit, mais jamais exprimé, il faut en convenir, avec autant d'art et de talent. Ces déclamations vieilles semblaient rajeunir sous cette plume vive et châtiée.

Çà et là pourtant ([uehine proposition révolutionnaire se remaniuait, contre l'inviolabilité royale, par exemple : « Le peuple, duquel les rois tiennent tous les droits qu'ils ont, est

(1) V. HaUam's Introd. ta the Ut.of Europe, t. II, ch. iv, sect. 2,

(2) On sait les maximes de Knox : « Plebis est religionem reformare. — Deus constituit proceres ad efontes principum appolitus cocrcendos. — Principes ub jnstas causas deponi possunl. » (V. B »yle, art. Knox.)

L'Angleterre offre aussi au xvie siècle l'exemple de ces apostasies de doctrines politiques par les partis religieux; ainsi les catholiques, qui disaient beaucoup de mal du gouvernement des femmes pendant le règne d'Elisabeth, en avaient dit beaucoup de bien pendant le règne de Marie. Voir un traité curieux de l'évêque de Bilson. Introdiiict. to the liter. of Europe, t. II, ch. iv, sect. H, g 40. — et sur Pavaeus, ibid., t. III, ch. iv, sect. 2, § 10.

(3) L'histoire de la chaire en France, c'est presque l'histoire de la chaire en Angleterre. Dès le xv^e siècle, les sermons politiques abondèrent dans la Grande-Bretagne. Lors de l'usurpation de Richard III, par exemple, les prédicateurs, le docteur Shaw et autres louèrent vivement le meurtre des enfants d'Edouard, cette tige bâtarde, cumme ils disaient. Ces traditions se perpétuèrent, et, dans les troubles religieux, la démocratie linit par envahir l'enseignement parénétique. Je n'en citerai qu'un trait. Jacques h^e disait, au rapport d'Israeli {Characf. of Jam^es the first) : « J'étais quelquefois calomnié dans leurs sermons populaires, non point pour quelque défaut ou vice qui me fût personnel, mais parce que fêtais roi... Ils regardaient la royauté comme le plus

grand mal. » (D'Israeli's Miscellanies of literature, Paris, Baudry, 1840, in-S», t. II, p. 313.)

plus puissant qu'eux. La inullilude a sur les rois le même droit que les rois ont sur chaciue individu de la multitude (1). » — La définition du tyran donnée par Buchanan était aussi plus (lexible, plus commode, plus généralement applicable (2). Quant au réfiicide, l'aulenr du De Jure liecpïi l'approuvait, mais pourvu qu'il fût entrepris avec prudence et exécuté avec vertu (3).

Comme Hubert Languet, Buchanan n'adoptait pas les idées de suffrage universel émises par Hotman , et bien antérieurement par Philippe Pot aux États de 1484. La foule est changeante, dit-il, bellua multonim capitum. Quand un roi doit être déposé, ce n'est donc pas la multitude même qui peut décider d'une chose aussi grave, mais plutôt des députés choisis parmi les trois ordres; toutefois il doit y avoir appel au peuple (4).

N'est-ce pas là le langage d'un autre temps ? Ne se croirait-on pas à une séance de la Haute-Cour ou de la Convention? Étrange époque que le xvr siècle ! Tout y a été dit, essayé, présagé, reproduit, le bien comme le mal, le passé comme l'avenir, le fanatisme comme l'impiété. On y assiste au pénible enfantement des sociétés modernes.

Le De Jure Regni eut en France le plus grand retentissement. Buchanan était en relation avec les personnages les plus influents de l'Europe intellectuelle; sa réputation littéraire était immense, aussi s'arracha-t-on son livre. Un de ses compatriotes, l'Écossais Adam Blacwod, conseiller au prési-

(1) Populo jus esi ut imperium cui veUt déferai. (Ap. Rerum Scotic. / ^îs^o). Edimb.,1643, in-8", p. 11.)— Conteudimus popu-

lum,aquo reges habeiit quidquid juris sibi vendicanl, regibus esse potenliorem, jusque idem in eos habere multitudinem quod illi in singulose multiludine habent (p. 52).

(2) Kex volenlibus, tyrannus invitis iinperial. Regnum liberi inter Uberos est principatus ; lyrannis domini in servos (p. 34).

(3) Opus est in aggrediendo prudentia, in efficiendo virtute (p. 64).

(4) Nunquam existimavi universi populi judicio eani rem permitti deberi; sed ut ex omnibus ordinibus sclecti ad regem in consiUum coirent... id ad populi iudicium deferretur... (p. 21).

iMrnonrcTun, i!i m. Tf

(liai dr Poiliors, se liAla de le n^fuler (1). C't^Uil peine inutile : Tinli^nh v\cM par le livre de Budianan venait trop lard. Ce drvail Alrr W dernier manifeste important d(î In diimoeralie calvinienne; ralliance momeiilaiH^e d<îs idtîrs protei^ tantes et radicales était rompue. Kn An^Meteire, avant de faire alliance avec l'aristocratie, elle a encore à reparaître avec les Puritains, avec les linh^pendanls, avec les Conmmnes; elle a i\ tenter je ne s.'iis ipielle utopie de gouvernement hébraïque, de r(^[ul]li(pie sous rinilience immédiate de Dieu ; mais sur le continent, le calvinisme allait rentrer, ét;ut rentré déjà dans la franchise de son roh; aristocraticiue. Je l'aime mieux ainsi, je l'aime mieux (h'^s lors, parce qu'il est politi- (lument sincère, parce ([u'il jette ce mas(lue du radic^ilisme (jne l'intérêt seul lui avait fait prendre. Il est facile de parler d'une manière absolue de la démocratie proteMantc, comme le fait M. do Bonald ; on vient de le voir, les textes abondent, parce qu'on les prend dans les livres, dans les traités, dans les pamphlets : ils ne sont pas dans l'histoire (2).

C'est la plume, ce n'est pas l'épée qui est démocratique chez les calvinistes.

La défection du duc d'Alençon, sa mort, l'avènement probable du huguenot Henri de Navarre, firent réfléchir les protestants. Les théories soutenues par Hotman, par Languet, par Buchanan, ne fournissaient-elles pas des armes très fortes aux catholiques pour l'exclusion de Henri IV, pour l'élection de Henri de Lorraine (3) ? Cela était évident. Or la France catholique agissait presque exclusivement d'après la volonté du duc de Guise ; car, selon l'expression de Balzac, dans ses *Entretiens*, « elle étoit folle de cet homme-là, c'est

(1) Apohnjin pro Regihus contra Buchananum. Poitiers, 1581, in-S». — Pour y répondre, François Estienne donna une traduction de Languet sous ce titre : *De la Puissance légitime du prince sur le peuple, et du peuple sur le prince*, 1581, in-8o. C'est une des dernières publications radicales des huguenots.

(2) Cette marque sera confirmée plus loin.

(3) Bayle, art. Hotman.

trop peu dire, amonMise. » Henri de Guise savait sa puissance ; il en usa dans l'ordre de ses intérêts ; il fit la Ligue. La Ligue n'était autre chose qu'une insurrection contre la royauté dans le sens orthodoxe, comme les guerres du calvinisme étaient une insurrection dans le sens hérétique.

Dans ce moment, l'inducmce de Henri de Navarre, qui voulait alors arriver à la couronne par les huguenots, se fit sentir chez les publicistes protestants ; l'influence de Henri de Guise, qui voulait arriver à la couronne par les ligueurs, se fit également

sentir chez les publicistes du parti catholique. On s'emprunta donc mutuellement ses doctrines politiques : les calvinistes, dès lors, recommencèrent à vanter le droit divin et le pouvoir absolu, tandis que les catholiques se mirent à déclamer en faveur de la souveraineté du peuple, en faveur du régicide. Des deux côtés on oublia ses antécédents d'hier, on se jeta dans des excès opposés, et le mot familier de Luther sembla se traduire dans les faits : « L'esprit humain est un paysan ivre; il tombe d'un côté, on le remet sur son âne, il tombe de l'autre. » Au temps de la Saint-Barthélémy, sous Charles IX, les catholiques romains, Vigor, de Saintes, n'avaient parlé que de soumission au roi (1); les affaires aysLUi pirouetté y comme dit Bayle, ils louèrent le meurtre des princes.

C'est d'Espagne qu'étaient parties, par Philippe II et contre le prince d'Orange, les premières théories catholiques d'assassinat légal ; c'est en Espagne également qu'elles se réfugièrent, après la Ligue, dans le livre de Mariana.

Les ligueurs affichèrent leur sympathie pour les différents meurtriers de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, mis au ban de l'Europe par leur protecteur Philippe II; ils louèrent Salcède, ils louèrent le jacobin Antoine Timmermann, confesseur de l'Espagnol Jaurigni (2), ils louèrent plus particulièrement

(1) V. dans Bayle l'art, de Saintes.

{(2) Hyacinthe Choquet n'a pas craint de faire le plus grand éloge de Timmermann : « ... Deo se hostiam exhibuit, angelis laetitiam peperit,

ILSNIOLH'CTION, jti III. 78

nnu'il liallh.i/.iir (l<lr;inl , s;ms douir p.in'r (jn'il ;iv;nt nlussi
(1).

D'im :\\ \\vr ct)U^, foui ni intriKiiait pour sr di'livnT rrKli-
/alnMli, cl loil vu sr incllanl ni rappori avec loronspiralnir
William Parrv, les jT'suihs de la Graido-Rn'ta^cnrri'fiigirfsfn
France, h Douai et h SainI -Orner, tonnaieni eoiitn; la royaut«5
aiif;laise. Ainsi riiiillaunie \\len d<^liail W, suj(il de loiitc fidé-
\\U\\ envers le |)rinee lh"nHi(|ue : liih'm datam tnli principi non
servit (4): el Parsois, sous le nom de PtiiopAlrrdans sa lWp())ise
() Elizahcth et sous et^lui de Doleman dans sa vAlbbre
Conf^'encc, altaipiait le |)rincipe de rin"rédi(' et diTlarait que «
les sujets doivent chasser les monanjucs lorscprils ne prol(!j2:ent
point la foi (8). »

Ainsi, en France, les premi^res attariues des catholiques
contre laroyauti^ la premi'^re justification du n^gicide, avaient
lieu à propos de deux princes étrangers, de deux princes protes-
tants, Elizabeth et Guillaume de Nassau. Mais les doctrines une
fois admises, on se trouva poussé à les appliquer aux princes ré-
gnicoles et orthodoxes, au roi Henri III. Les théories calviniennes
du Franco-Gallia, du Vindicioe anitra turaunos. du De Jure Re-
grii, de la Servitude volontaire, devinrent décidément des théo-
ries catholiques.

Le ligueur Louis Dorléans (4) se chargea de justifier cet

calholicis lachrymas e\\cussit, harelicis et admirationi et terro-
ri : nunc vero æterna fruïtur vitæ meUoris felicitate. >> {Sancti
Belgi ordinis prædicatorum, Duaci, WYS, in-S». p. l'il.) Timmer-
mann était deDunkerque ; il périt en 1582, à l'âge de 36 ans.

(1) V. *Les cruels et horribles tourmens de Balth. Gérard, vray martyr, soufferts en V^e siècle de sa glorieuse et mémorable mort pour avoir tué Guill. de Xanssau, prince d'Orange, ennemy du son roy et de Véglis' catholique.* Paris, Dncarroy, 1583, in-8o de 14 pag.

(2) *Ad persecutores Anglos pro christo Responsio*, ap. Ranke, //JS^e de la Pap. tr. fr. t. III, p. 224.

(3) Ranke *ib.* — Cf. *Mém. pour servir à l'hist. des Jésuites*, ou *Extr. de De Thou*, 1761, in-12, part. ii. p. 8 et 17.

(4) Ce *Dorléans*, qui devait jouer tous les rôles, s'était d'abord montré grand partisan de l'absolutisme dans des vers adressés au contradicteur de

74 LES PROPAGATEURS DE LA GUERRE.

échange de foi politique : « Qu'on mesure les huguenots à l'aune où ils mesurent autrui. Suivez leurs conseils, conformez-vous au chemin qu'ils tiennent pour s'établir, vous vous établirez vous-mêmes (1); » et il ajoute : « Il les faut fouetter des verges qu'ils ont cueillies. »

Pressés par ces arguments, les publicistes protestants se rejetèrent, après quelques hésitations, vers l'absolutisme. Il fallut alors renier ce qui avait été écrit antérieurement. Languet était mort à temps, en 1581 ; on sait aussi les derniers mots prononcés, l'année suivante, par Buchanan : « Je m'en vais là où il n'y a guère de rois. » La vie de Fr. Hotman s'étant prolongée jusqu'en 1390, l'auteur du *Franco-Gallia* (2), qui, le premier, avait formulé la théorie de la souveraineté populaire, ne put rester fidèle à son système; il dut lui-même se réfuter et céder aux exigences,

aux intérêts de son parti : dans le *De Jure successionis*, il se déclare formellement pour la succession linéale. C'est qu'il ne s'agis-

Fr. Hotman, Matharel, il s'était plaint des idées subversives du Franco-

Gallia :

Non parcitur uni

Auguste capiti régis

le voilà maintenant qui adopte les idées d'Hotman. Avocat général du parlement de l'Union, il prit part à tous les événements de la Ligue. C'est lui qui, très-peu de semaines avant l'entrée de Henri IV à Paris, proposait de « bailler les prédicans aux. Seize la veille de la saint Jehan, afin d'en faire offrande à Saint-Jehan en Grève, et que atachez omme fagots depuis le pied jusques au sommet de ce hault arbre, et eur roy dans le muid où l'on met les chats, on eusl fait un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre. » [Le Banquet et aprèsdisnée du comte d'Arête, Paris, Bichon, 1594, in-8o, p. 452.) On peut voir dans Lestoile toutes les platitudes finales de Louis Dorléans; c'est lui qui appellera Henri IV « Hercule vainqueur de l'hydre. »

(1) Le catholique anglois, 1587, in-S», p. 74 et 75.

(2) En 1586, Fr. Hotman gardait encore ses opinions. Il ajoutait à une nouvelle édition du *Frnco-Gallia* six chapitres pour prouver que les parlements avaient anéanti les états généraux. « 11 est, dit le père Lelong, peut-être le seul républicain qui se soit déclaré contre les parlements ; mais il changea de ton dans son *De Jure successionis*, »

sail plus (l<î renverser Charles IX, mais de faire n'»gner Henri IV (1).

Le cilvinisine, dnranl les Iroiiehles de laLi^uc, necessa de soutenir la rovauih^ ; e't^tail son r^ile. a Dieu, disait I)u[]lcssis-M(»rnay dJ's loS(l, |)rend en main la eause des roys et se tient l)less(! en leurs personnes (4). » Plusieurs trait<!s d'origine calvinienne parurent successivement (|ui ctler(•II^•nl à constituer la monarchie sur une bast^ lo^ncjue. Pour soutenir Henri de Navarre, on s'appuya ouvertement sur le droit divin (H). La théorie du n^i^icidi^ fut n'pudi('»e, et, à Toccasion de Tassassinat de Henri IlTpar Jaccjues Chôment, il v eut des protestations chez les hu^aienots.

En un mot, l'abdication mutuelle de Tabsolutisme par les catholit|ues, de la démocratie par les protestants, était consommée. Bientôt les lijî;eurs purent reprocher avec ironie aux fwuveaux huguenots de substituer la fiction héréditaire à la souveraineté du peuple. Les calvinistes, à ce qu'il parait, étalaient dès lors avec emphase leurs arguments comi)laisanls en faveur de la royauté, altollunt régis nominis amplitudinem [i).

(1) Dodin prit un autre parti : malgré le penchant qu'il avait pour le calvinisme, malgré sa conduite aux États de 1576, où il s'était montré favorable aux réformés, on le vit so jeter dans la Ligu^?. En l'i89, il adressa même aux habitants de Laon une proclamation en faveur Mayenne où il était dit que « le soulèvement de tant de villes et d* parlements en faveur de M3I. de Guise ne devoit pas être appelé rébellion, mais révolution. >> Niceron assure que c'était une suite de l'esprit républicain de Bodin qui le

portait toujours à ce qui pouvait affaiblir l'autorité royale. (Mém., t. XVII, p. 2012.) Il se trouve, en effet, qu'en passant du calvinisme dans la Ligue, Bodin n'a pas changé d'opinions politiques.

(2) Mém. de la Ligue, t. I, p. 79.

(3) V. Explicatio controversiarum quæ a nonnullis moventur ex Henrici Borbonii regis in regnum Franciæ constitutione. Sedan, 1590, in-8o, ch. n (trad. du franc, par Berchet).

(4-) Refellitur opinio uoꝝ calvinistarum qui ex sola sanguinis successione, plenum regnandi jus proximo heredi vendicant contra quos probatur plenitudinem et perfectionem regiae potestatis pendere ex

C'était un triste spectacle que celui de tant d'idées générales, de tant de théories diverses, ici monarchiques, là républicaines, mises de la sorte au service des passions et des besoins, répudiées ou prônées selon les chances des partis, selon les rancunes des factions. Le sceptique Montaigne, témoin de ces variations et de ces apostasies, en était indigné : « Voyez, s'écrie-t-il avec chaleur, l'horrible impudence de quoy nous pelotons les raisons divines, et combien irréligieusement nous les avons rejetées et reprises, selon que la fortune nous a changés de place en ces orages publics. Geste proposition si solennelle : s'il est permis au sujet de se rebeller et armer contre son prince pour défense de la religion, souvenne vous en quelles bouches ceste année passée l'affirmative d'icelle estoit Tarc-boutant d'un party, la négative de quel autre party c'estoit Tarc-boutant ; et oyez le présent de quel quartier vient la voix et instruction de Tunc et de Taultre, et si les armes bruyent moins pour ceste cause que pour celle-là (1). »

J'entends de loin la voix séditeuse de Boucher et de Guillaume Rose; c'est de la Ligue qu'il s'agit.

Bayle, avec son esprit inquisitif et sagace, a, presque seul après Montaigne, touché d'un mot ce point obscur de l'histoire de la Réforme, je veux dire le moment précis où la politique radicale passe d'un pôle à l'autre. « Les révolutions de France, dit-il, changèrent de telle sorte la scène que les maximes des deux partis passèrent réciproquement du blanc au noir (2). »

On verra, par la suite de ce travail, que la démocratie de la Ligue atteignit et peut-être dépassa la démocratie des huguenots (3). La voilà qui s'écrie en prenant les armes : « Le peuple fait les rois, il les peut desfaire comme il les a

consensu reipublicac. (De Just. ficip. in rp(j. imp. Authirit. 1590, p. 20 B.

(1) Essais, 1. II, ch. xii, éd. de M. Vict. Le Clerc, 1826, t. II, p. 11.

(2) Art. Hotman, not. I.

(3) V. Dial. du royaume auquel est discours des vices et des vertus des roys et de leur établissement. Paris, 1589, in-So.

I. MILUNJECTION, s III

créés. » Kl \>Ui^ l âiVl vj.is l'eiiilîirlri;/, dann son cjnWliî meut, redire à Henri IV v;iin(|iieiir : « La couronne d(» France n'est point hén'*(liLiire, mais éeelive... ; nous olxHssons aux rois el non aux tyrans (I). i>

Mais celle (iémocratie sera-t-elle plus sincère/ les ligueurs (qu'elle ne l'avait été chez les calvinistes? Ce n'est pas le moment de le dire. Au moins elle ira plus loin : des livres elle passera dans les faits, et cherchera à s'organiser.

Umaniens seulement le sin^Milier allia^e, l'Virange escorte de ces deux radicalismes laij^uenot et ligueur. Le premier fil cause commune avec l'aristocratie, le second avec le vieil esprit pontifical du moyen âge. C'est ce qu'on a pu appeler les folies théocratiques 1^4) de la Ligue.

Les docteurs catholiques, en effet, empruntèrent aux publicistes italiens, même pas leurs théories absolutistes (:), mais

(1) Dial du Mah. ap. Ménipp., éd. de Ralisb., IT26, t. III, p. 403,

(^) Bossuet dit les fureurs de la Ligue, *ligae furoribus* ; il affirme d'abord que la révolte des ligueurs fut couverte du voile de la religion, *religionis obtoito studio* ; \}ms il assure que les bons Français, curdationes Frauci, furent charmés de la résistance opposée au pape Sixte- Quint par Henri IV, ce roi de tous les rois le plus débonnaire et le plus intrépide, *omnium clementissimus atque furtissimus* ; enûn il termine ainsi :

« Neque enim attendi debet quid pars adversa senserit ; quippe quae « jam inde ad Henrici tertii temporibus, Religionem foedae rebellionis « oblenibat : non enim attendi debet quid illi senserint vel fece- « rint, qui Guisianos, si Deo placet, Capetis regibus, sanctique Lu- « dovici posteris anteferrent, hispanicisque artibus, imo hispanico auro « corrupti, ad hanc ligae furoribus dementati, hispanos Lotharenosque si « esse quam Francos malebant, hinc ergo febricitantium deliria con- M temnamus... »

Defensio déclarât, cleri gaUicayii, I, m, cap. 28; œuvr. de Bos-suet, éd. Lebel, t. XXXI. p. 695.

(3) Le jésuite Botero disait en 1589 dans son Ragione di Stato : « ... Qiianto i su Iditi saranno più coslum.ti e più ferventi nella via di Dio, tanto si moslraranno più trattabili et ubi lienti al suo prencipe. » (P. 113 B, de Téd. de Chappuys.) Cela est curieux à comparer avec le De regc du jésuile Mariam, publié dix ans plus t.ird.

leurs idées papales, leurs souvenirs de Grégoire VII ei d'In-nocent III, formulés par Bellarmin (1).

N'insistons pas : ces emprunts, ces tendances se retrouveront sur notre route. Maintenant qu'on connaît les doctrines poli-tiques du calvinisme, réelles ou teintes, nous pouvons entrer dans notre sujet et reprendre d'un peu plus haut l'histoire de la chaire.

(1) On lit dans son De summo pontifice (1586), 1. V, c. vi : « Papa polesl mutaro régna et uni auferre atque alteri conferre. »

LKS

PRÉDICATKLUS

DE LA SAINT-BARTHELEMY A LA MORT UE HENRI III

Les prédicateurs catholiques et les prédicateurs calvinistes. — Le P. Le Picart. — Jean de Hans. — Catherine do Médicis et Four-

nier. — La Saint-Barthélémy. — Une citation des sermons de Cornelio Musse décide Charles IX. — Approbation donnée au massacre. — Arnaud Sorbin. — Panigarolle, évêque d'Asti.

Une des causes qui ont le plus efficacement contribué au succès de la Réforme, c'est qu'elle eut pour ainsi dire le privilège et presque le monopole de la science et du talent. Que ses docteurs soient des esprits violents ou obstinés comme Luther ou comme Calvin, qu'ils aient le génie de la douceur et de l'innovation conciliante comme Mélanchthon, qu'ils ne soient même que des sceptiques indécis et non adhérents comme Érasme, des érudits railleurs comme Henri Estienne ou Reuchlin, des pamphlétaires cyniques comme Ulrich de Hutten, ce sont eux le plus souvent qui l'emportent par la suite de la dialectique, par la

80 LES INNICATEURS DE L'UGLE.

verve de la plaisanterie, par la variété et l'étendue des connaissances. On dirait que le catholicisme, depuis (ilémangis, depuis Pierre d'Ailly, depuis Gerson, ces âmes courafiguses qui, au milieu des luttes du grand schisme d'Occident et de la décadence croissante de la discipline et de la foi, s'essayèrent à renouveler la gloire des grands siècles chrétiens, la logi(iue de saint Thomas, le mysticisme de saint Bonaventure, réloquence de saint Bernard; on dirait que le cathohcisme ne peut retrouver dans son clergé, naguère si puissant, quelque chose de cet éclat de parole, de cette force de raisonnement, de cette profondeur inspirée, de cette science toujours nouvelle, qui ne lui avaient jamais fait défaut contre les hérésies ou dans les conciles. Il faut l'avouer; par une singulière fatalité, l'église romaine, dans cette grande et fondamentale querelle de la Réforme, ne fut pas à la hauteur de ses puissants antagonistes, à la hauteur de sa destinée. Toutefois le

catholicisme, je ne dis pas en fait, mais pour le talent, pour la science, pour la vérité, ne perdit pas à attendre, à attendre un siècle. Aucun livre de controverse n'est supérieur à V Histoire des Variations; aucun génie, dans l'ordre théologique, n'est supérieur à Bossuet.

Si Bossuet était venu un siècle plus tôt, au concile de Trente, par exemple, il n'eût pas empêché sans doute une révolution rendue inévitable par la nature même des choses et par l'entraînement des circonstances : il en eût au moins modifié le développement. Mille forces éparses, et sans valeur dans l'isolement, se seraient groupées autour de lui et auraient plus aidé encore à la résistance que l'institut, d'ailleurs si influent, des jésuites et surtout que l'inquisition de Caraffa. La discussion aurait gagné en sérieux et en dignité. Mais Bossuet ne vint pas, et la violence prolixe du langage, l'intempérance d'une banale érudition biblique, se substituèrent presque partout à la vérité de la discussion, à renseignement contenu de la science.

En s'en tenant seulement à la France, à l'histoire spéciale

CIUMTHK U ^ \. 84

de la chaire, à cette donnée particulière et restreinte de la production, le même spectacle se retrouve. On ne saurait se fier de (iii) Ion les hénocotes sont tirés par nos sermonnaires d'avant la Li^u(i. (les injures au surplus étaient réciproques. Dans les conférences de Poissy, où les deux partis sont en présence, on n'a, ni créé les violences de la lin, on n'a vraiment que les aînés. L'éloquence disert du cardinal de Lorraine, que Bossuet appelle indulgemment un (grand génie (1), se plut à briller dans toute sa politesse, et Théodore de Bèze aussi, réser-

vant les emportements pour ses pamphlets, apporta surtout à ce colloque théologique les grâces faciles de sa parole. Il n'en eût pas de même dans les chaires. Là aucune mesure n'était gardée, et, durant les huit guerres civiles (qui désolaient la France jusqu'à l'édit de Nantes, le clergé par ses sermons joua un rôle considérable et aida le plus souvent à la violence des partis.

Deux ans avant le supplice d'Anne Dubourg, en 1564, le père François Le Picart, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, en était venu à dire, en chaire, des protestants : « Le roi devrait pour un temps contrefaire le luthérien, parmi eux, afin que, prenant de là occasion de s'assembler librement partout, on put faire main basse sur eux tous et en purger une bonne fois le royaume (2). » Ce conseil ne fut pas suivi

(1) Variat., t. IX, p. 91.

(2) Bayle, art. Rose.— Le Picart était né à Paris en 1504; il mourut en 1556. (V. la note de Le Duchats sur le ch. vu de la Conf. de Sancy; ap. Journ. de Henri 1^{er} édit. de Cologne, in-12, 17^e 20, t. II. p. 192.) Th. de Bèze, dans son célèbre Passavant, a attaqué jusqu'à trois reprises différentes le P. Le Picart. Il l'accuse particulièrement de professer une doctrine fort relâchée sur la vérité : « Deinde docuistis me et M. noster Picardus quod mentiri ad boiam intentionem non est malum. » Il paraît que le P. Le Picart, l'un des plus violents adversaires de la Réforme, faisait de grands gestes et invoquait souvent la Vierge dans ses sermons, car je lis un peu plus loin : « Ah magister Picarde, si tu esses licite tu bene diceres matrem Dei et pueri bene te irriderent... » et, quelques pages après : « Picardus sibi se regit bursam clamando mater Dei, contra lutheranos. » {V. le Passavant, à la suite des Litteræ obscuræ, viror. ; Lond., 1710, in-12, p. 304, 316, 322.

par Henri II, auquel il s'adressait, mais il semble l'avoir été par Catherine de Médicis et par Charles IX, qui s'abandonnèrent sans trop de réserve aux idées de la Réforme, puis les quittèrent, la première par la longue initiation de la politique et de l'expérience, le second avec brusquerie et sous l'influence ombrageuse de sa mère ; tous deux pour se rejeter dans une orthodoxie sanguinaire et vindicative, pour arriver au massacre de la Saint-Barthélemy.

Mais n'anticipons pas sur les temps. La prédication pendant ces luttes religieuses répondait le plus souvent à la situation politique et militaire. Quand les deux partis étaient aux prises, les sermons excitaient à la victoire; dans l'intervalle des hostilités, après les édits de pacification, après les traités de paix, toujours temporaires, ils poussaient à la rupture des trêves et appelaient aux armes. Cette tendance belliqueuse se manifesta dès l'abord. C'est une conquête toute moderne que la liberté de conscience (1). On ne croyait pas alors à la coexistence possible et parallèle de deux cultes, de deux religions. En appeler de chaque côté à la force jusqu'à la mort, comme écrivait Pie V, jusqu'aux coups d'arquebuse ainsi que disait de son côté Calvin, paraissait des deux parts légitime et nécessaire. Quand l'hôpital distinguait le croyant du citoyen et rangeait dans deux ordres distincts les devoirs de l'un et les droits de l'autre, il ne pouvait être compris, il devançait son siècle.

Au temps que Catherine de Médicis se montrait encore favorable à la politique des huguenots, les résistances du parlement enhardirent les prédicateurs. Après l'édit rigoureux de juillet 1531 imposé au gouvernement de la reine-mère, et que le gouver-

nement héritait à exécuter, François de Guise dit ouvertement que, si l'on attendait trop, « son

(1) Bossuel ne dit-il pas encore : « Les protestants et les catholiques sont d'accord sur la question de savoir si les princes chrétiens sont en droit de se servir du glaive contre leurs sujets ennemis Ih TF :];<n et de la saine doctrine. » Hist. des var., 1. X, ^ 56.

CIIAIMIIK I, ! I. 8y

i^\Mh) ne lieiidrait pas au lourn^u. d Les sermons^ qui redoulilaitiit parluut avec une fréquence (1) el une ardeur croissantes, ëlaieit tous sur ce ton exas|)énî : un nnrjiine, entre autres, m\ à Saint-Qucnlin, frère Jean de Ilans, prêchait deux fois par jour a avec grande facilité de langue fil d'esprit »{i), tenait tçHcà tous les ministres, et animait le peuple « h prendre les armes. » I^(î prévôt eut ordre d(î l'enlever de grand matin et de le conduire, lié et garrotté, à Saint-Germain oii était le roi; mais hs boin'goois natables se transportèrent en foule dans cette résiih iice royale, et, irritas de ci lie indujn'ilé (dit lui-même le sage Pas(|uier), ils demandèrent que le prêcheur leur liit rendu. Il lalut céder. Lerelij^ieux rentra dans Paris avec un innnonse corté^ic de gens à pied et à cheval qui applaudissaient « connue si c'eut esté un grand prinas » it le lendemain, uni; procession solcrincllc eut lieu en l'église Saint-Dartliélemy, pour louer Dieu de ce triomphe. Cette faiblesse du roi ne fit qu'aiguillonner la verve de Jean de Hans, et tous les jours, dans sa chaire, il fit grands trophées de hi priso)).

Les huguenots se vengeaient à leur tour par des prêches virulents, par des représailles sanglantes (on sait les tristes scènes de Sainl-Médard) ou même par des farces grossières, expression cy-

nique de leur dédain puiu' la messe (3), et qu'eussent avouées à peine les héros sans vergogne de V Apologie pour Hérodote ou du Baron de Fœneste. Le parlement, le roi intervinrent, mais en vain, par des arrêts, par des édits [i]; des intormalions turent prises contre un prédicateur catholique qui, parlant de Tétat du royaume, (w avait fait une similitude de deux enfants tenant une pomme et se jouant d'icelle, laquelle est prise et emportée par un tiers n'y ayant

(1) }lém. de Castelnau, 1. III, cli. vi.

(2) L'^ttres de Pasquier, IV, 12, 13. OEurres. 1728, in-f<^, t. II, p. 89, a, c]

(3) r. Mém. de Condé, 1743,. in-40. t. II, p. 190. (4* /(>.. t. li. p. 3.V2, t. m, p. 13,

aucun droit ; » mais on n'osa pousser l'affaire, et un édit fut seulement publié (jui défendait aux prêcheurs des deux religions, soufi peine de la hart, d'user de paroles tendant h exciter la rébellion.

Ces mesures insuffisantes n'eurent aucun résultat et les attac-jues recommencèrent, même à Paris, sous les yeux du pouvoir, avec une vivacité qui ne ménageait ni Catherine, ni ceux qui étaient assis à ses côtés au pied du trône . Fournier (1), prêchant à Saint-Séverin le jour des Rameaux, s'échappa k dire : « Ce n'est pas l'état d'une femme de conférer les évéchés et les bénéfices. La reine, mère de J.-C, se voulut-elle mêler de l'élection de saint Matthias? » Le texte le plus simple et le plus précis menait aux allusions. Le même Fournier, prenant pour épigraphe ces mots de l'office du jour : « Allez à ce château qui est contre nous », disait par exemple au peuple : « Au latin il y a castelliim ; mais ce n'est

pas un vrai château; comment le nommerons-nous? Castellum est diminutif de castm , il le faut nommer en François chastelet ; chastelet n'est pas propre, il faut donc Chastillon. C'est ce Chastillon qui est contre vous et qui vous ruinera si vous n'y prenez garde (2). » Ce plat jeu de mot désignait Châtillon, amiral de Coligny, aux poignards qui s'aiguisaient déjà pour le frapper quelques années plus tard. Des magistrats furent chargés de poursuivre le séditieux orateur ; mais le rapide courant et, pour emprunter le mot ambitieux de Vico, les ricorsi fréquents des affaires d'alors ^ empêchèrent de donner suite à ce projet de répression. L'exemple d'ailleurs eût été isolé, et la licence dans les chaires était devenue générale. Il n'y avait plus de frein. De Thou, au XLiv* livre de son Histoire, assure qu'on prêchait ouvertement le meurtre des huguenots. Quelques-uns allè-

(1) D. FéUbien et D. Lobineau, Hist. de Paris, 1725, in-fol., t. II, p. 1074.

(2) Keg. mss. du parlement, ap. Dulaure, I/ist. de Paris, 1821, in-S*^, l. m, p. 126.

CIIAIMIKB i, ^ l. Ht

n!n(jusqirà (inc,<laiis les sonnons, que si le roi t»'o|>|K>Mi(par trop au uiassacre des caiviiiisles, il le falLiil rfétrôner cl enliîituer on un ououvnl.

Une coïncidence sin^uion^ ralUoho parlu:ulioromnl ia pniiicalion au (ait nirnio do la Samt-Uarlii('îlrmy. Dans la nuit qui priiakla celle nialliourousc journée, (iliaiios IX liésilajt; un mol, une citation de sa mère le di'cida. Le trait était emprunté an\ sermons de ce Cornelio Musso qui av;ut prononcé une homélie si ridicule à l'ouverture du concile de Trente : Pietù lorser cvuilele,

crudellà lor scr pietosa (1). Ce furent les derniers mois prononcés par Catherine, et Charles IX laissa aussitôt donner le signal.

Les admirateurs de la Ligue ont beau faire, il y a une certaine solidarité entre la Ligue et la Saint-Barthélemy. Trois prélats, Sorbin, Hennequin et Panigarolle, qui depuis furent des ligueurs fougueux, des chefs indueils de l'Union, ont trempé dans les événements du ti août Vrr2, ou les ont absous par leurs éloges. Le fait est assez remarquable pour que j'insiste.

Non-seulement Aymar Hennequin, évêque de Rennes (2), qui, depuis, présida le Conseil des Quarante, avait approuvé en chaire la Saint-Barthélemy ; mais, dès 1579, dans des pages virulentes et destinées spécialement à prôner la Ligue, il appliqua à Charles IX le mot de saint Âmbroise sur Théodose à propos du massacre de Thessalonique : « Vir quem vix possumus invenire (3). » Voilà la transition, le point de contact marqués.

(1) Les livres de l'évêque de Bitouto rtspirent l'intolérance; c'est pour cela que d'Aubigné dit dans la Confession de Sancy : « J'ay leu ces braves sermons qui m'ont préparé le cœur au prochain massacra. » (P. 348. — Cf. la remarq. de Le Duchat, p. 370.)

(3) 11 était né à Troyes et devint évêquede Rennes pai' la protectioQ des Guises. On a de lui quelques traités assez insignifiants, mais peu cammuns. V. Biog. In., t. XK.

(3) Voir les trois harangues latines à la suite de i,a Brcvis Descriptio missœ, 1579, in- 12.

M 'lKS PUKDICATFams OK LV LIGUE.

On en trouve une autre preuve dans la conduite d'Arnaud Sorbin, évêque de Nevers (1). Dès les premiers mois de 1572, ce prédicateur faisait rage contre le roi, qui n'ordonnait pas de tuer les huguenots; il excita même publiquement le duc d'Anjou à entreprendre l'événement lui-même, « non sans lui donner quelque espérance de la primogéniture, comme Jacob l'avait eue sur son frère Esau. » Eli bien, ce que Sorbin avait fait sous Charles IX, il le fit sous Henri III, dont il voulut également la déchéance. Apologiste et moteur de la Saint-Barthélémy, il fut apologiste et moteur de la Ligue.

Mais c'est surtout à l'égard de Panigarolle que le rapprochement est légitime, que le rapport est manifeste. Là il y a des textes formels, des sermons imprimés. On a de Panigarolle un éloge de la Saint-Barthélémy et un éloge de la Ligue. L'évêque d'Asti sera un de nos héros les plus actifs.

Ce prélat avait singulièrement débuté. On peut voir au long dans Tiraboschi le curieux roman de sa jeunesse (2). Panigarolle était né à Milan, en 1548. Issu d'une famille patricienne, doué d'une mémoire et d'une facilité prodigieuses, il avait tout pour réussir. Quand il alla faire son droit à Pavie, les pieuses idées de son enfance lui étaient encore présentes, et il songeait à se faire franciscain. Mais l'exemple de ses camarades le perdit, et il se jeta avec passion dans les plaisirs et dans les aventures de spadassin. Un duel nocturne dans lequel il tua son adversaire le força de fuir. Il se réfugia à Bologne, où les bals, les banquets, les orgies, toute une vie folle, élégante, dispersée, lui firent oublier ses précédents et tristes excès : *Féroce guerriero in Pavia, c'Uenne in Bologna gentile e vezz'jso gwvcine*,

Panigarolle apprit tout à coup que son père mourant voulait

(1) Le Duchat, not. s"r la Conf. de Scnej, p 430 et suiv. — M. Philarète Chastes ne va pas trop loin quand il parl*^ du rôle orft-Vwa; de Sorbin, etc. (Tahl. d- In litt. fr. au xvi« slcclr, iS'ig, in-S», p. 1551

(2) Storia deUa Lettsrat. italian. Roma, 1785. in-40, t. VII, part, ni, p. 424 e seg.

<:mai»ithr I, S »• ^7

recevoir sesadieiix (I). Ilarriva trop tard ii Milan; mais rclUî l(M;on (le la iiiiol rnv.iil IoucIk^ vi il coirul à FV)l(>^'ne se jrl(T dans un coiivenl de (lonleliers. Apn^s avoir pris l'hatMt h Florenre, en ITid?. le jeune (converti d«4)uta dans la chaire, avec un talent ineoniparaî^le. V\ e V, d^s (pi'il Teul entendu, s'int<^ressa si vivement h lui, (ju'il l'envoya étudier la théo- \}pc à Paris.

Pani{;an)ll(î n'avait «lue vin^t-(|uatre ans, et ni^anmoins il obtint, comme pn'dicatiMir devant la cour de France, les plus grands succi'^s. Je trouve précisément dans un de ses nombreux recueils p:lrénétic|ues (2) le sermon (3) qu'il prononça, un mois après la Snnt-Bartbélemy, dans Téglise de Saint Thomas-du-Louvre , en présence de Charles IX, de Henri, roi de Pologne, et de Catherine de Médicis.

C'est un dithyrambe déclamatoire et métaphori(|ue en faveur de la monarchie. Di dio re, tel est le programme du prédicateur, et dans ce simple mot de roi, brevissima sillaha rc\ il trouve une ample matière de llatterie. Panigarolle ne dissimule pas sa prédilection pour la forme une, simple, divine, du gouvernement absolu (i); le monarque est tout selon lui, mais après le pape, bien entendu, drnt le préciieur ultramontain réserve les droits au spiri-tuel comme au temporel sopra tutti i régi del mondo [S),

Après ces généralités banales, Panigarolle arrive au roi très-chrétien, qui a le privilège du saint-chrême et de la guérison des scrofules, puis à Charles IX lui-même. Enfin, quand il a épuisé les éloges ampoulés et les apostrophes de toute

(1) Il y a dans le Scaliyeraua (Cologne, lb67, in-l:2, p. 176) une accusation infâme contre les mœurs do Panigarolle. Mais c'est sans doute à un autre personnage que Scaliger iait allusion, puisqu'U parle de François le»\

['1) Predic"e dl in^nsiijn. Panlyarola faite da lui straordinaria-lucent. Venet., 1590, in-8o iBibl. de VArser.al, 6685 T).

(3) n sera parlé plu < loin de ce sermon.

(4) . . il governo di uno solo è il miglior fra tulti... ip. 278 B).

(5) Pag. 285 B.

espèce, il évoque le souvenir récent de la Saint-Barthélémy : « Charles IX, s'écrie-t-il, a sacrifié son bonheur, ses intérêts, pour faire observer la loi du Seigneur. Il sera immortel dans les cieux, il sera immortel dans la bouche des hommes pour avoir exposé sa vie, sa dignité royale à tant de dangers, en faveur de la religion et du peuple. Dieu merci, enfin, il a rendu il y a un mois ses couleurs célestes, ses lys d'or à cette France tout h l'heure encore si lugubre. Par un seul acte, il a changé la malédiction en bénédiction, il a relevé le temple, la croix ; il a replacé sur les parois les saintes images. La loi du Christ a été rétablie dans le royaume très-chrétien. Ajoulerai-je (chose merveilleuse, inouïe!) qu'en une seule matinée, que dis-je? d'un seul signe de ses lèvres, il a chassé l'hérésie depuis la Garonne jusqu'aux Alpes, depuis le Rhône jusqu'au Rhin (1). »

L'adhésion est complète. Dès l'année suivante, en 1573, Panigarolle quitta la France et devint successivement suffragant du siège de Ferrare, puis évêque d'Asti. Ses succès oratoires rappelleront bientôt ceux de Savonarole. Il avait des ovations; la foule allait à sa rencontre; on l'applaudissait dans les églises; on le forçait à parler encore quand il avait achevé; on l'arrachait à ses repas pour l'entraîner à sa chaire.

Durant plusieurs années, l'évêque d'Asti demeura étranger aux affaires de France; mais nous le retrouverons au temps de la Ligue, à la suite du légat Gaëtano, prêchant la révolte contre Henri IV, comme il avait prêché le massacre en présence de Charles IX. Son talent alors aura grandi, sa réputation sera immense, son influence considérable.

Il importait de constater ces antécédents. Sorbin, Panigarolle, Hennequin, qui avaient coopéré aux excès de la royauté en faveur de l'esprit religieux, coopéreront aux excès de l'esprit religieux contre la royauté.

(I) ... et hà fiiiahnente, la Dio mercè. da un mese in quà rivestita de i suoi color celesti, e de suoi gigli d'oro quella Francia, che già un pezzo parve, che vedisse lugubre... (p. 290 B.)

niAinTRK 1, § II. M

Smh doute on [Dru(a)](>r()uver li Limite sans approuvirr la Saint-nartlk'Uîiny : il y tin a des exemples; mais il semble l(if;i(iine de dire que l'une était en (^ (M'me dans l'autre. Gc ne sont pas des doctrines différentes (jui ont tour ii tour trouvé des instruments ineonsi^uenls dans les mêmes liomimîs. Kn se j(^t;ml dans l'Union, les évèqu(S d'Asti, de Kc.nnis et de. Novers ne tirent aprt's tout qu(î se mont n;r lo^i(|ues, et que rester li-

dèles à la conduite (|u'inipli(iuail leur passé II y a entre ces deux points de l'histoire une certaine solidarité qu'il faut maintenir. Cela est si vrai (|ue, quand Henri ill, pour excuser le meurtre honteux des Guises, se rejettera sur la raison d'Klal, cl tachera de justifier loSO par lo7^, les ligueurs distinj^ueront avec subtilité (1) et condamneront lacté de Blois, en acceptant, en ié^ilimaul, en admirant même la Saint-BarLhélemv.

S II

Situation des partis. — I^es Guises et les prédicateurs catholiques. — Les prêches calvinistes. — Doctrine du régicide. — 1576; coinnancements de la Ligue. — Rôle qu'y doivent jouer les prédicateurs d'après les plans de l'avocat David. — Henri III attaqué en chaire. — Oraison funèbre des Mignons. — Edmond Auger. — Henri III prédicateur. — Maurice Poucet et les confréries.

Il importe de ne pas sortir des bornes étroites que je me suis prescrites : je n'ai à parler que de la chaire. Remarquons, toutefois, combien la royauté se trouvait de plus en plus compromise entre la violence des partis. Elle était atteinte des deux côtés, et tout s'accomplissait à son détriment. Au milieu des chances diverses de la guerre, des royautés s'essayaient presque tour à tour : chez les catholiques, plus d'une fois, par les Guises ; chez les huguenots, un instant, par Condé, que la noblesse mutine des pro-

(1) Voir surtout : Réponse à ce que les Politiques mettent en arant pour excuser les massacres de 5/ots. Paris, Biohon, 4589. in-S».

vinces méridionales eut volontiers reconnu sous le nonfi de Louis XIII , et par Goligny, ce deuxième roi de France, comme rappelait Citherine de Médicis. «• La reine m^{re}, disait Henri IV au rapport de Gonlart, avait sur les bras deux familles qui pensaient d'envahir la couronne, la nôtre et celle des Guises. » Ge ne fut pas là le seul danger que courut la monarchie. Les idées démocratiques du calvinisme se faisaient jour à travers ces scissions de parti. « Les ministres, dit Montluc, préchoient publiquement que les rois ne pouvoient avoir aucune puiss)nce que celle qu'il plaisoit au peuple. » Beaucoup de catholiques eux-mêmes adoptaient ces maximes extrr^{mes}. Je sais bien que Vigor, un des plus violents antagonistes des huguenols et Tun des sermonnaires les plus connus du milieu du xvr siècle, disait en chaire : « Vous ne lirez jamais qu'un bon catholique ait pris lesarmes contre son prince, encore qu'il fut idolâtre (1). » Mais c'était déjà là une exception. Les doctrines de la Ligue se laissaient pressentir. Dès loGl, un bachelier en théologie, Jean Tanquerel, mettait parmi les propositions qu'il voulait défendre dans sa thèse, au collège de Lisieux, cet article : (Sivoir, s'il est en la puissance du pape d'excommunier un roy et donner son royaume en proie et d'affranchir les sujets du serment de fidélité qu'ils ont en luy, quand d'ailleurs il se trouve qu'il favorise les hérétiques ? (2) » Le problème était

(1) Sermon sur le xive dimanche après la Trinité. — Les Politiques de la Ligue se sont, depuis, appuyés de ce texte. (Voir DiaL du Ma- ^{he}ustre et du Manant, à la suite de la Ménippée, éd. de Ratisb., 1726, tom. III, p. 385.) — Vigor, d'ailleurs, quoique prédicateur du roi et fidè'o ?ux Valois, ne ménageait pa- les flatteries

aux pui=;sants rivaux de cette branche. Ainsi, sous François II, avant que le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, n'eût déserté les huguenots, il l'attaquait au profit des Guises. (V. Joly, tUsL de la Prédic, p. 394. "1 Vigor, curé de Saint- Paul, puis archevêque de Narbonno, mourut en 1575.

(2^ Pasqu^er, loc. cit., 89 a. — Ln parlement informa. Les conseillers firent observer à Tanquerel que « ceste proposition estoit disputée en temps mal-à-propos et plein de troubles. >> Le candidat répondit que « sept ou huit mois auparavant il l'avoit colligée et mise par escript en

rif\PiTHP; r, § ii. 91

rl.'iirtMiH'iil iii(li(|ii<'. La IJ^^uc, les (I(Vto(s de la SorUm-rH», les traih^s snhvcrsirs cf les sermons irieendiaires desBoiirher et des Rose en fiin^nt la solution all'innative. Quand on pose des questions si netlein(^nl en tem[]s de nWohilion, c'est (|ue r(^po(|iie n'est pas loin où les (îV(înements, hi(in ou mal, les rtlssoudront.

Mais il lanl un (lra|MNMi aux passions politirpies; il faut des ncmis propres aux partis. Les Guis(îs lurent les héros de la r<!sistane(^ eadioliiiue; les Guises tinrent donc une grande place dans les sermons catlioli(iues et furent un texte bien tWquenl à I^'loquencce religieuse. On l'etrouve cette tendance dès 1050, dans les oraisons funèbres de Claude de Lorraine (I). Pierre Doré traite déjà son héros comme un roi de France : « Peuple, tu as raison de plourer ton mijneur, » et le l)" Guillmid rattache, avec une intention évidente, la famille rivale des Valois à la race de Charlemagne.

En 1362, à la mort du fds de Claude, de ce François de Guise que Doré avait appelé un chevalereux César, (juand le crime odieux de Poltrot eut privé les adversaires de la Réforme de leur chef le plus éminent, ce fut un vrai cri de lamentation dans toutes les chaires. Jamais roi dans ses funérailles de Saint-Denis n'avait reçu de pareils regrets.

Le contre-coup en retentit jusqu'à Rome. Pie IV fit faire dans réglise de Saint-Pierre de magnifiques funérailles au chef de la résistance catholique, el Julius Pogianus (2) désou privé; qu'il avoit ouï dire que le dict article eatoit souvent dispute aux escholes et estuit traicté aux questionnaires, qu'ainsi il n'avoil pensé aucunement offencer le roy. » Malgré ces explications, la thèse fut condamnée et le bedeau de la faculté de théologie dut lire, en séance solennelle de Surbonne, une rétractation du candidat. (V. Les canons des conciles deTolcde, etc., adcis de la Fac. de Theol. etCy par lesiueU la doct. de déposer les roijs est condamnée, 1615, in-8, part. A, p. 45 et suiv.

(1) Oraison panégyr. pour Claude de Lorraine, par Pierre Doré. Paris, 1550, in-8o. — Oraison fun. de Claadt' de Lorr., par Claude Guilliaud; Paris, 1550, in-8o (Arsenal 1752 et 1755. BibL^

(2) Julius Pogianus, Orais, faite à Rome aux obsèques d^ Franc, de

92 LES PRKDICATKUIIS İ)E LA LIGIJK.

clama, vis-à-vis le sainl-père, une haranjçuc oïi François de Lorraine était co.nparé aux Machabées, et appelé le sauveur de la France, Calliœ canner vator. Sans lui la France était perdue : Nisi Franciscus præstitisset, sana vel salva potius nulla esset Galliœ pars.

Cette apothéose officielle, réimprimée, traduite de ce côté des Alpes , augmenta encore l'enthousiasme. Toutes les chaires déjà avaient retenti de l'éloge de la victime et de la malédiction de Poltrot. On remarqua surtout Toraison funèbre (1) prononcée à Notre-Dame par un moine éloquent (2) de l'ordre des Frères-Prêcheurs, Jacques Le Hongre. C'est un dithyrambe. L'auteur ne prie pas, il loue : « car faict injure au martyr, qui prie pour le martyr. » (P. 28 A). Le duc de Guise est traité en héros, et Le Hongre dit hautement que rien ne l'empêcherait de lui donner le titre de saint, que sa déférence pour Rome qui n'avait pas encore eu le tems de le canoniser (3).

Lorraine, par comm. de Pio IV . ir. fr. Reims, 1563, in-8o (Arsenal 1754, Bibl.)

(1) Srrm. fun. procl. par F. Jacques Le Hongre, aux obs. du duc de Guis-, 1562, in-8o (Mazarine, 24,810).

(2) « Magna iUi fuit apud omnes ejus aîvi perorandi fama. » (Quétif et Ecliard, *Scripfor. ordin.]rœdic.*, tom. II, p. 233.) Le Hongre, vie. gén. de l'archev. de Rouen, mourut à 55 ans, en 1575. On voit dans les Mém. de Condé qu'il avait prêché avec éclat lors de la procession faite pour expier les désordres de Sainl-Médard.

(3) F. Le Duchat, notes sur la *Ménipp.* t. II, p. 225. — Ces sortes de louanges exagérées semblent sans doute du domaine de l'oraison funèbre; mais au moins ces éloges extraordinaires étaient-ils jusque-là réservés plutôt pour les rois que pour les prétendants. — Il y a une anecdote du même genre que j'emprunte à de Thou et qui se rapporte à la plus ancienne des oraisons funèbres qui nous soit restée, à celle de François 1er par Pierre du Chaste! . L'orateur avait dit que l'âme du grand roi

était déjà dans le ciel. Cette assertion scandalisa singulièrement la Faculté de théologie : c'était nier le purgatoire. On députa des docteurs vers Henri II. Jean de Mendoza, chargé de les introduire, leur dit : « Je sais pourquoi vous venez ici; je connaissais notre bon maître mieux que vous, et s'il a été en purgatoire il n'aura fait qu'y goûter le vin; il n'était pas homme à rester longtemps en place. » La plaisanterie fit rire et apaisa la susceptibilité de la Sorbonne.

CIIAPITIHK I, !^ Il 98

Cette exallation avait au moins rincenvi'nuûnidirnlr les ral-viiiishis, <|iii irtMii'rnI pas d'ailleurs le beau rôle m rtie alTaire. Les niinislrcs hu;:ueiols ru; craii^iirml point de eorn- [arer le ineurlrici' Polliol ii Judith, el ils ad()pl^^nt ainsi le» premiers celte doctrine de l'lioml^idiv «jnr Icuîs idvrrsMirs devaient |)roelamer à leur tour.

Ce premier holoc;iuste de sanp;, en abaissant un n^K)ment la maison de Lorraine, lui (îlail fertile pour l'avenir. Aussi la domination croissante des Guises sera-t-elle le fait de plus en plus dominant jusqu'au triomphe d(5finilif de Henri IV. On ne peut nier, d'ailleurs, que cette puissante famille, sinon par rthierf2:ic de ses convictions, au moins par la lénacilf^ ambitieuse de sa conduite, n'ait exercé une influence immense sur les destinées religieuses et politiques de la France. Active, courageuse, aucunement scrupuleuse sur les moyens, pleine de ressources, ennemie en matière de dogme et par opposition, par rôle, mais i)ar un nMe^ju'elle sut poursuivre, de la tolérance, des compromis, des accommodements, des conciliations, elle maintint avec rigueur le catholicisme, en France, contre l'invasion calviniste, et son œuvre a été glorieusement achevée par la prise de la Rochelle, puis honteuse-

ment compromise par la révocation de l'édit de Nantes. Il se trouva que ses intérêts étaient parallèles à ceux des vieilles traditions chrétiennes ; elle en profita. Dans la grande contre-révolution catholique de la seconde moitié du xvi^e siècle, dont Philippe II est le plus habile représentant, la maison de Lorraine, aidée des papes, apparaît au premier rang. Le catholicisme de France ne pouvait être sauvé par ses doctem*s; il le fut par la turbulence entreprenante d'une famille belliqueuse. Toute une moitié de TEurope, l'Angleterre par Henri VIII et Éhsabeth, le nord par Gustave Wasa, l'Allemagne par raristocratie fédérative de sa noblesse, était conquise au principe protestant. En se faisant au profit de leur ambition, sans tempérament et sans mesure, les représentants d'une idée absolue, les Guises sauvèrent la religion ro-

94 LES PREDICATEUaS DE LA LIGUE.

maine en France. Quand Catherine de .Médicis penchait vers la Kéforaie, le royaume avait failli devenir calviniste ; le calvinisme alors avait des allures de conquérant. Ses prétentions disparurent peu à peu dans les guerres civiles, et après la violente réaction de la Ligue, ce n'étiit plus un maître dictant des lois ; c'était un vaincu, heureux d'être toléré.

Là est l'œuvre des Guises; là serait leur gloire, si on pouvait admettre cette doctrine que tout s'absout en histoire par le résultat définitif, par le résultat même qui n'a pas été dans l'intention, et que dégagent les événements.

Ainsi, dans ces démêlés divers, c'est toujours la royauté qui est victime. On arrive de la sorte au règne de Henri IIL Avec Henri HI, la monarchie perd du terrain encore, et, sous le dehors des

querelles religieuses, ses deux antiques ennemis reparaissent et grandissent. L'envahissement populaire avec les Guises, les grandes villes recourant à leurs vieilles franciuses municipales d'une part; et, de l'autre, le réveil de la féodalité provinciale avec les huguenots, les gouverneurs se croyant presque dans leurs fiefs, c'est là le double caractère du mouvement qui enveloppera de plus en plus la royauté, jusqu'à ce que les tendances démocratiques finissent enfin par l'emporter dans la Ligue et par se trouver seules en présence de la monarchie. A ce point de vue, et à ce point de vue seulement, bien entendu, l'histoire des guerres religieuses du xvi^e siècle est en quelque sorte une reproduction du passé, dont elle essaie de remettre en scène les deux éléments principaux, à savoir l'esprit féodal et l'esprit communal. Or l'avenir n'était pas là : les principes ont leurs âges et leur temps. Il fallait que la monarchie vint rendre l'unité à ce pays déchiré, pour que la véritable liberté fût possible. C'est là l'œuvre de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV, qui se trouvent être les antécédents, involontaires sans doute, mais logiques, mais nécessaires, de la révolution de 89.

Les premiers symptômes sérieux de la Ligue se manifestèrent en 1576. La Ligue n'était que la reproduction, vaste

CMAI'ITKK I, jli II. 98

et une, des essais aiil^e rriurs dr ligues jurlielles inilées par le eanliiial du 1. rraiiK.'; elle wWUai ({u'une iinilatioi des serinciils el l'oniulair("4 ealviuisles pour li défense de la iau\$,e, iinilaliuii (luelesjiisuiles se hàlèreiit de propag.T. Celle associalion lil de rajùdes progrès. Dans lesarlicle'sdu pr >{^ramiije (du vovenaniy eomiie on dit plus lard en An^lelerre) se Irouvail daliord la défense du rai ; mais cornm(î c'tHail là un but seeondaire, on n'y

songea à Henri III plus. Il était comme dit, dans les premiers règlements, que ceux de l'Union avaient le droit d'être soutenus contre quiconque se fût par les armes.

La mollesse que l'on trouvait à Henri III contre les Méritiques, la défection du duc d'Alençon, héritier présomptif et le dernier des Valois, vers les huguenots et les Politiques unis, aigrirent si violemment le parti catholique, que le renversement de cette branche fut résolu. L'avocat David, député à Rome, y représenta que les bénédictions données par le saint-siège à la race de Charlemagne n'avaient point passé à Hugues Capet. On peut lire au premier tome des Mémoires de la Ligue rentrait d'un conseil secret tenu à Rome pour la destruction des Valois et la transmission de la couronne aux Guises, comme descendants des Carlovingiens. Dans ce plan, les prédicateurs ont une grande place. On les trouve formellement dès le premier article, tant c'était alors un levier puissant : « Qu'en chaire et au confessionnal ceux du clergé s'élèvent contre les privilèges accordés aux sectaires et excitent le peuple à empêcher qu'ils n'en jouissent (1). » Les curés étaient chargés de tenir un rôle des hommes en état de porter les armes, et il était résolu que le roi serait enfermé dans un monastère. Nous disions tout à l'heure que la Ligue représente le passé, c'est-à-dire la féodalité et les coummies ; voilà qu'elle remonte aux premières races et qu'elle se croit sous Ghilpéric. François de Guise eut renouvelé Pépin.

(1) r. Anquetil, Esprit de la Ligue, t. I, p. 178.

Henri III convoqua les premiers États de Blois. Il espérait que les élections seraient modérées ; mais les prédicateurs exaltèrent si bien les catholiques ; que les protestants n'osèrent point y venir et qu'il n'y eut que des députés ligueurs. Voyant qu'il était dépas-

sé, le roi voulut se faire le chef d'un mouvement qu'il ne pouvait pas empêcher : il se mit à la tête de la Li^^ue. Cette politique, qui eût pu être habile si elle était venue d'un esprit adroit et persistant, ne fit que déconcerter un instant les projets des Guises. L'édit de Poitiers, qui, après une nouvelle pacification, vint bientôt interdire des deux côtés les associations, rendait en fait leur liberté aux lit.^ueurs, et constatait que l'Union était, comme on l'a dit, un État dans l'État.

Le calvinisme fut bientôt mis au second plan. Ce parti d'ailleurs était singulièrement affaibli. Au dire de Saulx Tavannes, « les protestants ne pouvaient plus tenir la campagne qu'avec les mal contents catholiques. » C'était donc maintenant une question politique entre la royauté et les idées démocratiques, entre Henri III et les Guises. Qu'y avait-il de commun, en effet, comme l'a très-bien remarqué dom Plancher (1), entre la foi catholique et les généalogies publiées pour prouver que la maison royale de France était étrangère à la race de Charlemagne?

Le clergé s'éloignait de plus en plus de la royauté. De toutes parts, dans les chaires, on parlait déjà contre Henri III. Un très-petit nombre de prédicateurs lui étaient restés favorables.

Arnaud Sorbin, celui-là même que nous avons vu louer la Saint-Barthélémy, avait cependant porté la complaisance envers le monarque jusqu'à l'abaissement. Quand Maugiron et Quélus furent tués en duel par des guisarts, quand Saint- Mégrin fut assassiné par ordre de Mayenne et du cardinal, jaloux de la vertu de leur belle-sœur, il ne craignit pas de faire, dans l'église Saint-Paul, leur oraison funèbre.

<1) lii^l. (Je Bourgoijne, 1781, in-lol., t. IV, p. 582.

Les lallfurs ne soill pas sûrs. Sorbin entra plus lanl dans le parti de la Ij^ue, «piand il vil la royauté en dan^^iT. Il prêcha mAine contre W roi et se permit les plus vives personnaliti^s. Dans un sermon auquel assistait le duc de Neveps, il osa censurer ce prince, en sa pn^sence, disant « (|u'ih!a)Ulail trop lacilement les courtiers des hén'liques. » (('/est le nom qu'il doiin.iit au\ ma;islrals du |Jarli royal.) Mais le duc rol)li^ea de se n'iractei* dans un autre sermon au(jiiei «Haitde Thon, cui Tlnianus intcv-fuit {\), et de réparer ainsi publiquement Toutra^e (|u'il avait fait à la personne du roi et à la sienne.

Ia' jésuite Edmond Au^^er, bien (|ue sa compagnie fût entrée dans la Ligue, resta fidèle à Henri III. Il avait loué, il est vrai, les Guises avec peu de discrétion dans un discours imprimé en 1574, ;\ propos de la mort du cardinal de Lorraine, ce qui ne montrait pas apertement son impudence (2), m:is plutôt un enthousiasnie trop prompt dont il s'était bien vite guéri dès qu'il y eut dan^^^er pour le roi. Ses origines avaient été assez obscures. Je lis dans Lcstoile : « On le disoit avoir esté basteleur de son premier métier ; et y en a encore de vivants qui assurent l'avoir vu mener Tours par les rues. » C'est là une exagération. Auger était né près de Troyes, en lolo, d'un père pauvre et laboureur. Après avoir fait ses études chez un sien oncle, bon curé de campagne, il se décida à faire à pied le voyage de Rome, muni seulement d'une lettre de recommandation pour un prélat iniluent. Par malheur le personnage était mort quand Auger arriva : le jeune pèlerin fut réduit à se faire écrivain public au Campo deTiori. De là il devint garçon de cuisine chez les Jésuites, tout comme Ramus au collègue

de Navarre. Les' supérieurs remarquèrent Auger et le firent entrer dans leur compagnie. Loyola lui-même lui

\1) Tlmani, *Historia sut temporis*, 1. XCVII, g 2!, Lond. 1733, in-foi.. t. IV, p. 8:2^2. — Voir sur Sorbin le Dict. de Moreri.

[-1] Lestoile, *Journal de Henri III*, édit. Champouviu, 1839, gr. in-8o, p. 48 B. — Cf. p. 28 A.

i).S KKS PRKDICATErKS DK LA UCIK.

servit de précepteur, et l'introduisit dans l'enseignement. Auger professa à Padoue; mais la chaire le tenta et il y obtint les plus grands succès; son ordre put même bientôt l'opposer comme son plus brillant senioritaire aux prédicateurs liguenots. Les protestants eux-mêmes disaient de lui que s'il n'avait pas été catholique, il n'aurait jamais existé un plus grand orateur (1). » Pierre Matthieu rappelle « le Ghrysostome de France, le plus éloquent et le plus docte prédicateur de son siècle, tel que, si la religion donnoit des statues aux orateurs, il faudroit (que la sienne fut avec une langue d'or (2). » Il y a sans doute beaucoup à rabattre de ces fleurs de rhétorique qu'aimait Matthieu; mais il reste au moins constant qu'Auger avait un grand éclat de parole ; il était d'ailleurs sincèrement pieux. Le duc de Nevers, qui était bon juge, le reconnaît « homme des plus fermes catholiques du monde, comme il l'a fait paroître partout où il a passé (3). » Cette fermeté, dont parle Nevers, pourrait passer pour de la rigueur. Envoyé vers 1609 en France, pour ramener les huguenots, Auger excita dans les provinces du Midi un singulier enthousiasme : l'emportement de son zèle se communiqua au peuple, et, à Bordeaux, ses sermons occasionnèrent plusieurs scènes sanglantes, représailles sans pitié des catholiques. Les protestants

ayant désigné Auger à la vengeance, il fut arrêté à Valence par le baron des Adrets, et condamné à mort sans autre forme de procès. Il allait mourir quand un ministre huguenot, touché au fond de l'âme de la courte et saisissante harangue que le patient adressa à la foule avant de s'abandonner au bourreau, obtint sa grâce et lui fit rendre la liberté. Auger en profita pour reprendre sa vie aventureuse, pour publier des livres de controverse ou d'ascétisme. On en a plusieurs, le Pédagogue d'armes, le Sacre

(1) Ranke, *Jlist. de la Papauté*, tr. fr., t. 111, p. 78 (1. V, g 5).

(2) Matthieu, *Hist. de France*, 1G31, in-fol., t. II, p. 609.

(3) Duc de Nevers, *Traité de la 'prise d'armes* (1590), ap. Dancjou, *ArcJrivrs cnr. de VHist. dr France*, l^e» série, t. XIII, p. 5:2.

i.IIMMTKK I. j[^] 11. 9[^]

spirituel ; tous soril uihliés. Mais ce lui loi^joursii la parolu, h lu rliairo, qu'Au^rr w.wul avec pn^dilrclion. On assurait de son Iciips qu'il navail pas, dans s<»s missions, converti moins de (|uaranlc mille proleslants, dont quin/e cents dans la seule petite ville d'Issoire, en Auverj^ne. Henri III avait entendu \u^vv pivchei' à Lyon, en 1.'>7i>, et il en avait été si frappi'*, (pie ce relig;ieu\ <"lail d(;venu aussitôt son confess(»ur. (yéla il l(î premier des ji'suiles attaché (in celte (|ualit<"auprès d'un roi. Kn directeur habile, Auj^er llatta et encoura^a le ^^ofil bizarre du monarque pour la dévotion extérieure, minutieuse, pour les prali(|ues puérides. Le Métancalofiie, qu'il publia en loHi et oii il exaltait les processions de pénitents, acheva de lui conquérir la conliance de Henri IIL II exerça dés lors (|ueliue empire sur le dtMnier des Valois (I), et il lui en montra d'ailleurs sa reconnaissance par une sincère affection. L'appui d'un homme aussi

éminent par son talent et par ses vertus eût pu être utile à la cause royale, si cette cause n'avait pas été perdue. Nous vendons au moins que, presijue seul, il ne lui fit pas défaut.

Aui^{er} était une exception. Toutes les chaires retentissaient alors d'accusations contre les impiétés d'Henri III. Le nonce lui-même ne pouvait arriver à dompter ce débordement de personnalités. La vie dissipée du monarque faisait supposer quelque hypocrisie dans les pratiques d'excessive et bizarre dévotion qu'il affectait. Le contraste des orgies et des processions, ce roi quittant tout à coup des habits de femme pour revêtir un sac de pénitent et une ceinture garnie de têtes de mort, toutes ces contradictions prêtaient singulièrement à l'attaque ("2). Henri III, dans ses retraites aux 3linimes et aux

(1) *Magnum gratie locum in principis ingenio tenehat.* (Thuan., l. LXXVIII, § 2, t. IV, page 152.) — Cf. Le Ducliat, notes sur la Conf. de Sancy, p. 447 et suiv. — Tabaraud, Biog, Univers,

(2) Montaigno lui-même semble faire allusion à Henri III au liv. I, ch. XXIX, de ses Essais : u J'ay veu tel grand blécor la réputation de sa religion pour se montrer religieux onltre tout exemple des hommes

100 LKS PHÉDICATKL'HS DE LA UGL'E.

Feuillants, prùchait lui-même les moines en plein chapitre, el sans doute avec cette éloquence qu'il montra plus dune fois, entre autres à Touverture drs États. Mais ses confrères les prédicateurs, comme on disait, ne répar£,maient pas davantage pour cela. Les confréries de pénitents cju'il créa avec tant de zèle furent vivement raillées par les sermonnaires. Ce fut un redoublement de violences ; insoUta Ubcertate baccliati sunt[^] dit de

Thou. A Paris on ne parlait d'autre chose que de cette résurrection étonnante des illégitimes, et l'attention devint universelle quand un orateur très-célèbre s'avisa, quoiqu'un bon catholique, dit Busbec (1), de critiquer amèrement l'institution nouvelle.

Ce prédicateur (2), bénédictin de Melun, puis curé de Saint-Pierre-des-Arcis, ne ménageait personne et menait, au rapport de Félibien, une vie exemplaire (3). Maurice Poucet était un bon théologien, homme dodu, dit de Thou, sed interdum scurrili dicacitate mordax. Il parlait avec verve et entraînement; mais ses plaisanteries de mauvais ton semblaient un dernier écho de celles de Maillard et de Menot, et préludaient aux brocards de ce petit père André dont s'amuse Tallemant des Réaux. Son éloquence entrelardée, comme on disait vulgairement alors, plaisait assez à Lestoile, qui le cite avec complaisance (4). Mais sous les éloges même des compatriotes, on distingue le vrai : « Il apportait dans son élocution, dit Rouillard, une grâce telle que ce que les mal sensés tournoient en forme de risée, les plus sages l'impu-

de sa sorte. » V. édil. de M. Vict. Le Clerc, Paris, Lefèvre, 1826, in-S», t. II, p. 41.

(1) L'histoire, ap. Danjou, l'histoire, t. X, p. 85.

(2) Il a laissé quelques médiocres écrits, entre autres une Remontrance à la noblesse de Valence qu'il apporte à son peuple, qui prouve son attachement à la dynastie des Valois. On trouvera l'indication de ses ouvrages dans les Bibliothèques de La Croix du Maine et de Du Verdier, au mot Maurice. Voir d'ailleurs Bayle et Moreri.

(3) Hist. de Par., t. II. p. 1148.

(4) Lestoile, Jonrn. de Hn\ri fff, p. ^)o B., 166 Ô.

niAPITHK I, § II. toi

Unvwi à un grand arlilicc donl iisoil ce bravt* prédicateur pour l'aire plus doieeineiit savourer l'aii^reur de ses censures {1;#!» Poucet, en un mot, (Hait un parleur populain; (|ui s'abandonnait, volontiers an\ hasards et an\ einportenienlsde la paroîr.

lui mars l'>S.{, præliant le eai'ème à Notre-l)ame, il ;ipp«'|.i les p(Miilenls lonchs |)ai' Henri 111, lanmfnh'ie drs hnjkicrilt's et alluistcs, puis \\\ dit lexluellement (2j : « J ay estéadverts de bon lieu (pie hier au soir, (|ui estoit le veiidredy de leur procession, la broche lonrnoit poiii le souper de ces gros

pœnitens \h ! malheureux hypocrites, vous vous m(jc(ju(r/

donc de Dieu sous le mas(pie, cl portez par contenance un fouet il votre ceinlnre. Ce n'est jias là de par Dieu oii il h» faudroit porter ; c'est sur votre dos et sur vos (îpaules et vous en esl-riller très-bien ; il n'y en a pas un de vous (jui ne l'ait bien j;aignt.^ » Poucet n'accusait pas seulement les |)énitents d'avoir mantji' Ir (jras chappou ; il avait fait aussi, et fort erùmenl, alhi-sioii à la collation de la uiùci. Cela allait droit au roi, ([ui passait volontiers d'un bal obscène à l'ascétisme d'une retraite. Ce vendredi même où la procession eut lieu, la pluie avait mouillé tous les sacs dont s'enveloppaient les pénitents, et le familier prédicateur en avait pris occasion de citer le proverbe d'alors : se couvrir d\ ni sac mouillé, qui s'appliquait aux mauvaises excuses qu'on donnait de ses vices (3). Ce dernier trait, qui touchait Tamour-propre royal au vif, fâch surtout Henri III. Le monarque, disant que « c'estoit un vieil fol, » le fit conduire dans son coche par le

chevalier du guet en son abbaye de Saint-Père, à Melun, sans autre mal que la peur qu'il eut, en y allant, d'être jeté à la Seine.

Cette sortie de Poncet lui valut beaucoup d'admirateurs. Brantôme a dit de lui : « C'estoit le prescheur autant hardy

à prescher qui jamais a entré en chaire... il estoit fort aimé

(1) Sébastien Rouillard, *Uh[. de MeJun*, 16:28, in-io[^] p. 627. ("2) Matthieu, *Ilist. des deruî?rs troubles*, I62t2, in-i», p. 15. — Cf. Lestoile, *Jouru. de Heurt fl*, p. 160 A. (3) Thuan., 1. LXXVII, g 2, t. IV, p. 152.

102 ij:s imuôdicateurs dk la i.ir.uK.

dans Paris, j) Morcri le rej[^]ardc comme le plus habile orateur de son temps. C'est beaucoup) dire. D'Aubifrné, par compensation, a pu faire de Poncet l'interlocuteur ridicule du viii® chap. de la Confession de Sancy, Quoi qu'il en soit, la prison de Poncet ne dura pas longtemps. D'Épernon (1), le favori de Henri III, Tal-la voir et lui dit entre autres choses : <r Je vous aime, monsieur Poncet, vous faites rire bien des gens à votre sermon. » — « Pas autant que vous en faites pleurer, » répondit le brusque curé. On peut juger par là de ses saillies. Le Laboureur (2), à ce propos, entre en une admiration nonpareille : « Voilà, dit-il, une botte franche qui vaut mieux qu'un évêché dans l'histoire. »

La colère de Henri II s'apaisa vite ; il fit rendre Poncet à la liberté, disant : « L'artifice de ceux qui le mettent en beso2:ne passe la portée d'intelligence du bonhomme qui a du savoir assez, mais de jugement peu. » Poncet revint /lesservir sa cure de Saint-Pierre-des-Arcis, conservant jusqu'au bout sa manière libre de prêcher. On prétend qu'il mourut bientôt de peur (3) en ap-

prenant qu'un hbeliiste venait d'être pendu à la porte du palais. Mais rien n'est moins prouvé. Tout ce qu'on sait positivement, c'est qu'il décéda le 23 novembre 1586. Lestoile (4), qui en fait grand éloge, enregistre sa mort et ajoute : « Ce bon et docte... n'épargnoit ni petit, ni grand ; quand il avoit le bras en sa chaire, il prêchoit d'un grand zèle. » Après Poncet, nous retrouverons encore la violence, bien plus de violence : nous ne retrouverons plus la même bonhomie honnête.

(1) Brantôme, dans l'éloge de Charles VII, attribue cette aventure au duc de Joyeuse.

(2) Addit. aux Mém. de Castelnau, t. II, p. 58.

(3) Confession du Sancy, eh. viii. Rem. de Le Duchat, p. 204.

(4) Lestoile, Journaux, de Henri II, p. 165 A. et 210 A.

r.liAPITHi: I, J^ m. MIA

Lu LipiK' pn'M'Iu'w^ «laj's h's uroviiier^ — Mytth'c n'pirsi'iil«î :i ChAtillon. — Cl. lioso ai \oih niasrarailnH du roi. — La ducheHAo de MotilponsitT ori^jiniso les prôdiculcurs. — Henri do Naviirrn comniciio; à ôlru injurié dans les soiukuih. — Lo dur do Guise opposé :iu roi à, rorr.isiou do l;i lial.iille do Coul-ni^ — Oniisons fiirudirns do Marie Suuirl. — Honiiud i\o Hoauio. — Jonn Hourhor ot Hmiti III.

Los nt;eurs do lloini 1[[]u\ lui roussiront pas;ilavail Tait fouottor los laquais do la Cour qui s'olaient permis dr parodior sos processions dans los cuisines du Louvre. Cola m rire. On rit aussi do roniprisonnoniont do Maurice Poncot; la hardiesse dos prédicateurs s'en auj^inenta: ils avaient beau jeu; le roi, au fond,

soit failli), soit indifférence, devait les laisser impunis, comme il avait aussi laissé sans poursuite les assassins de ses mignons.

Cependant les idées de la Ligue pénétraient partout ; partout on enseignait que « quand la monarchie est dérégulée, elle n'est pas autorité, mais brigandage (1). » Au nord comme au midi, l'union trouvait des adeptes, des adeptes parmi les turbulents comme parmi les modérés. A Nîmes, elle s'établissait par des massacres et des viols (2) ; à Laon, le publiciste Bodin la faisait adopter au nom de la raison et de la légalité méconnues (3). Dans les chaires des provinces retentissaient les mêmes principes, les mêmes invectives que dans les chaires de Paris ; à Lyon, c'était le jacobin Bolo (4), et surtout le jésuite Claude Matthieu, le courrier de Lujuc, comme on l'appelait, voyageur infatigable qui, sous le moine-

(1) Hardûin de Péréfixe, Histoire de Henri IV, éd. de Lyon, 1812, in-8o, p. 50.

(2) Ménard, Histoire de Nîmes, 1754, in-4c, t. V, p. 240.

(3) N. Lelong, Hist. du diocèse de Laon, 1783, in 1^o, p. 419.

{A} Histoire de Lyon, de Clerjon, conl. par Morio; 1832, in-8c. t. V. 1». 308.

TO/I LKS PHLDICATEUHS DE LA LIGUE.

de prétexte, courait d'un bout de l'Europe à l'autre dans les intérêts du parti ; à Soissons, c'était Launay que nous retrouverons bientôt au premier vauf^ ; à Rouen, le cordelier Gilles Blouin ; à Orléans, Burlat, théologien distingué, mais fougueux, que Bouclier prétendra tout à l'heure avoir été pendu par Henri III ; c'était surtout, à Toul, l'archidiacre de la cathédrale, François

de Rosières, qui déclamait contre son roi aux applaudissements de la foule, con plamibile poialareeloquenza, dit Davila (1). Ce François de Rosières avait déjà publié en 1581 un livre en faveur de la maison de Lorraine, livre qui l'avait fait mettre à la Bastille ; le crédit des Guises parvint à l'en tirer ; mais Rosières ne conserva aucune reconnaissance à Henri III de sa clémence ou plutôt de son incroyable apathie. A Ghâllillon, les prédications ne parurent pas suffisantes; pour mieux exalter les esprits, le clergé fit représenter, dans un mystère, le combat de David contre le géant Goliath ("2). On devine que David symbolisait Henri de Guise.

Henri III était universellement abandonné. Rose lui-même, son prédicateur ordinaire, auquel nous arriverons bientôt plus particulièrement, Rose, accablé des bienfaits du roi, se rangea du côté des hugueurs. Le mardi du carnaval de 1583, Henri III s'étant mis à courir, en masque, les rues de Paris avec ses mignons, la plupart des prédicateurs se récrièrent hautement contre une telle conduite (3). Rose fut plus incisif que personne ; le roi le fit venir et le tança fortement, disant « qu'il l'avoit laissé courir dix ans par les rues le jour et la nuit, et que pour une dernière fois, un jour de carnaval, il osoit le décrier en pleine chaire. » Rose confus supplia son maître de lui pardonner. Content de cette soumission, à laquelle il n'était plus habitué, Henri III lui envoya quelques

(1) *htoria délie guère civill di Francia*, UU4, in-fo, l. I, p. 382.

(2) *La Pérouse*, Ilist. de Châtillon, 1837, in-8«, p. 316.

(3) *Félibien*, Hisi. de Paris[^] t. II, p. 1147. — Cf. *Lestoile*, *Journ. de Henri III*, p. 158 B.

jours apivs qiihv ernls écus, avec ws niol» : t C'est (Irquoi aclicler (lu snerr cl du miel [jour adoucir vos trop ai^Tcs i>aroles cl vous aider à passîr le carcsiic. » La corruption esl loujoiirs le pii^c des moyens ; Kose< deiieur.i (juel(|ue Innps du pirli du roi; raiiiK^f^ suivante , je Irouve iiumuc qu'il alLa à Orhians pnV'Iuu» jutr (H'drc ilr Sa Mnjestt^, l\ l'occ^ision des conIVéries (|ue Henri III <"iahlissail partout, et quât la ville se mil en grands frais pour le reatvoir (i) : mais c'<^tail pour S(» rejeter plus tard dans la Li^ue. Ilos(î n'aura d'égal ([ue Boucher.

(iliaque jour la situation devenait plus grave; la mort du duc d'\lencon laissait le trône à un huguenot, à Henri de Navarre, (jui fui vile excommunié ;dès lors les prétentions des Guises devinrent manifestes. On puilliait à Rome d<'s écrits sur la n.^ces-sitii et la convenance de l'avéncmentdesLorriiins. Comme le dit Davila {^2], le Balafre, soni^eant décidément an tronc, fil habilement mettre ses vues en œuvre par des sermonnaires propres à entraîner la multitude. On était en lo86, et Bodin, qui, cette année même, publiait une traduction latine de son traité de la llepu-blique voyait se vérifier cette l)hrase de son livre qu'il eut pu développer et commenter s'il n'avait été ligueur : « C'est un cous-teau fort dangereux en la main d'un homme furieux que l'élo-quence en la bouche d'un harangueur mutin (3). y>

L'appui de plus en plus vif de Philippe II et l'isolement crois-sant de Henri III permirent enfin aux ligueurs de lever le masque. On mit en avant le vieux cardinal de Bourbon, qui fut proclamé roi plus tard sous le nom de Charles X, et on s'en servit dès lors comme d'un fantôme commode qui dégui-

^1) Lottin, Rech. sur Orléans, 1836, in-S», tom. II, p. 78 : « ... A Esùenne Rouys, archer, trois escus d'or, tant pour le loyer

d'ing coche monté de quatre chevaux que pour les peines et salaires du cocher qui auroit mené Mgrs de ceste ville jusqu'à Cléry pour amener Mgr Roze. préd. du roy, en ceste ville, par commandement de S. M. »

(2) Tom. I, p. 38[^].

(3) Éd. de 1579, in-8o, p. 659.

106 LES IMIKDICATELHS DE LA LIGLI*.

sait temporairement l'ambition des Guises ; les manifestes publiés sous son nom en appelaient au peuple. La Ligue prenait donc un caractère tout à fait démocratique ; les Seize, dont le président Julien Pelletier (i) se montra dès Tabord un des membres les plus déchaînés, furent chargés d'organiser le soulèvement dans tous les quartiers de Paris. Pour atteindre à la violence des passions et les satisfaire, il eut fallu remonter à la réaction impitoyable de la Saint-Barthélemy. Singulière inconséquence de la politique ! Le massacre de la Saint-Barthélemy, auquel s'était mêlé si vivement le jeune Henri de Guise, était loué par la Ligue, au nom des idées démocratiques, comme il devait l'être quelque temps plus tard au nom des idées absolutistes, sous le gouvernement de Mazarin et par l'organe de Gabriel Nau-dé. Étrange contradiction des partis ! Le principe du libre examen conquis par la Réforme menait logiquement à une organisation républicaine ; mais les protestants, malgré les exceptions, malgré les anabaptistes d'Allemagne et les puritains d'Angleterre, malgré les tentatives des Provinces-Unies des Pays-Bas, malgré les tendances municipales des villes calvinistes, comme La Rochelle, les protestants en somme s'en étaient tenus surtout à l'ordre religieux, évitant l'application à l'ordre politique. Les

idées d'Hubert Languet dans le *Vindiciœ contra tyrminos*, et de Buchanan, dans son *hmenx Dialogue*, n'étaient pas acceptées généralement ; le fédéralisme de la noblesse allemande, de la noblesse méridionale était un sûr contre-poids contre ce penchant dialectique des doctrines luthérienne et calviniste à la démocratie. Eh bien! ce que la Réforme n'avait pas osé faire, la réaction catholique le tenta, et avec violence : les ligueurs, prêchant l'absolue soumission religieuse, empruntèrent aux protestants le principe du libre examen, mais pour le trans-

(I) Frère de Jean et Jacques PeUctier, qui ont laissé quelques ouvrages. Voir la Bibliotli. de La Croix du Maine à ces noms, et le^e Mém. âe fa Ligue, éd. de Gougel. 1758. in-i», tom. V, p. i82.

IJIAIMTMK I, S lit. 107

poiler dans la poliliiiiic. Kn Krance, diïs lors, I«îs rfties nonl rcnvtM'si's : l(;s ralli()li(|iHs passent a la (l(^nu)cratin, et les-fuises, qui ne voyaient la (|u Un rnoycîn fit non un but, sont de toute part (h^passils ; les ealviinsles, en revanehe, se lonl les sou-tiens anlenls d(» la royautti. Nous verrons hienlAt cet éeliaiipe d'opinions extrt^rnes s«' traduira» chez les e;itli()li(|u ". dans des irail/'s spi'ciaux oii aueinu; iniîsure ne sera panhle.

Kn attendant, ees id(Vs subversives faisaient les frais de Télocjnenee, (l(»s sernionnaires : tout le inonde se miMait de prée-her eontre le pouvoir royal, (luineestre (1) surtout, jeune bache-lier en thulop;ie, (pie nous retrouverons bientôt, et qu'aidait un moine nommé Muidrae, se distingua par sa violence. Sans doute le haut elerii;é était (pu'lquc peu en réserve, et se trouvait natu-rellement rattac^hé à la noblesse, dont ilpartaf;eait les intérêts, « reconnaissant Ineïi, dit Matthieu (2), ([ue sa qualité avoit plus

d'honneur et de splendeur sous un roi que par les confusions d'une démocratie. » Mais les ordres religieux, les curés, les maîtres des arts crottés (3), les docteurs de Sorbonne, nourris des doublons de l'Espérance, publiquement encouragés par les Guises, stipendiés, excités, dressés pour ainsi dire par la duchesse de Montpensier qui haïssait Henri III, tout le clergé secondaire, enfin, se jeta comme à l'avant-garde du parti et agit vivement sur les masses.

Henri de Navarre, lui-même, devenu héritier présomptif (mais au vingt-deuxième degré seulement, tandis que la loi civile ne reconnaissait point alors de parenté au delà du septième), était le but des sorties de la chaire. On exposait

(1) On l'appeloit aussi Lincestre ou Wincestre; mais il signoit Guineestre. (Le Duchat, Not. sur la Ménippée, t. II, p. 55. "Guineestre était Gascon. M. de Sismondi ajoute judicieusement : « Peut-être était-il né en Gascogne d'une des nombreuses familles anglaises restées après la conquête de Charles VII. » (Hist. des Français, tom. XX, p. 136. "i

'^} Hist. de France, tom. II, p. 572.

3) Lestoile, Journ. de Henri III, p. 228 B.

108 LES PUNICATEURS DE LA LIGUE.

à la porte des églises des tableaux hideux, représentant les supplices qu'Elisabeth était supposée faire subir aux catholiques anglais, et les prédicateurs portaient de là pour prédire le même sort aux fidèles de France si le Béarnais était appelé à réprimer. Toutefois le successeur naturel de Henri III paraissait avoir trop peu de chances pour qu'on l'attât inévitablement. La Ligue

d'ailleurs ne s'en lenait pas là; ne voulant point ajourner la question jusqu'il la mort du roi régnant, elle avait résolu de le renverser. On ne manquait donc aucune occasion de mettre Henri de Guise au-dessus de Henri de Valois. xVinsi, en 1587, quand la destruction de l'armée allemande, à laquelle le roi avait contribué en personne, vint réparer le diLsastre de Goulras, on semblait faire grâce au roi en lui accordant quelque part dans la victoire. « Sail, répétait-on dans tous les sermons, en a tué mille, mais David en a tué dix mille (1). » Il n'était question, en chaire, que des merveilles, bien plus, des miracles de ce nouveau Gédéon envoyé pour le salut de la France (2). Ne se croirait-on pas chez ces Puriains si bien peints par Walter Scott?

Tous les événements, tous les malheurs étaient attribués à l'indolente politique de Henri III. On l'accusa même d'avoir trempé dans la condamnation de Marie Stuart, cette triste figure qui vint répandre un poétique intérêt sur la famille des Guises. Et pourtant Henri III avait célébré avec pompe les funérailles de la malheureuse reine d'Ecosse ; il avait même envoyé ses maîtres d'hôtel inviter le Parlement, TUniversilé, la Sorbonne à cette cérémonie solennelle, et tous ces corps y avaient assisté en grand deuil (3).

(1) VcUy, Hisf. de France, 1775, in-1[^], t. XI, p. 284.

{ "2) I predicatorii, con le manière solite, ma con mag;^ior licenza, parlando apertamente délie cose presenti, empivano l'orecchie Jel popolu délie maraviglie anzi de' miracùli di queslo nuovo Gedeone venuto al mondo per ladesiderala salvezza délia Francia. (DaviUa, t. I, p. 504.)

(3) Registres du Parlement (Copie de la Bibl. de la ville de Paris), info, t. XXII, 11 mars 1587.

CIIAPHIIK I, >;> III. \w

Ia's pins inodéiN's se laissèrent enl rainer dans celle oecasion. De Thon raconle, dans son Lxxxvr livre, que Kenaud {U\ Heaniic, arclievt'^qiie de Bourges (1), qui, sous ce vv^uv et Iti suivaïil, se disliiij^ua par sa fich'lihi à ses souveiains. ('(^da coninie hien d'aiiln's an lornni. Il liinn]Oin[M'ux l'doj^r des princes lorrains dans roraison l'uiirhre de Marie Slnarl, (ju'il pronoiira à Notre-Dame, et il leur appliqua inèint? le mot de Seipion duo fulmina belli,c[] qui ne pouvait avoir Irait qu'aux (h^l'ailes des riislres à Vimanry et à Aumâiai. Le roi, nhiconlenl <lc n'avoit' aueniuû part dans ees louanges, fit r(^|)rimander lepiN'Ial, (|iii supprima le-passajçèà l'impression.

On ne trouve en effet, dans Tt^dilion imprimée (4), aueune iraae de ce qui avait pu blesser Henri 111. Il y a du mouvement dans le style et une certaine chaleur de diction qui n'est pas sans éloquence. « 3Iarie accusée ! s'écrit Kenaud de Beaune, accusée de que! crime? accusée d'estre catholi(iue. Heureux crime ! désirable accusation ! Nul donc n'est innocent devant vous s'il n'est coupable devant Dieu I Ne fabriquez plus de témoins, elle advoue ce crime, elle le publie, elle le préclie . » Ces éclats sont rares dans les sermons du xvr sii^cle. L'archevêque de Bourges trouve aussi un énergique accent de colère contre les Anglais : « Sus ! sus ! princes chrétiens ! Dieu vous nppeloit auparavant à la vengeance de ceste nation qui a pollué les temples, contaminé les autels, massacré les prestres, et pour ce que vous avez esté négligents de venger ses injures, il a conjoint vos injures aux siennes.

»

(1) Renaud de Beaune, petit-fils de Semblançay, élaïl né en 1527, 1^e jour de l'exécution de son aïeul. Il fut d'abord magistrat, puis prélat et enlin archevêque de Bourges, en 1581. Comme il avai' absous Henri IV. ce prince lui donna le siège de Sens en 1596; mais Clément VIII, par rancune de ligueur, ne le conûrma qu'en 1602. Renaud de Beaune mourut en 1606.

(2) Or. fun. de Marie, roijne d'Escosse. Paris, 1588, in-S». (Arsenal, 1751, BibL)

Nous voili» bien loin de la Li^ue. Il est si difficile de ne se point arrêter, quand on rencontre sur sa route Marie Sluarl, et, connue le dit si bien Renaud de Beaune, « ceste ^^randeur de courage destrcnpée el amollie de douceur ^rativeuse. i>

Si des esprits calmes, indiil'érents presque, comme Renaud de Beaune (1), se laissaient, à pro{}Os de Marie Sluart, emporter à ces excès contre le roi, on juge de ce que devaient être les séditions. Les mensonges ne leur coûtaient pas. Jean Boucher, au rapport du duc de Nevers (2), dit un jour, dans l'église Saint-Barthélémy, que le roi voulait empêcher les prédicateurs de dire la vérité, et qu'il avait même fait tuer Burlat, théologal d'Orléans, ce que crurent ses auditeurs. Informé de cette calomnie, Henri III envoya quérir plusieurs docteurs de la Sorbonne et entre autres Boucher, auquel il demanda pourquoi il avait prêché le meurtre de Burlat. Boucher répondit qu'on le lui avait assuré. « L'avez-vous vu mort? répliqua Henri III, et pourquoi croire plutôt le mal (jue le bien, et dire en chaire de vérité de pareilles menteries ? » Et aussitôt on amena le théologal se portant fort bien, ce qui étonna Boucher, auquel S. M. n'infligea d'autre punition que de prier l'archevêque de lui interdire la prédication pendant quelque temps (3).

(1) C'est à cause de cette indifférence que Brantôme, dans la Vie de Catli. de Médicis, a dit qu'il était « un peu léger de créance. » Du Plessis-3Iornay fait aussi allusion à Renaud de iieaune, quand il parle de « ceux qui sont creus de cliascunne pas croire en Dieu. » Dans l'infâme Banquet du comte d'Arête, du ligueur Dorléans, il y a des accusations odieuses contre Farchevêque de Bourges ; mais cela ne mérite aucun crédit.

(t>) I^rise d'Armes, ap. DanjoU; Arch. cur. de Vhist. de France, sér. I. t. XIII, p. 173.

(3) Lesloile va plus loin ; il prétend que Burlat n'avait pas quiUé Boucher et ses compagnons, « beuvant, mangeant et ergottant commo de cousturae. » [Journ. de Henri III, p. 1235 A.) Burlat continua d'ailleurs ses attaques indiscretes, car je lis, à la date du 17 avril 1589 : « Hugues Burlat, théologal pénitencier et curé de Sainlc-Catherine, furieux ligueur, ayail publié des libelles injurieux conlro le roi Henri Ilf,

r.HAPirUK I, J^ III. lit

Ceci se passait en août 1.j87;en (l<'>4:(jinl)re, le (ir'sonire aii^^incfila rncon'. La ra<:iillé de TlM'*(lQ)^,'ie avait dirrrlé et (|U)ii poiivoit olcr W, ^M)uvei'iMMn« lit aux princrs (pii ne reiiiplisseit pas leurs (hîvnirs, eoimne radiiiniislralion à un lii-leur suscep. w llrnri III lit uik; deniirre tentative. Lrs ([KieiH's (le Sorhonne et les pre^dicatcurs lurent mandés devant la eour (1), et le roi Icurlint le lan^^age suivant : u Vous fttes notoirement niallieur(Hi\ et damnés; vous avez Gilomnié voire roi lé^Mlime, ee ipii est défendu par l'Kcriture. Jt; sais voire belle résolution, à laipielle je n'ai point en é^^inl, parce qu'elle a éttS laite a|)rès déjeuner par trenK; ou (|uaranle maitivs es arts crol-

ti's qui, ai)rés jçràees, traitent des seei^res et couronnes. Sixte V a envoyé aux j(alères des reli{;ieu\ de Saint-Kraieois qui avaient médit de lui ; je pourrais faire comme le pape ; mais je vous pardonne à la charge de n'y retouiner plus. » Puis, s'adressant à Boucher, (lui lavait formellement traité de tijran, il lui dit qu'il était le plus méchant de tous, et cela était vrai. Nous en trouverons plus d'une preuve.

est enlevé d'Orléans et conduit à Amboise. ■ Lottin, Recherch. sur Orléans, t. II, p. 93.) Plus tard, en décembre 1591, Burlat «'tait dépassé et fort maltraité dans les chaires mêmes d'Orléans par Muidrac, inquisiteur, qui vint prêcher malgré lèveque. (Les-tode, Journal de Henri [.\\ p. 76 B.)

(1) Félibien, /y/sL dcParis, tom. II. p {IG:\. — Ci.,EccL de I/ist. Fieury conl. par le P. Fabre, in-i», t. XXXVI, p. 133; — et Lesloile, Journ. de Henri /II, p. 2'M et suiv.

H2 LES PRÉDICATEURS DE l\ Little,

§ IV

Comité des archiligueurs. — Projets d'inquisition. — La Bibliothèque (le madame (le Monipcusirr. — Histoire trafjiqu" de Gaverston, par Boucher. — Émeute pour un sermon à Saint-Séverin. — Rôle des prédicateurs dans la Journée des Barricades. — Pij^'enat, Guincestre. — Premiers sermons à la nouvelle de l'assassinat des Guises, — Exaspération des orateurs contre Henri III. — Décret de déchéance prononcé par la Sorbonne. — Pamphlet royaliste contre les sermonnaires.

Au milieu de ces conjonctures difficiles, quelques scrupules semblaient encore retenir les Guises. Le Conseil de la Ligue brus-

qua les événements. Un noyau se forma d'hommes plus résolus (1), qui voulurent une prompte solution. C'étaient un bourgeois nommé Rocheblonde, Jean Boucher, que nous avons déjà vu à l'œuvre, Launay, ancien ministre protestant devenu chanoine, et enfin le cui*é Jean Prévost, qui se modéra plus tard et se rangea vite parmi les partisans de Henri IV. Ils s'assemblaient et tenaient leurs conseils dans la chambre de Boucher, à la Sorbonne, puis au collège Forteret, oii ce docteur alla demeurer. Le premier article de l'admission était un serment de mort. Mayenne prit langue avec

(1) M. Ranke se trompe {Hist. de la Pap., t. III, p. 190, 1. v, ?. 10) quand il prend ce comité d' archiligueurs ^ comme les appelle Lestoile (Journ. de Henri III, p. 215 B. — Cf. p. 227 B.), pour le premier centre de l'Union. La Ligue existait depuis 1576, et nous sommes en 1587. Il est vrai que Matthieu (Hist. de France, t. II, p. 492) appelle ces conférences « le premier berceau delà Ligue. » Mais Matthieu, qui s'était laissé prendre à l'entraînement des catholiques, et qui avait même composé une tragédie sur les meurtres de Blois, pour se rejeter ensuite dans le parti royal, semble avoir intérêt à faire commencer la Ligue le plus tard possible. M. Ranke a été induit en erreur par le Dial. du Maheustre et du Manant (k la suite de la Ménipp., tom. III, p. 426, 438, 439). Il est bon de savoir que ce curieux pamphlet est attribué à Cromé, l'un des Seize, qui doit nécessairement présenter la Ligue comme une association tardive, spontanée, naturelle. Dans les Singeries de la Ligue, de Jean de La Taille [Ménipp., t. I, p. 354), Prévost, Launay et Boucher sont aussi appelés « les premiers piliers de l'Union. >•

eux, et pliiisicîirs pn^dicatcurs, amis de Bussi-Leclerr, leur prièrent .ipiMii. On die entre autres P(illetier el Guincestre; Rose, Hainilloii, (iueilly ^persouna^es (|ue nous retrouverons tous plus tard), s'y adjoij^nirent. L(;sloile les traite avec un jÿj-randdi^daiiii : « (l'étoieeil, dit-il, (piehiues marinilonset souppliers de la Sorhonne, braves constMlhî's (r«*tal qui ont toute leur vie (Ué enrernu^sdans un colli'j^eà piulanliser eth rnanfî;er les pauvres novices de la lliéoloj^ne. » I^estoile'en parle fort k son aise; il y avait dans ces l'anali(|ues des hommes haut placés. Rose était évêque de Senlis, Rouclier avait la cure de Saint-Benoit, Pré-vost celle de Saint-Séverin. Le saint-siège connaissait si bien la puissance de ces prédicateurs, qu'il s'ouvrit (Vahord à eux, comme le dit VAnonimo Capitoltno de la vie de Sixte V (1). Ils eurent bientôt accaparé toutes les chaires (^).

Mais pour eux Paris n'était pas encore un assez vaste théâtre; ils demandèrent au roi l'établissement d'un tribunal de l'inquisition dans chaque ville. N'ayant pas réussi dans leur exigence, ils envoyèrent partout des religieux pour soulever les populations. Ainsi, on voit, à Dieppe, un minime venir, au nom de la Ligue, pour prêcher le carême, et en être empêché par le gouverneur et l'assemblée municipale (3).

Au lieu de résister aux prédicateurs par des mesures énergiques, Henri III voulut se servir de leurs propres armes pour les battre. La duchesse de Montpensier, je l'ai dit, patronait ouvertement ces sermonnaires séditieux, et se vantait même

(1) Ap. Ranke, Hist. de la Papauté, t. III, p. 190, 1. V, g 10.

(2) C'était un grand honneur que d'être désigné pour prêcher le carême à Notre-Dame. Dès que la Ligue fut ea faveur, les ser-

monnaires de l'Union l'emportèrent presque toujours. Je ne cite que les noms un peu connus. En 1566, ce fut de Saintes; en 1576, Génébrard; en 1583, Benoist; en 1587, Hylaret; en 1589, Boucher; en 1590, Christin. Pendant le siège, de 1592 à 1594, on ne nomma personne. Les chaires étaient sans doute à l'abandon et au premier occupant. {Arch, du Royaume, section hist., carton L, 74:2.)

(3) Vitet, Hist. de Dieppe, 1833, in-8«, t. I, p. 219.

114 LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

d'être plus influente par eux que son frère Henri par ses armées. Ayant reçu l'ordre de quitter Paris, elle l'évada habilement. Henri III, dans son impuissance, se vengea de cette obstination en faisant publier, à son tour, sous le titre de Bibliothèque de madame de Montpensier (1), un pamphlet royaliste. C'est une liste de livres supposés, tout à fait dans le goût du Catalogue de la librairie Saint-Victor, dans le Pantagruel, Les prédicateurs y sont surtout maltraités, et Henri III, violemment calomnié dans ses mœurs, y prend sur ce point ses représailles. Le curé Aubry dédie sa Vie de sainte Nitouche, à la présidente de La Guesle (2) ; Rose met en rithmes spirituelles, les aventures de mademoiselle de Neuilly (3). Chacun des sermonnaires a sa part, et les sarcasmes varient. Ainsi, Hamilton publie un Traité sur la Confrérie des Marmitons ; les harangues de Cueilly sont publiées par les crocheteurs ; et les Politiques de Bou(*)er qui se vendent « rue des Oisons » sont commentés par le Petit-Feuillant (Bernard de Mont-Gaillard, dont nous ne tarderons pas à nous occuper). Hennequin, évêque de Rennes, recevait aussi son brocard : « Le dénombrement des veaux de la Ligue et le moyen de les garder de baisler, par M. de Rennes, à nostre maistre Boucher. »

Attaqué de la sorte, et à deux reprises, le fougueux Boucher riposta par une sanglante brochure. V Histoire tragique de Gaverston (4) fit grand bruit. Lestoile qui la mentionne, sans

(1) Lestoile, Journal de Henri HI, p. 244 A; 241 et suiv.

(2) C'est ainsi qu'on suppose dans la Ménippée que « TAbrégé des Estais de la Ligue « est tiré » des Mémoires de mademoiselle de La Lande, aliàs la Bayonnoise, et des secrètes confabulations d'elle et du P. Commelet, jésuite. » (T. I, p. 11). Nous verrons Commelet se faire remarquer par ses farouches invectives.

(3) Ld, Ménippée (t. I, p. 101) revient avec malice sur la fille du président Neuilly, et Rose n'est pas compris seul dans Timpudation. Les pamphlets du temps sont d'ailleurs unanimes sur ce point. — Cf. Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 53, note.

(4) Histoire tragique et mémorable de Pierre de Gaverston[^] gentilhomme gascon[^] jadis le mignon d* Edouard II, roi d'Angleterre,

CIIAMTHE I, g IV. i15

en connaître l'auteur, dit qu'il les lijeurs la firent courir; et Mallhieu assure (jue ee lihcl diiJdmaUnre remua vivement les esprits (1). Comme l'opuscule est de Jean Boucher, il importe de le faire connaître.

Je ne me dissimule pas, à coup sûr, le mauvais j(ouit de ces personnalih's, mais il faut avoir le (oura^^e de poursuivre. Traiter d(î la pr<i(liea(ioii à uu(i autre épo(|ue, ce serait faire de riiisloire lilU'naire; mais la |)n"di('alio de la Lif^ue n*a rien de liUc^raire, elle est exclusivement politique. La Ligue s'est faite surtout par les sermons et par les pami)hlets : il n'est donc pas

permis de les omettre. Le caractère même du temps est lui. Et qu'on ne dise pas que cet abus déclamatoire de la parole évangélique ne se traduisit pas dans les faits. Nous verrons les prédicateurs faire Tapotliéose de Jacques Clément, et conduire eux-mêmes la main de Pierre Barrière, dont Ravallac ne sera que le continuateur.

On attribuait la Bibliothèque de madame de Montpensier à quelqu'un delà cour. Boucher, par V Histoire tragique de Gaverston, frappa à son tour sur Nogaret d'Épernon, le mignon de Henri III. Sans doute le corps de l'opuscule n'est pas fort curieux ; c'est une traduction de Walsingham, historien anglais du xv^e siècle, et comme il s'agit d'un favori d'Édouard II, la transparence des allusions est manifeste ; mais la lettre qui précède ces pages assez insignifiantes est d'une incroyable audace : Boucher pousse ouvertement au meurtre de d'Épernon, dont il a dit ailleurs : *quabellua nihil terra vidit impurius* (2). « Ainsi finit Gaverston, dit-il ;

tirée des chroniques de Thomas W^ahiruiham, et tournée du latin en français; 1588, in-8o (Arsenal, H, 10537). D'Épernon fit répondre à ce pamphlet, et Boucher, ou quelque autre, riposta de nouveau. V. la Réplique à VAnti-Gaverston, 1588, in-8o, (Bihl. du Roi, L, 1491, 22). Cf. le P. Lelong, no 18753 et suiv.

(1) Matthieu, Hist. des derniers troubles, p. iil. — Lestoile, Journ. de Henri III, p. 261 A.

(2) De justa abdicatlone Henrici III, p. 142. — Le Gaverston est bien de Boucher, quoique Palma Cayet, dans sa Chrcrtologie noven-

nous en espérons autant, quand il plaira à Dieu vous chasser, comme un proditeur de la patrie, de ce royaume, ou bien (de peur que ne retourniez comme fit Gaverslon) de vous osterde ce monde. » Ces menaces de mort sont semées de plaisanteries atroces et fort peu dignes d'un docteur en théologie. Il serait impossible de s'en figurer la minutieuse platitude : en voici un exemple. Cherchant l'anagramme de Periure de Nogaret dans Pierre de Gaverslon, Boucher trouve d'abord une S de trop. « xMais cette S, dit-il, est proche du T ; or le T est un simulacre de la potence; TS qui y touche figure donc le cordeau que vous traînez après vous. » Voilà les aménités de la Ligue. Nous n'en sommes pas au dernier anagramme. La Ménippée elle-même ne retrouvera-t-elle pas dans le nom de frère Jacques Clément « c'est l'enfer qui m'a créé ? » Pour produire plus d'effet, Boucher avait aussi inséré, dans cette diatribe, des vers de sa façon, dont voici quelques-uns. L'auteur les adresse à Henri III, et il s'agit des prodigalités inouïes du monarque envers d'Epernon :

Tout ce que nous pouvons pour Vostre Majesté Est vous donner conseil, en bonne conscience, Que vostre favory vous faïiez roy de France Et soyez son ami tel qu'il vous a esté. Vous changerez de chance et serez fait semblable, Mis dessus, puis dessous, à l'horloge de sable Qui remplit le dessus en le mettant dessous. Vous reprendrez ^esta^ le bien et les richesses Que vous avez perdus par vos grandes largesses, Et sans nécessité serez et vous et nous.

Les vers de Passerat et de Rapin couvrirent plus tard la Ligue de ridicule; les rimes de Boucher, bien qu'elles fus-

naire^ dise seulement : « Le bruit estoit que c'estoit du curé de Saint- Benoit. » Boucher paraît avoir été aidé dans la rédac-

tion par l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac. Cela se sut, et, dans l'incertitude de l'anonyme, l'ami de d'Epernon, qui répliqua par VAnti-Gaverston, accumula contre d'Espinac les plus abominables accusations, jusqu'à lui reprocher un inceste avec sa sœur. M. de Sismondi a eu tort d'attribuer VHistoire de Gaverslon au seul d'Espinac. {Histoire des Français, t. XX, p. 324).

rjIAPITHE I, § IV. 117

sont loin d'avoir lu verve spinluilltMie la Ménippà*, srrvirenl ropiMidant îi au^rncnler les pnWciitions croissantes contre Henri III. Dans les nionuMils d cUcrvescncce on admire bien tiioiDs celui (jiii ('cril le nneux (Jue celui ({ui hait le plus.

Jusque là les sennoiiinaires s'en (Haient tenus aux (jaroles; ds en vnirent bientôt aux provocations, aux actes. Les plus acharnés se char^im'ent de parler avec plus de colère encore contre le roi, afin que sa patience eût un terme et qu'il essayât d'en faire arrêter ijuelqu'un ; ce qui advint « par la séditeuse prédication d'un des leurs îi Saint-Séverin, auquel ils firent vomir t^mt de vilaines injures que S. iM. fut contrainte de renvoyer quérir (1) ». Aussitôt on fit h dessein courir le bruit que le roi voulait se saisir de tous les prédicateurs. Le curé de Saint-Séverin refusa de livrer le coupable et ameuta les gens de son quartier. Boucher prévenu fit aussitôt sonner le tocsin dans sa paroisse de Saint-Benoit ; Bussille-Clerc, avec sa oompagî;nie en arnjes, vint se mettre en embuscade près de l'église, et les archers du roi furent vivement repoussés.

Les bornes étaient franchies, le signal de la révolte ouvertement donné. Cette scène se passait dans les premiers jours de mai 1388, et, le 12, les barricades forçaient Henri III à quitter Pa-

ris en toute hâte et à se sauver mystérieusement par une barrière dérobée au milieu des coups d'arquebuse des bourgeois.

Ce dénouement était prévu et préparé depuis longtemps. Cromé, l'un des Seize, en convient dans son Dialogue du Maheustre : « De fait l'invention des barricades estoit résolue entre eux plus d'un an auparavant reffect d'icelles (2) ». Les prédicateurs, comme on suppose, se montrèrent là au premier rang. Ils marchaient en tête de l'armée religieuse, composée de quatre cents moines et de huit cents écoliers disant :

[\) Procès-verbal de Nicolas Poulain, à la suite du Journ. de Henri II f. p. 327 A.

(2) Ménipp., t. 111, p. 442.

« Qu'il falloît nller prendre frère Henri de Valois dans son Louvre. » Le roi, en abandonnant Paris, rendait décidément tes révoltés maîtres de la situation. C'était donner gain de cause à la Ligue. Aussi, dès Tannée suivante, en 1389, Botero, dans son Traité de la raisoji d^ État (1), citait à ce pro pos Henri III comme un exemple de faiblesse.

Un gouvernement tout à fait municipal s'établit aussitôt à Paris qui devint, pendant six ans, comme on Ta dit, le centre de la répul)lique catholique. On sait le traité de PUnion, et les seconds états de Blois où Henri III, traîné d'humiliations en humiliations, fut sommé d'abolir les tailles et de faire en même temps la guerre aux huguenots, c'est-à-dire la guerre sans argent. Le parti extr^me que prit le roi, le lâche assassinat des Guises, établit un précédent terrible dont il fut bientôt victime. Longnac et ses sicaires semblaient en quelque sorte annoncer et légitimer, pour les ligueurs, le régicide de Jacques Clément. Henri de Guise re-

présentait encore pour l'Union un symbole de royauté. Lui mort, la Ligue put suivre toutes ses tendances démocratiques; la monarchie ne fut plus pour elle qu'un simulacre.

Durant l'espace de temps qui sépara les barricades du drame de Blois, c'est-à-dire du 12 mai au 23 décembre 1588, le clergé de Paris n'interrompit pas un seul jour son enseignement forcené. Plusieurs cures même étant devenues vacantes, celle de Saint-Nicolas des Champs et celle de Saint-Gervais (2), on y installa violemment deux ligueurs, François Pigenat et Guincestre, au détriment et malgré les droits des titulaires désignés. A Saint-Gervais il y eut une sorte d'émeute en pleine église. Ainsi furent récompensés deux des orateurs les plus turbulents : Guincestre (3), que nous avons vu, à

(1) Non (levé il principe ritirarsi dal luogo del luraulto, come fece Arrigo III, rè di Francia nel rumore di Parigi. Raffimie di staio, I. V. (Édit. de Chappnys, 1599, in-8«, p. 179, v»).

(2) Lestoile, Journal de Henri III, p. 263 et 264.

(3) On lit à la page 13 du Conseil salutaire dun bon Français, opns-

aumnR i, S iv. 110

pcino sorti (les hanos de la Sorbormo, s'a^nlrdans Iw rhatrw do toatos les paroisses, et Pierre- Fra nrois Pij^enat (1) prédiateur donl « on faisoil [l]us dVtat (lue d'auriin autre » i* (lui, dans les processions des C(nlréri«!S allait Ufiit nud et Vfstu d'ufh' simple (luilhr de toile blanche {"2).

Aiuuiielil a raison d'ariinner (:}) rprà la première nonv(»lle 'de la mort des (iiiises, W.s prêcheurs lurent atU^rés et qu'ils se

lurent ou se eonlenlerent de d<"plorer ce malheur sans parler de ven^^eanee. M.ii^ rct «^înimrmrTit rn«M«^ de stupeur

cule publica on 1f»89, ol dont nous parli;rons loul à l'inare : « J'ay veu les plus grands lii^uours do Paris diUesler los abonii-nibles injures que co dômoniacl(^ (ininc»îslnî desgorKonit <^n ses sermons ; .. et paj^. 17 ; « En qii('U(^ nsch(d« avoz-vous appris, vénûrablñ Guinrestre, qu'il faille osmouvoir le peuple à répandre le sang, à so rebeller et conjurer contre son prince et h's officiors de sa couronne. Si vous eussiez esté parmi les paycns il y a longleinps (juo vous «dissiez espousé le gibet. »

(1) Il y a eu deux fn>res de ce nom, tous deux ligueurs, el nés à Aolun. On les a tout récemment encore confondus en bs distinguant (l)anjou, Arcli. car. sér. I, t. XIII, p. î28i)). Le Duchat, après Goujet dans sa réimpression des Mém. de la Ligue, a pourtant très-bien éclairci ce point (V. }fenipp. t. II, p. 8*2). François Pigenat, qui avait étudié chez les jésuites, et dont il s'agit ici, fut du Conseil des Quarante, el signa comme docteur de Sorbouno la déchéance de Henri III. Outre la cure de Saint-Nicolas, il brigua encore des bénéfices. Quant à l'autre Pigenat, il s'appelait Odon, et fut provincial des jésuites. Il mourut enragé, à Bourges, aprAs avoir joué dans la Ligue un grand rôle au profit des Espagnols. M. Danjou cherche en vain à le justitier. Pasquief, la Mênippée, De Tliou, Lestoile, toutes les sources acceptables sont unanimes contre lui, et l'autorité curieusement érudite de Le Duchat s'y vient ajouter. Que quelques apologistes des jésuites l'aient qualifié « d'homme rhodéré et prudent », rien de plus naturel; mais cela ne fait pas autorité. — Ce qui a causé la confusion de Pigenat le jésuite avec Pigenat le curé, c'est qu'on lit dans le Journal de Henri IV (p. 19 A) : « Le 11 juin 1590 mourut Pigenat, curé de

Saint- NicolasdesS'Champs. » Ces derniers mots sont une erreur de Lestoile, ou plutôt une maladroite interpolation de quelque éditeur. Il s'agit si évidemment de la mort de Pigenat le jésuite, que plus loin, et à plusieurs reprises, le Journal de Henri IV remet en scène le curé de Saint-Nicolas-des- Champs, auquel nous verrons plus tard publier un traité en faveur de la maison de Lorraine.

(2) Journal des choses advenues à Paris, ap. Dulaure, t. III, p. 536. (3) Esprit de la Ligue, t. III, p. oi.

ne se prolongea pas. Dès le 20 décembre (six jours après le meurtre), Guincestre rompit le premier le silence, il appela Henri III un vilain Herodes (anathème de Henri de Valois), le traita d'empoisonneur, d'assassin et déclara « (l'on ne lui devoit plus rendre obéissance (1) »; à la fin de ce sermon, qui avait lieu à Saint-Barthélémy, le peuple courut au portail de récluse, arracha les armoiries du roi et les foula aux pieds.

Ce Guincestre était si fier de sa nouvelle cure de Saint- Gervais, qu'il crut devoir payer d'audace et montrer ainsi sa reconnaissance à la Ligue. Les déclamations, d'ailleurs, lui avaient bien réussi jusque là et son ambition était aiguillonnée. Dès le 1^{er}* janvier, dans l'église Saint-Barthélémy encore (il est à remarquer que pour mieux animer la foule, sans doute, et varier les émotions, les curés prêchaient rarement dans leurs paroisses), dès le 1^{er} janvier donc, Guincestre, en chaire, exigea de tous les assistants, en leur faisant lever la main, le serment d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour venger la mort des princes lorrains. Et comme le premier président de Harlay était assis en face de lui, au banc de l'œuvre, il en exigea un serment particulier, criant à deux re-

prises : « Levez la main, monsieur le président, levez-la bien haut, s'il vous plaît, afin que tout le monde vous voie (2). » Harlay fut contraint d'obéir, car on eût cru qu'il était de connivence avec le roi pour la mort des Lorrains, « que Paris, dit Matthieu, adoroit comme ses dieux tutélaires », et le peuple l'eût infailliblement tué sur place.

Guincestre saisissait toutes les occasions de faire éclat. Quand Catherine de Médicis mourut, bien peu de jours après ces princes de Guise dont l'ambition avait failli détrôner son fils, et, dont l'ombre vengeresse le menaçait plus dangereusement encore, le furibond curé de Saint-Gervais dit :

(1) Lesloilc, Journ. de Henri 111, p. 269 B.

(2) Matthieu, list. des dern. troubles^ p. 178. — Cf. Les toile, Jom/'nal de Henri 111, p. 278 A.

< que Cafhorine ;ivoil l'ail iKiauiîoup de bien et iHMueoup de mal, ef plus dr mal (lïio de hieii. »> Puis il ajouta que. romrn** elle avait lavons(5 les Ii(5n4iqu(;s, e'cHait un(î qm^slioii de savoir si on devait prier Dieu pour elle. « Je vousdiray pourlaiit, poursiiivil-il, que si vous voulez luy donner Ji j'avi^nlure, par eliarih'. un Palcr et un Ave, il luy .servira de <•<• cpi'il pourra. Je laisse crh à voslre lilxîrt^^. (1). »

Mais la mort de la reine-mere tut îi peine apen;u(î au nu lieu de la préoccupation ^n'iKhale, et on ne lui lit pas m»imi\ que je sache, d'oraison luuèhre. Il n'était, au contraire, question que des Guises dans toutes les chaires.

Pi^^^cnat prcV^lia leur apotlniose à Notre-Dame (le pJîre Fahre dit à Sainl-Jean-en-Gr(>ve), et, au mili(;u d'une période

d'éløj;es, il s'arrêta brusquement pour demander à ses auditeurs s'il ne s'en trouverait point parmi eux un assez zélé pour venger ce grand Lorrain dans le sang du tyran qui l'avait fait massacrer. Puis , taisant parler la duchesse de Guise, qui était près d'accoucher% il lui mit à la bouche ces deux vers {i) :

Exoriaro aUquis noslris ex ossibus aUor

Qui face valesios ferroijue sequare tyranaos {^u. iv, 644.)

Mauvaise parodie de l'imprécation de Didon, qui, pour parler avec Matthieu, mit le feu à la teste e ile fer aux inams de ceux qui écoutaient Pigenat.

L^exaltation était au comble. Il y eut à Paris une procession de plus de cent mille personnes portant des cierges, et criant: « Dieu, éteignez la race des Valois. » Quelques curés mirent sur l'autel des images de Henri III, en cire, que pendant la messe ils perçaient plusieurs fois au cœur. On ne se souvint pas que le cardinal Louis s'était vanté de taire une

(1) FéUbien, Hist. de Paris, t. II, p. 1175. — Cf. Lestoile, Journal de Henri III, p. 279 A.

["D Hist. ecclés. de Fleury, conL par le P. Fab»e. 1. CLXXVIIIJ 19 — Cf. Félibien, t, II, p. 1176, et le Journ. de Henri III, p. ^283 A.

couronne de moine au roi avec un poignard ; on ne se souvint pas des ciseaux que sa sœur, madame de Montpensier, portait toujours pour raser Henri IH, comme au temps des maires du palais : on ne se souvint pas mt^.me de l'ambition royale du Balafgré. Le dernier des Valois fut dès lors regardé comme un monstre.

Partout, au moins dans le Nord, où le calvinisme avait peu réussi, on fit peindre des tableaux; partout les confréries s'assemblaient pour prier, et dans chaque ville presque on prononça des oraisons funèbres. Quelques-uns de ces sermons funéraires nous sont parvenus (1); ce sont des hymnes, d'incroyables dithyrambes mêlés d'injures passionnées. Ces discours étaient prononcés avec la plus lugubre solennité, et surexcitèrent encore l'imagination populaire. A Sens, Muldrac prit pour texte la parabole du mauvais riche et de Lazare, qu'il appliqua au roi et au duc de Guise (2) ; à Amiens (3), Wiart, curé de la paroisse de Saint-Leu, fit l'oraison funèbre, et le corps de ville y assista précédé de vingt-quatre sergents, qui tenaient chacun une torche aux armes des Guises. Le chœur était tendu de drap noir, et pour conserver le souvenir de cette cérémonie, on la fit représenter sur deux grands tableaux, qui restèrent suspendus dans l'église jusqu'à l'avènement de Henri IV.

C'est une singulière destinée que celle de cette maison de Lorraine. Les scènes sanglantes, qu'elle y frappe ou qu'elle y soit victime, la popularisent toujours. Le peuple applaudit aux Guises quand ils prennent le poignard à Vassy ou à la

(1) Les oraisons funèbres prononcées à Sens et à Reims sont au numéro 4061 de la bibliothèque de Rouen (Catal. Leber.) Je lis dans un traité de Boucher : « Vix ullus ecclesiae angulus, Parisiis primum et ut speramus in tota Gallia, fuit, in quo non solemnes pro defunctis principibus preces et publicae laudationes factae fuerint. » De justa Henrici III abdicacione, p. 97. Jamais roi n'avait reçu les éloges posthumes qui furent, par toute la France, décernés aux princes lorrains.

(2) V. la Bibl. Hist. du P. Lelong, n° 18814.

(3) Daire, Hist. a Amiens, 1757, iû-40. t. I, p. 300,

ciiAPirnK I, S *v. iVi

Siint-HarllH'Icm; il plenrr (jiiand Poltrot lu<^ François d'un coup (l*ar(|U(*lMis4!, (juand Klisahrtli (ralrM; Marit^ Stuart k récJiaraiid, (inaiid W ISalarré et le cardinal toiiib<;nl sous les coups des pardis do Henri III.

Lors(|n'()n :v/\U) do nohios sonlimonls chez une j^Tandp nation, on est vilo (icouir;; l'honneur, en France, est facile h remuer, et hicnl(\t les pn^dicahûurs eurent allum*^, dans toutes les Ames, chez le peuple comme dans les classes les plus élevées, un j^rand dt^sir de venfreance, fjaudissimn desidcrio di favnc la vctidelta, comme dit Davila (1). dWutii- ^iû(^ avec ce style fi*anc, |)iUoresque et mêlé, qui lui va si bien par moment, a |)arfaitement, ài\ son point de vue huguenot, com[]ris la situation. Il faut citer : « La France, ditil, comme estant venue au période de son éloquence, desployant plusieurs discours dans h's chaires et f>ar les escrits estoit atritée de raisons contraires. Les Ligue/ cs-toienl plus avantez que ceux delà Réforme par les serinons des prescheurs, comme possédant les suggestes des grandes villes et puis aians l'acte de Blois sur lequel les prescheurs paratragé-dioient à plein foni; ils avoient encore la grande secte des jésuites tout eniit^re pour eux comme servant au grand dessin. Ces esprits choisis, comme Ton sçait, se servireni de r horreur de Tacte que nous avons dit, et soulevèrent pour un temps la plupart des courages de la France à un haut degré de vengeances qui sentoient le juste et le glorieux (:2). »

Les déclarations des prédicateurs de la Ligue, trouvaient dans rhistoire une triste et presque immédiate tradition. Ainsi, Guin-

cestre interpellait en chaire le président de Harlay, et quelques semaines après ce magistrat était jeté en prison, avec soixante de ses collègues du parlement, par les suppôts de l'Union.

(1) ... Di modo che gU animi non solo deUa inôma plèbe, ma anco de' più conspicui trà i ciltadini restarono ingombrati dalle loro ragioni el accesi di grandissimo desiderio di faine la venLîetta. ^Davila, t. II. p. 4. '

(2) D'Aubigné, hist. universelle, 1616-16^, in-fol., t. III. p. ^SS.

I/ambassadeur du roi d'Espagne, Mendoza, avait quitté Henri III, presque immédiatement après les meurtres de Blois, et il était venu, par sa présence, donner à la Ligue l'autorité du nom de Philippe II, l'appui du successeur de Charles-Quint. Le Conseil des Quarante fut constitué sous la pn'sidence de Mayenne, frère des Guises, qui n'avait pas tardé à se jeter dans Paris. Ce Conseil, première tentative du gouvernement populaire de l'Union, fut bientôt porté à cinquante-quatre membres , et à côté de noms vraiment politiques comme ceux de Jeannin et de Villeroy, sept prédicateurs y furent admis : c'étaient Rose, Boucher, Prévost , Aubry, Pelletier, Pigenat, Launay.

Les récits les plus absurdes, les plus fabuleux, furent, à partir de ce jour, débités dans les cjiaires avec une imperturbable assurance. On tomba dans le merveilleux. Ainsi, le lo février 1389, Boucher dit textuellement, à propos de Henri III : « Ce teigneux est toujours coeffé à la turque d'un turban lequel on ne lui a jamais vu ôter, même en communiant... et quand ce malheureux hypocrite faisoit semblant d'aller contre les Reistres, il avait un habit d'Allemand fourré et des crochets d'argent qui signifioient la bonne intelligence et accord qui étaient entre lui et ces diables

noirs tempistolés. Bref c'est un Turc par la teste, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais par les pieds et un vrai diable en l'âme (1). » Il y avait au moins un trait d'esprit dans ces grossièretés, car on se souvient que Henri III, roi de Pologne, s'était pour ainsi dire, évadé de son palais de Cracovie,

Guincestre n'avait pas l'habitude de demeurer en arrière, et quoiqu'il ne fut pas du Conseil des Quarante, il ne voulut pas se laisser dépasser en injures et en démoniaques inventions. Il annonça donc, le jour des Cendres, qu'il ne prêcherait point l'évangile ce carême, parce qu'il était « trop com-

(1) Lestoile, Journ. d' Henri II/, p. 285 A.

^ CIIAPIMli: 1, ,^ IV. HB

nnm et (|ii<^ ch.'iscun le svavoit » la ^ie, grsies el faicLs abominables (le ce peifKhî lyran Henri ik Valois » conlnî lequel, assure Mallhieu, » disant (|u'il inv()(|nail les dial)l(!S (I). Il lira alors de sa manche nui prtil rhandelier qu'il dit avoir appai'lenu au roi et sur lecpiel étaient {gravés des satyres : « Voyez, ajoutait-il, ee sont là les démons du roi ; ce sont là les dieux qu'il adore, et dont il se sert pour ses enchantements. » Nous verrons Boucher, dans un traité (el là certes on ne peut pas se rejeter sur Tenti'ainement de la parole) renouveler beaucoup d'autres pamphhitaires, cette stupide accusation. Il ne faut pas s'étonner que cela trouvai créance dans le siècle de Uu^^^ieri, de Catherine de Médicis, dans un lem|)s oii un publiciste aussi inleUij;ent que Bodin, écrivait un livre sur la ma^ie.

Pour donner une ap|)arence de le^^alité à leur conduite, les prédicateurs, Feuardent et Guincestre en tête, obtinrent de la Fa-

culté de théologie, un décret qui déclara Henri III déchu du trône, et qui autorisa la prise d'armes. Le doyen, Jean Let'èbvre, et Denis Sorbin, essayèrent en vain de détendre l'autorité du roi et d'établir son inviolabilité [²). Il fut ordonné de plus qu'on effacerait du canon de la messe les mots *pro rege nostro Henrico*. Les événements avaient marché vite, et on était bien loin déjà du temps où Henri III pouvait dire aux états de Blois : « Les lois dont je suis Fauteur et qui me dispensent elles-mêmes de leur empire. » Ce privilège qu'il revendiquait avait été usurpé par tout le monde.

L'union du roi de Navarre avec Henri III redoubla, s'il était possible, les violences, en diminuant la sécurité. Les calvinistes se rejetaient dénuilivement vers la royauté, aidée des Politiques et de tous les modérés. Il fallut, dans les

(1) Matthieu, *hist. des dern. troubles*, p. 182. — Cf. *sit, Ménipp.*, t. I p. 156, 107, et Lestoile, *Journ. de Henri III*, p. 283 A.

(2) Petitot, *Introd. aux économiens de Sully*, (*coUect. de Mém.*, sér. II, t. I. p. 109.)

chaires qui étaient devenues de vraies tribunes, parler plus souvent encore, relever les courages abattus. On y annonçait les nouvelles, et les prêches s'étaient transformés en conciliabules. Des exhortations furent envoyées dans toutes les provinces, pour entretenir l'ardeur et maintenir la Ligue. « Si vous recevez Henri de Valois dans vos villes, écrivaient officiellement, assurez-vous de voir vos prédicateurs massacrés, vos échevins pendus, vos femmes violées, et les gibets étoffés de vos membres (1). » Toujours les prédicateurs en première ligne ; ils étaient la force

de Tinsurrection, les vraies allumettes des troubles, comme les appelle Pasquier; ils ne firent pas la Ligue tout seuls, mais c'est par eux qu'elle dura.

C'était à Paris surtout, qu'il fallait soutenir les passions populaires. On rassurait les plus effrayés en disant dans les sermons : « Vous ne connaissez pas vos forces, Paris ne sçait pas ce qu'il vaut; il a des richesses pour faire la guerre à quatre roys... La France est malade, elle ne se relèvera de ceste maladie si on ne lui donne un breuvage de sang françoys (2). » A ces tristes forfanteries se joignaient des sorties contre Henri II, conçues en si vilains termes, que la plume peu farouche pourtant de d' Aubigné, se refuse à les copier, et se contente de les flétrir crûment en termes que je ne puis rappeler (3).

Le parti des modérés était forcé, par prudence et par terreur, de subir tous ces excès. Une protestation se risqua pourtant, sage, pleine de bonnes raisons, non déclamatoire dans les termes. Mais l'auteur garda l'anonyme, et le Conseil salutaire (4), uniquement dirigé contre les prédicateurs,

(1) 3Iém, de la Ligne, t. I^{er}, p. 519.

(2) Matthieu, hist. de France[^] t. II, p. 677.

(3) Hist. U⁷iiv., t. III, p. 174.

(4) Conseil salutaire d'un bon François aux ParisionSy contenant les impostures et monopoles des faux prédicateurs, 1589, in-8o. Cet opuscule a été réimprimé dans les Me m. de la Ligue, tom. III, p. 399 et siiiiv., et Sat. Menipp. t. III, p. 268, et suiv. Je me sers de l'édit. ori-

lui à peih' .ijM'iTii dans IVntralneriifnl (irs passions. Il s'y reinan|ue poutianl uni; iilcllij^nci; vraie; vA uvAlv, des partis vl (les aftairrs, el le i>iit p(Oliti(|u<; alors dr la Li(^u(! (^sl d(inias-qikÎ. u Klh; l'airict, y est-il dit, de vouloir courre sus aux liu{;ueno(s (|ue nous ne connaissions quasi plus (1). » {iunui aux sermons des cunis dcî rilnion, leur influence est inisiî au jour : a (lonihien devons-nous, s'(5crie le bon bourgeois, d(itester ces sanguinaire^s prédicateurs qui nous liennenl tous les jours le custeau a la t,^orj(e, qui font mourir les (uilholiques, les uns en prison, les autres à la lorlure, font jeter les uns dans Teau, font précipiter les autres, font prendre la fuite ;i ceux qu'il leur plail, et ont rendu, depuis un an, cent mille familles dt'^sertes et ruinées (2). »

1/intérèl que les principaux prêcheurs de Paris avaient à ces désordres se devine par certaines insinuations (3) du Conseil salulaire. La plupart mouraient de faim quelques années aupai'avant, et maintenant ils se mettaient en haleine, les uns (comme Pigenat, qui ne s'en contentait pas d'ailleurs) d'avoir une bonne cure, les autres une abbaye, un prieuré, un évêché. Ce dernier poste flattait singulièrement Tambition de Boucher. Tous trouvaient, dans le tumulte, des profits immédiats. « Ils participent, dit le naïf publiciste, au butin des meilleurs maisons qu'ils ont fait piller dedans et dehors la ville, et la friandise de ce butin leur a fait dire en pleine chaire que tous ceux qui retenaient quelques meubles, or ou argent, appartenant aux serviteurs du roy, ou qui en quelque fiçon que ce fut en auraient connoissance, il^ aient à le dénoncer sous peine d'estre excommuniez. » Ces accusations

ginaie. [Bibl. du roi, L.; 1418.) — FoiUette, dans ses additions à Ja Bibl. hit.' du P. Lelonu, s't^si montré beaucoup trop sévère à

l'égard de ce pamphlet en l'appelant : « Un mélange confus de citations et d'injures. » \\. n« 19010.) sans être un chef-d'œuvre, (e Conseil salulaire ne méritait pas la boutade critiqua de Fontette.

(1) Page 89.

(2) Pasie 13.

13) Pages 25 et 26.

était-elles fondées ? je ne sais ; ce qu'il y a de sûr, ce qu'on peut en conclure avec certitude, c'est que la religion n'était plus seule enjeu.

Nous avons déjà vu Guincestre interpellé en chaire le président ilarlay; après un exemple si scandaleux, les personnalités ne cessèrent plus. L'auteur du Conseil salulaire raconte que les prédicateurs ne se faisaient pas faute de nommer « haut et clair, les femmes d'honneur et de qualité » quand elles n'avaient pas assez d'appétit à la cause, ou quand elles se permettaient d'aller une seule fois au prône « d'un plus homme de bien et plus théologien qu'eux. » Il assure même qu'il avait vu au dernier carême, en un sermon où il se trouvait, les demoiselles Barthélémy et Feudeau courir grande fortune pour avoir été désignées publiquement. Des amis communs durent employer leur crédit envers M. le prédicateur qui se fit tenir à quatre avant que leur pardonner, c'est-à-dire avant que vouloir empêcher que l'on ne les outrageât et que l'on ne pillât leurs maisons (1). » Voilà des faits qui parlent assez d'eux-mêmes. La constitution était impuissante à protéger les droits politiques : la loi civile cessa d'être la sauvegarde des droits individuels.

Résistance de quelques évêques. — Amyot et le prédicateur Trahy. — Le duelliste Claude de MaroUes comparé à David. — Siège de Paris. — Jacques Clément. -- Oraison funèbre de Henri III par Jean de la Barrière. — Auger.

La conflagration était générale , quoique quelques provinces tout entières , la Lorraine par exemple (2) , fussent préservées. Toutefois certains prélats, surtout dans le Midi,

(1) Page 22.

(2) Grâce aux bonnes mesures du duc Charles (V. Dom Calmet, hist, de Loir., 1728, in-fo, t. II, p. 1387.)

ciiAPiriih !, î^ V. • l:î!)

n'sislaiciit h celle invasion hnîlMlr, du bas clergé dans les aïïairosderKlal.

\iïisi à Tours, oîi llenii III, par cela inèint; peul-tilre ne larila pas à se reliivr, r\ix'hev(^lU(î avoit (invoyé à tous les prôlres Tordre « de prier et de pn^cher pour le roi (1) ». Kn r(»vani'lie , U) eiia[]ilrc de P\rch(îvùehé de Reims défendail an\ curés, sous pciniî d'êlre e\coniniuniés, de donner Tabsolution à ceux de leurs paroissiens ([ui ne signeraient pas la Li^ue (^). Les évèciues qui résistaient (ilaïenl souvent débordés. Ce (lui arriva à Auxerre en est un exemple IVappinl.

\myot (3), qui remplissait le siège épiscopal de celte ville, s'était toujours distinj^ué par ses dehors rolijjî^ieux. En lo7(>, par exemple, le cardinal de Pellevé, ce lulur ligueur donl s'est tant moqué la Mcnippée, lui avait donné un bras iesainl Saturnin, et le Iraducteur de Plulaniuc s'était montré fort reconnaissant. Quand la Ligue vint, la modération de Tévêque ne l'cmpécha pas

d'être attaqué. Dès 1587, le provincial des cordeliers, Claude Trahy, s'était installé à Auxerre, et par ses sermons avait entraîné toute la ville dans la révolte. L'orage éclata contre le bon Amyot, à son retour des états de Blois, en 1389. Les concessions furent vaines. A peine arrivé, Tévèque s'était fait absoudre par son officiai a d'avoir communiqué avec Henri III, et de lui avoir donné Teucliaristie en qualité de grand aumônier de France (4) »

(1) Conseil balutaire, pag. 51. "

(2) Ibid., pag. 94.

(3) Amyot n'est pas le seul nom litturaire du clergé que je lenconiiie mêlé à ces luttes politiques. Philippe Desporles, qui avait été comblé des bienfaits de Henri III, n'imita pas la modération du traducteur de Plutarque, et donna vivement dans la Ligue. Aussi a-t-il son épigramme dans la Mcnippee : « Athéiste et ingrat comme le poète de l'Amirauté. » On sait que Vabbé de Vyron était le familier de l'amiral Villars-Brancas. Ce furent même les intrigues de Desportes qui amenèrent uDarrê' violent du Parlement de Rouen contre Henri IV, en janvier io9% et par suite la soumission do cette ville à Villars. {Menipr., t. II, p. 8. — Lest. Journ. de Henri IV, p. SO A.— Sainte-Beuve, Poésie franc. au XVf siècle, in-S», p. 137.)

(4) L'abbé Lebeuf, J/cm. Cûiu\ VhisL dw'uxerrecy 1743, in-i», t. I,

Néanmoins Claudio Trahy déclama avec emportement contre Amyot, lui faisant, entre autres choses, un grand grief d avoir dit en Io88, à propos d'une élection de mayer et de je ne sais quelle rivalité municipale : <(En tout état et gouvernement il faut qu'il y ait quelques-uns qui commandent et d'autres qui obéissent. »

Nous sommes en pleine anarchie. Le cordelier ne s'en tint pas là, et bientôt il accusa son évêque d'avoir participé à l'assassinat des Guises. Dans son impuissance, Amyot eut peur, et, dès que Henri III se lut allié avec le Béarnais et eut été condamné par le pape, il adhéra à PUnion, se contentant de faire représenter humblement à Trahy « qu'il se modérât en ses prédications. »

Loin de l'apaiser, ces allures timides enhardirent le tribun. Aidé de plusieurs jeunes bacheliers en théologie, il se mit à prêcher tous les jours contre Amyot, et alla jusqu'à s'écrier, en chaire : « S'il entroit, je ferois sonner la cloche du sermon pour assembler le peuple et luy courir sus. » Ces harangues amenèrent des tentatives d'émeute et d'assassinat. On sifflait dans les rues les domestiques de l'évêque, et Amyot lui-même, s'étant risqué à sortir, on lui mit le pistolet sur la gorge, on lui tira des coups d'arquebuse qui ne l'atteignirent pas, et il fut forcé de se réfugier chez un chanoine et de là dans une autre maison.

Ces scènes se renouvelaient tous les jours. Frère Jean More-sin, l'un des suppôts de Trahy, brandissait une hallebarde, sur la grande place d'Auxerre, criant de toute sa force : a Courage, soudars ! messire Amyot est un méchant homme, pire que Henri de Valois. Il a menacé de faire pendre nostre maistre Trahy, mais il luy cuira. » Et à la voix de ce forcené, accoururent des vigneron, des mariniers, des marchandeaux, tout une foule irritée qui voulait « qu'on coupât la gorge à Amyot et qu'on fit Trahy évêque en son lieu. »

p. 633 et suiv.; 1. 11, p. 4Q2, et pièces jusliûcat., p. 1221, ^23 et suiv., 223et sttiv., 23i.

ciiAPiinK I, s V. Ui\

Depuis lon^lombs h; fouKiniix cordtîlier s*«5lail v;inl(^ <t d'avoir la furie du pcupl(3 en sa main pour faire roni|»rr. la liûsUî à (pii il lui []lair()it. » Amyot, après ces excès, ne douta plus de la pi^pul.irirà nKMiaraulc du pr(5dicateur , et \u^v'd prudent d(^ prendre la fuite, se conicnlant de protester dans une lon^ue Ap(flo(iit' adressikî à la municipalité d'Auxerre, et epic l'ahbii Le-boud nous a conservée. Amyot y reprochait à Tralii .sa présom-plunise arro'jance, et donnait pour cause à sa haine l'érection d'un collège de Jésuites qui //(// avoit diminué ses bribes.

Haut placé par sa réputation littéraire, par ses relations polili(iues, révél(|ue d'Auxerre obtint, le 23 février 1500, des lettres d'absolution du lé^at Gaélano, alin di; rentrer dans son diocèse. C'est une pièce curieuse pour l'histoire de la prédication; c'est [l'injoncion adressée à un moine, pccdicatovi, de ne pas trop maltraiter son évêque et de le recevoir. Gaétano ne déguise pas les accusations des sermonnaires contre Amyot: Concionatores asseventes, in suis sermonibus ad populum, Jacobum episcopum necem Guisorum præscribissCy consuluisse, signasse; mais il ajoute que c'est une flicheuse erreur, et il donne ordre de n'en plus parler cl d'admettre le prélat : inhibentes tam Claudio quam quibusvis aliis verbi Dei concionatoribus ne te in persona molestare pmsumant.

Amyot, avec cette sauvegarde, put reprendre ses fonctions et aller mourir dans son diocèse quelque temps après, le 3 février 1093.

Les événements d^Auxerre montrent oii en était tombé le pouvoir des évêques. C'était l'envahissement du gouvernement ecclésiastique par les moines, par le clergé inférieur.

Il n'en était pas ainsi dans les villes où l'épiscopat avait dirigé la Ligue. A Rennes[^] par exemple, Aymar Hennequin, de connivence avec Mercœur et les Espagnols, avait ses orateurs gagés (1).

(1) D. TaUlandier, Hi>>t. de Breiagm, 1759, in-K f.îl, p. 363.

Au milieu de ce débordement, quelques appuis, même dans le riergé i)arlant, restaient encore aux modérés, mais ils étaient impuissants. Dom Plancher (1), par exemple, assure qu'en Bourgogne, s'il y avait des prédicateurs vendus à la faction, il se trouvait néanmoins des chaires « oii l'on avoit le courage de faire respecter l'autorité et les loix. » L'auteur du Conseil salutaire affirme aussi qu'à Paris « on n'avoit pas foute de prescheurs ayant la crainte et l'honneur de Dieu (2). » Que pouvaient faire, dans un pareil moment, au milieu de semblables bouleversements, quelques voix solitaires et calmes? Elles se perdirent dans la confusion.

Mais c'est trop nous égarer aux détails, c'est trop nous éloigner du centre de l'Union. Les provinces révoltées ne faisaient que réfléchir Paris, en quelque sorte, et les chaires particulières des villes n'étaient qu'un écho atténué des chaires des Seize. Il est temps de revenir aux prédicateurs parisiens, aux suppôts de Philippe II et de M^{""}[^] de Montpensier. C'est par eux, d'ailleurs, par leur influence, que va s'achever d'une façon sanglante le triste règne de Henri III.

Un ligueur tua, dans une rencontre, un royaliste (3) ; l'éloge du meurtrier servit de texte à tous les sermons. Peu importait que ce fut un duel (4), un duel même sans cause, sans

(1) Hist. de Bourgogne, t. IV, p. 604.

(2) Conseil salulaire^ p. 28.

(3) Lestoile, Jown? . de Henri /F, 1839, gr. in-S^, éd. Champ., p. 5. — Cf. Saint-Foix, Essais sur Paris, dans ses Œuvres, in-12, t. III, p. 449.

(4) Le duel, on le sait, était fort à la mode alors; les sermons en font foi. Le ligueur Meurier prêchait à Reims dans les premiers temps de l'Union, et je lis dans un Recueil de ses Discours : «Vous sçavez où le monde en est aujourd'huy, principalement la pluspart de la noblesse, laquelle estime le point d'honneur consister en cela de ne souffrir aucune parole injurieuse, et pour un démenti faire mourir un homme corporeUement et spirituellement. Qui donc met en ouhly entièrement et remet tout à fait une injure recucuc d'un autre, vrayment il lui donne

CIIM'ITIHK î, jli V. \ 'Vi

pH'KîxIe plausililo. l/lslc-.Manvaul, ^^fintilhornmc (ht Tarmt'ft (lu mi, coiiiii par sa valeur d sa t'orce, avait (l(Miianrl<^* à (llaiuln (l(î Marolles, qui servait dans Tarméo dt; la Lijrue, s'il u*y aurait point par hasard (|U(d([n'un de sa eanso qui lut prût à rompre uniî lancuî ixmr l'amour des Dames, a II y en a mille, répondu Marolles, mais il n*en faut point d'autn» (|ue moi seul. >> L'aliâire eut lieu le I(;ndemain, et Marivaut l'ut tué. Là- dessus, les pnklicaleurs s'écrièrent en chainî que a le jeune David avoit Ukî le Philistin Goliath; » et ils tirent du nom de Claudius de Marolles l'anagramme : a Adsum in duello elarus. »

Ce n'était rien d'approuver implicitement le duel; on loua bientôt l'assassinat et le ré} >icide. Nous avons déjà vu Pi^enat demander un vengeur aux. Guises et désigner aux coups des meurtriers le sein de Henri III. PiCgarder comme un jeu. regar-

der même comme sacrée la violation des serments laits h la royauté, c'était dès lors, dit formellement de Thou (1), renseignement général des chaires et des confesseurs. Pithou, dans réloquenle Harangue de dWubraij, qu'il composa pour la Ménippée, rappelle qu'on invoquait l'Écriture dans les sermons pour établir a par textes appliqués à fantaisie » qu'il était méritoire de tuer le roi, et il coiupare ces prédicateurs régicides aux docteurs de Jérusalem qui trouvaient aussi dans la Bible la condamnation de Jésus : nos habemus legem et secundum legem debet mori.

Le siège était devant Paris, et comme le peuple parlait de se rendre, on prêcha qu'il suffisait de patienter sept ou huit jours « et qu'avant la lin de la semaine on verroit quelque grande chose qui mettroit à Tayse. » Pithou assure qu'à

du sien, non de son argent qu'il tire de sa bourse, mais de son maitalent qu'il arrache de son cœur. » La doctrine du pardon ne pouvait pas persister longtems avec les haines de la Ligue. (Y. Petit Traité des' Indulgences, déduit par Sermons, Reims, 1587, in-S», p. !2.)

(1) Pravo tune more invalueratut, animis a perversa concionatorum et eorum qui pœnitentiis in sacris confessionibus audiebant, doctrina nuper a noviliis theologia^ introducta, præoccupatis, tldem régi fallere pro ludo haberetur et vero a plerisque religiosum haberetur. (Thuan., \. XCIV, g 16; f. IV. p. 708).

^M LES PREDICATEURS DE LA LTGUE.

Rouen, à Orb'ans, î\ Amiens, les prédicateurs parlèrent en mrme temps et dans lesmfimes termes (1) ; tant ces orateurs de rUnion s'étaient, par leurs intriï^ues et leur activité, créé de relations et d'appuis.

Davila n'hésite pas à attribuer la détermination de Jacques Clément à la fièvre qu'allumaient en lui ces sermons incendiaires (2). Les faveurs de la duchesse de Montpensier avaient peut-être achevé de l'exalter, et pour le rassurer, le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois dont la vie, lui avait-on dit, devait répondre de la sienne.

Henri III fut assassiné le 1^{er} août 1589, « prince, dit très-bien d'Aubigné, qui avoit de grandes parties de roi^ souhaité pour Pestre avant qu'il le fustet digne du royaume s'il n'eût point régné (3). » Nous verrons bientôt comment les prédicateurs traitèrent sa mémoire et s'acharnèrent à son souvenir. Il faut cependant noter quelques rares exceptions.

Le jésuite Auger, on se rappelle, était fort attaché à son maître. Le P. Jouvençy, qui appelait encore la Ligue « un lieu sacré pour défendre la religion, » rapporte que dès 1585 ses supérieurs avaient cru devoir éloigner Auger de la cour où son zèle royaliste compromettait les vues de la compagnie (4). Auger, retiré à Lyon, persista avec courage dans ses opinions; en novembre 1588, un peu avant les meurtres de Blois, il osa, en présence du duc Mayenne (5), faire l'oraison funèbre de Mandelot, gouverneur de Lyon, et il n'hésita pas à le louer de n'avoir point signé la Ligue. Il continua de la sorte à prêcher avec passion le service de son roi, et,

(1) SatMénipp.y t. I, p. 145 et 157. —Ci, 3Iém. de la Lifjup, t. IV, p. 1.

(2) ... Stimolato daUe predicationi che giornalmente sentiva-fare contra Henrico dit Valois, nominato il porséculore délia fede

eiltiranno... (Davila, t.II, p. 43).

(3) Hist. Universelle, t. III, p. 183.

(4) Histor. Soc. Jcsu; Rome, 1770, in-folio. 1. XVI, g 24, p. 337.

(5) Lestoile, Journ. de Henri IU, p. 226 xV.

rHAPITRR I, § V. m

Îlpr[^]s Tassassinal des (inises)l allait de maison en maison forli(i(T les cœurs dans roIxHssane[^]» an prinee. A Lyon, d'ailleurs, il (^lail soutenu par (iuillanme (Ihan[^]esl, lequel « approehoit hien prf'S d(^ sa prAee (;t de sa l'aron, et fut désa-[^]ny)le h plusieurs parrj» (|u'il n'usoit point de mots de bande et de taverne, ny de poineles fantasti(pies pour parler contre le roy (1). » Au{2;er avait bien prof(m(l(\ jaufit[^] et manié (c/iUaicnt ses propres mots) le cœur d(^ Henri HI, dont il t5tait le confesseur, et il soutenait pul)li(iucinent que la France n'avait pas eu de lon}!;temps un prince plus religieux (2) et plus d(i)onnaire. Il n'eut donc pas manqu(5 de donner (|uel(|ues regrets publics à Henri HI ; mais on lui avait interdit la chaire, et forcé de se sauver de Lyon, il alla mourir misérablement en Italie, ([uelques mois plus tard, enir>î)l.

Henri HI eut pourtant son oraison funM)rc : elle fut prononcée par un feillant de Tordre de Citeaux qui, pour emprunter les paroles de Félibien, avait remi)li la France du bruit de ses vertus. Di'[^]s 1583, Jean de La Barrière (3) était admiré, au rapport de Lestoile, de tous ceux qui suivaient ses prédications; réformateur austère de son ordre et digne, par ses pénitences, des premiers temps de TÉglise, il avait mérité la sympathie du roi qui lui avait fait bâtir un couvent à Paris. Comme il ne voulut pas prendre

part aux violences de la Ligue, ses religieux se révoltèrent, et on tint contre lui un chapitre général de Gîteaux; il fut suspendu de l'administration de son abbaye et reçut Tordre de ne plus dire

(1) Mathieu, Ilist. des dcniiers troubles, p. 11; ei Ilist. de France, t. II, p.609.

(2) Dans la Briève réponse d'un catholique français àVApologies Ligueurs, qui est un des écrits les plus judicieux du temps, Henri Ili est traité aussi de « roi le plus religieux qui fut onc. » {V. 31 é m. de la Ligne, t. I, p. 341).

(3) Voir Moreri. — Cf. Fébilien; Hist. de Paris, t. II, p. 1158: . t Lestoile, Journ, de Henri Ifl, p. 163 B. — Jean de la Barrière était né en 1544, et mourut à Rome en 1600.

la messe. Le plus sérieux i^ricC qu'on eut à opposer contre lui fut sans doute l'oraison funèbre de Henri III, que, dans sa fidélité, il avait osé prononcer à Bordeaux; les rancunes des Ligueurs le poursuivirent même après la paix, et, bien qu'en Uii)S le chapitre de son ordre eût demandé son rétablissement, il y eut des obstacles et des intrigues, dont l'intervention puissante de Bellarmín finit pourtant par triompher.

Ce fut là, à peu près, avec quelques rares apologies (1), le seul témoignage d'affection que reçut la mémoire de Henri III ; presque personne n'avait osé prendre sa défense quand il vivait; ses plus chauds partisans l'oublèrent dès qu'il fut mort. Jean de La Barrière fit donc acte de vrai courage en louant, dans une chaire chrétienne, ce dernier et malheureux représentant de la race des Valois: cela contrastait avec les malédictions dont les autres prédicateurs entourèrent sa tombe.

Mais la mort de Henri III marque une nouvelle ère dans la prédication de la Ligue, et, avant d'aller au delà, il importe de connaître de plus près ces orateurs ou, pour mieux dire, ces tribuns, dont la puissance ne fera que croître. Après la biographie nous reprendrons l'histoire.

VI

Anlécédents des prédicateurs; leur biographie. — Boucher. — Rose. — Launay. — Génébrard. — Feuardciit. — Crespeî. — Le Petit-Foiilliant Bernard de 3ïontgaUlard. — Les curés Hamilton, JuUen, Anbry, Cueilly, etc. — Les missionnaires étrangers Chrislin, Garin, Panig^aroUe. — Les prédicateurs modérés Chavagnac, Benoist, Morenne. — Moines et docteurs.

Jean Boucher, par le nombre de ses écrits, par l'importance de son rôle, doit venir le premier; Voltaire le traite de

(1) On peut voir, entre autres, les arplorations de la mort de Henri JII et du scandale qu'en a l Église, 1589, in-8^ . Sixte-Quint, la Sorbonne, et surtout les prédicateurs, n'y .sont pas ménagés.

niiAPiTTiK I, § vî. i:i7

sthlilieus cniptn'tt^ jus(iu'ù lu démente (1), et Hayln m lui est giuVe |)liis favorable (2). LMiislorien de Thon, (jiii élail (le sa raniille, loue sa naissance et son érudition, mais il insiste sur sa férocité, feritatem, et sur sa rage (3). Bouclier reparaîtra si souvent dans ces saturnahîs de la Ij^ue qu'on regrette de n'avoiî* pas sur sa vie privée de détails bien [Kirticuliers.

. Né à Paris, en IfJol, d'une bonne famille de robe (4), il avait pour très-proches parents Christophe de Thou, et par sii mère, Guillaume Budé. Le président Brisson, à la mort du([uel il n'eut pas honte de contribuer i)lus tard, était aussi son allié et s'intéressa à lui dans son enfance.

Boucher reçut les i)remières leçons de littératuni et de philosophie de Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, un de nos prédicateurs sur lequel il exerça depuis une igrande induence. Thynot voit dans Prévost (o) une des lumières d«i la théologie de son temps. Davila (G) loue aussi sa science et son éloquence : *Iluomo di rara doctrina e di copiosa eloquenza*. On a vu que Prévost avait pris part aux premières réunions de la Ligue dans la chambre de Boucher ; mais les violences de l'Union l'effrayèrent vite, et bientôt il reprendra un rôle pacifique et avertira même Brisson des dangers qui rentourent. L'historien de Thou (7), qui rappelle un homme

(1) Ilisf. (lu Parlement de Paris, cli. xxxiv; dans ses Œuvres, é(U(. Uenouard, t. XXill, p. 151.

(2) « Trompette de sédition et l'esprit le plus mutin et le plus fougueux qu'il y eût parmi les rebelles. » Die t. de Bayle.

1^3) Joannos Bucerus, nobili familia, iraprimis eruditns, de cetero ad feritatem et rabiem usque obtreclator et factiosus. (Thuan., l. LXXXVI, g 17; t. IV, p. 440.)

(4^ Voir Moreri, Mem. de la Ligue, t. VI, p. 2ti, et l'avert. de Lenglest Dufresnoy en tête du t. VI. — Le Duchat, notes sur la Menippée, t. II, p. 53. — Brute, Chronologie des curés de Saint-Benoit, 1752, in-S^, p. 32.

t5)Mich. Tliynoti,.V.\rA']' oraf/o«c.s' vulg. Paranymph., 1583. in-8". p. 97, yo.

IG) T. I, p. 82.

i7)Tlman. 1. LXXXVI, ? 17; t. IV, p. 440. (Lestoile, /6///J

138 LES PRÉDICATEURS DE L\ LIfiUE.

docte, le jugeait donc bien en disant qu'il (était entré surtout dans la Ligue par imprudence : imprudentia potins quam turbatum desiderio.

Ce fut là le précepteur de Boucher. Mais rien du calme et de la douceur du maître ne se refléta dans l'élève, qui parvint au contraire à fiiire rejaillir sur Prévost quelque chose de son caractère perturl)ateur. Boucher débuta par renseignement. Il professa les humanités à Reims et y devint recteur. Il harangua même Henri HT, dans cette ville, lors de son sacre, en lo7ij. Son ambition l'ayant ramené h Paris, il tut nommé régent de philosophie au collège de Bourgogne, puis de théologie au collège desGras-sins; enfin, devenu prieur de Sorbonne, il fut élevé, en décembre 1380, aux fonctions de recteur de l'Université : il avait trente ans. La cure de Saint-Benoît devint vacante peu après, et comme il avait pris avec éclat le grade de docteur" en théologie^ le crédit de sa fomille la lui fit obtenir. Il s'était donc créé rapidement une position excellente.

Mais sa nature fougueuse, ses passions désordonnées furent bientôt mises en jeu par la Ligue. Il s'y jeta avec emportement. Ses désirs n'eurent plus de limites. Il voulut être fait évoque d'emblée et sans retard ; mais le gouvernement de l'Union n'osa pas le nommer ; il eut beau solhciter tous les sièges vacants, on

ne lui donna qu'une pension sur l'évêché de Fréjus et une autre sur celui de Beauvais. La Ménippée s'est moquée de cette déconvenue :

Flambeau de la guerre civile Et porte-enseigne des méchants,
Si tu n'es évêque de ville Tu seras évêque des champs (1).

Le Dnchat, dans ses Commentaires, assure que Boucher était un homme fort a crasseux, y> qui affectait un air de douceur et de dévotion, et qui n'avait d'autre mérite que d'aimer un

(1) JUénipp., t. I, p. 205.

CHAPITIU: I, Jj M. 139

[MMi IÏ!lu(l(» (1). J'ajoiUîrai (liril (Uail <!loqionl. Sans double il nr r.iit pas <loiiiiir ^ .Tand rrf^dit aux dloK(is ampoules quêi lui prodifçuaill, en IKS;^, sur son Udriil dr parole, W. panéj-ryrisUî Tliynol(a). Les Vavnmjmphn dr Thynot senlenlliMir Pac^dus el leur Eunifiie. Ce ne sont pas seuleinenl des louan;,^cs aeadt4ui(iues, mais sciolaires, des roinplini(în!s de cieéronirn. Cîi qui met surtout en d('riane(^ e'esl It; Ion ((ue pn^nd Tliynol \\ [iropos (l(^ la verlu de Boucher : « Tu jMetalis, lu e^isliUilis, lu omnis doclrina^ eerlissiuia recula. » Quand on sail la vie de Houelier, cela passe toutes les bornes. Il est vrai (lu'il ne se dii-mas(iua cpie lors de la Li^nie. Remarquons, de plus, (ju'on peut louer les 5i;ens pour des vertus [ciu'ils n'ont point, mais qu'on n'oserait pas employer, à propos de quelqu'un (lui parlerait mal, les expressions ii'aureum eloqxieniUv flumen, de torrentis instar oratio venit (3). L'élou:e, dans son exagêralion môme, s'approprie toujours quelijue peu au Udent, et en faisant lari^ernent la part de la dtk'Iamation, on peut inférer des phrases

dithyrambi(ques de Michel Thynot que Boucher était véritablement orateur.

Après Bouclier vient Rose. Ces deux noms s'appellent et sont d'ordinaire accolés dans l'histoire par une triste célébrité. Bayle affirme que Rose était le plus enrnfé Ugiunir qm tut en France ; il en avait dit autant de Boucher. Mais ces deux superlatifs qui semblent se contredire ne choquent pourtant pas. Bayle ajoute que Launoy est très-coupable (dans son Histoire du collège de Navarre) d'avoir répandu tant d'éloges sur ce prélat. Launoy en effet parle de nomimmortel (4), et traite un peu Rose, nous Talions voir, dans le

(I) Ibiil, t. II, p. 53.

(ii) Paranymph., p. 95 et seq.

(3) Je ne finirais pas si je voulais tout citer: « Neque aquas pluvias coUigentem, sed vivo iurgite exundantem, plenasquo eloquenti;^ procellas effundentem.... » Et plus loin encore : « Verborum suavissimos flores aspergentem.... »

(4)«Nomen ad inimortalitatem consocravit... » La seule restriction que se permette Launoy vient à propos de l'ingratitude do Rose pour

140 LFS PRÉDICATERN S DR LA LIGUE.

Style (le iMichel Thynot, donl il dispense. C'est là un singulier engouement de la part d'un érudit destructif qui aimait à être appelé le dénicheur de saints. Mais les historiens, surtout les liistoriens d'un corps ou d'une institution qui les touche, ont souvent le faible de glisser sur les fautes de leur héros. Launoy n'est pas seul condamnable d'ailleurs, et Du Boulay aussi s'est contenté,

pour tout jugement, d'appeler Rose un illustre organe de la parole divine (1).

Guillaume Rose était né à Chaumont. Il entra fort jeune au collège de Navarre, en 1007, où il prit le goût des lettres, et où il finit par enseigner lui-même la grammaire et la rhétorique. Cet essai lui donna le goût de la parole; il résolut de devenir orateur, et lut à cet effet les Pères, en étudiant la théologie. Les disputes d'école, les exercices de gymnase, les soutenances universitaires achevèrent de le former, et il se risqua bientôt dans les chaires de Paris, où il obtint le plus grand succès (2). Jacques Sirmond lui affirma, après un sermon, qu'il n'avait jamais entendu parler avec autant de grâce, nullum qui tanta diceidi (gratia et lepore valeat; et au rapport de Launoy, chacun de ses auditeurs devenait son ami ardent. Il en devait avoir beaucoup, car la foule était assidue autour de sa chaire. Comme il parlait souvent, reexercici' n<M'fectionna encore son éloquence incisive, acerba eloquieu.a, comme dit de lui le chroniqueur italien (3).

Le roi, charmé, séduit parla facilité brillante de son élocution, l'accabla de bienfaits, le nomma son prédicateur ordinaire, et lui donna des bénéfices. En 1583, Rose devint grand-

Henri III : Ingrati animi vilium excisari non potest. » (Nav. GJ/nni.

Ilht. ap. Launoy, Opéra, in-f° t. VI, p. 7-49.) (1) « Insignis divini verbi seminator. » (Bulaï, //i.sL Vniv. Pari.ien-

6'is, 1G73, in-f°, t. VI, p. 938.)

[1] « Major eral plans orum quam auditorum nunierus. Lau-
noy.) (3) ce Huorao d'efficace facondia... » (Davila, t. I, p. 382.)

Et plus UÀn

u Huomo d'aspra nalura e d'acerba eloquonza la quale profusannnie

havena exercilala moUs anni.... » (/(/., t. II, J). 333.)

CHAPITIHK I, S VI. 1 il

luailrc- (lu (^ollé^^c do Navam», pjiis «Wi^qiKî de Scnlis (i) l'aninSii suivante, en cousdrvanl par faveur son poslc à la cour. On a vu plus liaul (|u'il se compromet de bonne heure dan*; la Ligue, liienlùt il s*v pnfeipilera en insens(î.

Dès Tahord, pourliid, S(S pn'dicalions dans son diocèse avaient ôX(\ assez modiîrties. Il se contentait d*invit<âP ses lid-Mes à la pénilenetî pour faire cesser les grands troubles qui dcH'-hiraient le royaume (2k Mais peu après il se mit à raconter à son auditoire des nouvelles des l^Jtats, plus ou moins hasardées; il lit des processions, distribua des chapelets, et, pour jeter de Todieux sur les Politiques, il voulut faire croire à un complot contre sa vie. Alors une nombreuse ^^u'de fut placée à la porte de l'évùché. w^on but éUiit d'arriver au Conseil de l'Union. Lorsiju'il y fut appelé, il laissa pouradiu à ses ouailles les plus tristes maximes. Déjà son ingratitude envers Henri III ne se ciichait plus, a S'il reste encore parmi vous, dit-il en chaire avant de quitter Sentis, des Politiques ou des Royalistes, on les mettra les premiers à la brèche. Quant à ceux qui entreront dans la sainte Ligue, je déclare qu'ils seront sauvés après leur mort et pour jamais bienheureux. » Rose osa ajouter que cette palme céleste leur était réservée c(quand bien même ils auraient tué père, mère, frères, sœurs et commis toutes sortes d'atrocités (3). » Les gens de bien, dit le simple bourgeois de Sentis qui raconte cette scène, furent ef-

frayés d'entendre prêcher une si exécrationnable doctrine et ils détectèrent la Ligue en eux-mêmes. Quant à ceux de l'Union, ils célébrèrent de toutes manières le zèle de Rose. On fit des vers latins en son honneur : « Quelle est cette rose ? y disait-on. C'est la rose des rois, la rose des princes, la rose

{\})Gallia Christiana, vet., t. III, p. 1023; noi;., t. X, col. 1444-

(;2) Chronique de VauUier de Senlis, ap. Bernier iVc/ium. ined de Vhist. de France^ 1855, in-8o, p. 153.

(3) Récit véritable de la Surprise de Senlis par la Ligue, ap. Bernier, p. 448.

(lu peuple, la rose des théologiens, rose que l'envie des hérétiques ne saurait faner, rose dont les tempêtes qui agitent rÉgUse ne i)ourraient disperser les feuilles. » L'cvêque de Senlis eut vile des apologistes, car il eut vite atteint et dépassé les plus forcenés. Personne ne se déchaîna avec plus d'acrimonie. Nemo in commo-
vendis ad seditionem animis acer^ bior (1), dit de Thou. Rose ne tarda pas à porter le même enseignement dans toutes les chaires de Paris (2). La seule excuse qu'on puisse trouver à sa conduite envers son bienfaiteur, et à ses déclamations sanglantes, c'est de les attribuer à des accès fébriles, à une sorte de fureur intermittente à laquelle il était sujet. De Thou le dit formellement (3); Lestoile mentionne ce fait comme un dire des Politiques (4), et on voit aussi que c'était un bruit populaire par la Bibliothèque de madame de Mo7itpensiei\ pamphlet dont il a été question, et oii je Us l'annonce du livre suivant : a Traité singuguUer de l'altération des cerveaux, dédié à M. Rose (5). j> Enfin, le premier discours qu'il prononce dans la Ménippée, se termine malignement par ces mots : Beati pauperes spmtu. Il serait désirable, pour

l'honneur de Tévêque de Senlis, que cette expUcation put être acceptée.

Après Rose et Boucher viennent leurs rivaux, les uns émi-nents, les autres secondaires. Je vais les ranger un peu au hasard; Tordre se retrouvera.

Mathieu de Launay (6) était né aux [environs de Sens.

(1) L. XCIV, g 16, t. IV, p. 708.

(2) Crévier, Hist, de VUniversité, 1726, in-12, t. VI, p. 414.

(3) Td. alii ascribebant furori quo interdum iUe per intervaUa tentabatur. (Thuan., 1. XCIV, g 16, t. IV, p. 708.) Cf. Mém. de la Ligue, tom. V, p. 404.

(4) Lestoile, Journal de Henri III, p. 16 A.

(5) Id., Journ, de Henri II [, p. 242, B.

(6) Voir Bayle et Moreri; ^ Mém. de la Ligue, t. V, p. 31; — Saf. Ménipp., t. I, p. 54; — Id., Notes de Le Duchat, t. Il, p. 146 et suiv. ; Thuan., 1. LXXXVI, g 17, t. IV, p. 440; — Bihlioth. de Duverdier; - Lettres de Pasquier, dans ses (Euvres, t. II p. 481 B., et 483 C. — On écrit indifféremment Launay on Launoy.

CIIAPITIIK I, sli VI. 143

« Apivs avoir i'U'\ diL Di! Thon. cJianoim» di» Soissons, il avait n!non(î5 à la loi do ses p^r(îs pour enibrasscT Ir rnlviii-siie. On le lil ministre», et il se maria; mais, sur le drcliri de rûRC, las de sa femme, et eneore plus de» sa misf^re, il (pntla les protestants pour revenir h la relij^ion romaine. Ciomme on se fiait pas trop h sa conversion, il voulut donner une preuve de eal-

lioliel(5 hors de tout sonpron, et se rattacha aux Lip;ueurs. j> Ce récit n'est pas tout h fait exact. Il est établi ([ue Launay ne fut chanoine de Soissons (ju\'ipW's son retour au catholicisme. Ktait-il UKlme prêtre lors de son a)OSlasie calviniste, à Genève, en loOO? Cela est à croire. On peut, au surplus, voir dans Bayle la lonp;ue discussion que ce détail asoulevé. Le malin sceptique insinue même (pie Launay ne redevint romain ([u'ii cause d'un adultiTê qui l'aurait fait pendre en eflie. S'at^issait-il d'une chambrière? Bayle insiste sur tout cela avec une complaisante ironie, avec une curiosité très-éveillée et de mauvais goût. C'est toute une dissertation en forme. Le mot d'Horace eut du pourtant revenir au souvenir d'un érudit : Ne sit ancillœ tibi amor pndori. 11 existe une Défense de Launay imprimée, et à laquelle on peut recourir (1).

Ce qui reste constant, c'est que Launay fut dans les troubles, selon Texpression de Pasquier, H7i grand remueur des opinions de la populace, Bayle ne va pas trop loin quand i! parle de ses crimes horribles, et Le Duchat a raison de l'appeler un scélérat. Nous le verrons à l'œuvre. Dès lo81, voulant donner des gages aux catholiques, il avait publié contre un de ses anciens confrères calvinistes je ne sais quel gros volume intitulé Réponse chrétienne et dont le ton séditionnel n'annonçait déjà que le carnage. Le canonat de Soissons ne lui suffisant pas, il fut avec Boucher un des quatre premiers piliers de la Ligue, comme on disait, et après avoir fait signer le serment de TUnion (2) h la noblesse et au peuple de

(1) 1577, in-go.

(2) Dormay, Hist. de Soissons, 1664, in-40, t. II, p. 500.

Soissons, il vint dès l'origine prendre pari aux conciliabules. Ses amis le firent bientôt appeler à Paris, et l'introduisirent dans le Conseil des Quarante. Dès lors il se mêla activement des affaires publiques et fit « de belles prédications, avec infinis auditeurs, » comme dit Vaultier de Senlis (1).

Nous n'avons jusqu'ici rencontré qu'un ambitieux cruel dans Boucher, un évêque en démente dans Guillaume Rose, un apostat capable de tout dans Launay. Voici maintenant un érudit en tête et fanatique. Ces sortes de natures ne sont pas les moins à craindre.

Génébrard (2) était né à Riom, en 1537. Il se fit bénédictin et devint, selon Goujet, un des plus savants hommes de son siècle. La chaire d'hébreu du Collège royal lui fut donnée, ainsi qu'un bon prieuré, et il fit son cours avec le plus grand succès, magna frequentia, dit de Thou. François de Sales fut son élève, et la douceur, l'affectueuse tendresse du saint contrastent singulièrement avec l'aigreur et le ton acerbe du maître. Génébrard était un homme rangé, laborieux, et qui ne travaillait jamais moins de quatorze heures par jour. R avait même accoutumé un chien à le réveiller. Mais l'ordre et la mesure de sa vie ne se reproduisirent pas dans ses livres : Vita quam stylo temperatior. R ne ménage guère en effet les gros mots, les injures, les calomnies contre les savants qu'il combat. Ce sont des termes, des aménités, à la Scaliger : Petulantissimum procacitatis animal. R avait fait un distique contre Théodore de Bèze qui se piqua et le parodia ainsi :

Genebrardus e papismo ad Judaismum iransiit. Idem e Judaismo ad diabolismum rediit .

Malgré ses boutades de bel esprit en colère, Génébrard a

(1) Ap. Dernier, loc. cit. y p. 300.

(2) Voir Gouget, Ilist. du Collège royal, 1758, in-40, part, i, p. 10:2; — Niccron, t. XXII, p. 1 à 18; — Teissier, ^/oj/^'s des Savants, 1715, in-12, p. 301 à 309; — Thuan., I. CXLX, g 17, t. V, p. 713; — Lécuy. Biog, univ.^ t. XVII.

c:HAPiTiU: I, S Vf. 149

publiai (les livns ntilos. Nicoron ifcn indicjne pas moins de Ireiilo ot un. Il siillitdc nMnar(|n(ir (pic son rdilion (i'On^rrno csl lie hcanconp snpj'Ticiin» aux |)n^cr'(l(»nlcs, H (pic sa Ira-(lui'lion (te Josèplicî nVsl pas sans ni<'ril(\

i)\ conroil (ju'un raraclrrc aussi iMnporté (pie celui de Gén(H)rard s(*. soit livn(ii rentraineinenl de la Ligue. Ix»s biojigraphcs, (lui sont en ^(''iK^ral des (irudiLs, l'ont lrait(5 un peu en confrère, c'est-h-dire avec iidulpencc. Gonjet avoue h peine en passant (pfil donna <(d.nis le fanalisme le plus outré, » et Nicron se contente de dire qu'il ne fut pas judi^ deux dans le choix de ses opiîions. Nous verrons ce qu'il faut penser de son (40-quence dans la chaire. On n a aucun de ses discours, et les (*anevas de sermons que j'ai retrouvés écrits de sa main aux manuscrits de la lihlioIhèque du Roi (I)

(1) Ancien fonds français, 3300 ri 3301, in-ful. — L;i incniènn page rst dalt^e de KiTtî. Ce sont d»'s notes sans ordre, des phrases de l'Écriture et des Pères, écrites en tous sens, et souvent» sur le dos des pi "ces imprimées. J'ai dit j)lns haut que Générard avait prêché le carême à iNolre-Danie, précisémml la prenière anné.« de la Lii:ue. — Les mss. au surplus m'ont fourni, comme on se l'imagine, fort peu de ressources sur les prédicateurs de la Ligue. On compte à peine quelques volumes désar-

mons imprimés; comment voudrait-on qu'il y en eût d'inédits? Les brouillons sentent le loisir et la paix : on improvise en temps de révolution. 11 y a cependant aux mss. de laBibliotlièque royale quatre gros volumes in-folio (ancien fonds français, 7046 à 7049^ qui ne sont autre chose que le recueil des homélies de Cornac, abbé de Villeloing, lequel, pendant la Ligue, eut grand crédit auprès de Charles X, et passa ensuite dans iétroite conscience du duc de Mayenne. Mais ces sermons sont évidemment antérieurs aux troubles, puisque l'auteur parle à un endroit du jubilé de 1550, comme d'un fait contemporain, et qu'il dit ailleurs : « ^ La paix est la joie des familles et la vie des Estais > » (w 7047, p. 24). Le recueil toutefois n'est pas sans intérêt. Plusieurs de ces sermons paraissent s'adresser à des moines, ce qui était une bien rare exception au xvi» siècle, après avoir été si fréquent au moyen âge. Au surplus, Cornac ne dissimule pas la corruption des cloîtres : « Où trouvera-t-on, dit-il à un endroit, moins de sentiments de p. été, de dévotion et d'humilité que dans les monastères ? « {/bid p. 16.) A propos des moines, l'auteur n'est pas du sentiment de Gerson, et il se prono- ce d'a\ance pour l'abbé de Rancé contre 3Iibiilon. La contemplation lui paraît le seul travail d'esprit qu'on doive se permettre dans les couvents. <; Quand vous ne seriez point savants en théologie, dit-il

140 LES PULÎDlCATEUnS DE LA LIGUE.

ne sont guère que des citations incohérentes et h développer. Mais les contemporains parlent souvent du prédicateur Générard et citent quelques-uns des traits qui lui écha))paient dans l'improvisation ; Lestoile n'exa^çère pas en le comparant il nmharengère en colère.

De même que Générard, François Feuarden (1) fut un

à ses reUgieux dès les premières pages du n» 7048, il importo peu, n'ayant à instruire personne, ny à convaincre les hérétiques, avec lesquels vous ne devez avoir aucune communication, et non pas mémo souffrir qu'ils approchent (le vous. » Ce dédain de la science reparait ailleurs encore : « Ce n'est pas aux opérations de l'intellect quo le paradis est prorais, mais aux actes de la volonté » (n» 7046, p. G8). Cornac est savant pourtant en liistoire ecclésiastique ; mais il ne cite pas à tout propos, il ne s'abandonne pas à ce dévergondage d'érudition qui est la marque de l'éloquence de son temps. Son mysticisme aussi a un caractère propre; il ne ressemble en rien aux élans sans lin, aux poétiques extases des sermonnaires du xiiF siècle. Il est clair, simple, et se plaît peu aux abstractions. La métaphysique chrétienne des l'ichard de Saint-Victor et des Pierre de Celles est loin; on s'avoisine des siècles positifs et non rêveurs, on sent que la Réforme et Rabelais sont là tout à côté. L'immobilité contemplative ne se retrouva plus ciiez Cornac, et même, dans l'effusion de la prièie, l'intelligence conserve en lui toute son activité. Le style de l'abbé de Villeloing est remarquable. 11 n'a plus rien des jovialités de Menot, ou dos images grossières de Maillard. C'est à peine si je trouve à noter cette phrase : « Dieu traite les méchants en ce monde, comme on engraisse les pourceaux pour les tuer. » Ce ton-là ne lui est pas habituel. Il n'a rien non plus de cette richesse fatigante de couleurs, de ces fleurs que prodiguèrent, sous Louis XIII, les Cainus, les Pierre de Besse, les Valladier: rien de ces images bizarres qu'on trouve encore çà et là chez le Père Le Jeune et que Rossuel ne se permit sans doute que lorsqu'il prêchait, enfant, à l'hôtel de Rambouillet. La manière de Cornac est un peu froide, mais contenue, assez serrée et régulière. Ses sermons sont assurément beaucoup plus remarquables que ceux de Vigor, de Ségueran et

de Benoist. Sils avaient été imprimés, personne ne s'aviserait de les lire bien certainement, mais on saurait le nom de Cornac, comme on sait celui de l'évêque Du Chastel, qui est cité partout avec éloge, et qui n'a fait pourtant qu'une détectable oraison funèbre de François 1er. L'abbé de Villeloing était prédestiné à l'oubli de toute manière : il a écrit, et on ne l'a pas imprimé; il a prêché la Ligue, et pas un historien ne lui a fait l'honneur de le citer.

(1) Voir Vadding, Script, ordinis minorum, 1650, in-fol. p. 115; — Bibliothèque de Duvôrdier, au mot François; — Bail, Sapien

ciiANmr I, % vr. Ml

actif (écrivain; il vivait à (l'ouïance on 15*), et entra chez les cordeliers, après avoir étudié à Paris. Son prédilection pour l'écriture fort suivies dans les principales villes de France où il se plaisait à aller connaître les hénicques et à enseigner la foi ; il continuait d'enseigner, ex vestrifiamdue nunciam infelix, pour parler avec Wadding;.. Tour à tour professeur et orateur. Feuillant se distinguait surtout par son zèle contre les calvinistes (l'aurait attaqué (dit Mon"ri (lui veut faire une points») d'une manière (qui a beaucoup de rapport) avec son nom. Sa parole était vive et colorée ; verbiim furent facula ardebat, dit Bail. C'en était assez pour commencer dans ces temps passionnés. Feuillant d'ailleurs ajouta à sa réputation par plusieurs travaux érudits, par une édition annotée de saint Irénée, par des commentaires sur l'Ecriture et surtout par de nombreux ouvrages de controverse. On peut juger du ton de ces livres d'après les seuls titres. Ainsi c'est la Theomachisme ravivante, ou Entremangement des protestants. Cette vive polémique mit Feuillant en relief; les annotateurs de Duverdière (voir ci-dessus, de Rigoley de Juvigny) assurent qu'il est (un très-dis-

tingué du commun des écrivains de son siècle. » Bayle au contraire Irouveson style : « sans gravité et semé de quolibets. ^ Bayle a raison et les prédications de Feuardent nous confirmeront dans ce jugement.

Puisque nous en sommes aux polygraphes, je nommerai encore Pierre Crespet (1). Nicéron ne cite pas de lui nioins de quinze ouvrages; la plupart n'ont aucun intérêt : ce sont des livres d'ascétisme, «ne vie de sainte Catherine en vers, des homélies sans originalité. Crespet éiait né à Sens en lo43 et entra dans la congrégation des célestins oii on lui confia les premières fondions de l'ordre. Quand la Ligue lut dé-

Ua forts ProëdicanSy pari. III, p. 478; — Bayle et Moreri; — Lettres de Pasquaier, dans ses OEu^Tes, t. II, p. 456; — Lécny, Biog. unîv., t. XIV, p. 451 ; - Nicéron, t. XXXIX.

(1) V. hecq\iet, GalJ!cœ Cœlestiiorum cougregaiionis Elogia.VànSy 1719, in-40, p. 17ii;- Nicéron, t. XXIX, y. ii5t> ii^:>T; — Moréri.

clarée, il l'embrassa avec ardeur. Il s*absenta toutefois pendant les deux années 1390 et io91, pour accompagner en Italie le cardinal Gaëtano; après avoir parcouru tous les établissements de céleslins dans le royaume de Naples, il revint à Paris en 1592. On y avait publié pendant son voyage, et par ses ordres sans doute, deux ouvrages fort différents : le premier était une traduction de l'ouvrage espagnol de Bernardin de Mendoza sur la guerre de Flandre, adroite flatterie à lambassadeur d'Espagne ; le second était un traité de magie (1), plein de superstition et de crédulité. Malgré les éloges exagérés de Becquet et de Moréri, on ne saurait tenir grand cas de Pierre Crespet, singulier homme

qui, pendant le siège de Paris, et au plus fort des troubles, trouvait moyen d'imprimer des livres de cabale et de soutenir la Ligue par des sermons. On peut voir en tête de sa traduction de Mendoza, une préface fort animée par laquelle il engage la noblesse, qui défectionnait vers Henri IV, à persévérer dans l'Union.

Le P. Bernard (2) n'était pas un érudit comme Génébrard, un controversiste comme Feuardent, un écrivain ascétique comme Crespet; mais il était moine comme les deux derniers. Son père s'appelait Bertrand Percin, seigneur de Montgaillard. Le jeune Bernard avait à peine achevé ses études qu'il prêcha avec le plus grand éclat ; Henri III et la reine-mère, auxquels il plut extrêmement, l'accueillirent, et le Petit-Feuillant (on l'avait ainsi surnommé) fut bientôt admis à prêcher le carême au Louvre et à Saint-Germain-l'Auxerrois. Bayle le fait naître en 1563, il aurait donc eu vingt-quatre ans en 1587. Lestoile toutefois le donne comme

(1) D^ux livres de la haine de Salan et des malins esprits contre Chomme. Paris, 1590, in-8».

(2) V. Bayle d'après les notes que lui avait communiquées Le Duchat. — Cf. Ménipp., t. II, p. 57 et suiv. Le portrait du Petit Feuillant a été reproduit dans cette édition de la Satire Ménipp., Paris, 1726.

r;HM»iTi: i, S vi. 149

un \mi plus juic à celle dale; mais laissons parler le naïf far-
 raleur : « yiel(|i(îs-uns des feillants, dit-il, se tirent suivre et
 admirer en leurs prédications, entre autres un Ircire Bernard,
 fascon, à^é de vin^t-un on vin^t-deux ans, vivant, selon le
 huit connnun, tort saintement et austérieniel et disant hien

jusques à miracle. Ça qui tut tant agréable aux dames de l'aris ([ue l'allant voir souvent, elles lui clianjrèrent son austérité en mignardise, lui envoyant souvent de leurs eonlilures, etc.. (1). » Voilà un sin^^dier début pour un tribun. Le l^etit-Feuillant avait praliqué tant de pénitences que le pape, pour qu'il ne mourut pas, dut lui faire (|uiller son ordre. On peut voir dans Lestoile que celte vie d'anachorète ne dura pas. Bernard de Montjçaillard sera, pendant le siège de Paris, un des antagonistes les plus infatigables et les plus acharnés de Henri IV, un vrai cornet dr sédition, comme rappelle Bayle.

Je crains bien que toutes ces biographies successives ne finissent par fatiguer, et il eut mieux valu peut-être les disperser avec art, mais l'exactitude y eût perdu, et d'ailleurs nous louchons au terme.

On a peu de détails sur la plupart des Ligueurs qui occupaient les cures de Paris. J'en ai déjà nommé plusieurs, le jésuite Guincestre, Pelletier, Pigenat, Prévost, sans parler de Boucher. Celui de Saint-Cosme, Jean Hamilton (2), que Lestoile appelle un homme de résolution et de sçavoir, était Ecossais et appartenait à une famille illustre, gentilhuomo, comme l'appelle l'italien Pigafetta qui l'avait connu. Obligé de fuir de son pays pour cause de religion, il se réfugia dans l'Académie de Paris et enseigna la philosophie au collège de Navarre, macjna eum celebriâte, dit Lau-noy. Il eut

(1) Lestoile, Jouv. de Henri III, p. t>-28 A.

(t2) Ilist. Gymn. Navarr., ap. Launoii Oper., t. VII, p. 754. — Launoy n'osant se prononcer est plus évasif encore qu'à propos de Rose; il insinue qu'HamUton était ligueur, et il ajoute : « quo

nomine apud nonnuUos auctores maie audiit, apud alios bene.
SedDei iudiciumnnon occupamus. >»

ISO LFS PRÉDICATEURS DĪ5 LA LIGUE.

pour élèves plusieurs membres de la famille de Condé, et ce hasard le mit en estime. Non imUjaris m pvœceptorem defluxit commendalio. Reçu docteur en 1386, Hamilton obtint la paroisse de Siiint-Cosme, et n'eut hâte que de se donner à la Ligue et à Philippe II, en un mot de s*espa(inoliser, comme dit à son propos Le Duchat.

Hamilton eut des imitateurs : Julien, Aubry, Cueilly, Ions trois curés de Paris, accédèrent vivement au formulaire de rUnion.

On ne sait presque rien sur Jacques Julien, curé de Saint- Leu. Je trouve seulement (1) qu'en 1590, un moine nommé Claude Nouvelet, avant obtenu la paroisse Saint-Leu deM. de Gondi, archevêque de Paris, il y eut plaidoirie au Châlelel. Julien réussit à faire intervenir l'Université qui nomma deux représentants, Hamilton et Pelletier, lesquels ne manquèrent pas de décider en faveur d'un prédicateur qui, comme Julien, ne laissait pas échapper une occasion d'appuyer la Ligue dans sa chaire.

Les seuls détails qui nous soient parvenus sur Christophe Aubry (2), curé de Saint-André-des-Arcs, c'est qu'il était né à Eu. Cette ville appartenait à Henriette de Clèves, veuve de Henri de Guise. Ce fut pour x\ubry un motif, sans doute, d'entrer dans l'Union. Il y acquit une triste célébrité nonseulement par ses sermons séditieux, mais encore par les encouragements que nous lui verrons donner à l'assassin Pierre Barrière, après la conversion de Henri IV, qu'il présenta à ce fanatique comme simuléjs.

Jacques Cueilley (3), curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, était de Paris. Après avoir pris ses grades, il s'occupa de littérature, puis de théologie, et devint tour à tour procureur de la nation de France en 1368, puis associé à la maison de Sorbonne, et enfin recteur de l'Université en 1574. Mis à la

(1) Du Boulay, Hist. llniversit. Parisiena.^ t. Vī, p. 806.

(2) Mém. de la Ligue, t. V, p. 434.

(3) Du Boulay, loc. cit., t. VI, p. 941.

CHAPITRE I, ^ VI. fin

lôlo (lu la paroisse (itî Saint-Germain, aprrs son (iorior.il, il marqna dans la Li^ue (|ni h', diipnla aux Klals. (Jnaïul iJu Boniay, d'ordinaiiv si resservi!, le traite de))nt [œderalisconl'ionator vehonnis, on penl jnper d<îses excès. I^a prruvfrnî s'en offrira (|uc tro|). La pi^obité de Cueilley a vA(S fortemenl soupçonnée. Lestoile (1) raconte qu'en novembre il'M), il se laissa acheter par la famille du maître des requêtes Sponde, alors en prison, et en danj^er de perdre la vie. Il att(;sta, moyennant linances, qu'il avait confessé et fait communier ce huguenot. Les Seize le surent et le lui reprochèrent, se plaignant de n'avoir pu tramer ce réformé à la rivière.

Plusieurs prédicateurs étrangers vinrent successivement s'adjoindre aux curés de TUnion et les aider dans leur œuvre; c'était Pierre Christin, de Nice, « de qui l'éloquence (comme d'un Démosthènes) tenoit et nianioit les cœurs (2) ; i> c'était Jean Garin (3), cordelier savoyard, apostre apostat, comme l'appelle la Mcnippec, homonotœ impudentiœ ac temcr'iiaiti^y dit De Thou, qui, depuis la nouvelle de la trêve de Henri III avec le roi de Navarre,

ne cessa de fulminer contre le Valois et le Béarnais des malédictions effrontées ; c'était surtout le franciscain PanigaroUe, dont les gestes libres et élégants, la parole insinuante et spirituelle, séduisaient les plus modérés.

Avec tant et de si divers orateurs, qui tenaient incessamment le peuple en haleine, la Ligue put se fortifier à Paris après la mort de Henri III et tenir son successeur en échec pendant cinq ans, sous les murs de la capitale.

Toutes les cures de Paris appartenaient à des Ligueurs, à réception de trois : celle de Saint-Eustache, remplie par René Benoist ; celle de Sainî-Sulpice, occupée par Chavagnac; celle de Saint-Méry, confiée à Morcime; et encore ver-

(1) Journ. de Jlcnyi IV, p. 10 B.

(2) F. le canne espagnol Corneio, Évén. du siège de Paris, ap. Méi de la Ligut\ t. IV, p. 282.

(3) Thuan., 1. CIX, g 3 ; t. V, p. 349. — Ménipp., 1. 1, p. 55. — Mém de la Ligne, t. V. p. 511.

rons-nous l'impuissance de ces royalistes qu'on insultait et
«luon persécutait sans cesse. On remarquait dans les autres : Jean Prévost, à Saint-Séverin ; Aubrv, à Saint-\ndré-des- Arcs; François Pigenat, k Saint-Nicolas-des-Champs; Boucher, à Saint-Benoit ; Hamilton, à Saint-Cosme ; Faber, à Saint- Paul: Cueilly, à Saint-Germain-rAuxerrois; Julien, à Saint- Leu ; Guincestre, à Saint-Gervais, et Pelletier, à Saint-Jac- (|ues-la-Bouclerie. Chacune de ces paroisses était un foyer de sédition. Le chanoine Lounay, les évêques Rose, Aymar Hennequin, Panigarolle et Générard (1); le jésuite Conimelet. le feillant Bernard, le cordelier

Feuardent; le prieur des carmes Simon Fillieul; les docteurs Lucain, Martin, Josse(2) et Muldrac; le célestin Grespet; le dominicain Bourgoing complétaient cette église vraiment militante, comme ils disaient, et se succédaient dans tous les quartiers de Paris, avec une infatigable persévérance. Il n'y avait pas une chapelle où l'on ne prêchât plusieurs fois par jour.

La plupart des noms (que je viens de citer nous sont maintenant familiers et nous connaissons tous nos héros. C'est à peine si quelques nouveaux personnages, comme Chessé, Bourgoing, Hylaret, de Saintes, Porthaise, viendront encore ça et là mêler subitement leur biographie à l'histoire. Reprenons donc la suite de notre récit, et, quand les événements auront marché, quand la volonté ferme et la bravoure de Henri IV auront amené un dénouement, quand nos prédicateurs enfin cesseront d'intervenir dans les affaires de l'Etat, nous rentrerons aussi avec eux dans la vie individuelle; nous verrons ce qu'aura laissé à chacun de regrets ou de haines, de crime ou d'agitation, une existence mêlée de tant de passions et où le véritable christianisme avait tenu si peu de place.

(1) La Ligue le fit archevêque d'Aix, en 159:2.

(â) Je ne trouve presque rien sur ce Josse, docteur de Sorbonne, que Lestoile donne pour un des plus criards prédicateurs de l'Union. Il était de Toulouse, et mourut fort misérablement à l'Hôtel-Dieu, en pleine Ligue, vers septembre 1592. T. Journ. de Henri IV, p. 91 A.

CHARITHK 11

DEPUIS L'ASSASSINAT DE HENRI III JUSQU'À LA LEVÉE
DU SIÈGE DE PARIS EN AVRIL 1590.

i*ropai;alioii des iloolrinos du régicide. — Jai(iu«s (^lûuient déclara bicuhcumix. — Haringio do inadaiiio do Moniponsior aux Cord»*iiors. — Henri IV fait e\»'H'Uter d«'U\ prédicateurs, Chesso et Bourl^oiuij. — Sermons ell Kspairne et en France contre Sixle V. — Panigarolle reste à l*aris nial^ré lo pape et prèdie en italien. — Sa modération relalĬNe. Sa violence sur une menace des Seize.

Quelques jours avant le meurtre de Henri IH, un drs principaux chefs de l'Union, ayant scrupule de faire ses Pâques h cause des sentiments de vengeance qu'il se sentait au fond de 1 ame, était venu consulter Guincestre. « Vous avez conscience de rien, lui répondit le curé; moi qui consacre chaque jour, en la messe, le précieux corps de Notre- Seigneur, je ne me ferais aucun scrupule de tuer le tyran, à moins qu'il ne fût à Tautel, et ne tînt une hostie en main (I). »

Cependant Guincestre retrouvait jusqu'en ses plus gi^ands égarements les traditions de la charité chrétienne. A quelque temps de ces sermons régicides» la populace traîna chez lui comme chez son chef naturel, deux dames huguenotes, se ligurant que le curé de Saint-Gervais allait servir de porteenseigne pour l'exécution. Guincestre, au contraire, se laissai toucher, et s'il essaya de convertir les pauvres dames, ce ne

(I) Lestoile, Journ. de Henri III, p. ^289 B.

irii LKS PRÉDfCATKIîRS DE LA IJCIE.

fut que par lu seule persuasion. N'y réussissant pas, il reniit à l'une d'elles les Méditations de Bèze qu'elle portait; puis, les aidant de sa bourse cl les conduisant tontes deux hors de chez lui, il

lit accroire au peuple que ces femmes étaient résolues de se faire catholiques et d'aller à la messe (1).

Ce récit étonne beaucoup Lestoile, qui garantit cependant le fait et assure le tenir « d'une honneste demoiselle à qui ces dames elles-mêmes l'avoient raconté. » Historien scrupuleux, j'ai du le répéter et dire le bien comme le mal.

Cette velléité de modération et de tolérance ne dura guère chez Guincestre, et on eut à peine appris à Paris la mort de Henri III, qu'il fit dans sa chaire l'apothéose de Jacques Clément. Ce fut d'ailleurs un thème général : dès que la nouvelle fut arrivée, les Seize firent tenir aux prédicateurs une circulaire où on leur indiquait les trois points de leur prochain sermon : 1^o justifier l'action du jacobin en le comparant à Judith; 2^o établir que le Béarnais ne peut succéder à Henri de Valois; 3^o montrer que tous ceux qui soutiendront son parti devront être excommuniés (2). Feuardent, Boucher, le Petit-Feuillant furent surtout fidèles à ce mandat contre le roi de Navarre, qu'ils commencèrent par traiter d'hérétique relaps (3). Avant la mort d'Henri III, ils avaient cependant répété dans leurs sermons que si Ton venait à quelque composition, il ne fallait point se fier à la promesse d'un autre prince que du Béarnais, parce qu'il n'était point dissimulé et restait fidèle à sa parole (4).

Les prédicateurs ne songèrent bientôt plus à ces premiers engagements envers Henri IV. Ils eurent le loisir au surplus de les faire oublier aux auditeurs par leurs récriminations pré-

(1) M. Champollion remarque que ce passage relatif à cette anecdote ne se trouve point dans le manuscrit autographe de Lestoile.

(2) Crévier, Hist. de VUniversit.j t. VI, p. 414; — lîist. eccJés. de Fleur}, contin. par le P. Fabre, t. XXXVI, p. 273.

(3) 3Iém. de Cheverny, ap. coll. Petitot, sér. I, t. XXXVI, p. 1^4.

(4) V. Dia}. du Maheiiistre, ap. Ménipp., t. III, p. 370.

«•IIAPîTnK II, î: ^ 1'. Ifift

liminairosronlrr la victime de Jaccpirs (ilémpnl,j)ar les éloges insensés qu'ils proili^Mièrent au meurtrier.

Fr^re (ilénienl lui prodami^, dans toutes les chaires 1;, « le bienheureux entant d(î Dominiqui', le saint martyr de .l.-fi. » Cl u\ (lui osaient appeler réij'icidr le h(lros (lui avait délivré la France « de ce chien de Henri de Valois » nVitaieiI ((ue des ijn-vuemcnU, et les pn'îdicatcurs les désif^naienl ainsi à la vengeance populaire. La mfîre de la duchesse de Montpensier. M"" de Nemours, trouvant insndis.mts encx)rc les sermons qu'(m di'-hilail |)arl(Qul, alla aux Omleliers, et, montant sur les degrés du grand-autel, elle harangua elleniôme le peuple sur la mort du tyran. Des cierges lurent allumés dans les églises autour de la statue de Jacques Clément, et M""** de Montpensier (2) reçut chez elle la mère de ce fanatique, qui avait osé venir de son village, situé au\ environs de Sens, pour demander récompense de l'attenta de son (ils. Le peuple fut invité par des sermons spéciaux à aller vénérer la bi(^n heureuse mère du martyr, (jui s'en retourna bientôt, enrichie de dons et d'argent, et aecompagn«y par quarante religieux jusqu'à une lieue de Paris (3).

Le régicide lut alors consacré. Sixte-Quint ne craignit pas de sanctionner cette sanglante théorie par l'autorité du pontificat. «

Il s'échappa, dit le chanoine Anquetil (4), dans la première joie que lui causait la fin violente de Henri de Valois, jusqu'il la comparer, pour l'utilité, à l'Incarnation du Sauveur, et pour Théroïisme du meurtrier, aux actions de Judith et d'Eléazar. j) Le bon Lestoile a donc tort d'avancer, dans sa juste indignation, que les prédicateurs n'étaient enis que de quelques « coquelVedouilles et oisons embéguinés. »

(1) Mézeray, Hist. de France, 1685. in-fo, t. III, p. 659.

{ "I] EUe demeurait au coin do la rue do Tournon et de la rue duPelii Bourbon.

\3) Saint-Foix, Essais sur Paris, dans ses Œuvres, t. III, p. 63:
■— Lestoile, Journ. d: Henri IV, p. 3.

(4) Esprit de la Lioue, t. III, p. 94.

Lui-même se coiTigo à l'inslant v,n ajoutant : « C*estoit la jurisprudence des moines et presclieurs de ce temps, auxquels les parricides et les assassinats J)lus exécrables estoient censés des miracles et œuvres de Dieu. » Or, on sait quelle intluence exerçait alors la parole évangélic; ; les doctrines enseignées dans les chaires lurent avidement acceptées par la foule. L'apothéose de Jacques Clément amèneia bientôt Pierre Barrière, et nous verrons plus tard Boucher, après la Ligue, dans sa retraite de Belgique, se faire ouvertement Tapologiste de Jean Châtel et armer ainsi dans l'avenir le bras de Ravaillac. Qu'on n'attribue point d'ailleurs ces excès il la partialité des narrateurs contemporains, à la chaleur momentanée de la parole. La parole était moins violente encore peut-être que les traités spéciaux, que les sermons imprimés qui portent le nom deplusieurs de nos prédicateurs.

Ces témoignages sont irrécusables, et nous y arriverons tout à l'heure.

Sept jours après la mort de Henri III, la Ligue fit proclamer roi le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. Ce règne fictif ajournait les prétentions de chacun, et réunissait provisoirement les ambitions dans une même volonté, dans un but unique et préalable, l'extermination du Béarnais. Abandonné de toutes parts, placé entre les exigences immédiates des catholiques royalistes et la mauvaise humeur de ses huguenots. Henri IV, sans presque de ressource d'abord que son génie souple et que son courage, se tira pourtant de cette position désespérée.

Lors de ses premiers succès, il fit grâce aux prédicateurs qui l'avaient si vivement combattu, excepté à Che.sé et à Bourgoing.

Le cordelier Robert Chessé, qui se trouvait à Vendôme au moment de la prise de cette ville, ne put parvenir à s'échapper (1). Ce prédicateur, fort affectionné dans le principe h

(i) Événets, de l'armée du roi, Ap. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 79.

ciiAPiTnK II, s i". 157

Il < Henri m, avait (léscrl(5 la causi; du roi pour scjfler dans les conspirations. \\vhs avoir, au coiiimmccmenl de KW9, ai(i(^, le président De Tliou îi se sauver de Paris, nial^çn; k% perfides einl)ùclies des Seize, il dlail tout îi coup pass(» à la Li;^ue. On avait niènniî dtrouvert préci^demnn nt, ù Tours, un vaste complot dont il (Hait le chef et qui se trouva df^joué. Chesst5 s*était refuj;i(^ alors ii Vendùine, et n'avait cessé d'aigrir le peuple par des sermons (pii se renouvelaient chaque jour avec

vt5ht'Mnence(li. (ViHait, disent les contemporains, un homme plein de vaniti^, et désireux avant tout de faire du hruit et de se mettre en avant : homincm alinquin (jtoriolœ potins quam lurbarum. Henri IV, après l'assautde Vendûme, lit {>race à tout le monde, excepté à deux fanatiques plus acharnés que les autres. L'un d'eux était Chessé, que les habitants accusaient unanimement d'être le véritable auteur de leur révolte, et dont ils demandaient le châtiment. Le cordelier se résigna, et, livré au bourreau pour être pendu, [Dar ordre de Biron, il alla au supplice avec une constance et une tranquillité singulières (^).

]Ialgré quelques succès insignifiants, la position de Henri IV était loin de s'améliorer, quand la victoire d* Arques, en octobre 1589, vint changer la face des choses. A Paris, on s'attendait si peu à cette issue, que des fenêtres furent louées en grand nombre pour voir passer le Béarnais enchaîné. Les prédicateurs qui avaient d'avance annoncé le succès infaillible de la Ligue lurent atterrés. Hs dissimulèrent pourtant l'échec aussi longtemps qu'ils purent. On donnait lecture en chaire de lettres supposées du duc de Mayenne, qui constataient maints triomphes : cela s'appelait prescher par bil-

(!) Vehementibus ac assiduis aJ populum concionibus. (Tbuan., l. XCVIL l Hj;t. IV, p. 811.)

(2) Et hic qui lera, tanquam defectionis auctor, oppidanis ipsis euui ad pœnam deposcentibus, carnifici k'iuco strangulai.dus Iraclitur mortemq e summaoris et animi tranquiUitate pertulit. {ibid., g 20, p. 820.^ — Cf. Lô Duchat, notes sur le ch. vii de la Confess. de Sancy, p. 450.

lets, et c'était madame de Monlpensier qui se chargeait de les fournir (1).

Une vive attaque des faubourgs vint tout ;i coup détromper les Parisiens. Parmi les prisonniers qui furent ramenés au camp de Henri IV, se trouvait un moine armé comme un soldat, et qui s'était battu avec Rose et aucuns pvestres débauchez habillés en séculiers (â); c'était le prier du couvent des Jacobins, auquel avait appartenu Jacques Clément; c'était précis("ment le confesseur du régicide. Edme Bourgoing (3) fut transféré sous bonne garde à Tours, ou siégeait, à cause des troubles, le Parlement,

On a de lui un pamphlet publié quelques semaines auparavant, sous le titre ù'Estrange mort de Henri de Valois, advenue par permission divine (4). Bourgoing présente l'acte de l'assassin comme une vengeance céleste. Un ange, selon lui, était apparu à Jacques Clément, montrant un glaive nu, et disant : « Je te viens acertener que par toy le tyran doit être mis à mort. » Le cordelier assure en outre « que l'âme du meurtrier n'avoit laissé de monter au ciel avec les bienheureux.))

Edme Bourgoing fut donc traduit devant le Parlement, à la requête de la reine Louise, veuve du feu roi, et sur le réquisitoire du procureur général. Le principal grief qu'on allégua contre lui fut d'avoir, dans des sermons où se trouvait un grand concours de peuple a prodigué des louanges à Jacques Clément, jusqu'à comparer la levée du siège de Paris à celui de Béthulie, Clément à Judith et Henri HI h Holopherne, » Bourgoing avoua les éloges donnés à ce régicide en chaire; mais jusqu'au bout il nia qu'il se fut vanté

(1) Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 1193.

(2) Duc de Nerers, Prises d'armes, ap. Danjou, sér. I. t. XIII, p. 125.

(3) Mém. de la Ligue, t. IV, p. 2. — Le Dict. d^{*} Morcri est inexact dans ses dates à l'égard de Bourgoing. Moreri est coutumier du fait, on le sait.

(4) Cet opusculé a été récemment reproduit dans les Archiⁱ. eur. de iHht, de France, sér. I, t. XII, p. 3Si à 3î)o. — V. P. Lelong. 1903T.

<:hai»itiik 11, ^ i^{*}'. 150

de Taroir conHcillé ; ce qu iittirmaicni plusieurs tēinotas. Li (ÿuoslioi 110 put rien tirer de lui sur ce pûinl, et il fut rondamiiti à «Hre (îciârlelc el brûlé.

CiOiniie lloberl Cliessé, Houi'KoiiiK man:lia au supplicé avec calme, ne se |)lai[^]nant \mn[de la sévérité du jugeîriKMil qui le frappait; mais accusant la conscient; des témoinn qu'on avait produits. Arrive à Téchafaud, il adressa à bieu quelcpies mots l'erventsel fermement articulés, puis, étendant au delà de la mort la chasteté de ses prévisions, il s'enveloppa de sa robe et se livra h rexécuteur (i). Quelques historiens assurent même (jue, dans la fort belle />:/[^]r[^] qu'il pronon(:a avant de mourir, Henri IV ne fut [>as oublié et qu'il demandiau ciel sa conversion, « ce qui, remaniucLesloile r2), estoit fort louable en une personne de sa profession et qualité, mais non pour en faire un saint, comme a fait la Lij?ue. »

Ces représailles du parti royaliste et les succès de Henri IV exaspérèrent les prédicateurs parisiens. Le pape Sixte V, qui était revenu de ses premières préventions contre le Béarnais, et qui es-

pérait le voir prochainement catholique, ne fut pas même exempt des attaques. Philippe II, mécontent de le voir faiblir, le somma d'excommunier les Vénitiens qui (les premiers parmi les catholiques) venaient de reconnaître officiellement Henri IV. Sixte-Quint négocia, parla, et attendit. Philippe II, furieux de ces lenteurs et de cette mauvaise volonté évidente, fit prêcher ses moines contre le Saint-Père. « Non seulement la république de Venise favorise les hérétiques, dit en chaire un jésuite espagnol, mais silence, silence, ajouta-t-il en mettant le doigt sur la bouche, le pape lui-même les protège.... (3). »

(1) *Cuin ad supplicium traheretur, magnara constantiani vultu prae se tulit non lam iudicii severitatein quam testiuni fidem incisians... Post valde piam orationem ad Deum alta voce conceptam summatura corpus composuit nequid indeceiis pâli cogeretur; et ita vitam inter cruciatura liuivit.* (Thuan., l. XCVIII. § 8; t. IV, p. 52.)

(2) Journ. de Henri 7F, p. 12 B.

(o) Rankc, *Ilist. de la papauté*, Ir. fr., t. VI, g -2; i. III, p. 259.

Ce iut, au delà des Pyrénées, un déchaînement universel contre Sixte-Quint. Les plus habiles prédicateurs soutinrent publiquement l'obligation de secourir le catholicisme contre l'usurpation d'un prince relaps, et blâmèrent aigrement le pontife de ses retards et de ses hésitations (1). Ces sorties ne manquèrent pas de trouver de l'écho en France? Bernard Rouillet, entre autres (2), dans une des églises de Bourges, invectiva furieusement contre Sixte qui, disait-il, « conseillait la paix et s'entendait avec les hérétiques. »> Quand ce pape mourut (ce qui arriva bientôt), les curés ligueurs ne surent pas contenir leur

joie, et Âubry l'annonça en ces termes : a Dieu nous a délivré d'un méchant pape et politique. S'il eût vécu plus longtemps, on eut été bien étonné de voir prêcher dans Paris contre le pape, et il Teût fallu faire (3). j> Les idées théocratiques n'ont jamais été qu'un prétexte et un moyen dans la Ligue.

Sixte-Quint, fort irrité des personnahtés qu'on se permettait contre lui en France et en Espagne, en fit faire de grandes plaintes, ce qui n'eut aucun résultat. Ayant appris que PanigaroUe, le premier prédicateur de son temps, se laissait aller à rinfluence des Espagnols, et prêchait avec trop de véhémence contre le roi, il lui fit ordonner de revenir à Rome sous prétexte d'en faire son prédicateur ordinaire (4) ; mais PanigaroUe resta sourd à l'injonction.

On a vu que l'évoque d'Asti avait prêché la Saint-Barthélémy, dans sa jeunesse, à la cour de Charles IX; il n'avait rien d'âpre cependant dans le langage, et ses nombreux écrits font honneur à sa réserve, s'ils ne font pas honneur à son talent, a Cet homme docte, dit Lestoile, fort pathétique et pér-

il) Gregorio Leti. Vie dit, pape Sixte F, Ir. fr., 1758, in-12, t. II, p. 439.

(2) Le Duchat, notes sur la Ménipp., t. II, p. 207. — Jlém. de Xeueri, t. II, p. 7 9.

(3) Maimbourg, Hist, de la Ligue, L IV, ann. 1591-

(4) Gregorio Leti, loc. cit.

(.IIMMIIII:: 11, .^ 1". t(il

suasil, pnvscloit iwrr ^rand concours (it afliiuMicc (i»^h peuple, principalMncnl de daines el de damoisellcs aïix(pi(dles sa l'acoiï reveiioil Tort. »> On voit par un passiige du lUiron de Fœnente (|ue ce succès auprès des f<înimcs, que I^ani^rarolle parlajifcail avec le Pclil-Feuillanl, donna lieu h plus d'un s;ircasnie, car d'Aiibi^nc' sii|)pose plaisannnenl rpïe l'éveque d*Asli commença un sermon par ces mois : « (yrst J)(mv vous,

bellt'y que je meurs , en appliiiuant ses yeux sur un(. ' ^ ^•l-

lande de l'amour de la(|uelle il esloit descri(^ partout ; le peuple cstonné de cette entrée se rassura quand, après pauses et soupirs, ce bon docteur ajouta : dit Notre Se'ujneur à son Église (i). » Mais c'est là sans doute un de ces nombreux mensonjes dont le oausli(iue huj,^ucnot aimait à éJ,^ayer ses cyniques pamphlets.

Panigarolle, d'ailleurs, Davila l'affirme positivement (-2), prêchait en italien (8), et cela ne l'empêchait pas d'avoir un auditoire très-considérable. C'était sans doute une affaire de mode chez les femmes de venir écouter ce parler élégant et mélodieux. N'oublions pas que nous sommes dans le siècle de Catherine de Médicis ; n'oublions pas les grandes colères de Henri Eslienne contre le nouveau langage italieniè.

L'élégance des manières de Panigarolle était séduisante. Au lieu d'accumuler les personnalités elles gros mots, il distinguait et déduisait, ne faisant jamais défaut de vifs et subtils arguments contre Vhérétique ; les violences de Boucher, « qui faisoit gloire et marchandise d'injures, » le dé-

(1) Les Aventures du baron de Fœneste, 1. IV, ch. viii, au Désert, 1630, in-8o, p. H^S. — D'Aubigné revient sur ce trait dans la

Confess. de Sancij, p. 348.

(2) Davila, t. II, p. 1[^]2.

(3) On voit aussi un cordelier de Laval, Yves iMagistri, prêcher tous les jours en espagnol a la chapelle de la reine pendant le carême de 1591 . Mais il est à remarquer que ce Magistri était chapelain de la garnison de PhiUppe II. Ses appointements lui lurent inexactement payés, et, dans sa mauvaise humeur, il écrivit uu pamphlet royaliste qu'on le força ensuite de réfuter lui-même. (Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 77 B.

foulaient sinrrulièremont, et il l'en réprimnndait souvent. L'acliarnncient (luc le curé de Saint-Benoit montrait contre le feu roi révoltait surtout Pani^arolle : «Les Italiens, disait-il à ce propos, qu'on accuse d'être vindicatifs, assouvissent leur haine par la mort de leur ennemi (1). »

PanigaroUe était donc assez modéré de sa nature, mais l'exemple remportait; il lui échappa, un jour, dans la conversation, de dire que la paix était désirable. Le propos fut rapporté aux Seizequi je prévinrent qu'il eût à parler autrement, sans quoi ils le feraient coudre dans son froc comme dans un sac, et renverraient par la rivière porter ses paroles conciliantes. L'avis fit rédéchir PanigaroUe. Jusque là, quand il sentait la passion le gagner, il avait soin de boire un grand verre d'eau froide disposé d'avance sur la chaire; mais r>Q souvenant de la menace des Seize, il se mit si fort en colère dans son prochain sermon, qu'en se justifiant i'èiveun homme de paix, il oublia de boire le verre d'eau et cria de toutes ses forces et à trois reprises : guerra! giier-ra! gtierra! Ces paroles produisirent un grand effet; l'habitude qu'on avait de voir PanigaroUe calme fit supposer au peuple

quelque rai* son nouvelle et puissante de persévérer dans l'Union (2).

Cette modération qu'avait désirée Sixte-Quint, Mayenne commençait à en désirer aussi quelque chose. Les tendances démocratiques étaient plus fortes que lui, et il n'avait pu annuler le Conseil de l'Union qu'en promettant les États.

(1) Lesloile, *ibid.* p. 41.

(2) Le Grain, *Décade de Henri-Ir-Crand*, 1. V, p. 450; — *Sat. Menipp.*, t. II, p. 139.

CKAIMTIIP. II, (J II. 1(1.1

SU

Iltour sur los libolli^i puMiéM parles prédiratoui.H. — Lounay rcrii« Mt

aiifiTÔdriiis iilisnluiisli's. - Lrilro (lu PiMit-Kouill'inl A Ihurl Fil. fiéin'braKl invoqu«i la (lisriplin<^ errK'siasIijuê. — l.n Vir tU ChypoetUe Henri de Valoii, par Duucher. •— />/• Juiia Henn-ci JJ/abdf

cutionr, par lo iirine. — Analyse do co TraiUi; droit do l'Église, (ln>it <lii |i.'ii|>l.v - Niifro [Kimi>lilol do iJouclitT.

On a vu quelles atleiriles avait subies la monarchie dans la personne de Henri III: avant de poursuivre, il faut revenir quelque peu en arrière et nous arnMer un instant pour consulter les pamphlets, les traités après les sermons, pour voir enfin les iiardiesses et les atlapies remonter peu à peu du particulifT au fi^niéral, du roi à la royauté, du fait au droit, de Tapplication h la doctrine. Les écrits publiés par nos prédicateurs mêmes, (qui la

plupart étaient libellistes m même temps qu'orateurs, seront plus que suflisants.

Il coûtait peu h ces pamphlétaires d'être en contradiction avec eux-mêmes, de renier leur passé. Launay avait naguère soutenu <i que pour aucun prétexte de religion ny autre tel qu'il puisse estre, il n'est permis de prendre jes armes contre son roi (1), » et le hvre où il démontrait ces propositions royalistes avait été dûment approuvé par sept docteurs de Sorbonne, entre lesquels Prévost et Guill. Rose. Quand la Ligue eut adopté la doctrine de la souveraineté populaire, Launay ne fut pas le moins du monde embarrassé et il se fit démocrate tout comme s'il n'avait jamais été absolutiste. Tour à tour calviniste eî romain en religion, il fut tour à tour monarchiste et républicain en politique.

Le Petit-Feuillant avait les mêmes antécédents, et il les répudia aussi avec impudence, à la première occasion. Il s'était vu admis dans la familiarité, dans les confidences dé-

(1) Dcchir. et liéfut. des fausses suppos. et perverses appltc. à'aucnnes scnfeucvs de la Sainte-Ecrîfmw in-S^, ch. ne; viii.

If) 4 LES PRKDICATEUnS DE LA LIGUE.

votes de Henri III. Aussi, quand ce monarque apprit que Montgaillard le traitait d'athée, il lui écrivit de sa main une lettre qui se terminait pas ces mots : « Vous parlez mal de moi, vous qui me cognoissez jusques dans 1 ame pour plus et meilleur catholique que ceux qui me veulent nier pour roy (1). j) Le Petit-Feuillant fit aussitôt imprimer une insolente réponse (2) où Henri III était menacé de l-enfer et déclaré déchu de tous ses droits. Il ne l'appelait plus sire, mais monsieur, et il ajoutait : « Ce n'est qu'avec horreur que je parle et traicte avec luy. j)

Voilà oïi en était tombée la royauté. Tous les arguments semblaient bons h ses adversaires. Genébrard l'attaquait en juriste ecclésiastique et avec tout le pédantisme d'un docteur en droit canon (3) ; Boucher, à son tour, avant de faire un traité en forme, l'attaqua. Le seul titre de sa vie de Henri de Valois dispense de la lecture (4). Ce pamphlet, qui est bien du curé de Saint-Benoit (5), était destiné au peuple. Chaque assertion y est confirmée par une gravure grotesque. Les sept péchés capitaux, dans lesquels Henri III tombe tour à tour ont été grossièrement commentés par un artiste mal habile. Le fond de cet opuscule est digne de la forme. Cheverny est traité de loup et Harlay de voleur, cela suffit pour indiquer ce qu'est le style ; Henri III est accusé de faire de l'or et d'avoir empoisonné son frère Charles IX dans une sauce de brochet, cela suffit pour faire apprécier la valeur des faits avancés. Boucher finit par une exhortation à secouer le joug de la tyrainie, h chasser le nouveau Néron,

(X) Matthieu, Hist. de Fr., t. I, p. 770.

(12) Réponse du P. Dom Bernard à une Lettre que lui a escrite Henri de Valois. 1589, in-8o (V. P. Lelong, no 18841.)

(3) V. De Clericis qui participarunt in divinis ficienter et sponte cum Ifenrico Valcsio post CardinaUcidium assertio, 1589, in-8".

(A) La Vie et Faicts notables de Henry de Valois tout au lomj, sans en rien requérir, oii sont contenues les trahisons, perfidies, sacrilèges, exactions, cruautés et hontes de cet hypocrite et apostat. 1589, in-8" (Bibl. roy., L, 1476.)

(5) V. le Dicf. des Anonymes de Barbier, n^' 19055.

Iaî seul li'.iil rëiinninable (lo co lihelh» (1), est une adhésion :i la Saiiil-llarlii(il('iny qui oonfiniir posilivenionl ce que j'ai avancM^ plus haut : hî curé de Saint-Benoll reproche à Henri III d'avoir divul^^ié h l'avance les projets de massacre et ajoute : « Cela eut él«' ^M-and mal pour la religion. »

Pour un docteur en tH'olo^^nc; une pareille brochure semblait très-peu t^rave; aussi les jçens sérieux ne; se la passaientils que sous U\ manteau, ('/était une piture a|)propriée aux manants, faite pour la l'oule. Dans les intervalles de cxîtte guerre d'avant-j^^arde, Roucher travaillait h son grand traité sur la déposition de Henri IH, (lui devait être le premier manifeste savant, étendu, dogmatique, de la Ligue.

Le Dejusta Ahdii'atione Hcnnci iertii était \\ moitié imprimé quand Jacques Clément, par son attentat, sembla le rendre inutile. Boucher cependant ne voulut point avoir perdu son temps. Il se hûta donc d'achever son travail que la Faculté de Théologie, dans le privilège, déclara « plein de piété et de dévotion, et servant à l'instruction et à Tédification des peuples. y>

Ce traité, que De Thou regarde comme le produit le plus violent, comme le dernier mot des colères de la Ligue (:2^, parut chez le libraire Nivelles en 1389 (3), et fut réimprimé h grand nombre deux ans plus tard , par les presses de Lyon (-4) . Ce que Boucher avait dit de Henri III pouvait

(1) On peut comparer deux pamphlets analogues du Lyonnais André de Rossaut. (V. P. Lelong, 19105, 19107.) Le second est dédié à La Chapelle-Marteau, « qui est engagé à faire une statue à

Jacques Clément. » N'avons-nous pas vu aussi Marat au Panthéon?

("2) ... Librum quo non aliud flagitiosius toto illo effœenatœ licentiae tempore publicatum est, eoque rabula impudentissimus innumeradictu fada et auditu horrenda per sunimani calumniam régi aflingebal. ^Tliuan. 1. XCV, g 10; t. IV, p. 728.)

(3) De justa Henrici tertii Abdicatiûiie aFancorum rege libri quatuor. Paris, Nivelles, 1389, in-8o (Bibl. roy., L., 1449.)

(4) Lyon, Pillehotte, 1591, in-8o. (Bibl. Mazarine, 32884.) Je me sers de cette édition quoiqu'il n'y ait pas dix chapitra ajoutés, comme le veut le P. Lelong. (V. no 19034.)

s'appliquer à Henri IV; on lut donc beaucoup ce livre. Il y avait là au surplus un certain nombre d'idées générales, à travers les accusations particulières. L'ouvra^e devint, pour ainsi dire, le manuel des ligueurs théoristes. Il y eut désormais une sorte de scholaslique politique, i)édante, amère, que nous retrouverons souvent, et qui dès lors se déclara reine de l'opinion au nom de la théologie, au nom du droit. Le traité Dejusta Henrici tevtii Abdicatiione par son importance fondamentale, par l'influence qu'il exerça, mérite une analyse détaillée.

Boucher laisse percer sa prétention dès la préface. Ce n'est plus un sermon qu'il veut faire, ce n'est plus en français qu'il écrit, vulgari idiomate; cette fois il s'adresse aux savants, à l'Europe tout entière, dans la langue même de l'Eglise, et si son livre n'a pas paru plus tôt, ce n'est pas la peur qui l'a retenu, mais le besoin de mûrir sa pensée, mais l'entraînement des affaires (1). Ce traité d'ailleurs n'a pas été jeté au hasard et sans réflexion ; des théologiens, des jurisconsultes, des hommes d'état, entendus,

des gentilshommes même, au- Uci ipsi, ont coopéré à ce travail, que Boucher donne comme une espèce de manifeste officiel.

Après ces préliminaires, l'auteur se demande: 1°* L'Église, le peuple, ont-ils le droit de déposer les rois? 2° Henri III doit-il être déposé par l'Eglise? 3°* Doit-il l'être par le peuple? 4° Dans la conjecture actuelle, a-t-on le temps d'attendre la formule de déposition et faut-il recourir aux armes? — A ces quatre questions répondent les quatre livres du traité de Boucher. Restons fidèles aux divisions qu'il a adoptées.

I. — Le droit de déposition est double. L'un appartient à l'Eglise, l'autre appartient au peuple.

i. — Le pape ou ses représentants peuvent abroger les lois, changer les constitutions, pourvu qu'ils délient les peuples du serment d'obéissance et qu'ils avisent à confier à un

(1) ... non pavendi (novit Deus) sed maturandi causa fuit... asgidua negotiorum varietas et otii penuria erat (ad lect.).

CHAPITRE II, K II. VU

^•ardion plus sûr W Imiipcau hnmnin s^uv^ pnr le Christ (1). Celhî proposiliori parait si simple, si natunîllo à Hoiclmîr, qu'il nti S(î donne)as la p(ine de l'appuyer par des raisonnements, mais senlemenl par de.s exemples liislorifjues.

i. — La souveraineti' du peuph* ne peu! pas être contestée. C'est le peuple (lui fait les rois; 1(î droit d'élection e<l supérieur au droit d'Inirédité, et quand elle a nommé un roi, la ré)iiil)li(pie

^mU' néanmoins son pouvoir. Le peuple a sur les rois le droit de vie et de mort (4). La monarchie n'est qu'un contrat mutuel, ut in contradihus de muhio, et il faut maintenir la vieille formule française : <t Mettre les rois hors de païe (3). » C'est ainsi ([ue la couronne a passé des Mérovingiens à Carlovingiens, et des Carlovingiens aux Capétiens.

H. — Le droit de déposition que l'Eglise possédait de manifestement doit-il s'exercer contre Henri III ? Oui, pour dix causes» pour dix crimes patents.

i, — Henri III est parjure. Or, les parjures sont incapables de gouverner, et on les a toujours déposés. (Accusation, puis impossibilité de régner quand on est coupable du crime indiqué, enfin exemples historiques, telle est la méthode syllogistique, uniforme, que Boucher reprend à chaque ordre de faits nouveau. Il suffit d'indiquer ce procédé.)

(1) ... Pœnes romaniim pontificem aut qui infra ilhini sunt... arbitrato suo... regni jura immutare, leges abrogare..., tum populos obedientiae vinculo eximat, detque operam ut alleri coimmodiori grex a Christo redemptus committatur... (p. 13).

(2) ... Reges à populis constitutos esse (p. 120) ; — electionis jus hereditario jure superius (p. 30) ; — rege constituto, suum leipublicae sup eum jus remanet (p. 31) ; ~ populo in regem potestas est vitae ac necis (ibid).

(3) C'est une vieille formule empruntée à la chevalerie. On sait que François I^{er} usait précisément du même mot, mais, avec bien plus de raison et dans un sens tout opposé : « j'ai mis les rois hors de pages, » disait-il souvent, et il entendait par là l'affermissement du pouvoir absolu. Boucher devine presque le gou-

vernement constitutionnel et les ministres responsables quand il ajoute : « Regni non régis ministri in Gallia (p. 44). »

^ — Il est assassin et parricide, quod innocii principes cœsi, quod propinqui^ quod pev assassinos. Il n'y avait pas à ce crime le moindre prétexte, pas même l'ambilion du Balafre : Giisius ambitionis expers (1).

3. — Il est meurtrier-sacrilège, car il a tué l'évoque Louis.

4. — Il est fauteur d'hérésie. On se rappelle les édits de pacification, le secours qu'il a donné aux Réformés de Flandre, la désignation du roi de Navarre comme son successeur, le serment qu'il a gardé, fuies servata (2), à cet hérétique.

5. — Ileschismatique. C'est une usurpation sur les droits de l'Eglise, sur les droits du peuple, de se servir comme il le fait de la formule : « Tel est notre bon plaisir, » et de dire : « moïi état, mon royaume, mon clergé, ma noblesse, mes sujets, » au lieu de « notre état, etc. »

6. — Il est simoniaque. N'a-t-on pas levé par ses ordres des impôts sur les sacrements ? N'y a-t-il pas eu un tarif : quinze sous pour les mariages, dix sous pour le baptême des enfants mâles, cinq sous pour celui des filles, et cinq sous pour les enterrements ?

7. — Il est sacrilège. Ne s'est-on pas emparé en son nom des biens du cardinal de Pellevé ? Boucher ajoute, à propos des couvents et des religieuses (3), des détails que le P. Sanchez, ou tout autre casuiste de même espèce, eût à peine insérés. Malgré le vers de Boileau, on ne peut citer même en latin.

8. — Il est magicien. Les sortilèges qu'il a essay^{és} sur d'Épernon, à l'aide d'un serpent, sont avérés. De plus, on a trouvé des chiffres, des caractères inconnus, des noms horribles tracés par lui dans des cercles ; on a découvert des croix entourées de satyres (4).

(1) Pag. 87.

(2) Pag. 126.

(3) Pag. 169.

(A) Pag. 170. — Cf. Ménipp.y t. II, p. 345 et suiv.

CHAPITTIK II, S "• ĨÂlf

9. — Il est impi<*. Oui l'a jamais vu se d(*ronvrir (levant riios-liê? Qui no sait (\\u\\ ses alïrrux mignons ont vU\\ enterrés dans l'i^t^lise Sainl-Panl ?

10. — Kniin il esl analheme. Le; poiilil'e ne la |)as absous. m.
— Le peupledoU^XiM'cer son droit (le (li'posilion contre

llem'i III, (juand mênïe le s;iinl-p(M'(* lui pardonnerait (1).
Ainsi la pénilenee peut lui rendre le royaume du ciel, elle ne peut lui rendre son royaume de France. Il y a à cela huit raisons.

1. — Il est perfide. Les Turcs eux-mt^mes n'ajouteraient point foi au récit exorbitant (pie Boucher en pourrait faire.

4. — Il a lésé la majesté de la réi)ublique ; lésé les trois ordres en dissil)ant le trésor. L'ap|)ul des princes étrangers ne le sauvera pas.

3. — Il est tyran et ennemi de la patrie. Or, il est permis de tuer un tyran. C'est le droit, c'est le devoir de chacun en particu-

lier, du premier venu. L'histoire a absous et enregistré avec honneur les noms des régicides (4).

•i. — Il est cruel. Non seulement il a voulu faire empoisonner le bon Charles IV, son frère, mais, comme Néron, il a rêvé rincer de sa capitale, et ce n'est pas pour rien qu'on compte quarante-cinq bourreaux à ses ordres.

o. — Il est inutile au gouvernement.

6. — Il est adultère, souillé d'habitudes honteuses (3), entouré d'athées qu'il comble de richesses, et, avec cela, hypocrite. Son ordre de VEsprit-Saint est Tordre de FEsprit feint (4).

(1) Absolutio ciilpam non pœnam aufert, p. 2²:2. (t2) Tyrannum occidere licet (p. ±2¹). — Privatus qiiivis tyrannum reipublici\3 hostem occidere potest (p. 270).

(3) V. les détails, p. 364. — Voir aussi p. 335. — Boucher ose avancer que la haine de Henri III contre le cardinal Louis de Guise n'avait d'autre fondement que les refus qu'il en avait essuyés dans sa jeunesse. « Ce conte, (dit Voltaire qui avait beaucoup vu quoi qu'on en dise) ressemble à toutes les autres calomnies dont le livre de Boucher est rempli. » (Not. sur la Henriade, ch. i, n. 4.)

(4) Pag. 316.

170 LES PHÉniATEiins nr ta ucvk.

7. — Il est coupable de tous les vices. L'orgueil, l'envie (c'est par envie qu'il a tué Henri de Guise), rinii:ratitude, la dureté pour les siens, l'impiété envers les morts, la lâcheté, la jactance, sont ses moindres défauts. A quoi passe-t-il son temps? il ap-

prend k chanter, il s'occupe de grammaire, travaux indignes d'un roi :

Declinare cupil, vere déclinât cl ipsa (1).

Les anagrammes qu'on peut faire de son nom prouvent la fatalité qui pèse sur lui. Qu'y a-t-il dans Ilenricus de Vallesio ? il y a ; o Detis ! vereiUe antecImstu^ . Et de Valois ne donne-t-il point : o le Judas ! Ainsi encore, dans Henri de Valois, on a vilam Hérodès, ou Julian Héwdes, ou dehors le vilain ! on ah ! ruine des lois, et enfin dans Henricde Valois, il est facile de découvrir : o crudelis hyena !

8. — Il s'est condamné de sa propre bouche. Boucher énumère des paroles d'humilité chrétienne dites par Henri III, et qu'il donne comme des cris involontaires de sa conscience.

IV. — On ne doit pas attendre la formule du jugement par les États, la déposition régulière. Il y a urgence. La Ligue n'est pas offensive, elle n'est que défensive. Après avoir inséré tout au long le serment de l'Union et la bulle de Sixte- Quint, Boucher, abandonnant la forme didactique qu'il avait suivie jusque-là, procède par apostrophes, par tirades, et parodie la forme des Catilinaires. Tantôt c'est à Henri III lui-même qu'il s'adresse , ce monstre plus hideux que les cyclopes, pejor cmlopilms] tantôt c'est aux chrétiens pour qu'ils

(1) Ce vers esltiré d'une épigramme d'ÉtiennePasquier, contre Henri III: Gallia dum passim civilibus occubat annis. Et cinere obruitur semisepuUa suo.

Grammaticam exercot média rox noster in aula, Dicerejamque potest vir generosus : arao. Declinare cupit ; vere déclinât, et ille,

Bis rex qui fuerat, fit modo grammaticus.

Ainsi les ligueurs prenaient des armes partout, même dans les plaisanteries des Politiques.

CIIAPITIIR If, § 11. 171

fui^{ent} IVx('ommmii<' ^ ; au clergtS à la noblesse» an liers-état pour qu'ils sr ntirml de eelte fanion ; aux ma^ nstrats surloul, |)o!n* (|u'ils n'iniih'il pas les vils conseillers fin parlement restiis lidMos au tyran, (jhtnœ (Diimalia, imbUcovum ('.litiontui vcutirs.

Mais tout h vm\) noucliersinlcrrainpl. u Voilà, s'derie-t-il (|ue tandis i{\w nous (Vrivons, laiidis ([wo la chaire, les conseils publics, l'orpiiisation de Tarnii^e prennent nos moments et interrompent nos mtWitations, voilà (prune nouvelle se répand, vvra-hiH}^ wnul ac terribilis. Un jeune nmme, nn autre Aod, plus eouraj2:eux qu'\od, et vraiment inspin^ par le (ilirist, par la charité (1), a renouvelé ra-ïtvr̄c de Judith sur lloloi>lierne, l'œuvre de David sur Goliath. Jacques Clément n'a lait sans doute que mettre en pratique une doctrine devenue générale (^) ; mais son courage, ce dessein si glorieusement achevé, et qu'il avait révélé à l'avance h quehines-uns (à Boucher peut-être), quod ntnniullis ipse vcvelaverai, tout cela mérite la reconñiaissance et a répandu la joie, une joie sainte, dans le cœur des gens de bien (3). Gloire à Dieu! la paixest rendue à TEglise, à la patrie, par la mort de cette bête féroce, triiculentis^imœ bestioe. » Et Boucher ajoute : Clément lui a fait expier sa fausse cléjiiience; faho usurpa tœ CLÉ-MEîSTL^i: pœuas dédit.

Que reste-t-il à fiiirc? se demande en terminant Tauteur. I/exemple de Henri III ne sera pas perdu; le traité de Justa Abdi-

catione ne sera pas inutile. Le Béarnais reste, qu'il faut chasser et écraser (4). On a tué un roi impur, on ne souffrira pas un tyran exécré (o). C'est la mission du peuple de le

il) ...Aller Aiûd, imo etiam forlior (p. 451). — Ultore Chrislo (p. 452). — ... Per summam charitarem (p. 453).

\2) ... Quod aliis plerisque in ore erat credenJûs tyrannos (p. 450K

(3) ... liicredibilis bonorum omnium gaudio et exultations \ibid.).

(i) ... De hoc quoque excludondo, imo conlerendo dbûsse \ide-ri c\\piamus {prœf.).

(5) ... Et nos qui nec impurum sustinere potuimu^ execralum istum assumemus (p. 455K

IVapper; c'est la mission de Mayenne, ce frère des Machabées, de le vaincre. Dieu se laissera exaucer.

Tel est le singulier livre de Jean Boucher (1). C'est bien l'image du temps, un mélange de bouffonneries grossières, de quolibets ridicules , de subtilités schoslatiques , de violences d'école , d'apostrophes de carrefour , d'arguties de légistes, d'indigeste érudition biblique, de pédantisme profane, de haines passionnées, de débris de la théocratie papale et de je ne sais quel pressentiment grossier des doctrines révolutionnaires; et au milieu de tout cela, entre une fable ridicule et un syllogisme, entre une calomnie impudente et un texte de juriste, des idées sérieuses , une passion

(1) On a longtemps attribué à Guill. Rose un traité analogue : *De justa reipublicæ christianæ in reges inpios autoritate*. Il est curieux de comparer les accusations contenues dans ce livre (pages 87 à 101) avec celles de Boucher.

Je ne m'attache qu'aux traits les plus caractéristiques :

« Les exactions de Henri 111 ont ruiné la France. Ce prince a traité son royaume comme Verres avait fait de la Sicile, avare et sordide expilavit. C'est un second Néron, car il ne suffirait pas de le comparer à Mahomet, Mahomete millies nequlor et scelerator. On ne peut se figurer ses prodigalités; voici son budget d'une seule année, de l'année 1584: *in turpissimarum voluptatum ministros in suos Amasios et Gnathonés quinquagpsies centena millia aureorum dissipavit*.

« On sait quelles étaient ses mœurs : *a niillo (genere intemperantis-*

simarum libidinum abstinebatiir Execrandas contra naturam li-

bidines.

« Il a fait mourir son frère Charles IX, afin de lui succéder plus tôt, *ut multi asserunt ejus opéra veneno cxtincti*.

« L'église dépérissait sous son règne. Les évêchés étaient au plus offrant, au plus incapable : *Eplscopatus et abbatie non minus libère*

vendebantar quam in inedio foro oves et boves Quis ignorât am-

plissinws epli^copatns pueris, cœcis, surdis, iniprobis attributos ?

» Son alliance avec l'hérésie, avec la senline de Genève, senti noe genevensiSy est évidente. Il a soutenu les Genevois contre leur excellent maître, contre leur souverain légitime, lo duc de Savoie, optimum Ducem, eurumque leijitimum principem Sabaudioe. La Jézabel anglaise Élizabeth, le duc d'Orange et autres, et similis farinœ, hoeresiarchis^ étaient ses amis.

Voilà comment l'écrivain anonyme, rival de Boucher, justifiait Tacte de Jacques Clément.

niAPiTUR II, Î5 II. 173

(Hiol(|uofois f^lorpuMilr, um; lo^çi(|ue sern^c, un inconlrslable lal(înl (le poliMiiisie. La marchuî est vive, les raisonneincnis sem% les eliapîires roiirls, Penseinhle admit et frappant. Tout le xvr siècle semble sNHre (hiversé la p(M»*-iiuM(;, el W. livre (le Rouelier est une date. (Vesl, (irolius l'a tri's-hien remanpK'^ (t), la JÀ^mi sVinparanl de la politifjue populaire (pi'avaient formuler aïiti'M'ituiement les minisires Calvinistes et la modifiant par les traditions saeerdol;Ues.

L'ouvraj;e de Boucher, à la fois sec et d(5clamatoirc, ce style fidèle h la barbarie du moyen-Ape et au cic(^ronianisme de la renaissiance, cet amal}j;ame bizarre de plats (iuipro(|uo de loj;;omaciiie reli^ieuse, i)lurent aux ligueurs. Le de Justû Abdicatione obtint le plus grand succès. Au fond ce n'était (jue la manière de VAihdiKjir pour Uêvodate bizarrement accouplée avec la manière ricRamus, le procc'dé de Rabelais, et du Maître des Sentences fondus dans un mème livre par un sophiste ptVlanl el trivial.

L'infaligable activité de Bouclier ne s'en tint pas à celle démonstration en forme ; il lui suffisait d'avoir fait une fois ses preuves de bel esprit érudit, de casuiste politique. Le curé de Saint-Benoît reprit bientôt la polémique courante, la guerre des sermons et des petits pamphlets. On a de lui (2) une réponse au mandement royaliste de Tévêque du Mans (3), qu'il publia quelques semaines après le de Justâ Abdicatione. Les prétentions du Béarnais à la couronne y sont combattues avec acharnement et l'assassinat du feu roi y est, comme toujours, exalté : « L'action de Jacques Clément , dit Boucher , est

(1) Oper. Théologie. y Amsterd., 1679, in-f[^], p. "M A.

(2) V. le P. Lelong, n[^] 1908i; — Dict. des Anon. de Barbier, 9799 ; — et Catal. Leber, t, II, p. 208.

(3) Lettre missive de llJvêque du Mans (Claude d'Angennes), avec (ti Hêponse à elle faicte par un Docteur en Théologie, en laquelle est répondu à ces deux doutes : Si Von peut suivre en senreté le Boi de yavarre et le recognoistr pour Roy, et si Vacte de S. Clément doit estre approuvé en conscience et si il est louable ou non. Paris, Chaudière, 1589, in-8o. — Réim. à Orléans et à Troveb.

chose Irès-louahle, proche de martyre, et le contraire ne se peut soutenir sans pgrande témérité, sans apcrte et sanglante mahce et sans porter scandale au peuple. »

VoilJi oii les théoriciens de la Ligue en étaient arrivés en lo89 : ils voulaient la souveraineté du pape et la souveraineté du peuple; ils faisaient la guerre aux mots, ils transportaient, on Ta vu, leur haine dans le vocabulaire, dans la langue. Le Petit-Feuillant affectait d'appeler Henri III monmur] et Boucher ne

voulait pas que le roi dit ?no;ï royaume. Malgré soi, on ne peut s'abstenir de modernes rapprochements. La Harpe a écrit sous le Directoire un traité fort aigre contre les excès de Tidiome révolutionnaire. Du Perron ou Malherbe en auraient pu faire autant après la Ligue.

Mémoire de Panigarolle sur la situation des partis et les chances des prétendants. — Di\ erses catégories de ligueurs d'après Pasquier. — Vues et intrigues de Philippe IL — Rôle de la maison de Lorraine. — Le parti des Politiques. •*- Avis du duc de Nevers sur les prédicateurs dans son Traité de la prise d'armes, — L'évêquede Beauvais Fumée insulté par un lieutenant de l'échevinage.— Le clergé de Màcon, fait le siège de l'hô tel-de-ville. — A Lyon, d'Espinac donne son palais épiscopal pour en faire une prison. — Les prédicateurs de Toulouse et l'assassinat du président Duranli. — Missionnaires envoyés de Paris. — Hylaret à Orléans. — Sa mort.

A ne considérer les doctrines qu'en elles-mêmes, on serait tenté de croire que la Ligue, selon l'expression de Palnia Cayet, tendait exclusivement à réduire Vétat de France en une république soumise au pape.

Sans doute, c'étaient là les théories réelles, sincères peutêtre, de quelques membres acharnés de l'Union ; mais, il faut bien le dire, les ambitions diverses, les nombreux prétendants à la couronne, ne voyaient là qu'un instrument utile, propre à augmenter le désordre, et en même temps a augmenter leurs chances. C'est pour cela que l'Espagne encounigeait et propageait ces idées démocratiques ; c'est pour

rela quci le saiiil-siogo citait lavorahh» à- ces icndaiicos sacor-
(lulals.

lia division n^^nail dans tous les partis, et le donournu ni
(^Liit si impossihU; à pnivoir, que; pres(|U(' Ions Us princrs du
dedans et d'alonlonr aspirai<Mit s("rieus(;monl au Ironr» de
l'Yance, on an moins à nii (l«'Mncnil)reinoiil dont ils auraient
leur part.

l^anni ces prétendanls, il laul ('oinplcrCharles-Kmmannei,
duc de Savoie, (jui avait épousiê (Catherine, seconde fille de Phi-
lippe II, et qui réclamait le sce|)tre comme fils d'une fille de
François F'.

l^uii^arolle, venu, en 1589, avec le h^pat Gaëiano, semble
avoir été l'ai^ent du duc Savoie, auquel il devait d'ailleurs le
siège d'Asii. Durant son séjour à Paris, au centre même de rU-
nion, Tactil' (Kêque entretenit une correspondance suivie, fré-
quente, avec Charles-Emmanuel (1). Trois mémoires courts et
substantiels, qu'un curieux recueil du temps nous a conservés
(^2), furonl aussi adressés à ce prince par Panij^^irolle. L'an-
cien apoloi^nte de la Sainl-Bartiiélemy y expose ii son maître ce
qui s'est passé jusque-là, ce qu'il y a à faire, et ce que sont les dis-
positions de la nation. La partie narrative est peu imporlante;
tout cela est ailleurs et plus au long. Mais les plans et les juge-
ments de Panigarolle sont dignes d'attention; c'est la Ligue consi-
dérée du point de vue italien. Je vais donc analyser et reproduire
fidèlement, dans leur substance, les dépêches de fêvêque d'Asti,
sauf à les contredire tout à rheure :

« Il y a en France trois grands partis : les hérétiques, les Poli-
tiques et les catholiques.

((Les hérétiques veulent le roi de Navarre comme il est, et

(1) ... Numéro grandissimo di lettrere le quaU lio scritto a vostra Altezza in Parigi [Leltcre di Panigarola. Milan, 16:29, in-S»^, p. ^3 (Bibl. royale Z. 1114).

(2) Xi^ .Mem. a Estât recaeiilis de divers manuscri's, ensuite de ceux de M, de Viïleroy. Paris, Thiboiisr, 1623, in-S», V. p. 609 à 658.

s'appuient sur cette doctrine qu'il faut prendre les rois tels que Dieu les donne (l).

« Les Politiques, c'est-à-dire ceux qui juifincent la religion à l'état et non V état à la religion, veulent également le roi de Navarre, mais converti. Ils sont en grand nombre, même en Italie; un pape pourroit être élu qui leur seroit favorable; mais le saint-siège feroit en les appuyant chose indigne desoi.

« Enfin les catholiques veulent un monarque, bon et sur catholique, et qui le soit déjà.

a Dans cette conjoncture, cequ'il faut combattre à outrance, c'est le parti des Politiques, et partant le Béarnais. Le pape n'a qu'un rôle à jouer. Il faut qu'il envoie un secours, non en argent qui seroit très mal despensé (2), mais en troupes, c'est-à-dire huit mille fantassins et trois mille chevaux. Cela ne coûtera au saint-siège que cent mille écus par mois, et dans un an (pourvu que l'Espagne y aide, et que Tarmée pontificale aille netoijant la France), on pourra être maitre de la situation.

« Que faire alors? Faudra-t-il diviser le royaume en plusieurs parties, comme est à présent l'Italie ? Beaucoup sont de cet avis. Mais, si ce plan est de nature à bien servir à l'estaty il n'est d'au-

cune utilité pour l'affaire de la religion. Le vrai remède, le vrai moyen de rétablir la paix en France est donc de créer un roy, ce qui ne se peut faire sans une assemblée des Etats-Généraux qui l'élise.

« Maintenant, sur qui se portera le choix ? Quelle est la position, quelles sont les espérances légitimes de chacun ?

(1) Le singulier et brusque échange d'opinions politiques entre les catholiques et les protestants n'échappe pas à Panigarolle, et il trouve que le soutien prêté alors par les calvinistes à la royauté est « une notable acquiescence aux esprits des simples catholiques. » Panigarolle appuyait surtout la Ligue par esprit ultramontain. La démagogie insolente des Seize allait mal à son urbanité de cour.

(2) Cela prouve que les chefs ligueurs se préoccupaient encore plus de leurs intérêts que des intérêts de leur parti, et qu'ils prenaient leur part des secours envoyés par l'étranger.

CIIAriTHK II, S i»i- ^' ^' ^

((Je lui doute pas qu'un prince de la maison de Fk>urlK)n, le comte de Soissois surtout, n'obtint un Irès-^rand nombre de sulTrajçes. Une bonne jWPlie de la noblesse, lout(^ la mat^islra-ture , lui seraient favorables. Mais le liers-état le repousserait avec opiniâtret(L

« Après un niiMiibre de la famille de nourl)on , c'est le jeune duc de Guise, actuellement en prison, (pii rencontrerait le moins d'obstacles. Il aurait la majoritt'. de la noblesse, presque tout le clerj^^r', et le peuple unanimement.

((Il y a encore Mayeime. Ciclui-llii [n'aurait pas la centitme partie des voix nécessaires. Il est décidément fort escarte.

« On ne pense pas plus de bien du jeune duc de Lorraine (pour le(iucl son père réclamait, comme né d'une fdio de Henri II). Cette branche est fort peu en estime, et Mayennne d'ailleurs accepteroit plutost le diable pour roy.

«Enfin, pour en finir avec Philippe II, quand les ressources de TEspagnc seraient quatre fois plus grandes, ce ne seroit pas encore assez. L'Espagne est trop suspecte à la nation française. Si Philippe II envoie de l'argent, on le dé pense sans profit, chacun s'en joue et s'en moque : s'il envoie des troupes, on prend ombrage. Les prétentions de l'Espagne suffiroient d'ailleurs pour mettre l'accord parmi les Français divisés et pour fortifier ce tiers-parti qui commence desjà à pulluler. Bref, Philippe II n'aura jamais la couronne de France, h moins que l'extrême nécessité ne le fasse roi par la volonté du peuple.

((Quant à Votre Altesse , je ne la flatterai pas. Deux choses lui sont très-préjudiciables, son peu de pratique de la France, puis la rumeur qui courut sur l'affaire de Salcède. En revanche. Votre Altesse a pour elle c^ naturel belliqueux et libéral qui plaît aux Français; de plus, ellepourroitincor porer au royaume très-chrétien le marquisat de Saluées, qui seroit une porte perpétuelle aux affaires d'Italie; enfin son mariage avec une fille de Philippe II ne lui sera pas nuisible :

178 LES PRÊDICATEUnS DE LA L!CrE.

le duc de Mayenne lui-même ne se montrerait pas très-hostile îi cette combinaison, j)

Tel est, en résumé, et exactement reproduit dans ses termes importants, le mémoire adressé par Panigarolle à Charles-Emmanuel. Les vues de Rome, les idées italiennes sur la France s'y montrent sous un jour nouveau. Je n'ai pas besoin de dire que l'évêque d'Asti s'abusait sur beaucoup de points. C'est le propre des partis extrêmes de vivre d'illusions et de nourrir les espérances les moins fondées. Il est inutile de relever toutes les conjectures erronées de Panigarolle. Touchons seulement quelques points en passant, et rétablissons les faits.

Et d'abord, ce parti des catholiques, ou pour mieux dire des Ligueurs, que Panigarolle semble présenter comme parfaitement compact, n'avait pas cette unité imposante de vœux et de sentiments qu'il lui prête. Pasquier distingue soigneusement (1), parmi les membres de l'Union, trois classes distinctes : 1^o les zélés, qui en sont encore aux haines de la Saint-Barthélemy, et qui veulent tout tuer, Politiques et huguenots; 2^o les espagnols usés, afin d'en finir et d'avoir la paix, destinent la couronne à l'Infante; 3^o les Ligueurs clos et couverts, qui désirent la destruction du Calvinisme, mais sans changement de gouvernement. — On voit que les nuances étaient nombreuses. Panigarolle se garde de découvrir ces plaies de son parti.

D'autre part l'évêque d'Asti suppose à Philippe II bien moins de ressources et de chances qu'il n'en avait ; mais c'était sans doute pour flatter le gendre ambitieux du roi d'Espagne. — A le prendre d'un certain côté, la Ligue n'est qu'un épisode de cette longue et terrible lutte que la maison d'Autriche soutint contre la prépondérance croissante de la France. C'est l'époque d'intrigue après l'époque militaire, Philippe II après Charles-Quint : guerre moins éclatante mais aussi dan-

(1) Hecherch. siti'la Fr., 1. Vlil. ch. LV

CHAPITRE 11, 1^{er} lit. 170

gerceuse. En a)|)|iiv:iii(rUniou, IMiilippe; II avait deux hiits, l'un général, Tauliv parliculier; le premier, (|ui se ra|)porlail à ccUe p(Qlili(|ue de résistance par laiurllle il s'était fait vm Kurope le elief de la conlre-révolution catln)li(|ue, le second (|ui éUiil de raviver la rivalité entre la tYance el TKspagne, d«; conlinuer l'cruvre de (Iharles-Quint contnê François I•[^]

Durant Irente-drux ans, de loGGà IoD8, IMiilippo II ne cessa pas un instant de déployer la même activité persévérante à IVj[^]'ard de la France et de s'immiscer i)ar ses manœuvres per-lides dans la réaction contre les protestants. Dés les premières années de son W[^]f[^]ne, il entretenait des relations avec le cler}i;é de Paris. Un théolof[^]ien appelé Artus Désiré, qui allait demander secours m roi d'Espagne, au nom de quelques doc-teurs, fut même arrêté et dut, après jugement, faire amende honorable.

Au temps de Catherine de Médicis et de l'administration tolé-rante de L'Hôpital, Philippe II avait dit : « Les forces de l'Es-pagne ne peuvent être regardées comme étrangères dans une conjoncture oii il s'agit de la religion. » Après Tédit de pacilîca-tion de Bergerac, en 1577, il ne s'en tint plus aux vagues menaces d'intervention : « Désormais, dit-il, la foi est incompatible avec cette maison de Valois, il faut se pourvoir ailleurs. »

La conduite postérieure de Philippe II fut la mise en œuvre de ces paroles ; il avait d'avance tracé son programme de la Ligue. Tous les moyens lui furent bons jusqu'à écrire au prince protes-tant deBéarn pour lui offrir de l'argent s'il voulait attaquer Henri

III, c'est-à-dire, servir les catholiques contre ses co-religionnaires (1).

Après la mort de ce prince, Philippe II ne fut plus de cet avis qu'il fallait se pourvoir ailleurs que chez les Valois, et il réclama au contraire la couronne de France pour l'Infante

il) Ranko, liist.dcs OsrnanUs et de laynonarch, cspag., Xr.ir., iSS^?. in-S\ \ i205.

comme petite-fille de Henri II et la plus proche parente de Henri III. On verra les chances espagnoles s'augmenter peu à peu, et les prévisions de Panigarolle s'évanouir. A un certain moment, une grande partie du clergé finira par appuyer l'Infante. La puissante compagnie des jésuites sera aussi, comme rappelle Duplessis Mornay, un vrai lamin d'Espagne (1). Ce parti grandira donc et viendra néanmoins échouer contre le sentiment national.

Ce qui se vérifiera de plus en plus, c'est le discrédit dans lequel va tomber peu à peu la famille des Guises. Ce discrédit, révoque d'Asti Tannonçait déjà ; Mayenne ne fut pas à la hauteur du rôle que lui laissait son frère Henri. Le Balafré avec son esprit entreprenant et décidé, aurait écarté tous les rivaux, tandis que la faiblesse de Mayenne fit éclore de toutes parts les compétiteurs.

Ainsi donc, si Panigarolle diminue l'influence de Philippe II pour être agréable à la vaine ambition de Charles-Emmanuel, il constate avec raison l'abaissement graduel de l'influence lorraine; ses jugements souvent sont intelligents et perspicaces.

Le parti pour lequel Tévèque d'Asti est le plus injuste, c'est, on le devine, le parti des Politiques. Panigarolle voit là des ennemis dangereux, dangereux pour la Ligue, et il a raison. Cette sage

honnêteté, cette modération, dont les Politiques se piquaient, remontait jusqu'à Érasme, mais à Érasme modifié par L'Hôpital. L'illustre chancelier fut, en effet, par conscience et par supériorité, on l'a très-bien dit, ce que l'auteur des Colloques avait été par circonspection et par finesse d'esprit (â). Le bon sens d'Érasme, la probité de L'Hôpital, ce fut là le double programme de ces Politiques d'abord raillés par tout le monde, de ce tiers-parti « auquel, dit d'Aubigné, les réformés croyaient aussi peu qu'au troisième lieu

(1) Mnn. eiL iu-i-' du l(j2i, t. I. p. 2U.

(i2) Vmemaiiii, Mélaïujcs, 18:28, in-8o, r. III, p. 102.

riIAPITILK II, § III. 181

(lui est k pmv^ïloirc (1). » Mais laisse;/ tiire k temps; laissez les passions s'ainorlir, laisse/ Tesprit franrais avec s;i lo^nqoe droite se retrouver dans ce p(Me-nĩ(^Je, et ce parti grandira, et on saura les noms dvs inaKistrals int^fl^cs (jui rap[]uient : Tronson. iMlouanlMoh^ De Thou, Pasquier, Le Maistre, Guy-Clouille, Pitliou, Loisel. Montholon, Lesloile, de La r.uesie, liarlay, St^j^qior, Du Vair, Nicolaï; on deviniîra les auteurs de la MihiippiU' : Pierre Leroy. Passerat, Gillot, H-i|)in, Florent (ilireslien, Gilles Durant, lionnrcls reprtîsentanls de la bourgeoisie parisienne. Les ligueurs modtîrés, comme Villeroy et Jeannin, se rangeront même un jour sous ce drapeau (jui deviendra celui de Henri IV et de Sully.

Mais revenons à nos prédicateurs.

A toutes les doctrines répandues par les ligueurs, li toutes les attaques lancées du haut de la chaire, Henri IV allait répondre

par des victoires. C'était un argument sans réplique. Il importait pourtant de détromper la foule abusée, de reconquérir l'attention du peuple, de montrer ce qu'il était la politique de la Ligue : c'est ce que fit plus tard, avec génie, la satire Ménippée, qui fut pour le Béarnais une autre bataille d'honneur, une victoire définitive sur l'opinion. En attendant, de rares écrits royalistes ripostaient çà et là à la fécondité injurieuse des ligueurs.

C'était quelquefois un libelle obscène (2), une satire digne d'Arétin, que quelque huguenot déguisé (3) publiait malicieusement sous le nom du curé Pigenat et sous le couvert du libraire Nivelles, l'éditeur en renom de la Ligue (4). Mais

(1) Hist. univ., t. I, p. 290.

(2) Prose du clergé de Paris adressée au duc de Mayenne après le meurtre du roi Henri II, trad. par Pierre Phigenat, curé de Saint-Nicolas. Paris, NiveUe, 1589, in-40. On ne connaît que deux exemplaires de ce rare pamphlet, dont l'un à la bibliothèque de Rouen (Voir catal. Leber, no 4044[^]).

(3) Il y a une strophe sur le purgatoire qui sent son Calvin.

(4) Bichon, Nivelles, Chaudière, Morel et Thierry étaient les imprimeurs dévoués de l'Union. (Voir xMén., t. II, p. 88.

ces sortes de représentations étaient rares de la part des royalistes, et ce qui distingue surtout leurs écrits et les met à part, c'est la modération, la réserve, le bon sens.

Ces qualités se retrouvent à un haut degré dans deux manifestes célèbres, où le rôle des prédicateurs et leur influence sont vivement dépeints. Le premier, l'Anti-lisapfawl (1), est d'un petit-fils du chancelier de L'Hôpital, Michel Hurault, sieur du Fay.

L'auteur dit ouvertement que le roi d'Espagne a corrompu les prêcheurs et les jésuites, qui tous sont maintenant h ses ordres, et il ajoute : « Les curés sont éblouis de la lueur de son or et ensorcele des grandes espérances d'abbayes et éveschés qu'il leur donne. y> Le fils de L'Hôpital pouvait passer pour Politique, et, h ce titre, n'être pas un des zélés. Mais le duc de Nevers avait donné assez de preuves de son catholicisme dévoué, quand il se rangea du côté de Henri IV. Le Traité de la Prise cVarmes, où il justifiait loyalement sa conduite passée et expliquait sa conduite actuelle, fut un rude coup porté à la ligue, porté aux prédicateurs. De même que Michel Hurault, Nevers assure que les curés de Paris ont été a induits, voire forcés par argent et bénéfices. » Et, se moquant AMpetit bon hommehmn^y, de Boucher et autres rfe cette estoffe, il leur demande (2) ce qu'ils eussent répondu si on leur eût dit naguère que dans deux ans « ils dussent être employez pour installer un roy en France h leur fantaisie. »

Jusqu'à ce que l'exaspération tombât d'elle-même, les royalistes eurent beau faire. Ils se remirent donc à vaincre, tandis que les ligueurs redoublaient de moyens nouveaux pour exciter les populations. Décrets de Sorbonne, protestations du légat, processions, menaces de damnation, promesses de félicité céleste, sermons plus fréquents encore, tout fut employé avec une nouvelle hate, tous les moyens furent accumulés. pour ainsi dire,

(1) Mém. de In Ligue, t. IV, p. 212 et 217. — Il est à remarquer qu'Arnaud d'Antilly, dans ses Mémoires, attribue VAnt l'Espagnol à son père. V. P. Lelong, no 19232.

(2) Ap. Danjou, Àrch. car. d^ CHisf. de Fr., t. XIII, p. 152 et 172.

.ilin (II! nmdn^ W souUïvement n<!iHiral. Une bulle de (Oré-
 ^owii XIV vini en iiK^inc temps donner plus de force à la Li^uc :
 le pa|)e proniellail son appui comme pontife rt comme prince,
 (finvcumijuc pnterimus van sitium sjiiritualia ci tnnpnralia
 M'dm'illtavia (1), et il dt'fendail de plus aux membres du cler^fi
 tout rap|)()rt avec le l^anais, sous |)eine d'excommuneation et
 de retrait des Wnéfices.

Dans les provinces, les lif^ueurs tenaient un très-^rand
 nombre de villes. Ici, les corporations, les métiers, l'administra-
 tion muniei|)ale, propageaient TUnion maljçni Tévêque; là, le
 clergé violentait réchevinage pour l'établissement delà Ligue. Ce
 sont de ces contrastes singuliei^scju'offrent souvent les
 révolutions.

Ainsi, à Beauvais, un lieutenant de la commune, nommé Des-
 mesures, pillait les meubles de l'évêque royaliste Fumée, s'empa-
 rait de sa mitre, lui arrachait violemment du doigt l'anneau pas-
 toral^ et, se couvrant de ces ornements, contrefaisait le prélat
 (2). A Maçon, au contraire, messieurs de /'£- (jlise prenaient les
 armes contre les magistrats municipaux, barricadaient THôtel-
 de-Ville, et, h la suite de cette émeute cléricale, le duc de Ne-
 mours faisait jeter en prison les échevins et le prévôt (3).

La commune et l'épiscopat jouèrent dès lors un grand rôle
 dans la Ligue, soit pour appuyer l'Union, soit pour la combattre.
 On a déjà vu bien des membres du haut clergé, Rose, Aymar
 Hennequin, de Saintes, Sorbin, Panigarolle, tous évêques, se je-
 ter dans la révolte. Bien d'autres étaient venus grossir cette pha-
 lange rebelle, par exemple, les cardinaux de Pellevé, de Givry, de

La Rochefoucauld, de Bérulle, sans compter Geoffroi de la Martonnie,, évêque d'Amiens, de Villars, évêque d'Agén, Louis de Brézé, évêque de Meaux, Geof-

(1) RuU. de mars 1090, ap. Isambert, Recueil des anc. loi[^] franc., in-8o t. XV, p. 19.

(2) Louvet, Hist,dc Beauvais, 1625, in-S», t. II p. 66"2.

(3) Clerjon, Hist. de Lyon, t. V, p. 333.

froi de Saint-Belin, évêque de Poitiers, Jérôme Hennequin, évêque de Soissons (1), Nicolas Boucher, évêque de Verdun (2) et dix autres. Le primat Pierre d'Espinac, le collaborateur de Bouchier pour V Histoire de Gaverston, voulut donner à la Ligue plus qu'une adhésion ordinaire, il prêta son palais pour emprisonner les Politiques de Lyon (3). Nous verrons de Saintes, au lieu de faire un cachot de sa maison épiscopale, la vendre afin d'aider l'Union.

Si quelques évêques demeuraient fidèles à la royauté, les communes qui, comme Mâcon, refusaient d'entrer dans la Ligue, étaient une exception. A Paris, l'échevinage adressait très-fréquemment des avis, des conseils officiels, des instructions détaillées aux prédicateurs (4). Les municipalités partout faisaient alliance avec les sermonnaires. Les parlements, en Bretagne, par exemple, résistaient en vain par des arrêts de prise de corps contre les orateurs (5), par des mesures de toute sorte. La Ligue l'emportait sur le haut clergé, par les prédicateurs et les moines; tandis qu'elle s'emparait du gouvernement par les communes. A Reims, le chapitre se contentait d'usurper le pouvoir épiscopal et de lancer de virulentes excommunications (6) ; mais dans le Languedoc les prêtres ne s'en tinrent pas à l'ordre spirituel.

Déjà, à l'exemple de plusieurs cités, Toulouse avait fait des funérailles solennelles à Jacques Clément. Le P. Richard, provincial des minimes de cette ville, avait même, dans une

(1) La Uste donnée par Bon. d'Argonne, dans ses iVélanges de Tigneul-Mar ville, t. II, est incomplète. —Cf. i)7enipp., t. III, p. 525. Lo maheustre dit au manant en 1594 : « Des quatorze arciievêques vous n'en avez que trois, et des cent quatre évêques vous n'en avez que quinze. >> C'est une statistique un peu trop modérée. — Cf. Lest., Journ. de Henri IV, p. UO, note.

(2) Roussel, Hist. ecclés. et civ. de Verdun^ 1745, in-4«, p. 477.

(3) Cicrjon, lue. cit., p. 321.

(4) r. notamment arch. du royaume II, 1G89, 12^ reg. du bureau de la viUe de Paris, f's 335, 337.

(5) Des Fontaines, Hist. de la Ligue en Bretagne, t. I, p. 31, 43,93.

(6) Anquelil, Hist. de Reims, t. III, p. 179.

cHAPiTnK II, 8 ni. 1H5

oraison fiinM)r(\ \):m\ cet assassin ;ni r.m^; des martyrs, demandant (en qni ent lim) (in'onhî mit dans les litanies. Kxcilrf par cet exemple, le eord(îli(M' Maurel, au sortir d(i s;i chaire, se promena bientftt dans les rues un crucifix et un coutelas h la main, iwcc une troupe d(» jçens arim^s qui criaient : vive la Ligue! Quel(pie temps auparavant, ce même Maurel, aid<^. {\{i curii d(^ Clu^iaux, Odanl }h)[U\ jésuite, et de plusieurs autres pn^dicaleurs toulousains, s'était mis h att^npier nommément le

pn'sident Duranti, co i\u'\ ne contribua pas peu h ce meurtre épouvantable d'un majçislrat sans défense par une populace furieuse (i).

Dans les villes plus voisines, les ligueurs parisiens envoyaient des missionnaires. C'est ainsi que le duc de Mayenne dirigea sur Orléans deux cordeliers, le P. Picard et le P. Hyaret (!2). Cet Hyaret (3) avait publié, en 1587, un très-médiocre volume de sermons, pleins de llatteries pour tous les contemporains. Bail ne relève pas moins de deux cent quatre vingt-une indications d'auteurs vivants, dans les seules homélies de Vivent (4). En chaire, Hylaret n'avait pas la même urbanité, et il soulevait des passions si vives dans son auditoii^e qu'on s'y battait. A peine arrivés à Orléans, les deux franciscains s'installèrent dans les églises où ils déclamaient du matin au soir contre Henri IV. Hs fondèrent même, malgré l'éveque, M. de Laubespine, une confrérie dont les membres s'assemblaient en armes. Cette institution prit un tel crédit, que la municipalité dut faire aux Pères Picard et

(1) D. Vaissette, Ilist. du Languedoc, 1745, in-fol., t. V, pag. 429, 439, 472.

(2) Lottin, liech, sur Orléans, t. II, p. 99 à 106.

(3) Hylaret était né en 153 à Angoulénie (Fotr la notice du P. Nicéron t. XVIII, p. 2639 et suiv.). J'ai parcouru los sermons latins d'Hylaret et la traLlucion qui en a été faite par un contemporain, mais sans y rien trouver qui ait trait aux affaires du temps. Hylaret est, si l'on peut dire, un descendant dcgénére do Maillard et de iMenot.

(4) Bail Sapient. foris prædicana., part. III, pag 474 : « In solis homeliis Adventus laudat auctores ducentos et octoginta et

unum. «

186 LES PREDif:\TErns de la ligte.

Hylaret un traitement annuel de chacun 100 livres, comme prédicateurs do la ville. Mais la mort d'Hylaret, en janvier 1502. interrompit cette espace de pjouvernement oratoire, qu'estait venu renforcer un incpiisiteur nonimi^ Muldrac, en* voyé par Rose, pour remuer me^nage, et attaquer les pn^.tres royalistes. On fit faire îi Hylaret des funérailles maernifiques, qui contèrent à la commune 250 livres 4 sous. Tous le* fonctionnaires, sans exception, y assistèrent; les confrères espondirent les soupiraux de leurs cœurs, et versèrent des pleurs passionnés; enfin des oraisons funèbres se succédèrent sans relâche pendant huit jours. On en a une imprimée, que prononça Landré, médecin du duc de Mayenne, et qui est accompagnée de vers grecs, latins, français et italiens, dont on ne se figure pas Texagération.

L'enthousiasme se communiqua jusqu'à Paris, ou les confrères du Cordon eurent rimpudencededire que ce beau Père faisait, en paradis, une seconde Trinité avec les Guises. Un bon chanoine de Saint- Aignan, indigné de ces éloges blasphématoires, composa une prosopopée en yers, qu'on peut voir dans Lestoile, et oî il fait blâmer ces indignes apothéoses par l'ombre d'Hylaret lui-même :

. . . De quoi me peut servir de dire en vos louanges, Que pour son compagnon saint Pol m'avait choisi, Et m'avoit fait asseoir sur velours cramoisi En sa chaire près Dieu, entre les plus saints anges

Dieu seul cognoisl ma faute, d'avoir fait par autrui Trembler d'un crucifix la semblance et l'image Pour exciter le peuple en

sang et en carnage.

Cela faisait allusion à je ne sais quelle comédie inconvenante qu'Hylaret jouait dans sa chaire à l'aide d'un crucifix.

Voilà comment les prédicateurs avaient réussi à s'emparer des esprits ; voilà comment chaque ville du nord, et aussi plusieurs cités du midi, surtout de la Provence, étaient sous la domination de ces moines turbulents, de ces missionnaires audacieux.

niAPITILF II, § IV. 1H7

§ IV

CliriHtln annonpo au potiplo l/i dofaito d'Ivry. — f^h^ (U
Ptin*. — Hôloîles trois r.uri'S royalistus,
nonuisi,Mort'niie,Chav.'i;/na'!. — Loori aulocôiloîls. — rrocossion
de la ffguo. — U»«ii c'»inicjno «lo la JA nippt^e. — Mort
d'Odon Pit^cial. — Danger que court l* curé Pn'> vosl par sa in-
oclf^ration. — - RfTorN inouis di»^ pr/dirai^urs p'-nr c.illuor
la (lôlresso du puuplo. — Vœu do Doucher a iNolro-Damc-do-
Lorollo. -- Famine.

La balaille d'Ivry, en mars 1090, vint raviver les craintes et les embarras des ciir(5s de l'iris (1). Les Seize connaissaient seuls cette fatale nouvelle qui avait été apportée par un pi'isonnier relâché sur parole (2). Ils ne savaient surtout conimenl annoncer au peuph» un désastre qui était loin d'ailleurs d'abattre leurs projets désespérés de résistance. Apres lon^U(' délibération, il fut déiûdê que le moine Christin serait le premier chargé de cette diriicile mission (3). Il monta en chaire le IG mars, surlendemain de la bataille, et amena à propos, fece caderea proposito, dit Davila, ces mots de l'Ecriture : « Quos ego, amo, arguo et castigo. »

Ce fut pour lui le thème d'une paraphrase dans laquelle il se trouva amené à dire que Dieu sans doute ne manquerait pas d'éprouver les Parisiens. Il allait commencer son second point, quand un courrier entra dans régUse et lui remit une lettre. Se haussant alors dans sa chaire et cette missive à la main, Christin s'écria avec un air de componction douloureuse,; que sans duute le ciel avait inspiré et avait voulu faire de lui ce jour-là un prophète plus encore qu'un prédicateur (4). Il raconta alors la défliited'Ivry

(1) Lestoile, Journal de Henri IV, p. 76 B. ^i>i /6i(Z.,5p. 1^ A.

(31 Petitot, introd. à Sully, ap. Mén., sér. Ile, t. I, p. 13:2. (i) ... e poi Relia seconda parte venuto in pulpito, con le leltere in mano, che parevano essere state arrecate in quel punto, si dolse d'ha-

à celle foule ainsi pn^parée; puis, avec toute la force de son éloquence véliéinente, cou la forza deW einqurnza, il se répandit en exhortations si pathétiques, en prières si efficaces, que ce peuple qui Técoutait d'abord en silence et avec tristesse passa de la lerreur à l'enthousiasme et se montra disposé k tout souffrir pour la sainte cause de l'Union.

Il était évident, après Ivry, que Henri IV ne tarderait pas h venir mettre le blocus devant Paris. Les plus sages parlèrent alors d'une conciliation; mais Boucher, Pelletier, Âubry, Hamillon, Garin, Ghristin et le Petit-Feuillant, ces prescheurs empoisonnés de Vor d'Espagne, comme les appelle Matthieu (I), s'y opposèrent plus que personne et, dans le trouble des esprits, n'eurent point grand'peine à remporter.

Je rai dit, il n'y avait a Paris que trois curés royalistes, Benoist à Saint-Eustache, Morenne à Saint-Méry, et Chavagnac à Saint-

Sulpice.

On ne sait presque rien de Chavagnac. Nous le verrons plus d'une fois cependant, au risque de sa vie, enseigner la paix et la modération. Sur Benoist, au contraire, les détails abondent.

René Benoist (2) était né en 1541, près d'Angers. Le cardinal de Lorraine s'intéressa à lui et l'attacha en qualité de prédicateur et de confesseur ordinaire auprès de Marie Stuart, qu'il suivit en Ecosse. Mais il revint au bout de deux ans en 1562, et il obtint en 1566 la cure de Saint-Pierre-des-Arcis, puis en 1569 celle de Saint-Eustache, qu'il devait garder pendant quarante ans, avec tant d'autorité que les ligueurs l'appelaient le pape des halles (3). C'était un esprit prodigieu-

vere quel giorno falto l'ufficio non di predicatore, ma di profeta, e che Dio per la sua bocca havesse voluto avverlire al popolo di Parigi... (Davila, t. II, pag. 112.)

(1) m st. des dernicys troubles, p. 2-49.

(2) Voir Nicéron, t. XLI, p. 1 à 49; — Biblioth. de Duverdier, au mol Renc; — Le Duchat, notes sur la Ménipp.j t. II, p. 343, et sur la Conf. de Sancy, p. 50 et suiv.

<3) Lestoile, Jouru. de Henri /F, p. 27 B.

CHAIMTIIK II, § IV. 189

sèment fécond. Trailés |)olrini(|iirs, iiliH'pnUalions de rfkri-ture, oraisons, lionn'lics, in^clitalions ascéli<|ues, loulseucre-dait de sa partisans f^oAt et un peu au hasard. I^'uinoydans Vl-lisloire ducoIW'fic de Navarre, ne; lui allrihue pas moins de il'yl ouvra^^es, et Nicéron reneliérit encore et en énumJTeloîi. O'esl

l'ennui mnmi (I). Hcnoist dit |K)urlant dans une; de ses prélaces ([u'il nedoinie en ini|)ression(iU(; /a /V/ri/ic, réservant le pain his pour les serinons adressés au peuple. Je ne sais ce que Benoist disait en chaire; mais ce (|ue jepuis affirmer c'est que c'est un détestable écrivain, diltus, lourd, sans aucun aji;rémont. Ia\ cardinal Du Perron, qui est loin assurément de passer pour bon prosateur, mais (jui a quelquefois du trait et des Heurs, dit du curé de Saint-Eustache : « Son abondance a nui h ses livres. Il ne se trouvoit point de verbes en ce qu'il écrivoit ; il entreclassoit son style de parenthèses et ne revenoit jamais au logis. Il n'y a pas un mot pour rire en ce qu'il écrivoit. Il est maussade (^). » A i)art le mot pour rire qui était son faible, Du Perron touche juste; car les écrits de Benoist ne sont pas lisibles.

Coite activité littéraire se retrouvait dans la vie pratique de Benoist. « Il n'a jamais été vu, dit son panégyriste, qu'il ne priât, lut, preschat, on écrivit (3). » Controversiste zélé, il défendit le jeûne, la messe, les images, contre les protestants, et cependant, bien h son insu sans doute, il semblait toucher par quelques points à ces doctrines nouvelles qu'il réprouvait avec tant de force. La traduction de la Bible,

(1) J'ai surtout parcouru ses ouvrages parénétiques. On en trouve un recueil, incomplet sans doute, mais plus que suftisant, aux nos D, 4194, et D, 5379, des imprimés de la Bibliothèque Royale. — Outre ces livres théologiques, Benoist avait cru nécessaire de publier, en 1579, un Traité sur /es* maléfices, ligatureSy noeuds d'aùjuilleltes, etc., dont s'est égayé Dulaure (V. Hist. de Paris, t. III, p. 287.)

(2) Perroniana, Cologne, 1G91. in-1G, p. 32.

(3) Cayet, Oraison funèbre sur le trépas et enterrenient ho)jur. d>' révé., vénér.^ et scientifique mess. René Benoist, Paris, 1608. in-S»», p. 7.

qu'il avait composée pour Charles IX, fut l'objet de vives censures. Était-elle presque huguenote, comme le veut Le Duchal, dont la mauvaise humeur contre Benoist est visible (1) ? ou était-ce surtout présomption d'avoir voulu interpréter l'Écriture, sans savoir l'hébreu ni le grec, ainsi que le dit Nicéron ? Je ne sais. Gabriel Naudé, qui a toujours eu un grand goût pour les milieux indécis et les transactions d'opinions, assure que Benoist a n'étoit ni catholique trop zélé, ni huguenot obstiné (â). » Naudé est bon juge, sans doute, en pareille matière, mais il me paraît ici aller trop loin. Benoist était tolérant, et en même temps faible, ce qui est distinct.

Quoi qu'il en soit, il eut pu exercer une grande influence. La Faculté de théologie l'avait nommé son doyen (3), et, selon Henri IV, la cure de Saint-Eustache était la plus importante de Paris (4). Mais Benoist, quoique aimé dans sa paroisse, était peu à redouter pour les hugueurs, car le manque de résolution paralysait vite sa résistance à l'Union. Avant le siège pourtant, il osa engager ceux de son quartier, armés au nombre de seize mille, à prendre le parti de Henri IV. Ce trait de hardiesse le força de fuir pendant plusieurs semaines. Puis il reparut, toujours fidèle au roi, mais plus timide et réservé dans ses sermons. « Nous en dirions davantage, répé-

(1) Cela venait-il de ce que d'Aubigné avait rangé Benoist parmi « les docteurs qui, pour contrefaire les consciencieux, font les démy huguenots, et les appointeurs de religion » ? (Conf. de Sancy, ch. viii, p. 51.) Le Duchat, de plus, accuse Benoist d'avoir

été tour à tour violent et modéré à l'endroit de la religion, selon les variations tantôt calvinistes, tantôt catholiques du pouvoir. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, comme Pierre Camus dans son Avoisinement des ProtestantSy comme Bossuet et Leibnilz, Benoist avait rové le rapprochement des deux communions; aussi altaqia-l-il vivement le concile de Trente avant la Promulgation.

(2) Co/<[]).s d'État, éd. de Dumay, t. 1, p. 399.

(3) Morcri, au mot Benoist.

(4) Lebeuf, Ht st. de la ville et du diocèse de Paris, 1754, in-li, t. 1, part. I; p. 94.

CHAPITRK II. S IV. 191

(ait-il souvent, mais ce peiiiile (îst si nialhcuretix (|iril veut eslre iroinpé. »

Claude de iMorcnne, ancien prolesseur du coll('^^c de Navarre, et prulé^Vî de Villrroy, litait plus McMé (\ur, Hcnoist; tl il sut résister au docteur Guillauno Luc<'iin, |)n"(licalcur siulilicux, (ini vonlail s'emparer de sa cure de Saint-Méry (1) et l'en faire chasser, comme en avaient donmi Texeniphî (iuincestre à JSaint-Gervais, et Pigenat à Saint-Nicolas-des- Champs.

Le Manant lui-même, dans le célf^bre dialogue du Maheustre ("2), avoue que les trois curés polUique^y comme il les appelle, iMoremie, Chavagnac, Benoist, les seuls qui, avec le lig;ueur modéré, Jean Prévost, ne prêchassent pas par bil- /ds, étaient au reste gens de bien. Mais ils ne suffirent pas à contenir relfervescncce populaire, et d'ailleurs la liberté de parole ne leur était pas laissée. On le voit par un remarquable passatrc de la l)elle Harangue de d'Aubray : a Jéiiiisalem, dit irès-bien Pilliou, ne pou-

voit endurer les bons prophètes qui luy remonstroient ses erreurs et idolâtries, et Paris ne peut souffrir ses pasteurs et curez qui blasment et accusent ses superstitions (3). » On voit à un autre endroit delà Satire Ménippée^ dès les premières pages, quand les spirituels auteurs en sont encore i\ énumérer les étranges vertus de Pélecluaire du catholicon, on voit que ce n'était pas h Paris seulement que les prédicateurs royalistes se voyaient menacés et réduits au silence. Dès que « quelque bon prescheur non pédant » sortait d'une ville rebelle pour aider h désensorceler le peuple égaré, il n'avait qu'il s'en retourner au plus \ite d'oïi il était venu, s'il n'avait « un brin de huguiero dans son capuchon (4). »

L'émeute se trouvait décidément maîtresse dans la chaire.

(1) Meui. de la IJijuc, t. V, p. 47:2.

(2) Âp. Sat. 3Icu., t. III. p. 541.

(3) Sat. Mtiùpp., t. I, p. 1j6.

(4) Ibid.. t. L p. 8.

Il n'était même plus permis de s'opposer à son envahissement. Henri IV vint mettre le blocus devant Paris, le 8 mai loi)(). La mort attendue de Charles X ne jeta aucun nouveau dissentiment parmi les assiégés, et l'on résolut, devant le pressant danger, de demeurer dans ce provisoire jusqu'aux prochains Etats-Généraux.

L'esprit démocratique triomphait. 11 n'y avait même plus de royauté nominale pour les ligueurs.

Le légat Gaëtano, l'ambassadeur d'Espagne Mendoza, aidèrent aux préparatifs de résistance. Pour fortifier l'esprit du peuple, les

prédicateurs réunis décidèrent qu'on ferait une procession solennelle, semi-militaire, semi-religieuse. Elle eut lieu le 3 juin.

On rassembla une espèce de régiment, composé de moines, de prêtres et d'écoliers, au nombre de plus de treize cents. Tous étaient revêtus de l'habit de leur ordre, et portaient par-dessus, les uns un casque, les autres une cuirasse. Quelques-uns étaient armés de toutes pièces. Tous avaient des lances, des sabres, des arquebuses. Le Légat commença par passer en revue cette milice ecclésiastique, et un de ses domestiques fut tué maladroitement dans une des décharges de mousqueterie dont on entremêlait les psalmodies. Les capucins, les chartreux, les carmes, les feuillants et plusieurs ordres religieux étaient là au complet. Les chanoines de Sainte- Geneviève et de Saint- Victor, les bénédictins et les célestins, avaient seuls refusé de s'y rendre (1). Il faut faire aux absents l'honneur de les nommer. Cette foule se mit bientôt en marche et traversa les principales rues de Paris, la robe retroussée, le capuchon bas, quatre par quatre. Le Légat, suivi de Panigarolle et de Bellarmin (2) qui n'était pas alors cardinal,

(1) VeHy, Hist. de Franco, t. XII, p. 609.

("2) On sait que BeUaririin a écrit plusieurs traités en faveur de la puissance temporelle des papes contre les rois, mais on est fort étonné de le voir figurer en pareil lieu. Il avait suivi le cardinal Gaëtano. Fiezvous aux biographes; je lis au beau milieu d'une vie de BeUarmin :

CHAIMTKK 11, .^ IV 19.J

fijçirail au pnMiiicr raii^. I/(Wô(jue Kose, n'cleurdr l'IIniversit^ vciail (Misnilc, |MHlanl un {sponloii et un crucilix. l*t*Ilelicrel llainilloi), anm^s jusijiraiix drills, faisaient ruHiccdc sen-

jents de bande, dit Lesioile ; le l^etil-Feuillanl. tout i)Oileux qu'il
ffît, allait, revenait, courait, s'empressait, 'réglaît les ran^s [[]].

I)*\ubip:n(^ a laissé de cette ridicule parodie une parodie
pleine de verve, mais d'un cynisme si révoltant que la plume se
refuse à copier (2). Il n'en est pas de m^ume de la spirituelle des-
cription de la Satire Mihiippéc. Presque pas un détail n'est
(*\a^«^ré : c'est de l'histoire, et le comique ressort de la véril(»
même; il faut comparer et citer : <(Le docteur Rose, quittant sa
capeluche rectorale, prit sa robe de maistre ès-arts avec le camail
et le roquet, et un hausse-col dessus : la barbe et la teste razées
tout de frais, Tespée au costé et une pertuisane sur l'épaule. Les
curés Hamilton, Boucher et Guincestre, un petit plus bizarre-
ment anieez, faisoient le premier rang ; et devant eux marchoient
trois moynetons et novices, leurs robes troussées, ayant chacun
le casque en teste, dessous leurs capuchons, et une rondache,
pendue au col, oii estoient peinctes les armoiries et devises des-
dits seigneurs : maistre Juhen Pelletier, curé de S. Jacques, mar-
choit h costé tantôt devant, tantôt derrière, habillé de violet en
gendarme scholastique, la couronne et la barbe faites de frais,
une brigandine sur le dos, avec Tespée et le poignard

t< Dans les conférences qui se tenoient à Paris , il parloit en
homme d'une érudition consommée des matières de théologie,
mais dès qu'on en venoit aux matières politiques, quelque
consulté qu'il :ùl, il ne répondoit rien, sinon qu'il n'avoit rien à
dire à ces sortes de questions, qui n'étoient ni de sa commission,
ni de son état, ni de l'esprit de sa compagnie. « (Nicolas Frizon,
Vie de Beliannin, 1708, in-40, p. 135.) Or, il faut se rappeler que
cette théologie, distincte de la politique, était la théologie de Bou-

cher, de Rose et des prédicateurs. Il suffit de s'entendre sur les mots.

(1) Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 1190; — Lestoile, Journ. de Henri /T, p. 19 B; — OEuvres de Saint-Foix, t. I, p. 54:i.

(2) Aœnturesdu baron de Fœnestt\ 1. IV, 267.

et une hallebarde sur Tespaule gauche, en forme de sergent de bande, qui suoit, pousoil et lialeloil pour mettre chascun en rang cl ordonnance (1). » Après quelques diHîiils étrangers à notre sujet, nous trouvons encore un prédicateur : « Un feillant boiteux, armé tout à crud, se faisoit faire place avec une espée à deux mains et une hache d'armes à sa ceinture, son bréviaire pendu par derrière, et le faisoit bon voir sur un pied faisant le moulinet devant les dames (2). » Il fallait que le fanatisme fut poussé bien loin pour qu'on ne vît pas immédiatement le ridicule de ces scènes scandaleuses, pour que les auteurs de la Ménippée crussent encore nécessaire, trois ans plus tard, d'insister avec malice sur ces odieuses bouffonneries.

A la lin de cette procession sans exemple, Rose prononça sans doute un sermon, car la Ménippée lui en prête un, et elle est en tout point d'une littérale exactitude. Il ne s'agit pas de la fameuse harangue que prononcera Tévêque de Sentis devant les États et que nous retrouverons plus tard. Nous n'en sommes pas là; mais il faut transcrire encore; on n'est jamais trop long quand on cite la Ménippée : « Arrivé à la chapelle de Bourbon, monsieur le recteur Rose, quittant son hausse-col, son espée et pertuisane, monta en chaire, où, ayant prouvé par de bons et authentiques passages que c'estoit à ce coup que tout iroit bien, proposa un bel expédient pour mettre fin à la guerre dans six mois, pour le plus

tard, ratiocinant ainsi : En France, il y a sept cent mille clochers, dont Paris n'est compté que pour un : qu'on prenne de chacun clocher un homme catholique soldoyé aux despens

(1) Sat. Ménipp., t. I, p. 12.

(2) Ibid.y p. 13. — Ne dirait-on pas que De Tliou a traduit la Ménippée, à la lin de son quatre- vingt-dix-huilième livre : « ... Qui allero pede claudus nunquam certo loco consistons, sed hue iUuc cursitans, inodo in fronte, Jiiodo in agminis tergo lalum ensem ambabus manibus rotabat et claudicationis vitiu'ii gladiatoria mobilitate emendabal. >> C'est là le génie même de la satire d'exagérer à peine la réalité et de la rendre pourtant ridicule.

(le la paroissr, «i i\\v les (IciiHrs .sojrrii iianMv par (1«*n (loclenrs en tLM'oloj^ir. on, [jonr le moins, ((raduez noinniir/^ non s ferons (l(Hi/e eenl nnlle eornhattais ci Vmk] cent mille pionniers. Alors lous les assislans inreni veus fress;iillir de joye et s'eserier : o coup du ciel ! puis exhorta vivement a la guerre et à mourir pour les princes lorrains, et, si l>csoin^r estoit, pour le roy lrès-ealholi(iue, avec telle véhémence qu'a peine put-on tenir son régiment de moynes et pédants (|u'ils ne s'encourussent de ce)as attaquei* l(!s forts de Gournay et Siûnt-Denis, mais on les retint avec un peu d'eau béniste, comme on ap[]aise les mousches et frelons avec un peu de poussi^^re (1). x) Ici, ce n'est plus seulement une fine ironie qui fait rire : If^oquence rêveuse et les |ji*ojets extravagants de Uose, Taviditi' sordide de tous ces docteurs, ces airs belliqueux que se donnaient tous les (jrimduds de Sorbonne el de Navarre, le fol enthousiasme excité' par les prêcheurs, toutes ces intrigues, enfin, mêlées de ridicule et de fureur, sont dépeintes avec une bonhomie adroite sous laquelle perce le sarcasme.

La Ligue, pendant le siège, aurait eu besoin de tous ses apôtres ; au milieu de la i)réoccupation générale, on prêta cependant peu d'attention à la mort d'Odon Pigenat (!2), prédicateur tonnant, et qui était devenu provincial des jésuites après le P. Matthieu. Il était frère du cun^ de Saint-Xicolasdes-Champs, et, comme lui, appointé de madame de 3Iontpensier. Il mourut dans une espèce de rage (3), et un royaliste lui fit une épitaphe dont voici quelques traits :

11 n'estoit que pédant, mais la race félonne Des rebeUes Guisars s'armant contre leurs roys, Sa fortune grandist, et l'esclat de sa voix Servit à esbranler Testât et la couronne

(1) 5a/. Ménipp., t. I. p. 14 et 15.

(2) Lestoile, Journal de Henri IV, p. 19.

i3) Dans l'énumération des dessins d'une des Tapisseries de la. Satire Ménippée, on Ut : « Au coing de la dite pièce se voyait Pigenat au

On insinuait dans le reste de ces vers qu'il était mort de dépit de n'avoir pu a faire marcher droit la boiteuse Cypris, » ce qui s'adressait sans doute à madame de Monlpensit-r (1) ; puis on faisait entendre que, s'il avait vécu, il aurait fait amende honorable et aurait été brûlé :

.... Et d'une prompte mort, il prévint, malheureux, L'honneur qui l'attendait, de mourir en chemise.

La perte de Pigenat ne déconcerta pas les ligueurs ; il leur restait assez de boute'feitXy comme on disait.

Cependant le siège ne cessait pas, et les ressources s'épuisaient. Le peuple commençait à se plaindre. Les prédicateurs reçurent l'ordre de ne point laisser faiblir un instant l'exaltation, et on imposa rigoureusement silence' aux trois ou quatre curés qui se montraient disposés à la paix. Jean Prévost, l'un d'eux, ce maître timide du fougueux Boucher, eut l'imprudence de parler de conciliation. On le surnomma le Politique, et il fallut que l'un des Seize, Senault, le tirât de la foule qui voulait le massacrer sur l'heure, et le reconduisît jusqu'en sa maison, l'exhortant à reprendre le parti de la Ligue qu'il avait laissé, parce que tous ces excès lui répugnaient (â).

Les cérémonies, les sermons, les prières, les processions, ne furent pas épargnés. Le Légat, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Lyon, Bellarmin, ne quittaient pas le duc de Nemours, gouverneur de Paris, qui, pour se rendre plus populaire, se fit déclarer bourgeois de la ville. Les duchesses

lict, malade, furieux et en rage de cette fortune, et attendant la réponse de la lettre qu'il avoit écrite en poste à madame sainte Geneviève, bonne Françoise s'il en fut jamais. » (Tom. I, p. 21.) Les prédicateurs parlaient beaucoup de la patronne de Paris; ils lui adressaient .ies missives; elle était trop bonne Françoise, répétaient-ils, pour jamais ouvrir au Béarnais les portes de sa chère ville. La foule croyait tout cela.

(1) Madame de Montpensier boitait ainsi que le Petit-Feuillant. V. Dial. du Maheusirc, ap. iVénipp., t. III, p. 384.)

(2) Lestoile, Journal de Henri /F, p. 27 B.

CHAPITRE II, 8 IV

(le Mayenne, de Monlpensier et de Nemours st' promenèrent
(juolidieniemc^nt dans la rue, iK)ur encoura^^rr la foule.

Mais c'iUail surtout sur les orateurs qu'on complait. Oeuxci ne parlaient <|ur de patience, aiinoiieant toujours que dans une semaiiMÎ au plus tard ou aurait du secours. .Mais les semaines s'itoniâient; les ressources man(|uaieit absolument, smisdisl-hii'tion; tant, dit Mallhieu, ^ cesoiMteurscliarmoinit en (|uel(|ne l'aboli la langue |H)nr se plaindre et l'estomac pour aboyer après le pain (1). »

On peut ju^er de raelivilt' du clerj;é par ee tra^Muent d'une lettre de Pani^arolle au duc de Savoie : « Ils prêchent deux fois par jour en chacune éj;lise avec telle menée qu'ils ont eonlirmé le [Deuple à cette résolution de vouloir plutôt mourir que de se rendre, et menacent le premier qui parleroit de composition ; et les femmes protestent a leurs maris que plutôt que de se rendre par famine, elles voudroientjmanji:er tous leurs enfants; le roy même de Navarre a confessé plusieurs fois que tout son mal vient des prédicateurs et des curez (4). »

A défaut de pain, on allait h Téglise chercher des indulgences; et quand les bouriieois sortaient du sermon, avec l'assurance que Henri IV détruirait Paris s'il le prenait (3), et que le ciel leur était assuré en cas de mort, ils rapportaient toujours chez eux Tespérance et la résignation , ils croyaient à leur propre héroïsme et assimilaient le blocus de Paris au siège de Jérusalem. Ils avaient surtout la plus grande confiance dans Christin, le missionnaire savoyard (4).

Le docteur Boucher, pour détourner l'attention des misères

(1) MaUhieu, Hist. de France, t. II, p. 44.

(2) Ap. Mèm. iV Estât recueillis de divers mss. en suite de ceux de M. de Villeroy. Paris, Thiboust, 16[^]2:2, in-8o, p. 611.

(3) Ihid., p. 33 A.

(4[^] «... Principalmente Pietro Christino, che conteneva in fe-deniaratilmente queUe genti nella speranza del soccorso... » (Filippo Pigafelta. Relatioue delV assedio di Parigi, 1591, in-S[^], p. 42. — Biblioth. Maza> rine, 21,229.)

198 LRS PnKDICATEURS DE LA LIGUE.

qui accahlaicni cliaque famille, proposa dans une assemblée de rH6lel-de- Ville de vouer la capitale h Nolre-Dame-de- Lorette, et, après la di[^]livrance, de lui faire présent d'une lampe d'arfj;ent pesant 300 mai'cs. Le vœu fut fiit le lende- Jnain par le prévoffides marchands et les dchevins, dans la cathédrale, en présence du Légat. Mais Cayet remarque que, le péril passé, personne ne se souvint de tenir parole; il n'y eut qu'un bourgeois qui donna quelque argent à deux religieux feuillants, pour aller à Lorette faire quelques dévolions (i).

On voit si laVpiété était sincère. Ce n'était là qu'un moyen de distraire et de] faire prendre patience. Paris se voyait réduit à la dernière extrémité : « On ne rencontroit par la ville, dit un témoin oculaire, que chaudières d'herbes cuites sans sel., marmites de chair de cheval, âne et mulet... les cuirs même se vendoient cuits... J'ai vu manger des chiens morts tout crus parmi les rues, ainsi que des os de chien moulus... (2). » On fit même du pain avec des os de mort et une mère mangea son enfant. Trente mille

personnes moururent de faim en trois mois. Des reptiles couraient dans les rues désertes , et PanigaroUe disait que « c'estoit un effet de magie et une illusion du diable pour décourager les catholiques (3). » On manquait même de munitions, et les curés firent fondre les cloches et les plombs des églises pour faire des balles. Les vases sacrés furent vendus, afin de distribuer quelque farine au peuple; mais le peuple fatigué commençait à crier : Du pain ou la paix! La parole des prédicateurs, qui avait seule] (tous les témoignages sont unanimes sur ce point) fait résister la foule jusque-là (4^, allait n'être plus écoutée.

(1) Palma Cayet, Chronuî. iiovcnuatrc. up. Petitot, si^r. 1, tom, XL. p. 100.

(2) Mém. de la Ligue, t. IV, p. i>«)7.

(3) Lestoile, Journal de Henri IV, p. To li.

(4) « ... Ne punto la fè diminuiva aUi predicaloii, el si puo dire clie siano stati in gran parte essi cagione délia perseveranti:\ et patientiade' Parigini... » (Pigafetta, Inc. ciL. p. 91.)

aiAPiTnE II, S ^- 1^3

Hiiilhîs (It's njyalislrs. — <îlmi le do Saiiicle-i rondaiino a la «irlon (ion |iorp(^tii(>llc. - Jouno tnoitio pondu \ ChartruN pour un Keul mol. — Dadro ri Uv\\ H/dirrl A Houcii. • I.n ininlHln* hrnorl à Li

Uochollo. -- lîne Sorl»" di- Iniiin se r«'I»-'iïid t'\ mi nssi-l.' fi.ir I i:iiii»r

aux sonnons.

\à\ (\\c iW Parme, l'ciiri à Mayenne, vint fort ii pi'opos taire lever le sii'pe. HtMU'i IV tenta vainement, et à deux reprises, (le surprendre Paris. Il l'ut forci^. à la retraite, forn; d\il!er {guerroyer obscurément en]rovince, et , durant une lon^^uc ann(!c (lolH), de ne point essayer de jurandes entreprises, de se résigner à une eam|)agnc de partisan.

Les Seize triomphèrent avec clameurs de la levée du siège : les chaires retentirent de bénédictions. On a de Panigarolle trois sermons italiens (1) prêches alors, et qui respirent la jubilation (^). 1/évêque d'Asti appelle Paris sa ville, et les bourgeois ses enfants, rarigi mio, Parirjinl m\ei cari!

Selon lui, la levée du siège est une heureuse faveur de Dieu , un vrai miracle. Les athées ont beau attribuer cet événement au hasard ; les philosophes au cours naturel des choses; les Politiques s'efforcent en vain de le rapporter à la raison iVÉtat ; les militaires à la valeur du duc de Parme; les tlatteurs aux combinaisons habiles des chefs : ce sont là des blasphèmes. Dieu est intervenu seul et directement dans celte grande affaire.

(1) Tre prediclic di monsignor Panigarola faite du lut in Parigi, Asti, 1592, in-So. (Arsenal, 6685 T.)

(2) Le Duchat dit, dans ses notes sur la Confess. de ^amy ^p. 367 et suiv.) : « Il y a de Panigarolle un vol. in-4o de sermons violents qu'il prononça à Paris. Ces sermons sont imprimés à Lyon avec privilège de Mayenne. » Ce volume n'existe dans^iucune des bibliothèques de Paris. Panigarolle était polygraphe fécond. Argelati, dans sa Bibliolh. Script. 3icdioL, ne cite pas moins de quatre-vingt-dix-sept ouvrages de lui. L'évêque d'Asti avait

morne fait des épigrammes. On peut voir ce qu'en a imité Ménage [Menagiana, éd. de 1714, t. 1, p. 6S).

200 LES PRINCIPATEURS DE LA LIGUE.

tf Qa'on s' rappelle, dit Tévèque d'Asli, les souffrances de la famine. Il n'y avoit ni viande, ni poisson, ni laitage, ni fruits, ni légumes. Je dirais presque qu'il n'y avait ni soleil, ni ciel, ni air. J'ai vu une mère dont l'enfant agonisait sur son sein desséché , et qui, mourante elle-même, semblait mourir deux fois. Qu'on parie maintenant du siège deBéthulie, du siège de Jérusalem ; qu'on parle de Titus et de Sennacherib ! 'C'est un miracle (1). »

Panigarolle n'épargne pas les flatteries aux Parisiens. Il compare leurs souffrances à celles du Christ, et il les engage à persévérer. Ce ne sont pas les Gédéon, ce ne sont pas les Macchabées qui leur manquent (2). Ils ont l'appui suprême du pape, qui leur accorde un jubilé spécial; ils ont Texcellent légat Gaëtano. Tout est pour eux. Qu'ils se vengent donc, qu'ils se vengent de cette milice d'Elisabeth, qui a empreint ses cruautés en lettres de sang dans leurs faubourgs, a scritto conil sancjue ne foborghi vostri; » qu'ils se vengent surtout des Politiques et de ce Béarnais que l'Écriture avait représenté d'avance dans Achab : Rè di Navarra rappreseutato in Acliabbe, Plutôt mourir que de céder!

Voilà le langage réservé que l'évêque d'Asti tenait dans les chaires de Paris, et cependant il terminait ses sermons belliqueux par une parole de paix adressée à ses auditeurs : Andate in pace.

Dans la joie que lui causait la fin du siège, Panigarolle se resouvint de son diocèse, et, le 4 septembre 1390, il adressa à ses (idèles un manifeste (3) sur la délivrance de Paris, leur assurant que toute la chrétienté allait profiter de ce grand événement, et

que la ville d'Asti elle-même, fort intéressée dans la question, devait se hâter de faire des processions, d'adresser des actions de grâces.

Cela fait, le compagnon de Gaëtano repartit en Italie et

(1) V. Tre prediche, p. 08, 59 el 60.

(2) Pag. 21.

(3) Lettere di Panigarola, 1629, in-8o, pag. 43 e seg.

CHAPITRE II, § V. SOI

disparut de la scène politique pour aller mourir obscurément dans son évêché (1).

Laissons Panieroller passer les Alpes, et revenons un instant vers l'histoire; du Hérault.

La fondation de l'Université d'Albi, l'un des pharaons de la Ligue, à («lie date, le seul fait notable de l'histoire médiévale de Henri IV dans ses rapports avec la chaire.

(Claude de Sainetes était né dans le Perche, en 1625 (2). Protégé du cardinal de Lorraine, il fut employé par l'abbé de Mézières au collège de Poissy. En 1575, Charles IX le nomma évêque d'Évreux. De Sainetes parut avec distinction au concile de Trente et aux premiers États de Blois. Dès lors il avait le rôle de la controverse, il écrivait des livres sur l'Eucharistie et se distinguait par son amertume implacable contre les calvinistes

(3). Les doctrines monarchiques, qu'il avait ouvertement soutenues dans un livre intitulé *Doctrinae laicae catholicae*, faisaient souvent l'objet de ses sermons, et il se plaisait à enseigner en chaire (ce que n'ont pas remarqué ses biographes) « qu'on ne peut se rebeller contre son roy pour aucun prétexte (4). » Malgré ces engagements. De Sainetes se jeta des premiers et en fut entraîné dans l'Union: ses prédications entraînaient tout son diocèse. Dès 1589, Boucher, dans son traité sur la déchéance de Henri III, s'appuyait de l'autorité de De Sainetes, « Notissimus ille doctrinae et eruditionis episcopus (5). » Ce prélat

(1) Panigarolle mourut à Asti, en mai 1594, à l'âge de quarante-six ans. On le crut empoisonné. Bellarmin le fait mourir d'une indigestion. V. Weiss, *Bioij. T.* t. XXXII.

(2) Moreri et Bayle.

(3) Le Brasseur, *Hisi. civ. et ceci*, du comté d'Évreux. Paris, 1722, in-40, pag. 353 et suiv.*

(4) W De Morenne, *Orah. fun. de Henri III*, 1595, in 8. p. 17 et 18.

(5) De justa Henri III nbd., éd. de Lyon, p. 375. Boucher semble faire à De Sainetes un honneur de son ingratitude. L'évêque d'Évreux, à ce qu'il paraît, avait été attaché près la personne de Henri III, quand ce prince était enfant : *Puero quondam monitor datas fuerat.*

Il poussait si loin le fanatisme qu'au dire du Gallia christiana il avait vendu l'hôtel de Tévêché d'Évreux au profit de l'Union, ad subveniendum factionis. Sa haine contre Henri IV était si ardente que, se donnant des airs de pape, il publia contre le Béarnais un

bref fort étendu (1), auquel sa réputation de théologien profond donna quelque crédit. Famnsiis theolofiiiSy dit De Thou, replis partibus infestissimus.

Quand Évreux eut traité avec Biron, l'Évêque de Saintes se réfugia à Louviers ; mais Henri IV prit bientôt cette ville et en même temps Claude de Saintes. Les agents du roi s'emparèrent des livres de l'évêque et découvrirent dans ses papiers un écrit où il justifiait l'assassinat de Henri III et où il établissait la nécessité de tuer le Béarnais.

Envoyé à Caen sous bonne escorte, le prélat s'obstina à défendre ses opinions, et fut sur le point d'être mis à mort ; parumres ab executione abfuit. Sur les instances du cardinal de Bourbon, l'Évêque de Saintes cependant ne fut condamné qu'à une prison perpétuelle (!2). On le mena au château de Grèvecœur, près Lisieux, et il y mourut bientôt (3). Henri IV donna sa succession épiscopale à Du Perron.

Malgré ces vengeances, la position de Henri IV n'était pas brillante, il n'avait d'espérance que dans le nombre des ambitions contradictoires. Les Espagnols et les Seize à Paris ; Mercœur, en Bretagne ; le duc de Savoie, en Provence ; Lesdiguières, en Dauphiné ; Montmorency ainsi que Joyeuse, en Languedoc, l'un au nom du roi, l'autre au nom de la Ligue, visaient à un pouvoir indépendant. Les prétentions du fils de Henri de Guise, récemment échappé de sa prison, et celles

(1) _ Paris, Bichon, 1591, in -S® de 30 pages.

(2) Thuan. Hist., 1. CI, g 13; t. V, p. 65. — Cf. 3Iém. de la Ligue, t. V, pag. 104.

(3) Launoy, qui, dans son Hisl. du coll. de Navarre, a consacré une longue notice à De Saintes, se contente de dire : « Sic viruin tantum et ecclesiae olim lam bene meriluni periisse valde dolendum nisi pereundi causa id juste postulasse!. » (Op., t. VII, p. 653, et suiv.) Cet optimisme fâche un peu Bayle.

CnAPITBE II, § V. ?n?

(lu j(iiino (Mrdinal de Roiirhon. (lui nss;iyait rl«; créei un in t parti, (;Oin|)li(|ii:ii('Ml ciicon* la situation.

Ce qui occupa rt rriplit vvAW plias(* de la lÀv^uo, at furnl surtout les iirilrif^Mies des a^çenfs de IMiili|ipe II, Taxi^ el l)i(^go dtî Ybarra, les iilioniloires du noucv, aa:ept{)s ou contredits par les parlements et les ('vè(|ues. les correspondances des It^gats Oaëiano. Se^M (depuis cardinal de Plaisance) cl Landi'iano.

Dans son inipuiissan(;e d(^ laire alors la guerre avec succès, Henri IV s'edorça de };apner du terrain par la terreur. Ainsi, après la prise de (Iliartres, ville dont 1^' cler^n* lui «"(ail si (lévou(^ ([U(\ Mayenne avait T'Ki ol)li^é d'afficher luiniènie la huile (rexconnunicalioii, il exila cin(| prédicateurs. Je trouve nuMue dans un historien de cette cité le trait suivant :

u Louise de (Ihamhes, prieure des filles de Dieu, renconlrant un novice qui déjeunait et 1^ connaissiint d'une humeur enjouée, s'avisa de lui dire qu'il avait tort de s'enfermer dans un monastère ; qu'avec sa bonne mine il pouvait avantageusement figurer dans le monde et s'avancer dans les armées. —Je ne demanderais pas mieux que de servir, pourvu que ce soit contre les hui^^uenots. — Quoi ! vous voudriez donc bien tuer le roi ? — Pourquoi non ? n'est-il pas liuguenot? — La prieure alla aussitôt,

avec un chanoine nommé Daniel du Cormier, parent de Rabelais, dénoncer ce propos au gouverneur de la ville. Le jeune religieux fut aussitôt arrêté et pendu sur la place (1).

On a assez assisté aux excès de la Ligue ; voilà maintenant les tristes représailles des royalistes. Il est piquant de voir un parent de Rabelais s'y mêler. Il semble que l'auteur même du Gargantua eût été plus indulgent.

Mais les royalistes avaient beau sévir et faire ça et là des exemples parmi les prédicateurs ; presque toutes les chaires

(1) Chevard, flisf. de Chartres, an x, iii-8", t. II, pag. 41», 455,

20 i LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

des provinces leur étaient hostiles, presque tout le clergé défavorable. La prise de Louviers et la réclusion de Claude de Saintes n'effraya ni ne contint les prêtres des environs. Ainsi, dans la ville de Rouen, à quelques semaines de là, le pénitencier Jean Dadré faisait jurer à tous ses auditeurs de « mourir jusqu'au dernier plutôt que de se rendre (1), » et Martin Hébert, curé de Saint-Patrice de la même ville, tua de sa main, dans une seule sortie, dix-sept soldats de l'armée royale (2).

Outre cette supériorité d'influence, tout l'avantage pécuniaire était du côté des ligueurs. Ils avaient l'argent de Philippe II, les cotisations des confréries, les ressources des municipalités, les revenus de la maison de Lorraine. Henri IV, au contraire, manquait de ressources. Quand l'ordre du clergé breton, lors des États de la province tenus à Rennes, consentit libéralement à lever une dime sur les bénéfices, cela fut regardé comme une étrange exception (3). Les protestants eux-mêmes faisaient

comme les catholiques avaient fait aux États de Blois. Les députés de Blois voulaient que Henri III ruinât le calvinisme sans impôts ; les calvinistes, à leur tour, voulaient que Henri IV ruinât la Ligue sans leur demander un sou. Ainsi, le Béarnais ayant réclamé de La Rochelle, la ville réformée par excellence, un secours de vingt mille écus, le ministre Denort invectiva si bien en chaire que, malgré les magistrats, la somme ne fut pas payée (4). '

De toute manière le succès restait à l'Union, à ses prédicateurs. Dans toutes les villes, les sermons ligueurs devenaient une obligation, une sorte de devoir auxquels on n'osait plus se soustraire. « Les gens de bien, dit un histo-

(i) Le Duciat, not. ad Ménipp., t. II, p. 354.

(2) Hist. de RoueUy par S"*, avocat au parlement, 177S, in-12, t. II, pag. 80.

(3) Des Fontaine, Hist. de la Ligue en Bretagne, 1739, in-12, t. I, pag. 281.

{A\ Arcère, Hist. de La Rochelle, 1757, in-4<>, t. II, p. 73.

CHAPITKK II, § V. -205

rien, ëloienl lorçésiry aller pour tWiler ixiril de mon ou pn son et pillage de leurs maisons; et si n'osoit-on dire m |*;irlerdrop haut des extravagances decespreselieurs (i). » Il y eut doue des lors une sorte de /cnr/zr organisée (2). l^ cliaire était iransrorii-K'e en trihune, l'église en salle de club.

On sent ijn'il faudra bien des luttes encore pour arriver à une Iransaclioii délinitive, à la tolérance religieuse, en un mot ù redit de Nantes.

(1) Journ. de Henri IV, p. tiH B (Suppl. de 1719).

(2) Celle Trrreur n'osl pas un fait iiiv«Milé apnfs coup. A Abbevillc, par exemple, dus avant la inurl de ll(;iiri III, on ouvnl à l'fchevinago des registres publics pt»ur les dénonciations. Li'i iusprett furent arrêtés el les pr«'>ln's royalisti-s enferm^s par \v<. moines dans le pri» iir»' de St-PiorrH. l'n pt'U plus lard, il y eut des visit»'s domiciliaires; on établit des corps do garde d la porte de l'égliso do St-NValfran, el des prùUes, munis d»* mousquets, vinrent y iaire faction. iV. Louandre père. Hitt ,1'AbhrrHlr. ÏHM. in-S.. p. 31(1 ri suiv.'

CHAPITRE III

DEPUIS LA LEVÉE DU SIÈGE DE PARIS JUSQU'A
L'ABJURATION

DE HEMU IV.

Dissidences parmi les prédicateurs parisiens. — Sermons sur le siège de Chartres. — Violences d'Aubry. — Premières attaques contre Mayenne. — Proscriptions exigées pat- les prédicateurs. — Déclamations contre Henri IV. — Vaincs tentatives de Prévost et de Chavagnac. — L'archevêque de iiondi quitte Paris. — Bulles et doctrines ultramon laines.

Parles sermons des prédicateurs parisiens on a, pour ainsi dire, l'histoire intérieure de la Ligue. Les intrigues, les pas-^ sions, les haines, les allées et venues des partis s'y traduisent fidèlement ; et chaque jour la mobilité des opinions ou l'entêtement des intérêts se trahissent sans honte par la violence du lan-

gage. Je ne crois pas exagérer en disant que la chaire fut à la fois ce qu'ont été depuis la presse et la tribune aux époques révolutionnaires ; on y annonçait les nouvelles, on y attaquait les personnes, on y discutait les intérêts de l'État.

A l'époque précise à laquelle nous sommes arrivés, l'accord n'était déjà plus parmi les puissants curés de ces paroisses populaires. Les uns penchaient vers l'Espagne, les autres vers Mayenne, les autres vers le jeune duc de Guise échappé de sa prison de Tours : le plus grand nombre voulait l'omnipotence des Seize, une sorte de gouvernement municipal composé de petits bourgeois et de théologiens, qui auraient d'abord constaté leur autorité par des proscriptions, et affermi

CIUPITKK III. 8 « 307

celle (h^inocratie ih!)(raliqik* par une nouvelle Sainl-larl-lirlcmy des niod- 1'^; rar celle fois il élail à peine question des calviiiisles. iNoiis en viîrrons |)lnsi(îurs se prrciiilrr dans un parli, puis rahandonnier loul à coup. On doit s'allendre à loulcs les incoiisc(|ijnces, à loulcs les conlradicliions. il s'agissail avanl loiil de réussir, de rf^ussir en dehors de la conciliation cl du {(îa-niais; aussi dès (ju'une colerie rega- Kiail des chances, la plupart s'y rejelaient-ils violemment pour aller ailleurs, aussiiOl (lue des offres plus avantageuses leur éUient faites.

Dans les premiers mois de l'année, les sermons n'avaient qu'une seule fin : discréditer Henri IV, appeler la vengeance du peuple sur les Politiques.

Chartres était la seconde ville de la France. Quand le béarnais alla l'assiéger, ce fut un renouvellement de malédictions, une crudescence incroyable d'injures.

Deux fois par jour, dans chaque chaire, on lisait les lettres arrivées de Chartres ; deux fois on faisait des vœux ardents pour cette citadelle de rUnion.

Cela commença dès le 7 mars. L'évangile du jour était l'histoire de la Cananéenne. Tous les prédicateurs, sans exception, y virent une allégorie. Paris, c'était la Cananéenne; Chartres, c'était sa fdle; et le diable qui Tobsédait, c'était le roi de Navarre (1). Il fallait prier le Christ et l'importuner pour la délivrance de cette malheureuse.

Comme le peuple se fut lassé de vœux sans succès, on lui annonçait des nouvelles imaginaires. Commelet, par exemple, frappant du pied dans sa chaire et gesticulant avec les convulsions qui lui étaient familières (2"), annonça (ce qu'il

vl) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 44 B.

(2) Ibid., p. 47 B. — « Commelet fait des grimaces de possédé en prêchant. » [Mem. de Co}}d", t. VI, part. ill, p. 251.) — On lit aussi dans la Bibl. de madame de Montpensier, pamphlet déjà eilé : « Les grimaces raccourcies du P. Commelet, jésuite, mises en tablature, par deux filles dévotes d'Amiens. » {Journ. de Henri III. p. :243 A.)

savait être faux) que du renfort était arrivé dans Chartres, et il s'écria : a Va te pendre, va te pendre, va te pendre, te dy-je encore un coup, Politique ! Ton Béarnois est bien penaud; il est entré du secours, maljçré sa moustache et ses dents. » Et, comme dit Lestoile, cela amusait les manants, ces manants qui, tout à l'heure, animés par tous ces sermons, essaieront de substituer le despotisme révolutionnaire des Seize à l'autorité de Mayenne.

Il fallait bien mêler les Politiques aux échecs de la Ligue et les rendre complices de la fortune qui trahissait l'Union. Aubry annonça hautement, le 15 avril, que Chartres avait été vendue par les modérés, et il ajouta : « Mes amis, si jamais ce méchant relaps et excommunié entre dans Paris, il nous otera nostre sainte messe, fera de nos églises des estables à ses chevaux, tuera nos prestres et fera de nos ornements des chausses et des livrées à ses pages. » A quoi, dit D. Félibien, il ajouta par un blasphème horrible : a Et cela est si vrai comme est vrai le Dieu que je vais manger et recevoir (1). » On conçoit qu'après d'aussi calomnieuses affirmations, le peuple de Paris refusât de croire à la conversion de Henri IV, qui déjà pourtant parlait de se faire instruire.

Chartres fut prise le 19; et ce jour même néanmoins, Y Italien qui prêchait à la Sainte-Chapelle (ce ne pouvait être Panigarolle, nous avons vu qu'il était poli dans son langage, et d'ailleurs il était parti) engagea son âme au diable que jamais cette ville ne céderait (2). Voilà par quelles promesses se laissaient abuser les crédules auditeurs. On s'attendait cependant avec certitude à une capitulation, car Rose avait dit, quelques jours auparavant, que les ligueurs de Chartres

(1) Félibien, Hht. de Paris, t. II, p. 1[^]201. — Cf. Lestoile, Journi. de Henri IV, p. 49 A.

(2) Journal de Henri IV y p. 48. — On ne peut citer tous les cyniques blasphèmes, toutes les allusions éhontées aux amours du roi que rappelle naïvement Lestoile.

niAiMriiK m, }ii i.

n'avaionl (iiiun nioyrn (IViiiixtIkt leurs conciloyens politiques (le hrussn' cette infâme eumposition, et (jue c'éLùl de UMir e(fu-

rir sus et de; les trunspereer à coups d'épée (1).

Quand ce nouveau triomphe de Henri IV Tul enfin connu à Paris, tous les pràlicaleurs se nipandiren l en désolalions. e.n reproches. Ils prirent Noire- Dame à partie, l'accusant de les avoir abaiidoiiiK^s, mal^Mi' lant de prières et tant d'oïirandes; et ces piteuses apostrophes faisaient phîurer toutes les femmes.

Aux larmes succédèrent les invectives. Tout le monde en eut sa |)art. L(; duc de Mayeime cormnença à recevoir des coups (le bec dans les chaires , et on disait tout bas qu'il ne si'uvoit faire la guerre qu'aux bouteilles (!2). On le voit, les chcts de l'Union eux-mêmes n'étaient plus épargnés; la division éclatait, et un soulèvement populaire au profit des Seize, au profil des curés, était imminent.

Mais c'est surtout contre le parti des modérés, contre les Politiques, qu'on se mit à tonner dans toutes les églises. Déjà, durant le siège de Chartres, Boucher, qui prêchait le Ciirème à Saint-Germain-rAuN.errois, avait dit qu'il fallait tout tuer, et qu'il était grandement temps de mettre la main à la serpe (S) et à." exterminer ceux du parlement et autres. Il fut si au long question de sang et boucherie^ dans un de ces sermons du curé de Saint-Benoit, qu'un conseiller de la cour, ami de Lestoile, voyant ces gestes et paroles atroces, désirait se sauver du milieu de cette foule qui écoutait, de peur que Boucher « ne descendît de sa chaire pour saisir

(1) CueiUy tint le même langage que Rose, et accusa entre autres M. de Grammont, qui était à Chartres, d'être un traître. 11 lui en fit depuis des excuses. Mais M. de Grammont se contenta de considérer la forme de sa teste ^ et de lui dire : « Je vois bien

à vostre teste que vous n'estes guère sage^ » et il le renvoya de cette façon. Ibid., p. 51 B.

(2) Ibid., p. 50.

(3) Anne d'Urfé avait écrit la même chose aux échevins de Lyon.

« Il faut y mettre le rasouer. » (Aug. Bernard, Les jOTr/e, 1839, in-8, page 390.)

210 LBS PRÉDICATEURS DE L\ LIGUE.

(|uelque Politijue au collet et le manger à belles dents (1). » Le duc de Mayenne, effrayé et n'os^mt résister à cette fureur aveugle, envoya des lettres de cacheta plusieurs magistrats avec ordre de sortir de Paris. Les i)rovocateurs applaudirent, mais en se plaignant amèrement de la mollesse du lieutenant général, et en excitant le peuple à continuer Im-mèmi^ ces insuifisanlos proscriptions.

Lorsque Henri IV eut pris Chartres, qui lui appartenait par droit canon, comme il répondait plaisamment aux compliments du maytur sur son droit divin, les prédicateurs, exaspérés, imitèrent tous le ton de Boucher contre les modérés {2). Rose dit qu'une saignée de Saint-Barthélémy était nécessaire, et qu'il fallait par là couper la gorge à la maladie; Commolet, que la mort des Politiques était la vie des Catholiques; Aubry, qu'il marcherait le premier pour les aller égorger; Cueilly, qu'il voulait qu'on se saisît de tous ceux qu'on verrait rire ; et Guincestre, qu'on eût à jeter à l'eau tous les demandeurs de nouvelles.

Le roi, on se Timagine, n'était pas oublié, et on le traitait comme naguère Henri HL xiubry fit une procession spéciale «

pour prier monsieur saint Jacques, le bon saint, de donner de son bourdon sur la teste à ce diable de Béarnois, et de Tescrazer là devant tout le monde. » Jean Dadré, pénitencier de Rouen, prêchant à Saint-Ouen de Paris, après une procession obhgatoire, fit lever la main au peuple de plutôt mourir que de jamais reconnaître Henri de Bourbon pour roi de France. Boucher, à son tour, assura qu'il l'eût voulu estrangler de ses deux mains, et quand il sut que le roi songeait sérieusement à se faire catholique, il dit qu'il renouvelait le dragon roux de l'Apocalypse, et que sa mère était une louve. Ce lut à qui entasserait le plus d'épithètes immondes. Bâtard, roi des boues de la Beauce, bouc Je me lasse de co-

(1) *ibid*, p. 45 A, 46 A.

{ "2) Félibien, *Hisf. de Paris*, tom. II, pag. 1202.

CIIVPITKK III, S I. 2H

pirr ('(is grossit»ro!«^, que Lostoilo, d.'ins sa honliioiiiM' un |mûu havanir, ne se lass(î pas do ivproduin*, dajHvs liose, (loiiiiii-M'Iol, l.ncH'iin, Auhrv et surloul Ciieilly, « qui n'avoil pas en joule sa teste (dit ^anllali^le ^ausseur, qui iri imite u\\ peu h lan^ajce doni il se rnn(|u«') plus de cervelle qu'il va\\ faudroif pour Trire un ceuf (I). » (l'est avec a*lte <'»loquenc4î de c;irre-Ibur qu'on faisait les émeutes.

Les mod(^i'és i^lnent de plus en plus forc<'îs dassister à ces sennons,car c\\stoit uni' manieue de hUitique de ne s'y poinl trouver.

Les deu\\ ou trois pn'Mlicalciiirs royalistes essayaient en vain de Iul4ei'. IMévusl, s'étant avisé un jour d'appeler les Seize des

larrons, ne put continuer. Les mutins se mirent à sonner les cloches, et, au sortir de l'église, un avocit dit qu'il lui l'allail faire prendre l'air, et un voisin de la paroisse était d'avis de le trainer à la voirie. Chavagnac aussi, que les ligueurs avaient suinominé le ministre, osa, combien qu'il fust menasse, s'écrier contre les voleurs qui, sous le nom do Gilholiques, pillaient impunément les maisons, et il ajouta : « CeUi y qui demande d*eslre instruit n'est pas hérétique, mais ceux-là qui lui refusent l'instruction. » C'était une allusion îi Henri IV, et le duc de Mayenne, furieux, fit dire au curé de Saint-Sulpice qu'il prit garde, ou qu'il lui ferait ;:/rm/r(' despilures (2).

Le clergé ligueur était donc maître de la place. Pour plus de liberté encore, le nouveau légat Landriano voulut forcer M. de Gondi, archevêque de Paris, de signer le décret de la Sorbonne contre Henri IV (3) ; et comme il savait que ce

(1) Lestoilo, Joiirn. de Henri IV, p. 45, -i9 A, 79 B. — Boucher assurait même que le Béarnais était tlls de Merlin le ministre, et que l'ancien évêque de Nevers, Spifame, réfugié comme protestant à Genève, u avait été décapité (le vrai motif était un adultère) que pour avoir di la vérité là-dessus. [Ibid., p. 49, A.)

(2) Ibid., p. 27 B, 46, 49 B. - Cf. Félibien, HUt. de Paris, t. II p. 1201.

rM Anquetil, Esprit de !a Lî()u<\ t. III, p. 194. — Cf. Lestoile loc.

212 KES PaÉDlCATKURS DE LA LIGUE.

prélat ne le ferait point, l'injonction équivalait à un ordre de départ. M. de Gondi fut donc bientôt contraint de s'évader; on fit

contre lui des procédures, et ses revenus furent saisis au profit de TUnion.

Les bulles du pape Grégoire XIV, qui ne larda pas à mourir, venaient souvent en aide aux prédicateurs pour raviver la frénésie populaire. On les lisait publiquement, on les affichait partout, et Rose en faisait le sermon à Notre-Dame « en grand apparat et exaltation de la majesté papale pardessus le neuvième ciel, dépression et abaissement de celle du roy jusques au plus profond des abismes d'enfer (1). » Henri IV avait fait naguère placarder lui-même aux portes du Vatican une protestation contre M. Sixte, soi-disant pape. Cette fois, les parlements de Tours et de Châlons déclarèrent « Grégoire, pape, soi-disant XIV^e de ce nom, ennemi de la paix, de l'union de l'Église catholique et de son état, adhérent à la conjuration d'Espagne, et fauteur des rebelles (2). » Le parlement de Paris lui-même voyait avec peine l'envahissement du pouvoir pontifical, et, sans les exigences des Seize, il eût volontiers protesté contre cet abaissement de l'Église gallicane.

cit., p. 105 B. — Après sa fuite, M. de Gondy alla en Italie pour lâcher de médier quelque accord. Mais le pape lui fit d'abord donner l'ordre de ne point venir jusqu'à Rome, ce que Boucher ne manqua pas de raconter avec triomphe dans un de ses sermons.

(1) Lesclapart, Journal de Henri IV, p. 56 A.

(2) V. Isambert, Recueil des anc. lois franc., t. XV, p. 27. — Par les bulles de Grégoire XIV, tous ceux qui suivaient le parti du roi étaient excommuniés s'ils ne l'avaient quitté sous quinze jours.

(Jean III, t. II. 113)

Luii |irô(licaluiirH]illa(|iiniil le parleniuiil. Launay prôsul»
lu» Snx*. — .Création «l'un (Conseil j|«?s Dix. — A.HHcrnbN'o
ndeliirnr rhrz P«;II'*iirr.

— C(»njur;ifi(m roiilro lit piôsideMi! Hrisson. -- PnWojil ravr-
riil en vain.

— Kxéciition du Hrissuii ot iln Lnrnior. — Tardif urrAté et
pcmla par lo curô liainiltoï). - Itouclnr formu Id projol
(\\'\\w(lhamUrf ardentf.

— I.islos (lo proscription n'M|ix.'«««H par li-s
pn'Mlir..ii«'ijr.s. — On apprend qiift Mjiyenno dnsapprotivo cos
acte». — \a couronne est of ferlo îi rinfanliê. - Arrivno do M.iyon-
no. — Haran^ae de Boucher. — Exil do Launay. - llooriinmalioiis
des prédicateurs. — Mayenne iuiplozo l'aide de la Faculté de
liiôulogio.

Une, f(M'intMilali()ii (^xtraoniiiiiairtê sij mariilesla chez les
Seize; le pen|)le se montrait \\w\ l\ courir aux armes, on (Itait
mf^.conteil de Mayenne. C'était lui qui avait nafijuère introduit,
dans le Conseil de l'Union, ces modérés dont on voulait se déi)ai-
Tasser ; une di^putation lui fui envoyée à Rethel, oii il était en
campaj^ne, et il s'aperçut dès lors sans doute que les curés
étaient entrés, sinon encore dans les plans, au moins dans les
idées violentes de Philippe II.

Cette ambassade n'ayant pas eu de résultat, il fut résolu qu'on
frapperait un grand coup contre les parlementaires, contre ces
magistrats politiques qui voulaient la conciliation et la paix (1).
Ce fut là pendant quelque temps le texte habituel des serinons.
Rose, entre autres, dit pendant tout un prône mille pouilles de
ceux de la justice, à l'occasion des

(1) Malgré le souvenu' d'Anne Dubourg, la magistrature n'était pas en meilleure odeur auprès des calvinistes zélés qu'auprès des ligueurs. Au surplus, la haine de la Réforme contre les légistes remontait plus haut. Luther n'avait-il pas dit : « Si un juriste devient chrétien, il est considéré parmi les juristes comme un animal monstrueux, il faut qu'il mendie son pain ? Les autres le regardent comme séditieux. » (Michelet, Mém. de Luther, t. II, p. 141.) La magistrature professa, sous la Ligue. entre les fanatiques de l'Union et les fanatiques huguenots, Tupinion du bon sens. Écrasée un instant entre les violences des deux partis. ceUe opinion reparut à la lin et triompha par l'abjuration de Henri IV. comme par l'édit de Nantes.

2iA LKS l>HÉUICAIKUHS DE I.A MGLK.

relai'ds que le parlement mettait à recevoir Ncully dans son sein (1), ce Neuily qui, à la Saint-Barthélémy, avait fait tuer son rival pour la présidence de la Cour des Aides , et qui maintenant se servait de l'honneur de sa fille comme d'un moyen d'avancement. Mais ce fut Boucher le premier qui parla contre la magistrature, Boucher toujours prêt à se produire, à se mettre en avant, à se charger des démarches, et qui, si avide qu'il fut de places et de pensions, avait au besoin aussi le désintéressement du fanatisme (2k Non-seulement le cruel curé de Saint-Benoît, aidé d'Aubry, déclama sur la décision des parlements de Tours et de Chalons contre Grégoire XIV, et dit qu'il les falloir envoler tous vifs au feu avec leur bel arresty mais il donna à chacun des juges so7i quolibet, traitant le président de ïhou de taureau bannier, et le conseiller Angenou de vieil huguenot moisi (3).

Le parlement de Paris eut été un obstacle aux projets de bouleversement qu'avaient décidés les Seize et les prédicateurs ; il

fallait profiter de l'absence de Mayenne et intimider les Politiques. Une occasion se présenta : elle fut saisie avec empressement.

Brigard, procureur du roi de l'Hôtel-de-Ville, fut arrêté au sujet d'une lettre qu'il avait écrite à son oncle, engagé dans le parti de Henri IV. Boucher, qui savait les charges fort peu graves, et qui devinait un acquittement, monta en chaire et demanda hautement le gibet. Comme la lettre ne contenait absolument rien de répréhensible, même au point de vue de la Ligue, Brigard fut acquitté par le parlement. De là, un texte fécond pour les tribuns de l'Union. Commelet et le docteur Mariin demandèrent l'emprisonnement de la

(1) Lestoile, Journal de Henri IV, p. 53 A.

(2) lie 28 aug. 1591, congregatur universitas ad deliberandum de legato ad comilia urbis mitlendo, quod onus detrectabat Genebrardus : nec erant pecunia? in ii. rario, nec qui vœuent negotium istud suscipere, sed ultro se protulit Bucherius (Bulaei, Ilist. Univ, parisiens., iom. W. pag. 805).

(3) Lestoile, Journal de Henri IV, p. 58 B.

CHAPITRE 111. 11. MA

cour coniriK^ une nicsun; nécessaire, el le curé de Saiolx\ n(lr(5-(l(s-Arcs, Auhry, (|ui renclu^rissiil encxjre sur se* conWres, noimiiia en chaire le conseiller Tardif, son [laroiftsien, ftn des plus (jctis de bien de ce quartier, et le Iraitade meschnn-tetde traistre, ajoutant qu(^ « souscxiulciir déjouer au\(|nilles en son jardin, on faisoitcliés lui des assenihléeset monopoles i^onlre

les callioiiiiues (!)• » On va voir où cetU^ insolrnie sortie mena le malheureux Tardif.

Le lendemain de la mise en liberui de Hri^^ard, ii imaupère de Lesloile n'nconlra le chanoine Launay, qui lui dit (|ue « c'estoit une sc(M(iMle injuslic.; el (|u'ils en mourroienl Ions (^). » (iCs paroles liaient le pnîs i^^e d'une insurrection. IVIlotier s'écria : « iMessieurs, c'est trop conniver, n'attendez ny raison ny justice de la cour de parlement : il faut désormais jouer des cous-teaux (3). » Ce conseil fut immédiatement suivi.

Les Seize se rassembk'^rent sous la présidence du chanoine Launay et du docteur Martin, et un Conseil des Dix fut créé pour aviser en toute liberté et avec tout pouvoir aux nécessités de la situation. \près plusieurs jours de délibération, ce comité secret vint chez Launay dans la matinée du 14 novembre, tenir une séance extraordinaire. La piteuse Uaijédie des jours suivants, qui devait être accompagnée dune « Saint- Barthélémy des Politiques, » y fut résolue el la réunion renvoyée à la nuit, pour décider du moyen d'exécution (4).

Cette assemblée nocturne eut lieu chez Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boueherie, et dura jusqu'au matin. La mort du président Brisson, lii:ueur violent et qu'on trouvait trop modéré, et des conseillers Tardif et Larcher y fut résolue.

(1) Lestoile, p. 61 B, 62 A. — Félibien, Hid. dcPa^is, t. II, p. I:io3.

{t\ Journal de Henri IV, p. 6i A.

(3) Palma Cayet, Chronolo'ji-' noveunairej coUecl. Petitol, sér. I, I. XL, p. 364. — Pasquier, I. XVII, tel. 1, dans ses Œuvres, l. li,

p. 482 A.

{À) Ljsôile. Jo!'rn. '• Huri IV, p. 65 A.

:216 I^K S i'UÉDICATKl us l)K LA MGI'E.

Des hommes armés attendaient à la porte en grand nombre. Le lendemain, à sept heures, Pelletier, accompagné de La Bruyère et autres ligueurs, alla avertir officiellement le chef de la garnison espagnole des raisons de la prise d'armes, et le curé de Saint-Gosme, Hamilton, qui, ce jour-là, marchait dans Paris « armé jusqu'aux dents, avec force satellites, » fit visite dans le même but au colonel des troupes italiennes (1).

Jean Prévost, curé de Saint-Séverin, averti du danger que courrait son bon ami Brisson, ne voulut pas tremper dans ce crime et courut lui dire « qu'il n'avoit pu dormir sans lui donner avis de se sauver, sans lui conseiller même de résister par la force. » Pendant ce temps. Boucher, Têlève de Prévost, qui persistait plus que jamais dans l'Union, tandis que son maître s'en retirait tous les jours. Boucher, Tun des conducteurs de la menée, prétexta un voyage à Vincennes, pour ne se pas commettre dans l'exécution (2).

Il n'était plus temps pour Brisson. Les conseils de Prévost étaient venus trop tard, et tous nos prédicateurs habituels ne furent pas aussi prudents dans leur cruauté que le lâche Boucher. Bussy Le Clerc, commandant de la Bastille, eut ordre de fermer toutes les rues du palais , et Brisson fut arrêté avec Larcher, conduit au Ghâtelet et immédiatement mis à mort dans une salle basse. Gomme Tardif n'arrivait pas assez tôt au gré de ces furieux, Hamilton, avec nombre de prêtres et de suppôts de l'Université, courut le chercher. Ils le trouvèrent malade, saigné d'un

instant, et, l'arrachant de son lit, ils le traînèrent dans la chambre où venaient de périr ses collègues. On serait tenté de croire que Voltaire exagère en disant qu'ils le présentèrent au bourreau (1); ce n'est pas

(1) Lestoile., p. 66 B, 67 A. — Assemblée secrète, ap. Danjou, Arch. cur., sér. I, t. XIII, p. 318. — Félibien, Hist. de Paris, t. II, p. 1203.

(2) Félibien, *ibid.*, p. 1204; — Lestoile, *ibid.*, p. 65 B et 66 B.

(3) Lestoile, *ibid.*, p. 73 A. — Voltaire, Jlist. da parlement, cluxxxii, d. Renouard, t. XXIII, p. 144.

«HApiiiiir. III, j^i II. jn

assez pourl;ml : L<stoilfi assure ([ii'il fiû prnfiii pnr criirU-inrli» ni(>mr.

Le paru des Sn/r ri des ciins \u\ (invait pas s'arnMrr là. ri il sninpara du pouvoir. On deslitiia, on ronfisirpia, on diien^a pour plusieurs charges l'iMeciion [O|)ulair(', on (il unf» lisie de quaraiiln-cpialre conseillers deslin<fs h comijoser un»* rhamhri' ardente, Oi^lait là une idt'e de Ikiuelier. (> Irihunal v(^rilal)leinent nWoliitiounaire devait « eo^noisin; du fait des li(^réli(|ues, fauteurs et adlufsans, Iraislres et conspirateurs eouiro la religion, Testât cl \\\ ville de Paris. »

Le dessein d'une injuision pareille annonçait des proscriptions. Les Seize tirent chacun |)our leur (|uartier des;/r-/>/V/\s roiKjes (i), (jui comprenaient les noms de tous les l*olitiques, marqut's d'un C, d'un l) ou d'un P, ce qui voulait dire : Clui\$é,da(jtiéf pendu. Lesloile ne raconte pas sans terreur ciue dans la list;î de sii paroisse, qui avait été rédigée par Aubry,

cuivde Sainl-\ndré-des-Arcs ,et quelques autres, il vit son nom suivi d'un 1) (:2). Mais les Espagnols et les Italiens se refusèrent à ce massacre des modérés, et l'un des chefs étrangers se moqua même de Pelletier, qui voulait « quitter sa robe et son bréviaii'c pour prendre le coutelas et la hallebarde. »

On apprit bientôt à Paris que Mayeime désapprouvait ouvertement les mesures du Conseil des Dix. Dans cette conjoncture, les Seize crieront bien haut contre le lieutenant général, et dirent que, « puisqu'on Tavoit fait, on le pouvoit défaire. » Ils écrivirent alors au roi d'Espagne pour offrir décidément la couronne à l'Infante, lui disant textuellement : « Tous les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de voir Vostre Catholique Majesté tenir le sceptre de cette cou-

(I) On dirait que les détails donnés ici par LesloUe ont été copiés dans quelque historien du temps des Armagnacs et des Bourguignons; le rapport est frappant. (V. les textes cités ap. Michelet, Hist'jire d" France, t. IV, p. 257.)

{■2) Lesloile, ibid.. p. GS, 69.

LES l'fÆDICATEUKS ïïE LA LIGIJK,

ronne et régner sur nous. » Parmi les signataires de cettre lettre, je trouve le docteur Martin, Générbrard, Hamilton el Lounay en qualité de président (1). Ce projet anti-national, que la population, gagnée par les doublons de Philippe II, eût volontiers appuyé, éclaira l'opinion sur les Seize et sur les prédicateurs. Il était évident que les uns voulaient une démocratie municipale, les autres un gouvernement étranger.

Le duc de Mayenne, averti à temps, revint en toute hâte. Quand on sut son retour, les bravades se changèrent en actes de soumission. Les troupes nombreuses qui escortaient le lieutenant général inspirèrent quelque peur aux Seize, qui, d'intolérables qu'ils étaient, commencèrent à faire joug. Boucher vint à leur tête au-devant de Mayenne et le harangua. Le duc ne lui dit pas, comme l'affirme à tort Lestoile (2), qu'il ventendrait une autre fois. Pasquier rapporte les propres paroles du curé de Saint-Benoît, qui remontra à Mayenne « que tout ce qui avoit esté fait par eux estoit pour son service, et assurance de la cause commune d'eux tous. » Le prince, après l'avoir ouï tout au long débonnairement, lui répondit qu'il venait exprès pour accommoder toutes choses.

Mayenne cachait son jeu. Maître de Paris, il cassa définitivement le Conseil de l'Union, donna les places municipales à des Politiques, et condamna à mort, de sa propre autorité, neuf d'entre les Seize. On n'en prit que quatre : Amehne, Louchart, Aimonnot et Henroux, qui furent pendus. Dès trois heures du matin, quand on alla pour appréhender le chanoine Launay qui avait été promoteur et président de toutes les assemblées contre Brisson, il était en fuite ou plutôt caché, car, après l'amnistie qui fut publiée quelques semaines après et dans laquelle il était compris, le duc de Mayenne, quittant

(1) 3Iénipp., t. 11, p. 412; — Cf. Lestoile, 70c. cit., p. 62 B, 70 B.

(2) Pasquier, 1. XVII, lettre 2 (t. II, p. 489 A). — Lestoile, Journ. de Henri I F, p. 74 A.

(le noivî.iii Pan>i, IViiimnn;» vu oxil ii l.i sollicitation (i«'s mo- (l(Ws(1).

Cl'IUÎ (îruM'^nciiKî iilcrvnlion du laihhî Mayenne» rrrin|K)sa pas silence aux pn^dir.ileurs. Il seiilhait que l'aflr- clion |>opulaire les mit h ouvert, et Mayenne, (|ui n'avait pasn- Mulé devant les armes des eoijun^s, recula devant la parohî ven- geresse de la chaire. Tous les eurds criJ'rent que la religion (iUiit perdue on pendue (Olaisanlerie di^^ne du temps), et appelèreiil la salhî du Louvre oii avaient été cx^'cutés 1rs (|uatre rehcllos lu eliapelle de Saint- Lourhard ('2), Bouclier poussa l'andace plus loin : il adressa s()lenn(lleinent au duc de MayciiiK* une iiai'anj^uc, une nklamuiou dans la(|uelle il traitait iinpude- niinent cette veii^^eaiice puhliipiede boucherie, et les victimes de saints martyrs. Mayenne lut ohlifcé de l'aire bonne conte- nance, et, dans une réponse prudente et évasive, il se contenta de parler de rol)éissancc nécessaire i)our la défense d'une si haute cause, de Tulilité des exemples et de l'assurance que devaient avoir les catholiques de n'être plus inquiétés (3). MiyenriC Der- dait tout le terrain qu'il avait gagné. Boucher était plus insolent que le Conseil des Dix.

Les prédicateurs continuèrent pendant plusieurs semaines sur ce sujet. Cueilly, entre autres, « instigué, dit Pasquier, par quelques âmes espagnoles, » déclama vivement contre le lieute- nant général , loua la mémoire de Louchard et de ses compa- gnons, assurant que leurs âmes étaient béatifiées en

(1) Lestoile, loc. ciL, p. 78 B et 7(5 B. — Bayle. — Moreri. — Le Duchat, notes sur la Ménipp., t. II, p. 146 et suiv.

{'à) Lestoile, loc. cit., p. 75 B.

(3) Joannes Bucerus, homo vecors, catholicorum bonorum ac zelatorum uoimine, orationem expostulatoriam ad ipsiim habuit 3Ieduanium, qua publicam ultionem carnitloinam merito supplicio facinorosos affectos Dei martyres, insiuni impuJentia vocibat, ad quam Meduanus prudentia iisita paicis respondit, qureJam de obedientia, qua» in tamjusta' causa^ defensione necessaria esset, et quam paucorum poena ad ceterorum terrorem sarciri oportuerit, pricfatus ; de cetero se curaturum, ut boni catholici metu, in que eos versari aiebat Bucerus, brevi solverentur. (^Thuau. l. Cil, g i4: t. V, p. 108.)

220 LES prp:dicatuehs m: la ligue.

l'autre monde. Une autre fois il fit le panégyrique d'Amelinc, qu'il appela son bon ami, Mayenne fut fort irrité de tout cela; mais il n'osa point faire saisir le curé de Saint-Germain et se contenta de porter plainte à la Faculté de théologie, qui réprimanda l'insolent orateur (1).

8 ni

Boucher est surnommé le roi de la Ligue. — Harangues de PeUeli«T rt de Feuardent. — Projets de conversion du roi. — Comraelet. — Aubry. — Lrtltre des crockHeurs à Cueilly. — Accusations en chaire contre les personnes. — Rose déclame sur madame de Monlpensier. — Réquisitoire de Dorléans. — Le parlement n'ose continuer les poursuites. — Discrédit de la chaire. — Sermons sur la convocation des états généraux.

La révolte armée était vaincue; l'insurrection de la chaire triomphait. Mayenne , pour condamner à mort neuf des Seize, c'est-à-dire neuf membres du gouvernement de la Ligue, ne consultait que sa volonté ; et pour imposer silence, au contraire,

à un prédicateur qui l'insultait, il lui fallait recourir à l'intermédiaire de la Sorbonne, c'est-à-dire à des complices du coupable.

Boucher, par son opposition aux menaces de Mayenne, devint l'homme de la situation ; l'Université le choisit immédiatement pour vice-chancelier (2), et il fut regardé pendant quelque temps comme le vrai roi de la Ligue (3). Dès lors il communiqua directement avec le duc de Parme, dans les intérêts de l'Infante. Mayenne menaça en vain le curé de Saint-Benoît « de luy crever l'autre œil {Boucher était borgne} s'il le faschoit (4). » Boucher, par son influence considéré-

(1) Pasquier, l. XVII, lett. !â, t. II, p. 491 B. — Lestoile, loc. cit., p. 80 A.

{% Du Boulay, ilisl. iniv. parisiens., t. VI, p. 808.

(3) Pièces à la suite du Journal de Henri III, p. 315 A.

(4) Dial. du Maheustre, ap. Ménipp., t. III, p. 498.

r.HAPiinr. m, .^ m.

nable, donna un instaiil dt^s rliaices, au moins parmi la |K)pulace de Paris, aux iirojcls d<î IMiili()|M' II. C'est pour c^îla (|U<î la Mthiippt^t' dit d<î lui : « (le borj^ne, \M:u\i drs plus mesclianis et sc<H(^rals, vous ronHîssera qu<; son (ril,(îsmaillé d or d'Kspagrio, m vaul rirn (1). »

La chaire, crlh* IrihuiK^ pcrinanciih-, iuiij«)iji>. ouverte et revimued'uii earaelere sa(Té, (îlail la V(*ritale [Duissanee de Boucher et des eunis. Ils le sentaient et ne se firent pas faule, pendant toute l'anniê ir;î)2, de mettre ii profit la pn5dication, d'abuser sans cesse de la parole sainte. /w^/M^ de leur crédit,

comme le dit F(5)libien, ils se d«'clarèrent ouvertement contre la paix\, contre la paix m(^me avec la condition expresse du retour de H(m)ri IV au eadiolicisme (2); ils parl^rent en maîtres, en honnues qu'il faut consulter et qui disposent du pouvoir.

Chacun d'eux cherchait à se distinj^uer par quelque mesure plus violente, par quelque apostrophe bien inouïe. Genc^brard, que la Lig:ue venait de niconipenser en lui donnant l'archevêché d'Âix, ne voulut le céder à personne en zèle furieux : il prêcha tous les jours. Pelletier, de sa propre autorité, excommunia tous ceux de ses paroissiens qui parlaient de paix et de recevoir le Béarnais revenant à la messe; il défendit de plus rentrée de son église et annonça qu'il refusait Tenterrement à tous ceux (jui, mali^ré Tautorisation de Mayenne, se permettraient le moindre rapport, la moindre relation, même de commerce et de trafic, avec ces Politiques et ces royalistes, dont le sang devrait teindre les pavés, Feuardent, à son tour, prédit que le Béarnais serait positivement frappé du tonnerre et qu'il ne s'en fallait plus inquiéter. A. l'imitation de Pelletier, Boucher refusa l'absolution aux partisans de la conciliation, ne voulant pas, dit-il, qu'on

(i) Harangue de d'Aubray, ap. Ménipp., t. I, p. 178.

(2) Voir particulièrement, sur les sermons de cette année 1595, FéUbien, Histoire de Paris, t. II, p. 1209. — Cf. Lestoile, Journal de Henri !V, p. 80 A, 83 A, 87 A, 90, 91 A, 95 A, 99 A, 100 A.

222 LKS PHÉniCATEURS DE LA LIGUE.

pendit la amnmne de Frajice à un gibet. Le curé de Saint- Benoît crut aussi devoir renouveler, contre Henri de Bourbon, les folles accusations de magie qu'il avait si souvent répétées il pro-

pos de Henri de Valois. Quand le Béarnais fut blessé dans Tescarmouche d'Aumale, où il montra une si imprudente valeur, Boucher assura que « sa chair, ou plutôt charogne, avoit été entamée, mais point enfoncée pour les caractères qu'on avoit decouvert qu'il avoit sur lui. » Ces sottises, on le comprend, firent rire aux dépens de Boucher et commencèrent à compromettre sa dictature oratoire (1).

Les projets de conversion que déjà le roi affichait hautement portèrent une vive atteinte à l'unité de la Ligue. Le bruit se répandit que les habiles de l'Union , Villeroy et Jeannin, s'occupaient de négociations, et cela fit réfléchir sur cette tentative inouïe, qu'avaient faite les Seize, d'une démocratie sacerdotale, sur l'appui que, dans leur dépit ou leur corruption, les tribuns de la chaire prêtaient maintenant aux agents de Philippe H, répandus dans toutes les villes, initiés à toutes les combinaisons politiques et maître dès lors d'une immense influence.

En voyant que l'autorité de leur parole diminuait, les prédicateurs exagérèrent encore leurs violences ; mais souvent quelque protestation maligne, quelque silence désapprobateur venaient leur apprendre que le pouvoir leur échappait, que le ridicule et l'infamie de ces déclamations éhontées commençaient à se dégager et à apparaître aux yeux des plus obstinés.

Ainsi Commelet avait beau tempester par-dessus les aultres; il avait beau, en voyant trois de ses auditeurs sortir au milieu de son sermon, crier au public qu'il fallait regarder au nez ces Politiques et les poursuivre, le public riait et res-

(1) Rose, en 1592, attaqua aussi le Béarnais avec un tel cynisme que les éditeurs de Lestoile n'osent pas reproduire le pas-

sage et renvoient au ms. (Voir Ji.urn. de Henri IV, p. 95 B.)

oiiAPiMu: m, .t; m. HB

l;nt impassible. V;\v lîiirs paroles irn^mes, on voit que l6o
pn^dicaU'urs n'avaiiMil plus iVntirr assriitirneril du peuple, lia-
riiillon m <Maii n^duil à dire, pour faire croire que le lir^irnaiss
nc^ n^f^nerail jamais : « Ouand il n'y auroil(|ue moi, j(^ IVm-
pescherai. » Auhrv , qui dîîelarail tous les Poliliques (/r/mm^v,
el (|ui, en cas (h; paix, [Dropos;il de se mettre i\ la Iftle d'une sé-
dition, oii il en tuerait le plus quil ptmrrmt, Aubry avouait « ipie
qui eust ouvert le corps k lx*aucoup de Sii paroisse, on leur eust
trouv(i un jçros B<îarnoiss dans le ventre. « Cueilly, de son côté,
qui, dans les premiers temps où l'on parlait de conciliation, avaii
, par ses turbulences, forcé le j^ouverneur de Paris à de nom-
breuses recherches et arrestations, convenait (|ue la plupart
des^ensde son quartier avaient signé la pi'tition des st'mimneux
{\), et, dans sa colère, désignait de la main le maitre des requêtes
Tronson et sa famille, pour qu'on eut à tout jeter à la rivière.

Ces emportements du cun" de Saint-Germain-l'Auxerrois lui
valurent une bonne plaisanterie, de quelque auteur peutêtre de la
Ménippée, de quelque bourgeois caustique des environs. Il s\ivi-
sa de dire, dans son sermon du 9 août, qu*jl abandonnait aux
crocheteurs les maisons des Politiques en pillage. Les croche-
teurs, excités par un rieur sans doute, se formalisèrent du ton de
Cueilly, et lui adressèrent une lettre qui le lendemain fut affichée
dans tout Paris :

« Monsieur de Cueilly , nous trouvons fort estrange de ce que
vous voulez vous aider de nous pour assassmer et voler tant de
gens de bien et d'honneur. Encores que soions pauvres gens et

simples, si est-ce que nous sçavons fort bien que les commandements de Dieu sont au contraire, desquels vous ne parlés point en vos prédications. Qui vous croiroit ce seroit prendre le chemin de gagner paradis par escalade,

^l) On appelait semonneux ceu\ qui étaient d'avis qu'on députât vers le roi, pour l'engager à se convertir, et qui voulaient se soumettre à lui après sa conversion. (Lestoile, loc. cit.. p. i(X) A.)

224 LES PRRDICATEURS DE LA Llf.UE.

comme vos quatre marlirs du Louvre, qui font la cuisine en enfer, en attendant vous et vos confrères. Voilà les fruits et récompenses de vos pensions d'Espaigne pour trahir vostre patrie et y planter toutes sortes de religions... Partant ne laites estât de nous en vos assemblées de sabbats et méchantes factions.

« Nous vous estrénerons au premier jour de Tan d'un chapeyron verl.

« Vos bons amis, en faisant mieux,

« LES CROCHETEUS. »

Il ne faudrait pas croire, malgré ces épigrammes courantes, que rinilience des prédicateurs se fut annulée; loin de là; mais elle était en décadence, et ils faisaient tout pour la ressaisir, même dans le détail. Ainsi, on les voit intervenir dès lors dans les plus simples actes de l'administration, discuter la validiie d'une élection, contester les titres d'un candidat, s'ingérer dans toutes les nominations municipales.

Mais c'est surtout par les personnalités, dernière ressource des partis, que les orateurs cherchèrent à se faire craindre de

ceux qui désertaient leur cause Les faibles en étaient atteints comme les puissants, les simples bourgeois comme les fonctionnaires. Gueilly accusait faussement le prévôt des marchands de trahison, et Rose s'en prenait à un simple apothicaire, disant « qu'il lui seioit mal de parler d'affaires d'estat: toutes fois qu'il pensoit qu'en remuant ses drogues, une fumée lui estoit montée au cerveau, qui lui avoit mis ces fantaisies-là en la teste. »

Ces attaques nominales ramenèrent l'assiduité de l'auditoire. On eût couru des dangers, on eut été noté comme royaliste par les factieux en ne suivant pas les sermons. Personne, par exemple, n'osa manquer à la procession anniversaire de la journée des Barricades et à l'homélie qui fut, à cette occasion , prononcée dans l'église des Augustins par maître Laurent Dupré.

CHAPITHK III, .^ III. 228

Rien n'est l)rus(|ue, d'ordinairr (l.ins 1rs clianj's'oments de ro-
piiiiion, et le discnêdit des prédialeurs, bien qu'en s'auginenlant
cliacnie jour, lui plusieurs ann(V»s encore fi devenir |;,(î'n('rale.
Nous ne soinnics donc pas au hoïil. Il nous reste bien des fureurs
à redire, bien des paroles sc'dilicuses h i*nre^isli'er.

Quehiue propres d'ailleurs que l'Il au fond, la cause de Henri IV, ce prince citait bien loin du tn^ne, et Boucher ainsi que Rose pouvaient être crus du grand noinbn! quand ils disaient le premier, que le B("arnais n'avait qu'à conquérir le royaume du ciel, s'il le pouvait, mais qu(î songer au royaume de France, c'éUuil folie; le second, qu'il était possible, sous le bon plaisir du pape, « de recevoir le Navarrois pour capucin et non pour roy. »

L'absolue liberté de parole (I) semblait un droit récent de la chaire que les curés se gardèrent d'abdiquer dorénavant. Ils en

usèrent surtout au profit de l'Espagne, qui avait fini par les gagner presque tous à force d'argent. Les princesses lorraines, dont ils ne servaient plus, se plaignaient amèrement d'eux et de leur délaissement ; M^{me} de Nemours ne se cacha plus pour dire qu'ils recevaient pension de Philippe II (:2), et M^{me} de Montpensier se permit aussi, sans

(1) Du côté des ligueurs, bien entendu, car en celle année 1592, les attaques se renouvelèrent plus vives contre les curés royalistes. Benoist était traité de diable des halles par Rose [Journ. de Henri IV j p. 83 A}, et calomnié publiquement par Garin [Dial. du Mah. y ap. Ménipp. t. III, p. 495). D'un autre côté, Chavagnac se voyait grossièrement injurié par le colonel des Italiens [Journ. de Henri IV, p. 91 A). Le parti des modérés, au surplus, ne fut pas heureux alors en ce qui concernait la chaire. Il perdit Jean Prévost, curé de Saint-Séverin (Jbid. p. 88), et un fou s'avisait de prêcher la paix au collège Cambrai et de se faire arrêter, ce qui fut un sujet de raillerie contre les Politiques qui s'en vengèrent par une épigramme :

Plus fols sont aujourd'hui ceux-là

Auxquels il faut qu'un fol remonstre leur folie.

(2) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 99 B.

220 ii:s i»iu:nicATEURS de la ligue.

aucun doute, quelque aigre reproche, car Rose se mit à la déchirer dans ses sermons (1).

Une réaction s'organisa donc lentement contre ce despotisme de la chaire, contre ce joug que les plus éminents avaient été obligés de subir. Dans ces conjonctures, Hamilton, avec son esprit

entreprenant, essaya de réunir les différents orateurs dans une unité formidable. Plusieurs assemblées eurent lieu à cet effet, une entre autres chez Garin, aox Coi'deliers, où tous les prédicateurs jurèrent de plutôt mourir que de jamais admettre le Béarnais converti (2).

Le Parlement jugea le moment favorable pour prendre une mesure. L'avocat général Dorléans, ligueur et pamphlétaire connu pour sa violence, fit devant Mayenne une harangue où il déclara qu'une répression était urgente, et qu'il fallait refréner leurs langues (3). (e réquisitoire jeta le trouble parmi les curés. Ils allèrent trouver Mayenne et insistèrent auprès de lui avec tant d'insolence pour qu'il destituât Dorléans, que le duc, impatienté, leur conseilla de ne plus se mêler des affaires d'État, et leur dit qu'il saurait bien détruire leur petit empire de Sorhonne, leur royauté théologique.

La cour nomma deux délégués pour informer ; mais, bien qu'ils fussent convaincus que « depuis que la France estoit catholique, il n'avoit esté veu si grande licence de mal faire aux prédicateurs , » ces commissaires reculèrent devant la gravité, devant la difficulté de leur mission, et s'en tinrent à quelques formalités préliminaires.

Par leurs engagements envers la maison d'Espagne, les prédicateurs étaient tombés en discrédit, même auprès des ligueurs les plus zélés. On le voit par le Dialogue d*entre le Maheustre et le manant, qui parut plus tard, en décembre 1393 (4). Ce curieux pamphlet, qui a été tour à tour

(1) Lesloile, p. 83 A.

[!]) Ibid., p. ICI A.

(3) Ibid., ^ .96B. — DiaL dîi3Iaheustre,aLipMènipp.,i.Ill, p. 489,548.

(4) Le Supplément à Lestoile, de 1736 (V. Journ. de Henri IV, p. 103

CNAFITRR III, ^ III. tft

atlibuiî ii Croiiii^, roriSiîUlm* au Grand-ronsi'il , ri Holand, conseiller aux Moiinairs et Fuii des Sci/e, met li nu la politique inddois, s;ins fermeté et sans grandeur, du duc de Mayenne.

Uii)l(iue ce soit là ium^ production du parti de TUnion, la viirité y apparaît et si» fait jour par la repartie, par l'enralno-ment du dialogue. Le.s prédicateurs {(a^^cis reçoivent en |)as-sant ce qu'ils mdrilenl. « il suffira, dit le Maheustre, de la monstre d'un coutelas, à ces mercenaires es|)a^noliséR... On est habitué îi les ouïr crier... Par Dieu! ils me répondront de mes meubles qu'ils ont volés et fai(vendre... Ils sont gens iporants , idiots, outrecMiidés , ambitieux, sanj^uinaires... » Le Manant avoue lui-miime que « ce sont des hommes de collège qui res-sentent un peu leurs escoliers et ont plusde paroles que d'elVet. » Voilà, par les aveux mêmes d'un ligueur, la décadence qui se ma-nifeste ; mais dans cette décadence, une singulière puissance se retrouve encore : a Vous n'avez personne à voslrc party, dit le Maheustre, qui nuise plus au nostre que vos docteurs, curés, pré-dicateurs... j> et il ajoute un peu plus loin que « seuls ils troublent tout et empeschent les affaires du roy (1). »

J'avais donc raison de dire plus haut que la chaire n'avait pas seule créé la Ligue, mais que presque seule elle l'avait maintenue durant tant d'années.

On parlait, depuis plusieurs mois déjà, de la convocation des États généraux. Depuis la mort de Charles IX, la Ligue n'avait même plus de chef apparent, et on était incessamment ballotté des coups d'État indécis de Mayenne aux proscriptions populaires des Seize. Philippe II voulait un dénoûment. L'affaire importante, selon lui, c'était d'abord de nommer un

A), fait paraître le Dialogue du Maheustre en novembre 1592. Mais ces Suppléments, on le sait, ne sont pas authentiques, et il y a eu au moins des interpolations. Lestoile lui-même contredit ce fait avec détails. (V. p. 183 et suiv.). — Cf. le P. Lelong, n° 19,534. (1) Ap. Ménipp., t. III, p. 427, 429, 455, 480. 585.

roi. Les chances n'avaient jamais été plus favorables pour sa fille. Une circonstance, une bataille, pouvaient tout déjouer : il eût voulu voir déjà la couronne sur la tête de l'Infante. Dans l'espérance de séduire les députés, ses agents denfiandaient donc à toute force la réunion immédiate des États. Bien des obstacles s'y opposaient. Le Parlement, qui songeait dès lors à s'emparer de la puissance législative, voyait avec ombrage ces élections l'ivales. Les royalistes, de leur côté, ne voulaient pas qu'on pût mettre la couronne en question, et protestaient. D'autre part, les Poliques, craignant une collision et désirant un conipromis, n'espéraient pas alors trouver dans une assemblée tumultueuse des garanties de modération et de paix. Mayenne aussi, qui n'était pas sûr d'être nommé roi et qui voulait améliorer ses chances, reculait toujours et trouvait prétexte d'ajourner.

Il fallait cependant prendre un parti. Les prédicateurs commençaient à faire de ces retards sans fin le programme de leurs déclamations. Le docteur Martin, entre autres, avait dit que(chacun tiendrait les Estais en sa maison, et qu'il n'en falloir pas

espérer d'autres (1). » Le duc céda donc aux Espagnols et aux prédicateurs : les États s'ouvrirent le 26 janvier 1593.

§ IV

Droit des États Généraux d'après la Ligue. — Traité de Pignat en faveur du duc Charles de Lorraine. — Garin injurie les États. — Le Légat essaie en vain de lui interdire la parole. — iMenaces de Commelet. — Cynisme sans frein des prédicateurs, surtout à l'égard de Henri IV. — Feuardent, Guincestre, Simon Fillieul. — Sorties contre Harlay et contre Mayenne. — Génébrard attaque la loi salique. — Aubry et Cueilly avouent qu'ils sont vendus à l'Espagne. — Le curé de Saint-Vendré-des-Arcs conseille le msurtrier Barrière.

Don Ybarra, dans une dépêche qu'il écrivait de Paris à son maître, Philippe II, lui disait : a Le fait des États n'est

(1) LQsioile, Journal de Henri ly, p. 104.

r.HAPrTILK III, j^{IV}.

fliriin nm^{ssoin}» ; hs ligiHMirs disenl cpi'ils pasMTonl par co. (|(ii srria :\\rM avrc les princes (i). » l/asserlion |)Oijvail (^liy exacte en fait ; mais la MHV)rie du dn)it d'r^{leetion} parles Klals-fut mlunnoinsle jgrand instrument ou au moins le jirand simulacn> {\\c ri'nion.

Dès le (kil)ut de la Ligue, on avoit senti, mt>me a l étranger, riinporlance de ces idées démocratirjues, comme, moyrn d'apiler la France, lin léjrisle ilalieu, (|in, plus lard, en loKS, inlervini (Mi-core par un pamphlet en laveur du (cardinal d(î Bourbon (4), iMalleo Z impini ((|ue De Tliou traite d extravagant), publia, deux années après la promulgation du formulaire, en lf)78. une

disserlalion en l'orme, oii il maintenait aux É tats le pouvoir in-aliénable de Télection (3). Boucher n'avait fait qu'adhérer à cette doctrine, la développer et la pousser à ses dernières conséquences. L'Union l'adopta, et un juriste, Pierre Saint-Julien, ne tarda pas à soutenir que si l'hérédité s'était lon?:temps substituée à l'élection, « ç'avoit esté plus par recoj;noissan('e que par aucune force de loi (4). j>

Les nombreux prétendants à la couronne de France encourageaient ces publications, parce que le droit des États généraux, la souveraineté populaire pouvaient seuls leur faciliter Taccès du Irone. Il fallait bien être choisi, être élu; les prétentions diverses, les ambitions les plus contraires, semblaient accéder à celte condition préliminaire ; chacun espérait en profiter.

Philippe II surtout, pour frayer le chemin à rinfante, réveillait le vieux fantôme de l'élection el faisait appel au passé. Mais il lui fallait en même temps combattre cette tradition antique, populaire sous le nom de loi salique, et qui interdisait aux femmes Thérédité du trône, tradition qui dans le xvi^e siècle

(1) Sismondi, ///s/, des Fi-ançais, t. \\1, p. 177. (!2) r. P. Le-long, no 28, 50 i.

(3) Degli Stati di Frauda et délia loro potenza. Par., 1578, in-S». {A) Discours par lequel il appert que le royaume de France est éU:ctif et non héréditaire. 1591, in-8o.

même, avait été soutenue par Claude de Seyssel et Guillaume Poslel, comme elle devait Têtre plus tard par Pasquier, par Antoine Loisel, par Pierre Dupuy. C'était alors une question vitale, et non pas une querelle d'érudit. 11 ne s'agissait point, comme il s'est agi depuis pour Chifdet et Dominicy , pour Daniel, pour Ver-

tot et pour Foncemagne, d'éclaircir un point obscur de la science. Fallait-il, oui ou non, faire de la France une province de la maison d'Autriche? Tel était le problème.

Philippe II trouva des appuis par la corruption. Génébrard et plusieurs autres prédicateurs se mirent à attaquer la loi salique, en faveur de laquelle protestèrent honorablement quelques voix isolées : celle de Jean Guyard, à Tours (1), et celle d'Antoine Hotman , qui avait à réparer de précédents écarts (2).

Chaque prétendant donc se faisait de la sorte soutenir par des traités, par des pamphlets, qu'on répandait à profusion. Le Béarnais lui-même avait risqué, dès 1585, de faire exposer ses droits à la succession dans une Apologie catholique (3), que publia un royahste de Montauban, Pierre de Belloy. Mais cela lui valut aussitôt une amère réplique de Bellarmin, au nom du saint-siège (4) ; et quand de Belloy, deux ans plus tard, s'avisa de réfuter ces arguments ultramontains (o) , ce fut, dit Palmat Gayet, au grand risque de sa vie. L'heure de Henri IV n'était pas venue : il prit sa revanche par des victoires ; son parti la prendra aussi plus tard par un pamphlet qui fera oublier tous les autres : la Satire Ménippée,

(1) V. P.Lelong, no 28,509.

(2) Il avait défendu en 1585 les prétentions du cardinal de Bourbon, et s'était attiré, on le sait, une réfutation de son frère François Hotman, le libéral auteur du *Franco-Gallia* et du *De auctoritate comitiorum* . V. P. Lelong, 28,484 et 85, 28,513.

(3) 1585, in-8o.

(4) Responsio ad præcipua capita A)ulû(jiœ pro successione Henrici Navarreni. Rome, 1586, in-S-⁴.,

(5) 3Ié7n. de la suce, des Bourbons. La Rochelle, 1587, in-8o.

uiAPiriiK III» jii IV.

i)(Ys (in'il s';l[^][^]it sf[^]riiMisemcnl (l<; rofivrxuicrirs Kl.ils[^]timk** raii\, les public.'Uiniis des pnHrndaiils sr inullipliiM'riil. l)i\ n% (rUr \\\m\v dOpiiscules ouhlits, je; dislin[^]u[^] un lilndlr (|iji nous Ioiiclh* Av plus pW's. Pigenat, (uinide Sainl-Nirolas-drs- (Ihamps. on osl l'auliMir il). Ce pnidiraleur était sans doule vendu au duc (Ihaiios de Lorraine dont il d<[^]fend. pivs(|ue seul, les priHendus droils. Il v a dans \r livre de Pigenat une partie. lh(iori(|ue et une partie pratique, l'application après la doctrine, .Je vais extraire les principales propositions :

« Im\ puissance de rcfgncr nonobstant toute succession vient de Dieu qui, par les clameurs du peui)le, d(;clare culuy qu'il vent ([ui connnaiule comme vo\Vi)xpopuli,v(fX Dei (2)... La succession doit estredéclan'c bonne par le consentement de la nation (^)... Un prince peut estre privé de sa principauté pour sa malversation ou autre incident : il p(Hit estre déposé comme (ilapideateur, dissolu, scandaleux ou inutile (4)... »

Voilà connnent IMû[^]enat entend la souveraineté nationale; la souveraineté pontificale lui parait également légitime et conciliable avec les droits du peuple. Après avoir cité avec affectation l'exemple de Grégoire VII, il ajoute : « Le pape a puissance au temporel... Les Druides ne faisoient-ils pas l'office de prestre et de juge ? Melchisedech n'étoit-il pas sacerdos et rex?.. (5). »

Le grand ennemi qu'il y a à combattre, selon Pigenat, c'est le parti des Politiques, « ceux, dit-il, que nous appelons Maheutres h Paris, Freins ou Mettins en Champagne, Gnilbedoins en Basse - Normandie et en Poictou, Bigarrez en Provence (6). » Il faut prendre contre eux des mesures sévères,

il) L'aveuglement et grande considération des Politiques, dicts Maheutres, lesquels veulent introduire Henri de Bourbon à la couronne. Paris, Thierry, 159[^]2, in-8o. (Bibl. roy., L. 1535, 3.)

i'i) Pag. 5, i[^],

(3) Pag. 35.

(4) Pag. 41, 57.

(5) Pag. 59, 59.

(6) Pag. 69.

et le curé de Saint-Nicolas propose de dépouiller de leurs bénéfices et de livrer au bras séculier les ecclésiastiques qui favoriseront ces traîtres (1).

Quant au choix que les États auraient à faire, Pigenat n'hésite pas. La noble race de Lorraine est la mieux méritante, et Vépée de Charlemagne redeviendra l'épée de la France (2). « La couronne sera remise en la personne de Charles, duc de Lorraine, vray et légitime héritier (3). »

C'est ainsi que les ligueurs étaient divisés à la veille des États; c'est ainsi que le vénal curé de Saint-Mcolas-des- Champs se faisait l'organe d'un parti sans chances sérieuses.

Mais revenons à l'histoire.

Tandis que Henri IV tenait la campagne avec des chances diverses, et attendait les événements, Mayenne sentit que l'occasion était capitale, et, retrouvant un instant toute son activité, il chercha à diriger, à dominer les élections. L'entreprise était difficile; il réussit et échoua en même temps. L'assemblée eut un caractère terne, indécis, flottant : elle ne se dévoua pas à Philippe II; mais, en revanche, elle ne soutint pas ardemment les prétentions du frère de Henri de Guise. Ces élections sans couleur marquaient au fond la véritable situation de la France. La Ligue commençait à s'affaiblir dans l'opinion, et le désir d'une solution pacifique était manifeste.

Les véritables États généraux, on le devine, se tinrent pour ainsi dire en dehors des États mêmes. C'est dans la chaire que fut la tribune, c'est chez les Seize que s'accomplirent les menées et les intrigues de l'assemblée (4). C'est entre les chefs

(1) Pag. 113.

(2) Pag. 117, 118.

(3). Pag. 10. — Le prévoyant Pigenat se réserve toutefois une issue vers le parti espagnol, en faisant bon marché de la loi sa-
lique : « Le règne d'une femme, dit-il, ne seroit contre la loi de Dieu ni de nature. » Pag. 19.

(4) Cinq de nos orateurs firent partie des États : Génébrar, archevêque

rJIAPITHR lli, .^ IV. fB

inlliHînIs (hîs diflV'n'nts parlis (|ihî s«; conrcrlj^ninl h»s ar-
ran- ^rdienls, los n(5^M)ciali()ns. L(s Klals joufrent in un roi»»
9a\condaire, iiaal^ni la f,M'avit(5 solefinolle» (h; leur mission.

liCs pn^dicalc^urs ne Ws (^par^niTent pas. I.c œnlelier Oa-
rin, qui, dans Uis d(»rnières anin'cs do la Ijgue, inonlra jusqu'Ji
la lin une ra^çe de foreen^î, osa, en prtebant devant les
df^pult^s n^unis, se nio(|ner ouvertcm^tint d'eux et dire que Iru-
ra beaux États, r'rsfoit la cour du un Pétault. Le h!^at oliens(!
suspendit en vain le pn^(îlieur; la Sorhonne lui rendit aussitôt la
parole. Ce nVtait là qu'une plaisanterie : (lomnielet en vint aux
menaces. Diseourant sur IV;van^île de « la naeelle ai:!:it& par la
tempête, »il s'appuya di^sainl-Ambroise pour assû'er que Judas
étiit dans cette l)ar(|ue, ee qui le conduisit à din», que parmi les
députés il n'y avait pas un Judas, mais vin^t, mais trente; puis il
s'écria : « On les coj^noitra au vote. A ceste heure, mes amis,
ruez-vous hardiment dessus, estouffés les moi, car ils en sont (1).
» On conçoit, après cela, qu'il ne fut pas prudent de se déclarer
Politique.

Mais les curés sentirent vite que les Etats, avec leurs lenteurs,
leurs indécisions, dans une aussi pressante conjoncture, tombe-
raient d eux-mêmes sous le ridicule. Cette issue, que personne
n'avait soupçonnée, faisait la partie !elle h Henri IV, s'il se vou-
lait convertir. Le Béarnais redevint donc encore une fois le point
de mire des attaques, qui se produisirent aussitôt dans toutes les
chaires avec un cvnisme révoltant.

d'Aix ; Rose, évêque de Senlis ; Boucher, curé de Saint-Benoit
; CueilUy, curé de Saint- Germain l'Auxerrois ; Jean Dadré, péni-
tencier de Rouen.

Génébrard, Boucher, Dadré, Cueilly, jouènint un rôle secon-
daire. Mais Rose prit aux affaires de cette assemblée une part im-
portante : c'est lui qui communique le plus souvent au tiers les
délibérations des autres ordres. Son nom reparait à chaque in-

stant. {\o\t Procès-verbaux des Etats (généraux de 1593, publ. par A. Bonard. Paris, 1841, in-40. et un article sur le livre de Ch. Labille dans les Études littéraires, t. I, p. 299 et suiv.)

{l}Journ. de Lestoile, p. 125 A, 112.

On ne saurait s'imaginer à quelles platitudes, à quelles liasses personnalités, à quelles ignobles allusions les prédicateurs en étaient réduits. Ce n'était pas assez, dans l'espoir de réveiller l'enthousiasme abattu, d'inventer de fausses nouvelles toujours démenties, de dire, comme Garin, que les traîtres politiques devaient livrer Paris h un jour indiqué ; d'imaginer, comme Cueilly, (luelque défaite désespérée des royalistes (1) ; la chaire fut ravalée à une dispute de carrefour, à un commérage de halle. Il faut faire justice en osant citer : la sœur du curé Pelletier ayant mis au monde un enfant monstrueux, Feuardenet en fit un longue description qu'il appliqua ensuite au Béarnais. Les femmes elles-mêmes ne furent plus épargnées. Commelet prêcha les « mascarades de quatre filles surannées ; » Guincestre compara longuement la France à une de ses paroissiennes qui était tombée dans un ruisseau et fit révangile des boues; Aubry enfin, qui tyrannisait tous ceux de son quartier jusqu'à prendre au collet un malheureux chapelier dont le zèle pour l'Union diminuait, Aubry alla plus loin : il insulta en chaire madame la heutenante générale, belle-fille du président Séguier, et la malheureuse femme, atterrée sous sa parole, était vis-à-vis de lui dans l'auditoire (2).

Simon Fillieul, prieur des carmes, qui marqua beaucoup par ses sermons, en ces années 1393 et 1594, ne se fit pas non plus scrupule de nommer les gens dans ses attaques. Ainsi il racontait en chaire, comme un fort beau trait, que, prêchant à Saint-Barthélémy, devant le premier président Harlay, il avait accusé ceux

de la justice d'épargner les huguenots, et que, Harlay l'ayant demandé le lendemain pour lui faire reproche de cette supposition gratuite, il avait offert une liste que le président n'osa pas demander, parce qu'il s'y seroit vu en tête {3}.

(1) Journ. de Lestoile , p. 120.

(2) Ibid., p. 116.

(3) Ibid., p. 122.

CIIAmHK III, Ç^ IV.

Simon Filln^ul ne s'en tini pas \li : il traïUi Màyenmt de fain-
Mnt, 1rs ^Tands du royaume d'ambitieux, «l Ir roi de coiïuin
(vrai terme de he.saoier, dit Lesloile), de tyran au(|uel on devrait
pniférer /<' Tuni.

Évidemmeni le prier des (firmes (Hait du parti efp^gmd.
He^iueoup de prédié^iteiirs, ainsi (|ue lui, ne s'en Gicliiâient
plus. (li^néhranl, dans ses eonf<^renees de Notre-Dame, montra
que la loi saliiïue |)oiivail (Mre elian^^ée selon le gré du lé^^is-
lateur; puis il rrp^n'senla combien rin^résie (^tait perilleus(»
(piand la puissance élail e^onjoinle à l'erreur, s'appuyanl parti-
culièrement sur ce (|ue les (iaïillois ne communiquaienl jamais
avec les chel's condamnî's par Irs druides (1). Singulier arfru-
ment ! G(^n(^l)rard partait de la thi^ocratie pour frayer le che-
min à rinlanle.

Aubry et Cueilly d^«^passèrent Gécnbrard, et, dans le cynisme
de leur infamie, ils avouaient en chaire qu'ils tîtaienl vendus à
l'étranger. « Beaucoup de gens de bien ne reçoivent-ils |)as pen-
sion d'Espagne ? » disait le curé de Saint-Germain- TAuxerrois;

« on ne m'en a jamais offert, s't'criait celui de Saint-André-des-Arcs, mais quelle difficulté fait-on ;\ cela (2)? »

On ne sait vraiment comment trouver des transitions naturelles entre toutes ces lionnières. Les uns se vantaient de leur vénalité; les autres, pour arriver plus vite à une solution, demandaient un nouveau Jacques Clément. Ainsi Commelet, parlant d'Aod qui tua le roi Moab [Juges, 1. III) : « Il nous taut un Aod, disait-il, fut-il moine, fût-il berger, fût-il goujat, fût-il huguenot même, n'importe ! » et cela après avoir mis parmi les anges le meurtrier de Henri III (3).

(1) Mallhiei, Ilist. de France, t. II, p. 128 et 129.

(2) Lestoile, loc. cit., p. 122.

(3) Ce trait, qu'Antoine Arnauld a si vivement reproché aux jésuites, dans son plaidoyer en faveur de l'Université, à la fin de 1594, était prêché, selon Lestoile, le 2 février 1593. Palma Cayet rejette cela aux fêtes de Noël; peu importe. Mais, ce qui est singulier, c'est que tout à coup Commelet parla presque en royaliste dans son sermon du 7 avril. Expliquant le mol de l'Écriture : Die nobis palam qui es /tt? il s'écria

La mise en pratique, on le sait, suivit bientôt l'enseignement. Pierre Bar^{^^}rc, quelques mois plus tard, essaya de tuer le roi de Navarre. Ce misérable avait été, h l'avance, consulter Âubry. Le curé de Saint-André le reçut bien, l'embrassa, lui offrit h boire (1), et, s'adressant au P. Varades, j[^]h suite, il rassura que « ce seroit bien fait et qu'il gagneroit une grande gloire en paradis (2). » Les théories de la Ligue ne se modifient pas : Jean Châtel aussi trouvera un apologiste dans Boucher.

C'était donc une sanglante, mais trop réelle plaisanterie de la Satire Ménippée quand, quelques mois plus tard, elle montrait Aubry revenant de confesser Pierre Barrière (3), j> fait qui nous est attesté de toute part. Il y eut là un complot manifeste de plusieurs prédicateurs contre Henri IV. Barrière essaya de frapper le Béarnais un mardi, et le dimanche précédent Aubry disait en chaire : « Patientez, car vous verrez un miracle très-exprès de Dieu dedans peu de jours ; vous le verrez, voire le tenez pour jà advenu (4). »

que «si le roi se convertissait sans faintir, il serait le premier qui fléchiroit le genouil. >> Vertement réprimandé par sa compagnie et par les ligueurs, il se rétracta le lendemain. D'Aubigné a rapporté ce trait avec sa verve caustique de huguenot piqué : Tel qui venoit dédire : « Il nous faut un Aod^ » ou de prescher le meurtre des rois en tiltre de coup du ciel, ceux-là mesmes se mirent sur les louanges, et, au lieu de dire le Béarnois et le bastard, ils le nommoient restaurateur et noble présent du ciel. » D'Aubigné précipite un peu les dates, mais nous n'en sommes pas à la dernière évolution de Commelet. (V. Hist. Univ., t. III, p. 288. — Cf. Lestoile, Journ. de Henri IV. p. 116 et 125.)

(1) Mém.de Condé, t. VI, part. III, p. 144.

(2) Procès fait à Barrière, ap. Danjou, série I, t. XIII, p. 367. — Cf. Lestoile, Jour, de Henri IV, p. 170 B et 174 A.

(3) Ménipp., t. I, p. 55.

(4) Mém. de Condé, t. VI, part. III, pag. 144. — Cf. Ménipp., t. I, page 5.

Itolii iliitiiH) aux prnlicatodrs dans la Satire Mempper. — HarariKa» de (juillaumtî lluse. — Li Dcmtnulotjic de ta Sorfumne — Conférence d«) Suresiios. — D^pAclio do Diego d'Ybarra ii IMiilippu II. Contradictions do Pigenal «t do Boucher. — S«5r-morm contre la CoUf férouc(\ — (jiiiiiiceslro commoncii d se modérer. — Auhry vtridu «i mômtî lombs X l'KspaKiio ol à inadanio do Nemours. — Il lutte 4« plaies plaisanteries avec Boucher. — l.o crédit du curé do Saint- l^enolt (litiiniip. — I/avcugle Norniandin.

J'ai noinintUout à l'lieure la Mchiippée. Ca lui un ^mu\ éyéimnvni dans la Liyue, comme c'est un j^rand monuujenl dans los lellres. (le s[]iriluel pamphlet, qui tiit en même temps une bonne action et un acte de loyal courage, n'a d*intériM pour nous que dans ses rapports directs avec la chaire. Les prédicateurs avaient joué un grand rôle dans la Lij;ue; ils liennent donc une grande place dans la Ménippée; et comme la Mcnippcc '}(iU\ sur la Ligue un ridicule inelfaçable, les prédicateurs eurent de ce ridicule la part la plus large et la plus amère.

Lins la première édition de l'ouvrage, il était question d'un prêcheur dès le début. La préface supposait que le manuscrit de cette satire, composée d'abord en italien, avait été trouvée, je ne sais où, en présence du docteur Lucain, lequel n'avait pas su la traduire en français (1), ce qui était sans doute une épigramme mordante contre la langue de ses sermons.

Les spirituels et caustiques auteurs n'attendirent pas, pour se moquer des prédicateurs, d'en être arrivés, dans leur livre, à ces com[qin}s> harangues qu'ils prêtaient aux principaux députés des États. Dans la mordante description des tapisseries de la salle des délibérations, les bordures représentent, entre

(I) Mém. de Condè, t. 11, p. 9. Cette préface delà Satire Ménippée est d'ordinaire rejelée dans les notes.

autre choses (1), « les faces de Boucher, Guincestre et le Petit-Feuillant exhortant le peuple à la paix par une figure nommée antiphrase. »

Dans presque chacun des amusants discours que les profonds railleurs prêtent successivement, comme on Ta dit (2), \ Tambilion extravagante de M. le lieutenant, au dévouement vénal du Légat, au pédanlisme séditieux de Tévêque de Senlis, aux rodomontades insolentes et cruelles d'un parvenu sans hofineur et sans esprit ; dans presque chacune de ces haranguer, les faiseurs de sermons sont mis dans leur vrai jour. Le légat avoue hautement qu'il a fait part de son butin à ses prédicateurs affidés, et hypothéquez sous bon tiltrCy et qu'il peut leur faire faire rage au besoin (3). L'archevêque de Lyon h son tour, d'Espinac, dit malgré lui la vérité sur Tinfluence de la chaire : « Je laisse, dit-il, à MM. les prédicateurs de tenir lousjours en haleine leurs dévots paroissiens, et réprimer l'insolence de ces demandeurs de pain ou de paix. Ils sçavent les passages de l'Escriture pour accommoder à leurs propos et les tournevirer aux occasions comme ils en auront besoin (4), »

Les prédicateurs avaient leur place dans les tapisseries du début; ils ne sont pas oubliés dans les tableaux de la fin. On y voit représentés « les curez des grosses paroisses avec soufflets d'orgues dont ils souffloient au derrière de plusieurs manants qui se laissoient emporter au vent. D'aultres se tenoient tout debout la gueule bée et ouverte, et les dits curez leur souffloient en la bouche et les nourrissoient de vent (5). » Voilà à quel degré de mépris en étaient tombés ces chefs puissants des paroisses qui

partageaient quelques mois auparavant le despotisme municipal des Seize.

(1) 3Jém. de Condé, t. I, p. 24.

(2) M. Nodier, dans son édit. de la Ménipp., 1824. in-8o, t. I, p. iij.

(3) Édit. de Ralisb., t. I. p. 35, 39, 48.

(4) Ihid., p. 75. Celle harangue est de Rabin.

(5) Ibhl, p. 196.

CMAPI TRK m, § V. 239

Je ne me lasse pas de traïiscrir*! ces irails piquanls de la Mé-nipiuU\ oii esl l)aloiï(ie la lyraïïnie des \irM\cnUnivs, ci où la raison revfil des lornies si vives et si rr*illeuses. An surplns, ce n'est pas senirnii^nt par la plais;inlerie iioulïonne qui» Uapiii, Passerai el lenrs inp^iieux anns aUa(pirrent i'omnipolence de la chaire. On sait riiner^nqne, luiriuKjue de d'Au- Inay, qui fornui la partie sérieuse du painphlel, el où une conviction si sinc-ère, si profonde, si entraînanle, est relev<*e par une dialerli(iue serrée, incisive. Les orateurs des conciliabules calliolicpies y reçoivent en passiint, comme on s' imagine, les dédaigneuses apostrophes dont ils étaient dignes: a Les prédicieurs, dit IMthou, lauteur de ce remarquable morceau, se sont rendus si vénaux et si mesprisez par leur vie scandaleuse qu'on ne se soucie plus d'eux ny de leurs sermons, sinon quand on en a alïaire pour prescher (pielques fausses nouvelles. » Ailleurs encore, IMtliou engage le peuple à se garder de ces t'nchanteurs corrompus, ([ui amusent lcssimi)les, avec le prétexte de religion, « comme les renards

amusent les pies de leurs longues queues pour les attraper et manger à leur aise (1). »

La Satire Ménippée montra ce que peut l'esprit au service d'une bonne cause. La Ligue était frappée au cœur; les prédicateurs ne se relevèrent jamais des sarcasmes qui les atteignaient. L'aménité de ces plaisanteries attiques, malgré leur naïveté un peu crue, cette verve de bon sens, cette malice pleine de goût, contrastaient si bien avec la férocité et le cynisme des déclamations ampoulées de la chaire, que tout le monde demeura convaincu. Il ne resta aux prédicateurs que la populace même qui ne lisait pas la Ménippée et que quelques milices entêtées de l'Union.

Mais, parmi nos tristes héros, c'est Rose surtout qui fut, par cette publication, je devrais dire par cet événement, atteint et écrasé. L'évêque de Senlis est sûr de vivre : Rapin a bien voulu lui prêter, dans la Ménippée, une longue harangue (2\

(1) Édit de Ratisb., t. III, p. 159.

^2) Ibid., p. 78 à 96

et le vouer ainsi à l'immortalité du ridicule. Ce discours supposé est un chef-d'œuvre.

Il le faut lire tout entier, et je n'oserais le mutiler en citant. Il suffira de détacher quelques phrases qui se rapportent plus directement au rôle des curés et des docteurs.

On peut, sans aucun doute, par le morceau de Rapin, se faire une idée des sermons réels de Rose. La harangue qu'on lui attribue n'est autre chose qu'une parodie, et le pédantisme de l'évêque de Senlis, hérissé de latin et de citations, s'y produit sous

une forme singulièrement comique. Ces paroles heurtées, mêlées, sans suite, rappellent en quelques points le plaisant discours de Janotus de Bragmardo quand il redemande les cloches dans Rabelais (1). Rose, qui toutefois est bien plus verbeux, semble toujours fort satisfait de sa propre éloquence, et il dirait volontiers, comme maître Janotus, s'admirant lui-même : « Ha ! ha ! ha ! c'est parlé cela ! »

Rose était alors recteur de l'Université, et il commence par louer la Ligue d'avoir tué l'Université; car, comme l'a dit le dernier et le plus spirituel des éditeurs de la Ménippée, par un artifice dont Lucien a fourni de piquants modèles, chaque orateur semble, dans cette satire, forcé, au gré d'une puissance invincible, à exprimer les vérités positives de sa situation, au lieu des arguments que devait lui suggérer son intérêt mieux entendu et plus adroitement déguisé.

Cette incurable manie de parler à toute heure et à tout propos, qui dévorait Rose, ne tarde pas à devenir manifeste, car il s'écrie dès la première page : « Je suis meublé d'une indicible ardeur de mettre avant ma rhétorique et d'estaler ma marchandise en ce lieu, ôï, mainte foi, j'ay fait des prédications qui m'ont, par le moyen du feu roy, fait de meusnier devenir évesque, comme par vostre moyen, je suis d'évesque devenu meusnier. » Cela s'attaquait au talent de l'évêque de Senlis;

(1) Gargantua, ch. xviii.

CHAPITRE III, s. V. 141

sa morale. Ici ailleurs il n'y a pas de jolis vers : a Je vous fourrai. lui l'ail dirai l'ail dr passades (1« IKs^rilun» que vous voudrez, car j'en ay à n^vriidre. Mais âurloul, Messieurs, je

vous recommande nos pensions... je vous adverlis de honne heure, si vous ne lournissez à rap|M)inclemenl, il y a dan(ACr (|ue nous ne nous niellions Ions i\ prouver (jn'il n'est (|ue d'avoir un roy lé^ilime. «

Nous avons dt^jà vu (|ue Kos(î ('(ail laxc^ de 1)lie par plusieurs; ici il l'ail montre de sa dtïmence : « croyez-moy, et vous CT'oirez un loi. » Kl, après avoir entendu son diseoiirs, le lieutenant dit tout bas au h^al : « Ce fol icy {^asl(îira tout nosire mystère. »

Mayenne, en ellet, avait à se plaindre de Rose, qui depuis lonjilemps était passé aux Espa}!:nols, et (jui, dans les haranj;uos de la Minippée, pousse rinsohînce jusqu'à conseiller au\ Guises, s'ils veulent un tiôïie, d'aller conquérii* Jérusalem.

Au surplus, il serait assez dil'licile de déterminer le rôle exact de Guillaume Rose dans ralfaire des Étals et de Téléclion. Il clianii;ia plusieurs fois de parti (1), et Rabin a parfaitement raillé sa poliiique extravagante, cuand il le fait, à la fin, voter a pour un marguillier de Gentilly qui chante bien au lutrin, » le tout au milieu des huées, des sifflets et des applaudissements, ce qui fait répéter au malencontreux orateur le mot du prédicateur Garin sur les Étals : « G'est la cour du roy Pétault. »

La Ligue pendant plusieurs années avait usurpé presque seule le monopole de la publicité. Les presses de Lyon, de

(i) Ainsi le Dialogue du Maheustre le met, et avec nûson, parmi les ^' ospagnolisez; » Rose attaqua même madame de Montpensier, dont il avait été le pensionnaire, ce qui semblait nn parti pris contre les Guises ; puis, tout à coup, il dit qu il ne voulait pas d'uu roy rstranger. C'était du nouveau, comme dit Lestoile. Cela

lui échappa sans doute le jour où, comme il s'en plaint dans la Ménippée¹ on lui avait fraudé l'assignation envoyée d'Espagne (V. Journ. d'Henri IV. p. 45 A, 118 A, 83 A.)

Paris, de Rouen, de toutes les municipalités insurgées avaient multiplié à l'envi ces pamphlets sans nombre qui allaient ranimer le zèle affaibli de la foule, tandis que partout, dans chaque ville, des orateurs séditieux, formant par toute la France une formidable association politique, les reproduisaient dans leurs chaires en y ajoutant le feu de l'improvisation, l'accent, le geste, la passion.

La Satire Ménippée transporta tout à coup du côté des Politiques l'avantage littéraire, la supériorité de Tesprit, et ce fut alors, parmi les partisans de Henri IV, à qui s'escrimerait par la presse contre le despotisme démagogique de l'Union. La Ménippée était, on Ta dit, une sorte de bataille d'ivry, dans l'ordre de l'intelligence; après cette victoire éclatante, il y eut de toutes parts des escarmouches moindres. Les prédicateurs lurent attaqués dans une foule de petits écrits virulents. La Démonologie de la Surbonne, entre autres, que Goulart a insérée dans son recueil (1), les démasqua sans pitié.

En parlant tout à Theure du meurîre que Barrière tenta sur Henri IV, à la fin d'août 1393, en parlant de la Ménippée, j'ai anticipé de quelques mois sur les événements, et j'ai eu tort peut-être, car l'odieuse d'un pareil acte aurait mieux ressorti encore après les essais de conciliation qu'avait tentés le Béarnais, après la Conférence de Suresnes.

En consentant à la Conférence de Suresnes, en décrétant une trêve provisoire, en admettant la discussion, les États facilitèrent

le chemin à Henri IV : dès que la Ligue se concertait avec les conseillers du Béarnais, elle reconnaissait implicitement ses droits ; il ne s'agissait plus que d'une conversion; or le Béarnais s'était dit que « Paris valoit bien une messe, » et bientôt il ne devait plus hésiter « à faire le saut périlleux. »

Philippe II, avec l'astuce prévoyante de sa politique, sentit

(1) Ap. Mém. de la Ligue, éd. de Goujet, t. V, p. 403 et suiv.

(HAIMTHK III, {} V. MI

toute la ti;raviih'i (U* la siiiatiiori, et ses ajçenls enrenl ordre de redoubler d'activité, de eonjurer le dauber. Le duc de Keria se ra|)|ro('lia (loiiic, inoiniMilaru'^meil de Mayenne contre le daiij^er (•oinimiii. et, rnal|;r'i la diversité des intérêts, on résolut (le l'rapihîr un coup déeisisif.

Un des députés du roi d'Kspapne à Paris, don Diego d'Yliarra, écrivit à son niaiiie, à propos de la (îonf»îrence de Suresnes, une rcMna-'cprihle (lépéc.lie (|ui es!, pour notre point de vue resti-viiil, du plus haut inhiîél. Ltis rrlations intéressées des pn'diea-leurs avec la cour de Madrid y sont manifestes, y apparaissent dans tout leur jour (1).

Ybarra énumère les noms des députés des Ktatsqui allaient à la Conférence de Suresnes, et il en compte trois pour le elerjçé; je le laisse parler : « 1** L'archevêque de liVon (:2). Il a promis de bien aller, ha prometido andar bien.,, — 2** L'év6(|ue d'Avranches (3). On avait d'abord choisi Rose (jui valait bien mieux, mais il a cnint de se mettre entre les mains de rennemi : Ksiaba antes elegido el obispo de SertliSy era mucho mejor sui-jeio; ha temido meterse en manos del enemigo (i)... — 3" L'abbé

de Saint- Vincent (o) ; on avait d'abord soni;é au curé Boucher: il est bien plus induent, et très-zélé pour le service de Votre Majesté; mais il n'y a pas grand mal. Habiase pretendido ftiese el cura Buxiei\ perso7ia de muchas partes, y seguro en el servicio de Su Magestad; pero no es malo. » Voilà la diplomatie qui trahit les secrets de nos orateurs. Il est avéré, il est patent que Boucher, que Rose étaient officiellement vendus à l'Espagne et bien d'autres avec eux. Qu'on ne perde pas de vue le mot de don Ybarra sur Rose : mejor sugeto; nous aurons besoin de nous en souvenir tout à l'heure.

(1) Archives du royaume, H. 1413; papiers de Simancas, B 78, pièce 234. (Comm. par M. L. DessaUes.)

(2) Pierre d'Espinac.

(3) François Péricart.

(4) Rose motiva son refus sur ce qu'i/ serait mal vu. ^5) Geofroy de BiUi, depuis évêque de Laon.

La Conférence de Suresnes, en hâtant une décision, réveilla, surexcita toute la partialité des passions politiques. Le langage des prédicateurs répondit à la véhémence et à l'emportement des ambitions. Les brusques revirements de partis, les opinions laissées tout à coup et reprises, les inextricables complications des intrigues se traduisirent dans la chaire. Comment expliquer la violence inconséquente de beaucoup de ces orateurs gagés ? Pour comprendre la diversité de leurs paroles, il faudrait connaître la diversité de leurs petits intérêts de chaque jour. On se croirait dans les clubs de 1793; c'est déjà la même grossièreté de langage. Quand un parti gagne des chances, quand son influence s'accroît, il est absous. Gloire à la faction qui peut triompher; honte sur elle

si elle est vaincue. C'est là un triste spectacle dans l'histoire de la moralité humaine.

Les États avaient désigné des hommes tout à fait considérables pour assister aux Conférences de Suresnes : Jeannin, Villeroy, Brancas. Les royalistes n'étaient pas moins bien représentés : Renaud de Beaune, Rchomberg, Bellièvre , De Thou. Avec de pareils hommes, on semblait devoir marcher vers une solution concihante.

Dans cette conjoncture, Mayenne et le duc de Feria, chacun de son côté, multiplièrent les démarches et les corruptions. Pigenat et Boucher, qui appartenaient résolument et invinciblement au parti espagnol, se laissèrent entraîner, un beau jour, à exalter le duc de Mayenne qu'ils attaquaient d'ordinaire, ce qui paraît fort estrange au bon Lestoile (1). Nous verrons Rose, à l'instant, montrer la même inconséquence, la même versatilité dans une circonstance bien autrement grave et solennelle. Les plus modérés aussi semblaient se laisser égarer. Le curé de Saint-Eustache, Benoist, qui resta toujours fidèle à Henri IV, s'échappa à traiter son maître, dans je ne sais quel moment de vertige, ou plutôt de peur, de relaps in-

(1) Journal de Henri JV, p. 126 A.

rjlAPfTHK MI, ^ V. • 9411

digne de la courimni', VMw.w, (ju'il \\'\y,\v,\ (|ii(îl(|H(îssc-
mainrs plus lard , (;n osant (ju.ilifier de meclianls , devant le duc
de Mayenni^ lui-rrii^iue, ceux (|ui s'oi)pos(Tai(înt k la conver-
sion du ^(^.arnais. (li^le coiiduilearnhipuiia permis à IJouchrr
de maltraiter Benoist dans ses Sennans imprimais, oii il lac cuse

de « vouloir toujours tom)cr, comme les chats, sur ses pieds (1).
»

Avant que la ConH^rence ne se lut n^unie, les prédicateurs avaient essayé crinlimider les déput^^s désip^nés. Le prieur des carmes surtout, Simon Fillieul, parla de trahison, attaqua nommément l'archevêque de Lyon , traita les membres de fauteurs d'hérésie^ et déclara que, s'ils faisaient la paix, ils pouvaient se donurr de cjarde. Prescpie tous parl^rent sur le mèuje ton, excepté le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, Cueilly, qui, je ne sais pourquoi, loua la Conférence. « C'est un moyen, dit-il, de se concilier la noblesse; je sais fort bien ce qu'il en est. Tout est arrêté; quelque bonne mine que fasse le Béarnois, on est résolu à ne le point recevoir (2).

Les menaces des prêcheurs n'empêchèrent point rassemblée. Elle se réunit , pour la première fois , vers la fin d'avril 1593.

Chaque séance fut successivement dans chaque église Vo\> jet d'une apologie,- ou le plus souvent d'une invective. Les quelques prédicateurs royalistes faisaient de leur mieux (3) . Morenne et Benoist ne parlaient que d'accord et de paix, tandis que le bon Chavagnac, curé de Saint-Sulpice, désespérant de ses paroissiens ligueurs, les menaçait tout simplement des paillards turcs. Cependant le parti de Henri IV gagnait çà et là quelques partisans dans le clergé. Guincestre, dont on se rappelle les fureurs et que d'Aubigné, au IIIMivre

(1) Boucher, Sermons de la simulée Co7iversion, p. 77. — Lestoile, Ibid., p. 126 A, 135 A.

(2) Lestoile, Ibid., p. 125 B. 127 A.

(3) *ibid.*, p. 132 A, 137 B.

44fi KKS IMœniCATKimS DK r.A Lh;UE.

de ses Tragiques, a pu inellre parmi les meurtriers de Brisson :

Boucher et Pigenat et le sanglant Guincestre;

le curé de Saint-Gervais, dis-je, se montra en cette circonstance fort modéré, pendant que le jésuite Gommelet, dans l'incertitude du dénoûment, se tint entre les deux, comme il convenait à la prudence rusée de sa secte.

Mais c'était là encore l'exception. Toute la kirielle, pour parler le langage de Lestoile, essaya de conjurer le danger d'un rapprochement par une nouvelle accumulation de grossièretés et de mensonges contre Henri IV. Aubry et Boucher se distinguèrent surtout, Âubry au nom de Mayenne qu'il loua; Boucher au nom des intérêts de l'Infante. Aubry, qui prenait de toutes mains, appartenait d'ailleurs à l'Espagne, malgré quelques éloges ainsi données en passant au lieutenant général de l'Union. Il y avait longtemps qu'il disait: « J'aime mieux avoir un catholique étranger pour roy que non pas un François qui fust hérétique. » Mais comme madame de Nemours lui envoyait modestement son plat accoustumé pour son dîner, il fallait bien faire de temps à autre quelque concession. Sa théorie étant que le mestier de prédicateur est de toujours crier, Aubry crut bien servir la cause de Philippe II en s'en prenant surtout au Béarnais qu'il déchira, le traitant tour à tour de loup, de tigre bon à brûler, attaquant ceux qui « grenouilloient la paix , la paix , comme dans un marais, coac, coac, coac, » et s'écriant enfin : « La paix! hé! pauvre peuple, pensez-y; ne l'endurons point, mes amis ! plustot mourir. Prenons les armes, ce sont armes de Dieu... Un bon ligueur (et je

vous déclare que je le suis et que je y marcherai le premier) vaincra toujours trois et quatre Politiques... Qui frappe le premier a l'avantage (1). » L'au-

(1) Lestoile., p. 13:2 A, 134 B, 135 A. 137 A.

OUPITHK III, § V. 247

tor[^]té do la Ij[^]uc avait hr.iu d/[^]croUn[^] le fanatisme de oe
langap<[^] relcnail ♦[^]noen[^] la poimlace.

B(>nclicr ne vouliil le cMrr m rien 2i Anbry ; il avait coutume d'ôtre au premier ran[^] en [vireille occasion et il préteiuilut dc[^]passor en plaisanterii s elTrontées lo curé de Saial-Andr(5'des-Arcs. C'est alors (|u*il se permit un plat jeu de mois souvent cité. On c(H(îl)rait, le 14 mai 1093, Tanniversaire des Harriades, et Boneher, faisant en chaire ra]olo[^]ie du []rincipe d'insurreclion, louait cette journêe « la plus belle, dis;iitil, qui fut jamais au monde. » Il avait pour te\te ce mot de riienture : Kripc nos de luto, et équivmpiant[^]Tossif[^]rement sur \i\ sens de la traduction (|u'il donna : « Il est temps de se desbourber , de se deshourbonnev', ce n'est pas à tel boueux, bon à jeter au tombeau, que le tronc appartient, (luoi qu'eu puissent dire les larçons, paillards et bouljxres. » Voilîi ce que IjCstoile a ouï dire de ses oreilles sur celte maison de Bourbon que Gann comparait à la maison d'Achab. La Satire Mcnippce ne laissa pas tomber le trait; elle le consigna dans la Harangue de d'Aubray. ((Nous desbourber !... Les pauvres Parisiens en ont dans les bottes bien avant et sera prou difficile de les desbourber (1). Ces lazzis de mauvais goût étaient trop dans les habitudes des esprits d'alors pour ne pas provoquer une réplique. Le jacobin royaliste Béhm-

ger, qui prêchait îi Saint-Denis, apprit le mot de Boucher et conseilla aux ligueurs de se déboucher.

Ces inconvenantes équivoques du curé de Saint-Benoit n'avaient plus de succès. Boucher commençait à devenir ridicule : il n'était plus aimé de la foule. Passant, à cette date, sur le pont Notre-Dame, avec une cochée de prédicateurs, il essaya de se montrer à la portière et fut hué. Est-ce le déclin de popularité, ou bien le désir de reconquérir quelque puissance dans une autre paroisse, qui fit abandonner à Boucher sa chaire de Saint-Benoit ? Je ne sais. Ce qu'il y a de

(1) Sat. Menipp., t. I, p. 106.

218 I KS I'l;ÉI)ICATKUF{S I>E LA Ur.UE.

sûr, c'est qu'en mai 1598 il y insrtalla un docteur aveig[^]le, nommé Nonnandin, précurseur fanatique de l'éloquent aveuff^{le}lejeune. Nonnandin se constitua l'apôtre des Seize. Comme Boucher n'avait qu'un œil, les plaisants do son quartier dirent « qu'on avoit échangé leur cheval borgne contre un aveugle (1). » En France, les temps de révolution sont aussi des temps de plaisanteries.

VI

Les États convoqués pour éUre un roi. — Sortie inattendue de Rose contre l'Espagne. — Conjectures sur ce fait. — Folie subite du docteur Martin. — Prêches du ministre Damours en présence de Henri IV. — Efforts des prédicateurs royalistes Chavagnac et Morenne. — Benoisl est appelé auprès du Béarnais, et hésite. —

Guincestre se retire de la Ligue. — 11 est mandé par le roi. — Chavagnac se décide le premier à aller trouver Henri IV. — Fureur des Seize. — Proposition du docteur Mauclerc. — Manifeste du Parlement. — Les orateurs de l'Union se rassemblent pour tenter un dernier effort. — Feuardent, Génébrard, Aubry, Boucher, se distinguent par leur emportement. — Le jeune duc de Guise, futur époux de l'Infant?. — Les bouchers et le curé de Saint-Benoit. — Abjuration de Henri IV.

Les ligueurs protestaient de toutes parts contre la Conférence de Suresnes. Mayenne, plein d'alarmes et pressé par les agents de Philippe II, assembla solennellement les principaux des États. Pour couper court aux projets de transaction, on agita la question de la royauté; on discuta l'opportunité d'une élection immédiate. Le duc de Ferrià proposa formellement de donner la couronne à l'infante Isabelle. Rose, alors, qui était du nombre des députés, se récria vivement et déclara que le sceptre de France ne pouvait appartenir ni à un étranger ni à une femme (2). Cette sortie inattendue et la

(1) Jouni. de Henri IV, p. 133 B, 135 B, 138 A, 169 B. — On ne voit guère ce Normandin marquer dans les derniers temps de la Ligue. Je trouve seulement que, le 20 juin 1593, il alla demander au duc de Guise quel évangile S. M. voulait qu'il prêchât (les Seize s'étaient alors rejetés sur l'élection de ce prince à la royauté), et que le duc de Guise lui fit répondre : « VévaiKjile de VaveiKjle. » (V. Ibid., p. 147 A.)

nal.'Kln'ssr (i(!s oralnirs « ^spa^Tifjls, r|i|i avainii soiirinmi .m iioiHM^ rinlenlioû dr iiarirr rinlaîle à ranliKlijr KrrHsf, niiiirrfnl 1rs pri^icrillions di' PlilipiM! II. On ne |MûT sr dissimuler les chances (jn'eil un noinenl rinlante : si ses agents

avau^nl aimonei^ (h'^s l'ahonl, el comme ils le firent Irop lard, rinlenlion de lui donner jjonr <![)]oux le jeune duc de (iuisse, peut-^lre Henri IV n'aurait-il jamais n'^^né.

Rose par son discours fit une (ruvre vraiment nationale, et contribua fi sauver U) pays des intripues presque; triomphantes de la maison d'Autriche. Mais faut-il lui en siivoir Kr<5? Je n*h(^site |)as h dire (jue non. Anquelil, tort impartial d'ordinaire, a sint;uliei'ement m('na^<W;ui!laumeKose; il le traite (V homme (le mcritc, et il semble le louer mcme de s'être acquis rt's-time de la cour (il^spatjvr (1). La plupart des historiens, M. Ch. Lacretelle est du nombre (^), ont enregistré l'apostrophe de Tév-Oque de Senlis comme un acte de dévouement. Je regrette de ne pouvoir parler cette opinion. \ moins d'admettre un repentir soudain et inespéré, un brusque et vertueux retoui\ qui cessa aussi tout à coup, la conduite antérieure, la conduite postéiM-Cure de Rose ne permettent pas d'expliquer son rôle aux États autrement que par une boutade mécontente, par un de ces accès de colère subite auxquels il était sujet. Il est manifeste pour moi que l'évêque de Senlis était vendu à l'Espagne, DonYbarra nous le laissait entrevoir tout à riieure, et Rose lui-même la pour ainsi dire avoué quand, quelques mois plus tard, à la fin de décembre 1593, il avait le cynisme de piocher contre d'Aubray, l'un des chefs des Politiques, parce que d'Aubray avait donné à THôtel-Dieu l'argent que les Espagnols lui avaient tait remettre pour le corrompre (3). La vei^satilité funeste de l'évêque de Senlis

(1) Esprit de la Linue, t. III, p. !257.

(2) flistoire des çguerres de rpUgion en France t. III, p. io'i.

(3) Lestoile, *hc. cit.*, p. 186 B. Herrera, qui devait être bien informé, ne laisse aucun doute à cet égard. 11 affirme qu'en 1590 Aymar Hennojuin et Rose ice dernier avait, dit-ii. sous sa direction 1,300 moines)

Tavait discrédité, même dans le clergé ligueur (1), et son entêtement était proverbial. Gela remontait aux premiers temps de l'Union. Ainsi, Rose était le seul qui, en signant en tête le formulaire, eût ajouté après son nom : <i utinam qui præit sacramento antecedit martijrio ! » Rose sera le dernier aussi dont Tobstination persistera jusqu'au bout : nous le verrons plus tard condamné à faire amende honorable devant le Parlement. Mais, pour nous en tenir à la conduite de Rose à cette époque même, on ne peut croire de sa part k aucun sentiment modéré. Il avait attaqué précédemment la loi salique, et Mayenne le comptait nu nombre de ses plus ardents adversaires. Madame de Montpensier elle-même avait été en chaire l'objet de ses invectives, et Brienne, sortant quelques semaines auparavant d'un de ses sermons, disait tout haut que le respect qu'il portait au lieutenant général Tempêchait seul de poignarder Rose au seuil de Téglise. A regard de la Conférence de Suresnes, le turbulent d(%agogue avait montré une incroyable fureur, jusqu'à injurier Tarchevêque de Lyon et tous les députés à leur nez. Personne ne le prit au sérieux. D'Espillac se contenta de le traiter de fou, et Lestoile, racontant sa sortie contre l'Espagne, au sein des États, ajoute : « C'estoit parler fort à propos pour un fol. » Lestoile a raison : c'est, à mon sens, le plus favorable jugement que Ton puisse porter de Guillaume Rose. Si, comme on Ta insinué, l'évêque de Sentis sauva presque la monarchie, ce serait le cas de redire le beau vers de Régnier :

Les fous sont aux échecs les plus proches des rois.

recevaient une subvention, socorros y ayudas. Herrera ne cache pas (ce qu'on sait d'ailleurs) que des fonds furent également distribués, durant les États de 1593, aux députés pauvres, aux députés bien intentionnés, bien intencionado<, afin d'entretenir le zèle du peuple de Paris et des Seize, los XVI regidores, comme il les appelle. (V. Hist. de los sucesos de Francia, Madrid, 1598, in-40, p. 141, 215, 270, etc.)

(1) Journal inédit de la Ligue. — [Revue rétrospective, publiée par M. Taschereau, sér. II, t. XI, p. 80.]

CHAPITRE VI, § VI. •!*

On a pu le voir, il est vrai, dans un roman «lu n'aurait» de Louis Xill, un; L'œuvre de l'évêque de Setilis à un l'un de ses amis (1), qui semblerait; innover nos conjurés. (elle pitee, (que le P. L'œuvre rapporte à Tancrède 15M, où elle aullienné (sur, y Une sienne) le analyse si l'on a au moins le doute. Voici les principaux points établis dans cette missive :

« Quatre personnes tiennent la France. Elles sont; dans une profonde misère : ce sont le roi de Navarre, le duc de Mayenne, Philippe II et le pape.

« 1. — Le Biais est le plus à craindre la cause de son hérésie. Mais il n'est pas si hâve qu'il les trois autres, puisqu'il ne l'a (que poursuivre le droit qu'il suppose avoir à la couronne de France, et puisqu'il est appuyé par les pl. apparents du clergé et de la noblesse.

« 2. — Sans doute, le duc de Mayenne n'est pas des plus ambitieux du monde ; mais à quels reproches légitimes ne s'est-il

pas exposé ? Pourquoi n'a-t-il point fait couronner son neveu, le duc de Guise, aussitôt que ce jeune prince s'est échappé de prison? Il le pouvait. Pour«iuoi est-il si opposé aux prétentions du duc de Lorraine, tandis que celles de Philippe II et celles du duc de Savoie ne le choquent point ? Les menées de Villeroy ont même failli le convertir au B&irnaïs. Cela lui vient, ou du défaut de cœur, ou du défaut de jugement. Il ne sait ce qu'il veut, et tandis que ses ambitieux désirs le tienjient en suspens, là relig:ion périlcite. En résumé, le duc de Mayenne est un homme bon à commander en sons-ordre, et qui succombe sous le faix des affaires. Personne ne veut de lui pour roi, sinon par adventure deux ou trois altérez. (Cela tombait sans doute sur Pigenat.)

« 3. — Quant à Philippe II, il abuse la Ligue par des pro-

(l) Jean de Lannel, Rec. de phisicurs harangues, remonstrances, eic Paris, 16ââ, m-8^ \ p. 560 à 576. (Cf. le P. Lelong, qo 19,374.)

252 LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE..

messes; il n'a de zèle qu'en apparence. Ses projets tendeni exclusivement à usurper la couronne, h nous mater, kadvaneer la maison d'Autriche, k s'élever sur notre ruine.

« 6. — Enfin il y a le pape. C'est de lui que tout dépend et il ne fait rien. Ses prédécesseurs au moins envoient de l'argent. Qu'il reprenne donc dans les affaires de France la place influente qui lui appartient; qu'il excommunie les prédicateurs favorables au Navarrais, et qu'il envoie des instructions aux chefs des Ordres, afin qu'ils fassent parler leurs moines dans les chaires. Le saint-père doit partir de deux principes, à savoir qu'il ne faut pas lâcher la bride à l'Espagnol, lequel veut tout ejigloutir, et qu'en

France la religion ne fait qu'un avec TÉtat. C'est au pape que revient le droit de désigner le roi de France. Seul il est désintéressé, seul il a ce pouvoir. Qu'il choisisse donc, qu'il se hâte. La nation lui obéira. »

On peut juger. Cette pièce ultramontaine est-elle réellement de la Ligue ! N'est-ce pas une supercherie d'érudii! Cela n'a-t-il pas été plutôt écrit à la veille de l'avènement de Richelieu qu'au temps de l'Union ? Quel ligueur a eu cette modération de langage ? Quel ligueur s'est préoccupé des envahissements de la maison d'Autriche? Quel ligueur a traité Henri IV avec cette indulgence? Est-ce Rose qui, dans une lettre demeurée secrète, aurait montré ce calme de raisonnement qu'il n'avait pas en public, qu'il n'avait pas dans sa chaire?

Je crois reconnaître là une main exercée et sûre; c'est le ton, c'est la manière de d'Ossat, de Du Perron, de Villeroy. Les pamphlets de l'Union sont tout autrement fougueux. On ne peut considérer la Lettre de Vévesque de Sentis que comme une plaisanterie de collecteur.

Mais revenons à l'histoire réelle, à la prédication.

Henri IV, prenant son parti, s'amusait quelquefois de toutes ces violences de la chaire, qu'il se faisait raconter. Tout k l'heure nous accusions Rose de folie : un des Seize,

ciiAPiTKK m, ^ VI. 2K3

le (loctnir M.irlin, peniil loiit à coup l'rspril vu pm:liafil con-Ur U\ H('arn;us. à SaiiiloClroixMh^la-HrclornKîne. OdU; dérn-côico iiyMr iW \'{\\\ des plus ardents seniionnaires de TUnioii fit beaucoup rire WvAwi IV. La division qui eornrrien<;ait à

ré^çner pai'ini l(;s prédicateurs acheva de leineltre en belle humeur. « Si j(^ vouhùs bi(în tromper mes K<îns, disait-il, j'attendrais à me résouldre à cpiand nos niaistres prédicaieurs seroient d'accord. Je erois qu'ils en auroient pour lonjclemps (1). »

(iC mot manpiait chez le Béarnais un projet de prochann; conversion. Mais si Henri IV commen(;ait à ne [ilus redouter autant les attaopies des chaires cathoiuiiues, il avait, en revanehe, à subir celles des sermons protestants. Le ministre Damours, prêchant devant lui à Mantes, l'aceusa avec amertume de nourrir des projets d'apostasie, et Henri dut courber la tête et accepter le reproche.

Henri IV, en eïiet, était complètement décidé à une abjuration. Pour se réserver des intelligences dans Paris même, il résolut de se faire instruire par les curés qui lui étaient favorables. C'étaient, on le sait, ceux de Saint-Sulpice, de Sainl-Eustache et de Saint-Méry. Tout récemment encore ils avaient montré en chaire leur bonne volonté envers le monarque néopiyyte. Chavagnac appelait les adversaires du roi des ministres de Satlian, pires que les Pharisieus, et prêchait qu'il fallait aller au-devant de la brebis perdue, admettre h résipiscence l'enfant prodigue, et imiter enfin saint Remy quittant son évêché pour coiivertir Glovis (2). Morenne, de son côté, malgré la protection des marguilliers, s'était vu, à cause de son royalisme, violemment exclu de la chaire de Saint-Germain-rAuxerrois par le curé Cueilly (3). Henri IV songea donc à appeler près de lui Chavagnac et Morenne. Tout d'abord, il s'adressa pourtant à Benoist, qui, comme Ta

(1) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 131 B, 126 B, 132 B, 133 B.

(2) Ibid., p. 143 A, 144 B, 149 B.

(3) Ibid., p. 143 A, 149 B.

vmmr(iuéⁱⁱ\x(ié,{\c\9i\imanierdextremement sa conscience (1). Benoist recul, le H juin 1593, des lettres qui le mandaient i\\fVbs de Sa Majesté, avec charge de se faire accompagner par deux théologiens choisis à son gré. Benoist, avec la timidité et l'indécision habituelle de son caractère, hésita et eut peur. Dans ses perplexités, il s'avisa de consulter Mayenne et le Inégal, qui, comme on se Timagine, le détournèrent, le retinrent, assurant qu'il fallait au moins rautorisationdupapc.

Benoist ne savait que faire. Le 23, de nouvelles missives lui parvinrent ainsi qu'à Morenne, avec ordre de se presser. Les deux curés étaient fort embarrassés. Henri IV, un peu impatienté de ces retards, écrivit, le o juillet, à Guincestre (2). Ce nom étonne sans doute et Ton ne pensait guère trouver Tun des plus sanguinaires démagogues de la Ligue, à l'abjuration du Béarnais. Dans un pareil conflit d'opinions, dans tous ces entraînements de partis, il faut s'attendre aux plus étonnantes mutations, aux plus singuliers revirements.

Guincestre avait beaucoup à réparer, et, depuis plusieurs mois, par une soudaine métamorphose, dit Lestoile, il prêchait la paix. Était-ce perspicacité prévoyante de l'avenir? Était-ce repentir? Pour l'honneur de la nature humaine, j'aime mieux croire au repentir. Le nouveau adjoint, comme l'appelèrent désormais les Seize, avait eu le courage de louer, devant le Légat qui en fit de grandes plaintes, la conversion et la trêve. Il protestait tout haut qu'il était encore de la Ligue, « mais pour la manutention de la rehigion, et non autre chose. » C'était là un engagement formel; Henri se hâta d'en profiler. Il apprit que Guincestre était Gascon

(3) : « Jamais bon Gascon ne fut Espagnol, » s'écria-t-il, et il lui écrivit.

Guincestre alla trouver le Légat, le consulta, le pria, Tad-

(O Cottps d'État, éd. de Dumay, t. 1, p. 399,

1^2) Journal de Henri IV, p. 144 A, 148 B, 156 A.

(3) Ihid., p. 147 A, 147 B, 155 B. 156 A.

ciiAPintK m, ^ VI. 255

fwra à (çwioiix do l(> laisser partir. Le I.<»}çal fui irilloxible,
ei Guincoslrc alt(Mi(Jil (i).

Enfltl, plus d*nn nioisapr^s les prclnl^r<s insinuations du
ht^arnais, (ihava^nac se df^cida à donner l'exemple ; il annonça
son dessein, et pariil counipensenj<;nt le \4 juihlh, nmipvtv le car-
dinal de Plaisance, ni |)lcin jour, seul, sans se eacher. Uenoist et
Morenni^ l'innl^nnt deux jours après. Ce d(^parl eshranla
heauunni) di* consciences [2) et au^nnenli singnlif'remenl le
nombre des royalistes. On se figure, en revanehe, la colère des
li^nieurs.

(Vile colire (Uilala dans les chaires. Le l^<*f,^il en^,^•lf^:ea
la Sorhonne à d(Hibérér surcescun'sd^îserlcur et à les retran-
cher de lacoinnuuiionde TK^lise. IMiisieursprôlres ambitieux,
vautours faméliques (3), comme les appelle De Thou, y pous-
saient dans l'espérance de les supplanter et de s'emparer de leurs
bénéfices; mais on n'osa point prendre une mesure aussi déci-
sive. Leur probité reconnue et patente, leur orlhodoxie avévéi^,
viras pcrspectœ doctrinœ lande insignes, les préservaient. On se
contenta de les déchirer dans des prédications pleines de fiel.

C.ueilly dit qu'il serait très- fâché d'avoir été mandé de la sorte, que c'était là une mauvaise note et que les méchants se cherchaient entre eux ; Aubry excommunia tous ceux qui assisteraient à leur messe ; Garin reprocha vingt-cinq hérésies à Benoist, quinze à Morenne et seize à Gliavagnac. Ce fut un concert unanime de malédictions. Le jésuite Commelet ne se donna même pas la peine de déguiser sa pensée et déclara que si le Parlement avait valu quelque chose, on aurait pendu Benoist. Le docteur Mauclerc

(1) Journal de Henri /F. p. 157 B, 158 A. — Thuan. Hist., 1. CVII, ?6; t. V, p. 290.

(2) Dialog. du Maheastre, ap. Méiiipp., t. III, p. 501.

(3) Nec deerant vullures famelici qui in absentium sacerdotia involare geslentes nulta criminose in eos cumulabant, quasi publiée in concio- Hĩbus contra veram fidem perperam quaedam asseruissent... (Thuan.. 1. CVII, g 6; T. V. p.29ĩĩ.)

renchérit encore sur son confrère et proposa de brûler Tun, (1; ro ;er l'autre et de pendre le troisième (1).

Houcher, qui, en pareille circonstance, avait toujours des injures en réserve, déclara l'absolution impossible et se moqua beaucoup de « ces sacs à charbonniers qui se frottoient et gas-toient Fun Taultre ; » mais il s'en prit particulièrement à Morenne (2). « Ce prophète, comme il l'appelai!, qui à peine estant écloz du limon de sa grenouillère, crioit deux fois plus qu'il n'estoit gros. » Puis venait un bon mot bien lourd, tiré h grand' peine du grec : « Luy qui parle avec tant de passion qu'il semble à l'ouĩr qu'il ait besoin de vinaigre pour lui faire revenir le cœur, se trouve aussi plat que les autres, et pour ne luy dire pis que son

nom , {j.wpaiv£iv en ses discours, je dy inventer les propositions pour nous imputer ce qui n'est pas, comme s'il disputoit contre son bonnet. »

Mais, en rappelant ces puériles déclamations d'un parti aux abois, je vais plus vite que la chronologie. L'apostrophe de Rose n'avait pas suffi pour faire renoncer les Espagnols à leurs prétentions. Le Parlement dut intervenir par un manifeste vraiment national qui fait date dans son histoire. Les États avaient déclaré que l'élection d'un étranger dépassait leur mission et leur pouvoir. Toutes les ambitions étaient en éveil ; les Espagnols ne se tinrent pas pour battus ; de plus, on parlait du duc de Nemours, frère de Mayenne; on parlait de M.iyenne lui-même, on parlait surtout de son neveu le jeune duc de Guise. Au milieu de ces intrigues, de ces cabales, de ces rivalités, le Conseiller Du Vair proposa à la cour de déclarer non avenu tout choix qui serait fait en dehors de la famille de Bourbon.

Le procureur général, Edouard Mole, et le président le Maistre, joignirent leur insistance à celle de Du Vair (S), et le 28 juin 1593, le Parlement rendit un arrêt solennel par le-

(1) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 155 B, 162 A, 168. (ti) Sermons de la aimulée conversion^ pag. 253, 254, 410. (3) V. Les œuvres du chancelier du Vair. Paris 1641, m-f", p. 601. Cf. Mcm. df, la Ligue, t. V. p. 397.

ciiAPiritK Ml, jî; M. 2.'\$7

(|ii('l il inainlnail la loi saliqu et (h'clarail i\\w la oouronne iW iM-anci; ne [muvail appartenir (ju'à nn prince français. ('i'(4ait s'exposer aux ven^^eancesdes Seize, (pii firent menacer les nmjçislrats par leurs or^^ines habituels. Auhry attafjuaouvcr-

lement la (hicion. et IV.*letier (l(5sij,ma nomrm^inmt vingt-deux conseillers au fanatisme aveu^^Me de ses auditeur; (1).

l/arriH du Parlement fut un coup terrible porté aux plans (le Philippe II. Toutes les convictions se rallirrenl à cet acte loyal de politique vraiment fran(aise, et le parti espagnol s(» trouva ruint^ en (uel(iiiies semaines. Le duc de Feria, réduit à prendre une résolution extrême, et poussii à bout par les prédicateurs et les Seize, vit qu'il fallait rabattre de ses [Drétenlions et se borna h proposer le maria;re de l'Infante avec le jeune duc de Guise, qu'on ferait roi. Il s'offi'it même en olage comme garantie du consentement de son maître à cet arrangement. iMais cette combinaison désespérée échoua dans les complications des intrigues et devant les eliorts multipliés des ambitions particulières.

La faction des Seize, voyant qu'on touchait à un dénoûment, se rallia à ce projet, et, dans une dernière tentative, épuisa toutes les ressources afin de le faire réussir. Le Légat et les agents espagnols appointèrent de ce qu'ils purent le^ prédicateurs pour faire goûter cette nouvelle royauté. La pension de Boucher fut augmentée, et il fut convenu que Cueilly (le détail est caractéristique) recevrait <c chaque semaine un « quartier de mouton et un quartier de veau, chaque mois ((un seier de bled avec dix doublons (2) .» Tous les minotiers enfin (on nommait ainsi ceux qui recevaient deTEspagne un minot de froment tous les trente jours), tous les minotiers obtinrent quelque nouvel avantage. Les chaires ne retentirent donc plus que deTéloge du jeune duc de Guise ; on rappelait déjii Sire. Ce prince en rit d'abord et en fut fiatté ;

(1) Lestoile, Journal de Henri IV. p. 150 B, 153 B. [H] Ibid pag. 157 A, 159 B.

puis, prévoyant l'avenir et ne se faisant pas illusion sur ses chances, il se (ûclia et alla même jusqu'à vouloir poignarder quelqu'un qui le qualifiait ainsi (1). G'éUiit une véritable et triste comédie. Mais les prédicateurs et la faction espagnole continuèrent à vouloir faire de Guise un roi malgré lui ; on en verra des exemples tout à Theure.

C'était lii l'effort suprême et désespéré, les dernières violences et, si j'osais dire, les convulsions d'un parti à Tagonie. L'événement capital, l'événement qui dominait la situation, c'était l'abjuration de Henri IV. Mais je n'ai pas dit encore comment l'annonce formelle de cette importante conversion avait été accueillie dans les chaires. On soupçonne que ce fut par des invectives.

Quatre orateurs se firent surtout remarquer par leur activité dans ce moment décisif : Feuardent, Générard, Aubry et, comme toujours, Jean Boucher. Tous ces noms nous sont connus; je ne dirai que quelques mots de chacun.

Feuardent s'en prit surtout aux mœurs de Henri IV, et en parla dans des termes que la plume osée de Lestoile peut seule reproduire. Mais bientôt, cédant sa chaire à Lucain, il s'occupa à meilleure affaire que de)rescher, et les intrigues actives l'absorbèrent tout entier. Il fut un des agents les plus actifs du duc de Feria, dans ce dernier plan qui combinait les intérêts des Seize et les intérêts de l'Espagne par le mariage projeté du duc de Guise, si jeune encore, avec l'Infante déjà sur le retour. Le lieutenant général était un grand obstacle aux yeux de Feuardent, el le bruit se répandit même que le moine préparait « quelque petit Cousteau

de jacobin pour Mayenne (2). » Peut-être était-ce une calomnie, car il n'y eut même pas de tentative.

(1) Herrera assure cependant qu'il écrivit au roi d'Espagne pour le remercier et lui offrir de régner sous sa protection, « ofrendiendo de bivar perpetuamente debajo de su amparo y servicio. » (Hist. de los sucesos de Francia, Madrid, 1798; in-8, page 270.)

(2) Lestoile, Journal de Henri IV, pag. 143 A, 148 B.

ciaphih: m, S vi. 259

fiant^{brani}, àKiui^l la Li^{ue} avait (\omft le sir^o (^{pisrnpal} (l'.Vix, mollira sa reconiaissaiici' v\ faisant le sihlH'-wui pardessus les autres, v\ vu cinpioyail contre le Hrarnais tout^ê la rhétorique du Velii-Vont. Les violrners di^l (^{huîhranl} devinrent telles, (pie le bruit en arriva plus [jartieulierement jus-(pi a Ileini IV. « U^l st donc ce Gén'hrard? » demandait le roi durnm un de ses dîners a Saint-Denis ? — « C'est, r(^{pondil} D'Kuieri, un moine cpi ne sait ni parler ni écrire que par injures.» — Je lis dans Lesloile que (it^{nébrard} parlit en mission pour Rome, vers la fin d*août, avec d'Kspinac, arclievùiiue de Lyon (1) . Quand il revint, la Ligue avait perdu toutes ses chances, et nous verrons (ju'il ne rentra pas dans Paris.

Feuardenl et (léni'brard reparaissaient dans la lulte après ([uelque intervalle. Nous les avons perdus de vue depuis plusieurs amiées déjà. Aubry, au contraire, ne quitta pas la scène un moment, et, à la veille de la conversion de Henri IV, il redoubla son emportement forcené (2). Tous les moyens lui étaient bons, et, habile à remuer la populace, il avait été jusqu'à accuser les Politiques et Mayenne d'accaparer les grains. C'est un moyen qui réussit toujours auprès de la foule. On se pressa dès lors autour

de la chaire du curé de Saint-André-des-Arcs. C'était principalement au vieil esprit des corporations religieuses que s'adressait Aubry ; c'était avant tout sur les confréries, si puissantes alors et Tun des plus efficaces instruments de la Ligue, qu'il s'appuyait. A l'entendre, on était à la veille d'une autre Saint- Barthélémy : a Si nos princes font la paix, disait-il, qu'ils prennent garde ! ils sont hommes et se peuvent changer. Il y a encore de bons frères à Paris qui batailleroient à rencontre, et y mourroient tous les bons catholiques plutost que de l'endurer. On me traisneroit plutost à la rivière et me jeteroit-on dans un saq en Peau que de jamais y consentir. Si on

(l) Lestoile, Journal de Henri /F, p. U3 A, 158 A, 170 B. (:>) Ibid.y p. 144 A, 147 A, 149 A, 15S B, 159 A.

t200 LCS I»aj:DICATEUP»S DR l\ lic.ve,

en vient Ih, il y aura bien du sang répandu. » Et il disait encore : « Il faut poinj! :narder les Politiques... Si j^avois la force niesme que le courage, j'en tuerois bien... Jem'olfre à servir de porte-enseigne... Le Légat a promis de mourir avec nous... » Voilà le langage ([ue tenait le curé de Saint-Andrédes-Arcs contre les partisans de la paix, et cela au profit de l'élection du jeune duc de Guise. Comme tous ses confrères, à l'exception de trois ou quatre, il mafjnifia ce choix, qu'il déclara « divin et miraculeux. » C'était un nouveau et cher bergerut David, qui venait sauver la chrétienté. Les Judas seuls ne se ralliaient pas à son drapeau. — Ces déclamations faisaient illusion aux auditeurs, « Vous êtes une poignée de gens sanguinaires, disait le président Le Maistre à Aubry ; ce sont vos sermons qui empêchent le repos du peuple. »

Le Maître eut pu en dire autant à Boucher (1). En toute occasion le curé de Saint-Benoît était à la tête des factieux. Fera lui avait promis la place d'aumônier du nouveau roi, si le duc de Guise était élu. On conçoit l'ardeur de Boucher ; il se multiplia dans toutes les chaires, et il eût pu répéter le mot familier d'Olivier Jlaillard : Nec habeo 7iisi linguam.

Le mariage de l'Infante et du fils du martyr de Blois était, selon lui, le vœu de tous les honnêtes gens, l'unique moyen de sauver la France. Ceux du Parlement qui avaient maintenu la loi saïque étaient dt's r/^s; ceux du Conseil qui ne voyaient dans cette alliance qn idées de prédicateurs étaient des sots. Boucher ajoutait avec une imperturbable assurance qu'avant quinze jours le (jra}2dcoui) seroit frappé.

Le curé de Saint-Benoît ne se fit pas défaut non plus d'attaquer tout ce qui pouvait entraver l'élection du duc de Guise. La conversion du Béarnais, ce passeport, comme il l'appelait, l'inquiétait peu jusque-là; c'étaient surtout les obstacles intérieurs qui l'irritaient, les Politiques et xAIayenne.

« Il faut changer d'officiers et de justice, disait-il. Ce sont

(1) Lestoile, Journal de Henri IV, p. 142 B, 143, 144 A, 146, 148 A. 168 A, 169 B.

fil' 'M!' fl' '- Vf 2^l

(1rs Iraistrs; c/cst I a^nraii (iiii voit 1(1 loup a Iravrrs les Contins (1(5 la \H)vU' v\ i\m oiivn'. J(^ ne parle pas dr la ladr-crir (Ir (Mîux dr la CiOiiV'rrncc; v\W ne Sf [])Ont giif'Tir (|jio (Kir la poinrhî. LcsPolilhiiicsonl «•li^ dcnianclrla paix h.Mayc-firK!. (i'cst honte h lui de ne pas faire pendre ces coquins plus

couards (|ue poulies. Il sufliroil de vinj^l-cinq deTlnion pour donner la chasse à trois ou ([uatre cents. »

Ces haran^aies incendiaires effrayaient le faihh! et indfUis Mayenne, (|ni n'osait les rd[]rinier. Roucliei" poussa Tinsolence jusiprà Patlacpier en sa propre |)rt5senee, en prciseence de madame de Nemours, sa mi'^re, jusqu'à dire eiifm : « Ceux qui nous gouvernent ont beaucoup de chair et peu d'esprit. » (Vi'Mail une j;rossiere plaisanterie contre l'olnisilc^ du lieul(înant p:(Mi(^ral. Miyenne morli(i(î sortit de l\^f(lise en fun'ur, protestant (pi'il saurait se passer dos prédicateurs, et « qu'il leur monstreroit, ce (jue jmssihle ils craignoient le plus, qu'il n'avoit jamais été trais-tir à sa patrie. » Boucher se moqua de ces menaces, et, pour montrer (pril savait les braver, il alla trois jours après trouver Mayenne, et il eut l'audace de lui demander un roi, un roi au nom du clergé, qui, ajoutat-il, a jeté son dévolu sur voire neveu M. de Guise. Piqué dans oon amoui'-propre, blessé dans ses prétentions, le lieutenant général se contint i)Ourtant et se borna à répondre aux rodomontades de Boucher : « Si un autre que vous eut fait cette requête, j'eusse bien sceu ce qu'il lui falloit f.iire. »

Il parait d'ailleurs que le curé de Saint-Benoit avait soulevé Tanimosité de plusieurs corporations. Les bouchers surtout lui en voulaient et raccusaient de prolonger les troubles et de les empocher de vendre. C'était une congrégation puissante. Cet état était exclusivement exercé, à Paris, par un certain nombre de familles unies entre elles, et qui transmettaient leurs étaux du Parvis-Notre-Dame, puis du Châteleî, comme un héritage à leurs descendants. Suffisamment reconnus, les bouchers n'avaient pas fait, sous Louis IX, enregistrer leurs statuts par Boileau et ne s'étaient pas mis sous

la dépendance de la prévôté. Au milieu de la république des corporations, ils formaient donc une espèce de nipublique à part, se f^ouvernanl elle-même d'après des coutumes traditionnelles non écrites et faisant juger ses différends par un chef de son choix (1).

On sait Tomnipotnce que les bouchers avaient conquise dans la querelle des Armagnacs et des Bourguignons; on sait Tappui qu'ils avaient prêté aux doctrines régicides de Jean Petit. Ces traditions s'étaient perpétuées. Les descendants des bouchers de 1411, les Saint-Yon et les Legoux reprirent, dans la Ligue, le rôle influent de leurs pères. Eh bien, ces représentantfs d'une démagogie brutale trouvaient que le curé de Saint-Benoît allait trop loin.

Le prédicateur reçut des menaces de mort de leur part ; il ne s'en effraya pas, et se mit h attaquer en chaire toute la corporation avec beaucoup d'humeur et de mépris : « Ils ne vendent point leur chair assez à leur gré, s'écriait-il, ce sont tous des Politiques. » L'orateur des Seize, on le voit, en était réduit à dédaigner la popularité; or la popularité, c'était le principe même de la Ligue; il y a donc transformation, et une solution est imminente.

Mais pourquoi recueillir, glaner ces textes épars ? Laissons le Béarnais se convertir , et bientôt nous retrouverons les doctrines de Jean Boucher développées dans leur unité, et se produisant dans un gros livre qui résume ses théories et qui met en lumière ses intérêts et ses passions.

Les conseils de Biron et de Sully, les instructions des curés et aussi l'insistance de Gabrielle d'Esrlrées avaient décidé Henri IV h se convertir ouvertement. Les conversations théologiques qu'il

eut avec Du Perron effacèrent ses derniers scrupules. Du Perron avait une éloquence tout à fait persuasive; on sait que, sous Henri III, il avait un jour prouvé

(1) V. le Livre des Métiers d'Étienne Boileau, publ. par M. Depping. 1837, in-40, intr., p. Ivj.

CIIAPITHi: III, .^ VI.

rftxislrnce de l)iru avec, chaleur cl rniralncrnciil, et qu'il striait oll'crt à prouver le leiideinain le contraire avec autant de sii(!C<"s. L'amer (iiiy I*alin s'est m{)(\\r (ks (irands discoun (|ie Du Perron faisait aux dames, et il nous l'a monln* hur déclamaill des iioinr'jies a sur l'tHre nĩ<"iaphysi(|uc elle principe de rindividiiation. n ,J() ne s<'us si ce fut là le lan^'a(;e que riiahile lh("olot,nen tint à Henri IV; ce ([u'il y a de sur, c'est (|ue ce fui lui (|iii l(Mlt5cida à fixer le jour (l(; l'abjuration. Outre plusicMirs (H(^(|ues (jui assistèrent !i cett(; solennité, outre frère Olivier Hi'in^a'r, dominicain et pre^dicateur ordinaire du roi, on y dislin^nia Ciliauveau, ancien cun" de Siiint- l(M'vais, Henoist et Cliavaj2:nac. Quand Henri IV prêta serment sur l'Kvangile, ce furent Guincestre et Morenne (fui se tinrent à ses côtés (1).

(l) ProccS'Verbal dr l'nhjKralitm, ap. D.injoii, s<t. I, l. Mil, []. ti43 »l suiv. — Cf. Mnn. </«• la Liyur, l. V, [^. 38.*i; cl l^'sloilo, Journal de Hrtiri l\\ \K KiG B.

A PARIS

Lettres de Benoisl et de Morenne adressées de Saint- Denis à leurs paroissiens. — Sermons de la simulée conversion de Henri

de Bourbon, par Jean Bouclier. — Analyse détaillée de cet ouvrage. — Mélange des idées démocratiques et sacerdotales. — Caractère littéraire de ces sermons. — Mot de Henri IV sur Boucher.

L'abjuration de Henri IV eut le plus grand retentissement. Le Légat fit en vain protester en chaire, et eut beau demander qu'on attendit la décision du pape (1); le coup était porté. Le seul principe vital de la Ligue une fois accepté par l'adversaire de la Ligue, l'Union n'avait qu'à se dissoudre. L'esprit insurrectionnel, fortifié des intrigues espagnoles, de quelques ambitions particulières et d'un reste d'entêtement fanatique, la firent seuls durer.

Benoist et Morenne écrivirent et datèrent de la cour de Henri IV plusieurs épîtres, qui furent répandues à profusion dans Paris, et qui « eurent beaucoup de force à persuader le peuple (2). » On les peut voir dans les Mémoires de la Ligue (3). Celles de Morenne respirent une véritable chaleur chrétienne, un sage esprit patriotique. Le curé de Saint-Méry ne flatte pas les Parisiens : « G'estoit, leur dit-il, peine perdue

(1) Lestoile, *ibid.*, p. 162 A.

(2) Dial. du Maheuslre, ap. Ménipp., t. III, p. 502.

(3) Voir t. V, p. 424 et 443, et t. VI, p. 31. — Cf. le P. Lelong, n° 19, 470, 95, 96, 530.

r.iiApnnK IV, S I. î^

(l(î vous pn^cJicr \): \rcv. (|u'avi(7 rics orrillos fit m vouWn fin- Irndn», dfis yriiv rt refusez (l(^ discerfUT les choses. Vosln* l'urrur resseiiihloil nlle du ser|MMil, nomnir^ineii de l'aspic houchaul l'oirilh; encoiilnî le chaut du saK^ ^îchauteur. t> (:« ^s

lettres m parlaient (que iW, paix, craceomniodeïïient, de concilia-
tion. Mlles exerce^trenl la plus salutaire inilience.

Les Seize et leurs suppôts r\(\ s(i laissfrent [Das, toutefois,
ahattn* par ce nouveau et fatal contn^temps. Les currys resse-
mèrent leur assoeial ion el inirenl^en jeu toutnleurvi^enlance
pour ne pas laisser pécîtr dans hMirs i)aroisses ces idées de
inodt^ration el de triH'e. Les chaires devinrent plus encore peut-
(Mre qu'elles ne l'avaient (^té jusque-là, une tribune politique,
une ar^ne pour les passions.

Jean Boucher montra l'exemple. Du 1^{er} au 9 août l.'>O:i, il
s'empara, en l'absence do Moreiine, de la chaire de Saint- Méry,
et, durant neuf jours, il récita neuf sermons aux(iuel il attachait
la plus j;ran(le importance. Lestoile dit, il est vrai, à ce propos,
qu'il n'était « qu'un oison prêchant des oisons (i), » mais c'est là
une injure de Politique. Boucher fit imprimer ces harangues (2)
avec le plus grand soin, afin d'étayer la Ligue qui menaçait ruine ;
el, dans la persistance de son entêtement, il les publia de nou-
veau à Douai quelques mois plus tard, quand Henri IV eut déci-
dément triomphé (3).

(1) Lestoile, Journ. de fleuri IV, p. 168 A, 169 B.

(2) La dédicace au cardinal de Plaisance est datée du le>- mars
1594. Ainsi les sermons de Boucher, dont l'impression demanda
plusieurs mois, ne furent publiés que vingt jours avant l'entrée de
Henri IV à Paris. Je les place ici à leur vraie date, c'est-à-dire à
l'époque précise où ils ont été prêches.

(3) Joannes Bucerus IX longas conciones ad Mederici fanum
habuit de simulata Henrici Borbonii Benearni principis ad eccle-
siam reconciliatione et irrita absolutione, quas, anno proximo,

kalendis martiis, cardinali Placentino inscriptas ac typis in urbe excusas, postea cum ab ea exularet, Duaci in Atrebatibus recuendas curavit, furore nondum persecutam rerum conversionem aut locornm ac temporis inter capedinem domito. (Thuan. Hist., 1. CVII, g 10; t. V, p. î296.) — Cf. le P. Lelong, no 19,491, et les Mém. de d'Artigny, 1749, in- 12, t. I, p. 465.

260 LES PREDICATEUnS DE l\ LKiLE.

Les Sermons de la simulée conversion (1), qui sont fort recherchés des bibhophiles (2), donnent pour ainsi dire le dernier mol de la Ligue; ils en résument les idées et les opinions. On ne peut objecter ici que les historiens exagèrent, que les contemporains prêtent aux orateurs un langage plus violent que celui qu'ils ont véritablement parlé. Le manifeste est étendu, authentique, avoué, incontestable. La Faculté de théologie, dans son curieux priviléfie, en a loué officiellement rérudilion, la saine doctrine, la gravité; elle a déclaré que Boucher avait su admirablement raffermir la foi chancelante, et arracher le masque aux faux catholiques, aux Politiques impies (3). La doctrine professée par Boucher est donc acceptée par la Ligue, est donc la doctrine même de la Ligue.

On trouvera sans doute qu'il importe de citer, qu'il importe d'examiner avec quelques détails un monument peu commun, peu connu au fond, et dont on n'a extrait jusqu'ici que quelques phrases mutilées et prises au hasard. Je ne m'attache qu'aux points principaux. Après les personnalités viendront les principes, après l'attaque la théorie, après les faits le droit.

Boucher, dans ses sermons, prend pour texte les mots de l'Évangile : Attendite a falsis prophetis, et il part de là pour s'ef-

forcer de prouver que l'hypocrisie a été le seul mobile de la conduite du Béarnais, et pour rétablir la vérité compromise.

Le curé de Saint-Benoît parle d'abord de lui ; il fait le

(1) Sermons de la sainte conversion et nullité de l'absolution de Henri de Bourbon, Paris, Chaudière, 1594, in-8». {Bibl. du Roi, L, 1528, 1.) Je me sers de la réimpression de Douai, juxta la copie, 1594, in-8o. (Bibl. de l'Arsenal, T, 6,043 bis.)

(1) « L'édit. originale des sermons de Boucher est plus belle et infiniment plus rare que la réimpression de Douai. » (Renouard, Cat. de la Bibl. d'un amateur, 1819, in-8o, t. IV, p. 138.)

(3) Voici le passage même du privilège : « ... Quæ, præterquam quod graves et eruditæ sunt ac sanam doctrinam continent, larvæ catholicismum, impium politicum acute retegunt, nutantemque hoc infelici sæculo multorum catholicorum fidem mirifice confirmant... »

CHAPITRE IV, S I- 287

modeste, et s'occupe sur son peu de suffigature. Ce n'est pas pour briller (qu'il n'est ; au jour son ; les volumni) ; r'fai [Kjur servir sa cause, c'est « pour lever les inpastiures de ^ extraits qu'on a fait courir de ce qu'il auroit dit en public. » Sans doute cette publication est bien tardive, mais « des distractions tant publiées qu'il y a particulières et son peu de santé en ont bien aidé le pas. n

Boucher promet beaucoup à ses lecteurs ; si façon d'entrer dans un sujet est cavalière et vive. Il entasse les images, les rapprochements, les mots familiers, et, dans un style bigarré ; la manière d(^ d'Aubij;né, il s'écrie, avec une certaine outrecuidance : « Enfonçons outre ce monstré d'il)solution ; voyons si

c'est rien ([ui ait vie, ou bien si c'est (quelque plianlosme ou espouvenlail de cliennevière, quelque eflj[^]ie de représentation, pour faire peur aux petits oyseaux, quelque faux visai^f[^]e h moumon, (piehiue poupée à petits enfants, ou quelipie habit de fripperie pour jouer rAI)solution sur le théâtre de S. Denys, comme jadis la Passion tant à Paris qu'ailleurs en France (cause d'une partie de noz mau\ pour l'irrévérence y commise), ou comme les huguenots ont fait la tragédie du Franc- Arbitre et fait des farces de la Messe? Voyons ! et s'il n'y a vie ni sentiments, ne craignons d'en faire anatomie , d'y mettre bien avant le Cousteau... AJns seulement bouchons le nez à ce que la puanteur ne nous offense;... en matière de gens capiteux et variables en leurs discours, il convient fermer tous les trous, occuper toutes les avenues, à ce qu'ils ne puissent échapper (1). »

Avant d'établir l'hypocrisie et la nullité de la conversion du Béarnais, Boucher trace longuement, et à bien des reprises , un portrait sanglant de Henri IV. On dirait qu'il s'agit de Caligula ou de Néron. C'est « un hérétique, un relaps, un sacrilège, un bruleur d'églises, un corrupteur de nonains, un massacreur de religieux et de prestres, un qui

(1) Pag. 2t>7, 228.

268 LES PHEDICATEIRS DE LA LUÏLE.

n'a fait en la vie autre chose que faire la guerre à l'Église, espandre le sang dos catholiques, avoir matière d'excommunication... un enfin qui de tout temps s'est rebellé contre la patrie, a commis actes de félonie, introduit les ennemis, violé toutes les loix divines et humaines (1). » Voilà le ton général de Boucher. On conçoit ce que doit être le détail. « Quel fleuve de

Léthé, quelle ou)liance, dit-il , seroient possibles pour les mœurs de ce satyre (2), pour des crimes avérés et en telle multitude que c'est horreur de les dire (3). » Henri IV, selon lui, n'a aucune qualité : « Il est grand moqueur, grand paillard, grand avare (4). » On vante, il est vrai, sa gaieté; mais ce naturel raillavd n'est-il pas le propre des impies, le propre de Rabelais, de Henri Estienne et de ceux de leur confrérie (o) ? Boucher n'accorde qu'un seul point, c'est que le Béarnais est « soldat et grand guerrier (6). » Aussi le prédicateur, s'il ne désire pas la damnation d'un pareil monstre, désire-t-il au moins le voir périr d'une manière violente : « Que nous profite que le Béarnais meure, je dy meure éternellement (7).)) Au besoin, Boucher eût volontiers laissé la couronne céleste à Henri IV; il en fait bon marché; c'est du sceptre de France qu'il veut surtout le priver. Il l'avoue crûment : « Si ccste pillule semble trop dure d'estre despouillé du royaume, qu'il juge combien plus elle luy doit estre d'estre despouillé de celui du ciel : comme de sauver tous les deux ce luy est chose impossible (8). » Le prêtre, au fond, serait indulgent; le sectaire est inflexible.

(1) Pag. 231.

(2) Sur les « mœurs corrompus et perveniz du personnaige en toute espèce d'ordure, « on peut voir particulièrement les pag. 141, 218, 531. GabrieUe d'Estrées y est attaquée nommément.

(3) Pag. 232, 311.

(4) Pag. lio.

(5) Pag. 143, 144.

(6) Pag. 589.

(7) Pag. 129.

(8) Pag. 583.

CHAPITRE IV, § 1. 9t9

Mais rahjiiraliod ain<*liore Ws claiiers de Hriiri IV. Aussi Bouclior ii(' la |)eiit-il adiiieUre. « Si on l<; diel absous entre les dents, on le dict roy à pleine houelie (i), » s'écrit le pnH^heur, et c'est l;i ce qui le ttclie. Il proteste contre cet acheminement an trAni par la conversion. « C'est faire tort à la grAce de rivspril-Saint, (|ue de la faire si am^re qu'(.lle ne se puisse avaler (juavec le sucre d'un royaume (^2). »

Ainsi toutes les armes sont bomies à Bouclier, même la plaisanterie et le sarcasme, mO.me les fmeses d'érudit. Il nie la réalité, la sincérité de cette conversion, qui n'est qu'une na%arde, et il ajoute : « Nous aimons mieux estre nkiux que nominaux; voilà tout (3). » Ce ton vif, pénétrant, familier, revient souvent . « On Fa vu, dit-il encore, en une mesme heure huj;;uenot, et en la mesme calholiqu(M et puis le voilà à la messe I et sonne le tabourin ! vive le roy (4) ! » Ne senton pas que c'est là un contemporain ^Tossier, mais enfin un contemporain reconnaissable de la Ménippée Le style ne manque pas d'une certaine allure hardie et abonde en termes l'apides, en images vult^aires et mordantes.

La cérémonie de l'abjuration de Henri IV avait été simple et grave. Boucher en délire le récit et la rapporte en un langage qui devait faire impression sur le peuple : ^ (Quelle cendre? quelle haire? quels jeûnes? quelles larmes? quels soupirs? quelle nudité de pieds? quels frappelements de poitrine ? quel visage baissé ? quelle humilité de prières ? quelle prostration par terre en signe de pénitence ? Les gens de guerre embastonnés, les

fifres, les tambours sonnans, Tartillerie et escopetterie, les trompettes et clairons, la grande suite des gentilshommes, les damoisselles parées; la délicatesse du pénitent, appuyé sur le col d'un mignon, pour le grand chemin qu'il y avoit à faire, en\iron cinquante pas,

(1) Pag. 227.

(2) Pag. 200.

(3) Pag. 189, 330.

(4) Pag. 183.

270 LES PKi:niCATERs de l\ ligue.

depuis la porte de l'abbaye jusqu'à la porte deTéglise; la risée qu'il fit, regardant en hault, avec un bouffon qui estoit à la fenestre : — « En veux-tu pas estre ? » — Le dors, Tappuy, les oreillers, les tapis semez de fleurs-de-lys, Tadoration faicte par les prélats à celui qui se doit submettre et humilier devant eux, sont les traicts de ceste pénitence (1). »

L^a sœur de Henri IV était huguenote. Boucher se rejette là-dessus, et, h ce propos encore, il accumule ces métaphores caractéristiques qui frappaient Tesprit du vulgaire : « Pourquoi la poison près de luy ? Qui vint jamais dire que qui hait le brouillas ne lui ferme la fenestre ? que qui craint les volleurs leur ouvre sa porte? Seroit-il bien jà tant confirmé que de pouvoir marcher sur les charbons ardents sans se brûler la plante ? que la chandelle nouvellement esteinte ne se peust rallumer au feu, tant proche en peust-il estre (2) ? »

Henri IV, on le suppose, cet hypocrite Henri IV, « qui faisoit le lion en France et le regnard à Rome (3), » n'est pas seul sacrifié dans le volume de Boucher. Tous les adhérents du Béarnais sont tour à tour calomniés. Le prédicateur soutient cette thèse, qu'il est impossible d'être royaliste et en même temps honnête homme; il applique ce principe aux personnes. Qui appuie le nouveau converti, au parlement, entre les évêques, à la Sorbonne, dans le peuple (4) ?

Qui parmi les magistrats ? « quelque larron de finances, quelque roseau à tous vents, quelque bon valet à vendre. »

Qui parmi les évêques? « ceux qui sont connus par leur vie épicurienne des ignorants qui boivent comme templiers en leurs cruels et desmesurez voirres, qui ont pour gosser à leur table les reliques de Rabelais, et dont le plus

(1) Pag. 538, 539.

(-2) Pag. 199.

(3) Pag. 574.

,*) Pag 117 à 120.

ciiAiMTiu: IV, Si. 271

beau moslier est de danser et enlrelenir les dames, de dc^bauer les inaru^es,ccux cnlin qui oui à peiiKr vu l.i poinrle des clochers de leur dioc('ses, et ne disent messe ni ina-

tyne. »

Qui parmi les docleurs, parmi les cun's sortis pour Palier conviîrlir? a le rehul et ordure de Paris, des mi^mons aposlals,

joueurs de cartes, reconfnu/ concubinaires, des (écrivains bi'ouilhspapiers, vi(Mi\ fondateurs d'iH'nîsie, papes par l'antaisie (1). »

Qui enlin |)arini K; peuple? «(juclliue blasphémateur, quelque mi^iiarde tardée ou folle (1(î renom i|ui aura couru à ceste danse. »

Telle est Fimpartialilé ih Boucher, et il ajoute : <c Toutes les mauvaises humeurs se sont rangties à ceste apostume. Voilà les saints personnaj!;es ([ui de si longtemps ont crié, hué, tonné, musé, brigué, couru, trotté, posté, sauté, ploré, gémi et soupiré après ceste sainte journée. » C'est bien la le langage aveugle de la passion politi(iue. La parole de Boucher n'a rien perdu de son entraînement et de sa fougue en passant dans un livre, en révélant une forme durable. C'est encore la déclamation abondante, furieuse, ironique, sauvage, d'un tribun aux abois qui risque la destinée de sa faction, sa propre destinée, dans un dernier effort. On voit que des intérêts personnels sont là engagés, on voit que pour Boucluer il s'agit du triomphe ou de l'exil.

Si les ennemis de l'Union sont accablés par le prédicateur de malédictions impitoyables, il est facile de de\iner en revanche combien il doit louer la Ligue ; combien, pour augmenter Tauto-rité de son enseignement, il doit justifier le principe de l'insurrection et légitimer le pouvoir des Seize, qu'il déclare à l'avance canonbé : « Au péril, dit-il, le sang

(1) Pour comprendre ces derniers traits il faut se rappeler que René Benoît, surnommé le Pape des Halles, et qui a laissé un nombre énorme de mauvais livres de controverse, avait publié une Bible suspecte d'hérésie.

se retire auprès du cœur, elles bons chresliens à la Ligue... Ce que la Ligue pense, dict, faict, respire, n'est autre chose que TK-glise (1). »

L'Église donc identifiée avec la Ligue, la tradition chrétienne se résumant dans la démagogie de quelques factieux vendus h l'étranger, l'œuvre de seize cents ans de luîtes et de triomphes venant aboutir à une révolte d'orthodoxie contre un roi converti à l'orthodoxie, voilà la théorie de Boucher.

Selon lui, la paix est impie ; l'Église ne peut vivre que par la guerre, que par une guerre sanglante. Quant à la liberté de conscience, Boucher la nie et la repousse. A la veille de reudit de Nantes, il voudrait Tinquision. Ce principe absolu d'intolérance contraste singulièrement avec le thème de la souveraineté populaire que nous lui verrons développer tout h l'heure.

Il ne nomme pas la Saint-Barthélémy, mais il la loue implicitement : « Quand les hérétiques, dit-il, ont eu les ongles rognez, ils on eut ceste coustume de faire autant les doux et les chiens couchants, qu'auparavant ils faisoient les tygres, les lyons et les chevaux eschapez (2). » Boucher, ailleurs, formule plus clairement sa pensée par ces mots : « La contrainte est égale en l'une et l'autre sorte de mal, tant pour la foy que pour les mœurs, pour y avoir pareille obligation et y estre les hommes également tenuz (3). » Singulière préoccupation d'un factieux, qui nie la hberté dans l'ordre religieux, dans l'ordre individuel, et qui va proclamer la hberté illimitée dans l'ordre politique. Singulière doctrine, qui enchaîne l'homme et accorde tout au citoyen, qui viole le sanc-

tuaire de la conscience au nom de Dieu et n'ose pas y pénétrer au nom de la société.

On a vu ce que Boucher attaque; on va voir maintenant

(1) Pag. 89, 571.

(2) Pag. 26.

(3) Pag. 213.

r.lAPITHK. IV, S »• ^'

sur r|UOlles hases il vnil MilWv, et à (|uoi, dans la pralKjuc, dans le fait mt'uu) dr la Li^dic, Inndciil et aboulissenl ses

Wouchev (isl (lu parti dr Pliilip|M! II, cl il s'en flatte, c Ce prince, dit-il, connnr nn autre Ahrahani, a sacrifie son propre siui^' |M)ur nous donner un roy en France, roy masie et naturel IVançois, un roy agréable ii la France... (on voit qu'il s'agit du jeune due de Guise) pour assembler encore une lois Sateplilhah et Sephrad ensemble, c'est-ii-dire la France et rEspagne... Il faut honorer plus un prince étranger catholique ([u'un prince naturel hérétique (1). » Puis viennent les déclamations contre ceux (jui osent ne pas applaudir à la conduite de Philippe II, contre ceux qui ont l'audace de le traiter de demji'Maurc et de demu-Sarrozi-ny épithètes vains, dont se soucie fort peu Boucher, « ne regardant ces messieurs, dit-il, combien, en pensant blasmer l'Espagne, ils l'honorent, puisqu'estre catholi(iue, soutenir un siège admirable, se dévouer, cela est estre Espagnol, cl puisque pour n'estre Espagnol, il faut estre parjure, perfide, excommunié (2). » Le sermonnaire ajoute même : « Comment le François Espagnol, puisque l'Espagnol est François. » Tel est le sentiment national des Seize.

Boucher, dans ses Sermons de la simulée co7ivevsion, appuie ouvertement la candidature du jeune duc de Guise, sous prétexte « qu'il faut un roy vrayment calholicque et d'une maison catholique, y> un roi dont le trône soit cimenté par ralUance du plus (jvand roij de la chrestienté, Phihppell (3). A en croire la bonhomie affectée du prêcheur, on s'imaginerait qu'il n'entrait pas la moindre vue politique dans les plans du successeur de Charles-Quint, et qu'il ne voulait, par sa conduite à l'égard de la France, que le seul bien, que le seul repos de la chrétienté. Lui, de l'ambition ! 3Liisil n'y a jamais

(1) Pag. 600,474.

(it) Pag. 617.

(3) Pag. o'±

27 i LES PKÉDIFICATEURS DELA LIGUK.

songé ; les gens de la Mthiippée sont des calomniateurs avec Imv catludicun. Boucher s'apitoie sur le sort du monarque méconnu et sur celui des bons ligueurs ses confrères : « On nous dit Espagnols, s'écrie-t-il, eh bien, je demande en quel sens ils le veulent prendre, pour TesUit ou pour le secours? cai*, pour Tes-tât, il ne peut estre, n'ayant eu ce puissant roy jamais envie à cet estât. Une couronne sans plus luy est promise, qui est la couronne immortelle, pour le comble de sa grandeur (1). » Voilà bien des mensonges impudemment accumulés en quelques lignes.

Qu'est-ce que cette alUance de Philippe II prônée par Boucher ? c'est le mariage du jeune duc de Guise avec la vieille Infante ? Qu'est-ce que « ce roy tout entier catholicque et non à demy, ce catholicque loyal et non retourné, qui soit frappé au bon coing et

qui soit de bon aloi ? » Qu'est-ce que ce roi enlin, « catholique marqué et non remarqué, et catholique non reforcé (2) ? » Qu'est-ce, en un mot, sinon le dernier recours du parti espagnol aux abois, le prête-nom de Philippe II, la ressource suprême d'une ambition déçue, qui s'est vue rejetée d'un trône, et qui veut y placer, en attendant les événements, un faible instrument, une sorte de gouverneur provisoire. Ce n'est pas le jeune duc de Guise que soutient au fond Boucher, c'est Philippe II déguisé. La mauvaise humeur qu'il montre contre ceux qui ont crié si haut pour la loi salique en est la preuve manifeste, incontestable. Le mariage de l'Infante n'est pour Boucher qu'un pis-aller auquel il se résigne par nécessité. Qu'on parle de la coutume reçue en France d'exclure les femmes du trône, le prédicateur en fait bon marché : « La loi fondamentale d'un état, dit-il en propres termes, est de n'avoir qu'une religion, la catholique, et de régler tout à ce niveau, fût-ce n'importe la loi salique (3) . » Cela veut dire, en termes clairs, que les États auraient dû appeler au trône

(1) Pag. 599.

(2) Pag. 576.

(3) Pag. 584, 595.

niiAPirm: iv, j[^] i. 415

riiifailc IsaUollo. Telle est la polilKjiic jjraUqiii; de Itou. \

Sa |)olili(|iie ^i^nt^raie, oîè l'a déjà vu <lau.s le br Ahiiuu-fimr Hrruri hrlii, n'est aulrî chose (jue l'alliaîce lii/arre de la-déinoeralie el delà tln'H)cralic, l'uiiiuide la viedie suprèuiali(î [Kipale du iniiven Aj^e avec la souverainelé jKjpulaire des calvinisles.

C'est dans les l^Uds-CàK^raux, élus par le peuple, que n5-side, selon Honcher, le pouvoir suprême et délimité. Ici monarchie est leur œuvre : « Les Ksl^ils ont le roy eu juridiction directe de leur autorité, souveraine et puissance naturelle... Ce sont eux en qui, naturellement et originellement, réside la puissance et majesté publique qui laient et establiet Ici^ roys qui sont par le droit des gens et non de droit divin et de nature (1). »

Les textes formels ne manquent pas ; je lis quelques pages plus loin : « La puissance de lier et de délier demeure aux peuples et États qui sont éternellement gardes de souveraineté, juges des seigneuries et royaumes, pour en eslire l'origine et la source ; comme ceux (qui) ont fait les roys, non par nécessité ou contrainte, mais par leur Vancie volonté, estant en eux de choisir de plusieurs sortes de gouvernement celui qui leur est le plus utile. Et si bien tel est surtout et le plus ordinairement celui de monarchie (comme aussi nous l'avouons pour ce que la vérité est telle), ne laisse pourtant ceste libellé de demeurer es peuples pour choisir de leur plein gré ceste forme de gouvernement, mesme pour destituer et changer les roys selon que le cas y eschet ; estant en tout véintable que c'est des peuples que sont les roys et non des roys les peuples, veu que le peuple est la base sur laquelle le roy pose (2). »

On conçoit, après cela, que Boucher se récrie contre les partisans du droit divin, qu'il qualifie de ^ certains discoureurs qui nous veulent mettre les roys par dessus les États,

(1) Pag. 263, 249.

(2) Pag. 250.

comme venant immédiatement de Dieu et n'ayant à satisfaire que Dieu, voire comme estant Dieux en terre et par dessus toute loy, trop plus que Jésus-Christ qui s'est soumis à la loy... regretans les vieilles fripperies de Guillaume Occam et autres telles ressources de boubier, redites et inepties (1)... »

Quant au droit d'hérédité, dont on fait tant de discours, Boucher en i)arle à peine ; c'est la moindre des questions. ((Pourquoi, depuis Charlemagne, n'a-t-on reçu à la couronne quelques-uns des Mérovingiens, sinon pour ce que le droit acquis une fois par jugement de TÉglise et des Estats à un autre ne retournoit aux précédents? Et pourquoi n'a esté depuis Hugues Capet reprise la souche de Charlemagne, sinon pour la mesme raison (2) ? » Ainsi il n'y a pour Boucher d'autre droit que celui qui résulte de l'élection. Aucun prestige n'entoure plus la monarchie ; le roi est l'égal du dernier de ses sujets : « Il n'y a rien de moins en l'âme du moindre de tout ce peuple qu'en celle du plus grand monarque (3). »

Voilà les doctrines par lesquelles la Ligue touche à l'avenir et prélude à 89; voici maintenant par où elle tient au passé : « La puissance de l'Église et du saint père, dit Boucher, s'estend au moins indirectement sur le temporel, en ce que, ces deux estant connexes pour la composition d'un total, il faut nécessairement que, pour estre de natures inégales en perfection, comme aussi de fins et actions inégales, il y ait subordination et que Tun dépende de l'autre, de mesme qu'il se voit un total de l'homme composé d'esprit et de corps (4). »

(J) Pag. 25!2. Occam avait défendu les droits de Philippe-Ie-Bei et du Louis de Bavière contre Boniface VIII et Jean XXII.

(Tennemann, Man., tr. Ir., t. I, p. 383. — Cf. Cousin, H Ut. de la Phil. au xviii^e siècle, cours de 1829, t. I, p. 33(3.)

(2) Pag. 584.

(3) Pag. 129.

(4) Pag. 205.

CHAPITHi: IV, § I.

Dans les Sentions ih' la simuli^e conversion, Bouclier ne (Il donc que d(5vclo|)pcr, à VmU'. d'uin; ili(Hori«|Uc (Icurii?, les principes qu'il avait ('•lahlis par la sciolasli(iuc la plus aride dans le Dejusta Abdicatinne,

Son style est un style de transition. Sa phrase est longue, savante, pi[^]rio(li(|n(\ cliaiyiM» d'incises et de retours, nV'vitant l)as Texpression IVaiiclie, allrapant souvent l'expression pittoresque, à la manière du xvi^e siècle ; mais aussi elle est d(5jii |)leine d'iinaj[^]es prétentieuses, elle vise au bel esprit, comme dans l(\s liouK'lies de Godeau, comme au temps d(î l'Iiotel de Rambouillet. Bouclier procède volontiers par énumérationsel par apostrophes. Il y a chez lui im certain soufle abondanl, une certaine verve amère, une certaine plénitude verbeuse, qui devaient séduire les imaginations faciles de ce temps. Ces citations entremêlées de l'histoire profane et de la Bible, cette succession incohérente d'anecdotes, de plaisanteries, de périodes solennelles, et enfin, si l'on peut dire, ce cliquetis perpétuel de l'érudit et du rhéteur, n'étaient pas sans charme Ji une époque confuse qui n'avait même pas le pressentiment de ce goût sobre et sévère dont les écrivains de Louis XIV allaient trouver le secret.

De notre temps on a essayé de rehabilitier l'historien Pierre Matthieu. On a retrouvé avec étonnement, dans ses livres, une splendeur de style, une capricieuse abondance d'images, une éblouissante couleur d'imagination qui ont séduit. Il a été déclaré que Pierre Matthieu ne méritait point le légitime oubli qui couvre ses œuvres. Le malheur est que Matthieu n'est pas un écrivain unique, isolé, original, sans antécédents, sans corrélations avec ses contemporains. Il appartenait tout simplement à une école qui a régné de son temps et dont il n'a été ni le créateur ni le chef. Ces comparaisons bigarrées, cette incroyable accumulation de similitudes incohérentes, ces métaphores incessamment empruntées à la nature, et, si l'on peut dire, cette palette répandue au hasard sur la toile pour faire un tableau, tout cela, toute cette intempérance de

278 LES PÉNITENTS DE LA LIGUE.

lanjrage n'est pas le privilège exclusif de Pierre Matthieu. A ce point de vue, Jean Bouclier serait un orateur éminent, il serait le précurseur d'un genre qui atteindra son apogée dans Pierre de Besse, dans Tévèque de Belley, dans Valladier, chez tous ces sermonnaires ambitieux que la parole de Bossue! fit oublier.

La publication des homélies de Boucher était digne de coïncider et coïncida effectivement avec celle du Unifuiet (ht comte (l Arête, de Tavocat général Dorléans, auteur du Catholique anfilois et de tant d'autres libelles odieux. Par ces écrits, les représentants des Seize, je l'ai dit, voulaient « étayer la Ligue qui menaçoit ruine. » Ils n'y réussirent pas. La seule Réfection de Villeroy vers Henri IV suffit à paralyser l'influence des volumineux sermons du curé du Saint-Benoît.

Un jour, pendant que Boucher les prononçait, le roi s'était enquis de ce qui se disait dans les chaires. Le gentilhomme qu'il interrogeait à ce propos se mit à lui faire plusieurs récits des prédicateurs parisiens, « mais principalement d'un qui regardoit le crucifix d'un mauvais œil et si avoit toute la" presse de Paris et triomphoit d'en conter. — Ventre-saintgris ! s'écria le roi, c'est Boucher nostre maistre, le borgne (1). »

Ainsi le mépris avait frappé les orateurs des Seize auprès de ceux-là mêmes qu'ils attaquaient avec le plus de violence. Mais, à mesure que leur autorité diminuait, ils faisaient de nouvelles tentatives, exagéraient encore leurs* fureurs pour la ressaisir. Comme le dit un contemporain : « La Ligue desbanda alors tous ses arcs. Les prédicateurs se mirent à galopper le roy ouvertement, couvertement, à droicte, gauche, à tort, à travers, de jour, de nuict. »

Ce mouvement frénétique se communiqua aux provinces. Boucher ne s'était pas contenté de prononcer ses sermons, il les avait fait imprimer : le théologal de Poitiers imita le curé de Saint-Benoît.

(t) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 169 B

CHIAI'ITIIR IV, !j

S II

Cinq nrrmont, i^ftqui'h ^ht trnietr de In Kimulre couvemion du roy dé A'aiwnr», |Kir lo V. Poiiliainn. - Hio^rapltio «Ir» ci; moine. — Aii.ilyic (li'^lnilh'MHlo SOS siTinofis pn'rлу's i\ Pni-

finrs. • - linpiidctito .ipoiita.<iio <]<3 Porlhaiso. — Pr[^]ilicalions
i\ AtnionH, à Lyon, il Dijon.

l[^])rllKiise, coiniiKî lioiiclici', pivclia dans l'é[^]Misode Poitiers,
dont il tîtail lliculo[^]al, contre la conversion du roi de Navarre ;
puis il recueillit ses scnnons et les publia (1). C'est un volume ex-
trêmement recliierclié des bibliophiles à cause de son excessive
rareté (:2), mais dont les historiens n'ont tiré aucun parli que je
sache (3).

Je ferai donc pour le livre de Porthaise ce (|u<* j'ai fait pour
le livre de Boucher. Mais qu'était ce Porthaise? c'est ce qu'il
convient d'abord d'examiner.

Jean Portais, ou Protaise, ou plutôt l[^]orthaise, comme il signe
sur ses livres, a pour sa science reçu beaucoup d'éloj[^]es des bio-
graphes. Colomiès en tient le plus grand cas comme hébraïsant
(i). Dom Liron l'appelle un des plus doctes écrivains de son
ordre, et il ajoute « qu'il fait honneur ii sa

(1) Cinq sermons ihi R. P. F. J. Portltnisp, de l'ordre de Saint-
François, théoloijal de l'êfilise de Poitiers, par luy prononcez en
icelle, esqucls est truieté de la simulée conversion du roy de ya-
carre. Paris, Bichon, 1594, in-8». (Bibl. de r Arsenal, 6,04i, H.)

(2) Les bibliographes sont unanimes : <f Ce volume rare est
très-recherché. » (Brunet, Manuel du libraire, au mot Porthaise.)
— « Volume toujours recherché. Le dernier exemplaire a été ven-
du, à Paris, 163 fr. M (Leber, Catal., 1839, t. II, p. 236, n« 4,123.)
— « Sermons fort rares et qui n'ont pas été réimprimés. » (Re-
nouanl. Calai, d'un amateur, t. IV, p. 138.)

(3) M. Capeiigue (Hist. de la Réforme et de la Lujue, t. VI, p. 348) a pourtant indiqué en note les deux volumes de Boucher et de Porthaise. Cette note a cinq lignes et contient trois erreurs. Porthaise est appelé Ponthoise; l'éditeur du livre de Boucher, Chaudière, est nommé Chandret, et Boucher lui-même est qualifié de docteur de Saint-Benoît ce qui transforme une paroisse en une Faculté de théologie.

(4) *In hebraica litleratura non mediocriter versatum.* (Gallia orienta- Us, 1665, in-40, p. 63 et seq.)

pairie (1). » On peut se rappeler Génébrard et Crespet, autres érudits qui s'étaient jetés avec acrimonie dans la Ligue. Poi'tliaise est un génie de même espèce, un scholastique bilieux et amer qui embrasse avec dureté un parti extrême. Les auteurs du Supplément à Lestoile, dans l'édition de 1719, ont bien compris ces natures de pédants passionnés, quand ils ont dit, en généralisant beaucoup trop : « Les gens d'église, élevés pour la plupart dans la barbarie du collège, y prennent un caractère dur et féroce et ne se rendent jamais, persistant toujours dans Terreur et l'entêtement (2). » Porthaise, toutefois, ne persévéra dans la Ligue que pendant les triomphes de la Ligue. Nous le verrons renier ses principes, dès qu'il s'agira de ses intérêts. De Thou l'a justement qualifié, quand il a dit : « Portashis aliquia litterarum ostentatione claruSy cœteriim impudentia præditus, »

Porthaise, ce renommé théologien, comme l'appelle La Croix du Maine, était né à Gastines, aux environs de Laval (3). Après avoir été aidé dans ses études par la maréchale de la Vieuville, il devint franciscain assez jeune, et la chaleur qu'il mettait dans ses sermons le fit rechercher par les paroisses. Son caractère polémique se révéla de bonne heure. En 1567, il soutint à Anvers des-

luttons publiques contre les calvinistes. Quelques années plus tard il eut, à propos de son ordre, des démêlés avec le roi et le Parlement; il refusa de paraître devant la Cour qu'il injuria, et fut exilé du couvent de Paris et envoyé en province. Le pape lui-même désapprouva sa conduite. Il y a là-dessus toute une lettre de Paul de Foix, ambassadeur à Rome, qui transmet à Henri III l'adhésion du pontife (4).

Malgré son peu de mesure, Porthaise fut élu provincial

(1) Singidarit. histor., 1739, in-12, t. III, p. 84 à 94.

(2) V. Journ. de Henri IV éd., Champoll., p. 228 B.

(3) V. éd. de Rigoley de Juvigny, au mot Jean Portais.

(4) Lettres de Paul de Foix à Henri fil, Paris, 1628, in-40; p. 318 et suiv.

CHAI'ithi: IV, 55 II. 281

(le son ordre r;mii<V suivante, n\ 1^8.*^ (1). (In h* rcfrouvc Ihe^olopl (1(3 IV)ili('rs en l.îHÎ), et servant de piineipal sii[»]At aux lijçieirs. Tous les arfçiimenls Ini étaient bons pour entraîner les I^oitevins dans le parti de l'Union : il flattait mt^mn leur intéiMH et pi(|uait leur amour-propre urbain et lo("il : <t Quelle honte! disait-il, on a lransport(Me Parlement ii Tours. En pareille circonstanee Charles Vil m l'avait-il pas fait v(înir h Poitiers (2) ? » ('onvaineus par eet argument personnel, l(»s paroissiens de Porthaise se soulevèrent unanim(îment contre l'autoriti! royale.

Moreri ne cite pas de Porthaise moins de onze ouvrap^es, sauf un trait(' contre l'astrolop^ie, ([ui n'est même pas fort curieux, ce sont autant de livres de controverse qui n*ont plus le moindre in-

tér(ît. Il n'en est pas de nKîme de ses sermons imprimés (3). Le volume de Boucher représente les doctrines politi([ues des Seize; le volume de Porthaise, les doctrines des municipalités provinciales. Il est bon de comparer.

Le réveil des idées Ihéocratiques qui, dans leur opposition contre la royauté, s'appuyaient alors sur la démocratie, comme elles s'étaient appuyées au moyen âge sur la féodalité, ce réveil est plus manifeste encore dans Porthaise que dans Boucher. Porthaise n'est pas au centre même de la Ligue ; il n'a pas les passions des Seize et les halles à satisfaire. L'échevinage de Poitiers ne demande pas les mêmes précautions populaires que la turbulente municipalité parisienne. Porthaise semble donc le véritable représentant du clergé ligueur et de ses doctrines.

Il n'hésite pas h soumettre directement le roi au pape ; ce

(1) Moreri. »

(è) Thibaudeau. Hlst. du Poitou, 1785, in-12, t. V, p. 144.

(3) Ces sermons furent sans doute publiés à deux reprises et à mesure de l'impression, car il y a une seconde partie chiffrée à part. M. Ant.- Aug. Renouard (Cat. d'un amat., t. IV, p. 138) remarque que les deux derniers sermons manquent dans beaucoup d'exemplaires.

J:S PUÉDICATIONS DE LA LK.UE

que Boucher ne faisait qu'l?if/ir^ct^mé'nL Le clergé a le droit, le privilège de donner le signal de l'insurrection et de déposer les

rois : « Les cousteaux spirituel et matériel sont à TÉglise, et de son vouloir doivent estre desgainez pour la tution de la l'oy et pour la punition des ennemys de la foy, principalement à cause d'hérésie, tyrannie, fainéantise et contemnement impénitent de la discipline chrestienne (1). »

Portliaise ne parle guère de la puissance du peuple, ni de la souveraineté des États, comme le faisait Boucher. C'est au prêtre, selon lui, qu'appartient le droit de paix et de guerre. L'Église a la suprématie sur tous ceux qui sont appelés à la couronne ; elle les examine, et la puissance des rois est illégitime lorsqu'elle n'a point reçu la sanction sacerdotale (2). « Quand le roy, dit Porthaise, est jugé hérétique, ou qu'il envaiiistle patrimoine de l'Église, ou qu'il commet paillardise ou meurtre excessif, ou qu'il est parjure ou perfide ou manifeste tyran, sans vouloir se reconnoistre et subir la pénitence enjoincte, il est justement exauthoré et dépouillé de tous biens, honneurs et dignitez (3). »

Gomme la plupart des théologiens qui s'étaient rangés à la foi politique de la Ligue, Porthaise résume ses doctrines par l'apologie du meurtre canonique. Non-seulement le zèle de la religion légitime à ses yeux la révolte contre l'autorité royale, mais l'assassinat. « La personne des rois, dit-il, est purement du droit des gens..., et pour ce subjecte aux contracts, usances et pratiques de la gente, comme nous en font foy la mutation des lignées Mérovinges, Carlovinges et Gapets en ce royaume (4). » La théorie mène vite aux faits en temps de révolution. Porthaise est bientôt conduit à l'apologie des régicides : c(Ils condamnent, s'écrie-t-il, le faict de frère Jacques Clément, comme s'il n'eust peu en quelque façon que ce soit

vs\ro. licite : vu i\un ils (•oiidamnml le Liicl de Khiid, Samson, Jiulilli, Jeliil <a les l'aicLs» CDiiseils et coinrn.iiMlrnientb Samuel, Klye et VAYziSe (i). » Cela veut dire (jile Cliûlel aura raison; cela ahsoiit à l'avanec Kavaiillac. Li doctrine do ineurire p(O)lili(|ue persiste et ^arde ses formules.

Porlhaisi» n'admet même pas les représiilles, les représsilles li^ales, juridiques. iJn des plus grands crimes qu'il reproche aultâu'iaais, c'est d'avoir fait pendre cl tirer à quatre chevaux, comme on la vu plus haut, Koheri (ihessé et Edme BoiH'^oin^ ["2). (ics deux exécutions sont pour le perfide sermonnaire un prétexte heureux de peindiv Henri IV comme un intolérant et sanguinaire inquisiteur. Ofi s,iit ce qu'il faut penser de ces men songes (3).

I.e tht^ologal de Poitiers se ratla(*he ouvertement à la cause du jeune duc de Guise et de l'Intante; il se vante à'eslre lorrain. On voit pourtant qu'il n'accepte ce parti extrême que par dépit de ne plus voir de chances directes Ji la fille de Philippe II. Les regrets transpirent jusque dans ses protestations nationales. I/liypocrisie est évidente : « On m'accuseroit, ditil, d'estre espagnol, ce que je ne suis, car je cognois assez de princes et gentils-hommes catholicques et françois pour commander en ce royaume quand il en sera l'esoin, sans introduire un prince espagnol ou alleman; ce qui ne se fera jamais de mon advis et consentement. » Voilà qui est très-bien jusqu'ici; mais Porthaise, par malheur, ne s'arrête pas là, et il ajoute : « Ce néantmoins je diray en franc arbitre que j'ayme mieux estre espagnol et serviteur de TÉglise romaine, que d'estre anglois, fauteur et compaignon de la postéritéde l'héré-

(3) C'était, de la part des prédicateurs, un parti pris de transformer l'extrême clémence de Henri IV en une cruauté impitoyable. Rose disait aussi : « Comment auriez-vous bien le cœur de recevoir ce tiran qui s'est plongé les bras jusques aux coudes dans le sang des catholiques et fait enterrer les prestres tout vifs. » (V. Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 117 B.^

284 LES PRL'iniCATEURS DE L.V Mf.IIE.

siarque Wiclef (1). » Ici le désappointement perce ; seulement Porthaisc est moins franc, moins explicite que Boucher. Faute de l'élection de l'Infante qu'il désirait, et contre laquelle il proteste maintenant, il se rejette sur un mariage avec le fils de Henri de Guise. Cela sent visiblement les doublons du duc de Feria. Philippe II, avec son infatigable activité diplomatique, avait organisé tout un système de corruption. Partout en France il avait des agents, des créatures, des soutiens.

La conclusion pratique de Porthaisc, c'est qu'il ne faut jamais ftûre, c'est « qu'on ne fera jamais alliance, ny trêve, ny paix avec les hérétiques (2) ; » jamais de paix avec le Béarnais, ce faux converti, qui suit les deux cultes et pratique une vraie poUjgamie de Turc.

Il y a, je l'ai dit, dans les sermons de Porthaisc toute une partie spéciale destinée aux habitants de Poitiers. Ce n'est pas la moins curieuse, car elle montre comment les prédicateurs flattaient les passions locales, les intérêts particuliers. Porthaisc édifie son auditoire sur l'espèce de blocus qu'il fallait subir, et il en fait un grand grief contre Henri IV. Tout se vend fort cher; les bourgeois sont ruinés. Mais le prédicateur s'aperçoit subitement que ces inconvénients qu'il signale pourraient bien favoriser le parti de la

paix, et alors, sans souci de se contredire, il se hâte d'assurer à ceux qui récoutent qu'il y a cependant moyen de vivre : « Le vin n'a encore enchéri, s'écrie-t-il, et je sçay homme, la semaine passée, qui eust trois fort bons moutons pour cent sols (3). » Voilà les solides, les sérieux arguments de Porthaïse en faveur de la Ligue ; ce n'étaient assurément point ceux qui faisaient le moins d'effet.

Les protestations de désintéressement ne coûtent pas beaucoup au prêcheur, il en est prodigue : « Pour moy, dit-il, qui n'ay rien de propre, ains seulement pour me nourrir et don-

CHAIMTHK IV, § 11. MI

ncraux pauvres; ji; iir leur demande laveur, ains HCuleOMIt les adjure de se souvenir que leur tyrannie nuis plus aux pauvres et ix IVplisii qu'à niov quiauray lousiours, icy et ailleurs oii je pourray aller, de quoy vivre suffis;âninient (1). » (Vest \h du dévouement; |)ar malheur, Porthaïse n'est pas longtemps lopi(|ue; ear, (pidques pages plus loin (2), un des plus graves motifs ([u'il ait àalh'guer contre la sine^Srité de la conversion du Ht'arnais, c'est qu'on a fait payer, au nom du monaniue, 1:24 l'cus au diocèse de Poitiers; c'est surtout la taxe de ^2i)H écus (pie les agents du roi ont levée sur son abbaye de Fontaine-le Comte à cause de ses labeurs en prMicatioji.

Tel est le point de vue étroit de Porthaïse. Comme écrivain, Pordiaïse est loin d'avoir la verve amère, Tentrain pour ainsi dire furieux de Boucher. C'est un docteur aride, sec, méticuleux, sul)til; il dislingue, il divise, il argumente, il cite surtout, il tient à montrer qu'il Siiit sa Bible, qu'il sait le droit canonique. Versets, glose, décrétales, tout lui est bon; il emprunte à toutes les autori-

tés, à Calvin qu'il injurie, à Bodin dont il signale les « faussetés, impiétés et Inepties (3), » aux poètes mêmes, à Dubartas, qu'il accuse avec colère d'être païen (i).

On se ferait d'ailleurs une fausse idée de la manière oratoire de Porthaise, si on le jugeait d'après son style froid, didactique, réservé. On a vu tout à l'heure la familiarité des détails auxquels descendait le prédicateur. Eh bien, la familiarité d'expression, qui a disparu dans le livre et qui est remplacée par la phrase aride et théologique, s'y joignait, sans

(4) B, p. 64 : « Il appoUe Dieu Neptune. » C'est le goût chrétien qui commence, et cependant la manière de Sannazar persistera durant des années. La mythologie sera citée bien longtemps encore à côté de l'Ecriture. Il faut attendre la renaissance chrétienne de Port-Royal et V Art poétique»

doute, dans rimprovisation; en chaire, Portliaise devait avoir ce ton de bateleur, qui le rattacherait, ainsi quePoncet, à Menot et Maillard.

Joseph Scaliger, éum all(i l'ouïr un jour à Poitiers, l'entendit (i(îl)iter de j;raiules périodes de bas-breton qu'il donnait à ses auditeurs pour de riiébreu. On raconte aussi de lui une apostrophe plus que plaisante sur la femme d'un médecin adultère. Gomme cette anecdote d'ana est peut-être apocryphe, je la laisse volontiers sur le compte du collecteur Daillé, auquel il suffit de renvoyer (1).

Il y a d'ailleurs assez à dire contre Porthaise, sans toucher à ses mœurs. Son apostasie fut honteuse, sa vénalité est évidente. « En niesme semaine, dit d'Aubigné, il estonna ses auditeurs d'un infâme changement (2).)> Il venait de traiter Henri IV de bâ-

tard, et quelques jours après il le nommait le restaurateur de l'état, le noble présent du ciel (3). Les biographes indulgents ont atténué le cynisme de cette subite mutation. Moreri se contente d'édire que Porthaise « ne tarda pas à abandonner la Ligue, » et dom Liron, déguisant encore mieux la vérité sous le vague de l'expression, se borne à cette phrase : « Le zèle qu'il avoit pour la religion catholique l'aveugla en cette occasion, mais cette éclipse ne dura guère. » On reconnaît l'impartialité des faiseurs de notices.

Le mot de Voltaire est vrai : on ne doit aux morts que la vérité. — La vérité, c'est que le mordant auteur de la Confession de Sancy a pu se demander sans exagération : « Qui pourra dire les changements de Portasius ? »

Le Scaligerana va nous édifier sur ce point : a Les choses ayant changé, Porthaise changea de note, et entre autres, étant à Saumur, il vint faire sa cour à monsieur du Plessis, qui en étoit gouverneur; du quel ayant obtenu la permission

(1) Scaligerana, Cologne, 1667, m-12, p. 192.

(2) Jlist, Univ., t. III, p. 289.

(3) Net. de Le Duchat sur le ch. X de la Confes.^e de Sancy, p. 245. — Cf., p. 236.

rj|AP|THR IV, § II. 187

dn [> nVhrT 'i Siiint-Piern», l\ la charge (l'exhorter bit^n W peuple il ôlre lidMo au roi, Irroinpa^wion n'y manqua pas, et apr^s avoir déploy»'^ lli-dessus toutes les voiles de son «Ho(|ueiire : Que si, mes cliers audileurs, ajouta-l-il, vous me reproche/ que vous m'avez ouï [wnier aulrelols tout autrement, je

vous avoueraï qu'il est vrai ([uej'ai fort d'clarm'î contre le roi de Navarre: mais (juel roi d'î Navarre pensez-vous que j'mtendoisi (le n'éloit pas noire bon roi, que Dieu nous conserve, et qui est, en eliel, roi de Navarre de droit et de jus- ^tice; mais c'est ce niée liant dom Philippe, usurpateur et injuste possesstîur de Navarre que je nommois ainsi, parce (|u'ellectivement il possède ce royaume dont notre roi n'a que le nom et la prétention. »

Mais, outre que je me mots en avance sur les dates, qu'importe l'impudence ridicule de cet écrivain froid, prudent, cauteleux? Qu'importe que l'homme ait fait défaut aux doctrines? Le recueil des sermons de l*orthaise n'en est pas moins important, en ce qu'il montre l'unité forte et persistante de Torp:anisation de la Ligue dans les provinces; en ce qu'il caractérise l'esprit d'opposition qui s'était conservé dans les communes soumises ii l'Union, dans ces conununes qui refusaient d'abandonner la révolte, de se détacher du formulaire pour rentrer sous le droit commun.

Par ce qui se passa alors en Picardie, dans le Lyonnais, en Bourgogne, on peut juger de l'inllueuce qu'exerça encore la chaire dans ces derniers temps, et des retards que seule elle apporta à la soumission définitive des villes insurgées.

Presque partout les magistrats municipaux, qui avaient fait naguère cause commune avec les curés, se retiraient de l'Union et avaient à lutter contre les prédicateurs qui y persistaient obstinément. A Amiens, les représentations du mayeur ne purent contenir les sermonnaires. L'échevinage avait défendu de parler du roi en chaire, et cependant un moine nommé Saulmon protesta dans la cathédrale ^ qu'il regarderoit le roi comme un luthérien jusqu'à ce que le pape

refil reconnut. » Comme le peuple d'Amiens se prêtait au bruit que l'on faisait courir d'une trêve, un autre minime osa annoncer qu'il avait six cents hommes à ses ordres pour l'empêcher (1). La répression fut impuissante.

Lyon devint aussi, vers la fin de la Ligue, un centre trèsactif (2). Quand le duc de Nemours était venu prendre possession de cette cité comme gouverneur, d'Espinac l'avait un moment suivi pour veiller à ce qu'il n'entreprit rien dans son intérêt particulier, au préjudice de l'intérêt général de l'Union. L'archevêque, avant de repartir pour Paris, laissa aux prédicateurs le soin de contrôler Nemours. Les dénonciations (qu'on se permit dès-lors en chaire contre le gouverneur ne contribuèrent pas peu aux barricades, puis à l'arrestation du duc; en sorte que sur ce point et à l'égard de ce prince, les prédicateurs parisiens furent dépassés par les prédicateurs lyonnais. Tandis qu'Aubry recommandait à ses paroissiens de prier pour le bon bourgeois M. de Nemours, les chaires de Lyon retentissaient d'injures et de menaces contre lui (3).

Aussi les doctrines de la Ligue furent-elles enseignées à Lyon, même après la soumission de Paris, même après l'avènement de Henri IV. Quand le peuple lyonnais, en février 1394, se fut déclaré pour le roi, l'archevêque fit démonstration de se retirer, et les curés menacèrent de cesser leurs fonctions. Il fallut pourtant céder; mais si le clergé séculier substitua une résistance sourde et cachée à une opposition ouverte, les moines, les jésuites surtout, se refusèrent à insérer le nom de Henri IV dans leurs prières, et, comme le dit l'historien de Lyon, les prédicateurs, retranchés dans l'inviolabilité de leurs chaires, lancèrent les foudres pontifi-

cales avec la même hardiesse qu'auparavant. Quelques-uns aussi se réfugièrent dans un silence significatif, et les échevins, écrivant au pape pour s'excuser d'avoir reçu le roi, durent supplier Sa Sainteté a de

(1) Daire, Jfist. dWmiens, t. I, p. 314, 315.

(2) V. Clerjon, JJist. de Lyon, t. V, p. 386, 412, 436, 438, 446, 451.

(3) Lesloile, Journ. de Henri IV, p. 179 B.

CHAtMTKK IV, .^ II. 9ÊÊ

donner un hrof pour commander à im^ssicurs du clerK<^ de (!csle ville, lint jjiisuiUïs t|ue aullres, de continuer leurs sermons cl autres Innctions. »> (les s(!èncs sc^indaleuses ne cess^Tenl iju'apW'S rentn'c solennelle de lleiu'i IV à Lyon. Ce jourlà, le cler-jî;!^, conduit par (rKs|Hnac (1), vint en vaincu faire profession (PolH^issancedc'vant le roi.

Kn Bour^o{»ne, la Lijçue avait éé(l(^ de bonne heure; mais elle se réfu^îl! ohstint^menl dans les chaires de Dijon (4). On y accusant le roi d'avoir relusii une tW've (|ue sollicitait le sanit-pere; on l'accusait de persister dans ses alliances avec les hérétiiiues, avec Klisahelh. Parmi les oralcurs de Dijon, le P. Christophe, jt5suite, se montra de beaucoup le plus ardent. Il encoura^eail le commandant du château et le mayer à résister vigoureusement au nom do l'Union, quand mème tout le ixîste de la France céderait.

Le 20 mars 1594, comme il avait fatigué son auditoire (Hyijures atroces contre le roi, un paysan lui répliqua, dans l'église même de h Sainte-Chapelle, qu'il ferait l)ien mieux de prêcher

rÉvangile. A celte interrui)tion, la colère des assistants éclatiu L'orateur fut poussé hors du temple à coups de pied, et réchevin Bernard ne put l'arracher à la foule irritée qu'en le faisiint mettre en prison. « Cette conduite séditieuse, ajoute dom Plancher, attira aux jésuites le mépris des gens de bien et les mauvais traitements des plus emportés qui cassèrent les vitres de leurs couvents. »

Voilà la réaction royaliste qui se déchaîne à son tour. Mais reprenons Tordre des temps.

(1) D'Espinac garda au fond ses sentiments de ligueur, car on lit dans les registres consulaires qu'en septembre 1595 des reproches lui furent adressés par les magistrats municipaux pour avoir dit « que les gros de la ville n'estoient gros chrétiens et qu'il n'y avoit que le menu peuple qui fût bon catholique. » Clorjon, loc. ciL, p. 454.

["■1) J). Pkiicher, ilisl. de Boanjounc, t. IV, p. 618, 619, 6:25.

290 LES PUÉDICATEfRS DE U LIGUE.

S III

Siliialion (l<i la Li;.'no, ilrs prédicaïours et de Henri IV. — Le roi se plaint au duc de Mayrnno dos excès de la chaire. — Mayenne, à son tour, se plaint au Légat. — Ldouard Mole contredit son curé en pleine église. — Sermons monarchiques de Benoist, Nouvelet, Guincestre. — Conlradicions de Commolct. — Ce jc'suile, ainsi qn« Garin, prêchent contre un savetier royaliste. — Boucher flatte et injurie Mayenne dans la même semaine. — Le projet de

mariage entre l'Infante et le jeune de Guise est violemment soutenu par les prédicateurs. — Simon Fillicul. — Recrudescence des théories régicides.

Porthaise et Boucher, dans leurs sermons de la simulée conversion, avaient résumé, comme en un corps de doctrines, les thèses politiques de la Ligue. C'était la partie savante, dogmatique, tandis que là et là, dans les églises de Paris, le clergé continuait encore sa guerre de sarcasmes et d'injures, guerre impuissante, lutte inutile et entêtée, dernière malédiction qu'on aimerait à omettre, qui n'a plus d'intérêt, puisqu'elle ne peut presque plus avoir de résultat, et que pourtant je ne puis taire. Davila, d'ailleurs, assure que ces nouveaux efforts des prédicateurs retardèrent encore de plusieurs mois la prise de Paris par Henri IV. Les chefs eux-mêmes voulaient la paix, mais ils étaient retenus et forcés d'ajourner par crainte des sermons (1). Singulière et vive puissance de la chaire, contrôle redoutable dont la presse et la tribune, je l'ai dit, se sont depuis partagé l'héritage en l'agrandissant.

Le caractère de cette période de la prédication parisienne, depuis la conversion solennelle jusqu'à l'entrée de Henri IV, c'est-à-dire depuis la fin de juillet 1593 jusqu'à la fin de mars 1594, est surtout individuel. C'est aux personnes plutôt qu'aux choses, c'est aux orateurs plutôt qu'à ceux dont ils parlent, qu'il convient de rapporter ces derniers sermons, cette dernière lutte parénétique. Les événements, on les sait,

(1) Davila, l. XIV, t. II, p. 387,

je n'ai (K'is ù les mlire. A la pliasi* ^'iierroyarilc cl miliuire (le la vie du iitiarnais, siieiuida la phase des négociations, la phase dipl()inali(i(U'. Il aeln^a, il séduisit, il sallira par loos les moyens ceux qu'il ne pouvait vaincre.

Henri avait eu à lutter contre cpiatre inlluenres principales, iiilluences bien diverses, à savoir : les inen«';eH de l'Kspa^ne <lans les Ktats, riiKh'ipiîndance des gouverneurs provinciaux et urbains, la lurhnlerice onibi'a^euse des niuincip:dil<>s, et en même temps l'esprit lli("ocrati(|ne du moyen à;;r, r(*naiss;uit dans Pinlerveillion pohtiipie do la papauté. Eh bien, durant ces huit mois (jui s("par('rent sa conversion de son entrée à Paris, il redoubla si bien de soins, d'activité, de sacrilices, pour.lriomphcr de ces dill'érents obstacles, qu'il y réussit. La Satire Mâiippce avait diijii jeté un proiond ridicule sur les Klats. En exallant le sentiment national, Henri IV acheva de iliyouer les projets do Philippe 11 et de discréditer cette assemblée qui, bientôt, l'ut forcée de s'ajourner indélinimenl; voilà pour l'Espagne. Une ambassade lut envoyée à Rome pour solliciter Tabsolution du pontilé, et quoi(|u'elle eut été mal accueillie d'abord, elle fraya la voie et prépara Tavenir de ce coté; voilà pour le saint-siége. Des néi;ociations lurent entamées directement avec les gouverneurs; on leur lit de grands avantages; on les acheta; vodà pour Tesprit tédéral. Les municipalités à leur tour, maintenues dans leurs franchises, obtinrent de l'argent, des privilèges, des promesses ; voilà enfin pour Tesprit commnal. Ici par corruption, là par lassitude, ailleurs par le bon sens tout français de sa cause, partout avec habileté, le Béarnais triompha. La défection de la Ligue était générale; en se faisant catholique, en donnant gain de cause au seul motif légitime, à l'éternel prétexte de rUnion, Henri IV avait enlevé leur drapeau à ses adversaires.

Les prédicateurs des Seize entreprirent donc une lutte insensée, en s'efforçant encore de dépopulariser le nom de plus en plus populaire de Henri IV parmi les paroisses parisiennes.

292 LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

Et pourlant, quoi qu'eût perdu leur parole en autorité et en crédit, on les redoutait, on s'en préoccupait encore, on s'en préoccupait dans les deux camps, dans les tentes de Henri IV et dans les cercles du lieutenant général. Le Béarnais n'hésita même pas à s'en plaindre à son ennemi le duc de Mayenne, lui faisant observer « que si son premier gentilhomme en disoit autant de lui, Mayenne, il ne l'eut pas enflure. » Mais comment le faible chef de la Ligue eut-il pu modérer le langage des prédicateurs contre l'adversaire de la Ligue, (puisque tous les jours il s'entendait injurier en chaire, dans sa personne, dans ses proches, dans sa maison. Mayenne avait peur de ces tribuns acharnés, et tout en disant « qu'il seroit obligé d'en faire jeter une couple à la rivière, » il se borna à se plaindre au Légat (1). Le Légat intervint par forme, et au lieu de s'apaiser, les invectives redoublèrent plus que jamais.

Tout le monde heureusement n'avait pas la couardise de Mayenne, et le mépris dans lequel étaient tombés les orateurs autorisait les représailles. C'est ainsi que le procureur général, Edouard Mole (2), irrité des blasphèmes qu'il entendait débiter à son curé contre le roi, osa le contredire tout haut, en pleine église, et ne fut qu'à grand-peine retenu par son beau-père. On voit où en était tombée alors la dignité de la chaire.

Plusieurs des noms des prédicateurs parisiens que nous avons rencontrés jusqu'ici disparaissent dans ces derniers mois. Les

plus perspicaces, les plus habiles, pour se tenir prêts aux éventualités politiques, faciles dès lors à deviner, se réfugièrent dans un silence prudent. Occupons-nous de ceux qui continuèrent de lutter, en présence d'un dénouement prochain.

Et d'abord, on le devine, Henri IV avait gardé ses soutiens

(1) Lestoile, Journ. de Henri IV, p. 108 B. (2) DiaL du Mah., ap. Ménipp., t. III, p. 532.

CHAPITRE IV, .^e III. 98

lialuliois, SCS orahûrs royalistes. Sii Ciusiî avait incine con-
(liis dans la cimin* (|N(*1(|U(;s nouvi'aux a|)|)iis. Henojst,
après avoir \)Vi\\é la paix à Siiit-Di^nis peidaut quelqut's
mois, se ris(|ua à rentrer dans Paris, et, aidti de Nouvelet, persis-
tât plus (|ue jamais dans Irnscl^Mient de. la palieiee, de la
r6;oiiciliation, de la eoncorde. (iuiueestre aussi, on Ta vu, usa de
la m<^me mo(l4'atioi dans son lan^^a^e et alla im^me jusc-
pi'à dire, en pi'opos couverts, lui raicim apôtre desSci/c, (pfil
élail servit(^ur du roi (1). (îe lurent là, avec Moreune, avec
(iliava^iiac, avec Cliauveau, les plus aciii's prédicateurs de la
cause royale. D'autres allaient d'un parti à Tautre, et, selon les
chances ou les bruits, injuriaient ce qu'ils avaient loué la veille.

(iOmmelet (je continue à rendre individuellement son rôle à
chacun), le j(^suite Commelet donna, avec une sinj^^ulière ell-
Vonterie, Texemple de ces contradictions. Ainsi, dans les
(l(M^nics mois de 1693, il se distini^na par sa modération, affii'-
mant qu'il était bon Français, et (jue, né en Auvergne, il voulait
un roi national, loin de désirer un roi espagnol. Il ajoutait d'un
ton morose et avec découragement (2), que la paix était dési-
rable, mais qu'on n'en était pas digne, qu'on ne faisait que tout

brouiller, et que, dans cette corruption universelle, la guerre pou-
viit durer cent ans (3).

Mais tout à coup, sans transition, il reprit brusquement le ton
séditieux; il accusa les ligueurs d'apathie, de « ne savoir faire la
guerre qu'aux poules: » il désigna même le duc de Mayenne aux
vengeances, en disant : « Il faudroit un Aod au pourceau , à
Thomme etiëminé, qui a un gros ventre (vous m'entendez bien).
» On aperçoit les progrès singuliers qu'avait fait^^. cette doc-
trine du meurtre canonique. La voilà

(1) Lesloile, Journ. de Henri IV, p. 183 A, 205 B, 210 A, 212 A.

(2) Ea décembre 1593, il se contenta de f:iire diversion aux af-
faires de la Ligue en prècliant contre les nombreuses religimses
qui, toute la journée, se promenaient au Palais, accompagnées de
jeunes gentilshommes, et avec toutes sortes de scandales. V.
ibid.. p. 182 B.

.3^ Ihid., p. 156 A, 175 A, 180 B.

204 LES pnéDicATRims dr la Lir.uE.

qui se tourne contre les ligueurs eux-niGmes. La liberté indivi-
duelle n'était pas mieux respectée. Un coutelier, nommé Gaillar-
det, li£,nieur fanatique et l'un des plus ardents parmi les Seize,
frappa et blessa grièvement d'un coup de dague un pauvre save-
tier, auquel il était échappé dans la conversation je ne sais (piel
mot royaliste. Commelet, ainsi que Garin, prêchèrent en faveur
du coup)]le et déclarèrent que ce malheur, c'était que la victime
n'eut pas succombé. Ainsi soutenu, Tassassin resta impuni, et le
savetier n'obtint même pas une légère amende en faveur du
/;arft?>r qui l'avait guéri.

C'est ainsi qu'on entendait dans la Ligue le droit privé ; on a vu ce qu'était devenu le droit public.

Commelet appartenait dans ces derniers temps, au moins de cœur, au parti de Philippe II qui, en désespoir de cause, se rejetait sur le mariage de l'Infante. Cela semble ressortir de ses paroles : « Le Béarnois, disait-il, est magnanime, guerrier, bening, clément, je le veux bien ! mais de la religion vous n'en parlez point. Prouvez-nous seulement qu'il maintiendra la religion, et je vous prouverai que je ne suis pas espagnol. » C'était se ménager pour l'avenir une nouvelle transition. Aussi, deux mois plus tard, à la fin de février 1594, Commelet prêchait-il en vrai Politique, soutenant qu'il n'y avait dès lors dans les affaires que pure ambition, et pas un brin de religion (1). Pithou, Rapin, tous les auteurs de la Ménippie, n'eussent pas parlé autrement; c'est que, comme un lâche, Commelet se laissait tour à tour inspirer par ses haines, quand elles lui paraissaient regagner quelque chance, par ses craintes, quand Henri IV semblait devoir réussir.

Cette versatilité, Commelet ne la montra pas seul ; ainsi le prédicateur installé à Saint-Nicolas-des-Champs en l'absence de Pigenat (2), après avoir parlé pendant deux mois pour la

.1) ūbiil., p. 181 A, 183 A, 185 B, 188 A, 205 A.

(2) Pigenat n'abandonna pas pour cela la prédication dans ces dernières et décisives conjonctures. Les auteurs du supplément à Lestoile (éd. de 1736), assurent que le -1 janvier 1594, après une procession à

paix, sn mil tout à couj» à soulcnir la ^ueiTc : « Messieurs, (lisail-il sans autre l'oniuiŕ a ses audileurs, vous me reproche- \v/. (ſiie j'ai lſ(Mix iaſiiſ^iirs dans iſimŕ chaire (Je vérité. Il est viai et

vous le confesse; mais ou m'a euvoyé uu billet pour precher ainsi. Vons en oirre/ la lecture, s'il vous |)laist; » et il le lut (1). Ou voit par celte maladresse naïve, parcelle brutale Iranchise de Toraleur, (|u'à la date oïi nous sommes, la chaire était encore oij;ani-sée connue une corpoiation el (ju'ellc n'avait pas cessé de recevoir du comité de la Li^ue ses inslructions, s;i coïisij^ne, son mot (Ponlni de chaque jour.

Toutefois, dans leur orgueil indiscipliné, les prédicateurs n'acceptaient pas tous, avec la résijçnation soumise du suppléant de Pigenat, les ordres des chefs do TUnion. Ainsi, à la lin (l(* novembre VMA, on voit le Légat faire annoncer dans toutes les chaires (lue l'ambassadeur du Béarnais au pape, M. de Nevers, n'avait pas élé reçu par S. S., et que, d(^ plus, le pontife avait résolu de dépenser, pour le triomphe de la Ligne, jusqu'au suprême denier du trésor de Saint-Imerre. Aubry , Cueilly , tous les curés s'emprcss^rent de prêcher d'aprc'^s le billd. Boucher, au contraire, pour montrer sonindé|)endance, refusa obstinément, ce qui d'ailleurs, au dire de Lostoile, fut troHVi' fort estraïuje (i2). Ce ne fut pas la seule contradiction de Boucher, durant cette période finale du siège de Paris. Dans la même semaine, on l'entendit traiter Mayenne de diable dUjnc de mort et de bon prince gardé par le Saint- Esprit (S). Ces déviations continuelles, ces retours, ces basses insidtes, suivies de plus basses (latteries, servirent à éclairer, à ramener l'opinion.

Notre-Dame, il dit en chaire « que ce seroit tomber dans l'apostasie du pape de recognoître le Béarnois, et que Dieu enverroit bientôt un secours à ceux qui souffroient. » (V. Jouru. de Henri IV, éd. de Champ., p. ^oo n.)

(1) Ibid., p. 181 A.

(!2) Ibiil, p. 180 B.

(3) IbUL, p. 188 A,

Quelques-uns, comme le curé de Sainl-Germain-rAuxerrois et celui de Saint-André-des-Arcs, restèrent fidèles à leur fanatisme.

Sans compter « les milliasses d'injures qu'il desgorgeoit, » Aubry (1) en était arrivé à soutenir que le i)ape lui-m(^me ne pourrait absoudre le Béarnais; de plus, il ne ménageait pas les personnes, et, dans un de ses sermons, par exemple, il ne fit autre chose que calomnier les quatre présidentes de sa paroisse : madame Séguier, madame LeMaistre, madame Cotton et madame de Saint-André, disant qu'il n'y avait que du venin caché là-dessous. Il est bien entendu que les royalistes avérés étaient plus maltraités encore. Ainsi, La Chastre, qui avait ouvert il Henri IV les portes d'Orléans et de Bourges, n'était, selon lui, « qu'un athée, pauvre garçon descendu d'Esaii, le grand-père des Poh-tiques.)^ Enfin, le langage d' Aubry révélait une telle irritation, il montrait tant d'humeur contre la trêve, tant de mauvaise foi contre Henri IV, tant de soupçons contre les chefs de la Ligue, que madame de Guise elle-même s'offensa de ces excès et l'en reprit.

Cueilly (2) le disputa à Aubry, dans ces derniers temps. Il prêcha régulièrement deux fois chaque jour, le matin et le soir. Selon lui, le pape avait juré de ne jamais « recevoir ce bouc de Béarnois, » et il y avait une armée de trente mille hommes prête à venir au secours de l'Union. Tous les moyens étaient bons aux yeux de Cueilly, pourvu qu'ils fussent dirigés contre Henri IV, contre X archiduc de Genève, comme il l'appelait. Il ne voyait, dans le ré-gicide Barrière « qu'un pauvre homme , mal avisé et simple,

qu'on vouloit faire mourir cruellement. » Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois voulut même s'inspirer de cet exemple, et ne pouvant frapper les Politiques de mort réelle, il tenta, dans les limites de sa juridiction ecclésiastique, de les frapper de mort spirituelle.

(1) *ibid.*, p. 168 A, 169 B, 170, 171 B, 177 A, 194 B, 198 B, 209.
 (">) *Ibid.*, p. 162 B, 175 A, 180 A, 198 B, 213 A.

CIIAPITHK IV, S III. WÊH

Tons reïix de sis paroissiens qui (U;ii(^nl siispiM is dr mo<l«> ralion l'iirnil, p.ir srs ordres. niy«^s des registres du l);i|>U**iïie. (Juaiïl au l>iïl |)oIi(i|iir de (airilly, il ne H*en ciich;ut |kik: ce qui lui paraissait (l<'»sirahle cl né(!ess;iïre, a r/estoil k mariage de rinlanh^ avec I(i jeune duc diïOuisr», no-sire bon roy, vaillant, sage, généreux, (ils d'un hrave |)ere. »

La Ligue avail (h'huli'i sous les auspices de raiïiliilicuse mai-son de Loi'raim^; aprts je ne sais (|uelle cxallaliou d(*moeratii-pie, aprt's je ne sais (piel r^H'cil ik l't'sprit ultrainonlain et sacer-dotal, elle revenait aux Guises. Celhî famille (Hail destinée à un grand rôle. ClhKjue secousse politique lui faisait toucher le trône, si j'ose dire, pour l'en éloigner bientôt.

A côté de ces déclamateurs acharnés (jui persisteTent obstiné-ment dans la lulle, (M (pii s'étaient, nous l'avons vu, mftiés bien souvent déjà aux évi'nements, une foule de prédicateurs secon-daires, de suppôts de l'Université, de missionnaires obscurs, leur venaient en aide. Le prieur des Carmes, Simon Fillieul (l), se dis-tingua entre autres dans cette milice infatigable. Il assurait que quand le Risarnais a auroit bu toute l'eau bénite de Nostre-Dame » sa conversion serait encore douteuse. Selon lui, c'était Judas

trahissant Dieu par un baiser; il fallait s'en desfaire, et quelque bomie dame Judith devait bientôt sauver la France par un coup du ciel (2).

Ces doctrines ne se présentaient plus dès lors comme une exception chez les ligueurs.

A la fin d'août 1594, un jésuite s'écria , dans l'une des chaires de Paris : « C'est un blasphème de penser que le pape absolve le Béarnois; quand un ange descendroit pour me dire : — Recois-le , — Tambassade me seroit fort sus-

(1) /bid., p. 170 A, 175 A.

(2) Peut-être était-ce là une tentative que firent les Seize pour corrompre Gabrielle d'Estrées et lui persuader de tuer Henri IV. Le moine Garin ayant attaqué Gabrielle en chaire, les chefs des Seize allèrent le trouver et lui communiquèrent l-i's raisons qu'il y avait pour la ménager. C'est au moins le récit de Lestoile. V. ib., p. 170 B

298 LES PNKNICATEURS D'E LA LIGUE.

pecte. » Cinq mois plus tard , un cordelier s'écriait à son tour : « Qu'on aicuiise les poignards; il est besoin d'une circoncision (1). » Ainsi les ligueurs sentaient tout le danger de la situation. La conversion de Henri IV assurait le royaume à ce prince, et un meurtre pouvait seul désormais l'éloigner du trône. C'est pour cela que les orateurs des Seize déclarèrent, d'une part, l'abjuration illégitime, et, de l'autre, le régicide nécessaire.

Derniers efforts du parti exalté de TUnion. — Cynisme des injures. — Garin devient le roi de la Ligue comme avait été Boucher. — Ses ignobles sorties contre le Parlement, contre Henri IV. — Sermons sur la liberté de la presse. — Poursuites contre les imprimeurs du Maheustre. — Position désespérée de Paris. — Mayenne se réfugie à Soissons. — Réorganisation des Seize. — Hamilton, Pelletier, Garin prennent les armes. — Projets de massacre et d'assassinat. — Sermon de Rose la veille de la prise de Paris.

Parmi les prédicateurs dont je viens d'énumérer les suprêmes excès, j'ai omis le nom de Garin. Ce moine pourtant fut sans contredit le plus infatigable, le plus exalté, le plus implacable de ces tribuns. Il joua, dans ces dernières conjonctures, un rôle particulier. On a vu successivement les curés de Paris, les divers orateurs religieux, passer la plupart au roi d'Espagne, quelques-uns à Henri'IV. Garin, au contraire, sembla rester fidèle jusqu'au bout au despotisme anarchique et turbulent des Seize. Ce qu'il voulait surtout, c'était le gouvernement de Têchevinage, l'organisation communale, les libertés urbaines. « Tant, disait-il, que ceste bonne, droite et noble compagnie des Seize a eu auctorité, on a veu la religion florir, les traistres punis, toutes choses aller par compas et raison... Depuis qu'on la leur a ostée, tout est allé en ruine... la religion est vilipendée, les villes branlent pour

(1) Ibid., p. 171 A, 191 A.

sft rendre h vr mpschini, 1rs traisirrs se pmTn^nent leste
l<^v(^o... (1). T> Voilà V\(\ri\\ poliliqin: (le (;nrin; il rej^retle
la (l(^iii; if»op:ie r('nvers(! (« par Mayenne, le temps du meirire
de Hrisson, la vhmnbrc ardente de Hoiinher. (Vcst le deriii<T et
le plus iii(lexil)le apAliv du pouvoir des Seize et des (nn^.

Aussi s'en prend-il avec amertume \\ Mayenne [% et aîi Parlement (3) : \\ Mayenne, (pii a arrAt^^ rt^nvahissement de la di^mocratic saeerdotale ; au Parlement , qui s*arrop;e îa puissance If^gislative et en use au profit des Politiques.

Lestoile assure qu'il n'entendit jamais « tant di-bafronier d'injures ;\ erocheteus ni à liuiuins » (prau moine Garin contn^ le lieutenant-G;f^n(!ral. Il le traitait de pipcw\ (Yawbifinix exploitant la rolip:ionh son profit, et qui en secret pnHoit r épaule aux Polit ijues. « Une quenouille, ajoutait-il en propres termes, seroit plus propre à ce gros pourceau qu'une espéc. » La nu^re du duc de Mayenne, M"" de Nemours, était présente quand Garin injuria ainsi son fds du haut de la chaire: mais la calèrc de cette princesse fut impuissante, et elle n'osa se venger. Voilh ou en était tombé le gouvernement de rUnion, dont Mayenne demeurait le chef

Garin, je Tai dit, s'était également jeté dans une violente opposition contre le Parlement. « Sans ceux de la Cour, disait-il à ses auditeurs, vous seriez en repos, pauvre peuple, et. nous, et tout. » Enfin il faisait, pour parler le langage du temps, le diable à vlufit-quatre contre les magistrats; il voulait que le peuple intervînt. « Qui vousferoit raison, s'écriaitil en s'adressant aux conseillers, vous feroit tous pendre; il n'y en a pas un parmi vous qui ne Tait bien gaigné... Vous

(1) 7^/(/., p. 184. — On est très au courant du rôle de GaHn dnns ccf^ derniers temps, de ses calilinaireSy de ses ment-^ries et balivernes, parce qu'il prêcha le carême de 1591 à Téglise Saint-Barlhélemy, et que Lestoile allait l'y écouter assidûment, el, « au sortir, faisoit extraict de ce qu'il avoit ouï et do la sainte doctrine de ce wMiérable cordelier, »> V. ilnd., p. 205 A.

(2) IbiJ., p. 148 A, 168 B, 182 B.

13) IbUL, p. 184 A, 189 B, 191, 205 B.

^oo TES PRKDICATElinS DE LA LIGUE.

aurez la corde un de ces jours et on vous traînera tous à Montl'aucon... » La Cour n'osa faire arrêter Garin.

On comprend que si Mayenne et les parlementaires étaient traités sur ce ton dans les diatribes du cordelier, Henri IV y obtint encore une plus large part. Au rapport de de Thou, Garin, quelque temps après les Sermons de la simulée conversion, de Bouclier, avait eu Timpudence de faire réciter à ses auditeurs une prière pour que Dieu ne permît point que le pape accordât l'absolution au Béarnais (1). Jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris, Garin ne cessa pas un instant de parler du roi avec une rage et une insolence croissantes (2).

Cette fureur s'était manifestée dès la conversion. Aussitôt qu'on en sut la nouvelle, le moine s'écria en chaire : « Il ne faut perdre cœur... bientôt il se trouvera possible quelque lionneste homme qui tue le Béarnois. Nous avons esté jà dé~ livrés par la main d'un pauvre petit innocent. » Garin avait accueilli par un souhait de mort l'abjuration de Henri IV ; c'est par là aussi qu'il terminera ; ce sera son dernier mot en chaire quand Henri IV prendra possession de Paris.

Selon Garin, les prétentions de Henri au trône étaient parfaitement ridicules, et, en en parlant, il se demandait si naguère aussi le diable ifavoitpas promis des royaumes à Jésus. Tout ce qui touchait au Béarnais était déclaré maudit par le prêcheur, et il entassait à ce sujet les calomnies les plus infâmes. Ce que Juvé-

nal raconte des nuits de Messaline n'est rien auprès des hon-
teuses débauches que Garin attribue à la mère de Henri IV. De là,
à son sens, l'illégitimité civile de Henri IV, dont l'illégitimité reli-
gieuse était également facile à étaBUr. En effet, dans Tordre reli-
gieux, rarchevêque de Bourges, qui l'avait converti, n'était-il pas
aussi dissolu que l'avait été la reine de Navarre dans l'ordre mor-
al ? « Il croit à Dieu, disait crûment Garin, comme à ses vieux
souliers. »

(1) Thuan. Ifist., l. CVIÏ, g 10; t..V, p. ^296.

i!2) r. Lestoile, Joitfn. de Henri /F, p. 163 A, 168 B, l9l A, ^202
B, 205 B, 208 B, 209 B, 210 A, 213 B.

<:MAi'niu: iv, j^ iv.

Quant à la | »ersoniic im^iie (l(; Henri IV, lo.corddier accii-

niulail Uîs plus o(liru\iïu;iisong(îs,(lî r/iîû's Hnnieltrsd'dlmu'
nurh, (îoinincî dit Lesloile, an point. |)ar t'xcmpif, de l^accuser
d'incesle avec ses doux srrnrs. Les (l<4ails lis plus [)uériîs, les
pins vulpires, les pinsahsnrdes, ne ré|)n^naient | »as à (larin,
jnsçrà raconler h ses auditeurs la tenue dr Henri IV l\ la messe
et les mille propos j-ôj^nenards vX seandaleux cpj'il lui prèlail,
jns(|u'à lui reproelirr de ne pas observer les jours maigres,
jns(|u'i énnuKM'er enlin en pleine chaire le menu suppose'
(Punde ses dîners.

Tout eela a ôU\ dit à Paris, en pleine é^lise, il y a à peine
deux eent einjuante ans, el peu (Tann^Ses seulement avant Bos-
suet. Va il s'agissait pourtant, dans cette cause, des plus j;raves
intérêts de la chrétienté et de la France ; il s'apssait du catholi-

cisme maintenu dans notre pays et de l'avènement de la maison de Hourlion sur le trône des Valois.

Uuandon se rappelle les sottises |)laisanteries, les j^rusMcrcb allusions qu'on se permettait encore dans la chaire au seuil du xvii^e siècle, on est l'ra{)|)é du proi^rès soudain du goût et de la langue. Aussi faut-il enregistrer ces écarts, parce qu'ils servent à mieux l'aire comprendre, à mieux f lire admirer Timposante souveraineté de ces génies du règne de Louis XI V, qui, dans la chaire particulièrement, eurent tant à faire, tant à créer.

A la veille des grands événements qui se préparaient, Garin ne trouva dans sa colère que de cyniques qnoUbets : « Mon chien, s'écriait-il en parlant de la conversion de Henri IV, lustu pas aussi à la messe ? Approche-toi, qu'on te baille la coul'onne. » C'étaient incessamment des équivoques sans sel, de plates plaisanteries à propos des villes qui se rendaient ou que les gouverneurs vendaient à Henri IV ; ainsi la foij victree, à propos de Vitry qui avait cédé Meaux ; la fou chastrée, à propos de La Ghastre qui avilit livré Orléans (1). C'était encore

(1) En septembre 1593, Garin avait déjà dit d'Orléans que cette viUe ôloit plus hérétique que Genève, et cela, seulement parce qu'elle demandait la prolongation de la trêve. V. *ibid.*, p. 175 B.

Lyon qui avait été trahie pas son Lion ii'arclievesque (1), et mille auli'es lazzis de mauvais jçoùt.

Ces pas(iuinades faisaient rire le peuple et retenaient la foule aux sermons de Garin, qui duraient quelquefois trois heures et demie ; les uns venaient entendre le prédicateur par crainte de ses rodomontades sanguinaires, les autres pour se divertir de ses sorties triviales : toutefois le sentiment général qu'il inspirait en-

core était la terreur, et ce n'était pas avec une parfaite sécurité que les Politiques regardaient au pied de sa chaire un bourgeois fanatique, gantier de son état, Tun des Seize, et qu'on avait surnommé son chapelain parce qu'il assistait près de lui à toutes ses prédications, avec une grande flamberge à deux gardes (^â).

On voit cependant, par les sermons même de Garin, que dans les derniers temps la réaction royaliste commençait à ne plus craindre de se manifester ouvertement. Ainsi le prédicateur se plaignait amèrement de ce que les vrais catlwliques (cela dans sa bouche veut dire des ligueurs) recevaient des broccards dans les rues. Il assurait même qu'on le persécutait personnellement, qu'il n'osait aller voir ses amis « de peur qu'on l'accusât de faction, » et qu'un Politique étant entré dans sa chambre avec un poignard, justice lui avait été refusée (3). Ces bavardages étaient exclusivement destinés à amener le peuple ; mais nous verrons tout à l'heure que, sans avoir cette timidité toute chrétienne, les orateurs de l'Union n'étaient pas parfaitement rassurés des progrès de Henri IV.

L'anarchie était au comble dans Paris; il n'y avait plus de juridiction légale. Ici on était injustement poursuivi; là 6n échappait aux justes sévérités des lois. Ainsi on voit d'une part Boucher s'emparer frauduleusement de lettres confiden tielles, et, avec ces témoignages lacérés, faire jeter en prison

(I) Jbid., p. ^or> B, 11»:. A.

{±) Ibid., p. 220 B.

(3) Ibid., p. 204 A, 208 B.

ciiÂïMTnK IV, s IV. .'Jo3

U\ malhcunnix roiiioi, :\UM de SaiiiiL'-dencviève (I); tandis quo. <i*iiii autre côté US Oarii arrache à la condainnaliori du Parlement un de ses ronWres, le conlelier (iapreolus, qui avait en dans une taverne une rixe simulante {i).

Mais puisque je |>arl(' de juridielion et de justice, li inj|Mjrir de ne pas onielire un incident curieux dans lr(|uel inlernviren l les pn^dieateurs (3), et (|ui se rapporte à rinslou'e de la lil)erl(^ de la presse.

On sait (jue s'il y a eu un siècle au monde où la pensée a pu se traduire dans toute son éniî.'^Me, dans tcute sa violence^ sous toutes ses formes, ce l'ut dans la seconde n oitié du xvi" siècle. Les exceptions y so it |)eu nombreuses; sans remonter au malheureux Ktienne IxOel, sans même rappeler sous ('harles IX le supplice de (ieotl'roy Vallée, il suflit d'ouvrir la lUbliotlu^que du p^re Lelon;;:, pour se convaincre de l'extrême licence de la presse durant li Lii^ne. Il n'y a pas dMiomme peut-être contre lequel on ait é.Tit plus de pamphlets ([uc contre Henri III. Je n'excepterai même pas Mazarin. Il a été surabondamment montré dans cette notice combien la liberté de parole aussi était absolue et complète.

Henri III n'avait pas été sévère à cet égard (A). On sait pourtant qu'un gentilhomme protestant, Pierre d'Esgain, fut, en 1584, condamné à la pendaison par le Parlement, pour quelques écrits satiriques contre le roi. Deux ans plus tard, le fait se renouvela contre un avocat nommé François Le Breton (5). L'ordonnance de 1587, par laquelle Henri III confia au

(1) Ibid., p. 176 A.

{^2) Ibid., p. 203 B.

(3) Jbid.. p. 184 et suiv.

(i) V. Gabriel Peignot, Essai historique sur la liberté d'écrire. a,hs, IS3"2, in-8", p. 67 et suiv.

(o) On a, d'après un exemplaire peut-être unique, donné les plus curieux passages de ce pamphlet jusqu'ici inconnu, qui fit brûler son auteur en 1586, et qui, quelques années plus tard, l'aurait amené aux affaires avec les Seize. Henri III était vivant, et sans garder l'anonyme, Le Breton osait l'appeler « un des plus grands hypocrites qui lût jamais, » il ajoutait même : w ce roy s'est faict singe de tous les roys

recteur (le l'Université la surveillance des librairies, fut impuissante à arrêter le torrent. 1.' Université s'étant jetée dans la Ligue, la carrière resta ouverte sans aucun obstacle aux pamphlétaires et aux publicistes.

Le gouvernement de l'Union, qui varia tant de fois, n'eut jamais assez de force pour s'opposer à la licence de la presse. A la fin de 1593, pourtant, la publication du Dialogue du Maheustre et du Manant, les ayant piqués au vif, le duc de Mayenne et le Parlement ne surent pas se contenir, et firent arrêter les deux imprimeurs, Rouin Thierry et Lyon Cavallat, sur l'avis du président Le Maistre.

La plupart des prédicateurs recommandèrent les deux prisonniers à leurs paroissiens comme fort (gens de bien. Commelet en parla d'un ton assez sage, modestement^ et pria Dieu qu'on leur fit « brève et bonne justice. » Mais Garin ne s'en tint pas là; il fit de l'arrestation des imprimeurs une affaire personnelle, et déclara que la procédure était inique, illégale et qu'on avait été plus libre au temps du tyran Henri de Va-

vertueux. » Selon lui, la convocation des États pouvait seule sauver la France ; mais il fallait écarter des élections tous les fonctionnaires, tous ceux qui avaient le moindre lien, le moindre contact avec la royauté; il fallait investir d'une autorité absolue les magistrats municipaux : « c'est aux villes, principalement d'embrasser ceste affaire ; » que les mayeurs et officiers urbains « aient toute l'autorité et puissance en leurs villes tant à l'effect de la conviction des États qu'à l'action des personnes... et qu'en la place de ceux qui seroient suspects soient établis d'autres notables bourgeois... et que les forteresses soient mises en la puissance d'eux échevins et États. » Toute résistance est interdite; s'il y a des opposants, « on les mettra en pièces et leur nom et famille seront effacés à jamais, avec confiscation de biens et de corps sans respect d'aucune grandeur... il faut leur courir sus. » Cela fait, on assemblera les États. Ne se croirait-on pas en 93? Le Breton eut l'incroyable audace, ou pour mieux dire la folie de présenter lui-même ce libelle à Henri III, qui le fit brûler lui et son pamphlet. Le pamphlet devint ainsi introuvable, et la Ligue en profita pour en faire imprimer et répandre un autre beaucoup plus modéré, qu'on lit passer pour celui qui avait occasionné la condamnation. Ce stratagème déloyal réussit, et on trouva odieuse la sévérité de Henri III. (V. Leber, de l'État réel de la Presse. p. 65 et suiv.).

(iiM'iiiH': IV, j!) IV. ;iori

lois. S; i concliisiori lui (iii'il n'y .iv^ il plus dît justice, ri (|iril a l'alloit mellre un licol sur la rohe rouge de ces t;ens de (lour, don! Paris csloît plein. >»

liOS pnSdicateurs triomphèrent; la Cour n'osa i>oursuivn*, et les libraires en Turent «piilles sans doute pour la prison ; e;u* je

trouve (l'u'ils eonlinuercMit à imprimer Paris depuis lors : Thierry, jus([u'en H'd:\\ (lavellal, jus(iiren l^ili).

Pendant que les dilTt'rents parlis de la Li^ue consumaient leur temps à des lûtes impuissantes, à ces divisions clandestines, à ces l'urcurs jalouses, à ces (juerelles inh;ri(ures, Henri IV, à force (rhal)ilel(i et de souplesse, s'était rendu indispensable. On Pavait sacré à Chartres le "21 février, et cette nouvelle adhésion avait encore auj!;menté le nond)re de ses partisans.

Paris, le Paris des lii^ueurs, était ai)andonné et réduit à la dernière extrén]ité. Le gouverneur de la ville lui-même, le bon bourgeois An la Cité, M. de Nemours, je Pai dit plus haut, voyant que la couronne de France échappait décidément à ses prétentions, était allé dans le Lyonnais pour se ménager une souveraineté indépendante, et là il se laissait emprisonner par ceux dont il voulait se faire des sujets.

Mayenne était au désespoir. Il ne lui restait plus qu'une seule ressource : Parméo du comte de 3Iansfeld, que Philippe II avait donné ordre de rassembler à Soissons. Les levées tardaient; il n'y avait plus un instant à perdre. Mayenne se décida à laisser Paris et à aller rejoindre cenovau de troupes.

Avant son départ, il comprit qu'une organisation révolutionnaire pouvait seule, dans des circonstances aussi critiques, sauver l'existence compromise de l'Union. Les Seize furent donc rétablis dans leurs prérogatives par les soins de celui qui les avait renversés naguère; les agents espagnols se trouvèrent également rappelés à la direction des affaires ; Brissac eut le commandement de Paris.

Mayenne quitta cette ville le 6 mars, et aussitôt les prédicateurs (car je n'ai à parler que d'eux) ressaisirent leur rôle actif.

30f) LES INIÉDICATEURS DE LA LIGUE.

Bouclier (1) fut chargé de présider les Seize; il déclara le pape impuissant à absoudre le Béarnais; il ranima l'esprit des conlignés, rêva des proscriptions, et réclama enfin pour le peuple la liberté de s'assembler et de délibérer.

Uamillon et Pelletier (2), après avoir fait porter des armes chez eux par crochetees, en envoyèrent en grand nombre au couvent des Cordeliers, avec force munitions. Le curé de Saint-Côme ne sortait plus qu'accompagné d'une troupe de garnements, qui brandissaient des piques et des arquebuses à travers les rues. On le vit dire la messe en cuirasse, et, en pleine église, baptiser un nouveau-né sans se donner la peine d'ôter son armure.

Garin se hâta aussi d'armer son couvent, et il annonça en chaire, le soir même du départ de Mayenne, qu'il avait deux mille moines à ses ordres. Ses auditeurs formaient autour de sa chaire un véritable club. Le 7 mars, il leur commanda d'interrompre toute communication avec les Politiques, et de prendre garde aux portes (3). Le 10, il se fit dans son sermon Torgane des Seize, et il dit au peuple qui l'écoutait : « Le temps est venu... vous avez le nombre, vous avez la justice; courez aux armes; faites main-basse sur les Politiques; ils sont dignes du dernier supplice. Aux armes! et qu'on commence! (4) » Ce projet d'une Saint-Barthélémy des modérés mit en garde tout le parti royaliste.

(1) Lestoile, Journ. de Henri 7F, p. 208 B, 212, 213 B.

(2) PeUetier, dans ses dernières années, passait pour extravagant. Ses paroissiens l'avaient presque tous abandonné. Il avait altaqué plusieurs fois des Politiques à main armée, en pleine rue. Sa fureur était même telle qu'il s'avisa, un beau jour, de cout-classer un pauvre idiot; ce qui inspire à Lestoile cette réflexion : « Il méritoit d'estre cliaslré, mais le temps n'y étoit pas. >> V. Journ. de Henri IV, p. 111.

(3) Ibid. p. 209.

(4)... In concione publiée plebem ad seditionem concitasse dicebatur; lempus venisse quo vere catholici de politicis dignas pœnas expeterent; numéro illos vincere, sed causa ipsos potiores, procul dubio ex eis victoriam reporlaturus ; tanlum occuparent, neque cuiquam eorum extrema commeritorum parcerent... {Tkuan, Hiatt., 1. C IX, g 3; t. V, p. 349). Cf. Lestoile, lac. cit.j p. 210.

CHAPITIHK IV, S IV. 307

Lo gouverniûr nrissuc, qui avait beaucoup à se faire par-
 (loiincr, irailail alors secrfcteincent avec le roi pour 1 1 reddilioi
 (le INiris. Il en transpirait «li'jà «juclque chose; les Seize iHaieiit
 dans une alanm^ conliinicle et sur le (jui-vive. (iarin avait dit en
 chaire : « Messieurs de Paris, mes bons frères ealliolieques,
 voslre ville estoil vendue ; mais on iw peut la livrer comme Iiîs
 autres (1). » (les di^noncialions^et la menace d'im coup de main
 contre les I^oliliipies, eUVayrrent ih'issac. l.\t j^ouverneur de
 Paris se plaij;mt vivement du prédicateur au prévôt des mar-
 chands etauxéchevins : le Parlement ordonna donc (lue le Lėjçat
 serait invité à interdire la [Kirole à Garin.

Le cordelier, en elïel, a[)]rès avoir re(:u une vive niprimande du nonce, rétracta ou plutôt corriçea et inter|)réta ce (lu'il avait dit en chaire. Les maj;;istrats lurent dès lors un [Deu moins mal-traités dans ses sermons, et, en revanche, ilser/t's- (jorgea par des mcntcries contre le Dcamois, IleurcusenKint le parti modéré l'emportait ; le triomphe définitif de Henri IV était inuninent. Garin ne pouvait se le dissimuler.

Aussi, pour s'étourdir, mettait-il son dernier espoir dans un de ces meurtres pvovidculicls, (lu'absolvaient, qu'exaltaient si volontiers les théologiens de la Ligue. Le 13 mars 1594, neuf jours avant rentrée de Henri IV à Paris, Garin déclara qu'on devrait anoblir la famille de Jacques Clément, et il s'écria, en désignant lo vainqueur d'Ivry : « H faut se desfaire de cestuici; ce seroit œuvre très-saint, héroïque et louable, qui assureroil le Paradis et mériteroit la place la plus proche de Dieu (2) . »

Rose partageait sans doute le désir, les espérances de Garin. Henri IV prit possession de Paris le ^^ mars. Le 20, l'évêque de Senlis annonça, à S^dnt-André-des-Arcs, qu'il allait prêcher une liuictaine pour parfaire le procès au Bâirnois. Le lendemain, en effet, veille de la prise de Paris,

(1) Lestoile, loc. cil., p. 195 A.

ri) IbiiL, p. 211 A, i>14 A.

'^OH LES PHKDICATEUUS DK LA LIGLi:.

il coinmcnra cette série de sermons, en présence du cardinal de Plaisance, cl s'engaj^ea à prouver dans son prochain discours (que « le prince de Navarre estoit bâtard et indijêne de succéder à la couronne de France (1). »

Le prédicateur, inlei'ronipu, ne put tenir sa promesse. On sait comment, d'accord avec Brissac et les royalistes, Henri IV, dès le 2^e au malin, se trouva maître de la capitale comme par enchantement. Ce fut là encore, de la part de Guillaume Rose, un triste exemple des illusions insensées que l'on peut entretenir la passion royaliste. Il semble qu'une fois lié à un parti extrême, il faille demeurer aveugle et immobile, et ne plus s'apercevoir de la marche des événements. Il y a toujours des esprits qui croient au passé, quand une révolution va réaliser l'avenir longtemps attendu.

(1) Thuan. Hist., t. CIX, g 7; l. V, p. 357. - Cf. Lestoile, loc. cit., p. 213 B.

CHAPITRE V

DEPUIS L'ARRIVÉE DE HENRI IV À PARIS JUSQU'À L'ATTENTAT

DE HENRI IV.

Consoqnoncos do l'cnlriM^e dt^e lltMiri IV .1 Paris. — Ilouclior so roliro avec la Kiir'dsoii do IMilippo II. — Gariii, dr^e uisé en soldai L'sp.i^e Miol, est découvorl dans un grenier. — Obstination d'Auhry. — Lo cardinal do IMaisancP l'ennuène \ Homo. — Arrestation de (jioilly. — Sa lin. — Billets envoyés a plusieurs prédicateurs. — Anindemenl de IN-Ue- Uer. — Esprit conciliant de Henri IV. - Sermons^e Bouclier à Heauvais. — Les livres du curé de Saint-Benoît sont brûlés par le bourroaw. — Uéaction. — Sermons absolulistes. — lùxil du b»Mleau No«'l. — Pension donnée à Guincestre. — Feuardon se convertit au parti royal.

[/entr e de Henri IV   Paris n' tait qu'une suite n cessaire de son abjuration. A ne consid rer cette abjuration (ju^au point de vue politique, et en mettant   part la question religieuse, on peut dire que ce fut le plus i^rand  v nement de la fin du xvi*' si cle. Il y avait l  autre chose qu'une affaire de succession; il y avait deux cons quences graves : d'une part, l' quilibre  tait r tabli en Europe en faveur du catholicisme un moment  branl ; de l'autre, la domination de la maison d'Autriche recevait un grave  chec. En d'autres termes, l' uvre de Philippe II  tait couronn e de succ s dans l'ordre religieux; elle  chouait dans l'ordre politique.

Mais je n'ai pa^i faire l'histoire de France, et il convient de nous renfermer strictement et de plus en plus dans notre donn e sp ciale, c'est- -dire l'histoire de la pr dication pendant la Ligue. Je crois avoir  puis  dans tous les sens, et jusqu'  la sati t , je le sens, ce que les historiens et les docu-

310 LES PR DICATEURS DE LA LIGUE.

inents pouvaient fournir de mat riaux et de textes   ce sujet. Maintenant, il ne reste plus que deux choses   faire : 1    constater les cons quences des sermons de la Ligue;  **   retracer la biographie int rieure de ceux auxquels nous avons vu exercer tant d'influence par la parole, durant ces longs troubles. C'est la double t che que j'ai encore   remplir.

Quand le bruit se r pandit que le roi  tait entr  dans Paris, les ligueurs et les pr dicateurs en particulier furent atterr s, tandis que le peuple, heureux de la nouveaut , heureux de voir cesser la guerre, se jetait du c t  du vainqueur et accueillait Henri IV avec enthousiasme.

Les plus fanatiques se retirèrent dans le pays latin et attendirent en armes. Le curé Hamilton, la pertuisape en main, alla les y rejoindre et prêter aide à Crucé, capitaine du quartier Saint-Jacques, qui s'était mis à la tête de ces forcenés. Mais ces airs farouches venaient trop tard, et le conseiller Du Vair, rencontrant Hamilton, l'envoya chanter son Te Demn (1).

La garnison espagnole, on le sait, parlementa et évacua Paris dans la journée. Quelques-uns des prédicateurs des Seize se joignirent à ces bandes étrangères (2). Après leur sortie, dit Palma Cayet, on alluma des feux de joie, autour desquels le peuple chantait le Te Deum hiudamus.

Boucher était l'un des soixante moines ou prêtres qui avaient vidé la place avec les Espagnols. Je trouve même (mais le témoignage n'est pas authentique) qu'il ne put sortir que « bien fourny de pouilles et imprécations dont le peuple le chargeoit au passage (3). »

C'était justice que Boucher prît le premier la fuite, (iarin eût bien désiré en faire autant : il avait essayé de se déguiser

(1) Lestoile, Journ. de Henri /T, p. 224 A. (Exlr. du Suppl. de l'éd., do 1719^.

(2) Palma Cayet, Chron. novenaire (CoH. Petitot, sér. I, t. XLII, p. 207.)

(3) Lestoile, hc. cit., p. 224 B. (Extr. du Suppl. de 1719.)

CIIAPITHR V, tlj 1". :5H

<Mi Ms|);igiol ri do s'(H';i(l(îr aussi avdc la Iroii|)(î (\v PliiIi|>|m' Il , mais son slrata^riiK* (xlioia. On le diennvriU

(|U<;liiu<'s joum |)ln^v linl. hJoUi dans W ^rcnirr d'une maison delà rue Saint- Denis. (.V mVcVa/, comme l'appelle Le Dncial, s(! jrLi pieds de ceux (|ui le Irouvèrenl, les supplia aveelonles sortes de larmes de ne le point turr, et jura qu'il preelierail, s*il en (était besoin, ^ (HoJ^ ^e du roi. Henri IV eut pilié de tant de lAeheté, et ordonna qnun ne fit pas mal h Garin. ieriel en fut (piitle |M)ur sortir de. Paris el disparailnê complélement de la scène liisloriipie (I).

Tous les prédicateurs ne monlrrenl pas la même couardise (lue Garin. Le curii de Sainl-\ndré-(les-Arcs , entre aulres, persis- ta juscp'au hout dans sa iaine contre Henri IV, el, durant les jours (jui suivirent l'entrée du roi, il refusa de confesser ceux de ses paroissiens qui ne juraient pas au préalable Iaine et malédic- tion à la royauté. On se rappelle qu'Aubry avait trempé (bien qu'il s'en défendit'i dans la tenUalive du régicide Barrière. Le pré- sident Séguier, qui, malgré ses écarts, lui portait encore quchiue intérêt, le fit avertir de s'éloigner. Lestoile assure ([u'il quitta en elfet Paris le "28 mars, avec son vicaire et plusieurs de ses ouailles (2). On voit ailleurs que le cardinal de Plaisance, en rési- gnant ses fonctions de légat, remmena à Rome, ainsi que le jé- suite Varades, son complice (3). C'est là sans doute qu' Vubry mourut, en 1001 (4).

Aubry fut imité dans ces aigreurs persistantes par le curé de Saint-Germain-rAuxerrois. Henri IV, demeurant au Louvre, se trouvait être le paroissien de Gueilly, Aussi un gen-

(1) Lostoile.p. 222 B.— Lo Duchat (Noies sur la Ménipp., t. II, p. 151.) n'est pas tout à fait exact sur ce détail.

(2) r. Lestoile. loc. cit., p. 219 A, 220 A, 221 B.

(3) ... Varadam jesuitam et Aubrium consiUi Barrerio dati convictos cum boua régis venia secum abducit card. Placenlinus. (BulaM, //^s^ universit.. t. VI, p. 813. — Cf. Le Duchat, not. ad Mruipp., t. H, p. 153.)

(4) V. l'iudex autographe et inéd. de Guy-Patin, annéA 1601; mss. do la Bibl. Sainte-Geneviève, G. L. 3.

lilhomme rencontrant ce pnHre le lendemain de l'entrée, Ten léliciUi sans trop réllécliir et lui demanda : « Ne criez-vous pas : Vive le roi? » — Cueilly répondit d'un ton de fureur :

« On aviseia on n*en est pas encore là. » — Cette réplique,

dès qu'elle (ut connue, attira Tattention des agents du gouvernement, et on observa la conduite du curé de Saint-Germain. Henri IV, toutefois, lui accorda son pardon, à charge d*estre plusmtje; mais Cueilly, peu touché de cet acte de clémence, ne put se contenir, el le lendemain (c'était le 25 mars) il prêcha contre le roi. En descendant de chaire, il fut arrêté et persista à soutenir que le Béarnais (Hait excommunié. Henri IV, malf^Técet entêtement, résista aux conseils de sévérité qu'on lui inspirait, et se contenta de faire donner à Cueilly 8on concjé (1).

Jacques Cueilly d'ailleurs (afin que nous n'ayons pas à revenir sur lui) répara par une fin toute chrétienne ces violences d'un caractère orgueilleux. Chassé de Paris, il se retira aux Chartreux de Bourg- Fontaine (2), et de là à Rome. Depuis, le chancelier Cheverny ayant obtenu sa grâce, Cueilly se mit en route pour revenir en France; mais auparavant il voulut, par dévotion à sainte Agathe, faire un pèlerinage à Palerme (3). La chaleur de la traversée lui ayant donné la fièvre, il apprit de son médecin qu'il n'avait plus que vingt-quatre heures ii vivre. Cueilly se leva, s'habilla,

alla à l'église, dit la messe, prêcha en latin ses compagnons de navire, et mourut en priant (4).

Outre Boucher qui s'était enfui dès l'abord, outre Garin, Aubry et Cueilley, Henri IV dut exiler encore quelques-uns de ces prédicateurs qui, selon l'expression de Félibien, « avoient causé par leurs emportements plus de meurtres et

(1) Lestoile, loc. cit., p. 219 A, 220 A.

(2) Le Duchat, not. ad Ménipp., l. U, p. 135, 152.

(3) Mém. delà Lifjuc, t. V, p. 511.

(4) André Du val, Fi/? de la bieuu, Marie de VJncarnot., Toul, 1624, in-So, l. i, eh. 5.

r.IIAPITKK V, Jj l^m. 313

de scandales qur Ions les li[^]Mic[^]iirs msrnihle (1). » llamillori, Hose, Pclldirr, Simon KiIhîuI, prirur des Cinnes, .laccjnes .Iii-lien, cnrr dr Siinl-Lcii, et (|nrl(|iics anlrrs (2) rtrurenl des hilltts. Hrrnard Uoudrlr, qîir nous avons vu priicher à Hourtçes eonirr Sixte-Quint, lui T[^]aleinent eoinpris dans cette proscription (3). On perd la trace de plusieurs de ces exihSs. yurl(|utîs-uns toute-fois p[^]ofit[^]rent de la chimence de Henri IV, Simon Fillieul, par ex(;mple (4) ; Julien aussi, apn\s uuv, courte al)senc(;, rentra en fçrAcc aupn'^s de ce prince (5). Ptdlelier, curé de Saint Jac(|ues-lahoucherie, s*y prit autrement. Frappé, bien (|u'un pru lard, de la grandeur d';lme et de la bonté de Henri IV, il monl.i en chaire avant d'obéir à Tordre de départi (|u'il avait nru, et témoit;na. dans l'adieu qu'il fit à ses paroissiens, loul son repentir : a II faut (|ue je m'en aille, leur dit-il; mais oii (jue ce soit, je louerai la ^[^]énérosité de ce roy beninj[^]. » Il n'en lallait pas tant pour

adoucir la rigueur du monarque conciliant, et Pelletier sans doute obtint plus tard son pardon, malgré un arrêt du Parlement auquel nous arriverons tout à l'heure.

Henri IV était très-disposé à satisfaire tout le monde et à apaiser ses plus implacables ennemis. Les arrangements, les négociations faisaient partie de sa politique. Dans le premier moment de mauvaise humeur, la plupart des curés avaient, lors de rentrée, cessé de prêcher, assurant qu'ils ne pouvaient que répéter ce qu'ils avaient dit naguère. Le roi ne se montra pas trop offensé de cette insolence ; « Je les excuse, dit-il, ils sont encore fâchés, cela viendra. » Pour

(1) Hist. de Paris, t. 11, p. 31.

(2) *Œuvres*, t. 1, CIX, g 7; t. V, p. 357.

(3) *Mém. de Nevers*, t. 11, p. 709. — V. plus haut, pag. 85.

(4) Lestoile, *Journ. de Henri IV*, p. 219 A, 28 B.

(5) Méni, de la Ligue, t. V, p. 43. — Julien, Guincestre, Simon Fillieul et Baileysdens, curé de Saint-Séverin, signèrent, le 4 avril, le serment solennel de l'Université. — V. *Journai de Henri IV*, p. 1235, (extra. du Suppl. de 1719.)

aplanir les difficultés, il alla en personne à la Sorbonne, et, après mille compliments aux docteurs, il ajouta : « On a prescrite contre moi, on n'a indignement traité ; mais je veux, tout oublier et leur pardonner à tous, même à mon curé [qui] fait une allusion à Cueilville, et n'excepte que Boucher, qui jure des menteries et meschancetés à Beauvais. Encore ne veux-je point de sa vie, mais seulement qu'il se taise. » Bouclier ne suivit pas ce conseil, car il alla quelques mois plus tard donner, à Douai, une

nouvelle édition de ses Sermons de la simulée conversion, et nous le retrouverons bientôt en Belgique, écrivant Tapologie de Jean Châtel. On se contenta à Paris de représailles juridiques contre les livres de l'ancien curé de Saint-Benoît (1). Le jour même où le roi faisait à la Sorbonne la visite que nous venons de dire, les ouvrages de Boucher étaient brûlés (2) avec ceux de l'avocat Dorléans, à la Croix-du-Trahoir ainsi qu'à la place Maubert. L'imprimeur Guillaume Bichon fut banni.

On aura occasion de voir que Henri IV tenait tout particulièrement à l'appui des prédicateurs. Il encourageait beaucoup les sermons absolutistes de Nouvelet, et, dès le 25 mars, il alla entendre Bélanger enseigner à Saint-Germain-l'Auxerrois que l'obéissance à la royauté était un devoir, et que ceux qui prétendaient Sa Majesté excommuniée l'étaient eux-mêmes. Cette théorie toute monarchique fut soutenue en présence de Henri IV, dans la chaire où, le même matin, pour la dernière fois, le curé Cueilly avait proclamé les doctrines démocratiques (3).

Dans la paroisse Saint-Gervais, comme il fallait un exem-

(i) Lestoile, loc. cit., p. 219 A, 230.

(2) Dès 1589, le traître de Boucher J) e jmt a A bili cation e Hcn-rici III, avait été brûlé à Senlis par les habitants, qui, dans une sortie, en avaient saisi lieux, tonnes pleines que la Ligue envoyait à Têlranger pour répandre SCS doctrines. (V. Panlmy, Mclanges tO)\s d'une fjr, blblioth.^ in-8o, t. XI, p. 267, et Daniel, Ilisl. de France, in-4o, t. XII, p. 44.)

(3) Lestoile, loc. cit., p. 220 A.

ciiAfiTiu; V, J5î \\'MR

j>lr, (Ml >r conlriil;! dVxilrr \r l)r(l\i/i No(îl (1;. I.«- nini (liiiiKTSlrc, nous Pavons vu, avaK pris s<s |)m:aiJllofis , l't sïlail l'ait royalislc, ;i Icinps (^2). Il louait (IJ>s lors llrnri IV avec rrxaf{i:(M'ali()n (riiii in'»opliyt(î et « si Ion^u(Mn(!nt qu'on prn-soit qu'il nVn diisi jamais sortir, n Ces paai^^^riques f|r (*())urti-san eiiront liuir nicompiMise. I)i>s la (in de mai, M. lii) lit ins-crire U; nom de Guineestre paimi les ppi'idiealours à 200(!cus(3).

Le IVanciseain Feuardent imila (Inineestre. Waddinp, pour riionncMu* de son Ordre, lui pnîte, il est vrai, un dfeint^^nsse-menl sans horntîs. FeuardenI, (h'^oùti' du monde, se serait re-tint, lunnhliîment à R'iyeu\, sans ain)ition , sans d(^sirs, atten-dant, (pie la mort vint couronner sa vieillesse, ce cpîi arriva el-Tectivement en KilO (4); mais.c'est là unebio^M^apliiie complai-sante. Feuardent n^nonça à ses emportements di's (pl'ils purent lui tMre nuisibles; il se jeta alors dans la politique pacifique. Ses liaisons avec le cardinal d'Ossnt étaient un aclieminement vers la faveur. Henri IV oublia si bien les fureurs du sermonnaire, qu'il le louait en pleine cour et lui octroyait une pension (o).

(1) Sat. Mênipp., piôc. justifie, t. H, p. .V20.

(î2) Lesloilo raconte que le jour de la roildilmn de Paris, Guin-cestre vint demander le roi pendant qu'il dînait. Sancy ne voulait pas le laisser entrer; mais Henri IV, ayant reconnu sa voix, donna ordre de le faire venir. Guincestre alors se serait précipité aux j^enoux du prince qui, saisi de ce mouveinenl subit, n'aurait pu s'empêcher de s'écrier : Care le Cousteau ! (V. p. 230 B.) Mais cela est-il bien probable? Guincestre n^ivait-i^ pas réparé ses précédents excès en allant l'un des premiers à Saint-Denis ? N'a-

vait il pas assisté à l'abjuration. Après celle adhésion éclatante, la défiance de Henri IV était-elle naturelle?

(3) Jauni, de Henri IV, p. 238 A.

(4) Senectutis tandem portum Baiocum ipsum, quod inven-
lis contentiionis illex et quasi igniculus fuit, huiusmodi elegit, nul-
lam ambiens aliquando dignitatem inter suos aut honorem inter
exteros. (Vadding, Script, ord. Minor., p. 116. — Cf. les notes de
la Bibl. de Duverdier.)

(5) ... Eumque, et si multum sibi adversatus fuisset, coram au-
dientibus collaudavit et pensione annua donavit, (Bail, Sapientia foris
praedicantibus part. III, p. 478.)

31 G LES PRÉDICATEURS DE LA LIGNE.

Fin de la biographie des prédicateurs. — Crosset va mourir
dans le Vivarais. — (irribard. — Son Irailé) Je sacrarum Lle-
claium jure condamné par le parlement d'Aix. — Misère de Lau-
nay dans ses derniers jours. — Quelques sermons de la
Ligue se réfugient dans l'érudition. — Lettre de Casaubon à Port-
liaise. — Lettre du Juste Lipsce au Petit-Feuillant. — Traditions
sanglantes sur Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval. — Texte
contraire de Matthieu. — Panégyrique du Petit-Feuillant, par Val-
ladier. — Colonie de ligueurs en Flandre. — Boucher, chanoine de
Tournay. — Analyse de son Apologir pour Jean Châtel et de son
Oraison funèbre de Philippe II.

— Boucher veut aller à Rome. — Le Saint-Père refuse de le
recevoir.

— Lettre de D'Ossat à ce sujet. — Vieillesse prolongée de
Boucher.

— Ses habitudes, ses derniers écrits. — On lui attribue à tort un pamphlet contre Louis XIII — Repentir final de Boucher. — Guill. Rose est réintégré par Henri IV dans l'évêché de Senlis. — Il prêche contre l'édit de Nantes. — Arrêt du Parlement. — Rose fait amende honorable dans la grand'chambre. — Sa mort.

Puisque nous voilà ramenés tout naturellement aux détails individuels, achevons cette partie de notre tâche. Ce qu'il reste à dire de la prédication sous Henri IV, même dans ses rapports avec la Ligue, ne se rapportera plus guère aux orateurs que nous avons vus figurer jusqu'ici sur la scène, mais bien plutôt à leurs élèves, à ceux qui auront hérité de leurs traditions et de leurs doctrines. Il y a donc ici interruption réelle. La restauration monarchique changea les rôles et dispersa les acteurs. Avant de reprendre la suite des événements, avant de redire les mesures que prit Henri IV contre la liberté de la chaire et les obstacles qu'il eut à vaincre de ce côté, donnons un dernier souvenir aux tristes héros que nous avons si longtemps écoutés, à ces tribuns dont l'avènement des Bourbons vint renverser les plans et ruiner les espérances. — Renouons donc, comme elles se présenteront et sans trop de méthode, ces biographies interrompues. L'ordre, tout à l'heure, et la chronologie auront leur tour.

niApniiK V, S II. :\\1

Viwiui les |>n'Mlic:it(Mirs de la Ij^mic, (|ii'(l(|iH!.s-uns, on si; U* i'a)|)K*ll<', (Irespot r((î(!ii(H)rar(l, avaient (|iiitl(^ dt; bonnr lienn; la se/'ne |)Qlili(|U(;. (Irespel n'y revint pa«»; en ir-jîH), il suivit à Konii! le eanlinal (laelano; de retour en France, deux ans plus tard, il ohliiil un |)rieur(5 dans le Vivarais, et y mourut en irm (1).

Ouand (ii'UcShrard vil (iiic !• p irli de la Li^ur .s aïiaihlisî^iit, il aima mieux s(» retirer à Avignon (\ur. de rentrer dans 1rs voitvs de la lidi'diti! (2). C'est là qu'il (lerivit son tntii sur les cMectiions eanoniejués (3),(iuc Nicéron jugeait encore « le meilleur ouvraji^e contre le concordat (4). »

Au |)oint de vue histori(|ue, ce livre n'est pas sans intéH; il montre, en droit canoni(iue, les idées libérales et tout à fait démoerati(iues du clerjj^é ligueur. Non-seulement Génébrard soutient le droit des églises pour Téléction des évêques contre le concordat de Léon X, mais il attribue fatalement tous les malheurs de la maison de Valois aux usurpations (jue François I* ' avait faites {i? des privilèges des clercs. Selon lui, l'assassinat de Henri III était en germe dans l'affaire de la pragmatique, (iénébrard est un logicien, et sa doctrine remarquable éclaire la Ligue d'un jour nouveau. Par là s'explique la singulière alliance des traditions municipales avec les traditions sacerdotales, de la théocratie avec la démocratie. C'est l'organisation, élective et indépendante, ici de répisopat, là de la royauté, qui sert de point de ralliement. Ainsi la souveraineté pontificale, le libre choix des évêques avec les garanties ecclésiastiques, les vieux privilèges des communes, le droit suprême des États-Généraux , tous les

(1) Méiü. du P. Niceroii. t, XXIX, p. ^3.

(2) Teissior, Elcuf, dc:^ hommes sar., t. IV. p. 30e>.

(H) J)c sacnirum Elcctiouum jure et nccvssitate. Paris, 1593, iu-8«.

Il) Nimon, t. XXII, p. 17.

(5) Electiones ad se rapuit penitus, scelus in suani geitem inferens. quod non potuit expiari, nisi potius posleritulis ejus prodi::iuM» iiKoritu alqie penicie... (P. Ho, édit. de IGOL. — Bibl. Sainte-Geneviève, E, 3090.^

(éléments d'opposition du passé reparaissent et se conil)inent chez les tliéuricicns de la Liii:ue. Seulement ils oubliaient la monarchie dont la mission historique n'était pas finie, et a qui, cliose singuliîrc, il était donné, dans Tavenir, de rendre lentement Tunité politi(iue à la France, et de la préparer ainsi à l'avènement sérieux et définitif de la liberté.

Ces conséquences ne pouvaient être prévues par Génébrard, mais son livre sert à les expliquer. On se rappelle que TUnion avait fait de ce prédicateur un archevêque d'iVix. Quand le traité de Sacrarinn électionum Jure parut, le parlement d'Aix y vit un attentat aux libertés de TÉglise gallicane, et le condamna solennellement. Malgré cet arrêt, on permit à Génébrard de se relirer à Semur, en Bourgogne, dans un prieuré qu'il possédait, et qui, selon de Thou, était d'un revenu considérable. Il y décéda bientôt, en 1597, agd de soixante ans.

Un autre prédicateur de la^ Ligue, le chanoine Launay, n'eut pas pour ses vieux jours une retraite pareille. Bayle croit qu'il se retira en Flandre; Le Duchat (1) dit qu'il mourut dans une extrême misère; Moreri ajoute qu'il vivait encore en 1008. Voilà tout ce qu'on sait. C'est beaucoup encore; il y a plusieurs noms sur lesquels, après la Ligue, l'ombre s'étend complètement (2).

Il faut cependant noter des exceptions. Ainsi le souvenir de Porlhaise ne vit pas seulement par les honteuses apostasies que j'ai rappelées. Dans ses derniers jours, et déjà bien vieux, en

1603, Porthaise jouissait encore de quelque renom scientifique. On trouve dans les lettres d'Isaac Casaubon une épître très-flatteuse qui lui' est adressée. C'est à propos d'une question de rabbin : il s'agit de l'origine de la

(1) Not. sur la i}Icnipp., l. II, p. 146.

(ii) Il suffit (le consâter que Sorhiii, évêque de Nevers, mourut en 1606, Aymar Henncquin, évêque de Rennes, en 1596, et d'Espinac, archevêque de Lyon, en 1591). (V. sur d'Espinac, Gall du ist. nov., t. II, p. 187.)

r.lAPITHR V, § II. 310

(•rili(|ii(î jiiivr. dt' la Massore. L*; crlMire commrnalour ne laril pas en tîlot^vs. Kri faisail la pari des nmf^niwis dVpudil et (l(îs hanalili^s i^pislolaires, on voit, |ur los l(Tm<fs de» (lasaul) (On. sons Icscpicls (Tailhuirs perce Tor^niril dn [w^dant, (\m Porlhaiso avait su s'attirer nnr (siime nielle par sa science (1).

La lellre de Casanhon (st au moins modcjrée dans le lan-
{^iv^g; mais j'en renconlre nne autre de Juste-Lipse, éplement
adressc^e ;i inrde nos s(îrmonnaires, et oh Thyperholc louan-
geuse et renthousiasine obséquieux attei^çnent leurs limites.
C'est a Hernard de Mo IgdllaM (le l'elit-FeuillaMt), (wimio cccle-
siastico, queM écrite cette missive. Elle [K]rte la date de janvier
iOOI. îr]*elit-FeuiIlant étail alors dans les Pays-Has, au\ gages
te l'Kspagne, qui le payait bien, puisqu'il recevait si\ cen'> Horins
|)our un seul srrmon prêché à Bruxelles en lot)S, snis compter
que IMii'ippe II avait déjà récompensé ses services 'le la IJ'ue
p:i'»' Tabbaye d'Orval, Tune des plus riches du Luxembourg, au
dire de Dumay (2), et qui, au temps, de Le Duchat, avait encore
cent l)ernardins.

L'épître de Juste-Lipse est curieuse. Malgré l'exagération, elle constate un grand talent de parole chez le Petit-Feuillant. Le savant auteur du traité sur la Constance avait connu Monlgaillard durant sa jeunesse, et dès lors Tardent religieux excitait l'enthousiasme dans la chaire, et lui rappelait le mot d'Homère : la voix coule de ses lèvres plus douce que le miel. Juste-Lipse ne t'ait qu'un souhait, c'est d'entendre encore le prédicateur, c'est de goûter le miel de sa parole,

(I)Ego vero, mi Porlluesi, te consulere quam a te consuli maUm. Tu oniiti major ; tibi me est œquum cedere : quod et lib'niissime facio : iiec tibi solitum vol proplcr ivtatem (ut de cruditione nihil dicam) viro venerando, sed vero etiam cuivis e trivio qui me aliquaid docate fuerit paralus... Ingentem enim et prope infinitam discendi cupiditatem qua llagramus... Vale et nos ama. (^Casaub., Epistolœ, Roterd., 1709, iii-fol., p. 173, ep. 3:29, feb. 1603.)

{ "■) Noie sur les Coups d'Étal de Naudé, t. II, p. 139.

^20 LES PKKDICATKLHS I)i: I.A LIGL'li.

regustnre mella; c'est de laisser enchaîner son esprit par les liens de cet éloquence, velut catenis. Il se Halte, d'ailleurs, de saisir et de s'approprier mille beautés qui échappent au vulgfaire, et que, sans amour-propre, un érudit de profession peut se vanter de mieux sentir (1).

Sans doute il fout rabattre de cette emphase d'apologiste et de cette boursoufflure d'amplification ; mais les termes de Juste-Lipse constatent néanmoins, cheij le Petit-Feuillant, cet art soudain de la parole, ce don fugitif et instantané de l'émotion, du

verbe, qui, dans les temps de luttes politiques, donnent tant d'autorité et de relief.

Des accusations odieuses, que rien ne justifie bien clairement, mais que rien n'atténue non plus, pèsent sur la mémoire de Montgaillard. Palma Cayet, dans sa Chronologie novennaire, va jusqu'à lui reprocher d'avoir donné 400 çcus à un misérable qui, au lieu de tuer Henri IV, comme il s'y était engagé, aurait gardé l'argent. Mais cela semble peu probable. En revanche, il y a deux autres faits qui ont trouvé quelque crédit auprès de Le Duchat (2). Le corps d'un des moines du couvent d'Orval fut trouvé consumé dans une forge, et le bruit se répandit en France que c'était là une

(1) Quanti te merito tuo semper fecerim qui me norunt sunt testes : quibus crebro aliquid de ingenii et eloquii tui laudibus fuit audiendum, Quodsi est, quid ambiges quin ab eo quicni sic icstimem et amemvotivum mihi sit araari? Atque ego, ex fama communi, raro fallaci arbitra, primum te noveram : ipsum deindevidi, conveni, quod anteomnia pono, iii publico audivi. Quem ? Homcricum non senem, sed, quod admirationem augeat, juvenem :

. Tou xai àrcb YXt()ajr|Ç {xiôiiioç yXu/.iojv pseu auor,.

ïu ille os qui velut catenis devinctos trahis audientium animos, in quani partem cumque tibi visum. o utinam mihi fas regustare meUa tua! quia ii qui a dipsade percussi sunl, magis magisque sitiunt... Maneo in vote ut audiam... In vulgus quam mulla preunt? Apud nos aliter, sine superbia... Quod caput est possumus arripere et imitari... (Justi Lipsii Opéra omnia, 1637, in-fol. t. 11, p. 355. Cent, ad Germ. et GaU., ep. LXXIX.)

(î2) Not. ad Ménipp. 1. 11, p. d'à. — Cf. Bayle.

<;n\i»iiuK V, î^i II. ^i\

V(ii^!;raiMUî dr Tiihln*, pour ciMlanM'^ iiP'dis.iin is «jur !«• maliM'iirriix n'li^:ini\ so scr.il permises sur h's moMirs di- simi siiptiricur. Îîikî .niln' lois, depuis, Moit^Millard fut a<TUN<* par un ^tMililhoinnie d'avoir voulu le fain; assassiner ; mais la prolocion lannlii'iv do Taivliiduc, AllM^rt (1) mit le vieux ligueur à eouverl.

On a vu [dus haut qu'en loHî), le Petit-IM'udiant avait lail imprimer une réponse injurieuse îi la lellre que lui avait écrite son bienfaiteur Henri llf |K)ur lui reprocher ses prédiealions ealomnieuses. Kh D)ien,je trouve dans rhislorien Mallhieu un passa^e oii Monlgaillard n'est pas nommé, mais qui évidennnent se rapporte à lui r2 . il faut eiter : «... Je ne s(. 'ay si eestoit le zèle de Dieu el dti salut du roy (|ui lit dieler eeste lettre, mais je seay ([ue depuis il en a jeté des larmes de san;;", toutes les fois ([u'il se sonvenoit d'avoir si D)assement ravalé la {grandeur de la majesté du princee et deserié la eandeur el sincérité de ses aetions en toutes les chaires de Paris, oii pour son éloquence il estoit fort admiré. Le bon sens à la lin et l'amandement qu'il désiroit au roy luy défaillit, il s'egara des règles de sa profession, et si je n'avois D)lus de respect à sa robe qu'il n'en a eu ii la vive imai^e de Dieu» je le nommerois et marquerais le lieu de Turin oii il se plongeait jusques aux oreilles dans les délices du monde, ayant envoyé essorer soutVoc pour quelque temps ; aussi la volupté avoit eftaé tous les traicts et linéaments d'un religieux en son âme, lesquels, depuis, la pénitence et la conversion ont refiguré et portraict aussi beaux qu'auparavant, et de guespe qu'il estoit, voletant eà et là,

il est devenu une abeille et fait ses ravons de miel en la ruche de son monastère. »

[i] On n'a précisément du Pelil-Feuillant qu'un seul écriil, et c e>.l un pano^'> riciuo île l'archiduc, sous ce litre ridicule : Le soleil éclipse, tU'uxelles, 16^23, in-S'J. Rien de plus plat: il n'y a p:is une phrase à en extraire. Montgaillard reçut néanmoins tioO florins pour faire imprimer ce dilhy rambe emphatique.

[H] Matthieu, JIis(. de /'ra;<a . l. 1. [>. 7*70. — V. plus liaul. pag, b.^.

J'avais d'aliord songé, à cause de Tuyi7i, dont il est queslion dans le passaire de Matthieu, qu'il s'agissait, ou du Savoyard Garin, ou de Cliristin de Nice. Mais Maltliieu parhi |)Osilivemeut d'une ré}onse au roi imprimée, et il en cite un passai» e. Or, ce passagti se retrouve dans ta lettre du Petit- Keuillanl dont il a été parlé; c'est donc, sans aucun doute, du l'etit-Feuillant qu'il est question.

Conmient concilier ce repentir final, ces larmes de mtKj versées par Mont{!;aillard, avec les crimes dont la tradition a souillé sa mémoire. Je ne sais, et à la distance où nous sommes des hommes et des événements, il serait impossible d'éclaircir ce mystère. Pour l'honneur de l'humanité, j'aime à croire au récit de Matthieu.

Ce récit est d'ailleurs confirmé par les témoignages (fort emphatiques, il est vrai) qu'a donnés de la vertu de Montgaillard son panégyriste posthume, l'un des prédicateurs les plus en renom du règne de Louis XIII, ce Valladier si célèbre par l'exagération de ses métaphores et l'abondance de ses images bizarres. Valladier ne consacra pas moins de trois jours à prononcer, en lG2iS, Ta-

pothéose funèbre du Petit- Feuillant, mort quelques mois auparavant. C'est un hymne interminable, qui a été imprimé (1). Le ton en est si ridicule qu'il est impossible de rien citer. Qu'il me suffise de dire que l'orateur fait intervenir des miracles dans la vie de ^on saint. Ce qu'il y a de plus bouffon, c'est que Guillaume Rose est le héros d'un de ces actes surnaturels. Le Petit-Feuillant avait la langue prise par un catarrhe, et il allait mourir; mais révéque de Sentis l'ayant touché, le malade recouvra immédiatement la parole. Il fallait que les auditeurs de Valladier eussent une foi singulièrement robuste.

Montgaillard n'était pas le seul ligueur qui eût cherché un asile en Belgique, dans les possessions de Philippe II. J'ai dit que le chanoine Launay y alla mourir assez miserait) 6'aùjit'sco^/mes cCORcal. Luxcmboiiri;, Joi3, in-S«.

iMAVİWMù V, ^ 11. ' ' i

lilt^iiiciii. On sait que Dortians n'y réfugia aum (luclquf. (oinps, el que lUissi-Leclerc bc promena prndanl quaraiile ans clans les rues de Unucle^ avec un ip'os eiiapelet au rou. C'élaill loul une pelile colonie» Mais rKspa^^ne en K^'iiéral se montra in^rale (^l aUindonna ses aneiens ^uppùls. liorléans (Hail si ili'-pourn de ressourcees (|u'il revint l>ienUH en Franeo, et la pan-vrelé de lJussi-l.eelere lilait proveHiiali*. U\s pnhlicaleurs lurent niieuik Iraités ; leurs relations avec la cour de Madrid avait élti plus suivies, plus direcies. Le IVtit-IVuillant ayant eu une aldniye, liouci • r «mi un ranonicat.

J/aneien euré de Saiut-Benoil, une lois en Flandre, n'aUli-(jue pas la poléniiiue eontre Henri IV, eomme on doit *'y allcndre de la j)arl d'un eoiUroversiste aussi abondaiU, aussi emporté.

Boucher ne pouvait se maîtriser de si loi; il demeura fidèle à sa logique régicide, et de même (|u'il avait loué Jaciues Clénienl, il publia en lo!)o une justiiiealion de Jean Clialcl (1). Jamais on n'a approuvé le meurtre avec pins de sécheresse sdiolastique, avec une rigueur plus froide, plus

sangumaire.

Le pamphlet de Boucher se divi.-. lu quatre parties ; la première est tout à tait insignifiante, mais la seconde est digne de remarque. Boucher coannence par accorder que la persojme des rois est inviolable. Comme il vivait alors suus un despote et non plus sous la démagogie des Seize, la concession était nécessaire; mais Boucher se dégage vite de cotte réserve géiiianLC. Chalel, selon lui, n'a pas voulu tuer un roi, car Henri IV, malgré son avènement, ne peut être considéré comme roi, puisque sa conversion est prétendue. Ce tyran n'a pas même le droit de protester eontre lex-

\D Apologie pour Jeati Lkàiel, par François de Vérone, i;>95, in-S'.

- liarbier indique une ri impression de iGLO, sans nom d'auteur. Il \ a aussi une traduction latine, sous ce litre : Jcsuila aicai'iifSy Lu^'duii. 1611, in-8". — Je me sers du l3xle donné par Lengiest du Fresuoy au 1. VI des JJéni. de Con lé... Vo} . lilepart., p. 1 à liO.

324 LES PICEDICATEUKS IHO LA LIGUE.

communication du pape (qui n'était pas encore levée alors) ; il n'a pas le droit de régner, même quand le saint-père l'absoudrail, « car, dit Boucher, il n'y a pareille raison de restituer en absol-

vant que de destituer en condamnant (i). y> Quant au droit de succession, le forcené pamphlétaire persiste dans ses doctrines de la Ligue : « Si la succession a été admise, s'écrie-t-il, pour l'expérience qu'il y a que les inconvénients en sont moindres que de l'élection, si ne fut-ce jamais pourtant l'om' préjudicier au droit de Jature sur lequel est Téléction, ny pour y renoncer ou se lier les mains, au cas que pour le vice et indignité des successeurs la succession fut nuisible et l'élection nécessaire... » Boucher regarde toujours la monarchie comme « un contrat mutuel entre le seigneur et le vassal (2) ; » et il rappelle avec insistance la formule du sacre : Veuple, veux-tu avoir un tel pour roi 1 Après ces points de droit général, le panégyriste de Châtel établit que, « quand autrement ne se peut, » les hérétiques doivent être exécutés et tués par les particuliers. Cela l'amène à assimiler, avec grand renfort d'érudition, les tyrans aux hérétiques. Peu lui importent d'ailleurs les contradictions. Il loue Jean Châtel, et il reproche amèrement à Théodore de Bèze d'avoir excusé Poltrot.

La troisième partie de VApologie n'est plus didactique, elle est lyrique. Boucher déclare que l'acte du meurtrier de Henri IV est d'un héros courageux, magnanime. C'est une prodigalité fatigante d'épithètes hyperboques. On conçoit après cela que la condamnation de Châtel paraisse injuste à l'auteur. xVussi, dans la quatrième et dernière partie, déclare-t-il l'arrêt du Parlement « schismatique, précipité, calomnieux, tyrannique. »

Cette persistance de Boucher dans ses théories régicides est notable. C'est la doctrine de la Ligue, chassée de France,

. 1) !2t-pail. ch., Mil, l \.

ri) Ihid , chap, IX, g i. — V. plus haul p. Di>.

ciupiTiu: V, tiî II. 'Ml',

iiis(|ir;i rr (|uVII(> Iroiivr un coilliiiiiatrir vUv/. Hiivjiillac, cl. (|iii, en .ilhMKl.iMl. se n'tuf^ie dans les Klals dr IMnlippr 11, rnisti^.'ihMir de rUnion, ;ni nord chez le clianoiin* de Tournay Jean BoiK'lier, an midi elie/. un ji'suite. l'Iislorien Mariana.

Il appartenait au plus iii(1u(Mit, au plus actif, au plus entreprenant des pn'Nlicateurs de la Lij^ue de prononcer l'orais^Hi liinèhn^ du vrai prouioteur d(^ la Li^sMie, de IMiilippe II (1;. \près avoir soutenu les idfvs d("mocrali(|ues, en France, au |)rolit de rKspa^^ne, Boueluîr lit VvUv^i^ du despotisme en liel-;i(|ue. par reonnaissaneeel pour maintenir son cn^dit aup^s du nouveau roi. Au surplus, malj^ré la dilfèreuec des lendanees, les systèmes de Boucher et de Philippe II se rejoij^maient dans la |)rati(iue : Boucher avait lou<'^ Chinent, Barrière, ChâteK tout connu»' Philippe 11 n'avait [)as recuh' devant les meurtres de son lils don (larlos et du duc d*Oranf>e, devant les massacres e\('cutrs par le duc crAlhe. L'ancien curé de Saint-Benoit semble heureux de retrouver son maître sur ce terrain commun de l'assassinat. Aussi le loue-t-il d(* tout cœur dans un style assez solennel et |)lein, dans un style ennemi des .s;/î/^/c.s' IJi'urrltrs cl nni-leurfî de rhcturitiue, mais (|ui se complâit aux détails puérils et au pédantismedes citations.

Boucher commence par une apostrophe enthousiaste à la maison AWustriche, qu'il déclare divine et dont le nom, selon lui, vient d'Austei\ aquilon (2). Non-seulement Philippe II a le grand mérite d'avoir donné asile ii Boucher, non- seulement il a su être le refuge « des domestiques de la foy, des bannis de tous les quartiers de la religion catholique (3), j> mais le prédicateur lui reconnaît toutes les qualités publiques et privées. Ce prince, on

le sait, était le type de l'astuce, de la duplicité, de la dissimulation ; eh bien, son panégyriste n'hé-

(1) Oraison funèrable de Philippe II, Anvers, Plantin, 1600, in-8^e, 2^e éd. {Biblioth. Mazarine, 24.818.) Elle fut prononcée le 1^{er} mars 1601. (5) Page 20.

(3) Page 63.

350 LES PRÉDICATKrnS DR 1, \ I.I.GtT..

site pas à dire qu'il se distinguait par « la xmié aux paroles et la (i)lérité (anxi)romesses (1). » Cela donne la mesure du ton véridique de cette oraison funèbre.

On peut voir, par les éloges que donne T]ouclier à Philippe II, à quelles conséquences tyranniques auraient abouti, après le triomphe et dans la pratique, les théories électives et 'populaires du clergé ligueur. La WhevU't de la presse dont TUnion, dont r>oucher en particulier, s'étaient fait un si puissant instrument contre la royauté de France, eut été à coup sûr supprimée; le prédicateur trouve admirable, de la part du roi d'Espagne, « ceste particularité notable du règlement de Timprimerie et abolition des livres suspectz (2). » Boucher ne se donne même pas la peine de déguiser sa sympathie pour ((ceste sainte inquisition autant louée et estimée des boris, non- « seulement en TEspagne, mais aussi es aultres nations, qu'elle est deschirée et abbayée des meschans pour la terreur qu'elle leur donne (3). » Voilà où eussent voulu en venir les hgueurs, dans la r(é)alité. La vérité ici se dégage et apparaît dans tout son jour. Boucher n'a plus d'intérêt à la cacher ; les doctrines démocratiques qu'il avait soutenues durant les troubles \J\laient qu'un prétexte, une arme, un moyen.

Après une adhésion aussi formelle que celle que l'on vient de lire à l'institut de l'inquisition, on ne peut s'étonner des allusions amères que Boucher fit dans son oraison funèbre contre la récente promulgation de Tédit de Nantes. « Deux religions en un même pays, s'écrie-t-il, c'est l'hérésie avec la

(1) p. 2i. — L'opuscule de Boucher fournit quelques anecdotes nouvelles sur la vie privée de Philippe II, dont un biographe pourrait profiler. Ainsi, pour prouver que son héros ne s'était jamais mis en colère, Boucher raconte un trait : Philippe II ayant sonné durant la nuit pour demander de la poudre afin de clore une Ionique dépêchs qu'il venait d'écrire, un domestique vint, à demi endormi, qui versa l'encrier au lieu de la sablière. Philippe II ne dit pas un mot, et, sans i^ronder même le valet, il passa toute la nuit à refaire sa missive. r. p. 39.

rfrvpirn. v, 1^ ii. 327

l'oy, huïcnsonp:c iwoc la \MU', la roncuino avec la h^riti-
nie, les l<?nèbres avec la Imni/rr! nclmi prii plusloïi : « Siiipi-
dild ol if!:noranc(» de penser (pie par deux eln'inins, non-seiile-
menf dillVrerils, mais diaiiK'lrallIeineiil eonlrains, et qui ne sonl
ny ne peuvent estre auetinenienl parallMe^, on jouisse venir au
mesuie endroit, et ee cjui esl pis eneore. cpie par la liberté de
conseienec, e/est-?i-dire |)ar la liberlc^crtistre meschanl, les
liomnès se puissent nïienx conduire (1). «Nous avons vu dî'S Ta-
hord (pielcpie solidarité s>('tal)lir (»nlr(î la Sainl-Iiartli<'demy et
la Lij^Mie. Boucher T'iait donc lop:i(iuo d'une certaine façon en
admetlaïil rinnui^itinn ef en ntî.'iunnnt I(» lilice exerce des
cultes.

Pour mieux justifier sa conduite dans les luttes civiles de la France, il assurait que tout s'était passé « soutr/ la bén » diction et adveu des papes depuis Grégoire XIII jusques à Clément VIII h présent séant (2);)> mais la cour de Rome, d^s qu'elle ne fut plus inquiétée par les exigences de Philippe II, eut hâte de se rattacher îi la politique de Henri IV. Les doctrines de Boucher, momentanément admises par le saint-siège, durant la guerre civile, ne pouvaient qu'être r«'prouvées une fois le calme rétabli.

On en trouve la preuve frappante dans une lellrc du cardinal d'Ossat, adressée à Villeroy, et datée du l'^-mars IGÛO. Laissons parler Thalnlc négociateur: « Je dis à Clément VIII qu'étoit parti les Pays-Bas le D*" Boucher pour venir à Rome visiter limina apostolorum Pétri et P(/w/iaunom dcTévêque de Tournay, qui lui avoit donné un canonicat en son église, et là*dessus j'expliquai à S. S. la violence et rage de cet homme et les livres qu'il avoit écrits contre le feu roi, et ceux ou il avoit soutenu le parricide attenté par Jean Châtel, excitant chacun à parachever ce que cet assassin avoit commencé; où il avait encore écrit plusieurs choses contre l'autorité et puis-

(1) P. 53 et 54.

{^} Pag. 7?>.

328 KKS PHKDICATEUaS DK LA KinUK.

sance du PapoeI rtoit encore aujourd'hui plus obstiiK» et plus violent que jamais; qu'il y auroit trop de lieu et de raison de l'arrêter prisonnier et de le bien punir de ses forfaits et blasphèmes; qu'au moins S. S. lui montrât, en ne l'admettant pas à ses pieds, que telles ^cns lui déplaisoient. Le Pape me répondit qu'il se souvenoit d'avoir ouï parler d<' cet homme, et n)ème que le Nonce

des Pays-Bas lui avoit écrit qu'il disoit i\\u\ le Pape ne pouvoit absoudre le roi. Puis S. S. me demanda s'il étoit ariivé. Je lui dis que non que je scusse. — Or bien, dit-il, nous verrons (1). » Dans la sixi^{me} lettre, qui suit cette missive de d'Ossat, on voit que le bruit se répandit dans Rome que Boucher étoit tombé malade à Cologne. C'étoit sans doute une feinte pour éviter le désagrément d'un refus d'audience, la honte d'un déni méprisant.

Quoi qu'il en soit, le texte de Dossat est important. Il marque où en arrivait, en 1600, à Rome même, la réaction en faveur de Henri IV. Partout les doctrines de la Ligue étoient, au moins officiellement, repoussées par ceux qui les avoient exaltées naguère; elles n'avoient plus cours ouvertement que chez quelques pédants obstinés, chez quelques jésuites espagnols. A Tournay, Boucher justifiait Jean Chatel ; à Tolède, Mariana appela Jacques Clément æternum Gailice de eus.

Pour consoler Boucher de sa mésaventure auprès du saint-siège, la cour d'Espagne le fit, dès son retour, nommer archidiacre de Tournay.

L'ancien curé de Saint-Benoît vécut extrêmement vieux. Ne sachant comment user l'activité qui le dévorait, il passa sa longue vieillesse à tenir des pensionnaires et à prendre soin de quelques fdles dévotes. On voit même Tarchiduc Albert lui donner à cet effet, en 1615, une somme de 730 florins. Ce n'est point là la seule preuve de l'attachement de Bouchera ses intérêts. Il avait l'humeur tracassière, et n'eut

(1) Mti'oa du Card. d'Osfiel, éd. do Hamelot de La Hoiissaye, 1708. in-lⁱ, t. IV,]). ISI.

pas moins de trois procrs à soul(*nir cotilrr son cliaiiitn*. i ^ ^ *
dernier semble nnc; |>l; iis; inlerieel est pourtant trfis-véridii|ne.
On s; iit (| iie Bouelirr «'lait hor^ ^ ne; or, les règlements, ii co (ju'il
paraît. e\ if; eaienlponr le eanonieat (pion eut IVrildroil. rwil (lu
amou. l/ illusi(ni. \ \ l'c^ ^ ard dr Houelier, avait dMii' bien des
annfe.à cause de iVeil dc^ verre (pj'il portait. Apn* . de lon;;; ues
plaidoiries, le ehanoine fut enfin df'possrdi*. m KJ; !, '), mais il
^ arda son areliidiaconal (t .

On le sonp(;oinie, (juaiid I(n souvenirs de \a Li; iue lurent
éteints, la l'écondil^' pohMni(|uc de IJoneher voulut trouver de
nouveaux aliments. Barbier, sans donner ses auloritr, v\ un peu
à la lèj!; ère (â). attribue à l'ancien euré de Saint- Benoît quatre
pamphlets, |)ubrh"sen KJlâ et en KJli. etquisontparfaiteineil
insi^nilianls. C'est uneépître érudite contre une opinion de Ga-
saubon; e'(>st une mt'diocre réfutation fin livre d'Edmond Rie-
her sur la puissance ecclésiastique et polili(|ue (3); c>st une assi-
milation des liéréti(iues à Judas; c'est, enfin, une critique
auK'^re du plaidoyer de Lamartelit'^re contre les jésuites. Tout
cela ne vaut pasTexamen. Ces dernières publications de Bouclier
furent si obscures (|u'aucun biblio; ^ raplie, à ma connaissance,
n*a parh' d'un fort mauvais livre d'ascétismt» (i et d'un très-mé-
diocre traité sur l'usure (5) (pi'il compos; i plus tard.

L'ombre couvrit donc cette dernière et longue période de la vie
de Boucher. En 1025, pourtant, les beaux esprits parisien > se
souvenaient encore de ses excès de la Ligue, et un pamphlet

(1) Le Duchat, not. ad. Mcnipp., t. II, p. 53 et siiiv.

(^2)V. lo Dict. ih\ ^ auont/mrs, n» 3005, 1591, 1551, l!>±53.
M. Barl>ier paraît n'avoir pas connu le mot de Le Duchat : «On a

prétendu quo Houcher n'était pas l'auteur de tous les ouvrages qu'on lui attribue. »

(3) Celui-là, publié sous le nom de PauhJe Gimnnt, est bien réellement de Boucher. (Bibl. du Roi, E, 1308.) Deux autres ont été imprimés à Châlons, encore sous le nom de Paul de Gimont ; mais quelles relations avait Boucher avec Châlons?

(4) Couronne mystique, 16:24, in-4". (Bibl. du Roi, D, 1093.[^]

(5) rUfinre ensevelie, 1628, in-40. {Fbid., D. 1090.)

330 LKS pni-nicATFj:RS de la ligue.

virulent et anonyme s'étant r(5pandu ronlrc Louis XIII, on l'attribua généralement h Boucher (1). C'était à propos de la guerre de la Valteline, et on accusait la France de faire une alliance impie avec les protestants. L'ancien curé de Saint- Benoît se liAta « par lettres escrites à ses amys de Paris de protester que c'esloit une charité qu'on luy prestoit, et que, foy de preslre, il n'avoit point veu ce livret (2). » Cette dénégation ne suffit pas, et Boucher dut publier une défense (3), dnns laquelle il proteste de son amour pour la paix, Tunion, la concorde. Il y loue beaucoup Louis XIII. Henri IV étant mort, aucune raison ne subsiste d'accuser son successeur : Boucher le donne ;i entendre, en disant des accusations qu'on portait contre lui : « C'est le rafraîchissement odieux et importun, j'ose dire turbulent et séditieux, d'un^erme, dont le sujet n'étant plus, la mémoire en deust estre ensevelie (i). » Évidemment le vieux ligueur s'amende et récusé ou au moins atténue ses anciennes erreurs. Mézeray assure que Boucher mourut « bien changé d'humeur et aussi zélé François chez les Espagnols qu'il avoit été furieux Espagnol en France. » C'est beaucoup dire. Mais en réfutant Mézeray, Le Duchat à son

tour n'exagère-t-il pas l'entêtement de Boucher? (5) Mézeray n'avait pas besoin de citer, de sources; il était contemporain, et son témoignage en vaut un autre.

(1) VAdmonltio (V. le P. Lelong, n° :>8641 et 28680, ainsi que le JSaudœcna, in-1:2, p. 103), a été aussi attribuée à Jausenius. Mais c'est une erreur. Jansenius est seulement auteur du 3!ars GalUcus, 1G33, autre pamphlet virulent. (F. Sainl-Beuve, Porl-Rojjal. 1840, in-8", t. I, p. 313.) A la date de YAdnioitlllo^ Janse-
nius était encore inconnu. Ce n'est qu'après coup qu'on a pu son-
ger à lui, et par une induction très-hasardée.

(2) Luvz'k'wio tiir)ff <hi Mrrrvyr Fraurais, 'P.nis, 1020, in-R",
p. 1059.

(3) Défende de M. Jean Bouclier conlre Vunputation calom-
nieuse à lui faicte d'un livre intitule : Ad Ludovicum XIII, Admo-
nilio. Tournay, 1626, in-40. (Bibl. du Roi» L, 1119.)

(4) Pag. 6.

(5) V. Vliisl. de France de Mézeray, à l'année \-\\9i. — Cf. Le
Duchât, not. ail. Mènipj).^ t. II. p, 'il et suiv.

riîAPiThK V, § If. «t1<

Sans supposer ;ni chanoiio (IcToiirnaycc vif rdonr do si'n-
liinrnls palrioliipK's, j'aime il rroin» (lu'il 8C rcpîînlîi sur la lin.
Qu'on y sow^v,: il mourut fort lard, dans l>xil, a qualrevinf^t-
sci/oans, vu lQîl,(!inf|uanl(Min(| ansaprî*s l'cnlr(5(; de Henri
IV h Paris. Ses ai^HMirs avaient ou le temps de s'apaiser. Boue-
lier/ avec seK souvem'rs, dut ^Irc fort Irisle dans 1rs dorniers
jours. Des le temps de la mort de Philipp(î II, il semhlait pressen-
tir cet avenir lu^^uhrc : le malheur lui paraissait une n(^eessil(S

el il s'i^eriait avec convietion : a C'est la loy eommune prononeée
divinement, invarial)le el inevitable aux hommes en eesie vie (I).

»

I.(^ nom de Boueher est d'ordinaire associé à celui de
Guillaume Rose. I/éveiiuc de St^nlis est le dernier des sermon-
naires li5]:ucurs dont il nous reste h achever la biographie.

Aussitôt après le triomphe de Henri IV, Rose s't'tait réfugié
dans ral)l)aye du Val de Beaumont-sur-Oisc. Bientôt le roi lui
rendit son évêché par lettres patentes (2) ; mais le tenace prélat
ne se crut point engagé par cet acte de clémence. Il se permit
dans ses sermons de fréquentes sorties contre le monarque, et
resta fidMe h la Ligue. Ainsi, en avril 1507, on voit qu'il est en
peine pour avoir donné ordre à ses curés de faire confesser leurs
fidèles par les capucins (3). Or, il faut savoir que cet ordre entre-
prenant qui, après le P. Ange de Joyeuse (dont Voltaire a dit :

Il prit, quitta, reprit la cuirassa et la haire),

allait fournir le P. Joseph aux intrigues de Richelieu, il faut sa-
voir que cet ordre passait pour être complice des jésuites et de
leurs sourdes menées.

Rose fut dès lors observé par les agents de Henri IV. Los vio-
lentes attaques qu'il se permit Tannée d après contre la

(1) Orais. funèb. de Philippe II, p. 3".

(2) Mêm. de Severs, t. II. p. 608.

(3> Lostoilo, Jouru. dr llniri l]\ p. 1283 B.

332 M> PHKniCATi'iins m: i.\ i.ir.rK.

royauté à roccasion de lY'tlil de Nantes, décidèrent Henri IV à faire un exemple. Rose avait dtk'laré en chaire qu'il était prêt à entrer dans une nouvelle Ligue; on le traduisit devant le Parlement, proptev didd (jUiviUimnon d'urnda (1), comme dit l'indult-ent Launoy.

Le i) septembre 151)8, il intervint donc un arrêt du parlement (le Paris contre Tévécuc de Seniis i^2). Rose futcondanmé à déclarer debout et tête nue, en présence des chambres réunies et des gens du roi, qu'inconsidérément et témérairement, après avoir obtenu sa grâce de la bonté de S. M., il avait publiquement fait gloire de s'être engagé des premiers dans la Ligue et avait osé dire qu'il s'y engagerait encore si ces malheureux temps revenaient; qu'outre cela, il détestait un livre publié par Louis Dorléans, sous le titre de Ueqiête cathoUque, comme contenant plusieurs propositions impies et injurieuses à la royauté. Rose avait donné de grandes louanges à l'auteur et avait été convaincu d'avoir approuvé cet ouvrage en y faisant même des notes à la HTarge. Il fut encore condamné ;i cent livres d'or d'aumône envers les pauvres prisonniers, et on lui défendit d'entrer dans Sentis et de prêcher en son diocèse pendant une année. Cet arrêt sévère fut exécuté à la rigueur, à cause de l'obstination et de l'orgueil du prélat, rei contiimacia seu pertiiiacia, dit De Thou, dont j'emprunte littéralement le récit. Rose se présenta le lendemain au Parlement, devant ses juges, avec ses habits pontificaux; mais lorsqu'il fallut faire la déclaration ordonnée par l'arrêt, les gens du roi, par ordre de la Cour et par respect pour la dignité épiscopale, l'avertirent de quitter ses ornements sacrés. L'audacieux prélat s'y refusa, en sorte qu'on le fit entrer dans la grand'-chambre, comme i! était habillé. On lut la sentence, et un greffier lui ayant dicté la dé-

(1) Laiinoy, //<>/. Gymn. Nav. (Op., t. VIT, p. 749.)

(2) V. Thuan, 1. CXX, MO : t. V.p. 732. — Cf. Lestoilo, Joimml dr Henri fV, p. 295 B.

rlar;ilion (|u'il di'v.iil l'airr, il fii! coiltraiiil <lr la rrrprlVr i^rnoiniiiiîUsmiKMit (1).

Apivs l(^ solcniirl arr^l du Pai'h»moiU«(2), (iiiillaumr HosC (!lail dc^sonnaiss IVappcWriiipuissance. Il ohlint son pardon do llriiri IV et reloiirna à Senlis (3), oii il V(!('iil, cum infuinia ritiv iuteijnintc, dit ropliniisU LannoyJiiS(nrni 1(50:2. \j'à\\naliste diirojh'^c d<> Navanr ajouhî (|iir (oui le diodîse dtj Sonlis et sur-loul les pauvres plciivrent leur r'vr(|ur, (i). FlitMi noraltesle, rien ikî hM'onlredil, cl laiiloriliMle Launoy n'est pas assez di^si'itéressi'e()Qurl'('lat)lir. llos(M*tait un navarrois; eela sutlisait pour l'absoudre. Nous avons vu tout à l'heure Valladier pnMer le don des niiraeles à Tévêque de Senlis. Si Hose avait M eanoiisi', le ij-rand (Intichcuv de saints ne lui aurait peut-être i)as été aussi favorable.

Nous voilà arrivés au terme de ees biojgra|)liies (|ui oui leur moralité. C'est un triste tableau, le tableau ordinaire des grandes luttes eiviles. Les individus s'elVacent un moment dans la rapide suceession des événements, puis ils reparaissent au (lénoûment pour reprendre un rôle, les uns d'obstination orgueilleuse, les autres d'apostasie éliontée, quelquesuns, mais \\ou rares, de li-di'lité sérieuse ou de conversion

^h Je ne sais < c qui, ;i propos de l'o iuoc<"s, a pu faire dire réfeiiiment à M. Danjou [Artli. cur., dr riJist. Je Fnunv, sér. 1., l. XIII, p. \\o\ : « On ne peut s'empêclier de reconnaître que cet évoque lit alors |)reu\c d'un beau caraolèiv, reliauss»" d'un

^Man ! mérite. » Celle rohabilitalion de Rose me parait singuliè-
romenl L'ialuito et peu motivée .

cl) Lj souvenir do ce mémorable verdict dura luii^lemps. Kn
1760. Voltaire disait encore (dans sa Itîih^ 1. au comte d'Argen-
tall : «J'ai lu une excellente leUre qui justifie l'arrêt du Parlement
contre le clergé en citant le procès de G. Rose, le plus détestable
ennemi de Henri IV. >» lŒuvr., éd. Renouard, t. LUI, p. 178.)
L'affaire do Tévêque de Senlis lit donc jurisprudence dans le Par-
lem»?nt, et la tradition s'en perpétua.

(3) Mézeray prétend qnà la fin Guill. Rose avait rliaii<:e son
e\éli«; ik' Sonlis contre celui d'Auxerre. (Le Duclial, not. ad.,
Mciipp., \. IL p. 195 et suiv.)

(4) Ingonti, desiderio sui relnio cum oainibu-^ lum maxime
pauperibus. (Launov, loc. cit.)

334 Lt:S PREDICATEURS DE LA LIGUE.

sincère. On voit là corahien sont durs et amers les engage-
ments des partis, combien sont impitoyables [les représailles des
passions politiijues.

i^o que (ievic'iiiiionl les prédicateurs ro^alislei, Chavagiiat',
Heuoi.sl, Morciinc. — Benoist ne peut obtenir ses bulles. — Scan-
dale que cause un de ses sermons. — Sa mort. — Morenne poêle.
Son Oraison funhbro. de Henri III^ véritable manifeste de réac-
tion monarchique. — Plaidoyer d'Auloiaie Arnauld contre les jé-
suites. — Conimelet y usl attaiiué. — Fin de ce religieux. — Sup-
plice des jésuites Guignard cl fluéret. — Aubry cl Varadcs exécu-
tés en effigie comme complices de Pierre Barrière. — Arrêt du
Parlement sur les assassins de Brisson. — Chauveau. — Henri IV

publie une Déclaration contre les prédica- Iciïrs séditieux. — L*édit de Nantes et les sermonnaires. — Faiblesse du Parlement. — Mécontentement du roi. — Ses menaces contre les abus de la chaire. — La prédication cesse d'être politique et reprend son caractère religieux.

Je me suis longuement étendu sur la vie des orateurs de la Joigne; il faut dire un mot de ceux qui, en très-petit nom])re, avaient appuyé Henri IV. On ignore comment finit Cliavagnac^ curé de Saint-Sulpice; mais il nous est parvenu quelques détails sur les dernières années de Benoist, curé de Sainl- Eustache, et de Morenne, curé de Saint-Méry.

Pour le récompenser de ses services, Henri IV, dès 1591, avait nommé son confesseur Benoist à évêché de Troyes. Mais le souvenir de l'opposition récente de Benoist à la cour de Rome lui fit refuser ses bulles (1). Il eut beau faire, il eut beau écrire avec violence contre les hérétiques et conseiller pu!)liquement une nouvelle guerre intérieure à Henri IV (2), qu'il savait bien ne devoir pas Técouter, ces concessions ne firent pas fléchir la rigueur pontificale. On accusait Benoist de n'être pas parfaitement orthodoxe; une der-

(1) Guy Patin, ms. medil déjà cilè' (année 1008'. (H) Remunstrance à Henri IV de faire coustainriical la guerre aux Hérétiques. Rouen. 1596, in-12.

CHAliiHK V, C) ill.

jii(M'(! alïaiiT vinMc piirdiv. (itiar^ii. imi lli<)>l,de prêcher le iiouv(*au jululii (hnait la cour, il laissa percer, à ce ({u'il parait, quelques vieilles opinions d'avaul la Lif^ue, et ft*exprinu eu le- riwes peu réservés sur le sainl-sitïge. I>es iiieinimis du elor;^é,

présents à roKicc, furent pris d'uncî telle l'ultre (pie lionoist eùl couru gr.ind i'is(|U(% sans la |)uisence du roi, « d'estn^ accahié, ass(jnnn(i ou noyé par les assistants (i), » J'ai été curieux, on se l'inia^çine de lire ce savmon acandfi' leux (|uel>i;noisl,;q)r('s une lonjîUcr.'M:>laiee,ilul Ciirc inipnlucr lextuellouienl [i] ; niais nioiidésLii :li..iitement s'est troux» complet, lin l'ail (rorllio-do.vic, 1 fallait alors bie.j p i. de chose pour causer de vives alariucs, cai* (C proluxe mji» e u ne m* (lislinj;ue (juc par unecuui Icle nullité,

On en référa à Uonie. Bonois!, sintrement d(houi" aux libertés de rKglisc gallicane, (Hait [ar là nifnie exposé à l)ien des haines. Les eallioliques nrhnl disnient de lui que c'était « un vieil fol opiniâtre, persistant en vieilles rêveries et mauvaises opinions parLiculiores. » Le facile cardinal Du Perron lui était même secretomcnt opposé. Mais en retour Benoist était singulièrement chéri de ses ouailles, qui le connaissaient depuis longues années, car il avait prêché cinquante carêmes et occupé pendant quarante-un ans la cure de Saint-Eustache (3). « C'estoit, dit Lesloile, un bon homme docte, craint et aimé de ses paroissiens, grand théologien cl prédicateur, et qui de louspresehoit le plus purement, retenu pur sa timidité seule (4). »

Il mourut en mars 1608, à Tâge de quatre-vingt-sept ans (^). Dès 160 i, il s'était démis de Tévêché de Troyes, ef,

[1] Mém. de Philippe liuvauU; coll. Poiitot, sér. il, t. XXXVI, p. liG et suiv.

\^) Sermon ijc la dUposiioii royale requiiee pour le lavement des pUds. Paris. 1601, iii-8«.

(3) Mèm. du P. Nicéron, L XLI, p. o.

(i) Journ. de Henri IV, p. 450 B.

(5) Sou Oraison funèbre a été écrite par Pierre- Victor Ca\ct, 1608, 111-8[^]. C'est un morceau déclamatoire et insignifiant.

336 LES i'hi>î>1(:ah:uks de la licdk.

quelques mois avant sa lin , de sa cure de Sainl-Euslache.

Le eurd de Saint-Méry, Claude de Morenne, obtint aussi un évôhé en récompense de sa fidélité, mais seulement en 1601. Il mourut quelques années après dans sa ville épiseopale, à Sééz.

Morenne était Tami de Pasquier, comme lui Politique et modéré, comme lui poète ennuyeux. Dès 1595, à peine au sortir de la Lii>ue, il avait publii' des cantiques et des quatrains plus que médiocres (1); depuis, il composa encore plusieurs autres pales morceaux poétiques, qu'il renfon, ^ de (juelques oraisons funèbres , et dont il fit un petit recueil, publié un an avant sa mort, en 1605 (2). La manie des rimes datait de loin chez Morenne :

En la fleur île mon âge, en l'avril de mes ans, Bien souvent à rimer je consumois le temps.

Les vers de Tévêque de Sééz sont fort plats, mais ils laissent de l'auteur une bonne opinion. On est])ien persuadé, après les avoir lus, que Morenne, ainsi que son frère, à ce (lu'il parait, professa, dans ces temps de violence, une grande modération d'esprit, un grand désir de conciliation :

Tous deux plus que la mort détestions les excès De la guerre civile el les Irichars procès.

Ce qu'il y a de plus curieux dans le recueil des œuvres de révéque de Sééz, ce sont les oraisons funèbres de Brisson et de

Henri III, prononcées en 1395, en pleine réaction royaliste, en plein esprit de restauration. Les théories monarchiques repaissent et triomphent. On sent que l'ère de Richelieu et de Louis XIV approche.

C'est surtout dans l'éloge posthume, dans l'apothéose lai-

(1) Goujel, *Jiibl. françoisc*, t. XI\ ,]). i8 à 55.

[2] *Oraisons funèbres et iombcau.v*, par Claude de Moreune. *Pctri>*, 1605, in-8".

<;iiAi>irHK V, § 111. H37

(live de lltMii i m , prouonciie à l'i'glisc Sainl-Mrry le 11 août 150.'), (juc, CCS tendantcûs, que ce retour suhil vers les id(!cs (le droit divin sont nianirestes c(im|)or(antes ii (!onslaler (Il Non-seulenirni l'orateur n'lialiilile la repulilion tout à fait dnacinà' dn d(M'nier des Valois, uon-sculcment il estime (|ue ce prince est déjà là-haut (i), niais il rétablii sur des hases lout à fait absolutistes les principes d<â la jkjIili(|ue. Ainsi on renconlre à cha(|uc instant des phrases telles (pie celles-ci : a Nul ne pont ollVnser les rois qu'il n'ollcnse Dieu. Ou bien : « l\\v rauctorié (jui leur est donnée, les rois sont an-dessus des lois. » Ou encore : « Koyaut«'» sacrée, royauté auj;uste, plus que toute autre approchant de la divinité (3i. » Tout dans la monarchie, rien que par la monarchie, c'est là la devise de Morenne. S'il appelle le Parlement « roeil de la France (4), » c'est qu'il songe à la Ligue sans prévoir la Fronde.

Morenne attribue tous les excès des dernières années à rinfluence « vénale de la chaire : » Le sang, dit-il, me gcsle d'horreur quand je m'en ressouviens et je tombe en soudaine pâmoison (5);

» puis il ajoute : « Croirez-vous jamais, ô [D]oslérité! que Timpudence de tels harangueurs mercenaires se soit jusque-là desbordée? » Le futur évêque de Sée/ ne met pas en doute que ce ne soient les doctrines sanguinaires des prédicateurs houtcfeux et diaboliques qui aient suscité des assassins; il aflirnie même positivement que Jacques Clément avait été induit par les jésuites (6).

On se rappelle, dans le Baron de Voënesté, l'histoire comique de ce cordelier (jui jouail « à la prime » quand il entendit sonner la cloche du sermon à Saint-Germain-rAuxer-

(1) Je me sors de préférence de ré<l. princeps : Orahon funèbre île Henri ///, Paris, 1595, iu-8[^]. (Bibliolh. royale, L, 1489, picce i5.)

(2) Pa-. 3, 6.

(3) Pa-. 9, 10, 40.

(4) Pag. 44.

(o) Pag. 43.

(G) Pag. 8, :23, 46.

338 LKS PUÊfUCAiKUHs DE LA LIGUE.

rois. c(Lui étant venu dm\ rois, dit d'Aubigné, il fit de la moitié, ce qui fut tenu; lui étant encore venu un roi, il lit son reste, disant : — Au diable qui ne les tiendra ! — Tout fut tenu. Il jeUi alors les quatre rois sur table et mit en sa poche 80 écus. Puis il courut à sa chaire, avec les autres joueurs, et commença en criant : Vive le roi! vivent les rois! et à cela ajouta un ^rand discours de raulorité des rois, avec force traits de saint Pierre et de saint Jude

(1). » Eh bien, ce que d'Aubigné travestit avec cette verve cynique, avec ce tour plaisant et amer qui lui sont propres, c'est tout simplement Thistoire de la prédication durant le r^egne de Henri IV. On tomba dans un autre excès. Les sermons absolutistes remplacèrent partout les sermons démagogiques.

Et de plus, la réaction ne s'en tint pas aux théories; elle se traduisit en représailles sanglantes.

Les jésuites, que nous verrons bientôt reparaître avec avantage et s'insinuer habilement dans les bonnes grâces de Henri IV, furent d'abord frappés. L'Université les attaqua devant le Parlement dès le mois de mai 1394, et renouvela, avec un nouvel acharnement, le procès qui avait déjà eu lieu en 1008, à l'occasion du collège de Clermont. L'avocat Antoine Arnauld (2) se montra encore plus (emporté que n'avait été naguère Pasquier. Il accusa nommément Pigenat et surtout Commelet, auquel il attribua la traduction du *eripe iios de lato* par desbourbonnez-nous (3). On sait que cette mau-

(1) Lea Aventures du baron de Fo2nede, 103u, in-S'J, p. ^47.

(2) J/pw. de la Lujue, t. VI, p. 105, 176. — Cf. Le Duchat, nol. ad Ménipp.y l. II. p. 209. — On trouvera le plaidoyer d'Arnanld à la fin de VHist. de l'université de Du Boulay.

(3) Lestoiie, dans s.) liair.e des jésuites, a un tel désir de trouver Commelet coupable, (ju'après avoir constaté les protestations de ce prédicateur, il ajoute : « La négative e[^]l le recours ordinaire des coupables. » (Journ. de Henri IV, p. 124:2 A.) C'est une contradiction flagrante que les éditeurs n'ont point remarquée; Lesioile (p. 133 B) a>ait attribué le propos en question à Jean

Boucher, ce qui d'ailleurs est confirmé par Palma-Cayet. — Voyez plus haut, p. 174.

ciiAHTMi: V, f{ m. :j:*/'

vaïse é(((iiv()(|Uf «itail ré(^llruiiMil (Ut Boucher (1). Coiiiiiii-clet iïéaiiiiioins si! irouva fort empesche du reproche; ni, loul en proteslaïil, il jn^^oa pi'udenl de se irtwf^ir en Hollande (-2) el de là en Lorraine, oïi il s'elorea, mais en vain, de converUr la duchesse de Bar, sœur de Henri IV (.3;.

Le plaidoyer d'AïUoine .Vrnauld n'i'tail (|u un pi .jude. lieux jésuïles, (imf!;nird el Guérel, l'urenl [u ndus, sous le plus vain priHexte el sans preuves (l). i>n avait seuleinenl découvert chef le premier quel((ues pamphlets du temps de la Ligue, et il se trouvait ipie le second avait éié par hasard l'un des professeurs de Jean Châtel. OuiRuai'd eut une fin noble, courageuse, résignée : il mourut en priant Dieu pour Henri IV. — Les apostats sont surtout impitoyables , inflexibles. Un conleiiiporain reniar(|ue (jne \H conseillers qui opinèrent avec le plus d'insistance pour la condamnalion lurent précisément ceux qui avaient montré naguère tant d'acharnement contre Henri Hl, lors de Tarrèt de déchéance prononcé par le Parlement. Voilà la justice des partis.

Le curé Aubry et le jésuite Varades, qui avaient conseillé le régicide Pierre •B;ir/ière, faront aussi, mais avec un peu plus de justice, condamnés par la Cour. Ils étiïient en fuite, et on ne put les atteindre.

Enfin, le 2 mars lodo, intervint un autre arrêt solennel

\[D Boucher se vengea île ce plaidoyer dans son Apuluyic pour Jean Châtel, où il accuse faussement ArnauiJ d'être cahinisto, el

où il s»? plail à r ipprocher son nom du mot grec apveotxa; renier. (V. Sainle- Dcuvo, Port'Rvyal, t. I, p. 73.)

(:2) Le Duchat, not. ad Jlnipp., l. II, p. 27 et suiv.

(3) Commelet vécut au mâns jusqu'en 1610, puisqu'on le voit, lors de l'attentat de Ravaillac, écrire une letU'e en faveur de son ordre que la plupart dos curés de Paris accusaient en chaire d'avoir fait assassiner Henri IV. (V. Lestoile, loc. cit., p. 606 A.)

(4) Lesloile, loc. cit., p. î254 à 257. Il y avait eu amnistie ; or le traité écrit par Guignard etquon trouva chez lui remontait à la Ligue : (Uignavd iut donc brûlé pour n'avoir pas brûlé les papiers. Les conseillers du Parlement oublièrent leur propre passé en condamnant si durement ce jésuite.

340 LKs i>iu:i)i(:ATia;ns m].\ i.ici i:.

du Parlemenl à rencontre des vingt-six assassinateurs du président Brisson; ce ju^enient portait cjuc les coupables a au- roient les Ijras, cuisses, tant haut que Ijas, et les reins rompus sur un eschaffaut, et leur corps mis sur des roues Dour y demeurer le visaise tourné vers le ciel. » Deux de nos prédicateurs, Julien Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, et Jean Hamilton, curé de Saint-Côme, figurent parmi les condamnés. Comme ils avaient sans doute quitté la France, ils furent seulement exécutés en effigie sur la place de Grève (1).

Des mesures répressives furent également prises contre Tanimosité persistante de certains prédicateurs. On a vu l'exemple de Guillaume Rose. Henri IV personnellement eut volontiers laissé leur franc parler aux prédicateurs. Ainsi, après une apostrophe très-libre de Chauveau, qui, à propos des duellistes, s'était écrié

en chaire : « Sire, vous en répondrez devant Dieu, si vous n'y donnez ordre (2), » le roi fit appeler l'orateur (S), Tout le monde s'imagina qu'il allait

(1) Danjou, Arch. cur., sér. I, l. XIII, p. 33 et suiv.

.i2) Bornier, Muaum. ivié. de Vlñsl. de Fr., 1835, in-8<% p. 414. — Cf. Jciuliiay, le Parfait prel., Paris. 1648, in-S», p. 613.

(3) Ce Chauveau est le même qui, pivcliant à Senlis en 1593, disait au commencement de tous ses Sirmons : « Nous prions Dieu pour maître G. Rose, desvoié de la foy, à ce qu'il plaise à N. S. le ramener en la droicte voie. » Je n'ai presque ri-zn dit de Chauveau. C'est que cet ancien curé de Saint-Gervais, parleur populaire et libre descendant des Maillard et des Menol, eut un rôle à part cl tout à fait bizarre dans la Ligue. C'était sans doute un prèlrc indépendant, plein de vertus chrétiennes, charitable, se dévastant pour revestir les pauvres, mais au fond fantasque et, je suppose, un peu dérangé d'esprit. Il n'était ni huguenot ni ligueur et frappait sur tout le monde, même sur le pape, que, durant les saturnales de la Ligue, il ne craignit pas d'appeler l'aîttcchrist. La vénération des images, Fabus des confréries, les cliandelloi, les pèlerinages, la souveraineté temporelle du saint-siège, il attaquait tout indistinctement. Le cardinal de Bourbon, l'ayant entendu prêcher à Tours, fut fort scandalisé et dit au pHU Chauveau : « Vous êtns hérétique ; tout le monde le dit. » — « C'est comme on dit de vous, Monseigneur, répondit hardiment le prédicateur, que vous avez des pensionnaires d'Espagne. » Le cardinal furieux lit interdire la parole à

ciiAPiTnF: V, S ni. :U1

renvoyi'r en prison; mais il so corilnila de lui <lin* : a Venlre saint gris! vous ave/ hvs-hirn parh*; c'esl c(î que (loiv<»nl faire les pnidicaUMns .iii\ grands connue aux petits, avec prudence nt^annioins cl avre modestie. »» Henri IV vit Inen vite les ineon-viMiiinls de cette modération.

J.a liigue, (|U()i(pn' alteinte dans s(m centre mAme, n'était pas encore n'dinle. Les doctrines dn meurtre |é;ral persistaient encore; sans compter Jean ('Ji;it(!l, une foule de tentatives se re-produisaient incessannnent contre Henri IV. Quehiues orateurs fanatiques ne craignirent même |)as d'approuv(»r l(î duc de Ouisse. ipii, pour maintenir Reims sous son olx^issance, avait assassiné de s;i main le maréchal de Siuint- Paid. D'un autre coté, les dangers de la guerre n'avaient pas cessé. Philippe II, forcé de renoncera la couronne de France, se rejetait sur l'espérance d'un démcinbrenjent qui eût réuni la l^hui'gogne et la Picardie aux Pays-Bas. Mercœur, avec l'aide de rKspagno, résistait donc à d'.Vumont dans la Bretagne , tandis que l'armée de Mansfeld prot("geait Laon. Henri IV était même embarrassé par ses défenseurs; car Montmorency, triomphant de Joyeuse , eut volontiers érigé le Languedoc en État indépendant.

Dans ces conjonctures , devant ces nouveaux périls , Henri IV n'hésita pas à porter atteinte à la liberté de la chaire. En septembre 1595, il publia une Déclaration contre

Chauveau, et Chauveau parla malgré le cardinal. Henri IV, de son côté, se hâta crencourager un orateur qui servait indirectement sa cause ; il le fit dune venir et lui dit confidenlielloniont : « Il y en a qui vous veulent garder do prescher ; nuiis moi je vous vi'ux faù'e évesque ; continuez. » Chauveau s'atlacha, en effet, au parti royal, et ce fut même lui qui fit adoucir la formule d'abjura-

tion, d'abord fort dure, qu'avaient rédigée les évêques. « Le roi n'est point turc, disait-il, mais chrestien. » Henri IV, qui d'ailleurs oubliait volontiers les services, n'eut pas le temps de donner un évêché à l'ancien curé de Saint-Gervais. A la fin d'août 1594, Chauveau mourut à Senlis, d'une fièvre chaude « < procédant, dit Lestoile, du bouillon trop chaud que les cordeliers lui avaient fait prendre, car il étoit malvoulu des bons frères, pour ce que librement il les reprenoit. » Mais a'e<t-ce pas là une calomnie? [\ Journ. de Henri I] \ p. 125 A, 151. 15^2, 160 B, î244 A.)

34*2 I.KS r-HKDICATEUHS DE l\ MGUE.

les predicaieurs séditions (1). L'exposé des motifs en esi trop long, trop verbeux, pour être reproduit; mais la conclusion sort de ces îî;énéralil(^s values, et touche de près à notre sujet; la voici : « Combien que plusieurs de ceux qui se sont tant oubliez, ayant depuis reconnu la faute qu'ils commettoient et s'en soient entièrement retirés et abstenuz, faisant l:Hirs prédications conformes à la parole de Dieu, toutefois nous advertis que aucuns devenant obstinez et aveuglez par les présents et corruptions qui leur soilt faits de la part de ceux qui les ont jusques icy entretenus et stipendiez, continuent encore en certaines provinces à user licentieusement de toutes blessures, injures et paroles dépravées et diffamatoires contre nostre autorité et autorité des magistrats, tendantes à séditions et k émotions... nous leur deffendons très expressément de se mettre en chaire, sous peine d'estre contempteui^ de l'honneur de Dieu, schismatiques et fauteurs d'hérésie, et comme tels avoir la langue percée sans aucune grâce et rémission et bannis de nosire royaume à perpétuité... » Ces menaces effrayèrent sans doute quelques missionnaires turbulents, mais elles ne suffirent pas à réprimer la licence

de la chaire. Il sera encore question des prédicateurs dans l'édit de Nantes.

On sait comment Henri IV, en obérant ses finances que devait relever Sully, triompha des derniers chefs ligueurs : il les acheta. Les efforts de Philippe II furent vains. Il eut beau appuyer d'Aumale en Picardie par le nouveau gouverneur des Pays-Bas, Fuentès ; il eut beau envoyer à Mayenne, en Bourgogne, le secours de Valesco, gouverneur du Milanais ; il eut beau enfin, à la dernière extrémité, aider d'Épernon en Provence, et établir son gouvernement dans Marseille par la trahison des deux consuls : la Ligue était de toutes parts ruinée et ne pouvait désormais servir d'instrument à l'ambition de la maison d'Autriche. La famille de Lorraine avait

(1) Isambert, *Anc. lois franc.*, t. XV, p. 102 et suiv.

LIWITnK V, ^ III.

\\m\\ toul son |)restis;e ei rr(M;il |)liis eu élal d(* s<r |K)S4;r en rivale do la loyailé. Lo Ûancù do rinlanto 8'étaï vendu le premier à Henri IV. Aprt^sle duc de Guise, Nemours, Joy-puie, Mayenne, se souinirenl successivenl. L'Union avail perdu son drapeau. Quand l) Ossat et Du Perron enrenl habillnienl iK'Uoeit' avec le s;iinl-si(!pe j'absoinlion du nionanpn*, cl que r,l(inienl VIII, heureux de retrouver l'nidt^pendance et du n'iili'e plus aux ordres de l'Usa^Mic, y l'ui accédé, la Ligue n'eut nu^nie plus de prélexle. Do là |(; traité de Vervins, qui irouvei'a plus tard son eoinplément dans celui de Westphalic, traité important, (lui rendit à noire pays sa prépondérance el assit le droit pul)lic de l'Europe siu* de nouvelles bases. C'est la conquête politique du xvi" siècle, comme l'édit de Nantes en est la conquête

religieuse. Ainsi, indépendance extérieure, liberté de conscience au dedans, voilà ce que l'avènement de Henri IV a apporté à la France. Sans doute ce n'était pas l'œuvre définitive. Pour rabaissement complet de la maison d'Autriche, il fallait encore le labeur de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV. Pour arriver à la tolérance des cultes, il restait à subir des épreuves, les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes.

L'édit de Nantes, promulgué en avril 1598, était un acte de sage conciliation : il déclarait la politique indépendante de la religion ; il légitimait la position des protestants en France, comme, vingt ans plus tard, le traité de Westphalie la légitima en Europe. L'amnistie était la base même de cet important compromis : il était dit des troubles civils que « la mémoire en demeurerait estompée et assouvie comme de chose non advenue. » Eh bien, fait remarquable, les excès de la chaire avaient laissé un tel souvenir, et aussi une telle crainte dans l'esprit de Henri IV, que les pasteurs furent traités avec douceur, avec ménages. Je lis au § 17 de l'édit de Nantes (H : « Nous défendons à tous

les pasteurs. t. XV. 177.

344 LKS PHIDICATKIRS DR LA LIGIF.

pasteurs, lecteurs ou autres qui parlent en public, user d'aucunes paroles tendant à exciter le peuple à sédition, ainsi leur avons enjoint et enjoignons de se contenir et comporter modestement... Enjoignons très-expressément à nos procureurs généraux ou leurs substituts d'informer d'office contre eux... j)

Il paraît que ces recommandations ne semblèrent pas assez énergiques pour arrêter la turbulence des pasteurs. Le Parle-

ment lui-même n'était pas encore unanime en faveur des mesures royales. Si la partie de la Cour formée par les anciens parlements de Ghâlons et de Tours était complètement acquise à Henri IV, les membres qui n'avaient jamais quitté Paris et qui étaient entrés dans la Ligue ne montraient pas le même dévouement. Les missionnaires factieux, les curés rebelles, s'autorisaient de cette faiblesse des magistrats. Cependant, en avril 1599, un arrêt avait enjoint à André Duval, docteur de Sorbonne, de « parler dans la suite, en tous ses sermons, modestement et honorablement du roy et du Parlement. » Le mois suivant, un autre jugement avait même interdit la parole, pour six mois, à quatre capucins, parmi lesquels était le P. Archange Dupuy (1).

Ces mesures timides et incomplètes ne satisfirent point Henri IV. Il revenait de toutes parts au roi que Tédit de Nant[^]S était critiqué dans beaucoup de chaires, qu'on en profitait pour attaquer sa personne, et que quelques conseillers n'étaient pas étrangers à cette intrigue. Il rassembla donc le Parlement en séance solennelle, et, dans une allocution vive et passionnée, il dit entre autres choses : «... Je sais que l'on a fait des brigues ici même, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux; mais je donnerai bon ordre à tous ces gens-là et ne m'en attendrai pas à vous... C'est le chemin qu'on a pris pour faire des barricades et venir par degrés au parricide du feu roy... Mais j'ai sauté sur des mu-

(1) Lest oi le. Jour?), de Henri /F, p.

CHAPITUR V, !\$ 111. Hi

railles de ville, je siulcrai l)ien sur des Imrricades... (leux (|iii pensent esltre bien avec le [mpe s'abusent ; j'y suis mieux (|u'eux. Uu.ind je ICnlreprendrai, je vous ferai tous di'clarer lii^rtUiques

poin* ur inr point obéir... fjs prédieat<urs donnent des i^roles, en doclnne, plus pour instruirr que pour détruire la n'hellion : on n'en dit mot. Les fautes qui mr regardefil no sont point relev(ies. J'empesrlicrai |)onrtanl rpnî ces tonnerres n'anirncnt point dorade (ii. »

Celte véJK'mente apostrophe lit sans doute effet; et néanmoins il fallut encore avoir recours au Sai!lt-P^re. Le cardinal d'Ossat éciùvait i\ Villeroy le 14 mai KiOl : « J'ai parlé au pape de ce (jue le roi d('sirait que S. S. ordonnât an nouveau nonce de pourvoir à ce ([ue les prêcheurs en France prêchassent sans s'ingérer au\ affaires d'Ktat, ni tenir propos tendant h sédition [i>). » A partir de là, on ne rencontre plus chez les sermonnaires de traces d'opposition au {gouvernement de Henri IV. Il y a bien encore ça et là des traditions de libre enseignement, comme Bossuet, avec plus de mesure, en retrouvera vis-à-vis Louis XIV. Ainsi on voit le P. Gonthier, devant la marquise de Verneuil, qui en pleine église faisait des signes à Henri IV pour le faire rire, interrompre cette favorite avec amertume et oser parler de sérail (3). Mais c'est là le privilège, c'est l'apanage, pour ainsi dire, de celte parole chrétienne qui va bientôt, épurée et dégagée, arriver à sa perfection chez Bourdaloue et chez Massillon.

(h Le Grain, Dec. hisf., ^\). Jouru. de Henri IV, p. 303, noie. — Parlant des protestants, en 1611, Gonthier disait que « quand on voadroil, il n'y en aurait pas pour un bon desjeuner. » C'est la tradition qui se perpétue de la Saint-BartUelemy à la révocation de l'édit de Nantes.

{î2) D'Ossat, Ielt.273. — Cf. Bayle, art. Gni<jnayd, rem. F.

(3) Lestoile, loc. cit., p. :28:2, ^286, oi2, 360, 38(i, 555.

§ IV

Caractère de la prédication sous le règne de Henri IV. — Du Perron. — Avances de Henri IV aux jésuites ; Scribani. — Faveur du P. Coton. — Épitaves du parti Politique contre lui. — Doctrines absolutistes. — Dr Rorjuo de Barclay. — Conduite des jésuites. — Sermon, des curés de Paris contraires jésuites à l'occasion de Ravallac. — Lo P. Gontery. — Polémique du Père Colon. — Condamnation de Mariana, de Suarez et de Boilarrain. — Edmond Uicher. — Traditions des doctrines républicaines de la Ligue. — Souvenir de Jacques Clément dans la Fronde. — Politique du calvinisme. L'opinion des écrivains du règne de Louis XIV sur la Ligue est adoptée par le XVIII^e siècle. — Damiens.

A partir de 1600, c'est-à-dire avec le nouveau siècle, une nouvelle ère s'ouvre pour la prédication. Littérairement les sermons commencent à se débarrasser de leurs entraves, des citations infinies, des périodes lourdes; mais en revanche ils s'imprègnent du mauvais goût de Thôtel de Rambouillet, et après l'abus de Tétrudition vient l'abus des images et des métaphores. Je l'ai dit, c'est l'école de l'évêque de Belley, Camus, d'Ogier, de Pierre de Besse et trop souvent encore du père Lejeune. Au point de vue de la doctrine, les sermons cessent d'être politiques et redeviennent surtout religieux. En 1602, François de Sales fait l'oraison funèbre d'un des principaux chefs de la Ligue, du duc de Mercœur, et parle à peine de l'Union. Ce qui caractérise surtout l'histoire de l'éloquence parlementaire du règne de Henri IV, c'est l'esprit de controverse. Y a-t-il en effet cinq cents citations fausses dans l'Institution de l'Eucharistie de Duplessis Mornay, comme le prétend l'évêque d'Évreux ? voilà la grande question pour les

prédicateur's. Du PeiYon triomphe sur ce chapitre, avec son éloquence diserte et son bel esprit de ca suiste. La foule s'intéresse à ses sermons, et les érudits railleurs, qui, malgré ses dehors de docteur savant, prennent Du

CHAPITRE V, S »V

Perron pour un scopliciuo, aiguisent eonl relui do ôpi^ramnies latines el deinandenl quel est son Dieu :

S.itli.iiiÉs i|iii. lilii ipii^Vii Dell!»?

lin autre fait dij^ne dr remaniue, c'e<^t quo les j^soites regapnenl peu l\ pou. sous le rtt\:\]o do Henri IV, tout le terrain que la ehuto de la IJ^aie leur avait fait perdre: Henri IV sp laissa prendre à leurs avances. Rolirc^ l\ Rome et oubliant ses pnVt^dentes fureurs, le P. (If)mmelet s'fHait prononro aupr^s du pape pour l'absolution du roi de France (1). Celto conduite toucha, st'duisit le monarque, qui voulut à son tour se montrer généreux; comme on parlait de brûler le jésuite Scribani ^2), auteur de VAmphithcatrum Iwnoris, oubliant tout ce que cet ouvrage contenait d'injurieux pour la couronne de France, il lui envoya un diplôme lionori(if|UP.

Henri IV connaissait par une triste expérience les ressources de cette redoutable compajrnie; voyant qu'il ne pouvait pas la vaincre, il chercha à s'en faire un appui. Les jésuites, chassés après la Ligue, furent solennellement rétablis en 1603. On leur ouvrit les chaires : doux des plus célèbres

(1) Ranke, Hi\$.f. de la Papau'r, ir. IV., t. 111, p. 371.

(2) Sotuel, Biblioth. script. Jcsu, Rome, 1676, in-f[°], p. 133, col. ± Charles Scribani, jésuite flamand, recieïir du coHégc d'Anvers aviit piibUé sous l'anagramme de Clams Bonarsriu[^]i une Apologie de son ordre qui avait pour litre Amphitheatrum honoris, 1605, in-40. 11 > était dit, 1. I. ch. XII : « Rex tyrannus, oppressor libertatis, virginum, matronanim, puberiim omnium inundator, ferro, flamma, nulloque non mortis gi[^]nere s.Tviat in innoxia pecfora, principes viros, nobililatem, nec eos modo a quibus nihil prcTter praedam sperare aucupabund'is raptor polerat, sed er GaUos omnes, in ignem agat, nuUus in h;inc belluam homo miles... » Et plus loin : a i ionisii, Machanidas, Aristotimus, sœculoruih portenta, Galliam opprimant, nemo ponti.ex, Dionem, Timoleontem, Philopœmenr[^]m securus animnbit. » Or, à qui cela -'appliquait-il, dans la pensée de l'auteur, >inon à Henri III et à Henri IV / Dans les premiers moments, le P. Coton avaii fait croire à Henri IV que V Amphitheatrum avait été fait à Geneve pour rendre le[^] jésuites odieux. (V. Hec. de pièces secr. touch. le liv. du P, Joiivancy, éd. de 1701, in-12, p, 69.)

348 LES PRI[^].DICATERHS DE LA LIGL'E.

prédicateurs de cette époque, Séguiran et Valladier, sont des jésuites. Il ne faut pas oublier le P. Coton, protégé de Lesdiguières, qui sut s'attirer par des (latteries insidieuses et liabilement ménagées l'alTectïon du roi. Ce doucet et mitouard, comme l'appelle Lestoile, soutenait dans ses sermons qu'il était meilleur et plus saint de payer les tailles que de faire l'aumône, et cette doctrine, plutôt monarchique que chrétienne, plaisait îi Sully, ainsi qu'à son maître. La faveur tout à fait marquée de ce courtisan réveilla l'esprit malin de la Ménippée, et les bons bourgeois, qui se souvenaient de la Ligue, rimèrent à l'envie des pasquilles :

... Et noire roy par grand merveille 1)«* Colon se bouche l'oreille.

ou encore

Autant que le roy fait de pas Le Père Coton l'accompagne ;
Mais le Lon roy ne songe pas Que le fin Coton vient d'Espagne.

C'est d'Espagne, en effet, que vint le traité du jésuite Mariana, de InstUutionc régis, dernier écho notable, écho lointain des doctrines de la Ligue; c'est en Espagne qu'on aimait à répéter que les évêques français avaient commis une faute grave, grandissimo pecado, en absolvant Henri IV (1). On conçoit les rancunes des historiens, des théologiens de Philippe II : leur roi avait achevé sa ruine financière par la Ligue; il avouait à son fils, avant de mourir, que les affaires de France lui avaient coûté plus de cent millions de ducats (2).

Les publicistes du règne de Henri IV, par une réaction naturelle, soutinrent avec vivacité les doctrines absolutistes, les doctrines de l'obéissance passive. Dès 1600, dans le

(1) Herrera, Hist, de los successos de Fvancia^ Madrid, 1598, in-40, p. 295.

(2) Ap. Greg. Leli, Vita del catolico rè FUippo If, 1669, in-40, t. II p. 606.

ciiAiMiiu: V, v; IV. ;U9

Dr llcijuo (1), l'un des manilrsles 1rs plus iiiiporLuils du royalisme d'alors, (Guillaum: IJarclay mot les pnners au-dessus des lois et n l'use au\ peuples Ir droit de ni^ollr. Ilai'clay coid'ond dans une même réprobation, il réfute par les rm^mes arguments

les traités de démocratie calvinienne et les traités de démocraties ligueuses, Lan^iel et Boucher. A ses yeux, cela se vaudrait, et il ne distingue plus; d'un eût comme de l'autre, ce sont pour lui des rebelles, de sanguinaires sophistes, également dangereux pour le Irone.

Durant l'administration lernie du Béarnais, les jésuites de France, abdiquant leur catéchisme de la Ligue, s'empressèrent d'adhérer à la vogue de ces doctrines monarchiques. Il suffisait que la compagnie maintint au dehors, et sauf à les reprendre partout au besoin, ses théories ultramontaines et régicides. Dans les États es|agnols et en Italie, le pouvoir tolérait, ou même encourageait ces manifestations; de toute manière l'habile Société ne laissait pas pécher ce qu'elle appelait son droit d'intervention. c(Qu'on se rappelle, écrivait en 1509 le P. Heissius, qu'il importe de consulter les jésuites

(I) Barclay était né en Ecosse en 1543. La faveur de Marie Stuart l'avait de bonne heure attaché à la cause catholique. Il vécut en Lorraine pendant la Ligue; puis lard il enseigna à Pont-a-Mousson et à Angers (V. Nicéron, t. XVII, p. :277 et suiv.).

Son traité est intitulé : De regimine et regali potestate adversus Bêchanum^ Brutum, Boucherinnii et reliquos vionarchoiuachoSy Paris, Chaudière, 1600, in-4".

Remarquons que Chaudière, l'éditeur en renom de la Ligue, le libraire de Boucher, cherchait à faire ses preuves de royalisme en publiant le livre de Barclay contre ses anciens amis.

La Bibliothèque de l'Arsenal (Jur. ii74), possède un exemplaire du De Ueyno corrigé et annoté de la main de l'auteur.

Barclay se déclare franchement monarchiste. Il attaque à peine en passant Hotman et Rossagius; mais il s'acharne très-longuement et avec une intarissable érudition contre Lauguet, Duchanan et Boucher. C'est surtout à ce dernier qu'il en veut : « hominem ecclesiasticum, doctrina inter suos et religione utcumque spectabilem, auroque subnixum populari. » (p. 2 a.) Barclay fait même remonter sa colère jusqu'à saint Thomas. Les arguments du De regimine principum ne sont pas, ni peuvent être authentiques^ s'écrie-t-il, « adeo delirius et fatuitate repleti

350 LES L'ÉDIFICATEURS DE LA LIGUE.

en politique, de les consulter sur la déposition des rois ({}).> Je ne veux pas répéter ici que Ravallac avait lu Mariana, ce qui est plus que contestable; Ravallac seulement avait reçu les traditions du temps des Seize, et peut-être ce fanatique crut-il que quelque grave historien l'appellerait aussi un jour œternum Gallie decus.

Peu à peu Henri IV avait su conquérir Tamour de son peuple, Tamour même des peuples de l'Europe. « Les nations (dit d'Aubigné, qui ne le (latte pas assurément) avaient posé leurs haines et voulaient arracher leurs bornes pour Tamour de lui (2). » Mais ce qui n'était pas vaincu, c'était le vieil et impitoyable esprit de guerres civiles et de tolérance religieuse. Henri IV avait triomphé de l'Union, et pourtant il périt par elle. Les fureurs de la Ligue désarmée vivaient encore, comme on l'a dit (3), au fond de quelques cœurs amis du trouble, Ravallac fut la mise en action et comme le réveil subit d'un fanatisme qu'on croyait éteint.

Le clergé royaliste de Paris, désormais en force, voyait avec ombrage l'influence croissante des jésuites. Aussi l'assassinat de

Henri IV fut-il saisi par plusieurs prédicateurs comme une occasion naturelle d'accuser cet ordre puissant. On déclara en chaire que les jésuites étaient les complices de Ravaillac, que le roi avait été tué à la Mariane, et que ce meurtre n'était que la pratique des théories de leurs con-

ut nisi eos ad risum hominibus movendum composuerit, tribui tanlo philosophe nequant » (p. 490).

La conclusion de Barclay est que les rois sont supérieurs aux lois, reges legitimatores, et qu'il faut leur obéir quoi qu'il arrive : « reges quantumvis malos populo superiores et dei judicio relinquendos. » (p. 140).

(1) Cum de rébus politicis et niutandis regibus agitur, de quo

consul tare jesuitas non minus proprium munus est quam, gras santé lucc, curare ne desinl amuleta necessaria. (Sebast. Heisius, jesuii. ^y/i^ori^morum doctrlnoe jesuiticœ Declar. apologetic, Ingolstad, 1609, in-8«>, aph. I, n. 96.)

^2) b'Aubigné, ap. Gêruzez, Ess. dltist. litt., 1840, in-8o, p. 134.

(3) Patin, iV(?7. de litl., Paris, 1840, in-S», p. 2122. Élogo de Do Thou.

IIHAPITHK V. f^ IV. 3M

flrêras Man.ma et Bccunus. Lejacohin Anselm*' (lochii Sit fil remaniuer dan^ celle lulle, el l'ahlx^ Du Bois, de Tordre de Cicleau\ parla <vî ntpHuaw cschauff^ I.e curf! deSaini-Lca, Antoine Fu/il, aidé (riiii jeunr haclK'lier en Ihf^oloprie, nommii David, nfionlra aussi un^rand eniiMjrteineit contre les jésuites.

On avait charrié ces reli[^]ieux d'enn[^]porter de Paris le cœur du roi; David leur conseilla en pleine chain[^]a de rapporter la dent de Châtel (1). »

Les jésuites, dans la première irritation, loin de se disculper, acceptèrent presque le reproche. Le P (Jonlery, Tun des plus célèbres orateurs de la Soeiéti*, se permit, dans ses sermons de Paris, les plus aigres invectives contre les catlioli[^]ques royaux (3), tandis que son confrère de Belfrique, Héribert Rosweyde, usant presque des mêmes termes, s'écriait tout en ra[^]e que la Compagnie ne craignait pas n la nouvelle secte des catholitmes royaux et ses ahoyments (3). » Le P. Hardy s*emporla même jusqu'à prêcher à Sainl-Séverin « que les roys avoient beau amasser des trésors pour se rendre redoutables , mais qu'il ne falloir qu'un pion pour mater un roy (4). » Ces pai[^]oles comproaieltantes lurent aigrement relevées.

Je ne rappellerai pas la querelle amere qui suivit, qui se prolongea entre le clergé gallican, le parlement et les jésuites. La Faculté de théologie refusa les grades à ceux qui ne jureraient pas au préalable de reconnaître en toute circonstance et de prêcher l'impiété du régicide (o). Ce fut le signal d'un soulèvement très-marqué contre les doctrines enseignées par

(1) Lestoilo, loc. cit., p. 597 A, 611 B, 604 B, 6U B.

(2) I[^]Bcullet, l'ie tVE[^]mond Bicher, 1734, iii-12, p. 71.

(3) Ringentibus liaereticis, frendenlibus semichrislianis, oblatran-

libus regiis (quie nova nunc secla) calholicis. V. Rosweyde, De fide hoereticis scrvanda Dissertatio, Anvers, Plantin, 1610, in-8«,

p. 190.

(4) V. les détails et les preuves dans V Anticoton, 1610, in-S*?, p o!.

(5) Jurent ac syiigraplia? suae appositione obtestentur se liane veritalem docendo et conci nando diUgentei expUcaturos. {Recueil de plusieurs actes, etc., 1612, in-4*^.)

302 LES PUtDICAïEUnS DE LA LIGUE.

la Compagnie ; les livres de Mariana, de Suarez et plus tard de Sanctarel furent solennellement condamnés. Le P. Coton, mis en demeure de s'expliquer, de démentir ses confrères, le fit en termes embarrassés et sans franchise, dans sa Lettre déclaratoire qui souleva toute une polémique, mais qui ne rempèclia point de devenir sans obstacle le confesseur de Louis Xlil.

A propos de l'autorité des rois, les discussions sur l'autorité du pape se ranimèrent également, et Bellarmin reprit avec éclat sa thèse théocratique (i). Le Parlement se hâta de

(1) On a déjà vu plus haut (inlrod. p. LXXIV) le pouvoir que, sous le règne de Henri III el avant les fureurs de la Ligue, Beljarmin n'avait pas craint d'attribuer au pontife. La cause théocratique ne cessa d'être soutenue en Italie pendant les troubles de France. En 1599 parut à Padoue, un volume in-40, signé : Alexandre Carrerius, et qui avait pour titre : De Potestate romani Pontificis advprsus impios Politicos L*auteur renchérisait encore sur Bellarmin et l'accusait de faire trop petiie part à la papauté. Au pape, disait-il, appartient toute la terre; le pape est le représenlant et pour nous sur terre l'égal de Dieu ; les rois sont ses valets.

Quand, après la conspiration des poudres, le roi Jacques exigea le serment de fidélité contre le Pontife, quand ce prince eut imprimé son Apologie, Bellarmin, on le sait, répondit sous le pseudonyme de Torlus, el Andrews répliqua au nom de Jacques. De là toute une polémique. La publication du traité posthume de GuiUaume Barclay, sur le pou noir spirituel vint encore compliquer et envenimer la discussion. Belarmin riposta à Barclay par un traité intitulé : *De potestate Pontificis in temporalibus*. C'est précisément ce traité qui fut condamné par le parlement. Voici quelques propositions extraites de l'édition de Cologne, 1611, in-8". « Potest ac debet summus pontifex regibus imperare ut non abulentur potestate regia (p. 45.) » -- • Rex nullam habet in episcopos vel clericos potestatem (p. 161.) « — « Falsum est principes politicos a solo Deo potestatem habere (p. 203). » — Le parlement déclara cette proposition « faulse el détestable, tendante à réversion des puissances souveraines ordonnées et établies de Dieu », et fit défense « sur peine de crime de lèse majesté, recevoir, retenir, communiquer, imprimer ou exposer en vente le dict livre » ; mais les jésuites et le nonce intriguèrent si bien, qu'ils réussirent mieux qu'à l'occasion de Mariana. (V. Lenglet Dufresnoy, préf. des Mém. de Coude, t. VI, p. .\xxj). — Il intervint un jugement du Conseil d'État qui déclara que « la publication de l'arrêt du parlement seroit tenue en surséance, » et bientôt après on donna même ordre de saisir un libelle véhément le Tocsin dirigé tout entier contre Bellarmin.

ciiAPiriiK V, s IV. 35: ^

condamner le livre; mais les j< *suit(;s eurent le cn^dii de faire suspendre rexf^rulion de TamM. Ces intrigues, ces pralifiucs, ces

brigues elandstines, se renouveUTenl encore 5 (iropos d'iMl-mond Kielier.

HngagL^ fort jeune dans la Ligue. Kdmond liicher yvait vite abandonne^ ee parti, et, chose singn^^^e, il en garda en eerlains points les tendances aïlimonarrhi(|ues, tandis (|u'il en ri^pu-diaïl absolument les tendances ultramontaines. ("était le iüoyen (b* ne se voir S(h'ieuscment soutenu par personne, d'iHre vivement atla(iué, au contraire, par les rancunes diverses des partis. Au point de vue théologiiiue, Rielier ne faisait que reproduire les idées de Gerson; il démontrait que la juridiction ecclésiastiiiue appartient essentiellement à toute l'Kglise. et que le pape et les évêques ifen sont que les ministres. Richer définiss.iit Th^glise « un état monarchique institué de Jésus -Christ, par une foi surnaturelle, et tempéré d'un gouvernement aristocratique, lequel est le meilleur de tous et le plus convenable à la nature. » On sait quelles furent pour Richer les conséquences de ces propositions inq)rudenles : déposé du syndicat, enfermé arbitrairement par leduc d'Épernon, forcé au milieu d'un diner, chez le P. Joseph, de signer une rétractation sous les poignards de deux assassins, il mourut dans Tannée même (1). Malheureusement pour lui, la cause qu'il soutenait n'était pas mêlée d'une cause nationale, comme il arriva en Ralle pour Fra Paolo.

La fermeté croissante du pouvoir dans le xvii* siècle, le calme de l'opinion, l'apaisement social et rebgieux, ne permirent plus au clergé de faire combattre sur le même terrain la théologie et la politique. Les grandes luttes sacerdotales, au contraire, depuis la polémique de Jansénius et les Provinciales jusqu'aux discussions de Fénelon et de Bossuet, ne sortent guère de leur cadre propre, et ne font pas intervenir dans leur argumentation les intérêts im-

médiats et vivants de l'État , les questions d'obéissance ou de révolte au

(1) V, Baillet, loc. cit., p. 364 et 373.

354 LES PRÉDICATEURS DE LA LIGUE.

pouvoir teidporel. Port-Royal et loul ce qui y touche est, coninie on Ta dit, une renaissance de l'antiquité chrétienne, de l'antiquité des Pères et de l'Église primitive, qui correspond a la renaissance de la culture grecque et romaine dans les lettres de Louis XIV.

C'est ainsi que les traditions de la Ligue s'effacèrent peu à peu; ce ne fut plus qu'un souvenir. On en retrouve encore pourtant quelques rares débris dans les folies de la Fronde. Omer Talon dit dans ses Mémoires : « Beaucoup de gens vouloient faire de la France une république et y éteindre l'autorité royale. » Le Goadjuteur ne se dissimulait pas non plus que c(l'union des grandes villes pouvoit faire courir des dangers à la monarchie. » Le Parlement avait des vellétés d'imiter celui d'Angleterre; la noblesse mutine rêvait une république fédérale. « Les peuples ont le droit de faire la guerre à leurs rois, de changer leurs lois, de porter la couronne dans d'autres familles (1) : » voilà les doctrines qu'on enseignait. La chaire reprit quelque peu son rôle de la Ligue : à Paris, Retz, ce tribun manqué, le P. Bonnet à Bordeaux (2), tonnaient avec fureur contre Mazarin : d'un autre côté, Bernard Guyard , prédicateur de la reine mère , ayant osé attaquer dans ses sermons les chefs de parti, était arrêté au sortir de l'église et enfermé à la Bastille durant plusieurs mois (3). Veut-on une dernière similitude ? Eh bien, qu'on se rappelle le passage du cardinal de Retz, oii il est parlé d'un officier qui, le jour des barricades,

durant la minorité de Louis XIV, en 1648, portait un hausse-col de vermeil sur lequel était gravé un portrait de moine avec ces mots : Saint Jacques Glément (4). » G'était là une exception. C'étaient, pour parler

(1) Mém. de madame de Motteville. CoU. Petitot, sér. II, l. XX-VIII, p. 283.

(2) Dom Devienne, Iltst. de Bordeaux, 1771, in-i», part. 1, p. 434.

(3) V. Nicéron, l. XXXVIII.

(i) Mém. du card. de Relz, édit. Champollion, 1837, gr. in-S», p. 67 : « Je fis une réprimande à l'officier qui le portoit, et je fis rompre le hausse cou à coups de marteau publiquement sur l'enclume d'un ma-

niAPimp. V, s IV. 355

avec BossucI, les decniers r'ilon'. d'une liberté rnnii.'uile qui allail céder sa place à l'autorité lé^'iliine (1). On pulilia alors autant et plus de paniplilels peul-élre contre Ma/ann cpie na^Mjére contre lIcMU'i iil ; mais ils procédaient surtout par la |)lais.inlerie, par la salire, par la chanson. Il ne s\ijî;iss;iit plus le moins du monde d(î ré'^ncide; c'fsl la dilférence dr la Li^ue à la Fronde, de Hoin;lier à Gondi. il avait tallu réfiondre à la Li^ue par de j,nus livres comme le De llijwt de Barclay; il sullit au contraire, pour désarcormer la Fronde, des plaisanteries érudites de Naudé dans /(' Mascurat,

Les doclrms déma^^oji:i{)U"s de laLijî:ue furent nipudiées par la France le jour oii, aux États de 1014, le tiers déclara dans son cahier que « nulle puissance ne pouvoit dispenser les sujets

du serment de fidélité, » et que c'était un crime au\ prédicteurs d'excuser la pénitente doctrine du régicide [1],

D'un autre côté, les théories ultramontaines de la Ligue périrent à jamais quand Bossuet écrivit, en tête de la fameuse Déclaration de 1629, ce remarquable article : « Le pape n'a aucune autorité directe ni indirecte sur le temporel des rois. »

C'est ainsi que furent successivement condamnés et que disparurent les deux éléments contradictoires de l'Union, l'alliance monstrueuse du principe populaire et de l'autocratie papale.

La démocratie hypocrite des catholiques était vaincue ; la démocratie non moins hypocrite des calvinistes le fut à son tour. On sait les plans de démembrement que continuèrent à méditer, dans leur turbulence, les partisans provinciaux ; on sait les rêves anarchiques auxquels ils s'arrêtaient. Sous Henri IV, Bouillon travaillait avec Biron à réduire les églises

reschal. Tout le monde cria : Vive le roi ! mais l'écho répondit : Point de Jézébel. »

(1) Oraison funèbre de la Princesse Palatine.

[^] F. Flor. Rapine, Rec. de VAss, des États de 1614, Paris, 1651, t. 4, p. 110.

300 LES PRINCIPES DE LA LIGUE.

« en état populaire, » et après la mort de ce prince, Rohan voulait à périr ou faire république ; » on déclarait que « le temps des rois étoit passé, » et la grande assemblée de Saumur résolut même le partage de la France en départements. Lors des commencements de la guerre de trente ans, l'archiduc Ferdinand en-

voyait un ambassadeur h Louis XIII « pour lui remonter les dangers communs dont les princes étoient menacés par les progrès de Tesprit démocratique de la Réforme, cette secte n'attachant rien tant que Tétat populaire. » Richelieu comprit le conseil; il vit qu'en France la noblesse huguenote (j'emprunte les propres expressions de Fontenay- Mareuil) « tendoit à l'indépendance pour former une république à rinstar des Provinces-Unies. » La Déclaration calviniste de 1620, qu'on qualifiait de « loi fondamentale de la répubhque des églises réformées, acheva d'avertir et de décider à une lutte définitive la politique vigilante du cardinal (1). La prise de la Rochelle, en 1628, donna définitivement à la France cette unité que le protestantisme et que la réaction catholique avaient failli tour à tour compromettre.

L'édit de îNantes (confirmé pour l'Europe par le traité de Westphahe) et la prise de la Rochelle mirent un terme aux guerres religieuses, aux prétextes d'ambition ou de révolte que ces guerres n'avaient cessé de mettre en jeu, et de la sorte furent à jamais ruinés en France l'esprit rebelle du calvinisme et l'esprit rebelle de la Ligue.

Sans doute l'histoire politique du protestantisme n'étoit pas achevée, au moins hors du continent; on ne peut nier que l'alliance du principe presbytérien et du principe populaire n'ait surtout accompli la révolution anglaise. Mais quand le théoricien du despotisme, quand Hobbes disait : « Les controverses de rehigion qui sont aujourd'hui agitées regardent la plupart le droit de régner, » (2) il ne voyait que son pays.

(1) F. Fontenay Mareuil, t. I, p. 148, 417. — Sully, od. Petitot, t. V, p. 90; l. Vil, p. 396. — Cf. Lavallée, Hist. des Franc, t. III.

(2) OEuvres philosoph. de Hobbes, tr. fr., 1787, in-S⁸, t. I, p. 447.

CIIAPITHK V, j5 IV. 357

C'est en AnpIettTrec. (mi offel, que I<îs doclrincs df[^]morraliques les pins hardies et les plus diverses von! d[^]s lors Atre jusliffie, le n[^]jcicide par Millon, la loi aprairr» par Ilarrin;:ton, la n[^]publique aristoï':Mli(|ii<» par Si(ln(»v, juscpi'i ce que le [Drotestanlisnic anjdais, revenant fraiciement h sa nature aristo Taticjue, nous n[^]nvoye Thomas Payne df[^]clamant sur les Droits de lliomme, juscprà ce i\ n[^] Ir hanc des év(>ques, h la chambn! des lords, dcvi nne h* posle avancé du parli toiT.

Les docteurs protestants du rc[^]me de; Lonis XIV rejclerent hautement Lanj;uct cl Holinan, comme les docteurs catholi- (pies faisaient de Rose cl de Boucher. Jurieu disait du De Jure rcijni de Buchanan : « Ces maiiuiies ne sont pas nos maximes; nous les avons diverses fois désavouées (1). » Ahhadie, Claud:\ Saurin, tous les écrivains sérieux du parti firent-de mhw. En constituant le droit public au nom de la Réforme, Grotius et PulTendorf se montrèrent à leur tour très-circonspects et abandonnèrent également Thérilaçe du FrancO'Gallia et du Vuidicioe contra turannos.

D'un autre côté, chez le cleriré français, les tristes traditions de la Lij;ue, traditions de violence dans les doctrines comme dans le lanj;age, avaient peu à peu disparu. Claude de Lingendes (2) et Sennult, le fils précisément du fameux ligueur (3), achevèrent de rendre son rang, sa dignité, à Féloquence parénétique. Voltaire a très-bien remarqué qu'ils furent h Tégard de Bourdaloue ce que Rotrou fut à Corneille. La chaire prit, au siècle de

Louis XIV, une revanche glorieuse de rabaissement que nous lui avons vu subir durant la Ligue;

(1) V. Bayle, art. Buchanan, rem. F.

["■] Le P. Uapin dit ai lui, dans ses Réflexions sur Céloquence : « Il avoïl un naturel pour réloquence le plus beau que j'aie vu... Les iiberlins n'osoient aller l'écouter de p3ur de se convertir. Quand il avoït aclievé son sermon, on voyait ses auJiteurs se lever de l^urs chaises, le visage pâle, les yeux baissés, et sortir tout pensifs de l'église sans dire un seul mot, surtout s'il avoïl matière de faire le terrible, et il le fais oït fort souvent. »

(3) Y. Mélanges tirés des Lettres de Chapelain, ITiiO, in-lîiî. p. ^04.

Bourdaloïie et, à un moindre rang, Fléchier et Mascaron rillustrèrcent. La grande voix de Bossuel aurait seule suffi à couvrir le bruit lointain, le bruit oublié des vociférations de Garin et d'Aubry. L'évêque de Meaux était mort que les voûtes semblaient retentir encore de son éloquence; ce sont les propres paroles de Huet : *Ejus voce totius aulœ parietes etiavi nunc personant* (1). Ce n'est pas tout : en demeurant religieuse, en ne sortant plus de sa mission, la parole chrétienne, par Torgane de ces grands hommes, reprit, conserva cependant ses nobles privilèges, que les fureurs de la Ligue avaient naguère compromis. « La liberté de la chaire, comme Ta dit M. de Chateaubriand, alors la seule inviolable, donna asile à la liberté politique et même, sous un certain rapport, à l'indépendance religieuse. Massillon dit tout sur la souveraineté du peuple (2). » On sait aussi les hardiesses politiques de Fénelon.

Il fut peu parlé de la Ligue sous Louis XIV ; la Ligue rappelait de trop voisins, de trop tristes souvenirs. Mais on peut dire néanmoins que le xvii^e siècle en masse la répudia, au nom des idées religieuses, tout comme au nom des idées monarchiques (3). Quand Louis XIV, en révoquant Tédit de Nantes, sembla reprendre la politique de la Ligue, plusieurs des écrivains du grand siècle n'eurent pas honte de se montrer favorables à cette mesure, et pourtant ils ne tentèrent

(1) Comment, ad seipsum, in- 12, p. 271.

(2) Études Hist., 1833, in-S», t. IV, p. 442.

(3) « Un des plus pernicieux effets de la Ligue, et qui a duré longtemps après la Ligue même, a été la production d'un grand nombre d'ouvrages aussi favorables à la puissance sans bornes des papes que contraires à la sûreté même des rois ; c'est par là que l'on trouve cette doctrine abominable, dont on ne peut parler sans horreur, que le pape a le pouvoir d'ôter et de donner les couronnes. Le livre de Mariana est un de ces livres pernicieux. » (Daguesseau, 31^{ém.} sur l'Histoire des Jésuites ap. OEuv. in-8o éd. de M. Pardessus, t. VII, p. 344.) On peut voir aussi ce que dit le duc de Saint-Simon « des jésuites abhorrés pour les fureurs de la Ligue. » {31^{ém.} 1828, in-8o, t. x, p. 433.)

point, ils se garent^{ent} de nuire à la Ligue. Dans leur indépendance d'historiens, ils condamnaient ces exc^s du passif au nom de la raison; dans leur faiblesse de flateurs, ils applaudissaient à un artropahh[^] qui |H)urtant l'[^]était solidaire de ce passé. C'est une contradiction où leur moralité est plus compromise que leur bon sens.

Le xviii^e siècle (M^e!) (qui n'avait plus h^um^uer res intentions de cour, confondit la nomenclature de Tédit de Nantes et la Ligue dans une même réprobation. Quand le j^e (suite Lacroix se risquait à écrire en faveur du ré^uicide, il él^uait aussitôt condamné par le parlement (1): (Quand Dainiens essayait d'assassiner Louis XV à cause d' la religion (^2), il était universellement maudit. Le xviii^e siècle, par là, se montait conséquent avec la doctrine historique, contraire à la finisse démocratie de la Ligue;ue, contraire à la fausse démocratie du Calvinisme, qu'il avait héritée des écrivains de Louis XIV. Ce n'est donc pas la Henriade toute seule, ce n'est pas l'admiration de la Réforme (on sait comment les historiens d'alors ont traité Luther et Calvin) qui rendirent le nom de Henri IV populaire, et le souvenir de l'Union odieux. Le xvi^e siècle, à coup sûr, n'a pas toujours été l'imparlaiment même en histoire; on peut appeler de plusieurs des arrêts qu'il a portés ; mais cela ne veut pas dire qu'il se soit trompé en toute chose, cela ne veut pas dire qu'il se soit trompé sur la Ligue.

(1) V. Voltaire, Essai sur les mœurs, ch. clxxiv, sub. fin.

(2) Pièces originales et procédure du procès de Damiens^e 1757, in-4^e, pag. 45.

COX\CLUSION.

La Ligue est peut être révénement le plus singulier qu'on ait jamais lu dans l'histoire.

Prés. Hénault.

J'ai dit, au commencement de ce travail, que la Ligue avait été réhabilitée de notre temps à trois points de vue tout à fait contraires : par M. de Bonald au nom des royalistes, par M. de

Lamennais au nom de la souveraineté du pape, par M. Bûchez au nom de ce qu'on appelle, à Taide d'une singulière association de mots, le catholicisme radical.

Or on a vu par les faits mêmes, par les doctrines exposées, par les principes mis en œuvre, ce qu'avait été la Ligue; on a vu quels aspects elle présentait, envisagée de ces trois côtés différents.

Nous venons de dire que la Ligue avait été condamnée par les écrivains monarchiques et religieux du règne de Louis XIV, et qu'elle l'avait été également par la philosophie peu monarchique et peu religieuse du xviii^e siècle. Cette unanimité de suffrages n'a pas été prise en considération; on a dit que le xvii^e siècle ne pouvait que rejeter sans examen une époque où la royauté avait été compromise; on a dit que des historiens comme Voltaire ne pouvaient que dédaigner des actes où la

roMCLusion. 361

religion était en jeu. Ainsi l'insinuation se serait trompée pendant deux siècles sur la moralité (5 et le but de ce triste épisode de notre histoire ! J'avoue que je ne partage, ni le regard de la Ligue, ni l'admiration ni l'indignation de M. de Donald, ni l'admiration unilatérale de M. de Lamennais, ni l'admiration libérale de M. Lielliez. Je ne vois pas là d'autre monarchie» (l'unique royauté imposée par l'étranger ; je ne vois pas là d'autre trio influ; pour le saint-simonisme que celui des folles doctrines théocratiques de Bellarmin et des jésuites, auxquels le droit divin des rois fait ombre et qui espèrent avoir meilleure commission de la souveraineté populaire; enfin je ne vois pas là d'autre démocratie que le réveil des vieilles passions municipales, que la honteuse dictature des Seize, (qu'il serait injuste d'absoudre par cette

seule raison que, comme le dit Lestoile, ils voulaient « se gouverner sans roi ni prince d'aucune sorte. »

J'aime à croire que ce ne sont point là les faits (ju'ont tenté de faire admirer M. de Donald, M. de Lamennais et M. Duchoz; ils ont voulu seulement soutenir chacun son système, appuyer chacun ses idées par l'histoire : l'histoire, par malheur, ne peut se prêter à ces complaisances justificatives.

Le point de vue tout à fait particulier, tout à fait spécial et restreint sous lequel la Ligue a été envisagée dans ce Mémoire ne m'autorise pas à la juger dans son ensemble, à en déterminer le caractère complexe, à en apprécier avec étendue le but et les résultats. Ce sera bien assez de quelques remarques isolées, de quelques propositions succinctes. Pasquier dit dans une de ses lettres : « Nous penserions nous couper un doigt, si nous retranchions quelque chose de nos inventions. » Ce que l'auteur des Recherches sur la France écrivait au milieu des troubles civils du xvi- siècle et devant l'entêtement fatal des partis est resté vrai. Pasquier n'espérait pas convaincre ceux qui avaient fait la Ligue ; e n'espère pas être plus heureux auprès des modernes his-

toriciens qui roni racontée ou des récents publicistes qui l'ont jugée.

I. — On dit que la Ligue a donné Tunité à la France, parce que l'unité politique ne pouvait résulter que de Tunité catholique. Le protesUintisme, ajoute-t-on, eut partagé le pays en petites principautés, en cercles, comme le fut TAllemagne.

Mais le catholicisme, dans les pays précisément oii la Réforme n'a jamais pénétré, en Italie, en Espagne, a-t-il amené Tunité?

Deux siècles se sont écoulés depuis Luther et Calvin, et l'unité n'est venue ni pour l'Espagne, ni pour l'Italie.

Sans doute on ne peut nier le caractère fédéral du calvinisme; le calvinisme menait à une division du territoire, à une république aristocratique. Mais en revanche (et en mettant à part son bon protecteur[^] Philippe II, au profit de qui elle s'accomplissait surtout), la Ligue a-t-elle jamais repoussé les idées de démembrement? Qu'était-ce que ce canonnement dont il était si souvent question? Qu'était-ce que ce réveil de l'esprit municipal et des gouvernements locaux? Et, d'un autre côté, qu'était-ce que Montmorency en Languedoc, le duc d'Aumale en Picardie, le duc de Nemours à Lyon, Mercœur en Bretagne, Mayenne en Bourgogne, sinon aussi une sorte de fédéralisme catholique?

Ainsi avec les tendances du calvinisme on aboutissait à une organisation princière comme celle de l'Allemagne; avec la Ligue (si on n'était pas mené au triomphe de la maison d'Autriche) on risquait d'imiter les républiques italiennes, ou les cantons suisses (I).

(1) On a vu tout à l'heure le vœu formé par l'auteur du *De jure publico* in reges impios *Authoritate*, lequel aurait consenti au besoin à des gouvernements municipaux, à une république par[^] l'Ue. Voici un autre texte non moins curieux: « *De Galliae provinciis ad regulos deferendis, vulgo de cantonner la France, crebrior inter multos sermo*

CONCLUSION. 'W

L'unité était perdue pour la France dans deux manières : la conservation religieuse pour les chefs ligueurs, la révolte religieuse pour les chefs calvinistes, n'étaient qu'un instrument.

II. — L'idée de la Ligue, ces idées hardies que la ligue a mises en avant et pour lesquelles on réclame les sympathies faciles de notre Age, n'étaient pas des idées originales, des idées nouvelles. La Ligue les avait empruntées au calvinisme, qui les avait émises lui-même sans y croire, (qui les avait jetées au hasard par ses ministres, par ses savants, comme un brandon de discorde au milieu des partis.

Singulière démocratie des deux côtés : chez les protestants elle n'est qu'un organe aristocratique ; chez les ligueurs elle sert à appuyer les projets d'usurpation des Lorrains, puis les projets d'envahissement de l'Alsace.

Henri de Guise voulait transformer son gouvernement de Champagne, non pas en fief indépendant, comme naguère les ducs de Bourgogne et de Guyenne, mais en royaume ; il profita des dissensions religieuses et fit la Ligue. C'était

auditus est. » (Guill. Barclay, de Regibus, 1600, in-4, page 36-2.) Dans les derniers temps de la Ligue, quand l'Infante eut perdu toute chance, un partage de ce genre fut aussi le dernier désir de la cour d'Espagne. (V. Herrera, Hist. de los sucesos de Francia, Madrid, 1598, in-40. page 275.) — Déjà Charles-Quint avait compris que le grand travail de l'unité qui s'accomplissait dans notre pays serait précisément l'obstacle qui arrêterait la maison d'Autriche. « Vous devez penser, disait-il à son fils Phi-

lippe II, à la guerre contre le roi de France, qui est un ennemi redoutable à l'anse que ses provinces sont contiguës les unes aux autres. » {Inslr. de Charles-Quint et de l'Philippe II, tr. par Teissier, La Haye, 1700, in- 12, p. 92.) Voilà les projets que favorisait la Ligue. On a très-bien remarqué que, comme la chute des Carolingiens, la chute des Valois avait failli livrer la France morcelée à une nouvelle féodalité. (V. Renée, Encycl. des Gens du monde, art. Henri IV, t. XIII, p. 66i.) Le premier programme de la Ligue voulait même qu'on remontât plus haut : « Il faut remettre les provinces aux mêmes droits, franchises et libertés qu'au temps de Clovis. »

organiser son parti. Comme il lui fallait être appuyé par les masses, comme il ne pouvait arriver au trône que par le principe de la souveraineté du nombre, ses docteurs, ses écrivains commencèrent à invoquer, contre Henri III, le droit de déposition par le peuple, comme par le pape. La Ligue était arrivée à son apogée quand Henri de Guise fut assassiné; elle conserva donc et développa les principes par lesquels elle était née. De là le caractère presque républicain de l'Union.

III. — Le calvinisme comme la Ligue s'avisa assez tard de démocratie. Le faux libéralisme des huguenots, le faux libéralisme des ligueurs, qui avaient fait alliance, le premier avec les intérêts des gentillâtres, le second avec l'esprit fanatique des corporations, des confréries et des communes, n'ont guère servi la cause véritable de la liberté.

Ces excès, au contraire, ont amené, ont nécessité le triomphe de la royauté absolue. Ce sont les souvenirs de la Ligue, c'est la turbulence des chefs protestants qui facilitèrent et légitimèrent

aux yeux des nations l'œuvre de Richelieu et par suite l'œuvre de Louis XIV.

IV. — La démocratie calvinienne et la démocratie catholique ont donc été une fiction. Ni l'une ni l'autre, en aucun temps, ne se préoccupèrent de l'unité politique de la France (1); toutes deux songeaient beaucoup à l'indépendance, très-peu

(1) L'Échevinage a joué un très-grand rôle dans la Ligue. Il faut cependant noter une exception : je veux parler de la commune de Langres. Dès 1589, les officiers municipaux firent désarmer le chapitre et tous ceux qu'on soupçonnait d'être du parti des Lorrains. Les plus obstinés furent même forcés de quitter la ville. C'est à l'énergie de Koussat, son mayor, que Langres dut cette conduite à part. Dès qu'on sut la mort de Henri III, ce hardi magistrat fit assembler le peuple et proclama Henri IV roi, par acte régulièrement notarié. C'est une singularité de plus dans la Ligue. (V. Migneret, Précis de l'Histoire de Langres, 1835, in-8o, p. 188 et suiv. — Cf. Correspondance de Henri le Grand avec Jean Rousset. Paris, 1816, in 8o.)

U. N. L. D. H. L. O. M.

h ^(' ^, ^' l' l' i. On ne » peut h ce sujet (sur n' j' m' i' r les mots spiri-
(U (* Is (le Hayle sur les) principes ; n' i' h' u' l' a (oires, l' a' i' l' ô' l' aban-
du' u' n' c' i' s, l' a' i' l' û' t mis en avant par ces sectaires : « Vrais (us < mux
(le passage', dit-il dans son article sur l' i' u' l' m' a' n, qui sont en un
pays pendant V. M. et en un autre pendant l' Inver, lumières er-
rantes (lui, comme les com' Mesdes Cartésiens, éclairent divers
tourbillons. »

V. — L'édit de Nantes a été tout aussi bien une conquête sur l' i' n' t' o' l' é' r' a' n' c' e des protestants que sur l' i' n' t' o' l' é' r' a' n' c' e des ligueurs;

(Calvin disait presque au peuple de mal de la liberté de conscience ([ue Vi^orou que Boucher (1). Le luthérianisme, appuyé en Allemagne par les monarques et par les princes, n'a été légalement constitué que par le traité de Westphalie; le calvinisme, repoussé en France par les rois, abjuré par Henri IV, l'a été dès l'édit de Nantes.

VI. — M. de Chateaubriand a dit dans les *Études historiques* : « Les Guises représentaient le passé, les huguenots révolutionnaires de ré)quo représentaient l'avenir, n Ces sortes de formules générales sont dangereuses. Le malheur de la Ligue, au contraire, est d'avoir représenté le passj en même temps que l'avenir dans leur côté le plus absolu, d'avoir évoqué la théocratie du moyen âge et devancé en même temps la démagogie de 93. D'autre part, les huguenots ne représentaient pas l'avenir : ce - n'est pas l'avenir que Richelieu a vaincu à La Rochelle, c'est bien le passé.

VII — On juge un mouvement historique par le but qu'il se propose, par les moyens qu'il emploie, par le résultat auquel il arrive.

[()] Les huguenots auraient volontiers supprimé la liberté de conscience. Th. de Bèze a dit en propres termes : c Libertatem conscientliis diabolicum dogma. [Epist, Theol. i.) Pour Calvin U suffit de rappeler Perrin et Servet.

Si le but de la Ligue a été purement religieux, elle commence trop tôt et elle s'achève trop tard : elle commence contre un roi catholique, vainqueur des Huguenots k Jarnac et h Moncontour; elle s'acharne, en finissant, contre un roi nouvellement converti qui n'a d'autre moyen de la ruiner que d'acheter ses chefs et ses

gouverneurs. Le but de la Ligue h son origine n'était donc pas le but précis qu'on lui a prêté après coup. C'était tout simplement une révolte contre la royauté, au profit des Guises. Les États enjoignaient à Henri III de faire la guerre, une guerre h outrance aux huguenots, et en même temps ils lui refusaient des subsides, c'est-à-dire ce qu'il fallait pour entrer en campagne.

Quant aux moyens que la Ligue a employés, on les connaît trop.

Je dirai tout à l'heure en quel sens et dans quelle mesure son résultat a été utile.

VIII. — La ligue a complètement manqué du sentiment national. Voltaire n'est pas sorti de la vérité quand il a dit, dans l'Essai sur les mœurs : « La France déchirée fut sur le point de recevoir des lois de Philippe II, et d'avoir sa fille pour reine. » Que voulait la Ligue en définitive, en fait, et hors des théories de ses docteurs ? Que voulait-elle après les meurtres de Blois ? Elle voulait introduire ces étrangers qui, dès le temps de Lanoue, « frétilloient pour entrer en France. »

La ruine seule de l'Union a amené la politique de V équilibre européen ; si l'Union avait réussi, le triomphe de la maison d'Autriche était assuré.

Ainsi l'or du nouveau monde répandu à profusion par Philippe II faillit réaliser dans la Ligue ce que la politique guerrière de Charles-Quint n'avait pu accomplir. La prépondérance de la France ne se serait jamais établie, et la maison d'Autriche devenait maîtresse de l'Europe. Philippe II le sentait bien ; la France seule, enclavée dans ses États, entravait ses plans de domination universelle.

CONCLUSION

Avec la Mgur, roMivre de UiclHîliru, la guerre de trente ans nY-HaienI pas possibles.

IX. — I/indj'pcndaiee rm^me du Saihl-Si(^K<î ^^^^ coniproniise, nial^;n5 les théories ullrainonlaines des li{(ueurs, car le pape devenait une espace de eha|H;lain de la nfiaison d'Hspa^Mie, de la vaste monarchie Cnilholicieue.

X. — Q\\iun\ on reproche à la Li^^ue de s'être appuyée sur TEspaj^ne, on répond (|ue Henri IV s'est a|»uyé sur l'Anj^le-(erre. iMais quelle difltM-enciê entre flisabeth et Philippe II î Henri IV écrivait à Sully, à propos de la mort d'Klisabelh : « Klle estoit ennemie irréconciliable de nos irréconciliables enn(îmis. » Mayenne et les chefs ambitieux et dés;ibusés de la Ligue en auraient-ils dit autant de la mort de Philipj>e II ?

I^lisabeth appuie Henri IV pour le taire monter sur le trône; lMnli()pe II appuie la Ligue pour y monter lui-même sous le nom de sa tille.

Jamûs roi n a eu le tour d'esprit plus national que Henri IV. N'est-ce pas lui qui criait, à la déroute d'Ivry : « Sauvez les François et main basse sur les étrangers? »

XL — A ne considérer les guerres religieuses du xvi^ siècle qu'au point de vue politique, on peut dire que le triomphe du calvii]isme, on peut dire que le triomphe de la Ligue perdaient également la France.

Leurs tendances mauvaises se sont heureusement entre-détruites et rendues impuissantes par le combat.

Le parti politique, qui était le parti de la raison, n'aurait jamais triomphé des emportements des Huguenots sans la résistance de la Ligue, qui heureusement se trouva vaincue à son tour.

Voilà dans quel sens les résultats de l'Union ont été utiles; par des excès contraires à ceux des calvinistes, elle permit, elle autorisa, elle rendit indispensable, elle fit accepter l'édit

de Nantes, c'est-à-dire la liberté de conscience et par suite cette noble et tolérance politique devinée, mais en vain, par l'Hôpital.

XII. — En voulant rendre l'État solidaire de la religion, la Ligue méconnaissait la nature propre du christianisme et rabais-sait son caractère de liberté suprême et de haute indépendance.

Est-ce qu'une religion, j'entends une religion véritable, une religion éternelle, repose sur les formes transitoires et mobiles d'un gouvernement politique? Ne se fonde-t-elle pas plus haut, quoi qu'en ait dit Joseph de Maistre ?

XIII. — Je conclus que la Ligue, en fait, n'a nullement servi la monarchie religieuse, la suprématie sacerdotale, ou la démocratie catholique, dans le sens où paraissent l'entendre M. de Bonald, M. de Lamennais et M. Bûchez. Elle a, au contraire, amené des résultats tout à fait opposés :

La protection légale de la royauté a été accordée au protestantisme par l'édit de Nantes.

L'église gallicane s'est de mieux en mieux constituée jusqu'à la Déclaration de 1682.

Le gouvernement absolu a été peu à peu établi, et n'a plus rencontré de graves obstacles.

Eh bien ! si les excès de la Ligue ont évidemment amené le premier de ces faits, le souvenir de ces excès n'a pas peu contribué à faciliter l'accomplissement des deux autres.

APPKNDICF

LA SATYUE MÉNIPPfE (*)

La Satyre Menippée a pour ohjol la tonuo des États convoqués i\ Taris, lo 10 février 11)93, par le duc de Mayenne; ces ÊUts, on le sait, avoient mission d'élire un roi et de connollre des prélon-lions do ceux (jui hri^uoionl la couronne; mais la violence des partis et la division dos intérêts rondirent impossible tout résultat sérieux et détinilit'. Los Espagnols proposèrent d'abolir la loi salique, de ne point reconnollre le roi de Navarre pour légitime souverain, quand niénie il ontreroit dans le sein de l'Église, et de déclarer rint'aiito d'Ls[]agno roine de France. Les avis ouverts parles ligueurs t'rançois no Turent guère plus favorables aux véritables intérêts du royaume. Le duc de Mayenne, indigné du peu de cas que les Espagnols faisoient de sa personne, engagea les États à consentir à une conférence entre les catholiques des deux partis, ce qui fut accordé. La conférence eut lieu à Suresne, le 29 avril, et ce fut là, affirme le président Hégiauli, tout le succès de cette assemblée. Honault se trompe : les États furent Foccasion de la Menippée, et, comme il le dii ([uelques lignes plus loin, cette satire ne fut pas moins utile à Henri IV, au parti national et à la paix que la bataille d'Ivry.

L'idée première de h Menippée appartient à Pierre Le Roy, chanoine de Rouen et aumônier du nouveau cardinal de Bour-

bon, dont il ne favorisa pas sans doute les projets ambitieux quand le jeune prélat s'avisa, au milieu des troubles de la Ligue, de vouloir créer un tiers parti. Si De Thou n'avoit pas, en passant, loué le carac-

(1) L'appréciation ci-dessus est extraite d'un travail publié par Charles Labitte en 1841, sous ce titre : Les autturs (jle la Menippéc, en tête de l'édition de cette satire qui a paru à la librairie Charpentier. Nous donnons ces extraits, parce qu'ils font connaître l'un des écrits les plus célèbres du xvi^e siècle qui se rattachent directement au sujet traité dans la Démocratie de la Ligue.

lôrc probe et la fermelô politique de Pierre Le Roy, on ne sauroit absolument rien sur l'homme honorable qui, après s'ôlre fait écrivain par devoir et satirique par conviction, après avoir conçu Tun des plus anciens chefs-d'œuvre de notre langue, se réfugia humblement dans l'obscurité, et, une fois le succès obtenu, n'essaya pas d'arracher à la gloire, par d'autres travaux, une réputation qu'elle n'auroit pu lui refuser.

Le Roy avoit tracé le cadre de la Ménippéc^ le plan général de l'ouvrage; ses amis en rédigèrent les différents morceaux, et Pierre Pithou, revoyant l'ensemble, amena le livre à cet état de perfection qui donna aussitôt à la Mcnippée un succès universel et éclatant, un succès que nul pamphlet jusque-là n'avoil obtenu, et que les partis opposés eux-mêmes (tant l'esprit a de puissance!) n'osèrent ni arrêter ni contredire.

Mais quels furent ces amis inspirés qui surent si bien s'entendre pour improviser de la sorte, en face des événements, sous la loyale impression du sentiment patriotique et sous le libre ai-

guillon de l'esprit françois, une bonne action en même temps qu'un bon livre? Quels furent ces hommes qui, au milieu de la dispersion des partis, eurent la force de faire à la fois et d'un seul coup, selon la vive et juste expression de notre spirituel et savant critique, M. Philarète Chasles, un pamphlet, une comédie et un coup d'État? Ils n'étoient pourtant ni ministres, ni grands seigneurs, ni chefs de parti, ni tribuns; chose singulière! ce n'étoient pas même des ambitieux : Philippe II ne leur payoit pas de pensions; la maison de Lorraine ne leur promettoit pas de faveurs; ils n'espéroient rien de la féodalité huguenote ni de la turbulente démagogie des Seize. La Ménippée est tout simplement l'œuvre honnête, sincère, de quelques bons bourgeois disant, un beau jour, la vérité à leur pays sur les mensonges politiques, et cela par tous les moyens : par le sarcasme, par la raillerie, par l'éloquence.

Ces courageux écrivains n'aspiroient point à la renommée, et le temps cependant a consacré leur mémoire...

A peine connue, la Satyre Ménippée fit le plus grand bruit et fut lue avec une incroyable avidité. On la réimprima quatre fois et à grand nombre en moins de quatre semaines. Mais écoutons un témoignage contemporain, qu'il est bon de recueillir; c'est Cheverny qui parle : « Quelques bons et gentils esprits du temps, qui s'em- « ployèrent à décrire la tenue et l'ordre des Estais de Paris, en « firent un livre intitulé le Catholicon d'Espagne ou Satyre 31ée nippée, dans lequel, sous paroles et allégations pleines de rail- « lerie, ils bouffonnèrent comme en riant le vrai se peut dire ; ils

« cl("clar»"Trntrl liront aiMirUMiicnl r ro;^nQiHlro le»
men(^CH, ilofgcin» < cl arillicos, laiU do chvĤH do la Li^Mio cl
KH|).i;fnoU, i\\v* d^'Wm u listais par oux aposlor; ol si par di-

vor» dîHooours oi Inringien « (pi'iis liront fain» aux un.^ oi aux aulros, Rolnn iniirs liimoun», ((capricos vi inolli^'onc.os, r.n icll'i sorU; (pi'il ho peut diro cpi'il» r< n'ont rien oul)lii' do co ((ui sr pout <liro pour servir do porfoclj on (c ûcctto satyre, qui hion entendue sera grandomont csliméo par la « posU^riU^; ot d'au-tant (ju'aux pnMni^ros impressions d'icollc, il y « avoil corlainos choses un peu libres, mais tn^s-véritahlos. qui • touchoicnl (|Ucl«pios parlic>uliers et enlrcmccteurs du dit party, « lesquels estoient dc^puis revenus en l'obéissance du roy, ils firent « tant ((u'aux secondis impressions ils en relrancieront ce qui les « otVtiivoil, et ne purent nchuil-nioins emposchor cpic io tout ne ((l'iist (lomeurc dans la mémoire et dans la bibliotliùiiuc dos plus <« curieux du temps, pour leur servir de honte et d'exemple <^ leurs « semblables de ne se laisser emporter h telles furies pour leurs in- « tériHs et passions ;\ chacun en particulier. »

La Sati/re Mcnippct\ on a eu occasion de lodirc ailleurs, montre ce que peut res|)nt au service d'une bonne cause. L'amé-nité de ces plaisanteries aitiqnes, malgré leur naïveté un peu crue, cette verve de bon sens, colle malice pleine de goût contras-toient si bien avec la férocité el le cynisme des derniers suppôts de l'Union, que tout le monde demeura convaincu.

Tous ceux qui prirent une part plus ou moins active à la Satyre Mcnippce nous sont connus : un chanoine de la Sainte-Chapelle, un conseiller-clerc au parlement, un professeur au Collège royal, un jurisconsulte, le précepteur d'un prince et le prévôt de la connétablie,tels furent les collaborateurs qui se rassembloient chez Gillot, (quelquefois chez Pierre Le Roy, et qui, s'aiguillon-nant les uns les autres par la causerie, se trouvèrent un jour, sans s'en douter, avoir écrit un livre durable, l'un des premiers livres

qui soient entrés dans le domaine définitif et inaliénable de la littérature française.

Une tradition qui mérite croyance paroît avoir ainsi distribué les parts :

L'idée première et le plan appartiennent à Pierre Le Roy ;

La Harangue du légat est de Jacques Gillot ;

Celle (Ju cardinal de Pellevé est de Florent Chreslien ;

Celles de monsieur de Lyon et du recteur Rose sont de Nicolas Rapin ;

Enfin, celle de d'Aubray est de Pierre Pithou.

Quant aux vers, ils furent, pour la plupart, composés par Passerat : le reste appartient à Rapin.

Il y a, on le voit, des portions de l'ouvrage dont les auteurs demeurent inconnus ; ainsi la Description des tapisseries et des tableaux, et les deux Harangues du lieutenant général et de Uieux. C'est une lacune qu'il est impossible de combler, à une pareille distance des hommes et des événements. On n'a d'ailleurs aucun détail sur la mystérieuse composition du livre... Comment se distribuèrent les rôles? Il a dû se passer là des scènes piquantes, des scènes qu'il seroit curieux de reproduire pour étudier les secrets de naissance et d'exécution de la pensée littéraire. Mais, bien plus encore que pour les Provinciales (car il s'agissoit là de la destinée même de la France, de l'état et du gouvernement), le plus profond secret fut gardé; on observa le plus strict anonymat, et ce n'est que dans le courant du xvii^e siècle qu'on connut avec une

entière certitude tous les auteurs de la Ménippée

Le xv^e siècle admira cette raison supérieure qui s'allioit si bien à la raillerie; il comprit, ainsi qu'on Ta très-bien remarqué, que ce n'étoit pas un crime de défendre le trône de Henri IV avec cet esprit national que Marguerite de Navarre avoit transmis à Henri fV lui-même. C'est seulement dans un moment de mauvaise humeur que Voltaire (avec son esprit preste, il avoit beaucoup à prendre et il a beaucoup pris dans la Ménippée) a pu la traiter « d'ouvrage très-médiocre. » Le jésuite René Rapin, qui devoit avoir des préventions, convient lui-même dans ses Réflexions sur la poétique que c'est « un chef-d'œuvre de délicatesse, de fi- « nesse et de naturel, » et il va jusqu'à le placer à côté de Don Quichotte, Je n'irai pas jusque-là.

Ce qui a consacré la durée définitive de la Ménippée et ce qui faii la gloire de ses auteurs, c'est d'avoir tracé des caractères en même temps que des portraits. M. Saint-Marc Girardin a parfaitement fait ressortir la vérité de ce point de vue : « Dans ce livre, dit-il, chaque acteur a une part de vérité contemporaine qui marque sa date et son nom, et une part de vérité abstraite et philosophique qui lui donne quelque chose d'éternel. C'est par là que la Ménippée est autre chose qu'un admirable pamphlet, car les pamphlets ne peignent des gens que les costumes et les dehors. La Ménippée^ qui est une comédie, perce jusqu'à l'homme, et, sous les ridicules du jour, elle montre et fait ressortir les passions éternelles de notre .nature. » La place de la Ménippée est à jamais marquée, dans notre langue, entre Rabelais et Pascal; elle continue le premier, elle annonce le second : c'est la transition entre Gargantua et les Provinciales.

D'UN LIVRE ATTUEL: a GUILLAUME ROSE,

ET OUI A L'ORN TITUL :

IK JLISTA RRPimiJCr CiniSTIAN/E IN RKGRS IMPIOS
AUTHOR-

TATK, jnsissima(|nocalliolirorum ad Henricum Navarr. Tum
et qmM)icmn(|iie haM'cliquin a regno Galliae repell(;n(lum
conliederalione.

SI

Quel en est l'auteur.

Je connais deux éditions de ce curieux ouvrage : la première
parut à Paris, chez Guillaume Bichon, 1590, in-8" (1) ; David Clé-
ment assure qu'elle est fort rare (2). La seconde est d'Anvers,
1592, in-8o, chez Jean Keerbergh.

Les critiques, les historiens, les bibliographes, ne sont pas
d'accord sur l'auteur de ce traité. Je vais rapporter les principales
opinions, après avoir fait remarquer que la dédicace du livre est
sic^h née : G, G, R. A. Peregrinus romanus^h et que la seconde édi-
tion porte sur le titre même : Guillelmo Rossæo auctore.

Le savant Lo Duchat, s'appuyant un peu légèrement sur la Bi-
bliotheca classica de Draudius, attribue cette production à
Guillaume Rose ; il n'élève même aucun doute à ce sujet dans ses
Commentaires sur la Ménippée(3), D'après l'autorité et la com-
pétence reconnue de Lo Duchat, le P. Leiong n'hésita pas à dire
que ce livre était attribué communément à G. Rose (4) ; le jésuite
Daniel en fit au Lanl dans son Histoire de France (5), ainsi qu'An-
quetil dans l'Esprit de la Ligue (6).

(1) Biblioth. de l'Arsenal, 60i8 H. Je me servirai de cette édition : il y a eu des suppressions dans la seconde.

(2) Biblioth. des Livres difficiles à trouver, in-i», 1760, t. IX, p. 417 et suiv.

(3) Le Duchat n'avait évidemment connu que la deuxième édition qu'il prit pour la première, car il dit : « Rose fil imprimer ce livre à Anvers en 1592. » (Y. Mènip., éd. do Ratisb., 1726, t. II, p. 196.)

(4) Bibl. hist. de la France, no 19230.

(5) A l'année 1598.

(6) V. liste des ouvrages cités n» 36.

374 APPH: ^JDICE

Mais l'abbé d'Artigny vint contredire l'opinion reçue. Voici ses propres paroles : « Cet ouvrage n'est point de Guillaume Rose auquel le P. Lelong l'a donné mal i\ propos. L'auteur s'y est désigné de cette manière : G,G,R, A, Perccejrinus romanus^ îeltres initiales qui doivent ainsi s'expliquer : Gnillelmus Rcffinaldus Anulus. Cet Anglais dtoit alors àParis,etgran(i ligueur. 11 avait abjuré h religion anglicane à Rome, et c'est apparemment pour cela qu'il prenait le titre de pèlerin romain. Pitseus, ami et compatriote de ce Ueginaldus, lui attribuant cet ouvrage, il n'y a aucun lieu de douter qu'il ne soit véritablement de lui (1). »

Différents critiques déjà avaient donné le De Justa Reipublicœ in reges Autoritate à d'autres qu'à Rose. Il avait été question de Boucher, de Gilbert Générard et enfin de Guillaume Giffort (2); Andréas Westphalius (3) avait même dit : ce Hac larva se vêlasse

putatur Guillelmiis Giffordus. » On peut voir les sources de ces différentes hypothèses dans la Bibliothèque de Clément ; aucune n'était appuyée de la moindre preuve. David Clément se range d'ailleurs à l'avis de d'Artigny, et il ajoute, comme nouvelle preuve, que le nom de Rossœus n'était pas un pseudonyme de la part de Raynolds, puisqu'il y avait alias Rossœus dans son épitaphe. Fonlette, en ses additions au P. Lelong, prit le parti de son prédécesseur contre d'Artigny : « Qui empêche de croire, dit-il, que cet Anglais a pu faire la dédicace, Rose voulant se cacher? »

De nos jours enfin, la question, loin de s'être éclaircie, semble encore plus confuse. M. Weiss dit dans la Biographie universelle (i) : « L'opinion de d'Artigny n'a pas prévalu, et Rose reste l'auteur d'un des libelles les plus séditeux qu'ait enfanté la haine contre Henri IV. » Barbier, au contraire, dans son Dictionnaire des Anonymes ^ n'hésite pas à dire que « d'Artigny a raison, » tandis que le savant M. Brunet, en citant le De Justa Reijmblicœ in reges Authoritate^ ajoute entre parenthèses : ce Auctore Guill. Rose (5). » Tout récemment enfin, M. Hallam semble avoir adopté cette dernière opinion : ce A en juger, dit-il, par les preuves internes, from internal

(1) Mémoires de d'Artigny, in-12, t. VI, p. 178. — J'ajouterai que Reginaldus ou Raynolds est mort à Anvers en août 1594, âgé de 50 ans.

(2) Baillet, sans toucher d'ailleurs à la question qui nous occupe, dit dans sa table des pseudonymes : « Rossaeus Guillelmus : Guill. Gifford et Guill. Raynolds ou Reginaldus. » (Jugem. des Savants, 1722, in-40, t. VI, p. 544.) Cela ne résout rien.

(3) Epist. Il de Libris public, auctor. combustis, Sedini, 1710, in-8o, p. A, 4.

(4) T. XXIX, p. 19.

(5) Manuel du Libraire, au mot Justa.

AIM'KNDK.b MU

noidence^ le livre paraît ôtre Tiruvrc pluKHd'un Françaii qnc d*un (Hran^'CT (i).

Tels sont les avis contradictoirch de» bibliographos. Ln problème f^st <'Om|)li(pi(^, oîl le voit, plus eoniprKiu('î encore (|u'il ne; l'r^tail pour le Vindirice contra tyrannos^ \in{\u)\ liit tour à tour attribué i\ \fizi\ i\ Duplessis-Mornay, puis dt'iiuili-venient rendu, par la crili(pie perspicace do Hayle, à la nidmoim do Hubert Linguct.

Une solution est-elle possible? On acoininis plusieurs erreurs.

M. Hari)ier a relève^ avec raison celle du I*. Lelon^', qui asurrî (jue l'édition d'Anvers]orte la si^^natunî: Uossieus, vpris-ropus sylvanedcnis^ ce qui lèverait toute difficulté, mais ce qui est une supposition {'^raluil(».

Il y a donc lieu d(î douter ({uc G. Uose soit réellement l'auteur du livre en question. Sans doute la tradition générale le lui attribue ; mais comme Le Duclial, j\ ([ui remonto celte tradition, ne donne aucune raison, aucune |)reuv(? , les scrupules sont légitimes.

Voil;\ où en est ce petit problème biblio^Tapliique. Hiscjuons à notre tour quehiuos objections, a|)uyons-nous de quelques textes nouveaux.

D'Artigny se tonde sur Pils, qu'il assure avoir été l'ami de Raynolds. Par malheur Pits ne dit pas un mot de cela, rien au contraire : « Ego saltom in eo glorior, quod semel in vita hunc hominem vidi et salutavi, Rotomagi, anno 1588. » Ce serait là une singulière amitié. D. Clément, qui pourtant avait eu recours au livre de Pils, a répété Terreur de d'Artigny.

Cette erreur vient de ce que Pits dit tenir la plupart des détails qu'il donne sur Raynolds, pro maiore parte d'un ami commun, Guill. Gifford (2). *

Mais, qu'on le remarque, *De Justa Reipublicæ in reges Auctoritate*, a été également attribué à ce Gifford. A l'époque où parut le livre de Pits, en 1619, Gifford en protita peut-être pour rejeter sur la mémoire d'un ami mort et oublié la solidarité de doctrines qui n'étaient plus de mise, après trente ans d'intervalle : ce n'est là qu'une hypothèse.

Autre objection : ce pseudonyme de Guill. Rossaeus, que Raynolds a pris sur quelques autres écrits insignifiants et qu'on lui a donné sur son épitaphe, suffit-il pour que nous lui attribuions le *De i/s^a*? N'était-ce pas là un nom courant et sous lequel on

(1) introduced to the Utrac. of Europe, t. II, ch. IV, sect. II, g 32, note.

(2) *Relation des Historiens de républicains anglais*, Paris, 1619, in-4° pag. 790 et suiv.

/}76 APPE.NDICK

8*6tail d(<jiUl(^ ^ niisé? Thomas Morus ne Pavait-il pas prison défendant Henri VIII contre Luther (1)?

Voici maintenant un texte favorable (je devrais dire défavorable, si je jugeais au fond le livre) à l'Écossais Guill. Raynolds. Je lis dans un des passages inédits de Lestoile publiés récemment par M. Champollion : a J'ay preste à M. Dupuys le livre d'un Escossois qui en matière de boucherie ligueuse n'en doit rien à Boucher, intitulé : De JiistaReipubl. in reges impios Authoritatc (2). » Or Lesloile est un contemporain, Lestoile était curieux de ces sortes de libelles ; il était renseigné sur leur origine. — Autre preuve : Raynolds préparait un traité polémique sous le titre de Calvinoturcismus. Sa mort, arrivée en 1594 , vint Tinterrompre, et ce livre ne parut qu'en 1597 ; or on verra tout à l'heure, dans le De Justa, les calvinistes également comparés aux Turcs. On croirait qu'il n'y a rien à répondre.

Mais, au contraire, plus on avance et plus la question s'obscurcit. Si l'auteur de ce traité est un Écossais, pourquoi, en parlant de Buchanan, son compatriote, dit-il : « Quidam historicus scotus(3) ? » Pourquoi, d'un autre côté, son compatriote Barclay Tappellera-t-il aussi : a Rossacus quidam peregrinus qui librum scripsit(4)? » Des réfugiés, même d'opinion différente, parlent-ils ainsi des écrivains de leur pays ?

On ne voit pas le moins du monde, par la lecture du traité même, que Tauteursoit un Écossais. Sans doute il parle sans cesse de Marie Stuart, il maudit à toutes les pages Elisabeth, il injurie Morton (5) et le roi Jacques YI (6), il se moque même de ceux qui parlent des affaires d'Angleterre sans savoir l'anglais : « Ecquid bonus iste vir linguam anglicanam intelligit ? » Mais aussi comment un Écossais dirait-il vaguement, en parlant d'un fait accompli en Ecosse : a Scoti testantur. » Ne reconnaissez-vous pas une

(1) V. Vind. Henri VJII, reg. Anglice a calumn. Lutheri, Londini, 1523, in-4'. — Ce qu'il y a de singulier, c'est que le pamphlet de VAdmonitio, dont il a été question plus haut (p. 258), est aussi signé G. G. R. (voir Nicéron, t. XXVII, p. 371.)

(2) Lestoile, éd. Champoll., gr. in-S», notice sur les mss., p. 13. — Je trouve aussi dans un ouvrage du jésuite Keller, écrit en 1611, ces mots : « Liber Rcginaldi de Just. Reip. etc., jesuitarum non partus est. • (V. Tyrannicidum, Monachii, 1611, in-40, p. 108.)

(4) De Regno et regali potestate, Paris, 1600, in-40, p. 248.

(5) Infamis ille proditor, ille Catilina, alter Colignius, Scotorum flagiosissimus... (p. 460 A.)

(6) Apostatam, bastardum, spurium, inferni lilium... (ib. B.)

APPKNhlCK 377

main fni(H'aiH(> danH cofl mots : « Soc p^iiKam (i^allici ^an^uinis aul indoliK lial)ent... An^Hi wionû GalliM* hosirH? >»Kl pourUnlc« n'est point Rose, co nVst point un (^v<V(uo qui jiarl^. Un i^v^qur» auraitil dit: a Cnni nxorihns ri lilM-ris tranquille vivimus ? »

Jo conclus, autant (ju'on jicut allirmer cri pareille matière, que \c De Justa Hcipunblicm in reurs Aulhnritate n'est ni de Uaynoldn ni de Rose. DiMjui est-il ? Interrojons le livre lui-in<^me: l'auteur, h un certain moment, observe qu'au milieu de ces d<k-hirements de partis, la Hour^o^Mie, si rc^cemment n^unie à la couronne, [lOirrrait bien se séparer et l'aire corps h part ; il ne le di^-^lre pas |>onrt;in!, quoiqu'il soit Bourguifjnnon, parce qu'il met les intérêts de l'É-

p[^]Iisc et de la pairie avant ceux de sa province : a Non U'im

quid sil utile Bur[^]Mmdico nomini quam quid sit utile reipuh-
licachristiana[^] ex|>endo ; nec in meipso tanli v<'l sanguinem
hur[^]undicum vel mci re[^]is [^]loriam, vel patria; amplitudinem
quam Christ! fidem considero... Doum ex animo precor utGalliô
veteris sui im-

pcrîi lorminos latissimos consorvet Sin vero (iallia a majorum

suoruni calholicorum lide disccdat, tum ego Galliaî non lan-
tum pro uno scx ro[^]es exoplo ut olim dux nosler Carolus, sed
etiam decem et dccios mille si licri posset, omnibus nimirum ur-
bibussuos soparatim rogoni et reculas impr(»cor (!). » Obser-
vons, en pissant, dans CCS derniers mois, que les idt[^]es de
d<5mcmbiement n'eltVayaïont pas trop cette Li[^]uc, qui, dit-on,
nous a donné Fani[^]c.

Je suis donc en droit d'inférer de ce qui précède, jusqu'à plus
ample information, que le livre dont il s'ap[^]il n'appartient ni à
Raynolds, le(|ucl élail Anglais, ni à Guillaume Rose, lequel était
né à Ghaumont en Bassip:ni (2); mais que, malgré l'avis très-
grave de Lestoile, il est d'un pamphlétaire bourguignon, demeuré
inconnu.

Analyse de ce traité.

1. — C'est la nature qui a créé les republiques ei les sociétés ci-
viles. La république choisit à son gré un gouvernement, soit
royal, soit aristocratique, soit démocratique. Le principe de l'élec-
tion des

{'■2) Le Bassigni a été réuni à la couronne de France en 1361
avec la Champagne; les rois de France éublirent même un

bailliage à Ghaumont (^V. le Dict, Géog. de Lamarlinière.) Ghaumont ne Rusait donc pas partie du royaume de Bourgogne.

rois ddcoule do la nature constituée par Dieu, et de la raison que Dieu aussi a donnée à l'homme (1). Le peuple peut, selon les exigences du temps et des mœurs, modifier le gouvernement. Cela dépend de sa volonté (2). Qu'on se souvienne que la royauté est voisine de la tyrannie, *vicinam tyrannidem*.

II. — Ce serait la marque d'un Ame vile de négliger ce noble don de la liberté qui est en nous (3). Tout roi, avant de monter sur le trône, même par succession, doit interroger la volonté nationale. Avant leur couronnement, les monarques n'ont pas d'autres droits sur leur empire que ceux du fiancé sur sa fiancée (4). Un prince qui se croirait roi avant que cette solennité du couronnement ne fût accomplie, serait un tyran (5). Même après l'avènement, la propriété des domaines royaux reste au peuple (6), et c'est au peuple aussi qu'il appartient à son gré d'étendre, de restreindre, de modifier, d'abolir le pouvoir monarchique, ou de substituer un autre pouvoir au pouvoir existant (7).

III. — Qu'est-ce qu'un tyran ? Ce n'est pas assurément un roi comme l'excellent et très-clément (8) Charles IX : il suffit de rappeler ses actes, par exemple la saint Barthélémy, *Justitia Bartholomœana* (9). Qu'est-ce donc qu'un tyran ? (L'auteur développe ici les idées de La Boétie; voir plus haut, p. lxiii.)

IV. — Le luthéranisme est pire que le paganisme, deterior

V. — Le calvinisme est de beaucoup plus pernicieux que le paganisme, longe detestabilior. 11 y a même plus de rapports entre le paganisme et le christianisme qu'entre la doctrine calvinienne et la doctrine chrétienne (10).

(1) Principum electio finit a natura quam Deus condidit et a radone quam Deus homini infudit. (p. 5 A.) (i2) ... Ipsorum populornm voluntas, arhitrium, designatio... (p. 10 A.)

(3) Sordidi et servilis animi est libertatem tam praeclare nobis traditam negligere... (p. 27 A.)

(4) ... Idem quod ex sponsalibus mariti ad uxores... (p. 35 A.)

(5) Rex absque solenni coronatione regnum invadens est potius tyrannus quam rex. (p. 38 B.)

(6) Regalis patrimonii rex non est proprie dominus, sed populus. (p. 58 A.)

(7) Regnum potentiam respublica potest dilatare, restringore, commulare, et penitus abrogare, aliamque substituere... (p. 62 A.)

(8) Optimum et clemenlissimum... (p. 66 A.)

(9) P. 96 B. — Herrera dit : ce La Fiesta de san Bartolome. » {Hist. de los sticcessos de Francia, Madrid, 1598, iii-40, p. 106.) C'est une variante.

(10) Paganismus multo magis cum religione ohristianaconvenit quam caivinismus. ip. 184A.)

ai»i»i:miick

VI. — l.«'H hiipueiiolH no Horil FraiirU, ni au poinldn viindo la politiquo ni au point dn vui* de la relifçon. Do toute inaiii/îrt kn Turci ot les Sarrasins ont plus do droils ipiVnx \ porlor c-nom. Un calviniste ne pful pas ^ircdit Frinrais Ad'nulro titrfMpjc le »cl'uil un chien <le l'ranco (I).

Vil. — Lo Ht^irnals ln^nHiquo ne peut devonir roi trH-rhr^'tien. C'est lo dernier dos traîtres (2). C'est un impudent (|ni d(^io«lo la noblesse, lo clorf!:<S](>s coninnmrs. C'est un excommuniâi qui ne peut ni prêter serment ni anoblir. C'est un bâtard, il est Hls du ministre huguenot Merlin (3). La liberté de conseienco qu'il introduirait en France serait une calamité ; le calvinisme achemine au mahoin(^lisme (V\

VIII. — L'exconinnicalion emporte la l(?ch(^ance du trône. Les (H'^ues n^Tipliront leur mission ; pas un catholique ne faillira A son devoir. Il s*apilde la vie ou de la mort de la Francr.

L\ . — On doit prendre les armes contre un roi l/T^^tique. L*^criture, l'histoire, tout le passé ralteste. Que les nobles écouU^nl la voix de leur conscience.

X. — Les protestants ont adopté une abominable doctrine, à savoir que chacun peut tuer les tyrans, cVsl-à-dire les firinces qui n'adoptent pas hnir évangile (I) : et c'est ainsi (ju'ils ont loué la mort de François de Guise et aussi celle de Mario Stuart, celle du duc de Parme. Leurs principes pourtant sont souvent vrais ; ils énoncent beaucoup d'axiomes. Quand Buchanan se tient, par

exemple, dans l'argumentation dogmatique, nous ne pouvons qu'adopter son avis, concedamus. Mais pour quel(les vérités générales, que d'erreurs honteuses, quelle chute criminelle, quelles désastreuses applications ! Les huguenots font de l'évangile un caméléon qui change selon leurs passions (G). Il faut rétablir la vérité. Sans au-

(1) Hugonotas nec chrisliane necpolilice esse Gallos... Dico nt Turca? et Saraceiii magis proprie, \ctl\ philosophico, politicequo Galli appellenlur qiiam isti... (p. 197 A.) — Ilugonola nulla raliono Gallus magis quam canis gallicus. (p. tiSG A.)

(2) Sceleratissimus Galliie proditor... (p. 240 A.)

(3) Pag. 249 A.

(4) Libertas religionis a Navarra}o concedenda orit Gallio? perniciosissima. (p. 277 B.) — Calvinismus in Gallia viam prielsruit mahometismo. (p. 283 B.)

(5) Contra furiosam protestantium opinionem de regibus chrislianis evangelio suo adversariis, quos tyrannos vocant, per privatos homines quoscumque juguhndis, et quemadmodum verus tyrannus jure el recte a privato potest interfici.

(6) Confuse éruçant, ut œgri in somniis, quœdam vere axiomata quæ tamen postea, qimm ad particulares conclusiones applicant, demum

380 APPENHICE

Clin douce rÉcriture approuve le tyrannicide (1). Mais comment? il y a deux cas : ou il s'agit d'un tyran qui s'est établi par violence, comme Denys, IMialaris, Pisistratc, Aristodôme et

César, et celui-là, chacun peut le tuer, la cliose est évidente, non magna controversia ; ou c'est un roi qui est devenu tyran : là, il faut des actes nombreux, attendu qu'une seule hirondelle ne fait pas le printemps, una hirundo nonfacitvcr. Mais s'il devient avéré et manifeste que la volonté de la République est de ne plus obéir à ce prince comme roi, mais de lui résister comme tyran, celte autorité est suffisante. Les particuliers ont le droit alors de tuer le tyran comme ils tueraient un voleur (2). Ce qu'il faut surtout attendre, ce qui est décisif, c'est l'avis de l'église (3). Au surplus il y a un acte qui peut servir de modèle : c'est celui de Jacques Clément, ce très-illustre et candide jeune homme, dont l'Esprit-Saint a armé le bras, dont Dieu a fait son instrument pour le souverain et immortel profit de l'Ét^lise de France, de TÉglise d'Europe ; il faut défendre sa renommée et son honneur contre les infâmes calomnies de ces hommes. Politiques de nom, athées de fait, qui ne cessent de rabaisser et de ternir cet acte héroïque et tout à fait divin (4).

XI. — Le Béarnais est hérétique relaps ; or un roi hérétique doit être tué comme tout autre hérétique (5).

XII. — Que les grandes familles, que tous les Ordres de France entendent notre voix, la voix de la Ligue. La Ligue est appuyée par les Espagnols, cette grande nation qui a renouvelé la gloire romaine et la puissance des monarchies orientales (6) ; elle est appuyée par notre roi (7), le noble cardinal de Bourbon, ce Char-

turpiter errant et labuntur... (p. 387 A.) Religionem pro libidine instar chameleontis in oranem formam vertunt. (p. 424.)

(1) Scriptura clare approbat tyrannicidas. (p. 407 A.)

(2) Si aliqua certe et evidenti rationis constiterit reipublicae eam esse voluntatem ut huicdeinceps non tanquam régi obedialur, sed resistalur ut tyranno, haec reipublicae voluntas privato cuius perspecta, satis ampla eum auctoritate instruit ut tyrannum tanquam latronem interimat. (p. 394 A.)

(3) Ecclesiae sententia in rege tyrannico deponendo maxime attendenda. (p. 395 A.)

(4) Innocentissimus et prœclarissimus juvenis. (p. 389 A.) — Ad summum et immortale Galliae et Europæ ecclesiae beneficium à Spiritu Dei impulsus et armatus... (p. 389 B.) — Famam et honorera defendam contra nequissimos quosdam, re calvinistas vel athées, nomine Politicos, qui hoc ejus factum herokum et plane divinum carpere et calumniare non cessant, (p. 389 B.) — Singulare Dei organum... (p. 490 B.)

(5) Rex ha?relicus ut alius haereticus cuius occidendus. (p. 413 A.)

(6) Pag. 25 B.

(7) Ce livre a en effet un privilège : « Summa privilegii régis, » le-

AIMMCMUCK 'Wl

l(»sX, qui ost tni.'iitro Mccliisoderli, siirer(lt>s ri rr.i , •llr est ajH puy(^) par vHW iiohrl raiiiiill(Mj(»I.ornuin' «|ui ii «loimé-laul de li(ron A lu Franco (i). Qu'on y pciiso donc, cl i|n*on onlr dans l'Union ; lo moillcur moyen do |)lacop son argonl o»l de le donner à la Ligue (2). Il y aurait hicMi «les ar^UinenlH \ ajouter A ceux (jui pr<<côdenl, mais c'est rolli(*e du cler^c^ c'est la niisbion des prédicateurs. Qu'il sultiso de faire remarquer à la

noblesse qu'elle a eue. Le nom de Henri semble un mauvais préusage, un nom fatal chez les rois [W]. La propriété rurale était de main; l'aristocratie sera dépeuplée. Que font les nobles ? ils se mêlent avec le peuple et lui inspirent le sentiment de Téméraire. Seigneurs, barons ou comtes sont indistinctement choisis pour les commandements, pour les emplois publics. Les ministres lui-même commandent en rois et ne prennent l'aristocratie (4). Leur plan secret, leur idée fixe est d'établir en France un gouvernement national où l'État public subsiste (5). Toutefois, malgré ces défections, malgré ces hontes, il ne faut pas perdre courage : le peuple a aimé l'amour et la simplicité de sa croyance antérieure; la noblesse n'a rien perdu de son courage et de sa persévérance ; la liberté de la doctrine, l'ivresse, n'ont point cessé de vivre dans ce clergé admirable, toujours zélé, toujours prêt à défendre la foi par ses livres ou par ses sermons, ou à la fortifier de son sang (6).

quel fut donné par le Conseil : « datum a Concilio regio, 120 novembre 1589. »

(1) L'ouvrage est dédié à Mayenne. L'auteur donne au long la généalogie de son liéros qu'il appelle iuclylas et qu'il compare à Maclabée. On voit avec évidence que son désir est de faire passer la couronne aux Guises.

(2) Optimus modus pecunias collocandi... (p. 5-20 A.)

(3) Honricus... fatali ut opinor regibus ad régna destruenda nomine. (p. 528 A.)

(4) Nonne illic plebei cum nobilibus eadem omnino a?qualitate confunduntur, nonne coloni ac barones comitesve ad praefecturas et officia publica assumuntur?... Iniperant regaliter

minislri... (p. 521 B.) — Nobilitas contempta a ministris... (p. 522 A.)

(5) Haec est idea quam montibus suis concipiunt ad ipsam popularis Hehetiorum reipublice normam expressa... (p. 523 B.)

(6) In populo anliquæ lulei simplicitas et amor, in nobilitate excellens fortitudo et constanlia, in clero pielas, doctiina, stndiuni, eamque lideni vel libris, vel concionibus, vel etiam sanguine confirniandi mirabilis propensio et alacritas. ^p. 527 A.)

Jugements divers sur ce livre.

Le cardinal de Maisancc, légat du pape près l'Union, disait, après avoir lu l'ouvrage dont on vient de voir Tanalyse, qu'il était le résumé des véritables opinions de la Ligue et qu'il dispensait de tous les autres écrits du temps (1). On peut juger par là des doctrines et de la moralité des ligueurs.

Anquetil avait à peine parcouru sans doulc le De justa Abdicationc de Boucher et le traité anonyme qu'il attribue à Rose ; voici pourtant le double et bizarre jugement qu'il en porte : « Il y a entre l'ouvrage de Rose et celui de Boucher la différence qu'on met entre un savant poli, quoique prévenu et passionné, et un pédant fougueux. Le style de Rose est clair, élégant, ses expressions ménagées, au lieu que Boucher vomit les invectives et accumule sans choix et sans pudeur les mensonges les plus grossiers ; son style est boursoufflé, traînant, ennuyeux. De ces deux livres l'un est l'ouvrage d'un homme de génie, l'autre la production d'un pédant érudit.)) La rhétorique fleurie, les périodes déclamatoires, les épithètes redondantes et sonores avaient séduit Anquelil. On peut comparer les deux traités ; ils se valent, et le génie de toute façon n'a rien à démêler en pareil lieu. David Clément n'avait pas

la même admiration pour « ce livre affreux dont on ne saurait lire une page sans horreur. »

La discussion bibliographique à laquelle nous nous sommes livré tout à l'heure nous a mené presque au scepticisme sur l'auteur pseudonyme de ce livre ; on ne saurait le regretter pour sa mémoire.

(1) In illo libro strictim contineri quidquid sparsim apud omnes alios scriptores in negotio, quo tunc apud Gallos agebatur, inveniri possc. (Pits, loc. cit.)

AfM'KMih.K 3^3

NOTK SUR MAIIIANA.

Le IVa^^mr»! lai in qui suit est extrait d'une th{*a» de ('uAiii-Jis Lauiiti: , (jui a pour titre :

m: jini: poiitico urin mV^EiUT maiua:ia.

Nous publions scuhmiciil la conclusion de ce travail, comme comphMcnl de l'analyse des tlu^ories politiques du \vi*' siècle, dont ('Jiarles Lahille a (Ioïukî dans ce livre un si exact et si Sii-vanl tableau. {Note de l'éditeur.)

Nunc si, coidiulcMits, Mariaii;e lihnim pliilosopliica et liistorica rationo considoravorimus, li;ec invenietuus :

I. — Mariana' liber pliiosopliia' poliiciidisserlaliiodici non vere polcst, sod polius libollusquamdam philosophii.T speciem afficclans. Mariana enini nKvliocritor curât liiccm niap^nis dcso-cietatum origine ac doininionim jure logilimo qna'Stionibus aii'-crendam ; ad id uuuui intentus, ut spociosam de reguni ca'de rationcm statuai, paruni de principiis solHcitus, qua3 vcl in ipso

exordio ad conclusionem jam accomniodavil. Qua ratione omnis illa MariaucT de poiitico jure doctrina expUcatur, scilicet ca'deni reguni juslam et legilimam esse; reges enim nihil esse, nisi famulos j)opulorum. Inde illa a Mariana declarata scntentia, quam ex seculo xvi juris publiai consulti XVIII seculi usurpaverunt, scilicet jus potestatis non Deo, sed hominum voluntale constare.

Hic vero, et cum principiis facta, cum jure historia conveniunt, oportet primam societatis originem quoddam esse inter populos et reges pactionis genus ; et potestatem quamdani esse cessionem, qua^ semper repeti potest ab iis qui cesserunt. Inde Marianaede societatum origine doctrina.

His ab initio positis, nihil jam Marianant opus est, ut rebelliones, regum necem, politicas cîedes justas esse probet.

Duplex modus Mariana^ refellendi exstat : primum si ostenditur ejus principia falsa esse, pariter et historia^ documentis et juri naturali repugnantia ; si probalur dein, etiamsi ista concedantur, Marianam inde impotentes sententias et rationi et religioni improbatas deducere.

i« Falsum est societalemex paciione qualibet orlam esse. Hacde rc Mariana, Ilobbesius cl J. J. Russcus in errorem pariler inducti tuoro. Quippe (jui non senscrunt hac prima pactione, secundum illorum opinionem, aptu ad societalem creandam, supponi illam societalem jani creatam esse, ita ut hoc orbe circumagatur : societas necessaria fuit, ut oriretur societas. Ilistorici vero annales et psychologia pariler huic doctrina} arte inventa adversantur ; homo enim animal est ad societalem natum ; societas naturalis est, cl potestas qua primum sociela's ea creatur, et pactionem et cessionem quamlibet antecedit.

ce Homo, inquit Montesquius, mira verborum concinnitate, insocietale nascitur, et in ea perstat. «

Errât igitur ille, atque a vera longe ratione fertur, qui potestatis omnem auctoritatem, omne jus, ex plebis libidine pondere affirmât, et plebi cujuslibet régis aul privati capitale judicium permittit. Ex plebe enim, si ad id solum altendas quod plebsilla est, hoc est hominum cœlus atque números ; ex plebis voluntate, si ad id quod plebis arbitrium atque voluntas est, neque cum ipso jure justitiæque, cum ratione rerum, cum bono denique atque æquo conféras; ex his, inquam. potestatis neque légitimæ quidquam cicias, neque permanentis, neque omnibus venerandæ : quod clarius, si a politica ad civilem rerum rationem confugeris, elucebit.

Illud objiciendum, fateor, Marianam multitudinem, atque populare imperium conviciis exagitasse. Quod quum omni scriptoris doctrinæ ex ad verso repugnet, nihil aliud significare judico, nisi prudentissimi hominis circumspectionem, aut, ut sæpius accidit, conditionis humanæ imbecillitatem atque inconstantiam.

2° Imo plebem universam si quis ea donaverit auctoritate, ut vilæ necisque in quemlibet potestatem habeat, tamen eandem hanc auctoritatem quomodo privato cuilibet exercere liceat, plane non video. Quum auctoritatem atque jus, quantumvis philosophis, nemo do nemine, neque privatus de privato habeat, multo minus licet illi (le eo per quem omnis rerum summa agitur atque constat. Fingo aliquem, si fas est, eo gladio armatum, cujus usus lex nostra temperet ; irritum sane quid atque sine ictu, quoad bonum a quo- (jue, telum fuerit.

Mariana i[^]itur, quibus doctrinam principiis fulcire conaïus est, ea fictilia falsaque, et justiliae ipsi atque ipsi hominis indoh' repugnanlia, iiaud immerilo affirmaverim ; el quê ex principiis, eo auclore, sequunlur, ea omnia non modo falsi co ipso quod falsa principia sint, sed etiam quod ea ex principiis exoriri falsopl-
crumque exislimaverim.

M'PKMïICK. àHo

(Jirl(M'nrn, iitrimi t;il<'H «lochiim inlor pliiloioptiorurii Hpf nil.iUoncH ainiïiiierari di^Miii' siiil, el vel luiniinii (lis(:c|il.ilio-
no exainiiKiri, ail poliiis iïil<M' t'ainosissiiiiOH inoiuin Iniinn-
rHi! erroreti al)l<*x*iri, re alloiilo porpciisa, oliain nunc (lut>ita.

II. — Otiod iu\ hisloricim reriin raliuiirm .lUni'i, Manana-
lil)or, ulHiipra fiisi* pr()lix(V|U(; iIcMiionslraliiin esl, co poiis-
siiiniin alicujus oHs<» momoili conslal. Sin^ularo enim excêm-
plar nUpuî propriim Mariana proposuil exocraiidjî istins (lorl-
rinjr, (|Uiî lolain vciHMU) ali((ianlisp(»r Miiropam iit'ocil.

P» Qiio.Ki liistoriain lispaiia? coaïvain, appanl eu docinien-
lo, ipialis roj^uni, nullis lo^ihus olmoxiorim, rrjça polilicos scri-
plores iululjçcnlia fiiorit, (pianlunique inlersil aj^cmluin aUpio
speculandmn discrimi. llliid jjra'cipiKi inirmn, (juod Mariana*
lihpr, panh) lardius cvuI^mIus, in (Nupio (piain anli(iuu iiiiore
nvx, nullo conlradicnle, adminislrabatrc^MOne, violoiitior mul-
lo atqio audacior (piain oiniios ejusdom gcnris tractatus, qui
apiul populos sui inaii('i)ii, aiU advorsus sliiniiluui calcilraiiles,
aut nli^MOsa dissonsiono laboraiilos, in Gennania, in Ilcîlvelia,
in Gallia, in Scoliu, odili sunl. Opérai itom protiuii t'ucrit, si re-
cio allendorimus Marianani, (pioinodo<ni usas fiuTit scrihendi
licentia, ul do populari itnniinlo jure aUiio liherlalo (juim'tM'e-

tur, ot Hispanorum ainissis nuinicipioruni immunitalihus. Doctrino} (piidein do re^^uin occisione IMiilippus II icx l'avcre vitlobatur, quia aliquid ex ea commodi percpturum so sporabat ; Marianam auteni de Aragonensibus incobs istis, quibus arnioruni cliain vi rescindendisadversatus oral imniunitalibus,conquoren-tenibau(lpassusruoril. Pbibppodel'unclomulala* res. Imo Pbilippus noniino lertius polilicani illani doctrinam, ([uam lantopere Mariana pragdicavcrat, aniploci visus est; sacerdotes cnim, optimatum damne, maximam, eo rognante, auctorilatcm oblinuerunl.

2° Quod ad Ponlificum atlinel imperiuni, novi abquid in Mariana» libro reperias. Omnes enim ævi xvi ferme tbcologi,quo adversus haîreticos forliicr pugnarent, regcs popuU quidem arbitrio, papas aulem Dei arbitrio, stare proclamavorunl; ila ut reges tum ex Pontificibus supremis, Cbristi inlor génies vicariis, tum ex populo auctore suo pondèrent. Inde duplex adversus reges jus omanare constat. Mariana , quamvis e Societate Josu unus toret, tamon bujus doctrinæ partem eam lanlummodo sibi vindicavit, quam popularom vocarim, audssa oa omni parte, qua3 sacerdotalis est.

Ex his igilur colligo, Marianam minime vulgari ingenio prseditum, atque inler omnes lum aivo superiores, tum interiores regum coedendorum auctores, eminere. Mirabitur etiam quis Marianam,

386 APPENDICK.

quum lalia cdicerot et iamosus per lotam Europam doctrina factus csset, supremo Ponlifici reiiim non factum, alque condem-

natum ; ulpote qui Pontificum super principes dominatui non fa-
verel, et propterea omni excusatione indigere videretur.

3" Quod ad ipsum Marianam attinet, eum solum doctrinarum
non insimulavoro, quâ ab historicis ejusdem absunt scriptis. Ali-
quid carum haudim mérite assignare licet et aelati, et rationi qua
populos Hispanici reges gubernabant, cuique favebat Pontificum
romanorum indulgentia. Quum vero Senatus Parisiensis Maria-
na tantummodo opinionem damnatorio judicio designasset, pos-
teri cum, omissis istarum doctrinarum caeteris fautoribus, odio
et reprobationibus unum, pro cunctis, prosecuti sunt.

FIN

Avertissement 1

Introduction.

g U[^]. — Jugements historiques sur la Ligue. — But et plan de
ce travail '

i II. — Vue générale de l'histoire de la prédication en France. —
Commencement de la décadence au xiv[^]-^e siècle. — Avènement
de la politique dans la chaire chrétienne. — La liberté et la ré-
pression ... 17

? III. — La réforme et les idées démocratiques. — Le luthé-
ranisme, le calvinisme et la royauté. — Théorie de la souveraineté
populaire. — Théorie du régicide. — Les publicistes Hotman, Bo-
din, Languet, La Boétie, Buchanan ; les réfugiés anglais. — Al-

liance de la théocratie et de la démocratie dans la Ligue — L'« f »*
sutum pontifice de Bellarmin. 41

Chapitre I^{er}. — De la Saint-Barthélémy à la mort de Henri
III.

1^{er}. — Les prédicateurs catholiques et les prédicateurs calvi-
nistes. — Le P. Le Picart. — Jean de Hans. — Catherine de Médi-
cis et Fournier. — La Saint-Barthélémy. — Une citation des ser-
mons de Cornelio Musso décide Charles IX. — Approbation don-
née au massacre. — Arnaud Sorbin. — Panigarou, évêque d'Asti
79

g II. — Situation des partis. — Les Guises et les prédicateurs
catholiques. — Les prêches calvinistes. — Doctrine du ré-

388 la H. K.

juicide. — 1576; commencements de la Ligue. — Rôle qu'y
doivent jouer les prédicateurs d'après les plans de l'avocat David.
— Henri III alla qu'en chaire. — Oraison funèbre des Mignons. —
Edmond Aubert. — Henri III prédicateur.

— Maurice Poncet et les confréries 81)

II. — • La Ligue précitée dans les provinces. — Mystère

représenté à Châlillon. — G. Rose et les mascarades du roi. —
La duchesse de Montpensier organise les prédicateurs. — Henri
de Navarre commence à être injurié dans les sermons. — Le duc
de Guise opposé au roi, à l'occasion de la bataille de Goutras. —
Oraisons funèbres de Marie Stuart. — Renaud de Beaune. — Jean
Boucher et

Henri III 103

j: IV. — Comité des architùjueurs. — Projets d'inquisition.

— La Bibliothèque de Montpensier. — Histoire tragique de Caverston, par Boucher. — Émeute pour un sermon à Saint-Séverin. — Rôle des prédicateurs dans la Journée des Barricades. — Pignat, Guincestre. — Premiers sermons à la nouvelle de l'assassinat des Guises. — Exaspération des orateurs contre Henri III. — Décret de déchéance prononcé par la Sorbonne. — Pamphlet royaliste contre les sermonnaires »... 11!2

j! V. — Résistance de quelques évêques. — Amyot et le prédicateur Trahy. — Le duelliste Claude de Marolles comparaît à David. — Siège de Paris. — Jacques Clément. — Oraison funèbre de Henri III par Jean de la Barrière. — Auger 1 i28

g VI. — Antécédents des prédicateurs; leur biographie. — Boucher. — Rose. — Launay. — Génébrarde. — Feuillant.

— Crespet. — Le Petit-Feuillant Bernard de Montgaillard.

— Les curés Hamilton, Julien, Aubry, Cueilly, etc. — Les missionnaires étrangers Cristin, Garin, Panigaiolle. — Les prédicateurs Chavagnac, Benoist, Morenne. — Moines et docteurs 136

Chapitre IL — Depuis l'assassinat de Henri III jusqu'à la levée du siège de Paris en avril 1590. g 1er. — Propagation des doctrines du régicide. — Jacques Clément déclaré bienheureux. — Harangue de madame de Montpensier aux Cordeliers. — Henri IV fait exécuter deux prédicateurs, Chessé et Bourgoing. — Sermons en Espagne et en France contre Sixte V. — Panigarolle reste à Paris

TABLK. :«î»

malKH) l« |iJi|i«iJt prùchn «n ilttlimi. Sa fiio«l<"rnUnfi mh-tivu. Su violonro mr uno monacc don S(m/ i

i II. -- llolour sur Ins lihrlIuH piihlirt [tu \r . pu Mlir.tinu.^.

— Launay iciiii^ hoh aiiôrnlnunls ahsdliiliHlflii. - Lcllnj <lu INîtil-F.iuilliinl il HtMiri III. - rfôn/'hranl invor|ïio la ilinciplino ocrli'siasliciu». / .n l'ir ilr l'In/pocrite Henri d'. Valois^ par I^ui-chor. — iJc Jusln ilmrîci III ahdicntinnr, par lo mi^iiiP. — Analyse «le co Trail»'?; «In»il <I«») l'Égli-c, ilroit (lu priiplo. — Aulro pamphlr-l «l»; Iloucliur UV.\

'^ Iti. IMrinoirc (l<t PaniKarullo KUr la .siliatioii «les pirtU ot les clinuces dos iircli-ndaiils. — Diverses calrgorics do li-Kucnrs d'apr("s Pasquicr. — Vues cl inlrigncsd«î Philippe II.

— Unie (l«) la maison (I«î Lorraine. — \a\ parli des Poliliques.

— Avis du dur, de Nevors sur les prédicateurs dans son Traite de la prise d'armes. — L'évêque do Boauvais Fuiiuò insulté [Jar un lieuti'nant de l'éclievina^'e. — Le cler^'ède MAcon i'ùte le sié^'e de l'iolel de ville. — A Lyon, d'Espîiiac donn« son palais épiscopal pour en faire une prison. — Les prédicateurs de Toulouse et l'assassinat du président Duranli.

— Missionnaires envoyés de Paris. — Hylaret à Orléans. —

Sa nKnt 1 7 i

§ IV. — Chrislin annonce au peuple la défaite d'Yvry. — Siège de Paris. — RoIq des trois curés royalistes Benoist, Morenne, Cl^avagnac. — Leurs antécédents. — Procession de la Ligue. — Récit comique de la Mcnippéc. — Mort d'Odon Pigonat. — Danger que court le curé Prévost par sa modération.— l']ITorts inouïs

des prédicateurs pour calmer la détresse du peuple. — Vœu de Boucher à Notre-Dame-

de-Lorette. — Famine 187

g V. — Levée du siège de Paris. — Tre prediclic di Panigarola. — Représailles des royalistes. — Claude de Saintes condamné à la détention perpétuelle. — Jeune moine pendu à Chartres pour un seul mot. — Dadré et Jean Hébert à Rouen. — Le ministre Denort à La Rochelle. — Une sorte de terreur se répand et on assista par crainte aux sermons. 109

Chapitre 111. — Depuis la levée du siège de Paris jusqu'à Vab-juration de Henri IV.

g le»-. — Dissidences parmi les prédicateurs parisiens. — Sermons sur le siège de Chartres. — Violences d'Aubry. — Premières attaques contre Mayenne. — Proscriptions exigées par les prédicateurs. — Déclamations contre Henri IV. —

Vaines tentatives de Prévost et de Cliavagnar. — L'archevêque de Gondi. — Bulles et doctrines ultramontaines 206

g II. — Les prédicateurs attaquent le parlement. — Launay préside les Seize. — Création d'un Conseil des Dix. — Assemblée nocturne chez Pelletier. — Conjuration contre le président Brisson. — Prévost l'avertit en vain. — Exécution de Brisson et de Larcher. — Tardif arrêté et pendu par le curé Hamillon. — Boucher forme le projet d'une Chambre ardente. — Listes de proscription rédigées par les prédicateurs. — On apprend que Mayenne désapprouve ces actes.

— La couronne est offerte à l'Infante. — Arrivée de Mayenne.

— Harangue de Boucher, — Exil de Launay. — Récriminations des prédicateurs. — Mayenne implore l'aide de la Faculté de théologie 213

^ III. — Boucher est surnommé le roi de la LUjue. — Harangues de Lepcllelier et de Feuardent. — Projets de conversion du roi. — Commelet. — Aubry. — Lettre des crocheteurs à Cueiily. — Accusations en chaire contre les personnes. — Rose déclame sur madame de Montpensier. — Réc^uisitoire de Dorléans. — Le parlement n'ose continuer les poursuites. — Discrédit de la chaire. — Sermons sur la convocation des États généraux 220

^, IV. — Droit des États généraux d'après la Ligue. Traité de Pigenat en faveur du duc Charles de Lorraine. — Garin injurie les États. — Le Légat essaie en vain de lui interdire la parole. — Menaces de Commelet. — Cynisme sans frein des prédicateurs, surtout à l'égard de Henri IV. — Feuardent, Guincestre, Simon Filliol. — Sorties contre Harlay et contre Mayenne. — Génébrard attaque la loi salique. — Aubry et Cueiily avouent qu'ils sont vendus à l'Espagne.

— Le curé de Saint-André-des-Arcs conseille le meurtrier Barrière 228

§ V. — Rôle donné aux prédicateurs dans la Satire Ménippée.

— Harangue de Guillaume Rose. — La Démonologie de la Sorbonne. — Conférence de Suresnes. — Dépêche de Diego d'Ybarra à Philippe II. — Contradictions de Pigenat et de Boucher. — Sermons contre la Conférence. — Guincestre commence à se modérer. — Aubry vendu en même temps à l'Espagne et à madame de Nemours. — Il lutte de plates plaisanteries avec Boucher. — Le

crédit du curé de Saint- Benoît diminue. — L'aveugle Normandin
237

§ VI. — Les États convoqués pour élire un roi. — Sortie inat-

TADf.K. :m

Umrlifl do RoHo contro l'Eupagne. — Conjectures lurco fait ■
— FoIIIm siihihi) (tu (lortcnr Martin. — Prèrhnn du miniulrn
I)amours ou pn'i.son<'«' cJm Il«'nn IV. — Kffort» dni» prédir
Atours royalJKtoK Ohavo^nar ot Moronne. -^ liônoïni ait appelé
aupr^H du Itéarnais, «t h«^iito. — (tuincoiitro lo retiro do la
Li^tio. — Il rsi tM.'itidn fi.'ir li^ r<»i. - (Ilirivii^nac ne d/^rido
In promionl aller trouver Hniin IV. --Fureur dos Scizo. — Propo-
sition <lu dortour Maurlorc. — Manif«;Htn du ParloriKMit. - Los
orateurs do l'Union no rasHonihlont pour lonlor un dornior of-
fort. rouardmi, (it'nôbrard, Auliry. ItoucluT, so dislingurul par
leur oinporlenionl. — Lo jeune dui; do Guiso, futur oj^oux do
l'Infanto. — I^s bourhors oi lo ruré do Sainl-BonoU. — Abjura-
tion do Henri IV.. 24«

(JIAPITRK IV. — Depuis l'abjuration de Henri IV ju%fu'(i
fOn

enirée à Parts.

l I'»". — Loliros do Bonoist ci do Moronne adroHsées do Saint
Denis à leurs paroissiens. — Sermons de la simulée conversion de
Henri de Ihnirhon^ par Jean Doucher. — Analyse détaillée do cet
ouvrage. — Mélaiige des idées démocratiques ot sacerdotales. —
Caractère littéraire de res sermons. — Mot de Henri IV sur Rou-
cher 1*o i

^ II. — Cinq sermons esquels eut traiclé de la simulée conversion du roi/ de Navarre y par le l^^e. Porthaise. — Biographie de ce moine. — Analyse détaillée de ses sermons prêches à Poitiers. — Impudente apostasie de Porthaise. — Prédications à Amiens, à Lyon, à Dijon 279

i m. — Situation de la Ligue, des prédicateurs et de Henri IV. — Le roi se plaint au duc de Mayenne des excès de la chaire. — Mayenne, à son tour, se plaint au Légat. — Edouard Mole contredit son curé en pleine église. — Sermons monarchiques de Bonoist, Nouvelet, Guincestre. — Contradictions de Commelet. — Ce jésuite ainsi que Garin prêchent contre un savetier royaliste. — Boucher flatte et injurie Mayenne dans la même semaine. — Le projet de mariage entre l'Infante et lo jeune de Guise est violemment soutenu par les prédicateurs. — Simon Fillieul. — Recrudescence des théories régicides 290

? IV. — Derniers efforts du parti exalté de l'Union. — Cynisme des injures. — Garin devient le roi de la Ligue comme avait été Boucher. — Ses ignobles sorties contre le Parlement, contre Henri IV. — Sermons sur la liberté de la presse.

— Poursuivos contre les imprimeurs du Maheustrc. — !*(► sition (lésespén'»c de Paris — Mayenne se réfugie k Soissons. — Réorganisation des Seize. — Hamilton, Pelletier, Garin prennent les armes. — Projets de massacre et d'assassinat. — Sermon de Rose la veille de la prise de Paris. i29H

CiiAPiTRi: V. — Depuis icntréi' de Heurt IV à Paris jusquà Vatlenlal de HavaiUae.

(^^e. P'*. — Conséquences de l'entrée de licmi iV a l*aris. — Roucher se relire avec la garnison de Philippe II. —Garin, déguisé

en soldai espagnol, est découvert dans un grenier.

— Obstruction d'Aubry. — Le cardinal de Plaisance l'emmène à Rome. — Arrestation de Cueilley. — Sa fin. — Dillels envoyés à plusieurs prédicateurs. — Amendement de Pelletier. — Esprit conciliant de Henri IV. — Sermons de Bouclier à Reauvais. — Les livres du curé de Saint-Renoît sont brûlés par le bourreau. — Réaction. — Sermons absolutistes. — Exil du bedeau Noël. — Pension donnée à Guincestre. — Feuardent se convertit au parti royal
300

g H. — Fin de la biographie des prédicateurs. — Crespet va mourir dans le Vivarais. — Génébrard. — Son traité *De sacrariim Electionum jure* condamné par le parlement d'Aix. — Misère de Launay dans ses derniers jours. — Quelques sermonnaires de la Lii^{ue} se réfugient dans l'érudition. — Lettre de Casaubon à Porthaise. — Lettre de Juste Lipsce au Petit-Feuillant. — Traditions sanglantes^{sur} Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval. — Texte contraire de Matthieu. — Panégyrique du Petit-Feuillant, par Valladier.

— Colonie de ligueurs en Flandre. — Boucher, chanoine de Tournay. — Analyse de son *Apolofjie* pour Jean Cliâtel et de son Oraison funèbre de Philippe II. — Boucher veut aller à Rome. — Le Saint-Père refuse de le recevoir. — Lettre de d'Ossat à ce sujet. — Vieillesse prolongée de Roucher. — Ses habitudes, ses derniers écrits. — On lui attribue à tort un pamphlet contre Louis XIII — Repentir final de Boucher. — Guill. Rose est réintégré par Henri IV dans le évêché de Sentis. — Il prêche contre l'édit de Nantes. — Arrêt du Parlement. — Rose fait amende honorable dans la grand'chambre. — Sa mort 316

g III. — Ce que deviennent les prédicateurs royalistes Chavagnac, Benoist, Morenne. — Benoist ne peut obtenir ses

lAHi.i.: «^î^î

hulloH. — Scandain qiio cauno un »!o non normnnn. - Sa morl.

— MoH'nrin |nHjii3. — Son Ovniunt fnni-hri' dt llttn iU, vi'Til.'il)!*) iii.-Uiifi^Hli) lin rtMchoii iiiouai('lii<|uo. — IMait-loyiT «l'Aiitnino AiiiuuM Cdiitro Iom jnHuilod. — CoiiinolMt y oit utluquè. — Fin ilo ci* n<liKiou\ . — Supplice dei JôauiUiii (iuiK'riiinl vi (kiôviii. - Auluy cU Varaden «mm-ui/jh «rMîfn^ii? roinniii roimiliers de Piorrc HarrnTO. — Ai rel du l*:irl«Mn«nl sur los assassins do IJrisson. — Cliauvcûuu. — Henri IV publiti unn Ih'clnration contre la prâlicaleutt nedilieux. — L'imIII do Nanlos ol los scinioniuiros. — Faiblesse du Parlonionl. — Méi'onlontoim'Mi du roi. — Ses nionaees conln» los abus do la clairo. — La prédication cosso <r<itro polili-

ijuc» ol reprend son cararlùro roligieUN ... 33i

JH IV. — CaraclènMio la prédi<Mlion sous lu ru^iiud' ii-Min IV.

— Du INmiou. — Avances do llonri IV aux jésuites; Scribani. — Faveur du 1». Coton. — Épigrainnies du parti Polili<luo contre lui. — Doctrines absolutistes. — /)' Ih'ijnu do Darclay. — Conduite des jésuites. — Sermons des curés tie Paris contre les jésuites il l'occasion do Uavaillac. — Le P. Conlery. — Poléniiiiuiû du Père Coton. — Condamnation de iMarianu, de Suarez cl de Bellarmin. — Fdmond Ricber.

— Traditions des doctrines réfractaires de la Litûe. — Souvenir
de Jacques Clément dans la Fronde. — Politique du calvinisme.
— L'opinion des écrivains du règne de Louis XIV

sur la Ligue est adoptée par le XVIII^e siècle. — Damons. . 'UG

Sources et licence

Texte : <https://archive.org/details/delademocratieoolabi>. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : lire-gratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.